

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 octobre 2025

==--==--==--==

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 13 octobre 2025 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 03.

Nombre de membres en exercice : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absents représentés : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valérie LETARD, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absentes excusées : Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Tome 2

lenord.fr

3.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335811-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 octobre 2025

Publié le 21 octobre 2025

Notifié le 14 octobre 2025

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Isabelle FERNANDEZ, Valérie LETARD, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Paule ROUSSELLE.

Absent(e)(s) : Régis CAUCHE, Sylvie CLERC, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Mickaël HIRAUX, Nicolas LEBLANC, Françoise MARTIN, Michel PLOUY, Frédérique SEELS, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL.

OBJET : Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la station touristique du ValJoly
Présentation du bilan d'activités de 2024

DONNE ACTE:

- à Monsieur le Président de la présentation du rapport d'activités 2024 de la station touristique du ValJoly, établi par la société VM59132, ci-joint en annexe 1.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 10.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Madame CHAMPAULT et Monsieur JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT



RAPPORT **ACTIVITÉS** — 2024 —



EDITO EDITO EDITO EDITO EDITO EDITO

Une vision qui se concrétise...

Cette cinquième année de délégation marque une étape importante dans le développement de la station touristique de ValJoly. Grâce à une vision stratégique claire et partagée, nous avons franchi de nouveaux paliers en matière de gestion, d'offre de produits, d'embellissement et de maintenance des infrastructures.

Nous avons atteint nos objectifs de fréquentation tout en préservant l'équilibre environnemental du site. Notre positionnement stratégique, axé sur l'authenticité, le partage, la découverte, a permis d'intensifier l'attractivité et de renforcer l'offre pour un accès à toutes et à tous.

Grâce à son ancrage territorial au cœur du parc naturel de l'Avesnois, entre lac et forêts, le ValJoly s'impose aujourd'hui comme une destination incontournable pour tous les publics, qu'ils soient régionaux, nationaux ou internationaux.

Thierry Tarot
Directeur du ValJoly

EDITO

SOMMAIRE



1. Rappel des missions	p 04
• Contrat	p 05
• Missions de service public	p 05
2. Equipements du ValJoly	p 06
• Activités terrestres	p 07
• Activités nautiques	p 09
• Centre Aquatica	p 10
• Restaurant du Lac	p 12
• Centre de conférence	p 13
• Hébergements, Héronnière, camping	p 14
• Prestataires AOT	p 15
3. Suivi technique du site et des équipements	p 16
• Maintenance et embellissement	p 17
• GER et P3	p 18
4. Organisation du personnel	p 21
• Evolution de la masse salariale	p 22
• Organigramme	p 23
5. Stratégie commerciale et marketing	p 24
• Stratégie globale	p 25
• Commercialisation des individuels	p 27
• Commercialisation des groupes et des séminaires	p 29
• ValJoly Avantages	p 30
• Avis clients	p 31
6. Communication, événements et partenariats	p 32
• Communication	p 33
• Community management	p 38
• Evénements	p 40
• Partenariats	p 42
7. Chiffres d'affaires par secteur	p 44
• Activités des clients individuels	p 45
• Séjours	p 49
• Groupes scolaires, associations, centre de loisirs	p 50
• Séminaire d'entreprise	p 51
9. Annexes	p 52
• Liste des annexes et des tableaux détaillés	p 53

An aerial photograph of a village nestled in a lush green landscape. The village features several large, historic stone buildings with dark roofs, surrounded by green fields and dense forests. A river flows through the bottom left corner of the image. The sky is clear and blue. A green diagonal line is visible on the left side of the image.

Rappel des missions

CONTRAT

5 *années*
de délégation
de service
public

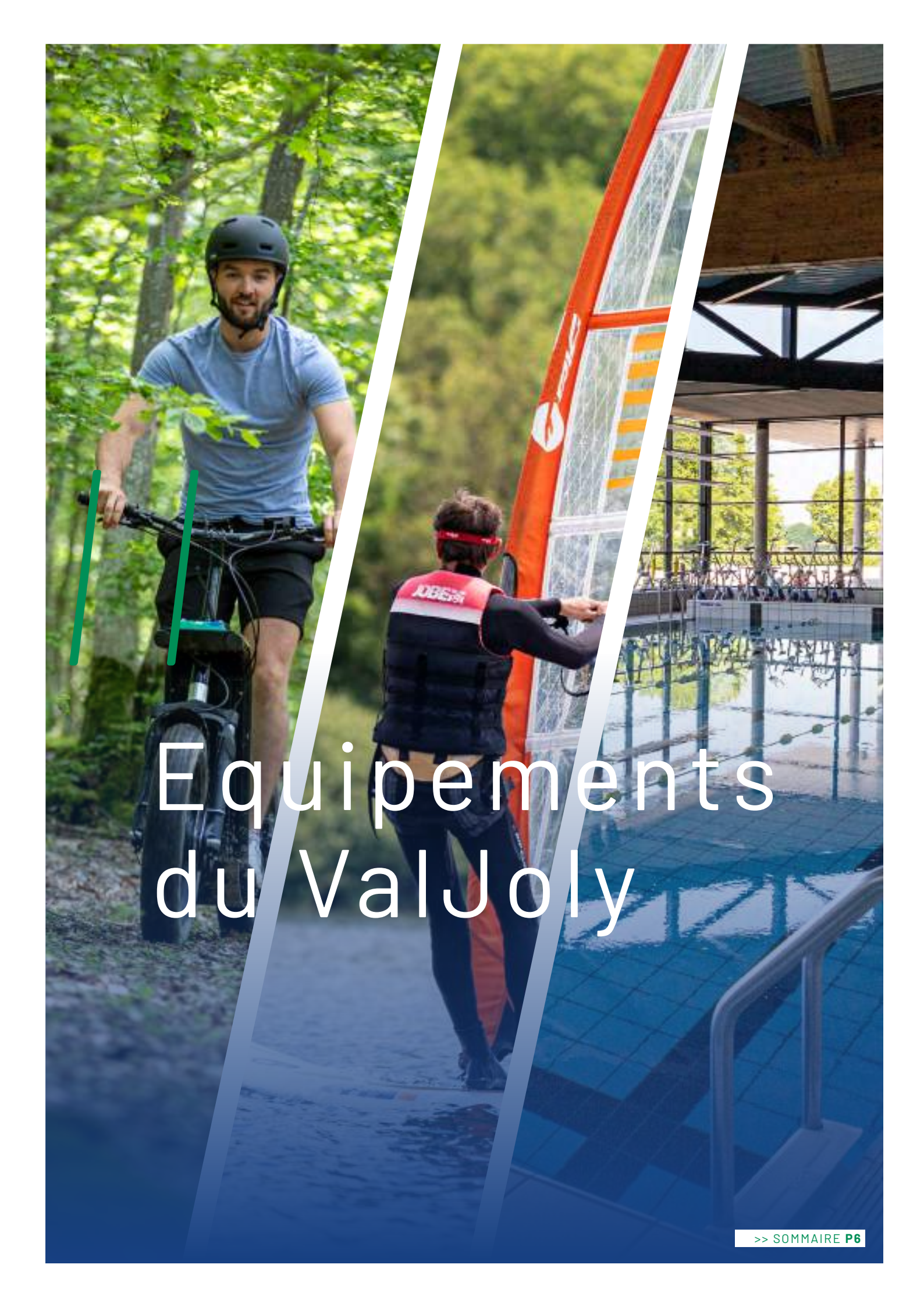
La Station touristique du ValJoly est une propriété du Département du Nord. La société VM59132 est titulaire du contrat de délégation de service public, depuis le 1^{er} janvier 2020 et ce pour une durée de 10 ans.

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La société VM59132 se voit confier les missions suivantes :

- 1. Accueil et animation pour le loisir, la détente et le sport au plus grand nombre**
- 2. Gestion et exploitation de la station**
- 3. Dynamisation de la station et plus globalement du site et de l'offre commerciale**
 - Réhabilitation, modernisation et exploitation commerciale d'un camping 3 étoiles avec une augmentation du nombre de locatifs ou habitations légères de loisirs.
 - Tout autre aménagement après validation du Département du Nord.
 - Maintien et développement d'une offre de restauration sur la station à l'année (hors fermeture de la station).
 - Maintien et développement d'une offre de loisirs.
- 4. Entretien, renouvellement, gestion, surveillance, évaluation et maintenance des équipements de la station**
 - La conduite des installations techniques
 - L'entretien courant des biens et des installations et matériels d'exploitation
 - La maintenance, le renouvellement et le remplacement des équipements et matériels d'exploitation
 - La sécurité des installations et matériels d'exploitations
 - Le nettoyage des installations et du matériel d'exploitation
 - Le nettoyage des voies d'accès et cheminements

L'ensemble de ces missions sont assurées dans le cadre d'un contrat de délégation de service public à caractère industriel et commercial. Le délégataire assure l'exploitation, l'animation et la gestion de la station à ses risques et périls, de manière professionnelle, dans le respect des missions confiées par le Délégant et dans un périmètre défini par le contrat.



Equipements du ValJoly

ACTIVITÉS TERRESTRES



Activités gérées par Vert Marine

- TRAMPOLINE** 10 trampolines situés au grand air enchantent les enfants de moins de 1.4m. Les jeux gonflables : Ceux-ci sont également réservés aux plus petits, nous disposons de 8 structures neuves, investies en 2023, que nous pouvons disposer sur notre grand espace de verdure.
- TROTTINETTES ÉLECTRIQUES** Activité pour découvrir avec un guide les chemins et sentiers autour de ValJoly. Nous avons renouvelé 5 trottinettes en mars 2023.
- VTT-VTC E-VTT** Six circuits de VTT sont disponibles au départ de la station pour découvrir la nature et les forêts de l'Avesnois. Différentes possibilités de location à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. Un renouvellement du parc est en cours depuis 2021 afin d'avoir du matériel de qualité.
- MINI-GOLF** Mini-golf de 18 trous situé au bord du lac ravit petits et grands pour un moment ludique.
- MINI LAND ROVER ENFANTS** Ces voitures électriques sont très appréciées des enfants et parents et permettent de circuler dans les allées de la station. Cette activité a été mise en place en 2021.
- LASER TAG** Activité reprise par Vert Marine avec la création d'un espace aménagé dans les bois de 3000m². Le Laser Tag est un paintball à laser regroupant jusqu'à une trentaine de joueurs. Ils sont équipés d'un marqueur infrarouge et d'un harnais muni de différents capteurs. Les rencontres se jouent seul ou en équipe et se déroulent dans un bois aménagé.
- CARABINE LASER** Nos carabines laser vous entraînent au tir de précision en pointant une cible à quelques mètres. Il permet aussi de pratiquer une activité seule, similaire au Laser Tag quand des équipes ne peuvent être composées faute de fréquentation par exemple.
- TIR À L'ARC** Entre apprentissage et amusement, sur des cibles à 8m de distance, le tir à l'arc est toujours autant apprécié. L'activité est accessible au plus de 1m40.
- ACCROBRANCHE** 12 parcours aventure en forêt qui consistent à grimper et à se déplacer d'arbre en arbre à travers d'ateliers ludiques, en toute sécurité, pour les petits et les grands. Un nouvel accrobranche répondant aux nouvelles normes a été construit par Vert Marine en 2023 avec une gestion directe, ce qui représente un investissement de 245K €.



Activités partenaires

CENTRE EQUESTRE

M. et Mme. Dupau.

Le centre équestre du ValJoly offre une large gamme d'activités praticables à la carte, en stage ou en formules groupes. Des promenades et randonnées équestres pour les débutants et les plus expérimentés.

ATELIER NATURE ET BOIS

M. Dumesnil.

Ateliers de fabrication et de création d'objets bois. Ces activités sont proposées pour les enfants ou les adultes en groupe ou en individuel. Vente d'objets en bois en boutique.

ATELIER SE METTRE AU VERRE

Mme Hot.

Ateliers sur les thèmes du verre et de la poterie. Ces activités sont proposées pour enfants et adultes en groupe ou en individuel. Des réalisations d'artistes locaux sont en vente en boutique.



ACTIVITÉS NAUTIQUES



Période d'ouverture

Le contrat de délégation de service public prévoit une ouverture des sports nautiques sur la période d'avril à mi-octobre du lundi au dimanche. Pour l'année 2024, l'ouverture s'est étendue du 30 mars au 11 novembre.

08 mois
d'ouvertures

Activités gérées par Vert Marine

STAND UP PADDLE ET PADDLE ÉLECTRIQUE

Deux types de paddles sont disponibles à la location, le paddle simple et le paddle pour 8 personnes. Suite à une forte demande, l'investissement d'un paddle géant supplémentaire a été réalisé.

CANOÉ KAYAK

3 types de kayak sont disponibles : 1, 2 ou 3 places et 1 type de canoé 2 places.

CATAMARAN

En location, en école ou en stage d'initiation, ces bateaux s'adressent aux débutants comme aux confirmés.

BATEAU ELECTRIQUE

Une balade sans effort sur le lac est proposée pour un maximum de 5 personnes. 5 bateaux neufs ont été achetés lors de la saison 2020 et 3 sur l'année 2023.

BARQUE DE PÊCHE

Accessible sur les périodes d'ouverture de la pêche, ces bateaux sont loués avec un équipement complet. Un renouvellement de 5 moteurs électriques a été effectué en 2023.

DERIVEUR

Parfait pour débiter en voile, mais aussi pour les connaisseurs en quête de sorties simples et détendues.

PLANCHE À VOILE

Une activité nautique pour les débutants et confirmés.

CENTRE AQUATICA

Le Centre Aquatica a pour objectif de recevoir tous les types de public. L'accès est inclus dans certaines formules d'hébergement proposées sur le site. La fermeture technique en janvier 2024 a duré 25 jours en raison de travaux de maintenance importants. Le bassin extérieur, quant à lui, a rouvert au public du 15 juin au 15 sept, à l'issue de sa réfection effectuée en amont.

Equipements

- BASSIN SPORTIF** Avec des lignes d'eau où se déroulent les cours et l'apprentissage de la nage. Ses dimensions : 20 m / 10 m, de 1,20 m à 1,80 m.
- BASSIN EXTERIEUR** Ouvert uniquement en période estivale. Ses dimensions : 20 m / 10 m, jusqu'à 1,30 m.
- BASSIN LUDIQUE** Avec boule à vague, jacuzzi et jets d'eau.
- ESPACE ENFANTS** Équipé toboggan intérieur et des ateliers d'animations ludiques.
- ESPACE BIEN-ÊTRE** Composé d'un jacuzzi et de 3 saunas ouvert à un public adulte. C'est un espace de relaxation avec des transats vue sur lac.

800
capacité
max.

! réouverture
du bassin
● extérieur



Animations

L'année se découpe en 3 périodes durant lesquelles des plannings d'activités récurrents sont établis. A cela s'ajoute des animations et activités complémentaires ponctuelles en fonction des temps forts de l'année (fêtes, événements partenaires sur la station...).

ÉVÉNEMENTS 2024

- Soirée zen le 01 mars.
- Chasse aux trésor de Pâques le 20 mai.
- Aquasport et bien-être le 08 mai.
- Baignade sanglante le 31 octobre.

OPÉRATION "PETITS NAGEURS"

Cette opération permet à des enfants issus de milieu modestes d'apprendre à nager gratuitement via 1 semaine de cours de natation gratuite. Vert Marine réserve notamment des créneaux aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance.

PERIODE SCOLAIRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
12h - 12h45 Aquabike	17h45 - 18h30 Aquabike	14h15 - 15h Ecole de natation	11h15 - 12h Aquagym	12h - 12h45 Aquagym		
18h45 - 19h30 Aquabike	18h45 - 19h30 Aquagym et cardio-training (alternance)	15h15 - 16h Ecole de natation	15h30 - 16h15 Aquabike et cardio-training (alternance)	17h45 - 18h30 Cardio-training		
		17h - 17h45 Aquabike	18h45 - 19h30 Aquagym	18h45 - 19h30 Aquabike		

PETITES VACANCES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10h30-11h15 Aquabike	10h30-11h15 Aquabike	10h30-11h15 Aquabike	10h30-11h15 Aquagym	10h30-11h15 Aquabike	10h30-11h15 Aquabike intense	10h30-11h15 Instants famille
14h30 - 15h30 Ecole de natation	14h30 - 15h30 Ecole de natation	14h30 - 15h30 Ecole de natation	14h30 - 15h30 Ecole de natation	14h30 - 15h30 Ecole de natation		
16h00 - 16h30 Déferlante de bouées						

GRANDES VACANCES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10h30-11h15 Aquabike	10h30-11h15 Aquabike	10h30-11h15 Aquabike	10h30-11h15 Aquagym	10h30-11h15 Aquabike	10h30-11h15 Aquabike intense	10h15-12h Instants famille
		16h00 - 16h30 Déferlante de bouées			16h00 - 16h30 Déferlante de bouées	



Fréquentation scolaires

En 2024, 8 811 enfants ont bénéficié de la nage scolaire, contre 13 034 en 2023. Cette baisse est due à une réduction du nombre de créneaux lié à des décisions budgétaires de la part de certaines collectivités.

4402 ÉLÈVES DE JANVIER À JUILLET

- Liessies 14 séances 402 élèves
- Sains du Nord 13 séances 378 élèves
- Sains du Nord 16 séances 507 élèves
- Avesnelles 21 séances 701 élèves
- Clairfayts 9 séances 316 élèves
- Wattignies 10 séances 151 élèves
- Solre le Château 14 séances 510 élèves
- Dimechaux 9 séances 162 élèves
- Dimont 9 séances 202 élèves
- Sars Poteries 14 séances 441 élèves
- Felleries 9 séances 305 élèves
- Aisance aquatique Solre le Château 327 élèves

4409 ÉLÈVES DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE

- Liessies 13 séances 488 élèves
- Sains du Nord 8 séances 290 élèves
- Sains du Nord 14 séances 486 élèves
- Avesnelles 12 séances 487 élèves
- Semeries 11 séances 143 élèves
- Flaumont 13 séances 106 élèves
- Eppe Sauvage 10 séances 89 élèves
- Sars Poterie 13 séances 428 élèves
- Solre le Château 13 séances 395 élèves
- Dourlers 13 séances 393 élèves
- Felleries 13 séances 516 élèves
- Collège de Solre le Château 13 séances 588 élèves

RESTAURANT DU LAC

Depuis 2021, Vert-Marine et le ValJoly assurent la gestion du Restaurant du Lac. Cette intégration stratégique permet de mieux maîtriser l'offre de restauration destinée aux groupes et aux séminaires, en proposant une alternative qualitative à la restauration collective de l'établissement de la Héronnière, souvent inadaptée à ce public. Grâce à sa grande capacité d'accueil et à son cadre privilégié, le Restaurant du Lac constitue une solution idéale tant pour la clientèle individuelle que pour les événements de groupe.

Comme dans l'ensemble du secteur, le recrutement du personnel a représenté un défi majeur. Néanmoins, en 2024, l'augmentation notable du nombre de groupes et de séminaires a permis au restaurant d'enregistrer une progression significative de ses résultats par rapport à l'année précédente



120

couverts



CENTRE DE CONFÉRENCE

Salles de réunions

3 salons à l'ambiance business, tout équipés, avec chacun leur propre terrasse privée et leurs grandes baies vitrées donnant sur le lac.

3 *salles
de réunions*



167
*places en
amphithéâtre*

Amphithéâtre

L'amphithéâtre, une parfaite salle de représentation, de projection ou de diverses animations. Elle est entièrement équipée et dispose d'une loge. Son usage est hybride : entre salle de spectacle pour les individuels et salle de conférence pour la clientèle professionnelle.

Espace bar

L'espace bar du centre de conférence est utilisé comme lieu de pause ou de cocktails lors des séminaires d'entreprise. C'est aussi un espace utilisé comme accueil logistique lors de certains grands rassemblements (ex: remise de dossards triathlon...)

HÉBERGEMENTS

Appart'hôtels

Nos 11 appartements situés en cœur de station, au-dessus des commerces, disposent d'une cuisine toute équipée, d'un lave-linge et de tout le confort moderne. Ce sont les logements les plus spacieux avec au minimum 62 m² et les mieux équipés de la station. Depuis juin 2022, nous commercialisons un appartement supplémentaire avec 2 chambres pour 8 personnes.

Chalets

Depuis la rénovation en 2021, les 30 chalets répondent aux nouvelles exigences de la clientèle. Les travaux d'isolation effectués permettent une amplitude d'ouverture beaucoup plus importante. Cette année, les chalets sont restés à la location du 1er avril 2024 au 6 janvier 2025.

43
locatifs

Roulottes

Installées en 2021, les deux nouvelles roulottes aux normes PMR ont de suite plu à notre clientèle. Elles sont situées au camping et disposent d'une superficie de 20m² avec un lit double et un lit d'appoint pour une personne. Les roulottes sont équipées d'une cuisine et de sanitaires (wc et douche).

Yourtes

2 yourtes de 36m² complètent l'offre d'hébergement. Elles proposent 2 couchages pour un maximum de 4 occupants. Les yourtes n'ont pas de point d'eau mais disposent de l'électricité. Leur emplacement au camping permet d'accéder aux douches et sanitaires.

Cabanes étapes

Suite à une demande et à une tendance, nous avons mis en place en 2023 un nouveau produit d'hébergement. Les cabanes étapes répondent à une demande d'une clientèle de passage (randonneurs, cyclotouristes) ou une clientèle intéressée par de l'hébergement insolite.

160

Camping

**emplacements
camping**

Le camping du ValJoly bénéficie d'un classement 3 étoiles. 160 emplacements spacieux et ombragés sont disponibles. A cela s'ajoute des services complémentaires selon la saison : accès douches, sanitaires, tennis, tennis de table, volley-ball, pétanque, animations, bar et micro boutique des essentiels à l'accueil.

Héronnière

Ce centre d'hébergement collectif peut accueillir jusqu'à 133 personnes avec ses 33 chambres réparties sur deux étages d'une capacité de 3 ou 4 personnes. Il permet à des groupes ou particuliers de bénéficier d'un service de restauration sur place. Il est principalement fréquenté par des écoles et des centres de loisirs.

33
chambres

PRESTATAIRES AOT

Période d'ouverture des commerces

En référence aux conventions signées entre les commerçants et la société VM 59132, l'ouverture des commerces est prévue sur l'année avec la possibilité d'une fermeture d'un mois en période hivernale. Sur 2024, les commerces ont majoritairement fermé au mois de janvier durant la période de fermeture technique du centre Aquatica.

Convention AOT

Pour l'ensemble des 14 conventions d'autorisation d'occupation temporaire, le renouvellement est prévu au 31/12/2025.

14

Revenus des loyers *conventions AOT*

En 2024 les loyers perçus s'élèvent à 122 354,08 € TTC. Au mois de janvier, les loyers de l'ensemble des commerçants ont été gelés pour fermeture technique du Centre Aquatica Le commerce "Fresh up" a bénéficié de 2 mois supplémentaires de gel de son loyer suite à des travaux de chaudière et CTA réalisé en février et mars.

Locataire	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Atelier Nature et Bois	0,0	384,0	384,0	384,0	384,0	384,0	384,0	384,0	384,0	384,0	384,0	384,0
Se Mettre au Verre	0,0	847,2	847,2	847,2	847,2	847,2	847,2	847,2	847,2	847,2	847,2	847,2
SARL Côté Sud	0,0	2043,3	2043,3	2043,3	2043,3	2043,3	2043,3	2043,3	2043,3	2043,3	2043,3	2043,3
Gourmandises de Sourennes	0,0	612,8	612,8	612,8	612,8	612,8	612,8	612,8	612,8	612,8	612,8	612,8
Epicerie Vival	0,0	1164,9	1164,9	1164,9	1164,9	1164,9	1164,9	1164,9	1164,9	1164,9	1164,9	1164,9
L'Annexe / Café Delice	0,0	969,9	969,9	969,9	969,9	969,9	969,9	969,9	969,9	969,9	969,9	969,9
Fresh up	0,0	0,0	0,0	798,1	798,1	798,1	798,1	798,1	798,1	798,1	798,1	798,1
Pub O'Maley	0,0	1004,5	1004,5	1004,5	1004,5	1004,5	1004,5	1004,5	1004,5	1004,5	1004,5	1004,5
La Fabrik	0,0	1204,8	1204,8	1204,8	1204,8	1204,8	1204,8	1204,8	1204,8	1204,8	1204,8	1204,8
Souvenirs du Lac	0,0	489,3	489,3	489,3	489,3	489,3	489,3	489,3	489,3	489,3	489,3	489,3
Reflet de l'eau	0,0	525,9	525,9	525,9	525,9	525,9	525,9	525,9	525,9	525,9	525,9	525,9
Les Caprices d'Anne	0,0	644,8	644,8	644,8	644,8	644,8	644,8	644,8	644,8	644,8	644,8	644,8
EARL ValJoly Equitation	0,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0
El Nacho	0,0	328,9	328,9	328,9	328,9	328,9	328,9	328,9	328,9	328,9	328,9	328,9
Total Mensuel	0,0	10470,1	10470,1	11268,2	11268,2	11268,2	11268,2	11268,2	11268,2	11268,2	11268,2	11268,2
Total loyers 2023 TTC	122 354,08 €											

[Bilan d'activités des prestataires AOT](#)

The image shows a contemporary interior space, likely a cafe or bar. On the left, there is a bright orange wall. In the center, a bar area is visible with a wooden counter and shelves stocked with bottles. Several round tables with dark tops and modern chairs are arranged in the foreground and middle ground. The ceiling is dark with exposed pipes and numerous hanging plants, creating a lush, green atmosphere. A large mural is visible on the wall behind the bar. The overall design is modern and eco-friendly.

Suivi technique du site

MAINTENANCE ET EMBELLISSEMENT

Les équipes

Afin d'assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments, des équipements, et des espaces verts, un responsable, un adjoint et six techniciens travaillent à plein temps. Ils sont, à l'occasion et sur des domaines spécifiques, assistés par la direction technique de Vert Marine. Des agents saisonniers viennent compléter l'équipe sur la période estivale.

Principaux contrats de maintenance

- **Société Desautel** : Contrôles de sécurité des systèmes de sécurité Incendie, extincteurs et désenfumages.
- **Société TK Elevator** : Ascenseurs, maintenance et dépannage.
- **Bureau Veritas** : Contrôle périodique pour les installations électriques, le gaz, le chauffage, le système incendie, le désenfumage.
- **ATN** : Assainissement /protège l'environnement
- **Igienair** : Hotte aspirante / mise en propreté des réseaux d'extraction de buées grasses et mise en propreté et désinfection réfrigérateurs évaporateurs résidence héronnière et restaurant du lac
- **Air Liquide gaz** : Contrôle citernes gaz / bouteille d'oxygène médicale pour les équipements d'urgence de la piscine.
- **JOFA** : Assistance technique piscine / analyse et maintenance sur les centrales des traitements d'air,
- **Flot Bleu** : Entretien et contrôle de l'espace parking camping-Car
- **Société FOSTIER** : Chauffage, dépannages, assistance technique
- **Société COPIN** : Chauffage, dépannages, assistance technique
- **Flamme** : Assainissement
- **Lemoine** : Entretien éléments cuisine





GER ET P3



Réparation et renouvellement des équipements (P3)

Concernant le renouvellement de matériel, nous disposons d'une enveloppe P3 de 144 203 € (121 800 € contractuel et 22 403€ € de report de 2023). Les achats réalisés ont représenté 208 945 €, soit un excédent de 64 742 €

Les coûts de renouvellement les plus impactant concernent le service technique, avec le renouvellement de véhicules (camion, tracteur, voiture de service), le service hébergement, (litterie, électro-ménager, ...), restauration (armoires frigorifiques, ...), activités (renouvellement des VTT, ...).



Tableau GER P3

Gros entretien et réparations (GER)

Pour l'année 2024, nous disposons d'une enveloppe de subvention GER de 279 800 € (171 700 € contractuel et 98 099.76 € de report de 2023). Le total des travaux réalisés représente 345 560 €, soit un excédent de 75 760 €.

Les plus gros travaux de maintenance concernent la CTI du centre de conférence, les centrales CTA et chauffages de 3 locaux commerciaux. L'arrêt technique Aquatica (centrale d'air, mise en conformité électrique, filtre). Et également la réhabilitation des sanitaires du cœur de station.

➤ [Tableau GER P3](#)





Focus sur les travaux de l'ancien Aquarium



Les travaux du nouveau lieu indoor en remplacement de l'ancien Aquarium (pas suffisamment qualitatif aux yeux du public et des grands aquarium concurrents) se sont achevés en 2024.

Pour donner vie à ce nouvel espace de loisirs de 700m², le département du Nord a financé des travaux à hauteur de 450 000 € (étanchéité des locaux et mur de soutènement extérieur). Vert-Marine, a pour sa part investi près d'un million d'euros dans la conception et l'aménagement intérieur et extérieur.

L'ouverture officiel ayant eu lieu le 07 Mars 2025, plus d'informations seront développées dans le rapport d'activités 2025



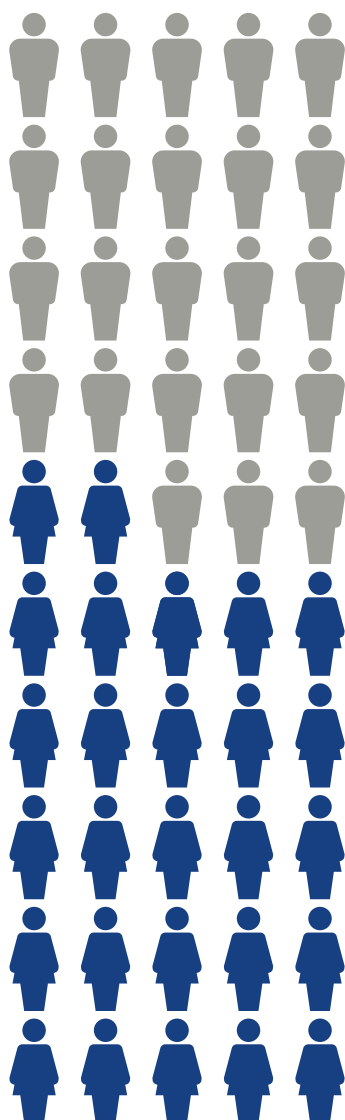


Organisation du personnel

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

53%

de femmes



Renforcement des équipes

Le ValJoly est passé d'un effectif de 35 à 38 permanents et 5 alternants : principalement pour renforcer le service commerciale et le service restauration des groupes.

38

CDI

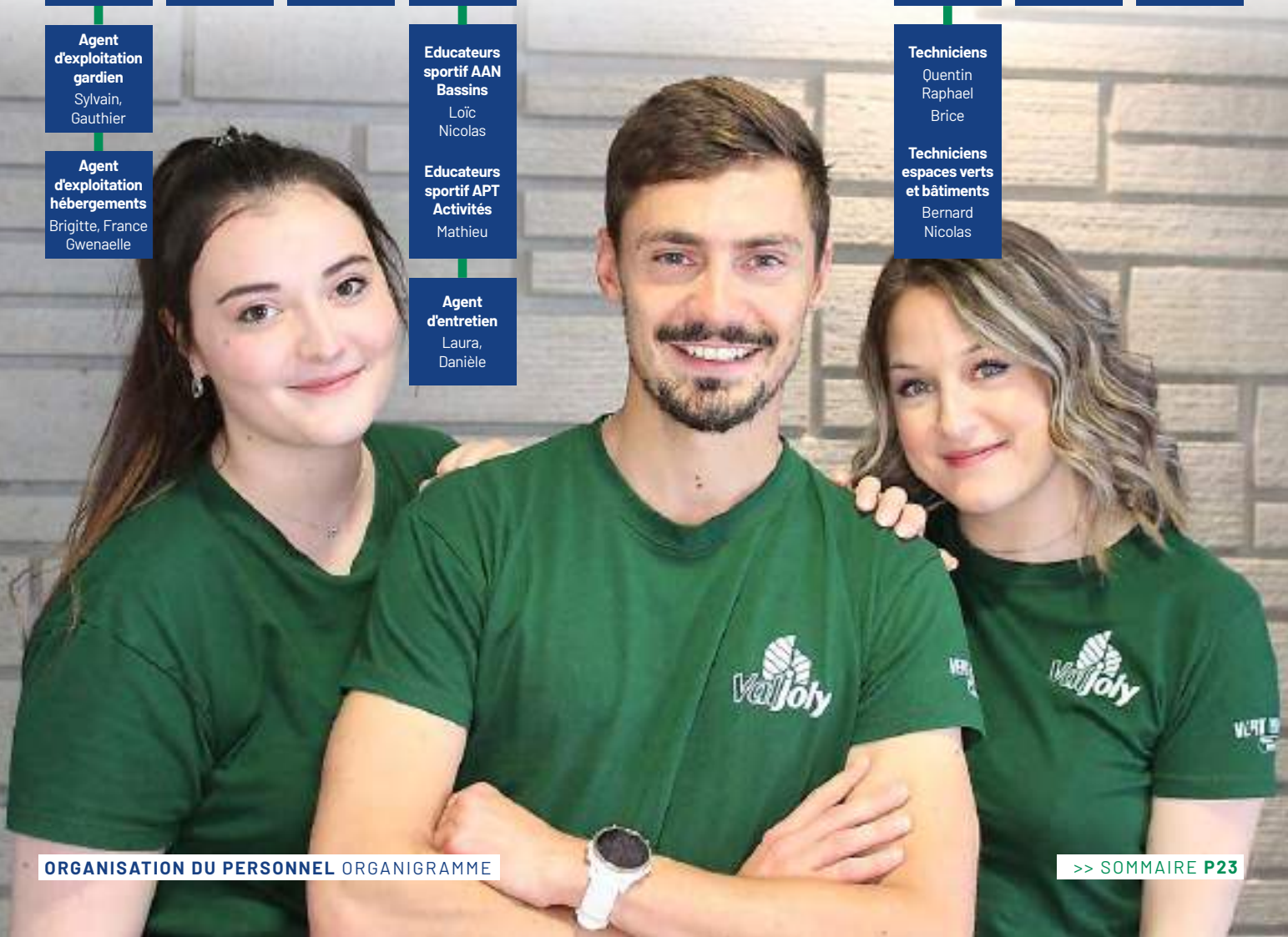
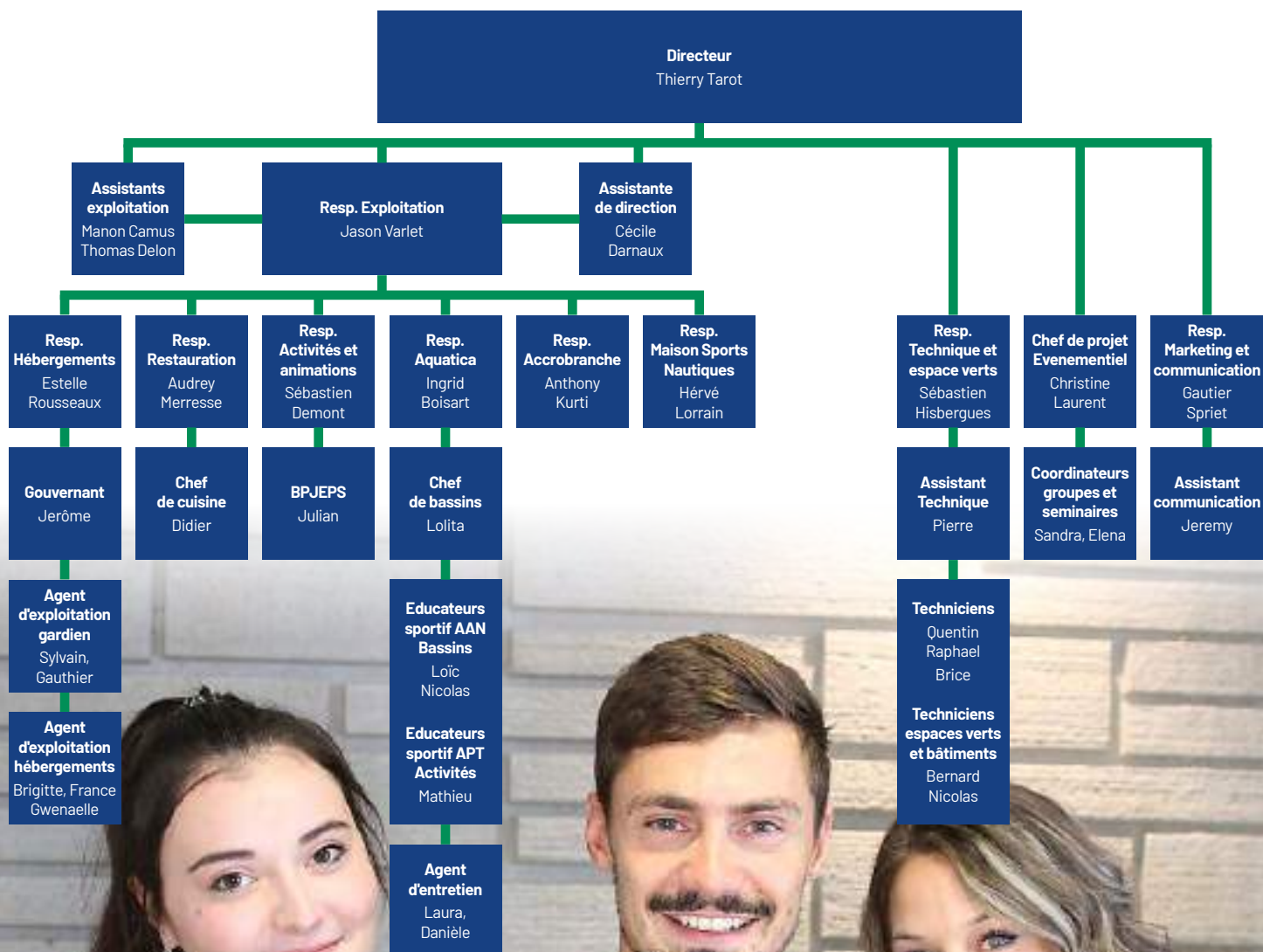
[➤ Tableau de l'ensemble des contrats](#)

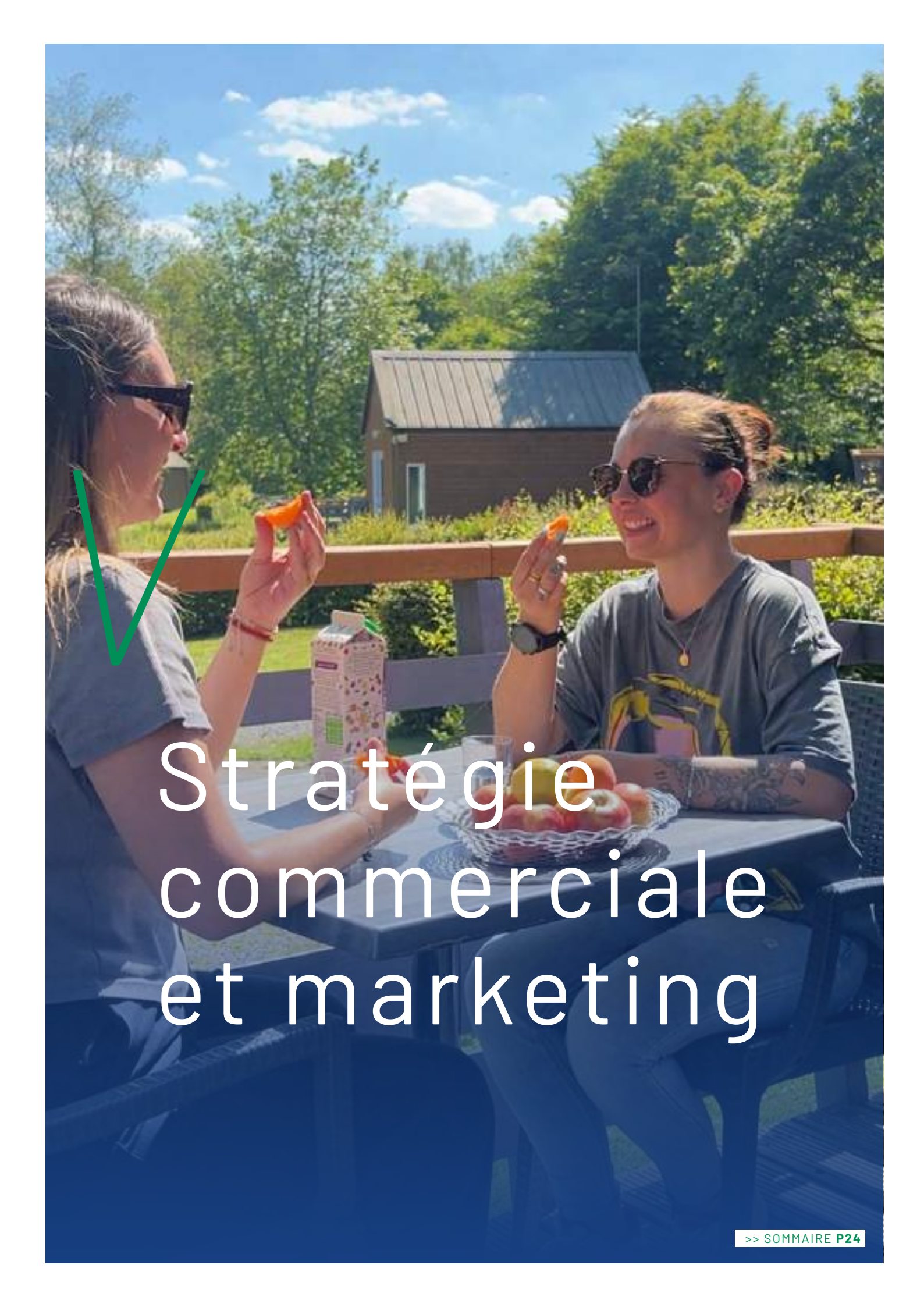
+ 118

contrats
en CDD,
saisonniers
et extras



ORGANIGRAMME



A photograph of two women sitting at a wooden table on a patio, eating fruit. The woman on the left is wearing sunglasses and a grey t-shirt, holding a slice of orange. The woman on the right is also wearing sunglasses and a grey t-shirt, holding a slice of orange. On the table is a basket of fruit, a carton of juice, and a glass. The background shows a wooden building and lush green trees under a blue sky with clouds. A large green checkmark is overlaid on the left side of the image.

Stratégie commerciale et marketing

STRATEGIE GLOBALE



Différents leviers

La commercialisation de la station auprès des individuels s'opère grâce à un ensemble de leviers.

IMAGE DE MARQUE	Un renforcement de l'image de marque dans la tendance actuelle (mise au vert) pour ancrer le ValJoly comme un véritable acteur touristique et de loisirs.
DISTRIBUTION	Une plateforme de réservation en ligne plus efficace avec une plus large distribution et une plus grande visibilité sur des agrégateurs de campings, locations vacances etc.
COMMUNITY MANAGEMENT	Un lien régulier avec le consommateur via la com sur le web (news, emailings, réseaux sociaux...).
COMMUNICATION FACE À FACE	Un accroissement de la notoriété via la présence sur des salons grand public du secteur du tourisme (Tourissima, Tendence nature...).
COMMUNICATION MÉDIAS	Un accroissement de la notoriété via la communication en général (pub radio, affichages, flyers...).
ANIMATIONS	Une politique d'animation de la station via des animations lors des périodes estivales.
EVENEMENTIEL	Une politique de partenariats avec de grands événements (Joly Jazz, ValJoly'maginaire, Valtriman, Trail du ValJoly...) accompagnée d'un branding plus marqué (oriflammes, bache, logo sur prospectus partenaires, tag sur les réseaux sociaux...).
MARKETING	Une recherche d'amélioration de la relation et satisfaction client tout au long du parcours client (informations, process de réservation, accueil sur les points d'activités, gestion des flux, temps de réponse...).
PRODUITS	De nouveaux produits à la fois en hébergements et en activités complètent notre offre et nous permettent de séduire de nouvelles cibles et de nouveaux marchés (roulottes, yourtes, cabanes étapes...).



Orientations stratégiques

En 2024 dans la continuité de 2023, l'accent a été mis sur les grands événements « Made in ValJoly. » Comme prévu ses événements ont dynamisé la station et ont créé du passage sur la station et donc de la consommation de nos services et ceux de nos partenaires. Nos événements ont rencontré bien plus de succès qu'en 2023 puisque ceux-ci étaient à minima à leurs seconde édition.

Grâce aux éditions précédentes nous avons pu davantage anticiper la fréquentation, la communication et adapter nos services en conséquences.

Les bons CA des activités, notamment lors des périodes estivales et de fin d'année témoigne de ce succès.

Développement et perspective 2025

Pour l'année 2025, plusieurs projets seront réalisés afin de garantir le développement, l'attractivité du site et répondre à la demande de la clientèle.

- Ouverture de l'espace Quartier Libre
- Ouverture d'un nouveau parcours de 12 tyroliennes à l'accrobranche
- Réhabilitation des sanitaires du cœur de station
- Aménagement de "l'accueil" vélo.
- Développement du produit Laser Game avec l'aménagement d'un parcours à thème.



INDIVIDUELS

Commercialisation individuels

La commercialisation des services du ValJoly auprès de notre cible grand public s'opère principalement de deux façons : via nos outils de distribution online pour les séjours et en face à face pour les activités.



Distribution

PMS OSMOZIS

Le Property Management System est l'outil central de la gestion du ValJoly. Il gère l'ensemble des calendriers des disponibilités de nos hébergements, de nos salons, de nos salles de restauration, des locaux commerciaux... Il intègre nos grilles tarifaires et permet d'établir les devis et factures à destination des groupes, des scolaires et des séminaires.

CHANNEL MANAGER ET BOOKING ENGINE SECURE HOLIDAY

Le Channel Manager et le Booking Engine sont réunis dans un seul et même outil. Le prestataire choisi est la société « Secure Holiday » notamment pour sa connectivité avec le PMS Osmozis.

Le Channel Manager récupère les disponibilités et les tarifs de nos hébergements dans le PMS. Il applique ensuite les différentes promotions potentiellement configurées et distribue celles-ci à une ou plusieurs plateformes web en fonction du scénario.

Le Booking Engine est l'outil de réservation présent sur notre site internet. Il permet au client final de consulter les disponibilités et les tarifs de nos hébergements selon la date, puis d'effectuer son paiement en ligne afin de valider sa réservation selon nos modalités (acompte, nuits minimum...).

CAISSE GUICHET ET VENTE EN LIGNE AWOO

Toute la partie des ventes d'activités, à la fois en ligne et en guichet physique, est géré via Awoo. Cette solution permet de configurer le tarifs de nos activités, puis de les distribuer sur notre site internet, nos bornes et à nos guichets physiques.

OTA, Pay-per-click et E-trafic

Plusieurs contrats sont signés directement depuis notre channel manager afin de renforcer la distribution en ligne du ValJoly grâce aux OTA et sa visibilité chez les agrégateurs de destinations touristiques.

Ces acteurs nous permettent d'atteindre des marchés que nous ne pourrions pas toucher autrement. Nous octroyons toutefois un nombre réduit d'allotements aux OTA afin de privilégier les réservations en direct et ainsi réduire les commissions de ces plateformes (20%).



Salons

En mars 2024, nous avons participé au salon Tendance Nature à Reims sur un stand partagé avec l'OT de l'Avesnois. Et nous avons réitéré notre participation au Salon Tourissima de Lille en janvier.



Nous animons nos stands d'un jeu concours pour faire gagner un séjour afin de drainer un maximum de passage. La mise en scène du stand, avec une trottinette électrique et un mini Land Rover capte également l'attention et met en avant le renouveau du ValJoly avec des produits modernes.

Enfin nous avons participé au salon "Rendez vous en France" avec le département du Nord mais ce salon à destination des tour opérateurs était moins pertinent pour le ValJoly.

**3 salons
grand public**

Gifting

Les bons cadeaux nous permettent divers échanges de visibilité sur des petits événements grâce à la dotation de lots. Ils sont également utilisés en cadeaux sur nos différentes animations tout au long de l'année ou lors de jeux concours sur nos réseaux sociaux et avec des influenceurs partenaires. Ils ont dans ce cas pour but d'entraîner une venue au ValJoly et la consommation d'autres produits.

Environ 300 entrées d'activités variées ; 14 ValJoly Avantages d'une valeur de 55€ ; 3 de 120€ et 13 séjours ont été offerts ou échangés dans le cadre de partenariats en 2024.



PROFESSIONNELS

Growth hacking

Nous commercialisons le ValJoly auprès de notre cible professionnel principalement par des techniques indirectes dites de Growth hacking.

L'acquisition de clients est ainsi effectuée via les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn) ou des campagnes emailings. L'activation du client s'effectue ensuite via la nouvelle page séminaire du site créée l'année dernière.

Aujourd'hui nous mettons l'accent sur l'adéquation de la destination du ValJoly dans la politique de développement RSE des entreprises.

Salons BtoB

Certaines techniques commerciales classiques, efficaces, sont tout de même conservées comme la participation à des workshops et à des salons BtoB (Entreprises et Territoires...), ainsi que la mise en relation par des plateformes MICE spécialisées (1001 Salles, Bizmeeting...).



VALJOLY AVANTAGES

Fonctionnement

Les « ValJoly Avantages » ont été lancés après la période estivale 2021. Ce produit est destiné à remplacer l'ancienne carte Pass'Joly à destination du public, des CSE, des collectivités, ... C'est un compte client qui fonctionne à la manière d'un porte-monnaie virtuel.



Les Atouts

Pour le consommateur :

- 10 à 20% d'économie.
- Plus besoin de porte-monnaie (une preuve d'identité, son billet dématérialisé ou la future carte « ValJoly avantages » suffisent). Pratique pour partir sur nos activités nautiques par exemple.
- Partageable à ses proches.
- Suivi des activités et des dépenses sur son compte client.

Pour la station :

- Une meilleure gestion du flux clients grâce à la rapidité du moyen de paiement sur les activités.
- Un très bon outil pour des bons cadeaux
- Permet de commercialiser les activités de la station pour des ventes groupées.
- Moins de liquidités dans les caisses
- Plus de datas clients.

Chiffres

En 2024, les utilisateurs de comptes « ValJoly Avantages » ont consommé 71 265,10 €, c'est 18 868 € de plus qu'en 2023.

Concernant la commercialisation auprès des CSE, 16 ventes ont été effectuées soit 273 ValJoly Avantages pour un total de 15 732 €

**+
36%**
**de montant utilisé
sur les ValJoly
Avantages**



AVIS CLIENTS

Enquête de satisfaction

En 2024, deux questionnaires de satisfaction ont été utilisés. Un générique disponible depuis notre site internet et un autre envoyé à la suite d'un séjour dans l'un de nos hébergements.

Le questionnaire générique est peu révélateur car il n'est pas lié à un séjour ou un achat de service. De plus le volume est très faible, toutefois sur ce dernier 72% se disent satisfaits ou très satisfaits de la station.

4/5

**Note Trip
Advisor
sur 5 avec
1237 avis**

4,2/5

**Note Google
sur 5 avec
2998 avis**

Questionnaire suite à un séjour

Avec 545 entrées complètes en 2024 et des identités vérifiées, les statistiques de ce questionnaire sont notre indice principal d'auto-évaluation.

En 2024 la note a fortement progressé avec une moyenne de 8,29 / 10 (+0.76 point comparé à 2023).

Les meilleures notes concernent l'accueil, la région et les hébergements / emplacements. La moins bonne note concerne la restauration, avec malgré tout une note de 7,67 sur 10.

+

0,7
**sur la note
des avis
clients suite
à un séjour**



V /

Communi- cation et événements

COMMUNICATION

Brochures flyers, bâches

Dans la continuité de 2023, nous nous appuyons sur les mêmes documents en les rééditant quand cela est nécessaire avec les dernières mises à jour

- Plan de station : Mise à disposition à la Maison du ValJoly et dans les hébergements.
- Kakémonos : pour communiquer dans les salons et les événements.
- Oriflammes : pour communiquer lors des événements afin de renforcer l'image de marque.
- Drapeaux : pour les mâts de la station.
- Bâches barrières Vauban : pour communiquer lors des événements et des animations de la station.
- Flyers et affiches programme des animations pendant les vacances scolaires : distribués sur la station et mis à disposition chez les commerçants de ValJoly, dans les mairies des communes des alentours ainsi qu'aux offices de tourisme.
- Flyer et affiches "plv" événementiel : pour communiquer sur nos grands événements et animations
- Triptyques individuels : pour communiquer sur les salons ou mis à dispositions des OT
- Triptyques séminaire : pour communiquer sur les salons
- Triptyque CE : pour communiquer sur les salons.



**+
120^K
diffusions
vidéos**

Pub digital

Une pub vidéo, déclinée de notre film individuel créé en 2023, a été diffusée à plus de 120K impressions en pré-roll des contenues vidéos éditoriaux de la Voix du Nord avec un ciblage sur les zones de Cambrai, Lille et Douai. Les diffusions ont eu lieu en S14 S23 et S39, en amont des vacances scolaires.

Site web

Le site internet valjoly.com est un support de communication primordial pour le ValJoly. Outre les informations pratiques, c'est le meilleur moyen à notre disposition pour parler des nombreuses animations et des grands événements.

Le trafic du site enregistre une belle hausse en 2024 mais en 2023 les statistiques n'étaient disponibles qu'à partir d'avril.

En 2024 quelques changements ont été amenés au site :

- Nouveau plugin avec un calendrier de tous nos événements.
- Nos clients demandaient une vue d'ensemble sur le site internet.
- Onglets activités terrestres, aquatiques et nautiques transformés en sous-onglets de "activités" → simplicité de navigation pour les clients.
- Intégration film séminaires dans la page "groupes et séminaires"

Site web	Sessions	Sessions avec engagement	Taux d'engagement	Durée moyenne par session
Direct	26 159	16 684	63.78 %	1min21
Organic social	8 345	3 772	45.2 %	39s
Organic search	143 321	98 574	68.78 %	1min15
Email	1 153	697	60.45 %	54s
Referral	4 855	2 548	52.48 %	57s

+
15%
taux
d'ouverture

Emailing

En 2024, sans compter l'ensemble des emails de relation clients, de confirmation et d'accueil des séjours, plus de 125K emails promotionnels ont été envoyés.

Emailing	Envois	Ouverture	Clics
Voeux	19 533	6 870	660
Marché Saint Nicolas	12 941	4420	308
Prolongement abo aquatica	330	221	17
Vacances Février 2024	11 380	4 760	298
Vacances avril 2024	11 889	4 744	302
Régate ValJoly	226	116	1
Animations juin 2024	12 355	4 756	207
Animations juillet 2024	13 638	5 443	427
Animations août 2024	13 343	5 685	513
Animations Toussaint 2024	16 330	6 625	666
Animations Noël 2024	16 009	6 289	479
Menus fêtes RDL	55	47	10
Total	128 029	49 976	3 888
	100%	39.03%	3.03%

Un nettoyage et une actualisation de notre base de données clients nous ont permis d'améliorer considérablement notre taux d'ouverture passant de 24.8% en 2023 à 39% en 2024.

Radio

Nos campagnes radios sont réparties sur les périodes qui précèdent les temps forts de l'année : Mi-Janvier (séminaire), Mi-Février (animations vacances), mi-avril (animations vacances), mi-septembre (séminaire), mi-octobre (animations vacances), mi-décembre (animations vacances).

Nos campagnes utilisent des spots de 20 secondes en semi-floating, chaque campagne dure 5 jours en moyenne avec 10 passages par jour environ. Chacune dispose de sa création de spot afin d'être adaptée à la localisation ou aux animations en cours.



Spot Halloween en local



Spot Juillet en local



Sponsoring Lille

CONTACT FM 350 spots radios ont été diffusés sur la zone de Lille.
500 sponsorings météo 15sec sur la zone Lille en juillet et août.

RFM 400 spots de 20sec sur la zone Valenciennes/Maubeuge.

CANAL FM 300 spots de 20sec sur la zone Maubeuge.
Partenariat avec 10 ValJoly Avantages de 55€ à gagner pour les auditeurs entre 6h et 12h contre 10 Bandes annonces jeu concours par jour pendant 10 jours.



Identité sonore

Afin de rendre les spots du ValJoly plus facilement identifiable en radio nous avons travaillé avec le studio "Gimmick" un univers sonore qui évoque les grands espaces, la nature, la détente, l'aventure. Le sonal a été décliné dans 3 versions : BtoB, family et sport et l'univers en plusieurs pistes de différentes durées.

Nous avons déployé l'univers ainsi créé sur la station, notamment sur le répondeur téléphonique en plus de l'usage radio, vidéo...

**Ecouter
le sonal**



COMMUNICATION

Télévision

Avec l'arrivée de l'IPTV, la télévision deviens un média abordable et surtout très ciblé. La télévision utilisant désormais majoritairement les box TV des opérateurs téléphoniques (60%) pour être diffusé, il est désormais possible de diffuser du contenu différent selon le spectateur.

Plus besoin d'une diffusion nationale pour bénéficier de l'aura de la télévision, nous avons la possibilité de commander à l'affichage. Qui plus est, pas à n'importe qui.

“

**la télévision
deviens un média
abordable et
surtout très ciblé,
une révolution.**

...

”

438^K

**passages
en télévision**

Nous avons donc concentré notre ciblage sur les familles, en passant par France Télévision avec un mix entre majoritairement France 2, puis France 3 et France 5.

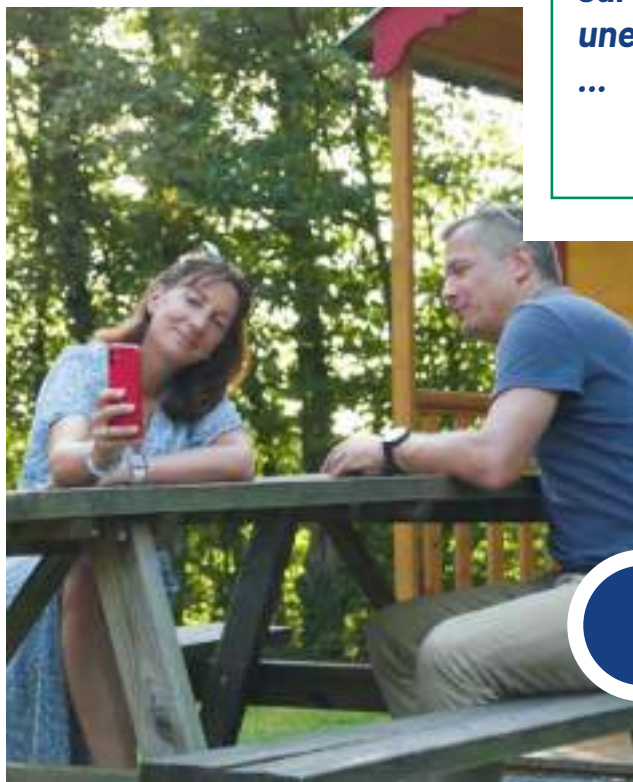
Coté géolocalisation 2 zone ont été activés : la MEL d'une part et Lens, Liévin, Arras, Cambrai, St Quentin d'autre part.

Nous avons été pleinement satisfait du résultat et nous tendrons à continuer si ce n'est augmenter notre part télévisuelle à l'avenir, sans doute en améliorant la qualité des spots dans la mesure du possible.



“

**Regarder
un extrait**





Film promotionnel séminaire

Avec une volonté de développer l'accueil de groupes et d'événements professionnels, nous avons collaboré en 2024 avec la société Résonance pour concevoir un film promotionnel dédié à nos offres séminaires.

Le parti pris : montrer l'alliance entre travail et détente dans un cadre verdoyant. On y découvre les différents espaces de réception, du centre de conférences à l'amphithéâtre et des séquences dynamiques d'activités team-building.

Le Restaurant du Lac y occupe également une place de choix, présenté comme un lieu chaleureux, privatisable pour des soirées cocktails. Ce support vidéo permet au ValJoly de renforcer sa visibilité sur le digital et les salons professionnels, tout en donnant un aperçu concret de l'expérience unique qu'il propose aux entreprises.



**Regarder
un extrait**



COMMUNITY MANAGEMENT

Bilan réseaux sociaux

Un Community Manager en CDI nous permet de gérer la présence en ligne de l'entreprise sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Instagram et LinkedIn. Il maintient un lien de proximité avec notre communauté virtuelle notamment par ses réponses aux commentaires, messages privés et questions des utilisateurs, favorisant ainsi l'interaction et la fidélisation.

En 2024, les réseaux sociaux poursuivent leur progression et maintiennent de bons résultats qui s'expliquent par :

- Une utilisation des formats vidéos qui augmentent considérablement la portée des posts. En moyenne, le format vidéo permet de toucher jusqu'à 5 fois plus de personnes que les posts « classiques » comme les carrousels photos.
- Une augmentation du budget publicité nous permettant d'atteindre un cercle plus élargie de personnes ne suivant pas déjà notre compte.
- Des partenariats avec un influenceur (@onjouemaman sur insta) et un média influent (Vozer) qui nous permettent de gagner en visibilité mais également en crédibilité.



Facebook	2023	2024
Couvertures	1 778 758 /	3 398 578 91%
Interactions	14 600 /	21 536 48%
Clics	12 870 /	22 192 72%
Visites	112 673 /	223 058 98%
Nouveaux followers	2 652 /	3 879 46%

49
milliers de
followers



Instagram	2023	2024
Couvertures	126 083 /	142 270 13%
Interactions	/ /	485 /
Clics	165 /	1 214 636%
Visites	5 445 /	7 288 34%
Nouveaux followers	/ /	220 /

Budget alloué

Afin d'augmenter la portée et la couverture de nos publications nous utilisons un budget mensuel approximatif de 200 €. Un montant doublé par rapport à 2023 suite aux bons résultats de ce media. C'est un bon tremplin pour activer notre compte.

Budget	Couv.	Clics	Tx clics	CPC
1958€	712 658	19 617	2,75%	0,17€

Statistiques des publications payantes en 2024.

3,5
million
d'affichages
en 2024
tous réseaux
confondus
hors posts
collaboratifs

Influenceurs

En 2024, nous avons réalisé deux partenariats sur les réseaux sociaux avec :

- **@onjouemaman** sur instagram (10,3K abonnés) qui a fait des stories sur places + un réel sous forme de jeu concours (125 likes, 5,6K vues, 42 commentaires et +62 followers)
- **Vozer** qui a fait 1 réel sur Facebook (479 likes, 172,1K vues, 53 commentaires, 174 partages, +154 followers) et sur Instagram (139 likes, 15,5K, 4 commentaires)



”

Regarder
un extrait



ÉVÉNEMENTS



By ValJoly

Conformément à nos orientations stratégiques de 2023 - 2024, nous souhaitons nous appuyer en partie sur les grands événements pour développer le ValJoly. Pour ne pas dépendre uniquement de partenaires et créer des événements plus attractifs pour les familles, nous avons trouvé opportun de développer en interne des événements majeurs.

Ces événements sont devenues de véritables rendez-vous annuels et on glané un grand public, cependant tous ne seront pas reconduits malgré leur succès en fonction des adaptations de nos orientations stratégiques.



Retro Drive In

Cet événement a continué sur la même lancée que la première édition : un carton plein ! Nombreux sont les amoureux de belles mécaniques à avoir fait le déplacement. Voitures américaines et anciennes, concerts, show de cascadeurs... Le ValJoly Retro Drive In 2024 a tenu plus d'animations que l'année précédente. Cependant, l'événement ne sera pas reconduit les prochaines années pour s'adapter à notre futur stratégie, plus ancrée dans des critères RSE.



Halloween

Le Zombie Run et la Baignade sanglante ont affiché complet une année de plus (avec pourtant plus de places !), preuve de l'engouement grandissant pour la fête d'Halloween et du cadre qui naturel qui s'y prête. En 2024, le

Zombie Run a fait son retour avec un nouveau format. À l'aide d'une carte d'orientation, les coureurs devaient trouver une dizaine de balises cachées dans toute la station du ValJoly : du centre équestre, en passant par les bois et la Maison des Sports Nautiques ; le tout en seulement 1h30 et poursuivis par des zombies.

Animations

Pendant chaque période estivale et lors des temps forts de l'année, le ValJoly s'anime et accroît son offre de loisirs par de nombreuses animations.

STATION

- Marché de Noël
- Marché du terroir
- Bar à cocktails
- Soirée karaoké
- Patinoire
- Concerts
- Stands de maquillages
- Chasse aux œufs
- Apéro game (quizz)
- Balade digestive
- Expositions
- Spectacles et stages de magie

BASE NAUTIQUE

- Stage de voiles et pack voile

CAMPING

- Soirées pétanques, barbecue et karaoké
- Apéro game
- Soirées dansantes
- Soirées pizza et jeux de société

CENTRE AQUATIQUE

- Déferlante de bouées
- Stages de natation
- Instants Famille
- Cours collectifs
- Journée cycle de l'eau
- Aqua bien-être





PARTENARIATS

Partenariats touristiques

Le site du ValJoly est une des portes d'entrée importante des visiteurs sur le territoire de l'Avesnois. A ce titre, un présentoir de l'office de tourisme est présent à la Maison du ValJoly et nous tâchons de former nos agents d'accueil sur les richesses du territoire. Une partie de notre communication reste orientée vers le développement de ce territoire et de ses attraits qui permet d'agrémenter le séjour des clients du ValJoly, notamment sur la partie culturelle (MusVerre, patrimoine...).

Nous multiplions également les partenariats avec certains acteurs du département comme avec la société d'Autocar Arc-en-ciel qui propose des lignes supplémentaires directes vers le ValJoly pendant les grandes vacances (avec divers échanges de visibilité et une journée découverte pour les seniors). Un partenariat avec le groupement des Unions commerciales du Grand Hainaut en collaboration avec la CCI du Grand Hainaut lors de leur animation « J'aime consommer local ».

En 2024 les partenariats avec les Autocars Arc-en-ciel et la CCI du Grand Hainaut / UC du Grand Hainaut pour l'opération « J'aime consommer local » ont été reconduits.

Cottages Mme Vacances

L'ensemble des personnes séjournant dans les cottages bénéficie de l'accès gratuit au Centre Aquatica. En compensation, une redevance annuelle facturée à Madame Vacances est calculée sur une année complète basé sur la dernière convention dont la modalité de calcul étant un montant forfaitaire de 1180.52 HT / logement sur une base de 154 logements. La redevance contractuelle de 181.800€, a été facturée en décembre 2024 comme stipulé par le contrat.

Les hébergements de Madame Vacances sont indispensables pour compléter l'offre d'hébergement du ValJoly, notamment lors des séminaires pour qui les prestations de la Héronnière ne sont pas adaptées (manque de standing, chambres communes, partage de la structure avec des groupes scolaires...)

Partenariats événementiels

Le ValJoly s'associe régulièrement à de grands événements qui peuvent faire déplacer une population importante et de régions plus éloignées. Ces événements contribuent fortement à la notoriété du ValJoly par leur nombre de participants, mais aussi grâce à leur rayonnement : bouche-à-oreille, presses, communication du partenaire sur son événement...

//

**un vecteur de
valeurs et de
positionnement
pour le ValJoly**

...

//

L'engagement et l'affecte sont plus forts sur de telles manifestations, ce qui permet d'ancrer le ValJoly dans les mémoires et de toucher des communautés fortement engagées. C'est enfin un vecteur de valeurs et de positionnement pour le ValJoly (sports, nature, écoresponsable, familial...).

Nous subventionnons et/ou participons matériellement à ces événements en contrepartie de visibilité (oriflammes, logos sur flyers du partenaire, affichage de bâches, remise de trophées...)

07

**grands
événements
partenaires**



Evènements partenaires en 2024

Trail du ValJoly	Mars	Trail, marche nordique, randonnée...
Valtriman	Mai	Triathlon avec 4 formats d'épreuves
Joly Jazz	Juillet	Festival de Jazz dans la région avec 24 artistes et concert de clôture au ValJoly
Grand prix de Fourmies	Septembre	Grand prix cycliste inclus dans la coupe de France de cyclisme et l'UCI Pro séries
ValJoly'maginaire	Octobre	Festival sur les mondes imaginaires. Plus de 60 exposants musique, contes, initiation jeux de rôle sur table, conférence, chasse aux trésors...
Nocturne du ValJoly	Octobre	Trail et marche nordique
Sled dog Race	Décembre	Course de chien de traineaux





VII

Chiffre d'affaires par secteur

ACTIVITES CLIENTS INDIVIDUELS

Global

Une nouvelle année avec une forte progression sur la vente des activités, un résultat qui est lié à plusieurs facteurs : une communication renforcée et ciblée (spot TV, reportage, radios, réseaux, ...), une offre complémentaire (bateaux électriques supplémentaire, paddles, ...), une augmentation des achats de PVM (porte-monnaie virtuel), une météo plus favorable qu'en 2023.

+
18% Chiffre d'affaire

Tableau Chiffres Activités 2024	Volume		CA HT		Part CA
Aquatica	49068	-3%	237422,86	18%	29%
Nautique	14249	17%	150742,32	23%	19%
Terrestres	45341	11%	393866,03	16%	48%
Quartier Libre	307		1557,25		0%
Patinoire	2559	65%	8080,22	67%	1%
Divers (gourdes, boissons, caution, vente matériel)	2389	81%	6894,92	-67%	1%
ValJoly Avantages (CSE) (16 ventes : 273 VJA)	16		15732		2%
Total	113929	7%	814295,6	18%	100%

➤ Statistiques des activités pour les individuels

+
7% Volume



Activités terrestres

Quelques activités terrestres sont ouvertes à l'année. En période hivernale, l'accueil de Valjoly propose la location de VTT, VTT électrique, VTC, de parcours mini-golf et de voitures électriques pour enfants.

ACCROBRANCHE

1

MINI GOLF

2

LASER TAG

3

FRÉQUENTATION

Dans le top 5 des activités les plus pratiquées, on retrouve : l'accrobranche (12409), le Mini-golf (11620 tickets), le laser-tag (5099 tickets), les structures gonflables (4466 tickets), les voitures électriques enfants (3038 tickets).

CHIFFRE D'AFFAIRE

Dans le top 5 des activités générant le plus de CA, on retrouve : l'accrobranche (216.5K€), le Mini-golf (40K€), les voitures électriques enfants (30.5K€), le laser-tag (29K€), les structures gonflables (23K€).

1

ACCROBRANCHE

2

MINI GOLF

3

VOITURES ELECTRIQUES ENFANTS





Activités nautiques

En 2024, la saison des activités nautiques a enregistré un taux de fréquentation supérieur à l'année 2023. Le mois le plus propice pour l'activité nautique reste le mois d'août.

PÉDALO

1

BATEAU ÉLECTRIQUE

2

STAND-UP PADDLE

3

FRÉQUENTATION

Dans le top 5 des activités nautiques les plus fréquentées, on retrouve : le pédalo (6490 tickets), le bateau électrique (4795 tickets), le stand-up paddle (1288 tickets), le canoë-kayak (883 tickets) et la barque de pêche (278 tickets).

CHIFFRE D'AFFAIRE

Dans le top 5 des activités générant le plus de CA, on retrouve : le bateau électrique (66K€), le pédalo (43.5K€), le stand-up paddle (16.5K€), le canoë-kayak (9,5K€) et barque de pêche (7.8K€).

1

BATEAU ÉLECTRIQUE

2

PÉDALO

3

STAND-UP PADDLE

Activités Centre Aquatica

Malgrès une baisse de la fréquentation notamment des scolaires et sur les cours le Centre Aquatica enregistre une hausse de son chiffre d'affaire de 15% grâce a une forte affluence lors des mois de haute saison avec la réouverture du bassin extérieur.

Le chiffre d'affaire sur le mois d'août progresse par exemple de 85% comparé à 2023.

+ 15% Chiffre d'affaire

Chiffre d'affaire HT	CA 2024	vs 2023
CA groupes Aquatica	32056,22	-6%
CA individuels Aquatica	284935,46	18%
Total	316991,68	15%

➤ Statistiques du Centre Aquatica

Fréquentation	2024	vs 2023
Total Famille	34754	-1%
-3 ans	899	-20%
Groupe	3307	19%
Scolaire	8811	-32%
Cottage	38617	-7%
Cours	2950	-39%
Résident ValJoly	12606	4%
Total fréquentation	101944	-8%



SÉJOURS

Séjours individuels et groupes

Le chiffre d'affaire pour les séjours individuels et groupes confondus est stable. Bien que le locatif soit en très légère hausse, la Héronnière (notre hébergement collectif à destination des scolaires) enregistre une baisse de son CA de 15%. Ce résultat viens corréliser ceux du Centre Aquatica sur la cible scolaire.

Hébergements	CA HT	Séjour	Occupation	Nuitées	DM Séjour	PM Séjour	PM Nuit	Dispo	TO
Appart'Hotel	198726 -1%	881 20%	2141 0%	7506 4%	2,4 -16%	225 -17%	92,8 -1%	3952 0%	54% 0%
Chalet	385109 7%	1739 22%	4553 16%	13206 8%	2,6 -5%	221 -12%	84,6 -8%	10679 35%	43% -14%
Yourte	10706 11%	37 -8%	106 5%	348 3%	2,9 13%	289 20%	101,0 6%	362 14%	29% -8%
Roulotte	15184 -15%	63 -6%	176 -15%	372 -23%	2,8 -10%	241 -9%	86,3 1%	350 -17%	50% 2%
Heronniere	165971 -15%	1657 -11%	4033 -21%	5742 249%	2,4 -11%	100 -4%	41,2 8%	11381 -4%	35% -18%
Emplacement	68558 -3%	1380 -14%	4019 0%	8806 -16%	2,9 15%	49 12%	17,1 -3%	28815 0%	14% 0%
Cabanes étapes	4266 3%	99 39%	148 0%	264 -3%	1,5 -28%	43 -26%	28,8 3%	366 1%	40% -1%
Total locatif (hors emp, cabanes, heronniere)	609726 4%	2720 20%	6976 10%	21432 6%	2,6 -9%	224 -14%	87,4 -5%	15343 22%	45% -10%
Total	848523 -1%	5856 1%	15176 -3%	36244 11%	2,6 -4%	145 -2%	55,9 2%	55905 4%	27% -7%

Air Camping car et jetons	24078 17%

➤ Statistiques des hébergements individuels et groupes



Séjours individuels

Les réservations pour la clientèle publique sur nos différents hébergements sont très légèrement en augmentation. Il est à noter que la marge brute est légèrement en baisse dû à notre volonté de garder des tarifs attractifs et inchangés depuis 2021.

2862

Séjours individuels

Hébergements	Séjours		CA TTC		PM Prix moyen du séjour	
Chalet 1 chambre	557	2,58%	141 333€	-0,40%	253,74 €	-7,59 €
Chalet 2 chambres	585	4,46%	195 516 €	4,85%	334,22 €	1,23 €
Appart-hôtel	373	-2,61%	112 323 €	2,61%	301,14 €	15,33 €
Grand Appart-hôtel	202	-6,05%	69 818 €	-1,36%	345,63 €	16,41 €
Appart-hôtel familial	70	-4,11%	28 518 €	1,64%	407,40 €	23,06 €
Emplacement de camping	871	6,35%	42 462 €	9,21%	48,75 €	1,28 €
Roulottes ValJoly	61	1,67%	17 517 €	-6,77%	287,18 €	-26,00 €
Yourte	35	-12,50%	11 614 €	16,65%	331,85 €	82,93 €
Cabanes étapes	108	50,00%	5 300 €	12,68%	49,08 €	-16,26 €
Total ventes	2862	3,51%	624 406 €	2,53%	218,17 €	-2,09 €

➤ Statistiques des hébergements individuels web uniquement

GROUPES

Chiffres groupes

Suite à deux fermetures partielles en mai et juillet 2024 du centre d'hébergement de la "Héronnière" causées par la présence invasive de punaises de lit, nous avons été dans l'obligation d'annuler ou de déloger certains groupes sur ces périodes. Cela explique en partie le mauvais résultat de notre segmentation groupes scolaires et associatifs.

Groupes, Scolaires, Assos, Evenements perso	Année 2024	
Volume de contrats	369,0	-3%
Prix moyen d'un contrat	2157,6	-27%
Chiffre d'affaire total	796170,1	-29%

SÉMINAIRES

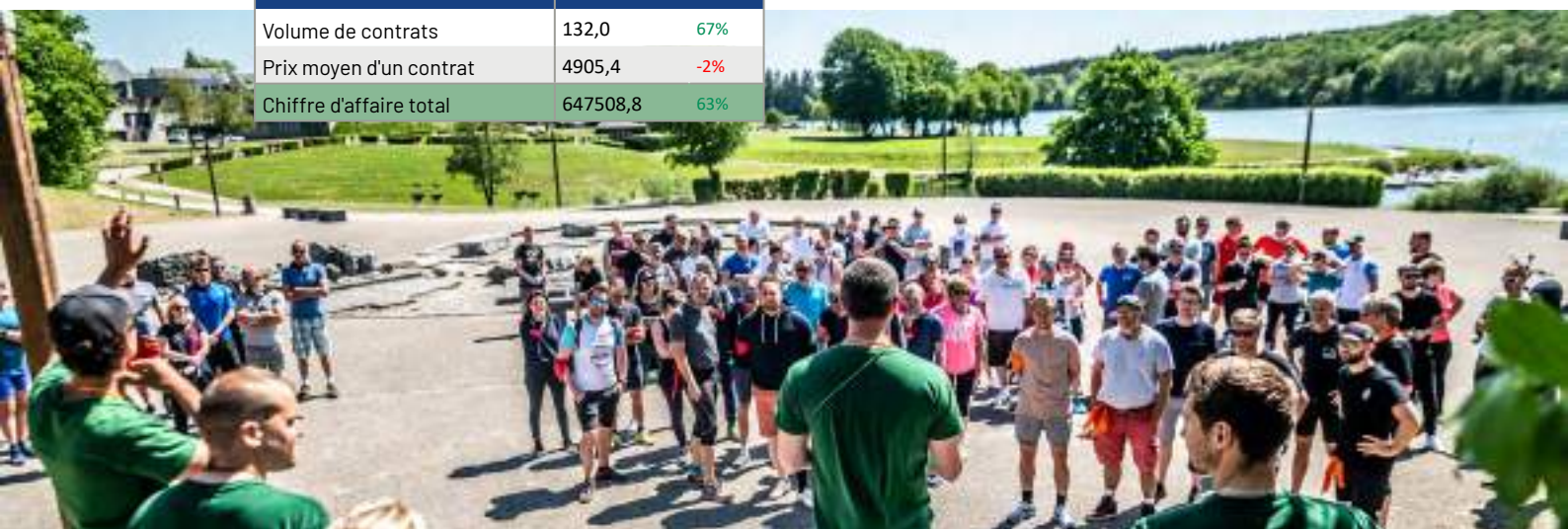
+ 63%
Chiffre d'affaire

Chiffres séminaires

Les séminaires d'entreprise restent le secteur d'activités dont la marge de progression est la plus importante. Notre politique commerciale et notre stratégie de développement initié en 2021 confirme la fiabilité de nos orientations.

L'augmentation de l'offre des produits, une plus large communication et un renforcement de l'effectif ont permis de dépasser largement nos prévisions budgétaires.

Séminaires	Année 2024	
Volume de contrats	132,0	67%
Prix moyen d'un contrat	4905,4	-2%
Chiffre d'affaire total	647508,8	63%



+ 10%
Chiffre d'affaires groupes et séminaires confondus

Répartition du CA Groupes et séminaires	CA 2024		Part du CA
Total Activités	341250,9	13%	23,2%
Total Hébergements	408414,4	8%	27,8%
Total Restauration	649576,1	10%	44,2%
Total Salles	55415,9	9%	3,8%
CA TOTAL	1468148,1	10%	100,0%

[Statistiques groupes et séminaires](#)

A line of toy off-road vehicles, primarily green with some white ones, is parked on a dirt path in a forest. Several young children are visible inside the vehicles, smiling and looking towards the camera. The vehicles have large, rugged tires and some have headlights on. The background is a dense forest with tall trees and green foliage.

Annexes

LISTE DES ANNEXES ET TABLEAUX DÉTAILLÉS



Liste des annexes

- >> Horaires des activités
- >> Tarifs des activités et services
- >> Bilan d'activités des prestataires AOT
- >> Tableau des contrats du personnel
- >> Tableau GER P3
- >> Inventaire
- >> Enquêtes de satisfaction

Récapitulatif des liens des tableaux statistiques

- >> Statistiques des activités pour les individuels
- >> Statistiques spécifiques du centre Aquatica
- >> Statistiques des hébergements individuels et groupes
- >> Statistiques des hébergements individuels web uniquement
- >> Statistiques des groupes et séminaires

Horaires des activités

JOUR	POINT D'ACCUEIL	ACTIVITES VENDUES	PERIODE SCOLAIRE	PETITES VACANCES	GRANDES VACANCES
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI	Maison du Valjoly	Boutique et voiture électrique	10h00 - 12h30 13h30 - 17h	9h30 - 12h30 13h30 - 18h30	9h30 - 19h30
	Centre aquatique	Toutes activités centre aquatique	11h - 13h 14h - 19h	10h - 13h 14h - 19h30	10h - 20h
	Maison des cycles	Mini golf, VTT, VTC, VAE, Tir à l'arc : 15h00 - 19h00 Structure gonflable : 10h - 12h30 / 13h30 - 19h	Avr-Mai-Juin-Sept : 13h30 - 17h30	10h - 12h30 13h30 - 18h30 (17h00 Toussaint)	9h30 - 19h30
	Maison des sports nautiques	Voile, planche à voile, paddle, kayak, surf elec, paddle élec	Avril à mi-octobre : 13h30 - 17h30 (Fermé le lundi et mardi)	Pâques et Toussaint : 10h - 12h30 13h30 - 18h (17h00 Toussaint)	10h - 12h30 13h30 - 19h
	Embarcadère	Pédalos, bateaux élec, bateaux enfant élec, pédalos enfant		10h00 - 12h30 13h30 - 18h	10h - 19h
	Maison Corps de Garde	Laser tag, carabine laser, trampoline		14h - 18h	10h - 12h30 13h30 - 19h00
MERCREDI	Maison du Valjoly	Boutique et voiture électrique	10h00 - 12h30 13h30 - 17h	9h30 - 12h30 13h30 - 18h30	9h30 - 19h30
	Centre aquatique	Toutes activités centre aquatique	11h - 13h 14h - 19h	10h - 13h 14h - 19h30	10h - 20h
	Maison des cycles	Mini golf, VTT, VTC, VAE, Tir à l'arc : 15h00 - 19h00 Structure gonflable : 10h - 12h30 / 13h30 - 19h	Avr-Mai-Juin-Sept : 10h - 12h30 13h30 - 17h30	10h - 12h30 13h30 - 18h30 (17h00 Toussaint)	9h30 - 19h30
	Maison des sports nautiques	Voile, planche à voile, paddle, kayak, surf elec, paddle élec,	Avril à mi-octobre : 10h - 12h30 13h30 - 17h30	Pâques et Toussaint : 10h - 12h30 13h30 - 18h (17h00 Toussaint)	10h - 12h30 13h30 - 19h00
	Embarcadère	Pédalos, bateaux élec, bateaux enfant élec, pédalos enfant	Avril à mi-octobre : 13h30 - 17h30	10h00 - 12h30 13h30 - 18h	10h - 19h
	Maison Corps de Garde	Laser tag, carabine laser, trampoline	Avril à mi-octobre : 14h - 18h	14h - 18h	10h - 12h30 13h30 - 19h00

JOUR	POINT D'ACCUEIL	ACTIVITES VENDUES	PERIODE SCOLAIRE	PETITES VACANCES	GRANDES VACANCES
SAMEDI DIMANCHE	Maison du Valjoly	Boutique et voiture électrique	9h30 - 12h30 13h30 - 18h	9h30 - 12h30 13h30 - 18h30	9h30 - 19h30
	Centre aquatique	Toutes activités centre aquatique	10h - 13h 14h - 19h30	10h - 13h 14h - 19h30	10h - 20h
	Maison des cycles	Mini golf, VTT, VTC, VAE, Tir à l'arc : 15h00 - 19h00 Structure gonflable : 10h - 12h30 / 13h30 - 19h	10h - 12h30 13h30 - 17h30	10h - 12h30 13h30 - 18h30	9h30 - 19h30
	Maison des sports nautiques	Voile, planche à voile, paddle, kayak, surf elec, paddle élec,	Avril à mi-octobre : 10h - 12h30 13h30 - 17h30	Pâques et Toussaint : 10h - 12h30 13h30 - 18h (17h00 Toussaint)	10h - 12h30 13h30 - 19h
	Embarcadère	Pédalos, bateaux élec, bateaux enfant élec, pédalos enfant	Avril à mi-octobre : 10h - 12h30 13h30 - 17h30	10h00 - 12h30 13h30 - 18h	10h - 19h
	Maison Corps de Garde	Laser tag, carabine laser, trampoline	Avril à mi-octobre : 14h - 18h	14h - 18h	10h - 12h30 13h30 - 19h00

➤ Tableau des horaires des activités

Tarifs des activités et services

NOTES SUR LES TARIFS	
1 : Accès gratuit pour les résidents chalets, cottages mme vacances, apparthotels et hébergements insolites.	5 : Moustier en Fagne, Wallers en Fagne, Eppe Sauvage, Liessies, Willies, Baives, Trélon
2 : Moins de 1m40 / Moins de 12 ans à partir de 2022	6 : Validité de 1 an à date d'achat.
3 : Camping : Saison du 01/04 au 30/09	7 : Héronnière : saison du 01/04 au 30/09
4 : Héronnière accès aquatica tarif réduit.	Les hébergements peuvent faire l'objet de promotions.

TARIFS TTC ACTIVITÉS		
VALJOLY AVANTAGES (PMV)		
GRAND PUBLIC		
Porte-Monnaie Virtuel 55€ crédité	50,00 €	
Porte-Monnaie Virtuel 120€ crédité	100,00 €	
CSE		
Porte-Monnaie Virtuel 30€ crédité	23,00 € / 24,00 € / 25,00 €	
TERRESTRE	NORMAL	RÉDUIT
MINI-GOLF		
parcours par personne	4,80 €	3,60 €
TIR À L'ARC		
15 min par personne	4,80 €	3,60 €
TRAMPOLINE		
15 min par personne	4,80 €	3,60 €
AQUARIUM		
Adulte	6,40 €	4,80 €
Entrée réduite ²	4,80 €	3,60 €
Enfants - de 3 ans		
VTT-VTC		
1 heure	11,20 €	8,40 €
2 heures	12,80€	9,60 €
1/2 journée	14,40 €	10,80 €
Journée	16,00 €	12,00 €
Jour supplémentaire	8 €	4,80 €
TROTINETTE		
1h30	37€	
VOITURES ELECTRIQUES ENFANTS		
15 min	9 €	
1h	25€	
CARABINE LASER		
15 min	3 €	
LASER TAG		
15 min	5,00 €	
1 heure	15,00 €	
SPECTACLES		
Selon la catégorie	5,00 € à 25,00€	

AQUATIQUE	NORMAL	RÉDUIT
GRAND PUBLIC		
Entrée (septembre à juin)	6,40 €	4,80 €
Entrée réduite ² / ⁴ (septembre à juin)	4,80 €	3,60 €
Entrée - juillet août	8,00 €	6.40€
Entrée réduite ² - juillet août ⁴	6,40 €	4,80 €
Enfants - de 3 ans	0,00 €	
AQUAFORME (AQUAGYM)		
Séance (sans piscine)	9,40 €	4,80 €
10 séances (avec piscine) ⁶	78,30 €	39,60 €
AQUABIKE / COURS MIXTE		
Séance (sans piscine)	10,40 €	
10 séances (avec piscine) ⁶	87€	
Location bike 1 heure	9,40 €	6,40 €
COURS DE NATATION		
10 séances (avec piscine) 1 Trimestre	88,00 €	66,00 €
30 séances Annuel (avec piscine) école de natation (45mn/séance)	237€	178,20 €
Stage 10h (vacances scolaires)	93,00 €	69,75 €
ESPACE DÉTENTE		
Séance - WE, jours fériés,vacances zone B4	4,80 €	3,60 €
Séance - autres périodes	4,80 €	3,60 €
AUTRES		
Evénement - soirée	selon evenement	
Groupe d'enfants (>200) pour plusieurs séances	2,50 €	
Location ligne d'eau	10,00 €	
Encadrement pédagogique (hors scolaires)	20,00 €	
NAUTIQUE	NORMAL	RÉDUIT
EMBARCADÈRE		
Pédalo 4 places - 30 minutes	8,50 €	6,40 €
Bateau électrique 4 places - 30 minutes	18,00 €	13,50 €
Bateau électrique enfant 2 places - 30 minutes	14,00 €	10,50 €
STAND-UP PADDLE		
1 heure	12,00 €	9,00 €
Paddle géant (8 personnes) - 1 heure	45,00 €	33,75 €
PLANCHE À VOILE		
1 heure	16,00 €	12,00 €
3 heures	25,00 €	18,75 €
CANOË-KAYAK		
C ou K 1 place - 1 heure	10,00 €	7,50 €
C ou K 1 place - 3 heures	22,00 €	16,50 €
Canoë 2 places - 1 heure	12,00 €	9,00 €
Canoë 2 places - 3 heures	24,00 €	18,00 €
Canoë 4 places - 1 heure	16,00 €	12,00 €
DÉRIVEUR - FUN BOAT		
1 heure	18,00 €	13,50 €
3 heures	39,60 €	29,70 €

LOCKOUT - CATAMARAN		
1 heure	24,00 €	18,00 €
3 heures	52,80 €	39,60 €
PÊCHE		
Barque - 1 journée	35,00 €	14,40 €
Kit pêche - 1 journée	12,80 €	9,60 €
Appât	3,20 €	2,40 €
Concours : barque, déjeuners - 2 personnes	130,00 €	
Concours : barque, petits déj, déjeuners, dîner et nuitée - 2 personnes	210,00 €	
Option : nuitée la veille, petits déjeuners 2 personnes	50,00 €	
AUTRES		
Location combinaison isotherme	4,80 €	3,60 €
Cours particulier de voile - 1 heure avec matériel	40,00 €	30,00 €
Séance encadrée MN ou CO	12,80 €	9,60 €
Séance encadrée MN ou CO, réduite ²	4,80 €	3,60 €
Locations diverses (GPS, bâtons, luges, raquettes, station lavage VTT...)	3,20 €	2,40 €
Location salle Maison Sports Nature - 1/2 journée	40,00 €	
Location salle Maison Sports Nature - journée	60,00 €	
ACTIVITES GROUPE		
STAGE TERRESTRE OU NAUTIQUE 10 PERS MINI		
Demi-journée	25,00 €	
3 demi-journées	60,00 €	
5 demi-journées	90,00 €	
FORMULES ENCADREES GROUPES		
Forfait groupe scolaire < 20 élèves	170,00 €	
Tarif par élève supplémentaire > 20	8,50 €	
Activité de groupe / pers (VTT, biathlon, canoë, voile...)	14,00 €	
Rando pédestre accompagnée prix groupe de 20 max (1/2 jour)	94,00 €	
Aquatica - Forfait groupe scolaire < 30 élèves	60,00 €	
Aquatica - Tarif par élève supplémentaire > 30	2,20 €	
Animateur BAFA - 1 journée	175,00 €	
Forfait Voile externat - 8 séances sur 4 jours	120,00 €	

TARIFS TTC HÉBEGEMENTS			
APPART HÔTEL - CŒUR DE STATION	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
LOCATION APPART HOTEL 4 PERS			
1 Nuit	109,00 €	119,00 €	139,00 €
À partir de 2 nuits -15%	/	/	/
À partir de 4 nuits -25%	/	/	/
À partir de 6 nuits -30%	/	/	/
LOCATION APPART HOTEL 6 PERS			
1 Nuit	114,00 €	134,00 €	154,00 €
À partir de 2 nuits -15%	/	/	/
À partir de 4 nuits -25%	/	/	/
À partir de 6 nuits -30%	/	/	/
LOCATION APPART HOTEL 8 PERS			
1 Nuit	134,00 €	154,00 €	184,00 €
À partir de 2 nuits -15%	/	/	/
À partir de 4 nuits -25%	/	/	/
À partir de 6 nuits -30%	/	/	/
AUTRES			
Option animal	5,00 € par jour par animal		
Option location draps	inclus		
Option nettoyage fin de séjour	90,00 €		
Caution location chalet	250,00 €		
CHALET - CAMPING	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
LOCATION CHALET 4 PERS			
1 Nuit	75,00 €	90,00 €	150,00 €
À partir de 2 nuits -15%	/	/	/
À partir de 4 nuits -25%	/	/	/
À partir de 6 nuits -30%	/	/	/
LOCATION CHALET 6 PERS			
1 Nuit	90,00 €	105,00 €	165,00 €
À partir de 2 nuits -15%	/	/	/
À partir de 4 nuits -25%	/	/	/
À partir de 6 nuits -30%	/	/	/
AUTRES			
Option animal	2,20 € par jour par animal		
Option location draps	13,10 €		
Option nettoyage fin de séjour	90,00 €		
Caution location chalet	270,00 €		
ROULOTTES - CAMPING	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
LOCATION ROULOTTE 2/3 PERS			
1 Nuit	90,00 €	105,00 €	165,00 €
À partir de 2 nuits -15%	/	/	/
À partir de 4 nuits -25%	/	/	/
À partir de 6 nuits -30%	/	/	/
AUTRES			
Option animal	2,20 € par jour par animal		
Option location draps	13,10 €		
Option nettoyage fin de séjour	90,00 €		
Caution location roulotte	270,00 €		

YOURTES - CAMPING	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
LOCATION YOURTE 4 PERS			
1 Nuit	83,00 €	99,00 €	165,00 €
À partir de 2 nuits -15%	/	/	/
À partir de 4 nuits -25%	/	/	/
À partir de 6 nuits -30%	/	/	/
AUTRES			
Option animal	2,20 € par jour par animal		
Option location draps	13,10 €		
Option nettoyage fin de séjour	90,00 €		
Caution location yourte	270,00 €		
CABANES ETAPES - CAMPING	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
LOCATION CABANE ETAPES 2 PERS			
1 Nuit	30,00 €	30,00 €	38,00 €
À partir de 2 nuits -15%	/	/	/
À partir de 4 nuits -25%	/	/	/
À partir de 6 nuits -30%	/	/	/
AUTRES			
Option animal	non		
Option location draps	13,10 €		
Option nettoyage fin de séjour	non		
Caution location cabanes étape	270,00 €		
EMPLACEMENTS - CAMPING	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
LOCATION 1 EMBLACEMENT			
1 nuitée	6,70 €	6,70 €	7,50 €
7 nuitées	43,20 €	43,20 €	48,70 €
ADULTE INDIVIDUEL OU ENFANTS EN GROUPE			
1 nuitée	4,35 €	4,35 €	4,95 €
7 nuitées	24,00 €	24,00 €	26,95 €
ADULTE INDIVIDUEL OU ENFANTS EN GROUPE			
1 nuitée	4,35 €	4,35 €	4,95 €
7 nuitées	24,00 €	24,00 €	26,95 €
ENFANT INDIVIDUEL			
1 nuitée	2,10 €	2,10 €	2,40 €
7 nuitées	12,40 €	12,40 €	13,20 €
AUTRES			
Jeton machine à laver	4,90 €		
Jeton machine à sécher	2,65 €		
Entrée visiteur (maxi 3h)	2,20 €		
Option animal	2,20 € par jour par animal		
Option location draps	non		
Option nettoyage fin de séjour	non		
Caution location cabanes étape	270,00 €		

TARIFS TTC GROUPES			
SEMINAIRES ET GROUPES			
LOCATION SALLE			
Auditorium - journée	1 300,00 €		
Auditorium - 1/2 journée	750,00 €		
Hall d'accueil - 1/2 journée	150,00 €		
Salle - journée	400,00 €		
Salle - 1/2 journée	250,00 €		
Salle - heure supplémentaire (après 19h00)	30,00 €		
RESTAURATION ET PAUSES RESTO LAC			
Formule cocktail	18,00 €		
Piquenique complet sans alcool	12,00 €		
Café accueil classique - par personne	2,50 €		
Café accueil amélioré	6,00 €		
Formule repas complet boisson comprise	25,00 €		
HÉRONNIÈRE	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
LOCATION CHAMBRE			
Chambre 3 personnes	43,00 €	43,00 €	53,00 €
Chambre 4 personnes	54,50 €	54,50 €	64,50 €
Tarifs par personne (séjours enfants +4 nuits)	13,30 €	13,30 €	15,10 €
RESTAURATION SCOLAIRE			
Petit-déjeuner	3,50 €		
Repas (déjeuner ou dîner)	8,30 €		
Goûter	2,25 €		
RESTAURATION ET PAUSES HERO			
Petit-déjeuner enfant (jusqu'à 12 ans)	4,50 €		
Petit-déjeuner adulte	7,50 €		
Repas midi ou soir enfant (jusqu'à 12 ans)	10,50 €		
Repas midi ou soir adulte	18,00 €		
Supplément service à l'assiette	3,45 €		
Bouteille de vin (suplément)	6,00 €		
Petite assiette de fromage	4,50 €		
Menus adultes festifs	25 / 32		
Buffets adultes festifs	20 / 35		
Barbecues festifs	18,00 € / 25,00 € / 30,00 €		
Apéritif	5,00 €		
Boissons sans alcool	3,50 €		
Boissons alcoolisées	4,50 €		
Vin 10L	60,00 €		
Menu enfant VIP	15,00 €		
AUTRES			
Location salle	200,00 €		
Nettoyage locaux	150,00 €		



Tableau des tarifs activités et services

Bilan d'activités des prestataires AOT

- >> Se mettre au Verre
- >> El Nacho
- >> OD Concept (Fresh up, O'maleys, La Fabrik)
- >> Gourmandises de Sourennes
- >> Les Caprices d'Anne
- >> Souvenirs du Lac
- >> SARL Côté Sud (en attente)
- >> Epicerie Vival (en attente)
- >> L'Annexe / Café Delice (en attente)
- >> Reflet de l'eau (en attente)
- >> SARL ValJoly Equitation (en attente)
- >> Atelier Nature et Bois (en attente)



Tableau des contrats du personnel

CONTRATS CDI			
Nom prénom	Poste	Date d'Entrée	Date de Sortie
BASTIEN Gwenalle	Cuisinier de collectivité	07/11/2023	
BOISART Ingrid	Responsable piscine	département	
BOURDON Alicia	Agent d'entretien piscine	09/12/2024	
CAMUS Manon	Agent Administratif	01/01/2020	
CLERBOIS Danièle	Agent d'entretien piscine	département	
COOLBRANDT Bernard	Technicien espaces verts	département	
DARNAUX Cécile	Assistant de direction	13/01/2021	
DEFFOLIN Raphael	Technicien	01/01/2020	
DELON Thomas	Agent Administratif	09/04/2022	
DEMONT Sébastien	Responsable Animation	22/02/2021	
DHAMELINCOURT France	Agent d'entretien hébergements	01/01/2020	
DUCIEL Jérôme	Gouvernant	07/11/2022	
DUPONT Jean Pierre	Cuisinier de collectivité	01/01/2021	
DUVIVIER Sandra	Coordinatrice groupe	01/01/2020	
EGOT Nicolas	Maitre Nageur	01/01/2020	
FREHAUT Reynalde	Responsable technique	25/04/2022	28/02/2024
GOSTEAU Julian	Animateur	14/03/2022	
HEREDIA Jeremy	Assistant communication	20/09/2024	
HISBERGUE Sébastien	Responsable Technique	26/02/2024	
HURIAU Elena	Assistant projet séminaire	02/09/2024	
JOUNIAUX Gauthier	Gardien camping	07/12/2022	
KURTI Anthony	Responsable Accrobranche	01/03/2024	
LAURENT Christine	Chef de Projet séminaire	04/03/2024	
LERMUSIEAUX Mathieu	Maitre Nageur	01/01/2020	
LORRAIN Hervé	Responsable des activités nautiques	21/03/2022	
MERESSE Audrey	Responsable Restaurant du Lac	03/04/2023	
NISOL Brigitte	Agent d'entretien hébergements	01/01/2020	
POUILLARD Nicolas	Technicien espaces verts	15/03/2021	
ROUSSEAU Estelle	Responsable Pôle Hébergement et Hôtellerie	01/01/2020	
ROUSSEAU Quentin	Technicien	21/07/2020	
SPRIET Gautier	Responsable Marketing et communication	02/12/2020	
TAROT Thierry	Directeur	26/10/2020	
TATINCLAU Lolita	Chef de Bassin	01/01/2020	
VARLET Jason	Responsable d'exploitation	01/01/2020	31/08/2024
VERCOUTTER Loic	Maitre Nageur	01/01/2020	
VOLKAERT Pierre	Assistant responsable technique	02/01/2023	
WILLIAME Laura	Agent d'entretien piscine	13/01/2020	07/12/2024
WILLIAME Sylvain	Gardien Héronnière	01/01/2020	



Tableau de l'ensemble des contrats

Tableau GER P3

TABLEAU PRÉVISIONNEL P3/GER - ENTRETIEN ET GROSSE RÉPARATION	
Année	2024
Montant GER contractuel de l'année	171 700 €
Montant prévi P3/GER de l'année	417 114,59 €
Montant Report N-1	98 099,76 €
Réel 2024	345 560,11 €
Solde cumulé prévisionnel	- 75 760,35 €

Descriptif de l'intervention	Fournisseur	Montant définitif
ACTIVITES TERRESTRE		
Mise aux normes éclairage local s/station	INTERNE	
Mise aux normes électriques s/station	INTERNE	
Renovation des parcours accrobranche	Pompey Aventure	3 895,68 €
Renovation des parcours accrobranche	Blehen	436,04 €
Renovation des parcours accrobranche	Blehen	420,69 €
RESTAURANT DU LAC		
Renouvellement de l'éclairage extérieur (terrasse)	SONEPAR ou LEDEX + interne	
Carrelage cuisine	interne	
sanitaire homme femme (plan lavabo, éclairage....)	INTERNE + COMEPAL+ CEDEO	
Local poubelle	BLEHEN + interne	
Porte d'entrée principale, porte terrasse cote piscine, porte PMR toilettes	MCC BLYAU	12 231,37 €
Remise en conformité sécurité	Sonepar	897,93 €
Remplacement des unités mural à eau	IDEX	13 052,42 €
MSN		
Renouvellement de la téléalarme	TKE	2 181,60 €
MAISON DU VALJOLY		
Changement éclairage accueil	sonepâr + interne	
TRAVAUX SITE		
Eclairage publique à réhabiliter	LEDEX	
Toilettes centre station	Copin	23 101,15 €
	Copin	13 860,69 €
	Copin	9 240,46 €
Renovation et conception toilette publique de la sous station	ED Architecture	2 600,00 €
		3 968,99 €
		174,68 €
Façade sous station	Copin	
Façade aquarium		
Renouvellement des séches mains dans les toilettes publics	Sonepar	8 538,04 €
Renovation des cheminées terrasse	AMP	8 840,00 €
Renouvellement du cablage et pose de camera	Appelec	3 627,00 €
Renouvellement chauffe-eau sanitaire Aquarium	Sonepar	964,44 €

HEBERGEMENT APPART HOTEL		
Changement cumulus	CEDEO	
Renouvellement radiateur	Brico depot	
Renouvellement de la porte double vitrage appartement N°4	Menuiseries Toussaint	409,62 €
HERONNIERE		
Blocs toilettes des chambres	Desenfans + interne	
Remplacement des BAES	SONEPAR	1 208,05 €
Remplacements des douche héronniere		
Enduit et peinture chambres et parties communes	NPV Leclerc	
Rénovation SDB	NPV Leclerc	
Renovation sol 1 etage palier commun	NPV Leclerc	4 723,48 €
Remplacement disonecteur	Jofa	502,43 €
Renouvellement des blocs gaz chaudière	Fostier	1 013,44 €
Renouvellement horloge et détecteur	Sonepar	907,97 €
Remplacement d'un double vitrage chambre	Menuiseries Toussaint	200,00 €
AIR CAMPING		
Réfection de l'espace local poubelle		
L'éclairage du parking		
CAMPING		
Réhabilitation de l'éclairage SANITAIRE B	SONEPAR ou LEDEX	
Travaux de réfection de 18 douches chalets	brico dépôt + interne	1 262,16 €
Montage et démontage des douches des chalets	MG Performance	3 371,45 €
remplacement de 13 collones à suspendre (chalets)	brico dépôt + interne	
Changement cumulus	CEDEO - Sonepar	209,51 €
Remplacement d'un double vitrage dans un chalet	Menuiseries Toussaint	216,60 €
Renouvellement d'une cloison de douche chalet	CEDEO	210,13 €
Renouvellement chaudière sanitaire B	Fostier	6 103,25 €
Remplacement des mitigeurs des douches sanitair b cote homme	Fostier	812,00 €
Renovation cuisine chalet 9	BUT	433,31 €
Renovation cuisine chalet 9	Rachid Yaou	2 571,60 €
Renouvellement chauffage Chalet	Sonepar	373,34 €
AQUATICA		
masse filtrante filtres	Protech Aquaservices	37 560,00 €
Fiabilisation du remplissage du Bien être	Protech Aquaservices	
adoucisseur en amont du Bien être	IMAO	
armoie électrique (accueil) système d'interrupteur		
subaquatique	diproclean	
mécanisme jeux d'eau pataugeoires (intérieur et extérieur)	maison de la piscine	
système de aération local de stockage produit (couloir)		
traitement anti dérapant carrelage vestiaires, cabines	SVT Batiment	
Remplacement de l'automatisme et remise en conformité de l'armoie électrique	2iDL + DOMELEC	
Réparation des carrelages et goulottes de débordement des bassins	SVT Batiment	4 700,00 €
échangeurs à plaque des bassins	IDEX	
Mise en conformité électrique	Sonepar	
Renouvellement de l'éclairage de sécurité	LEDEX	34 200,69 €
Led Aquatique (10)	LEDEX	

Sonde hydro CTA		
Soufflet de pompe pour jeux et membrane (pour 5)	interne	
Ordinateur CTA avec logiciel automat	2iDL + DOMELEC	
Remplacement des gaines de soufflage d'air		
Renouvellement des lampes UV	UV Germi	4 200,02 €
Renouvellement des têtes de chloration	CIR	1 334,00 €
Renouvellement des cosses de la boule à vagues	WOW	1 850,00 €
Renouvellement des portes de l'accueil	MCC BLYAU	2 025,23 €
Renouvellement des douches	Sofinther	1 748,97 €
Renouvellement des plaques indicatrice de la profondeur des bassins	La maison de piscine	380,73 €
Adoucisseur et générateur pour le hammam	S20	2 903,79 €
CTA Reprise bassin sportif	Rossini Pierre	990,00 €
Renouvellement bride de refoulement	Rossini Pierre	805,00 €
Renouvellement du clavier RCU	Wow	435,00 €
Renouvellement des circulateurs	CEDEO	767,71 €
Renouvellement des sondes de mesures	Syclope	4 034,50 €
Mise en conformité du local chlore	CIR	
Rénovation des filtres sportifs	Protech Aquaservices	
Remplacement CTA bassin ludique	Rossini Pierre	
Remplacement CTA bassin ludique	Rossini Pierre	239,00 €
Remplacement CTA bassin ludique	Miflex	315,00 €
Remplacement de l'escargot de la CTA du bassin ludique	Rossini Pierre	3 170,00 €
Remise en conformité du local chlore	CIR	3 315,00 €
SALLE DE CONFERENCE		
<i>remplacement des stores occultants</i>		
Renouvellement et remise en état du volet de désenfumage	SecuriFrance	2 513,01 €
Renouvellement de l'alarme incendie secours	Appelec	2 841,29 €
Renouvellement SSI	Appelec	2 343,08 €
Renouvellement SSI	Appelec	3 514,61 €
Renouvellement Alarme incendie	Appelec	7 928,23 €
Renouvellement Alarme incendie	Appelec	11 892,35 €
Remplacement des BAES défectueux	Sonepar	1 086,72 €
Renouvellement SSI	Trenois Decamps	351,40 €
DIVERS		
Renouvellement des alarmes de sécurité des batiments	Helpelec	2 646,00 €
Renouvellement des alarmes de sécurité des batiments	Helpelec	1 796,00 €
Renouvellement des alarmes de sécurité des batiments	Helpelec	2 883,00 €
Renouvellement des caméra de video surveillance site	Appelec	2 273,00 €
Renouvellement des caméra de video surveillance site	Avesnois Lab	2 831,43 €
Mise en conformité électrique	Sonepar	692,55 €

AOT		
Remplacement des éclairages	Idex	
Remplacement du chauffage et de la ventilation Fresh'up	Idex	9 110,83 €
Remplacement du chauffage et de la ventilation Fresh'up	Idex	9 110,83 €
Remplacement du chauffage et de la ventilation Cote Sud	Idex	16 715,46 €
Remplacement du chauffage et de la ventilation Cote Sud	Idex	4 178,86 €
Remplacement du chauffage Atelier du Verre	Fostier	15 811,16 €
Création de faux plafond Atelier du Verre		
Remplacement des éclairages extérieurs et des éclairages de L'atelier du Verre	LEDEX	2 043,39 €
Renouvellement CTA asservissement de l'extraction de la hotte – Fresh'up et Cote Sud	JOFA	3 719,00 €
Changement du cumulus Café Délice	CEDEO	473,54 €
Changement du cumulus Atelier du Verre	CEDEO	473,54 €
Renouvellement circulateur domestique de bouclage Atelier du Verre	CEDEO	479,91 €
AQUARIUM		
Renouvellement des dalles de plafond	Trenois Decamps	790,30 €
Remplacement de la plomberie	Dav équipement	462,06 €
TOTAL DE L'ANNEE		346 022,17 €

TABLEAU SUIVI P3/GER - RENOUELEMENT MATERIEL EXPLOITATION	
Année	2024
Montant GER contractuel de l'année	121 800,00 €
Montant prévi P3/GER de l'année	152 228,96 €
Montant Report N-1	22 402,77 €
Réel 2024	225 934,84 €
Vente matériel	16 990,00 €
Solde cumulé	-64 742,07 €

Descriptif de l'intervention	Fournisseur	Montant définitif
ACTIVITES TERRESTRE		
Renouvellement de carabine laser	kiwi precision	5 580,00 €
renouvellement materiel tir à l'arc	decathlon	1 040,40 €
renouvellement vtt decathlon 2eme devis (qualité +)	decathlon	10 796,66 €
renouvellement vtt decathlon 2eme devis (qualité +)	decathlon	565,83 €
renouvellement poteaux course orientation	air xtrem	476,68 €
Renouvellement du matériel animation	decathlon	502,27 €
Renouvellement équipement pour VTT	decathlon	467,83 €
	decathlon	129,33 €
Renouvellement filet de tennis	decathlon	216,00 €
Renouvellement des batteries VE	decathlon	1 817,00 €
ACCROBRANCHE		
Renouvellement EPI	snowleader	
Renouvellement Talkie walkie Motorola tlkr t82 x4	one direct	
Renouvellement Talkie walkie Motorola tlkr t82 x4	Trenois Decamps	900,48 €
Descendeur ids x1	Au Vieux Campeur	
Renouvellement TPE	JDC	638,00 €
Renouvellement telemetre	Trenois Decamps	195,12 €
Renouvellement des filets de protection	Storkeo	898,41 €
Renouvellement des cables	Grimp'in Forest	4 612,50 €
Rénovation Parcours	SVA	3 338,80 €
Rénovation Parcours	SVA	2 641,00 €
Rénovation Parcours (plate forme)	BLEHEN	1 420,81 €
Rénovation Parcours (plate forme)	BLEHEN	216,93 €
RESTAURANT DU LAC		
frigo boisson bar	Evolution	5 460,00 €
Renouvellement meuble buffet petit dej		
four vapeur		
decoration		
frigo double porte	Evolution	8 000,00 €
Parasol 5X5 terrasse bar	Guermonprez	
Renouvellement logiciel de caisse	Lightspeed	4 821,25 €
Renouvellement des gouttières de parasol	Guermonprez	2 176,00 €
Installation wifi et antenne	Vecteur Group	1 793,00 €
Renouvellement des barbecues	Gedimat	531,66 €
Renouvellement armoire de congélation	CHR Avenue	1 944,45 €
Renouvellement plan de travail du bar	MIFLEX	4 500,00 €
Renouvellement trancheuse à jambon professionnelle	CHR Avenue	701,18 €

MSN		
Renouvellement voiles NC12	CAEV	7 882,14 €
Renouvellement foc NC12		
3 GV topaz 14		
3 GV topaz 16		
Renouvellement GV optimist		
Renouvellement gilets sauvetage enfants	MonsNautic	369,80 €
Chargeur de bateau	Ruban Bleu	224,99 €
4 chargeurs pour bateaux elec	Ruban Bleu	2 685,38 €
Renouvellement pedaliers des pédalos	Kenkiz marine	1 660,00 €
Renouvellement trampoline équipement nautique	Nenuphar	1 374,87 €
Renouvellement semi-rigide et moteur	Acte de vente Mr Guidat	5 500,00 €
Renouvellement batterie et moteur bateaux electriques	Ruban Bleu	2 814,08 €
MAISON DU VALJOLY (Administration)		
Reamenagement accueil (mobilier ect...)	Rachid Yaou	3 533,83 €
Renouvellement ordinateur portable (+clavier et souris)	Averis	1 069,12 €
Renouvellement ordinateur portable	Averis	784,41 €
Renouvellement Polycorn	Averis	332,14 €
Renouvellement ordinateur portable	Averis	
Renouvellement des tableaux blancs	Fiducial	345,00 €
Renouvellement des sieges de bureau	Fiducial	1 759,80 €
Renouvellement onduleur informatique	Averis	
Renouvellement coffre	Fiducial	235,56 €
Renouvellement coffre	Fiducial	188,83 €
Renouvellement de l'electroménager (cafetier, micro-onde..)	BUT	167,40 €
Renouvellement mobiliers bureau	Fiducial	990,20 €
Renouvellement ordinateur portable	Averis	1 994,98 €
Renouvellement tour d'ordinateur	Averis	599,00 €
Renouvellement Ordinateur fixe complet, ordinateur portable et onduleur	Averis	4 296,83 €
Renouvellement Imprimante laserjet pro	Averis	460,97 €
Renouvellement caisse et imprimante	Ami-web	5 087,94 €
HEBERGEMENT APPART HOTEL		
Kit linge de lit	SFPL	8 131,80 €
Lit parapluie, micro onde, aspirateur	SFPL	
HERONNIERE		
Kit linge de lit	SFPL	
Aire de camping car		
Changement de l'imprimante et du monnayeur	Quantum Systemes	1 105,00 €
CAMPING		
Kit linge de lit	SFPL	
Renouvellement frigo chalets 5/6 pers	But	2 349,90 €
Renouvellement Electroménager (micro-onde, cafetières, ..)	SFPL	
Renouvellement véhicule de site		
Renouvellement des couettes (30)		
Renouvellement de la vaisselle		
Renouvellement des cafetières (15)		
Renouvellement des telecommandes		

Renouvellement des BBQ		149,96 €
Renouvellement des cabines de douches	Brico depot	4 485,00 €
Renouvellement lit superpose chalet	BUT	291,66 €
Renouvellement des toiles et sangles des yourtes	GandanYourte	652,25 €
Renouvellement four encastrable	BUT	230,50 €
Renouvellement des matelas	Easytex	873,64 €
AQUATICA		
casiers	navic	
matériel aquafitness (renouvellement)	Cardieau	6 647,55 €
matériel bike (renouvellement)	poolbiking	
Renouvellement aspirateur à eau et poussiere	tennant	338,42 €
Renouvellement des bancs de la zone beauté	La maison de la piscine	414,01 €
Renouvellement des jeux de la pataugeoire	Cardieau	936,56 €
Renouvellement des jeux de la pataugeoire	Cardieau	873,50 €
Renouvellement des onduleurs	Sonepar	814,59 €
SALLE DE CONFERENCE		
Enceintes 12 pouces actives X2	BAX MUSIC	
Enceintes 12 pouces passives X4	BAX MUSIC	
Enceintes 15 Pouces Passives X2	BAX MUSIC	
Enceinte mobile (séminaire)	BAX MUSIC	
Ampli JB Systèmes AMP400.2 MK2	BAX MUSIC	
Renouvellement mobiliers divers (mange debout..)	Evolution	1 389,72 €
Renouvellement des onduleurs	Sonepar	516,00 €
MATERIEL TECHNIQUE		
Renouvellement outillage divers		
Taille haie à perche et tronconneuse	Roland	1 259,42 €
Renouvellement nettoyeur haute pression	Loxam	453,16 €
Renouvellement nettoyeur haute pression	Loxam	620,00 €
Renouvellement nettoyeur haute pression	Loxam	620,00 €
Renouvellement nettoyeur haute pression	Loxam	1 240,00 €
Renouvellement des flexibles pour nettoyeur à haute pression	Trenois Decamps	143,26 €
Renouvellement du tracteur	Rafhay	26 000,00 €
Renouvellement outillage divers (meuleuse scie sauteuse..)	Trenois Decamp	1 060,00 €
Renouvellement outillage (tariere)	Loxam	385,00 €
Renouvellement perforateur chevilleur	Trenois Decamp	195,42 €
Renouvellement aspirateur eau et poussiere	Trenois Decamp	1 446,80 €
Renouvellement d'une echelle coulissante	Trenois Decamp	945,00 €
Renouvellement outillage (ponceuse, ..)	Trenois Decamp	501,04 €
Renouvellement outillage (Scie radiale)	Trenois Decamp	1 232,08 €
Renouvellement outillage (mallette outils)	Trenois Decamp	373,00 €
Renouvellement outillage (mallette outils)	Trenois Decamp	350,00 €
Renouvellement outillage (échelle)	Trenois Decamp	945,00 €
Sécurité		
Elingues de levage		
Exploitation		

Renouvellement antenne pour PTI	TEL	1 343,24 €
Renouvellement talkies walkies pour PTI	TEL	1 311,60 €
Renouvellement fourgon mercedes	FG Automobiles Arras	16 938,43 €
Renouvellement partner Peugeot	ABC Peugeot	11 062,51 €
Renouvellement autolaveuse	Lubri Asept	5 902,70 €
Renouvellement remorque	DC Remorques	6 696,28 €
Remboursement du Master Renault acquis en 2022)	AB Auto CONCEPT	
Aquarium		
Renouvellement depressostat et relayage (electricité)	Appelec	2 521,00 €
Renouvellement extincteur	Desautel	417,15 €
RENOUVELLEMENT ASPIRATEUR DORSAL	TRENOIS DECAMP	910,00 €
Renouvellement des sèche mains automatique chauffant	Trenois Decamp	123,83 €
TOTAL DE L'ANNEE		225 934,84 €

TABLEAU PREVISIONNEL P3/GER - RENOUELEMENT MATERIEL EXTERIEUR	
Année	2024
Montant GER contractuel de l'année	6 500,00 €
Montant prévi P3/GER de l'année	15 131,00 €
Montant Report N-1	3 027,46 €
Réel 2024	9 618,17 €
Solde cumulé	-90,71 €

Descriptif de l'intervention	Fournisseur	Montant définitif
Remise en état des terrains de jeux (pétanque, enfants...)		
Remise en état Beach volley camping	Interne	
Renouvellement tables pique-nique	ONF	
Renouvellement des panneaux du parc	Direct Signalétique	1 401,67 €
Renouvellement des fléchages du parc	ONF Vegetis	1 250,00 €
Remise en conformité jeux enfants	Proludic	4 534,50 €
Renouvellement des jeux enfants	Récréaction	2 432,00 €
TOTAL DE L'ANNEE		9 618,17 €

[➤ Tableau GER P3](#)

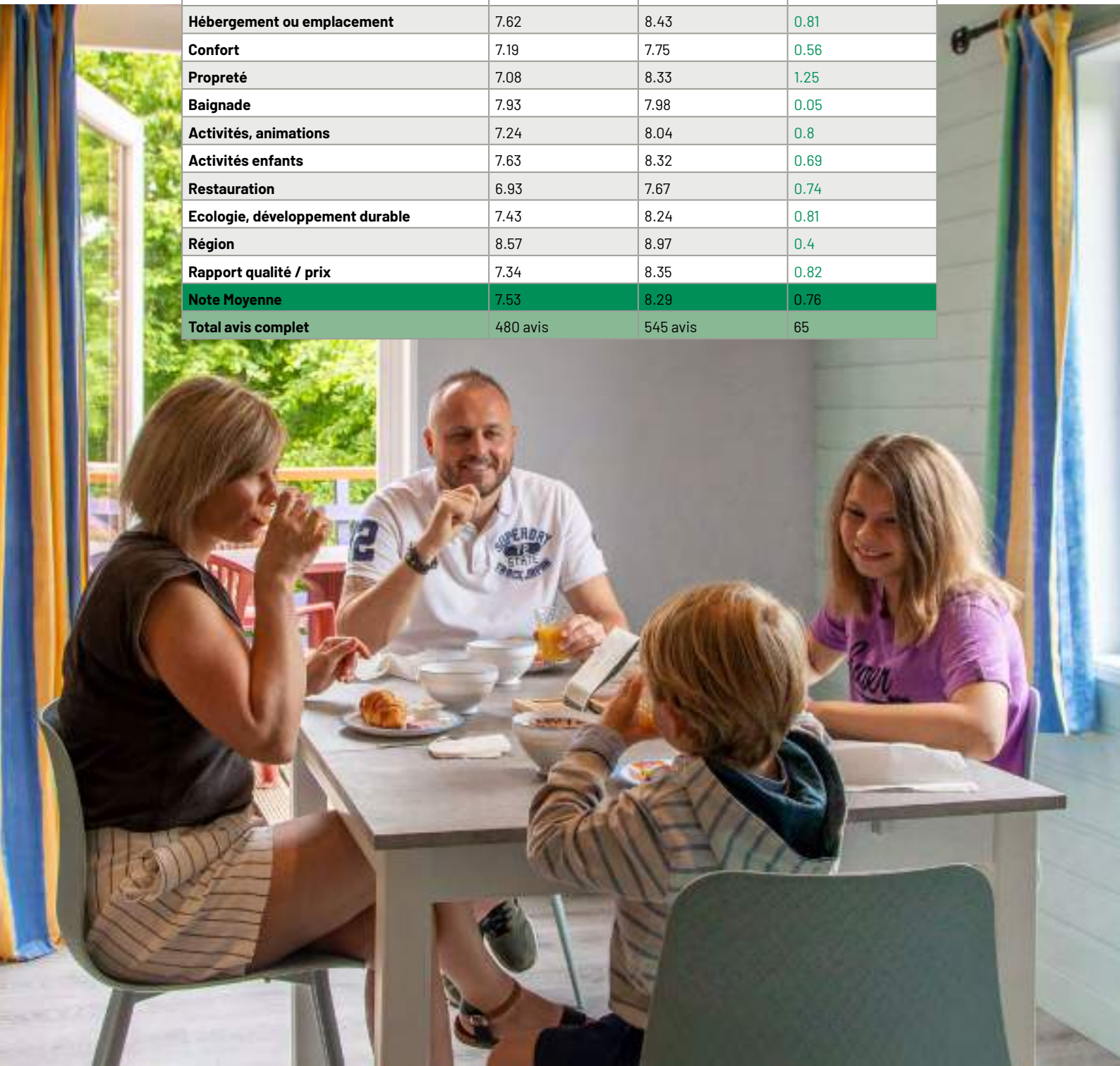
Inventaire

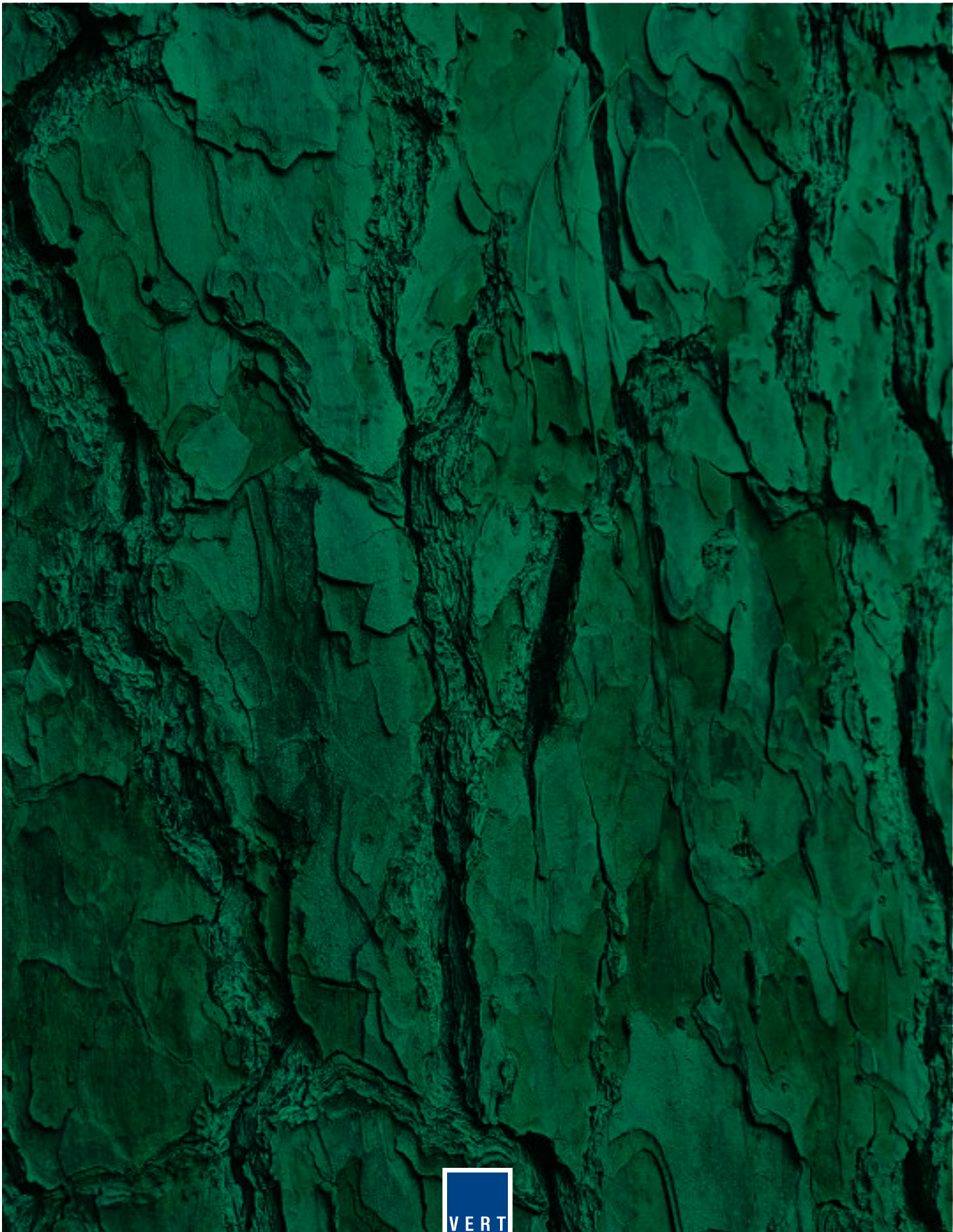
➤ [Tableau de l'inventaire détaillé à fin 2024](#)



Enquêtes de satisfaction

ENQUETE DE SATISFACTION ACCESSIBLE SUITE À LA RESERVATION D'UN SÉJOUR			
Critères	Note sur 10 en 2023	Note sur 10 en 2024	Evolution
Général	7.79	8.33	0.54
Accueil	8.40	9.07	0.67
Services	7.24	8.1	0.86
Hébergement ou emplacement	7.62	8.43	0.81
Confort	7.19	7.75	0.56
Propreté	7.08	8.33	1.25
Baignade	7.93	7.98	0.05
Activités, animations	7.24	8.04	0.8
Activités enfants	7.63	8.32	0.69
Restauration	6.93	7.67	0.74
Ecologie, développement durable	7.43	8.24	0.81
Région	8.57	8.97	0.4
Rapport qualité / prix	7.34	8.35	0.82
Note Moyenne	7.53	8.29	0.76
Total avis complet	480 avis	545 avis	65





VERT
MARINE

VERT MARINE 1 rue Lefort Gonssolin 76130 Mont-Saint-Aignan | Capital social 1.000.000,00 €
SIRET 38442547600445 | TVA intracommunautaire FR 81 384 425 476 | RCS Rouen B 384 425 476

3.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335791-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 octobre 2025

Publié le 27 octobre 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025****Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Isabelle FERNANDEZ, Valérie LETARD, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Paule ROUSSELLE.

Absent(e)(s) : Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Sylvie CLERC, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Françoise MARTIN, Michel PLOUY, Frédérique SEELS, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL.

OBJET : Signature des Contrats de Destination Touristique : "Communauté Urbaine de Dunkerque "Spirit of Dunkerque" 2025-2027", "Métropole Européenne de Lille 2025-2027", "Lys - Artois 2025-2027", "La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole 2025-2027".

Vu le rapport DTT/2025/205

DECIDE à l'unanimité:

- d'adopter les termes des Contrats de Destination Touristique « Communauté Urbaine de Dunkerque "Spirit of Dunkerque" 2025-2027 », « Métropole Européenne de Lille 2025-2027 », « Lys - Artois 2025-2027 » et « La Porte du Hainaut – Valenciennes Métropole 2025-2027 », ci-joints en annexes 1, 2, 3 et 4 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits Contrats de Destination Touristique « Communauté Urbaine de Dunkerque "Spirit of Dunkerque" 2025-2027 », « Métropole Européenne de Lille 2025-2027 », « Lys - Artois 2025-2027 » et « La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole 2025-2027 ».
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 12.

Madame BOISSEAUX est Conseillère régionale.

Madame BECUE et Monsieur LEPRETRE sont Vice-Présidents de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Mesdames COEVOET, MASSE et, ainsi que Messieurs ACHIBA, CADART, CATHELAIN, Olivier CAREMELLE et PICK sont Conseillers métropolitains de la MEL. Madame TONNERRE-DESMET est Conseillère métropolitaine déléguée de la MEL. Madame BOCQUET exerce des fonctions professionnelles au sein de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Monsieur MANIER est Conseiller métropolitain de la MEL et exerce des fonctions professionnelles au sein de la Région Hauts-de-France.

Madame ARLABOSSE est Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral. Madame BAILLEUL et Monsieur BARTHOLOMEUS sont Conseillers communautaires délégués à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral.

Madame FAUCHILLE et Monsieur SEGUIN sont membres de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public Office de tourisme de la Métropole Européenne de Lille, respectivement en qualité de suppléante et de titulaire.

Madame EVRARD est Conseillère communautaire à la Communauté de Communes Flandre Lys.

Madame ZAWIEJA-DENIZON et Monsieur RENAUD sont respectivement Vice-Présidente et Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Madame CHOAIN et Monsieur BERNARD sont Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole. Madame GREAUME est Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum.

Madame SANDRA, ainsi que Messieurs LEDOUX et LEFEBVRE avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames EVRARD, TONNERRE-DESMET et ZAWIEJA-DENIZON. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur RINGOT avait donné pouvoir à Monsieur BARTHOLOMEUS. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame ZOUGGAGH (elle-même Conseillère métropolitaine de la MEL) avait donné pouvoir à Monsieur PICK (lui-même Conseiller métropolitain de la MEL). Ni le procureur, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) avait donné pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

A l'appel de l'affaire et compte tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les Conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent ni être comptés pour le quorum, ni prendre part au délibéré et au vote, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal à au moins 38.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur DIEUSAERT).

Vote intervenu à 16 h 13.

Au moment du vote, 27 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 26

N'ont pas pris part au vote : 24 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 32 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 32

Majorité des suffrages exprimés : 17

Pour : 32 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame DECODTS, non-inscrite)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE
Communauté urbaine de Dunkerque
« *Spirit of Dunkerque* »
2025 - 2027



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-1111-4,

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°20170738 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2022.01821 du conseil régional du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu la délibération n°2024.00283 du Conseil régional du 8 février 2024 relative à l'organisation de la transition des contrats de rayonnement vers les contrats de destination touristique

Vu la délibération XXX de l'Office de tourisme et des congrès communautaire de Dunkerque

Vu la délibération concernant la candidature de la communauté urbaine de Dunkerque en date du 30/06/2025

Vu la délibération n° XX de la Commission permanente du Conseil Départemental du Nord autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique.

Vu la délibération n° 2026.00982 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 juin 2025 autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique.

ENTRE

La **Région Hauts-de-France**, dont le siège est à Lille (59000), 151 Boulevard du Président Hoover, représentée par le président du Conseil régional, Monsieur Xavier BERTRAND, ci-après dénommée « la Région »,

Hauts-de-France Tourisme, dont le siège est à Amiens (80000), 3, rue Vincent Auriol, représenté par le Président, Monsieur Daniel FASQUELLE,

Et d'une part

La Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), représenté par le Président, Monsieur Patrice VERGRIETE

Et d'autre part

L'Office de Tourisme et des congrès communautaire de Dunkerque, représenté par la Présidente, Madame Marjorie ELOY

Le Conseil Départemental du Nord, représentée par le Président Christian POIRET

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT,

PREAMBULE

Contexte

Vers une 4^{ème} révolution touristique

- **La 1^{ère} révolution touristique correspond à l'invention du tourisme en Europe à la fin du XVIII^e siècle.** Au XVII, le voyage est une quête philosophique pratiquée par les élites cultivées ou par des pèlerins et des prêtres. Ces populations ont en commun une idée simple : voyager pour découvrir.
- **La 2^e révolution touristique a été celle de la démocratisation du tourisme**, amorcée un siècle plus tard et qui s'épanouit à partir des années 1950.
- **La 3^e révolution touristique est celle de la mondialisation effective d'un tourisme en croissance exponentielle**, avec l'essor des classes moyennes, l'apparition des compagnies low cost a été l'un des facteurs de l'augmentation des voyages de cette classe moyenne ou supérieure. La mise en tourisme devient totale. .

3

La 4^{ème} révolution touristique : l'enjeu c'est de réinventer sans détruire. Cette 4^{ème} révolution du tourisme est inhérente à de profondes mutations aux plans économique, sociologique, numérique, écologique, ... avec un enjeu particulier afférent au tourisme durable

La 3^{ème} Révolution Industrielle (REV3) en Hauts-de-France

Dans un contexte de transformations structurelle et conjecturelle mondiales toujours plus difficiles à prévoir, les Hauts-de-France se transforment pour capter les opportunités liées à ce contexte de transitions :

- La transition énergétique, c'est choisir les sources d'énergie les moins émettrices de gaz à effet de serre et les plus renouvelables
- La transition écologique, c'est viser la sobriété et l'efficacité dans l'usage des ressources
- La transformation numérique, c'est repenser ses processus de production et de vente à l'aube du digital
- La transformation des modes de consommation, c'est repenser l'usage des produits, leur fabrication et leur fin de vie.

Ces opportunités correspondent pleinement aux mutations identifiées de la 4^{ème} révolution du tourisme et guideront les actions mises en œuvre dans les contrats de destination touristique.

La stratégie régionale de territorialisation de la politique touristique

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités des Hauts-de-France. Dans ce cadre d'organisation territoriale, **la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la Région est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.**

Pour ce faire, **la Région a engagé depuis 2017 une démarche de mise en convergence des territoires vers un objectif commun : le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité.** Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc indispensable de travailler sur des **logiques de territoires d'expériences en transcendant les limites administratives des collectivités**. Cette approche doit permettre de rendre l'offre territoriale plus visible et lisible, de fluidifier le parcours du visiteur et donc d'optimiser l'expérience client et sa satisfaction et de **transformer les territoires en destination touristique** dotée des atouts nécessaires à leur attractivité.

Cette ambition est l'objet principal de la démarche et du présent contrat de destination touristique. Par cet outil, la Région, Hauts-de-France Tourisme et les territoires concernés formalisent la volonté commune d'engager une dialectique convergente nouvelle de développement touristique et de prendre des engagements réciproques afin de répondre aux défis touristiques de demain pour contribuer à l'attractivité régionale et au développement économique de la région.

Article 1 – Objet du « Contrat de Destination Touristique »

Le présent contrat formalise, à l'échelle de la destination un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.

Pour répondre à ces enjeux, une approche méthodologique partagée, la convergence des stratégies, la définition de priorités d'actions lisibles, la mise en place d'une gouvernance efficace et la mise en cohérence des moyens et initiatives des différents échelons de collectivités et d'organismes gestionnaires de la destination concernés sont recherchées.

Le Contrat de DESTINATION Touristique correspond à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il traduit le point de convergence entre les priorités touristiques retenues par l'ensemble des partenaires.

Il a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Article 2 – Présentation de la Destination

Le volontarisme et la capacité du territoire dunkerquois à prendre son destin en main ne sont plus à démontrer. Dès 1966, l'État reconnaît la mobilisation locale et la volonté des élus de travailler ensemble à l'avenir d'un territoire, bousculé par l'installation de l'industrie sur l'eau et la naissance d'un grand port autonome. Première communauté urbaine volontaire de France, la CUD est créée, par décret, le 21 octobre 1968, pour une mise en œuvre effective au 1er janvier 1969. Après les créations imposées par la loi des communautés urbaines de Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg, Dunkerque est la première agglomération à saisir volontairement cette opportunité d'un nouveau statut.

A ce jour, elle réunit 20 communes et communes associées pour 200 000 habitants, qui couvrent une partie de la Flandre maritime et toute la façade littorale du département du Nord.

En plus de 50 ans, la CUD s'est profondément installée dans le paysage dunkerquois tant sur le plan politique et institutionnel que sur le plan des services apportés à la population et des projets de développement portés au service du territoire. Pour construire cette ambition au service des habitants et, au-delà, cette communauté de destin à l'échelle de l'agglomération, la Communauté urbaine de Dunkerque s'est dotée depuis les années 2000 d'un projet communautaire proposant, à chaque mandat, une ambition de services partagée par les élus et les habitants de toute l'agglomération dunkerquoise.

Les domaines d'intervention de la Communauté urbaine concourent à la mise en œuvre du projet de territoire, pour répondre aux enjeux d'attractivité, de transitions, de vivre-ensemble et d'implication citoyenne de notre agglomération.

Le projet de territoire de l'agglomération dunkerquoise 2020-2026, c'est :

- Une démarche intégratrice pour mettre en cohérence des politiques publiques sur un territoire donné, qui tient compte des spécificités du territoire
- Une évaluation au regard des enjeux
- Un ajustement du projet en continu
- Une traduction opérationnelle et budgétaire

Les axes du projet de territoire sont :

- Conforter l'attractivité retrouvée de notre territoire
- Faire preuve d'audace et d'innovation en faveur de la transition écologique, énergétique et sociale
- Faire société à toutes les échelles du territoire

Dans le cadre de ce projet de territoire, la Communauté urbaine de Dunkerque a vocation à poursuivre le renouveau économique de l'agglomération en jouant la carte d'un tourisme aux multiples facettes. Ce développement touristique participe à l'attractivité du territoire en contribuant à son dynamisme, à son développement économique et à la création d'emplois. Il doit néanmoins trouver un équilibre entre afflux d'utilisateurs, multiplicité des usages et préservation de la qualité de nos sites naturels et la biodiversité.



Figure : Destination « Dunkerque Of Spirit »

Après 10 ans d'investissement et de développement, la filière touristique sur le territoire communautaire, c'est aujourd'hui :

2.1 Une organisation confortée et une ambition touristique affirmée

- Une stratégie de développement touristique communautaire reposant sur des axes de développement transversaux et thématique
- Une compétence, la "promotion du tourisme", transférée depuis le 1er janvier 2017 à la Communauté urbaine de Dunkerque ;
- La création d'un Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, au statut EPIC, 36 salariés, 3.8M€ de budget, 5 points d'accueil permanent, 2 points d'informations temporaires autour d'une marque touristique forte : "Spirit of Dunkerque » et d'un site internet de destination www.dunkerque-tourisme.fr,
- Positionner Dunkerque et son agglomération comme une destination touristique de courts et moyens séjours pour les clientèles nord-européennes ;
- Développer et conforter une filière économique, source d'attractivité et d'image pour le territoire et de retombées économiques et de création d'emplois.

2.2 Une véritable filière économique contribuant à l'attractivité du territoire, source de diversification et vecteur d'images

- **2 959 emplois salariés touristiques** URSSAF – ACOSS au 31/12/2023
- **1.90 millions de nuitées touristiques marchandes et non-marchandes** sur la CUD en 2024
- **1.73 millions d'excursionnistes en situation loisirs-tourisme** sur la CUD en 2024
- **28 hôtels pour 1 437 chambres.** Le **segment hôtelier représente 8% des nuitées marchandes.** En **2024**, il enregistre un **taux d'occupation annuel moyen de 69%** (toutes catégories confondues). La clientèle hôtelière est à 72.1% française et 27.9% étrangère. Ouverture de 2 hôtels 4* sur Dunkerque pour 199 chambres.
- **25 campings, 4 292 emplacements.** Le **segment HPA représente 7% des nuitées marchandes** de la destination sur les emplacements de passage. Arrivée de l'opérateur Cap Fun pour la gestion du camping de la Licorne pour 326 emplacements.
- **6 résidences de tourisme** représentant **259 logements.**
- **2 établissements** d'hébergement de **groupes** pour une capacité de **250 lits.**
- **1 950 locations actives** recensées sur les plateformes au 1^{er} semestre 2024. La majorité se situent sur les communes de Dunkerque, Bray-Dunes et Gravelines.
- **1.1M€ de taxe de séjour** cumulée et perçue par le territoire pour l'année **2024** ;



Le poids de l'économie touristique en 2024

- ♦ La **consommation** touristique s'élève à **174.7M€ tous visiteurs confondus**
- ♦ La **retombée économique** est de **185M€** pour le territoire (retombées primaires et induites)
- ♦ **2 236 emplois ETP** alimentés dans l'économie grâce aux retombées induites du tourisme

Source : Retombée de l'économie touristique - Protourisme ; Phase 1 et 2 – Diagnostic et analyse de la situation économique & touristique, et de l'hébergement touristique marchand / Etude de marché relatif aux potentialités de développement de l'hébergement touristique marchand de la CUD – In Extenso ; Flux Vision Tourisme – Orange Business ; Observatoire Partenarial du Tourisme / CUD-AGUR-OTC ; Baromètre Hôtelier – MKG / Décembre 2024



FOCUS : Observatoire Partenarial du Tourisme, un outil au service des acteurs du tourisme

Lancé en 2021, l'observatoire partenarial du tourisme s'appuie sur 3 structures la CUD, l'AGUR et l'OTC. Il a pour objectif de répondre à 3 enjeux, à savoir

- **Mieux connaître**, analyser et anticiper l'activité touristique et les tendances sur le territoire -
- Outils de **pilotage** de la stratégie de développement touristique communautaire
- Accompagner les acteurs du tourisme dans **l'adaptation de l'offre**

Pour mener à bien ces missions, l'observatoire a **tissé des partenariats** avec les socio-professionnels et les institutionnels du tourisme et s'est **doté d'outils** (Flux Vision Tourisme – Orange Business, le Baromètre hôtelier-MKG, Liwango / Lighthouse, Retombée Economique-Matrice Protourisme)

Il produit différents **supports** (chiffres clés, bilan annuel, note de conjoncture, étude sectorielle) à destination des **élus, des professionnels et institutionnels du tourisme**.

7

2.3 Une offre touristique plurielle et des filières touristiques d'excellence

- **4 équipements à vocation touristique et de loisirs gérés en régie par la CUD** (Parc Zoologique – Biotopia ; Le PLUS - Palais de l'Univers et des Sciences, la Halle aux Sucres, CIAC - Chœur de Lumière) ; 3 équipements en DSP (Golf Dunkerque Grand Littoral, L'Escale et La Patinoire Michel Raffoux) et 1 équipement directement rattaché à l'Office de tourisme communautaire, le Palais des Congrès - Kursaal ;
- Une filière "**tourisme de mémoire**" structurée autour de 3 sites : **Musée Dunkerque 1940 - opération Dynamo** (107 708 visiteurs en 2024), le **Fort des Dunes** (21 365 visiteurs en 2024) et à terme la **Ferme Nord**. Une offre complétée par la présence de cimetières militaires, de sites et vestiges (épaves, mur de l'Atlantique), d'un restaurant thématique (Le Princess Elizabeth) et d'une application numérique pour découvrir les sites et les vestiges de **l'opération Dynamo** et de la Bataille de Dunkerque ;
- 3 Beffrois classés au **Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO** ;
- Gravelines, **ville fortifiée par Vauban**, classée aux Plus Beaux Détours de France ;
- Des **musées** et des **sites culturels** : Musée Portuaire (67 068 visiteurs en 2024), FRAC (24 197 visiteurs en 2024), LAAC (37 516 visiteurs en 2024), CIAC - Chœur de Lumière (3 064 visiteurs en 2024), Musée du Dessin et de l'Estampe (11 553 visiteurs en 2024) , Halle aux Sucre, Espace Tourville (16 829 visiteurs en 2024) , ...
- Une **filière tourisme d'affaires** reposant sur une centaine de manifestations professionnelles accueillies au Palais des Congrès Dunkerque Kursaal dont 3 à 4 congrès en moyenne par an ;
- Une filière de **tourisme des savoir-faire économiques en structuration** sur les volets agro-alimentaire, industriel, transport/logistique, environnement et énergie, santé... en lien avec les perspectives de développement industriel et économique du territoire...

- **4 stations balnéaires et 6 plages** : Petit-Fort-Philippe, Malo-les-Bains, Leffrinckoucke et Bray-Dunes et des fronts de mer : Grand-Fort Philippe et Zuydcoote ;
- **8 bases nautiques** (Jean Binard, La Licorne, Sémaphore, Le Clos Fleuri, Puythouck, Bassin de la Marine), 1 Centre Régional de Voile Habitable et le PAarc des Rives de l'Aa ;
- **Des ports de plaisance** dont 3 gérés en régie par la CUD pour 600 anneaux, 1 port géré par le SIVOM des Rives de l'Aa pour 430 anneaux, 3 ports de plaisance en gestion privée pour 392 anneaux soit un total de **1 422 anneaux** ; Projet Marina Dunkerque et Gravelines
- **3^e port transmanche** avec des **liaisons régulières** par ferry avec le **Royaume-Uni et l'Irlande**. Au total **1,760 M de passagers** ont été enregistrés (+9% vs 2023) et **369 000 véhicules de tourisme** en 2024
- **6 escales de croisière** au Port de Dunkerque en 2024 ;
- Un trafic de **tourisme fluvial** autour de 400 bateaux / an ;
- 62 km de véloroutes et voies vertes aménagés avec la **Vélomaritime** © - EV4 (53 Km) et la **Véloroute des Flandres** (9 km) – 128 000 cyclistes par an pour 2 M€ estimés de retombées économiques ; 12 établissements labellisés « Accueil Vélo »
- **1 450 ha d'espaces naturels** (hors espaces dunaires) aménagés et ouverts au public : Bois des Forts / Parc du Fort Louis (600 ha), Lac de Téteghem (250 ha), Lac d'Armbouts-Cappel (100 ha), Parc de l'Estran (12 ha), Lac du Puythouck (140 ha), Parc Galamé - Maison de la Nature (40 ha), PAarc des Rives de l'Aa (300 ha), 460 km de voies cyclables (pistes, bandes et voies vertes) ...
- « **Les Dunes de Flandre, Projet Grand Site de France** » pour valoriser et découvrir les sites historiques et 1 000 ha de dunes préservées : 1 réserve naturelle, 4 sites classés, 2 zones NATURA 2000 ;
- De **nombreux évènements** sportifs, culturels et festifs tout au long de l'année (Carnaval, 4 jours de Dunkerque, Festival la Bonne Aventure, Het Lindeboom, Triennale d'Art Contemporain, Festival Allure Folle, Tall Ships Race - Les Voiles de Légende en 2025, ...).

Article 3 – Les ambitions et les axes opérationnels de la Région et de la destination

Le tourisme est une activité porteuse de développement économique et vecteur d'attractivité permettant de conforter le développement économique d'un territoire. Ainsi, le contrat de destination touristique répond à la volonté de la Région et des Hauts-de-France Tourisme d'accompagner les territoires dans leur transformation visant à en faire des destinations reconnues et recommandées par les clientèles de proximité, de voisinage et internationales. Pour ce faire, il s'agit notamment d'assurer la cohérence et l'articulation des projets, des actions et des outils entre les différents niveaux de collectivités et d'organismes territoriaux de tourisme au regard de leurs enjeux respectifs.

Pour ce faire, au regard des différentes évolutions du tourisme, l'attractivité d'une destination passe nécessairement par :

- Une identification précise de ses marchés et clientèles cibles complétées par une approche segmentée de ces clientèles afin de connaître leurs attentes,
- Une connaissance actualisée de ses offres en hébergement et en activités et de leurs fréquentations,
- Une vision de ses atouts qui font son identité et qui la différencie,
- Une stratégie partagée de développement et de transformation de son offre afin de l'adapter aux attentes de ces clientèles pour renforcer sa lisibilité,

- Une stratégie partagée de mise en marché au niveau local, national et international pour optimiser sa notoriété et son image.

L'objectif est ici d'engager des actions renforçant leur compétitivité par une offre segmentée attractive répondant aux attentes des visiteurs, créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire.

Outre l'appui à la destination dans la définition de sa stratégie de développement et de marketing touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme l'accompagneront dans la mise en œuvre des actions concrètes exprimées au présent contrat qui répondront aux priorités conjointement définies en termes de transformation de l'offre et de mise en marché.

Après avoir engagé dès 2017 une 1^{ère} génération de contrat de rayonnement touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme proposent une 2^{ème} génération de contrat davantage axée sur la notion de destination touristique centrée sur l'approche client et la transformation de l'offre pour la faire correspondre aux attentes de la clientèle et intégrant les étapes du marketing et de la mise en marché.

Par ailleurs, au volet territorial de la politique touristique, la Région poursuivra la mise en œuvre des projets d'envergure régionale sur les mobilités douces (vélotourisme, nautisme et plaisance, tourisme équestre), l'innovation touristique sous toutes ses formes, le tourisme de mémoire, la médiation et la ludification des patrimoines ou encore le tourisme gourmand et gastronomique. Ces projets régionaux pourront ainsi, au regard des atouts et enjeux de la destination, s'ancrer dans le plan d'actions de la destination.

3.1 Présentation de la stratégie de développement touristique et marketing de la destination

La stratégie de développement touristique de la destination est portée par la Communauté urbaine, l'Office de Tourisme et des Congrès Communautaire et ses partenaires touristiques locaux.

Elle a pour objectif d'**affirmer Dunkerque comme une destination touristique** située à la frontière de trois pays, dynamique, décalée et aux attraits pluriels - urbains, portuaires et balnéaires (Villes / Ports / Plages) ; une véritable destination de courts-séjours actifs et culturels pour une clientèle nord-européenne curieuse ; un lieu privilégié pour les rencontres professionnelles et sportives.

Cette stratégie répond à 4 enjeux :

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Changer et améliorer l'image de la destination
- Favoriser le développement économique et la création d'emplois
- S'inscrire dans la transition écologique et énergétique

3.1.1 Positionnement de la destination

Dunkerque s'affirme comme une destination touristique située à la frontière de trois pays, dynamique, décalée et aux attraits pluriels - urbains, portuaires et balnéaires (Villes / Ports / Plages) ; une véritable destination de courts-séjours actifs et culturels pour une clientèle nord-européenne curieuse ; un lieu privilégié pour les rencontres professionnelles et sportives.



Figure 1- L'esprit de Dunkerque en quelques mots

Le positionnement de notre destination repose sur plusieurs piliers :

NATURE & ITINÉRANCE :

- Des paysages divers qui s'étendent sur l'ensemble du territoire aussi bien sur le littoral qu'en rétro-littoral : 6 plages, les Dunes de Flandre, le Bois des Forts, le lac de Téteghem, le parc de l'Estran...
- Développement et promotion de la filière « Tourisme à vélo » s'appuyant sur l'EuroVelo4 – La Véloroute des Flandre et le Réseau Point-Nœuds ainsi que la valorisation du label « Accueil Vélo ».
- Développement des sports et loisirs de nature : PArc des Rives de l'Aa, Parc Galamé, Fort de Petite-Synthe, sports et activités nautiques...
- Développement et mise en tourisme des itinéraires récréatifs : randonnée pédestre équestre et cyclo.
- La **labellisation Grand Site de France pour les Dunes de Flandre** constituera un levier fort pour véhiculer l'image d'une destination nature.

FOCUS : le Projet Grand Site de France - DUNES DE FLANDRE

Depuis 2015, la Communauté urbaine de Dunkerque porte l'Opération Grand Site des Dunes de Flandre qui vise la labellisation Grand Site de France (décerné par le Ministère en charge de l'Environnement) dont l'objectif est de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants en conciliant un accueil de qualité aux visiteurs. Cette démarche est engagée sur un périmètre spécifique, à l'est de Dunkerque, entre le Feu de Saint-Pol (porte d'entrée à l'ouest) et Bray-Dunes. Elle a pour objectifs principaux :

- **Préserver** le cœur du Grand Site et révéler la valeur des paysages ;
- Sauvegarder, structurer et valoriser les **sites de mémoire** ;
- **Améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte** du Grand Site ;
- Conforter le développement local dans une approche de **tourisme durable** ;
- Donner une **dimension transfrontalière** au Grand Site ;
- **Associer les habitants** et les acteurs du territoire.

Le périmètre du Grand Site des Dunes de Flandre en projet s'appuie sur deux mots clés : le sable et les dunes.

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et culturel,
- Le respect du cadre de vie des habitants
- L'accueil des publics et le développement durable local.

Chiffres clefs

- 4 sites Natura 2000 et 4 Znieff de type



Les dernières étapes vers **la labélisation en 2025**.

12

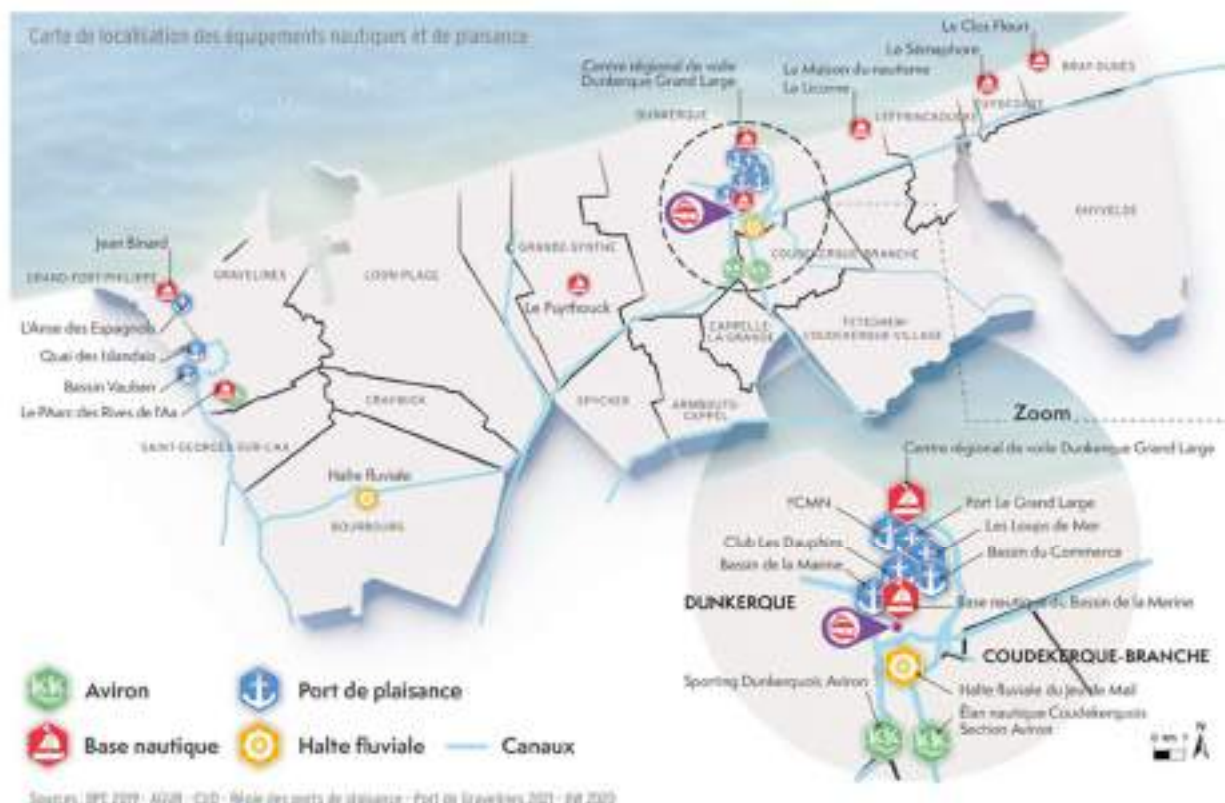
BALNÉAIRE, PLAISANCE & NAUTISME :

- Requalification des fronts de mer et des stations balnéaires : Malo-les-Bains, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes, Petit-Fort-Philippe et Grand-Fort-Philippe, ...
- Développement des ports de plaisance : Projet Marina « Grand Large » avec l'extension du Port de plaisance de 250 à 450 anneaux, accès direct à la mer, ouvrage de protection et infrastructures, commerces et services aux plaisanciers et habitants ; Projet MarinAa à Gravelines.
- Structuration d'une filière économique autour de la plaisance.
- Organisation, développement et promotion de la filière nautique.

FOCUS : la filière « Plaisance » et le Projet « Marina »

En 2022, la Communauté urbaine de Dunkerque a engagé une nouvelle ambition visant à faire de la filière plaisance un vrai pilier de la stratégie d'attractivité touristique, économique et résidentielle de l'agglomération.

L'offre nautique : panorama des sites



La Régie des ports de plaisance publics « Dunkerque Marina » compte 560 anneaux répartis entre trois bassins, en cœur de ville : Grand Large, Marine et Commerce.



Cette nouvelle stratégie repose notamment sur le projet urbain « Marina », prévoyant :

- D'une part, le développement d'un port de plaisance accueillant et dynamique, attractif pour les plaisanciers, avec des services de qualité
- D'autre part, la création autour du port de plaisance d'un nouveau quartier animé, dans le prolongement de la digue de Malo-les-Bains réaménagée.

Demain, l'usage des plans d'eau sera redéfini pour que le bassin du Grand Large, avec son accès direct à la mer, devienne le lieu central de la plaisance à Dunkerque. Et un véritable lieu de vie pour les visiteurs et les habitants de l'agglomération.



14

Principes d'aménagements

Le projet « Marina », c'est :

- Un port de plaisance passant de 250 à 450 anneaux avec accès direct à la mer,
- Un bassin mieux protégé avec la création d'un nouvel ouvrage de protection,
- Des logements, commerces et services pour les habitants et les plaisanciers,
- Des espaces publics de grandes qualités, avec 50% de végétalisation à l'échelle du quartier,
- Un port de plaisance connecté au centre-ville et à la station balnéaire de Malo-les-Bains.

Le projet Marina porte aussi sur des enjeux transversaux :

- Environnementaux (port propre, déchets, zone carénage...)
- Innovation, services numériques...
- Communication, animation, événementiel... dans le cadre d'une politique globale de promotion touristique et d'attractivité du territoire
- Qualité de services aux plaisanciers.

MEMOIRE & PATRIMOINE

- Consolidation de la filière tourisme de mémoire autour du Musée Dunkerque 1940, le Musérial du Fort des Dunes et la Ferme Nord à termes.
- Actions de promotion autour de la filière et des clientèles cibles.
- Mise en réseaux des sites de mémoire à l'échelle régionale et transfrontalière (Réseau LRE, Villes Mémoire, ...).
- Perspectives « Chemins de Mémoire 39-45 » – Région des Hauts de France.
- Valorisation de la dimension maritime et portuaire de la destination notamment à travers son patrimoine : Musée Maritime et Portuaire, Port Center, Musée de la Mer et du Sauvetage, les phares...
- Développement d'un Parc à thème autour de l'Espace Tourville.
- Événementiel : Accueil de la Tall Ships Race / Voiles de Légende en juillet 2025, Fêtes de la Mer, ...
- Patrimoine architectural (Beffrois, ville fortifiée de Gravelines, villas balnéaires) et le patrimoine de la reconstruction.

CULTURE & EVENEMENTIELS

- Développement du pôle "d'Art et création contemporaine" : Fonds Régional d'Art Contemporain, Lieu d'Art et d'Action Contemporain, Centre d'Interprétation Art et Culture – Chœur de Lumière.
- Développement de la ludification des parcours de visites : Rallye famille, escape game...

- Programmation événementielle attractive toute l'année : Festival La Bonne Aventure, Summer of Kite, Triennale d'Art Contemporain « Art et Industrie », la Tall Ships Race, Festival Allure Folle, Dunkerque la féérique, foire d'hiver...
- Mise tourisme et organisation de parcours Street-Art.

AFFAIRES & DECOUVERTE ECONOMIQUE

- Volonté de positionner Dunkerque comme une destination de Tourisme d'affaires et MICE en Hauts-de-France et en France en élaborant une stratégie de prospection et de promotion auprès des organisateurs de congrès s'appuyant sur les points forts, les acteurs et les filières économiques d'avenir du territoire.
- Repositionnement du Palais des Congrès Dunkerque Kursaal sur l'accueil des congrès et les événements professionnels.
- Construction d'une filière de tourisme des savoir-faire en lien avec les entreprises du territoire en s'appuyant sur les nouvelles dynamiques porteuses (industrie décarbonée, énergie, ...) avec une première édition des « Fabuleuses visites » en 2024.

15

ART DE VIVRE & GASTRONOMIE

- Image positive de la Région quant à la qualité d'accueil et la convivialité sur laquelle il faut capitaliser en sensibilisant les acteurs du territoire pour les faire monter encore en compétences.
- Une multitude d'hébergements avec une montée en gamme (4 hôtels 4 étoiles, campings modernes avec logements insolites et piscine, meublés vue mer, lofts grand capacité, logements avec sauna et prestations bien-être...) qui permet de répondre aux besoins de nos différentes cibles et d'attirer davantage de CSP+.
- Valorisation de la gastronomie locale : circuits courts, marchés, visites-dégustations, producteurs locaux.

3.1.2 Présentation de la stratégie marketing de la destination

Une stratégie en 4 étapes a été établie :

1. Faire Connaître : Renforcer l'image de la destination

Positionner Dunkerque comme une destination touristique phare en travaillant sur ses marqueurs identitaires et en ciblant de nouveaux primo-visiteurs.

Cette étape s'est appuyée sur une optimisation de la communication :

- Travail profond sur le registre sémantique aligné sur les valeurs de générosité, de convivialité et de ressourcement avec comme message clé « Une destination à aimer et à partager ».
- Diffusion de contenus expérientiels et authentiques (photos d'instantanés vécus, vidéos immersives, rencontres avec les acteurs du territoire...).
- Valorisation d'expériences humaines et de rencontres avec les habitants pour illustrer la personnalité unique de la destination via les réseaux sociaux avec un ciblage géographique et affinitaire.
- Organisation de voyages presse et influenceurs avec un accompagnement par une agence presse durant 3 ans au niveau régional, national et international (Allemagne, Angleterre, Irlande).

16

2. Faire Aimer : Valoriser les atouts de la destination

Ancrer Dunkerque comme une destination à la fois inspirante et expérientielle. Notre positionnement va bien au-delà d'un paysage ; nous proposons un état d'esprit unique et une qualité d'accueil qui se veut inégalable.

- Poursuivre la création de contenus expérientiels valorisant les acteurs du territoire, les moments vécus. Vidéos « On a testé pour vous », web série...
- Sensibilisation des acteurs locaux pour assurer un accueil à la hauteur de la réputation de la Région afin de pouvoir capitaliser sur les avis positifs, les recommandations.
- Encourager la création d'offres alliant convivialité et savoir-faire locale. Mise en avant des rencontres avec les artisans et des balades Greeters, développement de la filière « tourisme de savoir-faire » (mise en place des « Fabuleuses Visites » afin d'engager les entreprises locales et les artisans à ouvrir leurs portes au public.
- Communiquer sur la montée en gamme de l'offre (ouverture d'hôtels 4 étoiles, SPA vue mer, arrivée de chefs reconnus...) pour répondre aux besoins des CSP+.

3. Faire Venir : Création d'offres attractives

Transformer l'intérêt suscité en réservation effective et donner envie de rester plus longtemps en mettant en avant l'accessibilité, la durabilité, les événements majeurs et la possibilité de rayonner autour de la destination.

- Facilité d'accès en train (à 2h de Paris, TER...), bus gratuit et promotion des mobilités douces en s'appuyant sur la Vélomaritime et le RPN, le réseau cyclable et de randonnée....
- Communication sur les labels attractifs : Grand Site de France en projet pour les Dunes de Flandre, Plus Beaux Détours de France pour Gravelines, Accueil Vélo pour le cyclotourisme...
- Capitalisation sur les grands événements : Tall Ships Race, Tour de France, Commémorations Opération Dynamo et Libération...
- Mise en avant des possibilités de rayonnement touristique dans la Région (Lille, la Flandre, Louvre Lens, Nausicaa, Les 2 Caps...) et au niveau transfrontalier (Belgique, Angleterre, Pays-Bas...) qui sont des leviers pour prolonger la durée des séjours.

4. Faire Revenir : Fidélisation et engagement des visiteurs

Transformer les visiteurs en ambassadeurs de la destination et assurer une relation durable avec eux.

- Amélioration continue de l'accueil et de l'expérience visiteur. Formation des acteurs du tourisme à un accueil chaleureux et personnalisé.
- Engagement et communication post-séjour : envoi de newsletters, sollicitation d'avis et de partages d'expériences sur les réseaux sociaux.

Ce plan d'action s'inscrit dans une stratégie globale de croissance touristique durable et qualitative. En renforçant la notoriété de la destination, en valorisant ses atouts uniques et en s'appuyant sur des expériences engageantes, le territoire vise à attirer de nouveaux visiteurs, les faire rester plus longtemps et les transformer en fidèles ambassadeurs du territoire.

17

3.1.3 Les segments de clientèles

Nos cibles géographiques prioritaires se situent à 3 heures de Dunkerque. Notre situation transfrontalière nous permet de toucher 5 pays.

76% de touristes français dont

- 13% résident en Hauts-de-France
- 7% résident dans le Nord

Le marché international

- Marché britannique : 734 000 nuitées*
- Marché belge : 460 000 nuitées*
- Marché allemand : 428 000 nuitées*
- Marché néerlandophone : 177 000 nuitées*

**Nuitées marchandes et non marchandes en 2024.*

Source : 2024 – Flux Vision Tourisme- Orange Business.



Profil des visiteurs



18

Âge moyen : 36 ans
 1/3 couple – 1/3 famille – 1/3 solo
 CSP+ 43% - CSP- 42%
 77% repeaters

Source : Etude des retombées économiques du tourisme – 2023/2024 – Protourisme

Au regard de ses données, 4 cibles prioritaires ont été identifiées :

- Les couples « promeneurs chaleureux »
- Les Happy Family
- Les grands-parents avec petits-enfants
- Les solos

Sur des marchés prioritaires que sont :

- Pour le territoire national : le Nord, le Pas-de-Calais, la région parisienne
- Pour l'international : la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas

3.1.4 Offres existantes par univers et par cibles



COUPLES / PROMENEURS CHALEUREUX

19

SE DIVERTIR

- **Programme évènementiel** riche toute l'année (La Bonne Aventure, Het Lindeboom, Voiles de Légende, La foire aux huîtres...)

DÉCOUVRIR

- **Chantier Tourville** (visite à son rythme, rencontre avec les artisans, taverne).
- **Beffroi et phares** (visites libres, entre histoire et vues imprenables).
- **Visites flashes ou libres des musées** : Musée Maritime & Portuaire, LAAC, Frac, Dunkerque 1940, Fort des Dunes.
- **Visites dégustations** : Apéro beffroi, visite d'une brasserie, balade gourmande à Gravelines avec dégustation de poisson fumé.
- **Balade Greeters** : découverte de la destination avec un habitant (visite en petit groupe, échange avec les locaux, découverte de lieux insolites).

SAVOURER / CONTEMPLER

- **Sortie en voilier** (à la ½ journée ou balade apéro sunset)
- **Gravelines, Plus Beau Détour de France** (balade dans les fortifications et le jardin de l'Arsenal)
- **Hébergements et restaurants vue mer** à proximité des activités et sites à visiter
- **Faire une digue**

S'ÉVADER

- **Sports nautiques / glisse** : char-à-voile, long-côte, catamaran, kite...
- **Balades à vélo** : Vélomaritime, RPN, circuits cyclo proposés par l'OT
- **Randonnées** : Grand Site des Dunes de Flandre, Bois des Forts, lac de Téteghem... / Circuits libres via Wivisites.

Les points à renforcer :

Inciter au choix de séjour responsable de la destination en valorisant l'accessibilité et les déplacements via des transports bas carbone (gare ferroviaire, bus gratuit). Diversifier l'offre de séjour en mettant en avant les hébergements implantés dans un cadre nature propice au ressourcement et à l'évasion ; à proximité de parcours pédestres, cyclo et activités de pleine nature.



HAPPY FAMILY

20

SE DIVERTIR

- **Évènements familiaux** : La Bonne Aventure, Voiles de Légende, Het Lindeboom, Dunkerque la féérique, foire d'hiver
- **PAarc des Rives de l'Aa** : parc aquatique, structures gonflables en saison estivale.
- **Dino-Parc**
- **Fort des Pirates** : spectacles équestres en haute saison sur le thème de la piraterie
- **Loisi Games** : karting électrique, karaoké, VR
- **Kiddy Squat** (structure de jeux couverte)
- **Dk Park** : trampolines, parcours ninja, escape game...
- **Jeux de plage** : châteaux de sable, ballon...
- **Animations dans les campings**

DÉCOUVRIR

- **Musées** : LAAC, Frac, Musée Maritime & Portuaire, Halle aux Sucres (visites dédiées aux familles, parcours ludiques, ateliers pour les enfants pendant les vacances Zone B).
- **Le Palais de l'Univers et des Sciences** : expositions et animations dédiées aux familles.
- **Bio-Topia, le Camélus, Ferme pédagogique Vernaelde, aquarium de Malo-les-Bains**
- **Maison de la Nature** (découverte du travail des abeilles)
- **Musée des jeux traditionnels**
- **Jeu de piste « Sur les traces des enfants de Jean Bart** : visite ludique de la ville
- **Beffroi** : découverte de la ville à 360°, visite libre, visites « goûter » ponctuelles pendant les vacances scolaires.

SAVOURER / CONTEMPLER

- **Sortie en voilier**
- **Vauban promenade** (balade en bateau électrique en autonomie)
- **Pique-niquer sur la plage**
- **Dégustation de glaces artisanales** (visite de l'atelier)

S'ÉVADER

- **Balades à vélo** : Vélomaritime, RPN (voies sécurisées)
- **Balades natures** : Dunes de Flandre, Bois des Forts, Parc Galamé, Parc du Fort Louis...
- **Activités sportives** : Fort Aventures (accrobranche), patinoire (créneaux dédiés aux familles), activités nautiques

Les points à renforcer :

Valoriser une offre famille en mettant en avant les atouts de l'offre d'hébergement de plein air avec des bungalows tout confort, piscine et animations, logements insolites au cœur des dunes ou meublés à proximité immédiate de la plage avec de grandes capacités d'accueil et des chambres adaptées aux familles à des prix attractifs

Afficher les labels adaptés à ce type de clientèle (Famille Plus, Destination pour tous...)



GRANDS-PARENTS / PETITS-ENFANTS

21

SE DIVERTIR

- **Évènements familiaux** : Voiles de Légende, Het Lindeboom, Dunkerque la féérique, foire d'hiver, animations sur les plages durant la haute saison (concerts, spectacles de rue)
- **Dino-Parc**
- **Fort des Pirates** : spectacles équestres en haute saison sur le thème de la piraterie
- **Adventure Mini-Golf**

DÉCOUVRIR

- **Chantier Tourville** : chantier de construction d'un navire, rencontre avec les charpentiers et forgerons.
- **Beffroi**
- **Fort des Dunes, Musée Dunkerque 1940**
- **Musée Maritime & Portuaire**
- **Ateliers créatifs** au LAAC et au Frac
- **Maison de la Nature**
- **Musée des jeux traditionnels**
- **Palais de l'Univers et des Sciences**
- **Bio-Topia, le Camélus, Ferme pédagogique Vernaelde, aquarium de Malo-les-Bains**

SAVOURER / CONTEMPLER

- **Vauban promenade** (balade en bateau électrique en autonomie)
- **Pique-niquer sur la plage**
- **Dégustation de glaces artisanales** (visite de l'atelier)

S'ÉVADER

- **Stages activités nautiques** dédiés aux enfants (optimist, catamaran, planche à voile...)
- **Balades à vélo** : Vélomaritime, RPN
- **Balades natures** : Platier d'Oye, Parc de l'Estran, Bois des Forts, Parc Galamé, Parc du Fort Louis

Les points à renforcer :

- Révéler les hébergements confortables disposant de chambres familiales et de services pour les enfants de tout âge.
- Faciliter l'accès à la découverte des musées, patrimoine et équipements culturels par la création de parcours interactifs et ludiques accessibles au plus grand nombre.



SOLOS

22

SE DIVERTIR

- **Programme évènementiel** riche toute l'année (La Bonne Aventure, Voiles de Légende, Summer of Kite, La foire aux huîtres...)

DÉCOUVRIR

- **Balade Greeters** : découverte de la destination avec un habitant (visite en petit groupe, échange avec les locaux, découverte de lieux insolites).
 - **Visites guidées de l'OT** (différentes thématiques selon les centres d'intérêt)
 - **Visites culturelles variées** : mémoire (Fort des Dunes, Musée Dunkerque 1940), art contemporain, patrimoine...

SAVOURER / CONTEMPLER

- **Sortie en voilier**

S'ÉVADER

- **Sports nautiques / glisse** : char-à-voile, longe-côte, catamaran, kite...
 - **Balades à vélo** : Vélomaritime, RPN, circuits cyclo proposés par l'OT
 - **Randonnées** : Grand Site des Dunes de Flandre, Bois des Forts, lac de Téteghem... / Circuits libres via Wivisites ou guidées avec le CPIE.

Les points à renforcer :

- Communiquer sur une destination dans laquelle on peut se rendre spontanément et facile d'accès (réservation en dernière minute selon la météo ou l'agenda).
- Afficher les événements et les possibilités de visites et d'activités tout au long de l'année.

3.1.5 Ancrage des actions avec les projets touristiques régionaux

Le territoire Dunkerquois a identifié des offres et des projets locaux s'inscrivant pleinement dans la stratégie touristique régionale sur différentes thématiques :

- **Positionner le territoire Dunkerquois comme une destination 4 saisons.** S'appuyer sur le climat tempéré, l'offre déjà accessible toute l'année et le programme évènementiel réparti sur toutes les saisons. La valorisation du Grand Site de France en projet et par ailleurs un impératif
= > enjeu de complémentarité avec les autres Grands Sites de la Région (Les 2 Caps, la Baie de Somme)
- **Amener les visiteurs à circuler sur l'ensemble du territoire** en valorisant le bus gratuit, les nombreuses pistes cyclables et en communiquant sur les lieux moins fréquentés.
= > Valorisation de l'offre rétro littorale
- Poursuivre la mise en place du plan d'action établi dans le cadre de la labellisation « **Destination pour tous** » afin de rendre l'offre accessible plus visible et de l'étoffer encore.
- **Valoriser la gastronomie** notamment avec l'ouverture de la halle alimentaire au printemps 2025 et en créant des circuits de visite incluant une dégustation. S'appuyer sur l'arrivée de chefs renommés sur le territoire et valoriser les produits locaux.
- **Diversifier les publics et l'expérience de visite** des équipements dédiés au **tourisme de mémoire** (nouveaux outils de médiation, actions de promotion, de communication et de commercialisation auprès des publics français et internationaux en lien avec l'Office de Tourisme Communautaire et les réseaux touristiques, enrichir et préserver les collections)
- **Développer l'attractivité du patrimoine par la ludification des visites et des sites.**
- **Accompagner les socioprofessionnels dans l'innovation des offres tournées vers un tourisme plus durable** (labellisation, décarbonation, tourisme de proximité)
- **Valoriser le patrimoine immatériel** par le biais de parcours gastronomiques et de découverte des savoir-faire (artisanat, industriel)
- Poursuivre la valorisation de l'**offre évènementielle** (fêtes et traditions)

23

3.1.6 Mise en marché, stratégie marketing future

Pour renforcer l'attractivité touristique de notre territoire, une stratégie de mise en marché structurée a été mise en place. Cela est passé par la création de la marque "Spirit of Dunkerque", véritable signature identitaire qui incarne l'âme et l'énergie de notre destination.

Cette marque s'accompagne d'une charte graphique commune, garantissant une unité visuelle et une reconnaissance immédiate sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Une ligne éditoriale claire a été définie et appliquée sur tous nos supports de communication. Nous adoptons un ton chaleureux, engageant et immersif, qui invite à la découverte et à l'expérience. Cette

approche vise à créer une connexion forte avec nos publics et à positionner Dunkerque comme une destination dynamique et authentique.

Stratégie digitale

Site Internet : une refonte graphique et ergonomique du site internet de l'Office de Tourisme est en cours. L'objectif est d'améliorer l'expérience utilisateur, de répondre aux nouveaux usages et de mieux valoriser les offres segmentées, en fonction des attentes de chaque type de visiteur.

Réseaux sociaux : le calendrier éditorial s'appuie sur le calendrier événementiel du territoire et sur la production de Story et Réels immersifs du type « on a testé pour vous », « on a rencontré... ».

Stratégie Print

Des supports de communication spécifiques selon les publics ont été créés : un guide de destination grand public, un dépliant « les essentiels », brochures groupes, plaquette Tourisme d'Affaire...

24

Le territoire s'est néanmoins engagé dans une démarche de réduction des impressions. L'ensemble de nos guides sont donc diffusés de façon prioritaire en version numérique. Tous les circuits sont disponibles via l'appli « Wivisites » qui a l'avantage de proposer des contenus audioguidés, en différentes langues afin de répondre aux attentes du plus grand nombre.

Stratégie Presse

Une stratégie axée sur des accueils presse personnalisés mise en place depuis plusieurs années, avec certaines actions menées en collaboration avec d'autres territoires des Hauts-de-France, a donné lieu à de nombreuses retombées dans des médias régionaux, nationaux, internationaux, prints, numériques, radios, grand-publics, spécialisés (Le Monde, Version Femina, Le Figaro, Die Welte, etc.). Cette stratégie est à poursuivre.

Salons et événements

Présence de l'Office de Tourisme sur les événements et salons incontournables des Hauts-de-France et de la Belgique (Tourissima, Rencontres Internationales de cerfs-volants de Berk-sur-mer...). Des stands partagés avec des acteurs de la destination ou de la région sont favorisés.

Collaborations / Partenariats

Des actions sont régulièrement menées en collaboration avec divers partenaires (jeux concours ; échange de visibilité...), notamment avec la SNCF, TER Hauts-de-France, DFDS.

3.2 Les axes opérationnels de développement de la destination

Axe 1 : Diversifier et qualifier l'offre touristique pour développer un tourisme multifacettes « Villes, ports plages » 4 saisons avec pour objectifs :

- Faire circuler les voyageurs sur l'ensemble du territoire en toute saison pour équilibrer les pics de fréquentation sur certains lieux en haute saison.
- Augmenter la durée des séjours.
- Attirer davantage de CSP+ et ainsi augmenter les retombées économiques.

Segments	Priorités opérationnelles
Tous les segments	• Profiter de la labellisation Grand Site de France des Dunes de Flandre et du futur site d'accueil "la Ferme Nord", pour renforcer l'image nature de la destination • Valorisation du Grand Site de France en projet hors saison en lien avec les préconisations du futur Schéma d'accueil et aménagement • Mise en tourisme et valorisation des espaces naturels et plans d'eaux en rétro-littoral (Bois des Fort, Platier d'Oye, lacs Téteghem, Puythouck, Armbouts-Cappel...) • Mise en tourisme et valorisation des canaux - tourisme fluvial / fluvestre • Poursuivre l'aménagement des digues • Développer une stratégie Nautisme/Tourisme via des opérateurs publics-privés • Renforcer la dimension maritime de la destination avec les événements : Tall Ships Race, Commémorations 1945 • Valoriser la gastronomie locale en s'appuyant sur l'ouverture de la halle alimentaire et facilitant son identification, vecteur d'authenticité du territoire
Couples Promeneurs chaudeurs	• Créer des offres d'exception et valoriser les offres existantes : SPA vue mer, sortie en voilier avec plateau de fruits de mer au coucher du soleil... • Encourager le développement d'offres expérientielles en lien avec les savoir-faire locaux : atelier de brassage, maraîchage... • Créer une offre pique-nique à base de produits locaux à déguster en pleine nature • Développer les visites alliant découverte culturelle et dégustation notamment en rétro-littoral • Développer les parcours de visites plus confidentiels à Bourbourg, Gravelines • Poursuivre le développement de l'offre événementielle hors saison
Solos	• Profiter des espaces naturels pour développer une offre de services autour du "bien-être" : yoga, méditation, marche énergisante, sophro-paddle, observation de la biodiversité dans tous ses états (sur l'eau, nocturne...) • Développer une offre d'art-thérapie • Faciliter l'accès et les pratiques sportives sur sable et sur l'eau pour les visiteurs (initiation au long-côte notamment)
Familles : Happy Family et grands-parents avec petits-enfants	• Poursuivre la ludification des lieux de visites : Bio-Topia, la Maison de la Nature, le PLUS, Tourville, Musée Portuaire... • Accompagner le renforcement de l'expérience client à l'Espace Tourville avec la création d'un parc à thème autour de l'univers Corsaire • Développer une offre de restauration pensée pour les familles • Poursuivre la création de gîtes qualitatifs adaptés aux familles qui compléteront l'offre de campings et de meublés • Sensibiliser les acteurs locaux à l'accueil des familles (création de kits de bienvenue, jeux mis à disposition...)
MICE	• Etudier l'activité MICE dans le cadre de l'observatoire partenarial du tourisme • Poursuivre le développement de la filière du tourisme de savoir-faire • Repositionner le Palais des Congrès Dunkerque Kursaal sur l'accueil des congrès et les événements professionnels • Organiser et coordonner la filière ; élaborer une stratégie de prospection et de promotion
Marché international : Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne et Pays-Bas	• Maintenir dans le temps la mise à jour de nos supports de communication en anglais, néerlandais et allemand. • Recenser et valoriser l'offre de visites en langues étrangères chez nos partenaires. • Sensibiliser nos partenaires à l'accueil des touristes (traduction de leurs supports de communication et de la signalétique...)

	• Création d'offres packagée dédiées à ce marché afin de répondre à leurs besoins spécifiques (sélection d'hébergements, d'activités et de visites où ils seront accueillis dans leur langue).

Axe 2 : Accélérer l'engagement de la destination dans un tourisme durable et pour tous pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux :

- S'appuyer sur les atouts de la destination et les projets en cours pour développer une image « destination nature » avec notamment la labellisation Grand Site pour les Dunes de Flandre en cours et la mise en œuvre des projets qui lui sont liés (Cf. focus Grand Site) ainsi que les grands projets du territoire autour du la décarbonation.
- Poursuivre les actions mises en œuvre dans le cadre de la labellisation « Destination pour Tous » permettant de faire de notre territoire une destination accessible à tous les publics, y compris aux habitants.
- Développer et rendre visible l'offre en rétro-littoral afin d'équilibrer les pics de fréquentation de bord de mer.
- Sensibiliser et accompagner les socio-professionnels dans leur transition écologique et énergétique

Axe 3 : Améliorer la coopération avec les territoires voisins

- La démarche de labellisation Grand Site de France pour les Dunes de Flandre répond à un enjeu de complémentarité avec le Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez Gris-Nez et le Grand Site de France Baie de Somme. Communiquer sur « 1 région, 3 Grands Sites de France » représentera un atout indéniable pour séduire les visiteurs et affirmer l'identité naturelle, paysagère et patrimoniale des Hauts-de-France.
- Le tourisme de mémoire représente un axe d'attractivité essentiel pour notre territoire, notamment pour la cible « groupes ». Afin de valoriser pleinement ce patrimoine et d'assurer la transmission de notre histoire, il est indispensable d'adopter un positionnement structuré à l'échelle régionale. Une approche coordonnée permettrait d'harmoniser les actions de promotion, d'assurer une meilleure lisibilité de l'offre et de renforcer la coopération entre les sites mémoriels.
- Une réflexion sur la valorisation de la gastronomie à l'échelle régionale est également à mener. Une complémentarité entre produits de la mer et produits de la terre, des circuits autour de la bière...

Axe 4 : Conquérir de nouvelles cibles et assurer une croissance durable du tourisme sur notre territoire

- Aujourd'hui, 77 % de nos visiteurs sont des repeaters. Le potentiel de développement auprès des primo-visiteurs reste donc considérable, avec des retombées économiques importantes pour les acteurs locaux.
- Le bassin parisien représente une cible intéressante, avec des atouts convaincants : seulement 2 heures de Paris, une accessibilité renforcée grâce aux bus gratuits, la montée en gamme de nos équipements et une nature préservée à portée de train.
- Sur le plan international, la clientèle allemande connaît une forte croissance depuis plusieurs années. Nous avons déjà engagé des actions structurantes : un site internet en allemand, des brochures et parcours de visites adaptées, ainsi qu'un accompagnement par une agence de presse allemande en 2024. Ces efforts doivent être intensifiés pour pérenniser et amplifier cette dynamique, en poursuivant nos investissements et nos actions de promotion ciblées.

- Le développement et la structuration des filières plaisance et nautisme représentent un autre levier stratégique pour renforcer l'attractivité de notre territoire. Avec son littoral exceptionnel et ses infrastructures en évolution, Dunkerque a tous les atouts pour devenir une escale incontournable du nord de l'Europe. Cette dynamique s'inscrit dans une ambition plus large : faire de Dunkerque une destination phare pour les passionnés de la mer et renforcer son rayonnement maritime.

Article 4 – Les engagements réciproques des signataires du contrat

4.1. Une sélection commune des actions à soutenir

Il est convenu entre la Région, Hauts-de-France Tourisme et la structure, qui co-exercent l'animation du présent contrat, qu'ils se réunissent à échéance régulière pour accompagner les porteurs de projets et formaliser un avis technique sur les projets présentés. Celui-ci fera l'objet d'une analyse par les services de la Région afin d'envisager et d'optimiser les possibilités de financements pour la mise en œuvre des actions au titre du présent contrat mais aussi des autres politiques mises en œuvre par la Région.

4.2 Engagement de la destination

S'inscrire dans la démarche de passage de l'économie d'équipements à l'économie des produits en collaborant avec Hauts-de-France tourisme sur trois points :

- La production d'idées découvertes originales à la journée segmentées, à destination de la cible « habitants »
- La production d'offres de séjours segmentées pour le marché français, sur la plateforme régionale weekend-hautsdefrance avec l'engagement d'un ou de plusieurs marketeurs à l'échelle de la destination dans le processus régional de « customisation »
- La contribution à la conception d'offres produits illustrés sous la forme de carnets de séjours sur les marchés étrangers visés par le territoire en lien avec les business développeurs de Hauts de France Tourisme.
 - ✓ Diffuser et à faciliter la diffusion du magazine « Esprit Hauts-de-France » dans les points et bureaux d'accueil de la destination et dans les principaux sites touristiques
 - ✓ Disposer et alimenter un SIT connectée au SIT d'Hauts-de-France Tourisme
 - ✓ Favoriser l'utilisation d'outil de réservation chez les hébergeurs, compatibles avec l'outil de la plateforme régionale weekend-hautsdefrance. »
- ✓ Participer à des ateliers de mise en synergie des communications en partenariat avec Hauts-de-France Tourisme, à l'occasion desquels les territoires inviteront leurs professionnels de la communication (communication, community managers, relations presse...) :
- ✓ Hauts-de-France Tourisme y partagera la marque touristique régionale "La Générosité naturelle" et ses signes d'expression, qui pourront à ces occasions être enrichis d'illustrations territoriales et seront à mis à la disposition des professionnels de la communication
- ✓ Les participants seront invités à rejoindre un réseau régional de communicants du tourisme, réseau d'échanges et de partage des contenus qui transforment le regard sur la région, grâce au tourisme.
- ✓ Co-animation du contrat et notamment lors des conseils auprès des porteurs de projets

4.3 Engagement de HDF Tourisme

Hauts-de-France Tourisme s'engage :

- Accompagner le territoire sur son positionnement marketing, sa segmentation des clientèles et à la compréhension des attentes des marchés ;
- Assurer un appui aux organismes de gestion de la destination [OGD] notamment dans la définition des modalités de mise en place d'un système d'observation partagé au regard de la réorganisation de l'écosystème d'observation ;
- Assurer un accompagnement marketing des porteurs de projet [guichet unique];
- Mettre à disposition des données relatives aux études et enquêtes menées ;
- Intégrer des projets issus du contrat dans la plateforme "weekend-hautsdefrance" et effectuer la connexion entre les contrats de destination et l'onglet « destination » du portail Tourisme en Hauts-de-France;
- Participer à l'animation du présent contrat.

28

4.4 Engagement de la Région

La Région s'engage à :

- Intervenir en ingénierie : co-animation du contrat, accompagnement des porteurs de projet, guichet unique,
- Veiller et contribuer à la déclinaison des projets régionaux et à la mise en cohérence des projets inter-contrats,
- Intervenir en matière de financement en indiquant la priorité à l'investissement et les exclusions,
- Assurer le lien avec les autres politiques régionales. Le contrat sera la porte d'entrée sur les politiques régionales pour les projets transversaux.

4.5 Engagement du Département

Par sa délibération-cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale du 27 juin 2022, le Conseil départemental du Nord a décidé l'internalisation, au sein de son organisation, de la compétence tourisme sur la totalité de son périmètre. Ce document cadre a posé les bases des nouveaux objectifs départementaux, donné les contours des nouvelles modalités d'exercice de la compétence et a posé le principe de création d'un service tourisme reprenant la compétence tourisme exercée antérieurement par le Comité départemental du Tourisme du Nord. C'est dans ce cadre que la nouvelle stratégie départementale en faveur du tourisme 2024-2028 a été adoptée le 18 décembre 2023.

Cette politique, qui a pour objectif de renforcer l'attractivité touristique et la notoriété du Nord, s'articule autour de quatre défis :

- Faire gagner en notoriété et attractivité la destination Nord,
- Travailler avec les prescripteurs,
- Piloter l'activité touristique et mieux partager la gouvernance touristique,
- Renouveler l'offre touristique.

Au titre du présent contrat élaboré entre la Région Hauts-de-France et le territoire, le Département du Nord s'engage à examiner et, le cas échéant, à accompagner techniquement et/ou financièrement les opérations qui s'inscriront dans les priorités et les modalités de cette nouvelle politique départementale ou au titre de ses autres politiques de droit commun qui participent au développement touristique des territoires nordistes (politique cyclable, espaces, sites et itinéraires, culture, ...).

Article 5 – Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat

L'animation du contrat sera assurée par la structure identifiée sur la destination. Elle sera appuyée dans ce cadre par la MITA du CR et Hauts-de-France Tourisme (Cf. annexe 5)

5.1. Comité politique de pilotage (COPIL)

La gouvernance du contrat sera assurée par un comité de pilotage qui est composé d'un représentant des structures suivantes :

- Région Hauts-de-France : le Président ou son représentant désigné par lui
- Hauts-de-France tourisme : le Président ou son représentant
- Le Conseil Départemental du Nord : le Président ou son représentant
- La Communauté urbaine de Dunkerque : le Président ou son représentant désigné par lui
- L'Office de Tourisme et des congrès communautaire de Dunkerque : la Présidente ou son représentant désigné par elle.

Ce comité pourra désigner en son sein un comité d'engagement chargé de valider les projets répondant aux objectifs du contrat

Rôle : le comité de pilotage s'assure de la bonne conduite et réalisation du contrat de destination.

Il a pour missions :

- De valider les projets s'inscrivant dans les priorités du contrat et les financements associés
- De valider les productions et communications conjointes
- De valider le bilan annuel
- De fixer les orientations et procéder aux arbitrages nécessaires.

Il se réunira à minima 1 fois par an durant toute la période de contractualisation

Chaque comité de pilotage donnera lieu à un compte-rendu sous forme de relevé de décision.

5.2. Comité de suivi technique

Le socle du comité de suivi technique est constitué par les personnes chargées du présent contrat. En fonction des thématiques abordées en Comité de suivi technique, celles-ci pourront associer dans leurs réflexions les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions du présent contrat.

Rôle : le comité technique s'assure de l'opérationnalité du contrat de destination.

Il a pour missions :

- D'accompagner les projets fléchés au contrat de destination sur le volet ingénierie, marketing, financier et coopération
- De préparer l'OJ et les supports associés pour la tenue du COPIL
- De produire annuellement le bilan des actions conduites au sein du contrat

- De préparer les orientations et évolutions du contrat pour arbitrage du COPIL

Il se réunira à minima 1 fois par semestre durant toute la période de contractualisation
Chaque comité technique donnera lieu à un support de présentation et un compte-rendu.

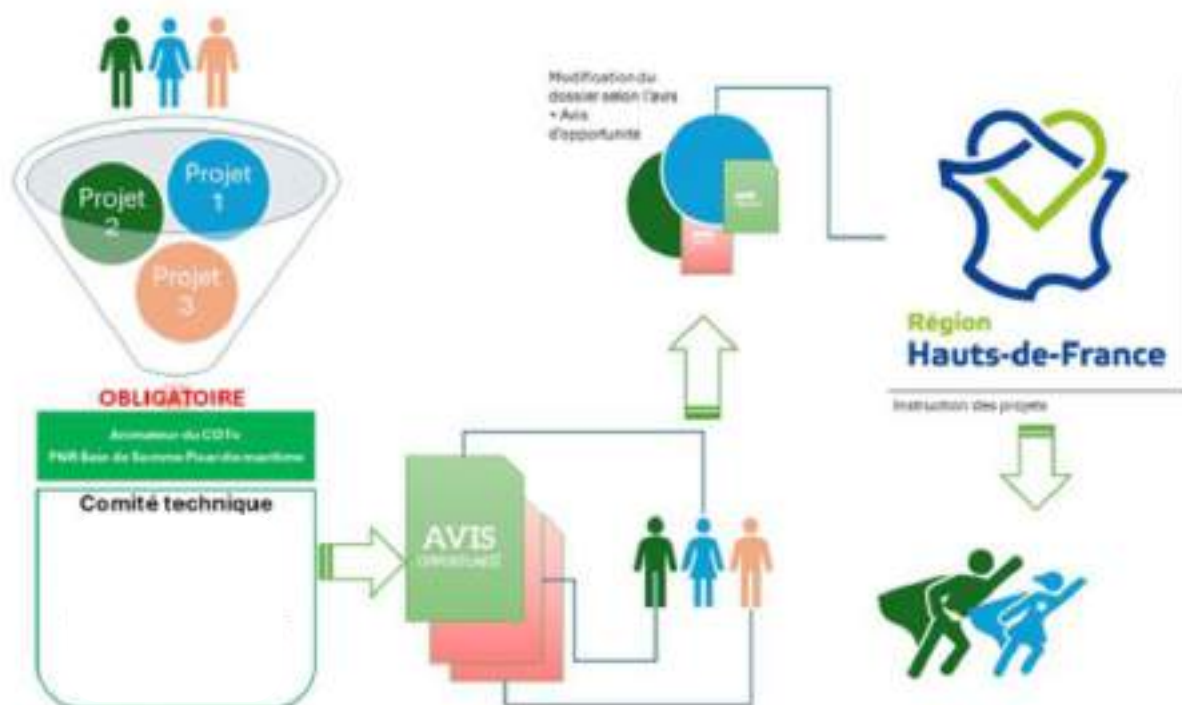


Schéma de circulation de l'organisation et du rôle du comité technique

Article 6 – Evaluation et indicateurs de performance

Tenue d'un tableau de bord avec les arbitrages du COPIL
Synthèse quantitative et qualitative annuelle

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs pourraient être les suivants :

- Situation géographique des projets (porteurs + projets soutenus) : proposer des cartes des projets soutenus, analyse du nombre de projets hors littoral soutenus, présentation des périodes d'ouverture
- Typologie de clientèles soutenue
- Types de projets (hébergements, activités...)
- Présentation de la perspective de création d'emploi
- Pour les activités d'hébergements : taux d'occupation en N+1, N+2 (mise en perspective avec taux en n-1 si existant)
- Pour les activités : fréquentation en N+1, N+2 (mise en perspective avec fréquentation en n-1 si existant)
- Nombre de dossiers traités par le comité technique.
- Instruction des dossiers : délai d'instruction des dossiers entre dépôt sur la plateforme région et Comité de suivi technique pour évoquer le dossier
- Nombre de dossiers retenus par le comité technique. Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une subvention dans le cadre du Contrat de Destination. Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un accompagnement spécifique après un refus du Comité de Technique et ayant été représentés favorablement.
- Total des sommes allouées dans le cadre du contrat de Destination.
- Moyenne de l'intervention régionale par dossier et moyenne de l'intervention des autres collectivités le cas échéant. Total des sommes allouées global (effet levier)

Article 7 – Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature. Il couvre la période **2025-2027** et engage l'ensemble des signataires.

Article 8 – Communication

Les signataires et la Région assureront une communication régulière concernant les actions issues de ce contrat.

Dans ce cadre, elles s'engagent à :

- Signaler leur soutien mutuel dans les actions de communication et sur les supports,
- Se faire le relais de la démarche dans leurs publications internes.

En outre, tout projet de communication lié aux actions s'inscrivant dans les objectifs soutenus en commun par la Région et les partenaires signataires, doit respecter les chartes graphiques respectives, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du code électoral.

Les partenaires signataires s'engagent à faire mention du présent partenariat dans le cadre des décisions prises en application du présent contrat.

Article 9 – Révision du contrat – Admission - Retrait

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une révision à mi-parcours sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, tout partenaire de l'espace de rayonnement pourra intégrer le présent contrat et tout signataire du présent contrat pourra s'en retirer par transmission d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception acceptée par l'ensemble des signataires. Pour ces deux cas de figure, un avenant à ce présent contrat sera réalisé à cet effet.

Article 10– Litiges

En cas de contestation de la mise en œuvre du présent contrat, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif d'Amiens ou de Lille en fonction du territoire concerné.

Les signataires

Fait à

Le

Pour la Région Hauts-de-France
Le Président

Pour Hauts-de-France Tourisme
Le Président

Xavier BERTRAND

Daniel FASQUELLE

**Pour la Communauté urbaine de
Dunkerque**
Le Président

**Pour l'Office de Tourisme et des Congrès
Communautaire**
La Présidente

Patrice VERGRIETE

Marjorie ELOY

Pour le Conseil Départemental du Nord
Le Président

Christian POIRET

ANNEXE 1 – CARTOGRAPHIE DE LA DESTINATION

ANNEXE 2 – ANALYSE TYPE AFOM DE LA DESTINATION

ANNEXE 3 – ACTEURS IMPLIQUES DANS LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE DESTINATION

ANNEXE 4 : MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION

ANNEXE 5 – PERSONNES CHARGEES DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE

ANNEXE 1 - CARTOGRAPHIE DE LA DESTINATION



Figure : Destination « Spirit of Dunkerque »

ANNEXE 2 – ANALYSE TYPE AFOM DE LA DESTINATION

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une situation géographique privilégiée : à la frontière de 3 pays • Une accessibilité de la destination facilitée (via du multimodal : bus gratuit, pistes cyclables, itinéraires pédestres) - Gare TGV, axes de communication majeurs A16 / A25 – Des ferries pour la traversée Dunkerque-Douvres (DFDS Seaways) • Un littoral diversifié alternant espaces naturels et balnéaire : 15km de plage de sable fin, plus de 1000 hectares d'espaces protégés (Dunes,...) • Des filières économiques d'excellence, un pôle économique dense et générateur de retombées positives pour différents segments de la filière tourisme – par exemple le tourisme d'affaire, le tourisme des savoir-faire, le taux d'occupation des hébergements touristiques... • Une offre d'hébergements diversifiée et de qualité – 1 500 chambres hôtelières, 1 600 offres AirBnB, 5 résidences de tourisme, 24 campings • Un Palais des congrès en front de mer. • Le Projet Grand Site de France - Dunes de Flandre: labellisation prévue mi-2025. • Un territoire engagé dans la décarbonation et la transformation de son industrie, pour mieux répondre aux défis climatiques, économiques et sociaux de notre temps... et la création de 20.000 emplois • Un territoire qui porte depuis 2022 une ambitieuse stratégie de développement de la plaisance et du nautisme, à travers notamment le projet « Marina »	• Des espaces naturels fragiles, fragmentés par l'urbanisation et une disparition progressive des paysages traditionnels • Une image encore trop industrielle du territoire • Une offre d'hébergement à renforcer sur le segment de l'hôtellerie de plein air et à réguler sur le volet type Airbnb ; des services et des structures d'accueil aux qualités inégales, démarche qualité et éco-événement peu visible • Un Palais des congrès à adapter dans ses fonctionnalités, agencement et ses services pour répondre aux attentes actuelles des consommateurs - absence d'espace de réception de 150 à 500 personnes.

ATOUTS	FAIBLESSES
• <i>De nombreux éléments patrimoniaux (épaves, blockhaus, forts, mur de l'atlantique...) issus de différentes périodes de conflits valorisés dans le cadre de la structuration de la filière "tourisme de Mémoire"</i> • <i>Des événements attractifs pour le grand public toute l'année: Le carnaval, le tour de France à la voile, les 4 jours de Dunkerque, Gigapuces, Le Festival La Bonne aventure, Summer of Kite, Festival Allure Folle, Tall Ship Race 2025 ...</i> • <i>Un patrimoine maritime important: Musée Maritime et Portuaire, Port Center, Musée de la Mer et du sauvetage, phares, risbans, Tourville, Bateau Feu, Musée Flottant...</i> • <i>4 Stations balnéaires et 6 plages dont la station balnéaire de Malo-les-Bains entièrement rénovée et piétonnisée.</i> <i>Une offre nautique et de plaisance conséquente: 1 400 anneaux et 8 bases nautiques</i> • <i>Des aménagements favorisant le tourisme d'itinérance : EuroVélo4, la Vélomaritime, la Véloroute des Flandres, le réseau points nœuds, 112 Km de chemins verts et 40 balades recensées (source : Plan Marche – Copil 3.04.2025).</i> • <i>Des équipements culturels et de loisirs en développement : PAarc des Rives de l'Aa, Parc Galamé, Fort de Petite-Synthe, le FRAC, le LAAC, le CIAC...</i> • <i>Une offre de restauration diversifiée et qui monte en gamme : 538 établissements de la filière CHR (Source : Observatoire du commerce 5.02.2024)</i> • <i>Une organisation touristique structurée : Office de Tourisme communautaire, une stratégie touristique arrêtée est portée politiquement par la CUD.</i>	• <i>Conforter le maillage des itinéraires pédestre, équestre et vélo : éviter les points de rupture et compléter le réseau existant</i> • <i>Des équipements culturels et de loisirs dimensionnés surtout pour répondre aux besoins des habitants</i> • <i>Une offre de restauration peu lisible et une gastronomie identitaire insuffisamment mis en avant.</i>

OPPORTUNITES	MENACES
• <i>Anticiper les évolutions liées aux changements climatiques et adapter l'offre en conséquence pour développer un nouveau positionnement marketing de la destination</i> • <i>Profitez de la situation géographique privilégiée pour développer la grande itinérance transfrontalière thématique ou non</i> • <i>Un pôle économique dynamique, innovant et en plein développement (industrie décarbonée, Euraénergie...) qui contribue à l'attractivité du territoire et l'opportunité de capter de nouveaux segments de clientèle (asiatiques, tourisme des savoir-faire....)</i> • <i>Des nouveaux projets hôteliers, notamment : Projet Apart-Hôtel Gare de Dunkerque/Turbine2 (100 appartements) ; Projet mixte – bassin de la Marine (30 logements – type résidence tourisme) ; Projet hôtelier (90 chambres) sur le site de la Linière à Grande-Synthe ; Projet Port Marina – hôtel 3 étoiles de l'ordre de 100 chambres ; Projet hôtelier (3*** - 48 chambres) sur le site du PAarc des Rives de l'Aa à Gravelines ; Projet d'hôtel et d'hostellerie sur le site des Bains Dunkerquois à Dunkerque ; 2 Projets de campings et de HLL (124 et 234 emplacements) sur le site du PAarc des Rives de l'Aa à Gravelines qui répondent pour partie au renforcement de certains segments.</i> • <i>Une destination touristique multi-facettes : balnéaire, maritime, urbaine et patrimoniale.</i> • <i>Un marché des MICE relativement peu sensible à la conjoncture (hors COVID) et stable.</i> • <i>Des événements – type Carnaval - qui contribue au rayonnement et à la notoriété de la destination.</i> • <i>L'implantation d'un complexe de loisirs de 8 000m² - groupe Hardena en proximité de la gare avec une desserte multimodale (bowling, jeux d'arcade, laser-game, billards, Espace Fort Boyard Aventures, Kojump, réalité virtuelle, restaurants, bars, ...)</i>	• <i>Des axes de déplacements majeurs qui favorisent le passage et non de séjour sur le territoire</i> • <i>Des dessertes routières et ferroviaires très empruntées qui nécessitent une vigilance accrue dans leurs adaptations et leurs évolutions au regard du développement économique attendu.</i> • <i>Une limite terre-mer en constante évolution – un patrimoine naturel protégé mais sous la menace du changement climatique</i> • <i>Une phase de développement industrielle exponentielle vecteur de tension sur le logement et les hébergements touristiques</i> • <i>Absence de site touristique majeur sur la destination.</i> • <i>Une organisation fragmentée de l'événementiel, qui fragilise le rayonnement de certaines manifestations</i> • <i>Une offre d'hébergement touristique à adapter rapidement au regard des évolutions économiques et des nouvelles tendances de consommation</i> • <i>Tourisme d'affaire: un marché très concurrentiel au niveau régional et extra-régional,</i> • <i>Un volume d'emplois conséquent (30 000) dans les dix prochaines années qui vient modifier l'équilibre du territoire</i>

OPPORTUNITES	MENACES
• <i>Implantation de la salle Boréal – future salle de spectacles et de sport qui permettra d’accueillir 7 000 personnes lors de spectacles ou concert, et 5 000 places lors de rencontre de Handball. Espace modulaire en proximité de la gare ferroviaire et routière.</i> • <i>La création d’une marina (Port du Grand Large) : Une stratégie ambitieuse de développement de la plaisance, avec le projet de développement du port du grand Large (de 250 à 450 anneaux) autour d’un nouveau quartier de « Marina », dans le prolongement de la station balnéaire de Malo-les-Bains, qui deviendra un point d’attractivité et de destination touristique majeur de notre agglomération</i> • <i>Une offre de restauration qui continue de s’étoffer : la Halle alimentaire de Dunkerque, une offre de restauration au sein du Grand Site France – Dunes de Flandre, des offres de restauration en lien avec le développement du Port de Plaisance, de nouveaux restaurants en lien avec de nouveaux quartiers (La Linière, Degroote, CDK)</i> • <i>Développer les opportunités de valorisations : circuits-court, gastronomie, parcours de tourisme gourmand.</i> • <i>Profiter de l’adoption du Plan marche en juin 2024 pour favoriser le maillage pédestre</i> • <i>Des évènements dont la montée en puissance doit être poursuivie (Gigapuces, La Bonne Aventure, Festival Het Lindeboom ...)</i>	

Ces constats et analyses orientent les choix stratégiques à travailler en priorité pour renforcer l’attractivité de la destination toute l’année et sur tout le territoire.

Pour répondre à cette ambition, plusieurs actions sont à développer et mettre en œuvre, à savoir :

- Renforcer l’image et la lisibilité du territoire comme destination touristique par une communication attrayante autour des différents atouts (patrimoine, littoral, plaisance, mémoire...) et mettant en avant notre typicité (gastronomie, savoir-faire, art de vivre...)
- Valoriser et préserver les espaces naturels, anticiper le changement climatique dans les futurs aménagements touristiques et l’adaptation de l’offre de séjours
- Valoriser les mobilité douce et l’itinérance en consolidant les réseaux de randonnées et vélos notamment
- Améliorer la qualité et la montée en gamme de l’offre d’hébergement pour répondre aux nouveaux besoins
- Moderniser les infrastructures d’événementiels et de loisirs pour répondre aux exigences actuelles (séjours d’affaires, tourisme de loisirs, évènementiel vecteur d’image et effet levier de la destination)

ANNEXE 3 – ACTEURS IMPLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE DESTINATION

Composition du COPIL Contrat de Destination Région / CUD

Structure	Représentant
Région Hauts de France	Xavier BERTRAND
CRT Hauts de France	Daniel FASQUELLE
Département du Nord	Christian POIRET
Communauté urbaine de Dunkerque	Patrice VERGRIETE – Florence VANHILLE
Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	Marjorie ELOY
AGUR	Bernard WEISBECKER

NB : Ces noms sont donnés à titre indicatif, en cas d'évolution les parties s'engagent à s'informer mutuellement sans qu'il ne soit nécessaire de passer un avenant au contrat.

ANNEXE 4 – MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION

Les bénéficiaires :

- Entreprises (hors personnes physiques agissant à titre particulier, hors statut agricole et SCI),
- Associations (Loi 1901),
- Collectivités locales,
- Etablissements publics,
- Offices de tourisme.

Les critères de sélection :

L'initiative des dossiers présentés appartient au territoire, aux partenaires signataires du contrat et à la MITA de la région Hauts-de-France sur la base de la stratégie territoriale inscrite dans chaque contrat de destination. A ces critères s'ajoutent des critères de sélections régionaux :

- **Critères économiques :**
 - Viabilité économique et pérennité confirmées par une étude préalable,
 - Création ou maintien d'emplois,
 - Formation des salariés,
 - Degré d'innovation du projet,
 - Impact en termes de fréquentation touristique et de consommation,
- **Critères écoresponsables / REV 3 :**

Le tourisme a vocation à se positionner au regard de la transition n°3 de la feuille de route 2022-2027 Rev3 du 23 juin 2022, celle des évolutions sociales et sociétales, notamment dans le domaine des usages et des besoins. Les critères seront réunis dans un guide référentiel qui s'appliquera aux projets ciblés dès sa validation.

- Critères touristiques et marketing :
 - Création d'une ou plusieurs nouvelles offres expérientielles adaptées aux cibles clientèles de la destination,
 - Offre en lien avec les compétences prioritaires régionales et/ou les priorités touristiques régionales,
 - Cohérence de la chaîne de prestations (accès – accueil – hébergement – services),
 - Mise en relation des porteurs de projet avec Hauts-de-France Tourisme en vue d'une éventuelle intégration de l'offre sur la plateforme Weekend Hauts-de-France

Les modalités d'intervention :

Les projets proposés devront justifier d'un montant de dépenses éligibles supérieur à 30 000 €.

Les projets retenus seront accompagnés dans la limite des crédits annuels inscrits au budget prévisionnel.

- **Pour les projets en phase de maturation :**

La Région propose une aide à l'ingénierie avec un taux d'intervention régionale maximum de 50% des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond d'aide fixé à 50 000 euros.

Les dépenses éligibles sont les suivantes : les prestations d'études d'opportunité, de définition, de faisabilité, de programmation, de conception, préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un bureau d'études.

- **Pour les projets en phase de réalisation :**

La Région propose une aide à l'investissement et à la pérennisation avec un taux d'intervention régionale maximum de 30% des dépenses éligibles pour les organismes publics et de 20% pour les entreprises ou organismes assimilés, dans la limite d'un plafond d'aide fixé à 200 000 euros (sur une période de 24 mois).

Dépenses éligibles : Missions de maîtrise d'oeuvre relatives à l'investissement concerné, travaux de second oeuvre, investissements matériels relatifs à l'exploitation de l'activité du site ou de l'équipement concerné.

Principales exclusions : Acquisition foncière, travaux de gros oeuvre, VRD, impôts et taxes, dotations aux amortissements et aux provisions, frais de gestion ou bancaires, charges exceptionnelles, signalétique non intégrée dans un projet touristique.

- Pour les temps forts, promotion et animation de la destination :

La Région accompagne le développement marketing des territoires et la mise en convergence avec la dynamique de marketing partagé de Hauts-de-France Tourisme ainsi que les temps forts de la destination d'envergure nationale, voire internationale et sur plusieurs jours avec des nuitées sur le territoire.

La Région propose une aide pour les temps forts, promotion et animation de la destination avec un taux d'intervention régionale maximum de 30% des dépenses éligibles, dans le cadre d'une répartition équilibrée des coûts entre l'ensemble des collectivités et financeurs publics et dans la limite d'un plafond d'aide fixé à 100 000 euros.

Principales exclusions : poste RH de la structure.

Taux de subvention publique :

Le porteur de projet s'engage à respecter le droit européen de la concurrence et ses régimes exemptés.

Le taux de subvention publique maximum pour un projet, toute aide confondue est de :

- 80% pour un organisme public,
- 50% pour les entreprises ou organismes assimilés,
- 60% pour les entreprises ou organismes assimilés disposant d'une contrepartie LEADER, sauf si carence ou insuffisance de l'initiative privée.

Bases juridiques :

- Règlement (UE) n°2023/2831 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, adopté par la Commission européenne le 13 décembre 2023 et publié au JOUE le 15 décembre 2023,

- Régime d'aides exempté n°SA.111728, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,

- Régime d'aide exempté n°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements (UE) n°2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et n°2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,

- Régime cadre exempté de notification n°SA.111817, relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié

au JOUE du 29 juillet 2021 et modifié par le règlement (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,

- Régime d'aide exempté n°A.111668, relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

ANNEXE 5 – PERSONNES CHARGÉES DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE

Composition du COTECH Contrat de Destination Région / CUD

Structure	Technicien	Fonction
Région Hauts de France	XXXXXXXXXXXXX	Chargé mission tourisme et attractivité
CRT Hauts de France	XXXXXXXXXXXXX	Directeur Opérationnel
Département du Nord	XXXXXXXXXXXXX	Responsable de service – Direction Territoires et transitions
Communauté Urbaine de Dunkerque	XXXXXXXXXXXXX, XXXXXXXXXXXXX – XXXXXXXXXXXXX	Chef de service Tourisme ; Cheffe de projets aménagement et développement touristique
Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	XXXXXXXXXXXXX	Directrice
AGUR	XXXXXXXXXXXXX	Urbaniste – Référente de l'axe « Excellence territoriale »

NB : Ces noms sont donnés à titre indicatif, en cas d'évolution les parties s'engagent à s'informer mutuellement sans qu'il ne soit nécessaire de passer un avenant au contrat.

CONTRAT DE DESTINATION
TOURISTIQUE

METROPOLE EUROPEENNE DE
LILLE
2025-2027

Sommaire

PRÉAMBULE	4
Article 1 - Objet du « Contrat de destination touristique »	5
Article 2 - Présentation de la destination concernée par le présent contrat	5
Article 3 - Les ambitions et les axes opérationnels	11
3.1/ Région Hauts de France	11
3.2/ Destination Lille Métropole	12
3.3 / Département du Nord.....	15
3.4/ Les axes opérationnels du contrat pour la destination Lille Métropole.....	15
Piloter la destination et coopérer avec les territoires voisins	15
Marqueter, promouvoir et mettre en marché la destination	16
Améliorer le parcours et l'expérience client	18
Ancrer des projets touristiques régionaux à l'échelle de la destination métropolitaine	19
Article 4 -Les engagements réciproques des signataires du contrat.....	23
4.1/ Une sélection commune des actions à soutenir.....	23
4.2/ Engagements de la destination (niveau opérateurs)	23
4.3/ Engagements et modalités d'intervention de la Région (cf.annexe 3)	23
4.4/ Engagements de Hauts-de-France Tourisme	24
4.5/ Engagements du Département du Nord	24
Article 5 - Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat	24
5.1/ Comité politique de pilotage	24
5.2/ Comité de suivi technique	24
Article 6 -Évaluation et indicateurs de performance.....	25
Article 7- Durée du contrat	25
Article 8 - Communication	25
Article 9 - Révision du contrat – Admission – retrait	25
Article 10 - Litiges	26
Annexe 1 - Cartographies de la destination	27
Annexe 2 - Développement des priorités d'actions de la Région Hauts de France par cible	30
Rencontres professionnelles	30
Tourisme d'agrément	31
Annexe 3 : Modalités d'intervention de la Région	35
Base juridique des modalités d'intervention de la Région	36
Annexe 3 - Personnes chargées de l'animation et de la mise en œuvre du présent contrat.....	38

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-1111-4,

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°20170738 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2022.01821 du Conseil régional du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la candidature présentée par le territoire en date du..... ,

Vu la délibération n°2024.00555 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 4 juillet 2024 autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique.

ENTRE

La **Région Hauts-de-France**, dont le siège est à Lille (59000), 151 boulevard du Président Hoover, représentée par le président du Conseil régional, Monsieur Xavier BERTRAND, ci-après dénommée « la Région »,

Hauts-de-France Tourisme, dont le siège est à Amiens (80000), 3, rue Vincent Auriol, représenté par le Président, Monsieur Daniel FASQUELLE,

Et d'une part,

La Métropole Européenne de Lille, dont le siège est à Lille, 2, Boulevard des Cités Unies, représentée par Monsieur Damien CASTELAIN, ci-après dénommée « la MEL »

L'Office de tourisme métropolitain de la MEL, dont le siège est à Lille (59800), 87, Boulevard de Liberté, représenté par son Président, Michel DELEPAUL, ci-après dénommé « l'OTM »

L'Agence d'attractivité Hello Lille, dont le siège est à Lille (59800), 87, Boulevard de la Liberté, représentée par son Président, Michel DELEPAUL,

Et d'autre part,

Le Conseil départemental du Nord, dont le siège est à Lille, 51, rue Gustave Delory, représenté par Monsieur Christian POIRET, ci-après dénommé « le Département »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

PRÉAMBULE

Contexte

Vers une 4^{ème} révolution touristique

- La 1^{ère} révolution touristique correspond à l'invention du tourisme en Europe à la fin du XVIII^{ème} siècle, avec le voyage comme découverte et quête philosophique pratiquées par les élites cultivées ou par des pèlerins et des prêtres.
- La 2^{ème} révolution touristique a été celle de la démocratisation du tourisme, amorcée un siècle plus tard et qui s'épanouit à partir des années 1950.
- La 3^{ème} révolution touristique est celle de la mondialisation effective d'un tourisme en croissance exponentielle, avec l'essor des classes moyennes, l'apparition des compagnies *low cost* comme l'un des facteurs de l'augmentation des voyages. La planète est mise en tourisme.
- La 4^{ème} révolution touristique : l'enjeu c'est de réinventer le tourisme sans détruire, une démarche inhérente à de profondes mutations économiques, sociologiques, numériques, écologiques...

La 3^{ème} Révolution industrielle (Rev3) en Hauts-de-France

Dans un contexte de transformations structurelles et conjoncturelles mondiales, toujours plus difficiles à prévoir, les Hauts-de-France se transforment pour capter les opportunités liées aux transitions :

- La transition énergétique, c'est choisir les sources d'énergie les moins émettrices de gaz à effet de serre et les plus renouvelables ;
- La transition écologique, c'est viser la sobriété et l'efficacité dans l'usage des ressources ;
- La transformation numérique, c'est repenser ses processus de production et de vente à l'aube du digital ;
- La transformation des modes de consommation, c'est repenser l'usage des produits, leur fabrication et leur fin de vie.

Ces opportunités correspondent pleinement aux mutations identifiées de la 4^{ème} révolution du tourisme et guideront les actions mises en place dans les contrats de destination touristique.

La stratégie régionale de territorialisation de la politique touristique

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les départements et les intercommunalités des Hauts-de-France. Dans ce cadre d'organisation territoriale, **la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la Région est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.**

Pour ce faire, **la Région a engagé depuis 2017 une démarche de mise en convergence des territoires vers un objectif commun : le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité.** Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc indispensable de travailler sur des **logiques de territoires d'expériences en transcendant les limites administratives des collectivités**. Cette approche doit permettre de rendre l'offre territoriale plus visible, de fluidifier le parcours du visiteur et donc d'optimiser l'expérience client et sa satisfaction, en transformant les territoires en destination touristique.

Cette ambition est l'objet principal du présent contrat de destination touristique.

Par cet outil, la Région, Hauts-de-France Tourisme et les territoires concernés formalisent la volonté commune d'engager une dialectique convergente de développement touristique et de prendre des engagements réciproques afin de répondre aux défis touristiques de demain pour contribuer à l'attractivité régionale, à son développement économique et implicitement, de ses territoires partenaires.

Article 1 – Objet du « Contrat de destination touristique »

Le présent contrat formalise, à l'échelle de la Destination touristique représentée par le territoire administratif de la MEL le cadre de partenariat pour assurer le pilotage et la mise en œuvre d'une démarche de développement touristique partagé.

Il traduit les points de convergence entre les priorités touristiques retenues par l'ensemble des partenaires concernés par l'échelle métropolitaine (région, département, MEL, opérateurs, etc.) et repris ci-dessous :

- Une approche méthodologique partagée,
- La convergence des stratégies,
- La définition de priorités d'actions,
- La mise en place d'une gouvernance efficace,
- La mise en cohérence des moyens et initiatives des différents échelons de collectivités et d'organismes gestionnaires de la destination.

Il a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Article 2 - Présentation de la destination concernée par le présent contrat

La destination Lille Métropole est caractérisée par une importante densité d'offres et une excellente accessibilité.

• 95 communes au cœur de l'Europe : la Métropole Européenne de Lille

La Métropole s'étend sur près de 62 000 Ha et rassemble près d'1,2 million d'habitants sur un territoire à la fois rural et urbain, composé de grandes villes et de villages.

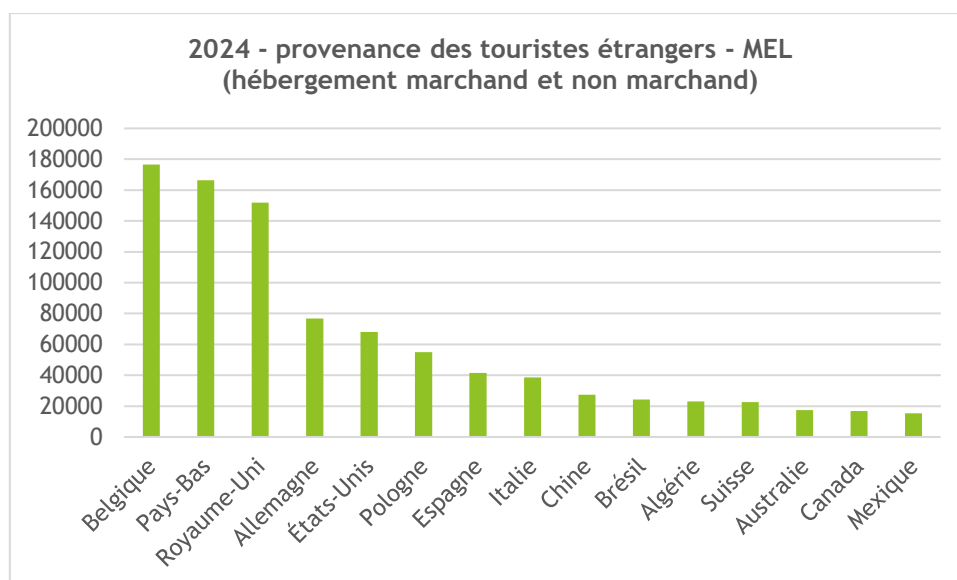
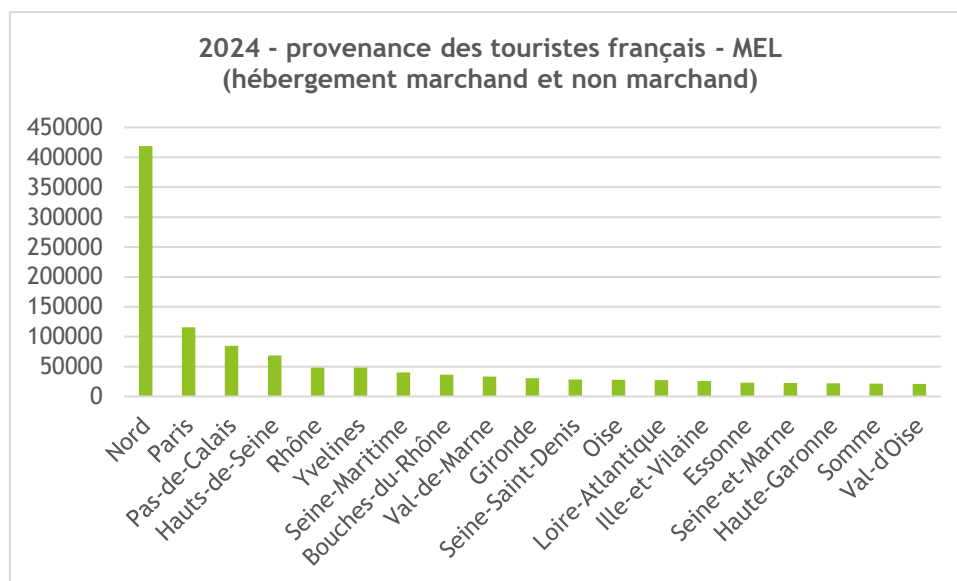
Elle constitue la deuxième agglomération française (hors Paris) en ce qui concerne la densité de sa population (1 768 habitants/km²). Avec une continuité urbaine et de nombreuses villes jumelles le long des 84 kilomètres de frontière avec la Belgique, elle forme une agglomération transfrontalière de 2,1 millions d'habitants.

• La MEL, une porte d'entrée stratégique majeure de la Région Hauts-de-France

La destination Lille Métropole représente :

- **66%** de l'activité hôtelière du **Département du Nord**,
- **27%** de l'activité hôtelière de la **Région Hauts-de-France**.

Les clientèles touristiques de la métropole sont majoritairement des clientèles de forte proximité :



Source : Observatoire métropolitain du tourisme, MEL, données Orange Business, 2024

L'économie du tourisme impacte de près ou de loin 74 000 emplois et génère directement 4 millions de nuitées, soit une moyenne de 11 000 touristes par jour en hébergement marchand par an (toutes formes d'hébergement marchand confondues, données 2024).

Ces nuitées se répartissent majoritairement en hôtellerie/résidences de tourisme : 67 % des nuitées et 29 % en meublés.

En terme de **motif de séjour**, la métropole enregistre :

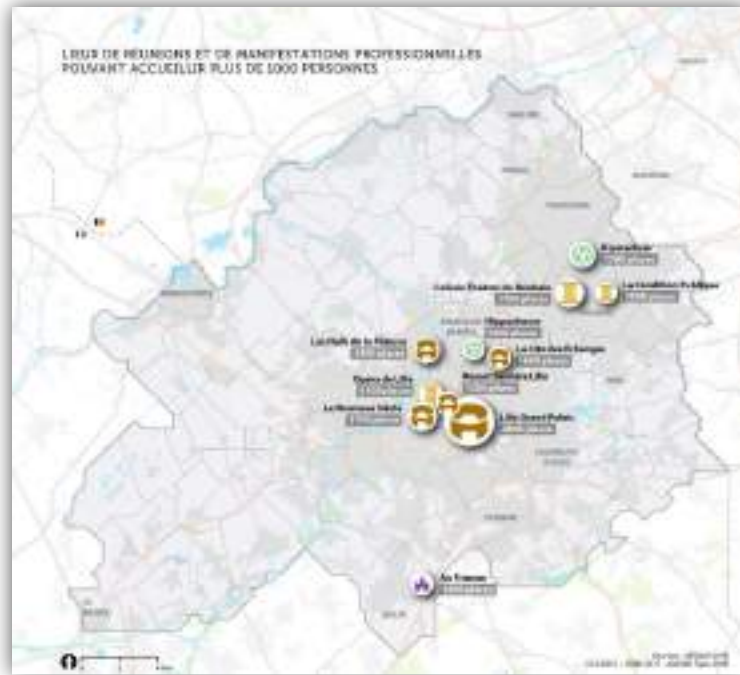
- **70%** pour le tourisme d'**affaires**
- **30%** pour le tourisme d'**agrément**

L'offre d'hébergement marchand de la MEL compte :

- **110 hôtels** (totalisant 7 682 chambres) et **12 Résidences hôtelières** (totalisant 985 appartements), soit une activité de **2,9 millions de nuitées pour un taux d'occupation moyen de 62%** (données 2024) ; **6^e place** dans le top 10 des métropoles françaises.
 - o **Dont 32 hôtels et résidences hôtelières labellisés clé verte**
- **7 633 meublés de tourisme** sur la plateforme AIRBNB, pour près de **583 512** nuits réservées (données 2024), **7^e place** dans le top 10 des métropoles françaises.

Concernant l'activité des rencontres professionnelles, dimension majeure de la fréquentation touristique de la destination, l'offre **répartie sur l'ensemble du territoire** (Lille concentrant 40% des sites et 46% des salles) regroupe :

- **292 lieux de rencontres professionnelles**
- **1169 salles de réunions**
- **127 auditoriums**
- **10 sites pour > 1000 personnes**
- **39 restaurants privatisables.**



Parmi les lieux de rencontres professionnelles représentatifs :

- **Un palais des congrès** à proximité directe des deux gares TGV et du métro : Lille Grand Palais, 45 000 m², d'une capacité de 25 000 personnes ;
- **Le Resort Barrière** à Lille : un hôtel, un plateau business de 900 m², un théâtre de 1 200 places, 4 espaces de restauration, 4 bars et un casino ;
- **La Cité des échanges** à Marcq-en-Barœul, 3 000 m², capacité de 1 000 personnes ;
- **La Décathlon Aréna - stade Pierre Mauroy** à Villeneuve d'Ascq, 10 000 m² d'espaces réceptifs modulables, 3 500 places de stationnement ;
- **Autres lieux d'exceptions** : le LaM, le Stadium, le Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq, Euratechnologies à Lille, ...

La MEL dispose d'une activité événementielle riche et diversifiée avec des grands événements MICE ou grand public.



En 2023, la MEL s'est classée à la 8^{ème} place du classement ICCA à l'échelle nationale (International Congress and Convention Association) et a accueilli 110 grands événements MICE parmi lesquels le Incyber (forum international de la cybersécurité), soit le plus grand événement d'affaires sur le territoire (15 000 participants) et le Forum Series Mania, mi-mars : 4 200 participants.



La MEL dispose d'une large offre de grands événements culturels et gastronomiques, tout au long de l'année dont le festival Lillarious, (début février), lille3000 / Fiesta (de mai à novembre), URBX (2^{ème} quinzaine de juin), la Braderie de Lille (1^{er} week-end de septembre), , Lille Street Food Festival (début octobre), Bière à Lille – BAL (novembre), Marchés de Noël (de novembre à décembre), la braderie de l'Art – Nuit des Arts (début décembre), etc.

Enfin, **la MEL accueille également régulièrement de grands événements sportifs** (dont la médiatisation entraîne une fréquentation touristique importante), tels que la Coupe du monde de rugby 2023, les Jeux olympiques en 2024 et le Grand départ du tour de France en 2025, en partenariat avec la Région et le Département ; elle accueille chaque année l'arrivée de la course cycliste **Paris-Roubaix** en avril.

- **Une offre culturelle et patrimoniale dense**



- **40 musées sur l'ensemble de la destination, avec 3 pôles d'offre muséale** : au cœur de Lille (6 musées), Villeneuve d'Ascq et alentours (8 musées), Roubaix/Tourcoing (15 musées), dont 7 musées labellisés Musées de France ;
- **Des lieux de spectacles vivants** concentrés autour des pôles urbains, dont 3 centres d'art, 3 centres de création artistique, 3 opéras et salles de concerts, 8 scènes et 13 théâtres ;
- **Une offre patrimoniale remarquable**, 3 villes d'art et d'histoire (Lille, Roubaix et Tourcoing), 4 beffrois inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco (à Armentières, Comines, Lille et Loos), la Citadelle Vauban et le patrimoine militaire, le patrimoine industriel (textile notamment) et celui remarquable du 17^{ème} siècle flamand ;
- **Un patrimoine religieux** comme les remarquables hôpitaux des Comtesses de Flandres, ou encore le Sanctuaire Sainte-Rita de Vendeville, ville classée Ville sanctuaire de France qui attire 150 000 personnes chaque année.

- **Une offre qui encourage l'itinérance touristique**



- **Une trame verte et bleue qui témoigne de la présence de l'eau, et des sites de nature reconnus** : le parc Mosaïc à Houplin-Ancoisne, le Musée de plein air et les parcs à Villeneuve d'Ascq, la base des Prés du Hem à Armentières, le parc Barbieux à Roubaix qui est l'objet d'investissements constants de la MEL pour densifier l'offre de nature (récente voie Verte du Ferrain, projet de Parc de la Tortue à l'horizon 2025 etc. ;

- **800 km de circuits répertoriés au Plan départemental des itinéraires de randonnée pédestre** dont 4 grands itinéraires (St Jacques de Compostelle, Carré Bleu, GR 121B, Western Front Way), auquel s'ajoute l'Eurovélo 5. Ces circuits, essentiellement pédestres (60 sur 66), sont complétés par un **Réseau points-nœuds cyclable** (345 km à ce jour) aménagé par la MEL, et comprenant d'ores et déjà

4 boucles cyclables dans le secteur de l'Armentierois, des Weppes et du Seclinois ; fin 2026, le RPN Vélo MEL qui couvre aujourd'hui le versant Ouest de la MEL sera étendu au versant Est ;

- **L'accueil est un de ses principaux atouts immatériels :**

L'accueil et la chaleur des habitants constituent un des éléments différenciant et puissant de la destination, au cœur de la promesse touristique, "associés" à l'image de la destination Lille.

Les résultats des dernières enquêtes de satisfaction réalisées confirment cette tendance : 99% taux de satisfaction vis-à-vis de l'accueil à l'occasion des Jeux Olympiques de 2024 et de la Coupe du monde de rugby en 2023, 97% à l'occasion de la saison Utopia en 2022, etc.

- **Une excellente accessibilité de la MEL au sein du Nord-Ouest européen, notamment via les transports durables**

- **2 gares TGV :**

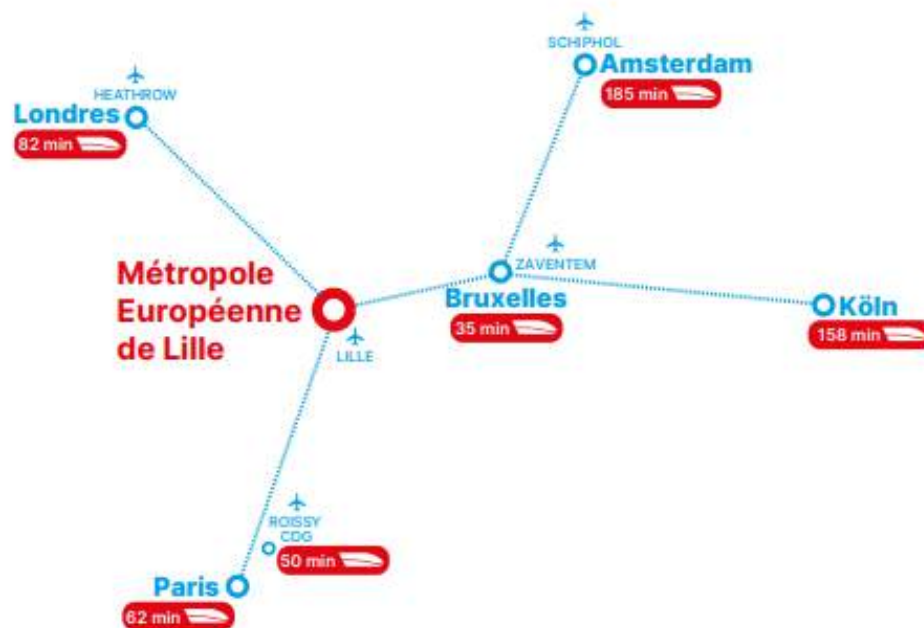
- o **Gare Lille Europe**, l'une des plus fréquentées d'Europe, passage de l'Eurostar à destination ou provenance de Bruxelles ou Londres, elle place la MEL **à une heure de Paris** : 6,72 M de voyageurs par an en 2023 vs 6,05 M en 2020.

Cette accessibilité constitue un atout exceptionnel pour la MEL dans le contexte prégnant de prise en compte de l'impact du déplacement dans le bilan carbone du séjour touristique.

- o **Gare Lille Flandres, située dans le centre de Lille** : 24,12 M de voyageurs par an en 2023 vs 22 M en 2022.

- **5 axes routiers** : pour rallier Paris, Bruxelles et Londres.

- **1 aéroport Lille-Lesquin, à 20 minutes du centre-ville**, il assure des liaisons pour plus de 50 destinations, 1,86 M de voyageurs par an en 2023 vs 1,77 M en 2022, 11^{ème} aéroport de province. Par ailleurs, la MEL se situe à 50 minutes de Roissy-Charles de Gaulle et moins d'une heure de Zaventem/Bruxelles. **Néanmoins, l'arrivée en avion est quasiment absente pour la fréquentation touristique d'agrément de la destination et représente seulement 8% pour les séjours d'affaires.**



En outre, la MEL dispose d'un réseau de transports en commun, étendu et diversifié, s'appuyant sur :

- **2 lignes de métro** automatiques,
- **2 lignes de tramway**, qui ont vocation à être complétées, à moyen terme, par 2 nouvelles lignes de tramway (projet Extramobile, voir carte ci-dessous),
- **223 stations V'Lille**, complétées par une offre de **VAE et trottinettes** électriques sur 68 communes opérée par Lime.



- CARTE DES TRANSPORTS DE LA MEL ET PROJET [EXTRAMOBILE](#)

Article 3 – Les ambitions et les axes opérationnels

Le tourisme est un vecteur d'attractivité globale et une activité porteuse de développement économique local généré par des flux exogènes au territoire d'accueil. En ciblant des clientèles génératrices de nuitées dans l'hébergement marchand, le tourisme soutient l'économie des territoires, dont il peut devenir un vrai levier de développement.

Ce développement, s'il a vocation à être soutenu, doit être régulé afin de ne pas occasionner un excès de pression foncière ou une réaction de rejet (ex : surdéveloppement de l'offre d'hébergement marchand au détriment de l'équilibre habitat/tourisme). Il doit également participer à la réduction des émissions de GES (ex : accent sur le maillage TGV et pour attirer des clientèles en séjour, en évitant les allers-retours à la journée).

Ainsi, le contrat de destination touristique répond à la volonté de la Région et de Hauts-de-France Tourisme d'accompagner les territoires dans leur transformation visant à en faire des destinations reconnues et recommandées par les clientèles touristiques dites de proximité, de voisinage et internationales.

Le cadre partenarial du Contrat de destination mis en place par la Région permet de créer les conditions d'une meilleure cohérence des interventions et l'articulation des projets, des actions et des outils entre les différents niveaux de collectivités et d'organismes territoriaux de tourisme au regard de leurs enjeux respectifs.

L'objectif est ici d'engager des actions renforçant leur compétitivité par une offre segmentée répondant aux attentes des visiteurs, créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire.

Outre l'appui à la destination dans la définition de sa stratégie de développement et de marketing touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme l'accompagneront dans la mise en œuvre des actions concrètes exprimées au titre du présent contrat et qui répondront aux priorités conjointement définies en termes de transformation de l'offre et de mise en marché.

3.1/ Région Hauts de France

Après avoir engagé dès 2017 une 1^{ère} génération de contrat de rayonnement touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme proposent une 2^{ème} génération de contrat davantage axée sur la notion de destination touristique, sur l'approche client et la transformation de l'offre pour la faire correspondre aux attentes de la clientèle, tout en intégrant les étapes du marketing et la mise en marché.

Au volet territorial de la politique touristique, la Région poursuivra la mise en œuvre des projets d'envergure régionale sur :

- Les mobilités douces touristiques (vélotourisme, nautisme et plaisance, tourisme équestre)
- L'innovation touristique sous toutes ses formes
- Le tourisme de mémoire
- La médiation et la ludification des patrimoines
- Le tourisme gourmand et gastronomique.

Ces projets régionaux pourront ainsi, au regard des atouts et enjeux de la destination Lille Métropole, s'ancrer dans le plan d'actions du présent contrat de destination.

3.2/ Destination Lille Métropole

A. Préambule

Depuis les lois MAPAM et NOTRe, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a repris des compétences en matière de tourisme, notamment le financement des offices de tourisme et la mise en place d'un schéma touristique. Elle a ainsi engagé plusieurs actions :

- Création d'un City-Pass touristique numérique (2016),
- Élaboration d'une stratégie touristique pluriannuelle ("Les défis de la destination Lille 2017-2025"),
- Mise en place d'un Observatoire métropolitain du tourisme,
- Lancement de la marque Hello Lille et de l'Agence d'attractivité (2019),
- Développement de partenariats avec les clubs professionnels du tourisme,
- Régulation des meublés touristiques,
- Création du label Héritage Bière (2022) pour le tourisme brassicole,
- Soutien à l'accueil d'événements majeurs.

Plus récemment, la MEL s'est engagée dans le tourisme durable et l'innovation, obtenant le label Destination innovante et durable (janvier 2024). Elle a créé un office de tourisme métropolitain opérationnel depuis le 1^{er} avril 2025.

B. Positionnement marketing touristique

La MEL a approfondi en 2024 sa stratégie de marketing touristique. Ce travail, associant les acteurs du tourisme du territoire a eu comme résultat un positionnement touristique global.

La mise en œuvre de ce positionnement repose sur une double logique :

1. **Un positionnement générique**, décliné en **thématiques métropolitaines**
2. **Un positionnement territorial**, basé sur des **promesses spécifiques aux territoires**.

L'objectif est d'unifier et renforcer la promotion touristique à l'échelle de la MEL, en prenant appui sur ses opérateurs (Office de tourisme métropolitain et Agence d'attractivité) et le monde des professionnels du tourisme du territoire.



- Au plan des clientèles, :
 - Fidéliser les clientèles d'agrément pour les faire revenir et transformer en clientèles d'agrément les touristes d'affaires,
 - Inciter à prolonger le séjour, que ce soit pour un touriste en séjour d'agrément ou d'affaires ;
- Attirer les grands événements MICE et développer l'activité tourisme d'affaires de la destination, en lien avec les filières d'excellence du territoire.

Ci-dessous les segments de clientèle de la destination issus de la structuration des cibles de la stratégie régionale



Dans sa stratégie, la Région associe les cibles suivantes et leurs besoins associés à notre destination :

Sur le marché français :

• **Les explorateurs passionnés :**

En recherche de nouvelles destinations de courts séjours culturels, ce segment de clientèle se déplace plutôt en couple ou en couples d'amis, recherche l'excellence et l'authenticité en termes de visites et de gastronomie, souhaite explorer un sujet de façon pointue, rencontrer des experts, est amateur de visites guidées ; sa principale attente est d'apprendre et de s'enrichir. Ce segment est attentif à la qualité et à la fluidité du parcours clients et appréciera une offre packagée ayant un caractère exceptionnel. Les caractéristiques de la clientèle d'explorateurs passionnés correspondent au profil de la clientèle des *city breakers* en recherche de séjours culturels.

• **Les promeneurs chaleureux**

Cette clientèle se déplace en couple (ou en groupes d'amis), aspire à une découverte authentique de la culture régionale, de ses marqueurs forts et est animée par l'envie de découvrir les incontournables. Elle va choisir de « picorer » une multitude d'activités, sans exploration approfondie, en toute autonomie et sans contraintes et recherchera à vivre des

expériences authentiques, jalonnées de rencontres avec les habitants, les producteurs locaux. Son séjour lui permettra de découvrir le top 10 du territoire local ou régional.

- **Les groupes d'amis**

Cette cible de petits groupes d'amis (autour de 4-6 personnes) se retrouve lors d'un week-end une à plusieurs fois par an et recherche des activités multiples qui plairont à l'ensemble du groupe. Ils souhaitent avant tout resserrer les liens, se divertir et se créer de nouveaux souvenirs communs, partager des moments simples et des émotions fortes. Le territoire dispose d'offres singulières et d'une diversité d'activités qui peuvent permettre de répondre à ces attentes

- **Happy family**

Les « happy family » ont pour motivation principale de passer du temps ensemble avec les enfants, se reposer et recharger leurs batteries. Cette cible va plutôt s'orienter vers des visites de parcs de loisirs à un rythme plutôt *slow* et respectueux des besoins des enfants. Ils sont attentifs aux offres dédiées à la famille et aux activités nature. Là encore le territoire dispose d'offres particulièrement adaptées à cette cible

- **Le touriste d'affaires**

Le touriste participant à un événement professionnel (salons, séminaires, réunions d'affaires, visites clients...) sera particulièrement attentif à l'accessibilité de la destination, à la qualité de l'hébergement (calme, connecté, confortable ...), à l'offre de restauration (efficace et de qualité), au niveau de service dans les lieux d'accueil et enfin aux activités à effectuer en dehors des temps de travail

Sur les marchés étrangers :

- **Sur le marché belge**, le segment des « visiteurs guidés » ou des « Fun Families » :

Cette cible de clientèle cherche à s'enrichir culturellement, découvrir, apprendre et explorer. Les facteurs clés de succès portent sur la diversité de l'offre, leur localisation centrale et le caractère original et authentique notamment en termes de spécialités locales tout en disposant d'une offre et d'un service en flamand.

- **Sur le marché néerlandais**, le segment des couples épicuriens autonomes :

Soucieux de s'enrichir, se détendre et se ressourcer, ces visiteurs cherchent des destinations proches, potentiellement en camping-car. Ce sont des amoureux de la nature, ils apprécieront particulièrement les sites favorisant le ressourcement.

- **Sur le marché britannique**,

Le territoire cible les couples gourmets ; soucieux de découvrir le patrimoine et la culture locale, ils aiment la gastronomie et portent un intérêt aux lieux de mémoire.

- **Sur le marché allemand**, le territoire s'attache à travailler le segment des explorateurs autonomes :

Ces derniers souhaitent découvrir les villes en toute autonomie, bien manger et être accueillis dans un hébergement confortable.

Les axes de progrès relatifs à ces différents segments de clientèle identifiés par la Région sont développés en annexe 2.

3.3 / Département du Nord

Par sa délibération-cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale du 27 juin 2022, le Conseil départemental du Nord a décidé l'internalisation, au sein de son organisation, de la compétence tourisme sur la totalité de son périmètre. Ce document cadre a posé les bases des nouveaux objectifs départementaux, donné les contours des nouvelles modalités d'exercice de la compétence et a posé le principe de création d'un service tourisme reprenant la compétence tourisme exercée antérieurement par le Comité départemental du Tourisme du Nord. C'est dans ce cadre que la nouvelle stratégie départementale en faveur du tourisme 2024-2028 a été adoptée le 18 décembre 2023.

Cette politique, qui a pour objectif de renforcer l'attractivité touristique et la notoriété du Nord, s'articule autour de quatre défis :

- Faire gagner en notoriété et attractivité la destination Nord,
- Travailler avec les prescripteurs,
- Piloter l'activité touristique et mieux partager la gouvernance touristique,
- Renouveler l'offre touristique.

3.4/ Les axes opérationnels du contrat pour la destination Lille Métropole

- Piloter la destination et coopérer avec les territoires voisins
- Marqueter, promouvoir et mettre en marché l'offre touristique
- Améliorer le parcours client
- Ancrer des projets touristiques régionaux.

Piloter la destination et coopérer avec les territoires voisins

La diversité des acteurs et des échelles d'intervention nécessitera de renforcer la coopération via une instance de pilotage de la destination, associant la MEL, l'Agence d'attractivité et l'Office du tourisme métropolitain.

La mise en place d'un comité de destination vise à :

- Engager une promotion concertée en partageant les enjeux touristiques avec les acteurs du territoire.
- Diffuser les enjeux stratégiques, en s'appuyant sur l'Observatoire du tourisme et la future stratégie 2027-2038.
- Coordonner la promotion du tourisme durable et de l'innovation dans le cadre du label Destination innovante et durable.

La coopération avec les territoires voisins :

Par ailleurs, la destination est partie prenante de plusieurs dispositifs de coopération avec les territoires voisins, au travers :

- Du présent Contrat de destination touristique entre la MEL et la Région Hauts-De-France,
- De la convention de partenariat entre la MEL et le Département et de son volet touristique (développement de mobilités douces touristiques)

- De la participation de l'OTM aux activités d'OT Nord (association des offices de tourisme du Nord),
- Des accords-cadres avec d'autres territoires des Hauts-de-France (CAPSO, CUD...).

Marqueter, promouvoir et mettre en marché la destination

A) Tourisme d'agrément

Concernant les différents segments de clientèle prioritaire de la destination, l'ambition de la métropole porte sur les axes de travail présentés ci-dessous, l'Office de tourisme métropolitain étant le principal opérateur chargé de la mise en œuvre de ces actions.

Augmenter la fréquentation touristique / gagner des parts de marchés auprès des clientèles cibles du territoire

- Gagner des parts de marchés, notamment en augmentant la fréquentation de la clientèle étrangère via le maillage de trains à grande vitesse ;
- Mener des campagnes de promotion dans les pays limitrophes : Angleterre, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, avec des opérations d'opportunité pour les clientèles plus lointaines/ émergentes (Nord/Sud Europe, villes avec bonne desserte transports) dans le cadre de partenariats (CRT, Atout France...) ;
- Participer aux salons BtoB dans la zone de chalandise étrangère évoquée ci-dessus et en France (produits individuels, groupes etc.) ;
- Développer les courts séjours (allongement, fidélisation) ;
- Optimiser les taux d'occupation en reprenant les enjeux de dessaisonalisation et d'étalement.

Développer le marketing de la destination

- Adapter les contenus et les actions de marketing selon les cibles et les marchés ;
- Mettre en place des campagnes de communication ciblées ;
- Valoriser l'ensemble des atouts de la métropole auprès des touristes (notamment city-breakers) afin d'inciter à prolonger le séjour ou à renouveler le séjour ;
- Mettre en place des outils de communication / promotion de la destination (guides cartes, sites web, parcours...) ;
- Relever le défi du sur-mesure et de la fidélisation via une approche numérique qui soutient un positionnement marketing différenciant ;
- Exploiter les données liées à la connaissance des clientèles en élargissant la collecte d'informations ;
- Tendre vers une approche de « pure player » : relayer des contenus adaptés, fidéliser, vendre, alimenter la base de données client et prendre en compte les avis des touristes dans un processus d'amélioration continue etc. ;
- Développer l'écosystème numérique (site web, stratégie de RS pour augmenter la visibilité de la destination ;
- Intégrer de nouvelles offres portées par des prestataires privés et acteurs culturels à sa centrale de réservation ;
- Mener une stratégie de relations presse, auprès d'influenceurs / de blogueurs de voyages.

Fidéliser les clientèles

- Fidéliser les clientèles prioritaires avec le déploiement d'une approche de GRC (en séjour occasionnel ou venues à l'occasion d'un grand événement sportif ou autre) en les convaincant du large potentiel de la destination et en les faisant revenir ;
- Capitaliser sur les flux générés par les rencontres professionnelles et les grands événements pour transformer en clientèles d'agrément les clientèles venues en séjour affaires.

Accueillir, renseigner

- Déployer des outils d'accueil adaptés aux différentes clientèles et à leurs pratiques touristiques, dans une logique de réseau métropolitain et de valorisation de l'offre.

Commercialiser l'offre touristique

- Commercialiser des prestations touristiques sèches, de produits packagés et mise en place de cross-selling ;
- Enrichir le contenu de l'offre commercialisée ;
- Commercialiser l'offre d'hébergement concentrée sur les groupes, tout en poursuivant la commercialisation vers les individuels lors d'événements ponctuels (Été dans les étoiles, Noël dans les étoiles, ...) et via la plateforme régionale Weekend Hauts-de-France ;
- Promouvoir et inscrire la destination auprès des Marketplace, tour operators, notamment par l'organisation / l'accueil de salons à dimension nationale / internationale ;
- Vendre en ligne sur le site internet, dans les accueils dont les accueils mobiles, ou via le réseau de professionnels ;
- Développer des offres promotionnelles ;
- Développer l'offre boutique (changement d'échelle, donnant la priorité aux achats durables et produits locaux).

Améliorer la qualité des produits phares de la destination :

- Enrichir /adapter le contenu du City Pass en lien avec l'image du territoire (ex : intégration d'offres vélos),
- Mutualiser l'offre de visites guidées sur l'ensemble de la métropole et montée en compétence des guides conférenciers (meilleure connaissance de l'offre métropolitaine, élargissement des langues parlées), adapter les propositions de visites aux différentes segmentation client,
- Développer des packs sur l'ensemble du territoire (en ligne) et des produits sur mesure proposés par les futurs outils numériques de l'OTM (meilleure connaissance des attentes des visiteurs, apportée par le numérique) ;
- Développer de nouvelles thématiques de visite pour le City tour (visite en bus panoramique de la métropole),
- Développer de la médiation/de l'accueil touristique sur des sites d'exception volontaires (Beffroi de Lille, LaM, Mosaic, par exemple).

B) Rencontres professionnelles et attractivité du territoire

Dans le domaine du tourisme d'affaires et de l'industrie des rencontres professionnelles, cet enjeu concernera notamment l'activité du Convention Bureau de

l'Agence d'attractivité en lien avec les acteurs du territoire (équipements, filières, sociétés savantes) afin de :

- Progresser dans le classement des grandes destinations de congrès internationaux répertoriées par l'ICCA ;
- Sélectionner, qualifier l'offre (capacité, ciblage etc.) afin de l'adresser/la recommander, accompagner le développement des équipements/prestataires souhaitant élargir leur activité sur le champ du tourisme d'affaires / des événements professionnels ;
- Détecter et porter des candidatures, accompagner la venue/la création d'événements professionnels liés aux filières d'excellence, apporter un soutien (via le Fonds booster de la MEL) et conforter l'ancrage territorial de ces événements dans la durée ;
- Poursuivre le travail de promotion ciblé auprès des entreprises et du secteur affaires pour attirer des événements alignés sur les filières d'excellence métropolitaines et les événements soutenant le classement ICCA ;
- Poursuivre la promotion sur la cible affaires lors de salons et workshops, les relations presse et de voyages de presse étrangère ;
- Éditorialiser la communication sur les réseaux sociaux afin de renforcer sa visibilité et l'engagement des cibles affaires touchées (réactions, commentaires, republications) ;
- Renforcer la promotion des labels et des partenaires engagés dans les différents labels et démarches soutenus par la MEL (Destination Innovante et Durable, Partenariat avec la Fondation de Lille pour la plateforme de contribution carbone locale, Héritage Bière,), dans sa communication digitale (site web, newsletters et réseaux sociaux), lors de ses campagnes de communication / de notoriété, lors des événements qu'il organise ; ...
- Fédérer les acteurs du territoire, animer un réseau d'adhérents, d'ambassadeurs et d'étudiants.

Améliorer le parcours et l'expérience client

• Parcours client

Dans le domaine du tourisme d'affaires et de l'industrie des rencontres professionnelles, les actions viseront à poursuivre le processus de digitalisation et l'introduction de l'Intelligence Artificielle :

- Dans la gestion des relations clients organisateurs
- Le ciblage et l'accueil des grands événements MICE
- Dans la coordination entre l'Agence d'attractivité et l'Office de tourisme métropolitain pour informer et accompagner la clientèle d'affaires tout au long de son séjour, inciter à prolonger le séjour ou à faire revenir.

Dans le domaine du tourisme d'agrément, les actions viseront à :

- **Améliorer la couverture du territoire et l'adapter aux flux touristiques / saisonnalités**, au travers d'une organisation combinant :
 - o Un accueil territorialisé
 - o Une présence mobile lors de manifestations significatives,
 - o Un accueil délégué dans les lieux recevant des touristes (gares, aéroport de Lesquin, principaux musées, grandes enseignes, hébergeurs, ...).
- **Améliorer l'efficacité des services rendus aux clients par le déploiement de l'accueil digital et la gestion de l'accueil téléphonique :**

- o Poursuivre le processus de digitalisation et l'introduction de l'Intelligence Artificielle,
- o Évolution du site web de l'OT de Lille qui constituera, dans sa forme renouvelée, la vitrine numérique de l'Office de tourisme métropolitain, incluant par exemple un bot conversationnel,
- o Déploiement d'outils numériques pour élargir les possibilités d'accueils (lieux, niveaux d'information, etc.).
- **Inciter à l'utilisation des transports durables et développer les mobilités douces :**
 - o Renforcer l'information sur les transports durables et leur mise en tourisme (titres et tarifs, itinéraires pertinents et bons plans, horaires de nuit, vélos et trottinettes en libre-service, ...),
 - o Poursuivre la démarche de labellisation Accueil vélo des hébergements touristiques, restaurants, lieux de visites, ...
- **Développer une approche servicielle ou de tiers-lieu dans les lieux d'accueil des visiteurs :** location de vélos, casques, antivols, sièges enfants, accès internet, café, consigne de valise, vente de parapluie etc.
- **Assurer une montée en gamme des équipements de loisirs, de restauration et d'hébergement adaptés aux attentes des clientèles cibles.**
- **Expérience client**

La transformation des pratiques touristiques et la transformation durable de l'activité appellent une évolution de l'offre pour s'adapter et se développer. Elle doit être soutenue pour rester compétitifs face à une concurrence affûtée et de plus en plus internationale.

Le développement du tourisme pour le territoire passe aussi par l'accompagnement de projets afin de conforter l'expérience de la destination et développer de nouvelles offres alignées sur les enjeux du marketing territorial : par exemple, dans la MEL qui est fortement positionnée sur le thème culturel, accompagner la montée en qualité de l'offre de services des sites et équipements culturels ainsi que du patrimoine, ou la découverte des paysages (parcours, mobilités douces ou écologiques).

À ce titre la MEL pourrait également contribuer au déploiement et à l'exploitation du baromètre de la qualité de l'expérience client qui est animé par Hauts de France Tourisme.

Ancrer des projets touristiques régionaux à l'échelle de la destination métropolitaine

Tant d'un point de vue de l'offre que de la demande, la stratégie de développement touristique de la destination rejoint les priorités régionales en termes de développement de filières thématiques et s'inscrit dans une dynamique d'ouverture à l'innovation.

A) Filière gastronomie

S'agissant de cette filière, la destination a tenu à :

- Assurer la montée en qualité de l'offre de restauration sur le territoire et en particulier dans le cadre de son partenariat avec Lille Tables et Toques, soutenir, avec la Région des actions de valorisation des métiers, de promotion de la filière, de valorisation des talents en lien avec le tourisme brassicole, de lien avec l'agriculture / les fournisseurs locaux.
- Créer l'événement autour d'une nouvelle approche de la gastronomie au travers de l'organisation depuis 2020 par l'Agence d'attractivité, du Lille Street Food Festival.

Focus sur le Lille Street Food Festival

Le Lille Street Food Festival est devenu une référence en matière de gastronomie et un élément d'attractivité. Avec 49 000 festivaliers en 2024, la croissance est constante et significative.

Il s'inscrit dans une tendance de fond, soulignée par l'Organisation mondiale du tourisme : le tourisme gastronomique est « *reconnu comme l'un des segments les plus dynamiques et créatifs du tourisme, qui s'appuie sur la durabilité, la haute qualité et la créativité* ». ¹

À court / moyen terme, le festival pourrait évoluer :

- **En grandissant en termes de superficie** pour accueillir dans de meilleures conditions les festivaliers et diversifier son offre,
- **En renforçant la dimension écoresponsable de l'événement**, au travers d'actions :
 - o De médiation / sensibilisation des festivaliers à l'alimentation durable et saine, au tri des déchets, ...
 - o Renvoyant vers le développement du label Destination innovante et durable (promotion des lieux, valorisation des éco labélisés...)
 - o De promotion des partenaires engagés dans le label DID.

B) Filière Brassicole

Les Hauts-de-France sont une région brassicole historique. Environ 200 brasseries sont recensées sur le territoire, de la micro-brasserie au grand groupe industriel, de la plus récente à l'entreprise centenaire. Sur le territoire, la MEL a créé le label Héritage Bière avec l'ambition de devenir la première destination de tourisme brassicole en France.

Cette première étape qui a permis de « révéler » une offre et de créer un collectif de travail doit désormais s'atteler à faire monter en qualité et en diversité l'offre mais aussi à diffuser la culture touristique brassicole.

Cette démarche doit en particulier s'atteler à :

- Pérenniser et développer l'accueil dans les brasseries via un label de qualité, et conforter sa notoriété ;
- Diffuser la culture brassicole chez les opérateurs touristiques, pour en faire une véritable filière touristique, notamment via le développement de temps d'échanges B2B ;
- Développer la formation à l'accueil touristique chez les brasseurs ;
- Créer une route de la bière à l'échelle de la métropole en concertation avec Hauts de France Tourisme ;
- Renforcer la mise en marché de l'offre brassicole.

Le travail de mise en tourisme de cette filière, enjeu au niveau local mais aussi régional (stratégie tourisme brassicole, implantation de la cité de la bière, de routes régionales...) est à poursuivre afin de soutenir les équipements proposant une expérience ludique, immersive et expérientielle sur la bière, du houblon à la dégustation, tout en capitalisant sur les valeurs fondamentales d'hospitalité, de générosité et de convivialité de la destination.

C / Filière Tourisme de Savoir Faire

¹ Pouvoir d'attraction et retombées économiques du tourisme gastronomique, Sylvain ZEGHNI, MCF Université Gustave Eiffel, in Juristourisme - Décembre 2024

Le territoire dispose de nombreux atouts pour les cibles marketing en quête de spécialités locales, de découverte industrielle et d'offres accessibles dans des établissements ancrés dans le territoire. La recherche de visites insolites, découvrir de nouvelles histoires, transmettre, autant de besoins qui sont partagés par plusieurs segments de clientèles pouvant se retrouver dans des offres autour de l'histoire industrielle passée et actuelle du territoire.

Au regard des orientations, seront priorisées les actions de :

- qualification, développement et aménagement de l'offre pour :
 - répondre aux attentes des cibles de clientèle
 - faire évoluer, renouveler, packager et professionnaliser l'offre existante pour la rendre plus expérientielle
- incitation des entreprises à ouvrir leurs portes au tourisme.

C) Filière « tourisme de mémoire »

La destination compte 6 musées directement reliés à la mémoire des 2 conflits mondiaux : Maison natale Charles de Gaulle, Musée de la Bataille de Fromelles, Fort de Bondues, Fort de Seclin, Musée Verlaine, Mémorial d'Ascq, ainsi que des dizaines de mémoriaux et cimetières militaires, des centaines de bunkers, ...

Plusieurs actions de mise en tourisme ont été réalisées par la MEL :

- Nouveau PSC du Musée de la Bataille de Fromelles, classement Musée de France,
- Labellisation Accueil vélo du Musée de la Bataille de Fromelles, dans la perspective de l'aménagement du Réseau Points-Nœuds de la MEL,
- Jalonnement d'un parcours dit du Western Front Way.

Le travail de mise en tourisme sur ces sites est à poursuivre pour :

- Asseoir le Musée de la Bataille de Fromelles comme lieu de compréhension de la Première guerre mondiale sur le territoire de la MEL par la refonte de son parcours de visite et par ses actions de recherche et de médiation sur le patrimoine de mémoire de cette période,
- Accompagner les musées thématiques à la modernisation de leurs offres et supports de visite pour renforcer la synergie entre l'histoire des conflits mondiaux et la mémoire des acteurs-témoins, et adapter les outils d'accompagnement à la visite à destination de la clientèle familiale et scolaire.

D) Itinérance

La destination dispose d'aménités propices au développement de l'itinérance :

- Un réseau existant de plus de 400 km,
- Offre importante et diversifiée de locations de vélos, VAE et trottinettes électriques,
- Plus de 800 km de sentiers inscrits au PDIPR.

En outre, la MEL :

- A conventionné avec le Conseil départemental du Nord pour mettre en commun les initiatives de développement pour tendre vers une offre davantage lisible et complémentaire,
- A conventionné avec le Comité de randonnée pour éditer un topo-guide en étroite collaboration avec le Conseil départemental du Nord,

- A engagé une campagne de labellisation Accueil vélo des lieux de visites, hébergements touristiques et restaurants, en partenariat avec le Département du Nord,
- Met à disposition des ressources documentaires dédiées aux modes doux (plans à télécharger, itinéraires, ...) ²
- A mis en tourisme plusieurs offres dédiées aux cyclotouristes (visites guidées en vélo en partenariat avec l'association le Grand 8, service de location de vélos en partenariat avec Cycling Tour Company et l'Atelier vélo, ...).

Lien avec le projet Canal Seine Nord Europe (CSNE)

Le CSNE reliera, à l'horizon 2030, l'Oise au canal de Dunkerque-Escaut, de Compiègne à Aubencheul-au-Bac, près de Cambrai. La MEL et ses communes sont dans la continuité naturelle du CSNE et il conviendra de s'interroger avec les partenaires sur les possibilités de développer l'accueil de potentiels croisiéristes.

E) Innovation

Plusieurs actions sont mises en œuvre via :

- L'Agence d'attractivité :
 - o S'est fixée comme objectifs de :
 - « *Créer des passerelles avec les filières d'excellence et les réseaux d'entreprises en vue de l'émergence de nouveaux événements professionnels dans la métropole.*
 - *Capter des événements économiques en lien avec les filières d'excellence de la métropole.* »,
 - o Relais les solutions innovantes soutenues par la MEL, lors des événements qu'elle organise (exemple : Lille Street Food Festival),
- Dans le cadre de la labellisation Destination innovante et durable, par la MEL :
 - o Des actions d'animation du réseau de partenaires engagés : retours d'expériences, présentation de solutions innovantes (exemples : Contrat de chaleur renouvelable MEL/ADEME, solutions d'approvisionnement en circuits courts, ...).
 - o Déploiement de la solution de contribution à la compensation de l'impact carbone. Cette plateforme permet aux touristes et aux organisateurs d'événements de financer des projets environnementaux/ sociaux à impacts positifs et s'inscrit dans une démarche d'innovation.

Plus globalement, le territoire en lien avec la Région entend accompagner les offres actuelles vers leur transition écologique en faveur du développement durable en lien avec la démarche REV3 régionale.

- Pistes : poursuivre les transitions de l'offre existante d'activités et d'hébergements pour répondre aux défis sociétaux et environnementaux et encourager les pratiques de tourisme durable et respectueuses de l'environnement.

² <https://www.lilletourism.com/organiser/lille-destination-engagee/accueil-velo/>

Article 4 – Les engagements réciproques des signataires du contrat

La Région Hauts de France et la MEL associeront leurs opérateurs du tourisme à l'animation du contrat de destination, notamment pour la recherche de collaborations et de synergies, entre collectivités et EPCI, entre opérateurs, entre acteurs.

De plus, la Région sollicitera un regard technique de la MEL dans l'instruction des demandes de subventions.

4.1/ Une sélection commune des actions à soutenir

Il est convenu entre la Région, Hauts-de-France Tourisme et la structure qui co-exercent l'animation du présent contrat (en l'occurrence, la MEL) qu'ils se réunissent à échéance régulière pour accompagner les porteurs de projets et formaliser un avis technique sur les projets présentés.

Celui-ci fera l'objet d'une analyse par les services de la Région, afin d'envisager et d'optimiser les possibilités de financements pour la mise en œuvre des actions au titre du présent contrat, mais aussi des autres politiques mises en œuvre par la Région.

L'accompagnement des projets sera décidé dans le cadre des comités de suivi technique.

4.2/ Engagements de la destination (niveau opérateurs)

La destination, via ses opérateurs, s'engage à s'inscrire dans la démarche de passage de l'économie d'équipements à l'économie des produits en collaborant avec Hauts-de-France Tourisme sur les points suivants :

- La production d'offres de séjours promouvables sur la plateforme régionale Weekend Hauts-de-France avec la collaboration d'un ou plusieurs marketeurs ;
- La contribution à la conception d'offres produites sur les marchés étrangers visés par le territoire, en lien avec les recommandations des développeurs de Hauts-de-France Tourisme ;
- Faciliter la diffusion du magazine « Esprit Hauts-de-France » dans les points et bureaux d'accueil de la destination et dans les principaux sites touristiques ;
- Disposer et alimenter un SIT connecté au SIT d'Hauts-de-France Tourisme ;
- Favoriser l'utilisation d'outils de réservation chez les hébergeurs, compatibles avec l'outil de la plateforme régionale Weekend Hauts-de-France ;
- Participer aux ateliers de mise en synergie des communications en partenariat avec Hauts-de-France Tourisme,
- Hauts-de-France Tourisme partagera la marque touristique régionale « La Générosité naturelle » et ses signes d'expression, qui pourront être enrichis d'illustrations territoriales et seront mis à la disposition du territoire.

4.3/ Engagements et modalités d'intervention de la Région (cf. annexe 3)

La Région interviendra :

- **En ingénierie** : co-animation, accompagnement des porteurs de projet, guichet unique
- **En financement** en indiquant la priorité à l'investissement et les exclusions (ingénierie, ADRT, ...).

Elle assurera le lien avec les autres politiques régionales (le contrat sera une porte d'entrée sur les politiques régionales pour les projets transversaux).

4.4/ Engagements de Hauts-de-France Tourisme

- Appui au travail sur les marchés et les clientèles ainsi qu'à la segmentation des clientèles ;
- Lien avec Organisme de gestion de destination (OGD) ;
- Observation : échange entre les deux dispositifs ; mise à disposition des données relatives aux études et enquêtes menées ;
- Accompagnement marketing des porteurs de projet (guichet unique) ;
- Intégration des projets issus du contrat dans la plateforme Weekend Hauts-de-France et connexion entre les contrats de destination et l'onglet « destination » du portail ;
- Co-animation ;
- Pour moi les engagements doivent aller au-delà : Héritage Bière, valoriser la MEL comme porte d'entrée etc. ;
- Relai vers les sites informationnels dédiés : OTM/ AT, mise à dispo d'outils de com etc.

4.5/ Engagements du Département Nord

Au titre du présent contrat élaboré entre la Région Hauts-de-France et le territoire, le Département du Nord s'engage à examiner et le cas échéant à accompagner techniquement et/ou financièrement les opérations qui s'inscriront dans les priorités et les modalités de sa politique touristique départementale ou au titre de ses autres politiques de droit commun qui participent au développement touristique des territoires nordistes (politique cyclable, espaces, sites et itinéraires, culture, ...).

Article 5 - Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat

5.1/ Comité politique de pilotage

La gouvernance du contrat sera assurée par un comité de pilotage qui est composé d'un représentant des structures suivantes :

- Région Hauts-de-France : le Président ou son représentant désigné par lui
- Hauts-de-France tourisme : le Président ou son représentant
- La MEL : le Président ou son représentant
- L'Office de tourisme métropolitain : le Président ou son représentant
- L'agence d'Attractivité : le Président ou son représentant

Ce comité se réunira annuellement pour dresser un bilan de l'année écoulée et s'accorder sur les perspectives de l'année à venir.

5.2/ Comité de suivi technique

Le socle du **comité de suivi technique** est constitué par les personnes chargées du présent contrat :

- Équipe Études et management de destination au sein du service Tourisme / Direction culture tourisme, MEL
- Mission ingénierie tourisme et attractivité de la Région Hauts de France.

En fonction des thématiques abordées, celles-ci pourront associer les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets soutenus par le présent contrat.

Le comité se réunira au moins 2 fois/an pour valider les dossiers éligibles et définir les modalités d'accompagnement des porteurs de projets dont le dossier aurait été refusé.

Le comité de suivi technique assure la préparation du comité de pilotage.

Article 6 – Évaluation et indicateurs de performance

- Nombre de dossiers accompagnés / financés s'inscrivant dans les axes de développement de la destination, ainsi que dans les démarches de labellisation du territoire (Destination innovante et durable, Héritage Bière, Label Accueil vélo) ;
- Budget global alloué dans le cadre du contrat de destination ;
- Taux d'intervention moyen par collectivité.

Article 7- Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature. Il couvre la période 2024-2027 et engage l'ensemble des signataires.

Article 8 – Communication

Les partenaires signataires et la Région assureront une communication régulière concernant les actions issues de ce contrat.

Dans ce cadre, elles s'engagent à :

- Signaler leur soutien mutuel dans les actions de communication et sur les supports ;
- Se faire le relai de la démarche dans leurs publications internes.

En outre, tout projet de communication lié aux actions soutenues en commun par la Région et les partenaires signataires, doit respecter les chartes graphiques respectives, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du code électoral.

Les partenaires signataires s'engagent à faire mention du présent partenariat dans le cadre des décisions prises en application du présent contrat.

Article 9 – Révision du contrat – Admission – retrait

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une révision à mi-parcours sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de la démarche.

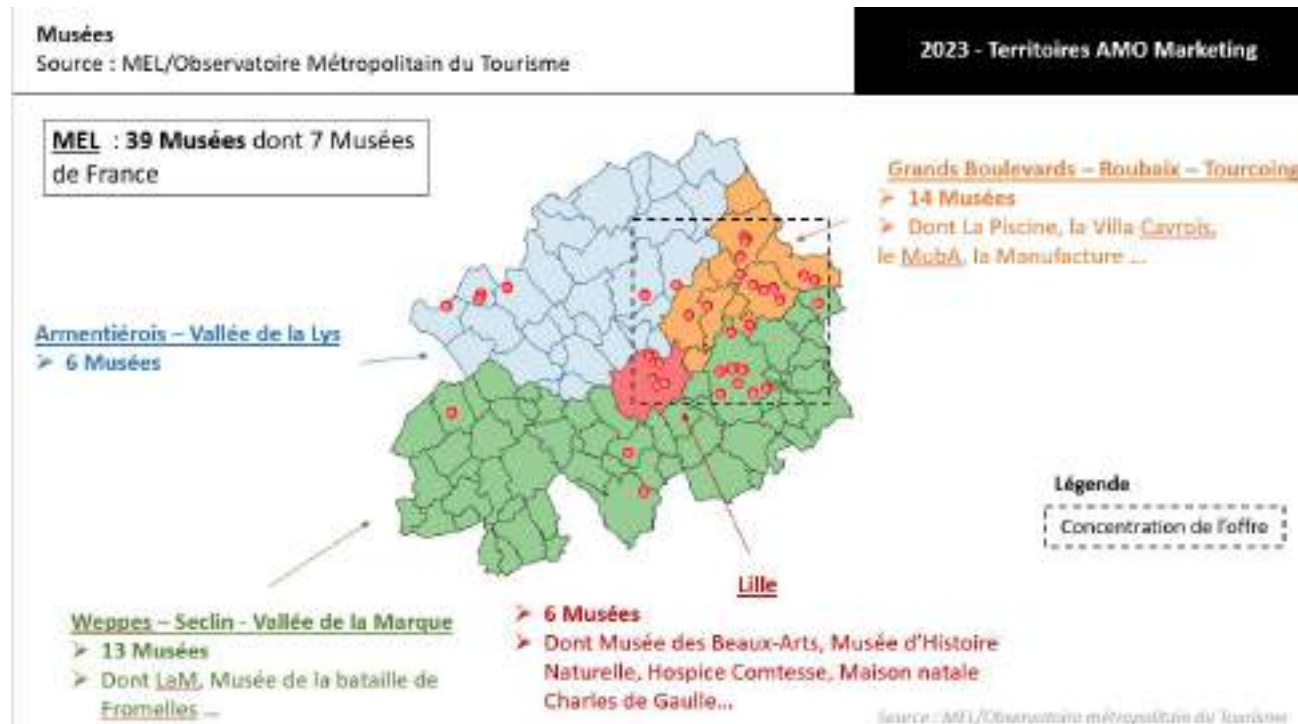
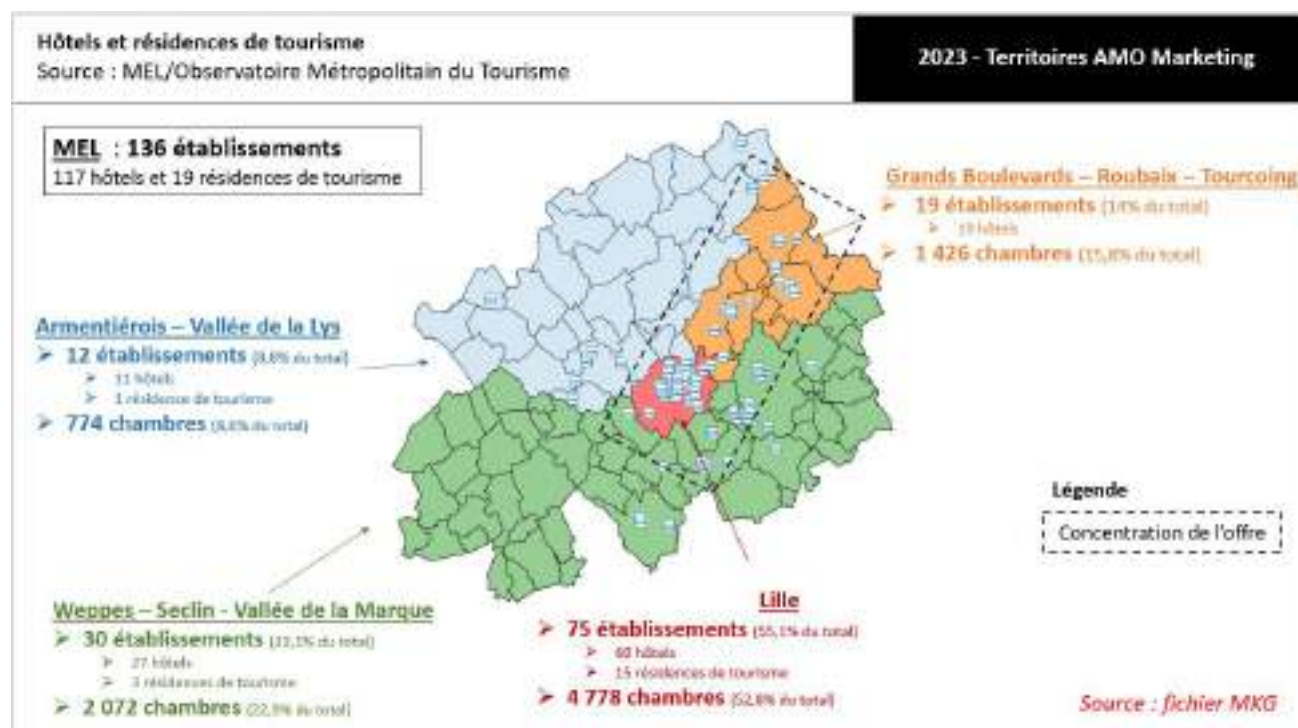
Par ailleurs, tout partenaire de l'espace de rayonnement pourra intégrer le présent contrat et tout signataire du présent contrat pourra s'en retirer par transmission d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception acceptée par l'ensemble des partenaires. Un avenant à ce présent contrat sera réalisé à cet effet.

Article 10– Litiges

En cas de contestation de la mise en œuvre du présent contrat, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif d'Amiens.

Signataires

Annexe 1 – Cartographies de la destination



MEL : 42 Brasseries dont 14
labélisées Héritage Bière (33%)

Armentières – Vallée de la Lys

- 16 Brasseries
- 5 Brasseries labélisées (31%)

Wepres – Seclin – Vallée de la Marque

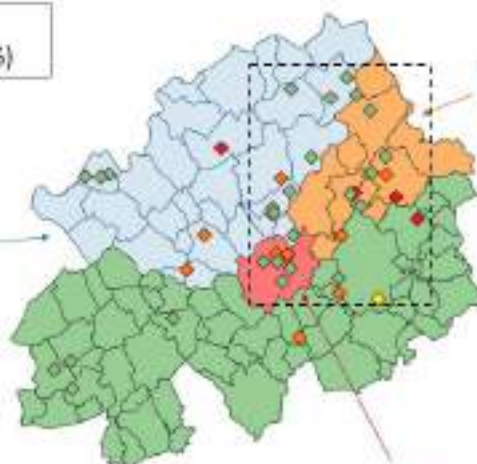
- 9 Brasseries
- 3 Brasseries labélisées (33%)

Lille

- 7 Brasseries
- 3 Brasseries labélisées (43%)

Grands Boulevards – Roubaix – Tourcoing

- 10 Brasseries
- 4 Brasseries labélisées (40%)



Légende



- Brasserie labélisée (1 nom) (8)
- Brasserie labélisée (2 noms) (11)
- Brasserie labélisée (3 noms) (5)
- Brasserie non labélisée (26)

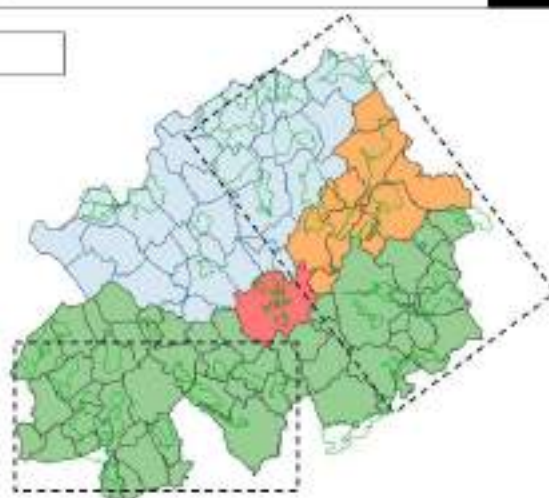
Concentration de l'offre

Circuits de randonnées pédestres

Source : MEL/Observatoire Métropolitain du Tourisme

2023 - Territoires AMO Marketing

MEL : 60 circuits pédestres



Légende

Concentration de l'offre

Source : MEL/Observatoire métropolitain du Tourisme

Autres circuits de randonnées

Source : MEL/Observatoire Métropolitain du Tourisme

2023 - Territoires AMO Marketing



Légende

— Circuits équestres [2]
— Circuits nautiques 10-18 [8]
— Circuits cycles [1]

Concentration de l'offre

Source : MEL/Observatoire métropolitain du Tourisme

Annexe 2 – Développement des priorités d’actions de la Région Hauts de France par cible

Rencontres professionnelles

Touriste d'affaires
Enjeux pour la destination
Faire rester Faire revenir cette clientèle dans le cadre d'un séjour d'agrément
Besoins
Besoin PRIORITAIRE : Être rassuré / sécurisé sur le volet logistique du déplacement et durant son séjour, Être informé / recevoir des offres commerciales incitatives pour déclencher un séjour ultérieur
Facteurs-clés de succès
++ Accessibilité transports du lieu de rencontre professionnelle ++ Proximité du lieu de rencontre professionnelle d'hébergements touristiques, restaurants, voire de lieux de divertissement (bar, commerces) ++ Qualité de l'accueil par le lieu de rencontre professionnelle, l'hébergeur et la destination + De l' originalité (hébergements, restaurants) Connaissance de la clientèle / GRC

Axes de progrès
Mise en tourisme
Communication ciblée sur des dates à venir afin de déclencher un prochain séjour, relayée par les hébergements et les lieux de rencontres professionnelles
Développement d'offres packagée
Fluidité du parcours client
Amélioration des dispositifs d'accueil des touristes d'affaires : mise à disposition de livrets d'accueil numérique, d'un mini-guide sur les incontournables de la destination

Tourisme d'Agrément

Explorateurs passionnés
Enjeux pour la destination
Allonger la durée de séjour, fidéliser cette clientèle (faire revenir)
Besoins
Besoin PRIORITAIRE : S'ENRICHIR de nouvelles connaissances liées à un centre d'intérêt,
Facteurs-clés de succès
++ Être accompagnés par des conseillers pour préparer son séjour, puis sur place par des guides dynamiques, pointus, professionnels et experts de leur sujet ++ Avoir accès à des visites insolites / VIP + Un séjour organisé afin d'optimiser le temps du séjour + De l'authenticité (hébergement, restaurant) + Des restaurants proposant des spécialités locales pour découvrir la culture régionale

Axes de progrès
Mise en tourisme
Valorisation de la diversité des offres culturelles de la destination, des offres moins connues
Montée en compétence des guides conférenciers (ex : meilleure connaissance de l'offre métropolitaine)
Enrichissement du contenu du City Pass (ex : ajout d'offres vélos, d'offres optionnelles,...)
Fluidité du parcours client
Amélioration du ciblage et promotion dédiée
Dématérialisation de la partie transport

Promeneurs chaleureux / groupe d'amis / Familles
Enjeux pour la destination
Allonger la durée de séjour, fidéliser cette clientèle
Besoins
Besoin PRIORITAIRE : DÉCOUVRIR grâce à une MULTITUDE de balades, Besoins COMPLÉMENTAIRES : Se faire PLAISIR À TABLE : gastronomie locale, partager des moments de convivialité
Facteurs-clés de succès
++ La grande diversité de sites à visiter et leur facilité d'accès ++ La localisation centrale de l'hébergement, la vue ++ Le confort de l'hébergement ++ Des restaurants typiques et fréquentés par les locaux ++ La possibilité d'itinérance douce ++ Le rapport qualité/prix + Les bons plans partagés par l'hébergeur, les habitants

Axes de progrès
Mise en tourisme
Format plus souple du City Pass : offres optionnelles, dates glissantes, offres vélos
Développement d'offres valorisant la découverte naturelle en mobilités douces,
Développement à moyen terme, d'une approche servicielle ou de tiers lieu afin d'améliorer l'offre aux visiteurs : locations de vélos, casques, antivols, sièges enfants, accès internet, café, bagagerie, ...
Valorisation des acteurs engagés dans le label Destination innovante et durable
Valorisation du tourisme brassicole et des acteurs engagés dans le label Héritage Bière
Fluidité du parcours client
Nouveau site web de la destination intégrant des fonctionnalités simplifiant le parcours client :
- Bot = donner un premier niveau d'informations, - Cartographie interactive permettant aux visiteurs d'identifier les offres et lieux correspondant à leurs centres d'intérêt, - Création d'une application smartphone.
Achat en ligne du City Pass et dématérialisation du volet transport

Touristes étrangers (à retrouver dans la catégorie « touriste d'agrément »)
Enjeux
Allonger la durée de séjour, fidéliser cette clientèle
Besoins
Besoin spécifiques : Bénéficier de services dans leur langue ou dans une langue qu'ils comprennent
Facteurs-clés de succès
++ Accueil en langues étrangères dans les hébergements, musées et à l'Office de tourisme ++ Traduction des panneaux d'interprétation, de la signalétique, des plans et flyers dans les musées, les transports, l'Office de tourisme ++ Visites guidées en langues étrangères + Mise en valeur des produits locaux

Axes de progrès
Mise en tourisme
Montée en compétence des guides des offices de tourisme (formations en langues étrangères)
Développement / valorisation de packages
Développement à moyen terme, d'une approche servicielle ou de tiers lieu afin d'améliorer l'offre aux visiteurs : locations de vélos, casques, antivols, sièges enfants, accès internet, café, bagagerie, ...
Fluidité du parcours client
Augmentation du nombre de langues accessibles sur le site de l'Office de tourisme (Bot)
Dématérialisation du City Pass
Renforcement de la promotion dans les principaux pays de provenance de touristes étrangers

Excursionnistes
Enjeux
Faire de l'excursionniste un City-Breaker
Besoins
Besoin PRIORITAIRE :
Facteurs-clés de succès
++ Accessibilité transports de la destination et des principaux lieux de visite, ++ Le rapport qualité/prix ++ Qualité de l'information, communication ciblée ++ Existence d'offres d'hébergement abordables, réductions tarifaires ++ Avoir accès à des visites insolites / VIP ++ La possibilité d' itinérance douce

Axes de progrès
Mise en tourisme
Développement des offres promotionnelles
Développement / valorisation d'offres packagées
Enrichissement du contenu du City Pass (ex : ajout d'offres vélos, d'offres optionnelles,..)
Fluidité du parcours client
Renforcement des moyens dédiés au marketing / communication
chat en ligne du City Pass et dématérialisation du volet transport

Annexe 3 : Modalités d'intervention de la Région

Les bénéficiaires

- Entreprises (hors personnes physiques agissant à titre particulier, hors statut agricole et SCI),
- Associations (Loi 1901)
- Collectivités locales
- Etablissements publics
- Offices de tourisme.

Les critères de sélection

L'initiative des dossiers présentés appartient au territoire, aux partenaires signataires du contrat et à la MITA de la région Hauts-de-France sur la base de la stratégie territoriale inscrite dans chaque contrat de destination. A ces critères s'ajoutent des critères de sélection régionaux :

▪ Critères économiques

- Viabilité économique et pérennité confirmées par une étude préalable
- Création ou maintien d'emplois
- Formation des salariés
- Degré d'innovation du projet
- Impact en termes de fréquentation touristique et de consommation.

▪ Critères écoresponsables/REV 3

Le tourisme a vocation à se positionner au regard de la transition n°3 de la feuille de route 2022-2027 Rev3 du 23 juin 2022, celle des évolutions sociales et sociétales, notamment dans le domaine des usages et des besoins. Les critères seront réunis dans un guide référentiel qui s'appliquera aux projets ciblés dès sa validation.

▪ Critères touristiques et marketing

- Création d'une ou plusieurs nouvelles offres expérientielles adaptées aux cibles clientèles de la destination
- Offre en lien avec les compétences prioritaires régionales et/ou les priorités touristiques régionales
- Cohérence de la chaîne de prestations (accès – accueil – hébergement – services)
- Mise en relation des porteurs de projet avec Hauts-de-France Tourisme et l'OTM en vue d'une éventuelle intégration de l'offre sur la plateforme Weekend Hauts-de-France.

Les modalités d'intervention

Les projets proposés devront justifier d'un montant de dépenses éligibles supérieur à 30 000 €.

Les projets retenus seront accompagnés dans la limite des crédits annuels inscrits au budget prévisionnel.

• Pour les projets en phase de maturation :

La Région propose une aide à l'ingénierie avec un taux d'intervention régionale maximum de **50% des dépenses éligibles**, dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 50 000 euros**.

Les dépenses éligibles sont les suivantes : les prestations d'études d'opportunité, de définition, de faisabilité, de programmation, de conception, préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un bureau d'études.

- **Pour les projets en phase de réalisation :**

La Région propose une aide à l'investissement et à la pérennisation avec un taux d'intervention régionale maximum de **30% des dépenses éligibles** pour les organismes publics et de **20%** pour les entreprises ou organismes assimilés, dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 200 000 euros** (sur une période de 24 mois).

Dépenses éligibles : missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'investissement concerné, travaux de second œuvre, investissements matériels relatifs à l'exploitation de l'activité du site ou de l'équipement concerné.

Principales exclusions : acquisition foncière, travaux de gros œuvre, VRD, impôts et taxes, dotations aux amortissements et aux provisions, frais de gestion ou bancaires, charges exceptionnelles, signalétique non intégrée dans un projet touristique.

- **Pour les temps forts, promotion et animation de la destination :**

La Région accompagne le développement marketing des territoires et la mise en convergence avec la dynamique de marketing partagé de Hauts-de-France Tourisme ainsi que les temps forts de la destination d'envergure nationale, voire internationale et sur plusieurs jours avec nuitées sur le territoire.

La Région propose une aide pour les temps forts, promotion et animation de la destination avec un taux d'intervention régionale maximum de **30% des dépenses éligibles**, dans le cadre d'une répartition équilibrée des coûts entre l'ensemble des collectivités et financeurs publics et dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 100 000 euros**.

Principales exclusions : poste RH de la structure.

Taux de subvention publique

Le porteur de projet s'engage à respecter le droit européen de la concurrence et ses régimes exemptés. Le taux de subvention publique maximum pour un projet, toute aide confondue est de :

- 80% pour un organisme public
- 50% pour entreprises ou organismes assimilés
- 60% pour entreprises ou organismes assimilés disposant d'une contrepartie LEADER, sauf si carence ou insuffisance de l'initiative privée.

Base juridique des modalités d'intervention de la Région

- Règlement (UE) n°2023/2831 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, adopté par la Commission européenne le 13 décembre 2023 et publié au JOUE le 15 décembre 2023.

- Régime d'aides exempté n°SA.111728, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017.

2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

- Régime d'aide exempté n°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement

général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements.

(UE) n°2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et n°2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

- Régime cadre exempté de notification N°SA.111817, relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2024- 2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie N°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et modifié par le règlement (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

- Régime d'aide exempté n°A.111668, relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie N°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Annexe 3 – Personnes chargées de l’animation et de la mise en œuvre du présent contrat

- Région Hauts-de-France - Mission Ingénierie touristique et attractivité :XXXX
XXXXXXXXXX
- Hauts-de-France Tourisme : XXXXXXXXXXXXXXXXX
- Structure de la destination en charge de l’animation :

NB : Ces noms sont donnés à titre indicatif, en cas d’évolution les parties s’engagent à s’informer mutuellement sans qu’il ne soit nécessaire de passer un avenant au contrat.



CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE « LYS-ARTOIS » 2025-2027



Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L-1111-4,
Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10 ;
Vu la délibération n°20170738 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale ;
Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;
Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France ;
Vu la délibération n°2022.01821 du Conseil régional du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation ;
Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier ;
Vu la délibération n°2024.00283 du Conseil régional du 8 février 2024 relative à l'organisation de la transition des contrats de rayonnement vers les contrats de destination touristique ;

Vu la candidature présentée par le territoire en date du 03 juillet 2024,

Vu la délibération n°2025.00982 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 juin 2025 autorisant le président à signer le présent contrat de destination touristique.

ENTRE

La **Région Hauts-de-France**, dont le siège est à Lille (59000), 151 Boulevard du Président Hoover, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Xavier BERTRAND, ci-après dénommée « la Région »,

Hauts-de-France Tourisme, dont le siège est à Amiens (80000), 3 rue Vincent Auriol, représenté par le Président, Monsieur Daniel FASQUELLE,

Et d'une part

- La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), représentée par son Président, Monsieur Olivier Gacquerre, en vertu de la délibération n° 2020/CC040 en date du 08 juillet 2020 ;
- La Communauté de Communes Flandre Lys, représentée par son Président, Monsieur Jacques HURLUS, en vertu de la délibération n°2020D002 du 11 juillet 2020 ;

Et d'autre part

Les partenaires associés :

- Le conseil départemental du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président,

- Le conseil départemental du Pas-de-Calais, représenté par Monsieur François LEMAIRE, Vice-Président
- L'agence Pas-de-Calais Tourisme, représentée par Monsieur Philippe DUQUESNOY, Président.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

PREAMBULE

Contexte

➤ Vers une 4^{ème} révolution touristique

- **La 1^{ère} révolution touristique correspond à l'invention du tourisme en Europe à la fin du XVIII^e siècle.** Au XVII^e, le voyage est une quête philosophique pratiquée par les élites cultivées ou par des pèlerins et des prêtres. Ces populations ont en commun une idée simple : voyager pour découvrir.
- **La 2^{ème} révolution touristique a été celle de la démocratisation du tourisme**, amorcée un siècle plus tard et qui s'épanouit à partir des années 1950.
- **La 3^{ème} révolution touristique est celle de la mondialisation effective d'un tourisme en croissance exponentielle**, avec l'essor des classes moyennes, l'apparition des compagnies low cost a été l'un des facteurs de l'augmentation des voyages de cette classe moyenne ou supérieure. La mise en tourisme devient totale.

La 4^{ème} révolution touristique : l'enjeu c'est de réinventer sans détruire. Cette 4^{ème} révolution du tourisme est inhérente à de profondes mutations aux plans économique, sociologique, numérique, écologique, ... avec un enjeu particulier afférent au tourisme durable.

➤ La 3^{ème} Révolution Industrielle (REV3) en Hauts-de-France

Dans un contexte de transformations structurelle et conjoncturelle mondiales toujours plus difficiles à prévoir, les Hauts-de-France se transforment pour capter les opportunités liées à ce contexte de transitions :

- La transition énergétique, c'est choisir les sources d'énergie les moins émettrices de gaz à effet de serre et les plus renouvelables ;
- La transition écologique, c'est viser la sobriété et l'efficacité dans l'usage des ressources ;
- La transformation numérique, c'est repenser ses processus de production et de vente à l'aube du digital ;
- La transformation des modes de consommation, c'est repenser l'usage des produits, leur fabrication et leur fin de vie.

Ces opportunités correspondent pleinement aux mutations identifiées de la 4^{ème} révolution du tourisme et guideront les actions mises en œuvre dans les contrats de destination touristique.

➤ La stratégie régionale de territorialisation de la politique touristique

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités des Hauts-de-France. Dans ce cadre d'organisation territoriale, **la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la Région est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.**

Pour ce faire, **la Région a engagé depuis 2017 une démarche de mise en convergence des territoires vers un objectif commun : le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité.**

Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc indispensable de travailler sur des **logiques de territoires d'expériences en transcendant les limites administratives des collectivités**. Cette approche doit permettre de rendre l'offre territoriale plus visible et lisible, de fluidifier le parcours du visiteur et donc d'optimiser l'expérience client et sa satisfaction et de **transformer les territoires en destination touristique** dotée des atouts nécessaires à leur attractivité.

Cette ambition est l'objet principal de la démarche et du présent contrat de destination touristique. Par cet outil, la Région, Hauts-de-France Tourisme et les territoires concernés formalisent la volonté commune d'engager une dialectique convergente nouvelle de développement touristique et de prendre des engagements réciproques afin de répondre aux défis touristiques de demain pour contribuer à l'attractivité régionale et au développement économique de la région.

Article 1 – Objet du « Contrat de Destination Touristique »

Le présent contrat formalise, à l'échelle de la destination Lys Artois, un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.

Pour répondre à ces enjeux, une approche méthodologique partagée, la convergence des stratégies, la définition de priorités d'actions lisibles, la mise en place d'une gouvernance efficace et la mise en cohérence des moyens et initiatives des différents échelons de collectivités et d'organismes gestionnaires de la destination concernés sont recherchées.

Le Contrat de DESTINATION Touristique correspond à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il traduit le point de convergence entre les priorités touristiques retenues par l'ensemble des partenaires.

Il a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Article 2 – Présentation de la destination « Lys Artois »



2.1. Présentation du territoire

Le territoire de Destination Lys Artois se compose :

- Des 100 communes de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour 275 327 habitants (population 2021),
- Des 8 communes de la Communauté de Communes Flandre Lys représentant 39 935 habitants (population 2021).

Cet espace de destination touristique se caractérise par :

- Une **position géographique stratégique** entre la métropole lilloise, le bassin minier, la Flandre et la Belgique, l'Audomarois et le Ternois, et situé à moins de 3 heures de six capitales européennes.
- Une **accessibilité multiple** : par voie routière, ferroviaire, voie fluviale : gares TGV de Béthune, gares de La Bassée, Cuinchy, Beuvry, Noeux-les-Mines, Calonne-Ricouart, Marles-les-Mines, Lillers, Isbergues), proximité des gares de Bailleul, Armentières, Hazebrouck, la présence de l'autoroute A25 côté Bailleul, la proximité de l'A26 avec des échangeurs à Noeux-les-Mines, Béthune et Lillers, des véloroutes identifiées et en développement: EV5, véloroute de la Lys.
- La présence de **nombreux cours d'eau représentant un potentiel de développement des activités fluviales, nautiques et fluvestres** : la Lys, le canal d'Aire à la Bassée, la Lawe, ...
- **des sites de tourisme fluvial aménagés** : port de plaisance base nautique Flandre Lys à Haverskerque, bases nautique de Beuvry et Merville, Haltes nautiques de Guarbecque, Estaires, Merville, Sillery-sur-la-Lys, permettant notamment le départ de croisières et l'organisation de guinguettes.
- Des **paysages variés** : plaine de la Lys et collines de l'Artois, chaîne des terrils, cours d'eau.
- Des **patrimoines communs** au travers des :
 - **Batailles et sites de mémoire de la guerre 1914-1918,**
 - **Traditions agricoles et maraîchères, fêtes associées à ces traditions** : la bière, le lingot du Nord, le flageolet vert, la fête de la Tomate à Haverskerque, la fête de la pomme à Gonnehem, la foire à l'échalote de Busnes ou encore la foire à l'ail à Locon, des points de vente directs nombreux, les confréries de l'échalote, du cresson, du poireau.
 - **Géants** : Gambrinus, le roi de la bière à Béthune, Mireille, la géante de la Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière.
 - **Beffrois** dont le beffroi de Béthune inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO avec d'autres beffrois de la Région.
 - **Patrimoine industriel** : filatures et industrie textile, la Cité des Électriciens et d'autres éléments du patrimoine minier inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO au titre du Bassin minier Nord-Pas de Calais.
 - **Tissu commercial, artisanal, agricole et de services riche.**
 - Le **développement des activités brassicoles** : la brasserie du Pays Flamand à Merville, la brasserie d'Arrewage à Merville et une dizaine de micro-brasseries dans le secteur de Béthune-Bruay.
 - **Restaurants et chefs reconnus** : château de Beaulieu à Busnes dont le chef est doublement étoilé et a ouvert récemment une boulangerie-épicerie fine à Béthune, les chefs médiatiques Sébastien

Renard et Florent Ladeyn à Béthune, ou encore Maxime Leplat du restaurant le Neuf à Laventie et le restaurant la Conciergerie à Sailly-sur-la-Lys.

- **Événements d'envergure** : Béthune Rétro (120 000 personnes), la Fête de la Tomate et des Légumes Anciens à Haverskerque (5 000 personnes), le Carnaval de Béthune, concerts des 13 et 14 juillet à Béthune, Béthune cité de Noël, le Trail des Hobbits, la fête du port le 15 août à Haverskerque,
- **Patrimoine bâti lié à la reconstruction des années 1920-1930 sur les deux EPCI, un patrimoine art déco notable** sur le secteur de Béthune-Bruay avec comme sites majeurs le centre-ville de Béthune et la piscine Art Déco de Bruay.
- **Bases de loisirs différenciantes et complémentaires** : Olhain avec son parcours de filets suspendus, sa luge d'été, son belvédère et sa tyrolienne, Eolys avec ses activités aéronautiques et attenantes à l'aérodrome de Merville-Lestrem, Loisinord avec sa piste de ski.
- **Présence d'un aérodrome** proposant des produits touristiques : voltige, saut en parachute, baptême de l'air.
- **Présence de deux golfs.**
- **Maillage cyclable** commun - le réseau points nœuds à vélo « Vallée de la Lys Monts de Flandre », et des itinéraires cyclables connectés entre eux : EV5 et véloroute de la Lys connectée à la véloroute des Flandres.
- **Une offre pédestre notable.**
- **Activités insolites** : chiens de traîneaux, luge d'été, des terrils reconvertis en piste de ski ou en terrain viticole.
- **Potentiels d'activités au contact de la nature et des animaux** : fermes d'animation et fermes pédagogiques, sites d'activités équestres, jardins ouverts au public, site et activités d'exploration de la nature : Geotopia, visites guidées nature,...
- Activités et hébergements sur la **thématique du bien-être en plein essor** (spa, sauna, massage, sophrologie, ...)
- **Territoire festif et convivial** qui se traduit par des manifestations variées chaque week-end : concerts, spectacles, brocantes, foires, fêtes agricoles, cavalcades, carnivals, et une identité linguistique autour du « patois picard ».
- **Patrimoine historique, culturel, archéologique, et bâti dont la connaissance est à développer** et à ludifier grâce aux outils numériques, aux sites d'expositions fixes ou itinérants et aux animations culturelles : seigneuries, histoire des abbayes, histoire des villes au Moyen-Age, 1^{ère} et seconde guerres mondiales ...

La destination Lys Artois en chiffres

Les chiffres du tourisme 2023 sont les suivants :

- 285 hébergements touristiques marchands pour 3 780 lits touristiques / 300 000 nuitées.
- 150 estaminets et restaurants de cuisine gastronomique, traditionnelle, régionale.
- 98 équipements touristiques (découverte nature, aéronautique, culture, loisirs et sports, mémoire, patrimoine et monuments, parcs et jardins)
- 10 équipements de tourisme fluvial dont le port de plaisance-base nautique Flandre Lys dont le chiffre d'affaires dépasse les 100 000 €/an.

Au niveau touristique, l'animation et la promotion sont conduites par :

L'Office de Tourisme Intercommunal de Béthune-Bruay :

- Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique territoriale dans le cadre d'une action partagée avec l'ensemble des 100 communes membres de l'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.
- Il exerce un rôle de concertation, de coordination des acteurs publics ou privés intervenant dans la mise en œuvre de cette politique.
- Conformément à ses statuts, l'office de tourisme assure l'accueil, l'information et la promotion touristique du territoire de l'agglomération auprès des touristes et des habitants. Il lui appartient par ailleurs, de réfléchir à l'adaptation de l'offre touristique du territoire en réponse à l'évolution des comportements des touristes. Enfin, l'office de tourisme met en œuvre des actions de développement, de marketing, d'animation et de commercialisation. Il peut conduire des études visant à renforcer l'activité touristique du territoire.

L'Office de Tourisme Flandre Lys, dont les missions sont :

- l'accueil et l'information des visiteurs,
- La promotion touristique globale de la CCFL en coordination avec les comités départementaux et régionaux de tourisme
- La création et le développement de l'offre touristique du territoire Flandre Lys,
- L'animation de la stratégie touristique du territoire Flandre Lys et coordination, mise en réseau des partenaires,
- L'organisation d'événementiels d'intérêt communautaire en lien avec le tourisme,
- La mise en place d'une observation touristique
- Et depuis 2017, la commercialisation de biens, de services et de forfaits touristiques dans l'intérêt général, en continuité de la mission de promotion touristique.

2.2. Pertinence de l'espace du contrat de destination

La réalisation d'un contrat de destination touristique à l'échelle de la destination touristique « Lys Artois » est pertinente pour les raisons suivantes :

- **Des partenariats existants entre les deux EPCI :**
En termes de développement économique, les territoires collaborent via le programme « Territoires d'industrie », et forment un Groupement d'Action Locale dénommé « GAL Lys Artois » dans le cadre du programme Européen LEADER.
- **Des cibles de clientèles similaires :** les happy family, les grands-parents petits-enfants, les promeneurs chaleureux, les teams building, les clientèles d'affaires, les explorateurs passionnés,
- **Des filières de développement touristique similaires :** l'itinérance cyclable et pédestre, le tourisme fluvestre, fluvial et nautique, le tourisme de mémoire, le team building et le tourisme d'affaires, le patrimoine, la gastronomie et le terroir, les loisirs, le tourisme de savoir-faire, le tourisme inclusif.
- **Des volontés communes que sont :**

- Le développement d'une destination touristique présentant une diversité forte, un territoire vaste, multi-activités où des publics variés peuvent trouver leurs centres d'intérêts. Un territoire vivant, en mouvement, hétéroclite où le concept de générosité naturelle coule de source, où les publics sont surpris par la diversité de l'offre, des paysages, des expériences à vivre.
- L'association des deux EPCI aux projets réalisés dans le cadre d'INTERREG VI et faisant l'objet d'une thématique touristique reprise au contrat de destination : clim@toutvert pour la CCFL avec le développement de l'itinérance pédestre et la valorisation des paysages, et XTravel, sur la thématique du tourisme de mémoire pour la CABBALR.
- La prise en compte de l'inclusion dans les différentes clientèles et thématiques.

Au-delà de ce partenariat, la CABBALR et la CCFL souhaitent **collaborer avec les territoires voisins sur des thématiques ciblées** dans le cadre du **développement de destinations et produits thématiques** :

- Avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) est prévu un travail partenarial sur **l'itinérance cyclable et le développement de produits touristiques fluvestres**. A titre d'exemple on peut citer l'action déjà mise en place " l'aventure à vélo ", l'aménagement de l'Eurovélo 5, la valorisation de l'itinéraire véloroute de la Lys.
- Avec Cœur de Flandre Agglo est souhaité le développement d'un travail partenarial sur le **tourisme brassicole** en lien avec la création de la Cité de la bière Hauts-de-France et la mise en place d'une route de la bière.

Certains de ces partenariats sont en cours.

Dans le cadre de ces thématiques, un travail collaboratif sera mené avec des partenaires incontournables que sont :

- Pas-de-Calais Tourisme,
- Le Conseil Départemental du Nord, dont l'une des ambitions est le développement d'une destination le Nord à vélo.

Article 3 – Les ambitions et les axes opérationnels de la Région Hauts-de-France et de la destination « Lys Artois »

Le tourisme est une activité porteuse de développement économique et vecteur d'attractivité permettant de conforter le développement économique d'un territoire. Ainsi, le contrat de destination touristique répond à la volonté de la Région et de Hauts-de-France Tourisme d'accompagner les territoires dans leur transformation visant à en faire des destinations reconnues et recommandées par les clientèles de proximité, de voisinage et internationales. Pour ce faire, il s'agit notamment d'assurer la cohérence et l'articulation des projets, des actions et des outils entre les différents niveaux de collectivités et d'organismes territoriaux de tourisme au regard de leurs enjeux respectifs.

Pour ce faire, au regard des différentes évolutions du tourisme, l'attractivité d'une destination passe nécessairement par :

- Une identification précise des marchés et clientèles cibles complétées par une approche segmentée de ces clientèles afin de connaître leurs attentes ;
- Une connaissance actualisée des offres en hébergement et en activités et de leur fréquentation ;
- Une vision des atouts qui font l'identité de la destination et qui la différencient ;
- Une stratégie partagée de développement et de transformation de son offre afin de l'adapter aux attentes clientèles pour renforcer la lisibilité ;
- Une stratégie partagée de mise en marché au niveau local, national et international pour optimiser la notoriété et l'image de la destination..

L'objectif est ici d'engager des actions renforçant la compétitivité par une offre segmentée attractive répondant aux attentes des visiteurs, créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire.

Outre l'appui à la destination dans la définition de sa stratégie de développement et de marketing touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme l'accompagneront dans la mise en œuvre des actions concrètes exprimées au présent contrat qui répondront aux priorités conjointement définies en termes de transformation de l'offre et de mise en marché.

Après avoir engagé dès 2017 une 1^{ère} génération de contrat de rayonnement touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme proposent une 2^{ème} génération de contrat davantage axée sur la notion de destination touristique centrée sur l'approche client et la transformation de l'offre pour la faire correspondre aux attentes de la clientèle et intégrant les étapes du marketing et de la mise en marché.

Par ailleurs, au volet territorial de la politique touristique, la Région poursuivra la mise en œuvre des projets d'envergure régionale sur les mobilités douces (vélo tourisme, nautisme et plaisance, tourisme équestre), l'innovation touristique sous toutes ses formes, le tourisme de mémoire, la médiation et la ludification des patrimoines ou encore le tourisme gourmand et gastronomique. Ces projets régionaux pourront ainsi, au regard des atouts et enjeux de la destination, s'ancrer dans le plan d'actions de la destination.

3.1 - La stratégie de développement touristique et marketing de la destination

3.1.1. Positionnement de l'offre existante.

La destination Lys Artois est en cours de création dans le cadre du présent contrat de destination touristique. Le positionnement identitaire de la destination est basé sur la diversité, la complémentarité ville et campagne, la nature, des lieux et des activités atypiques, insoupçonnés qui créent l'inattendu et la bonne surprise.

La destination se parcourt hors des sentiers battus. Les touristes qui viennent pour la première fois explorent le territoire. Ils sont alors séduits et s'attachent à celui-ci.

Le territoire comprend plusieurs typologies d'offres :

- Les incontournables : ils caractérisent l'identité et la singularité du territoire. Ils ont un rôle de vitrine et de locomotive touristique,
- Les insoupçonnables : ce sont des offres satellites et additionnelles de sites de visites et d'activités qui permettent de prolonger l'excursion ou le séjour du visiteur.

3.1.2. Diagnostic du territoire

Analyse SWOT :

Les forces de la destination Lys Artois sont : - Une forte volonté politique pour faire du tourisme l'un des vecteurs d'attractivité du territoire - Le dynamisme économique : territoire des Hauts-de-France qui accueille le plus d'industries et d'entreprises (170 entreprises industrielles - Près de 15 000 emplois directs) - Accessibilité et connexion ferroviaire et autoroutière : une gare TGV, plusieurs gares TER, sorties d'autoroutes ... - La proximité de grands bassins de population et une clientèle essentiellement régionale - Une population conséquente : plus de 300 000 habitants - premiers clients et prescripteurs de la destination - Une attractivité touristique, entre autres due à la variété des offres insolites et insoupçonnées; une destination surprenante - Un secteur urbain aux commerces indépendants et dynamiques, et répondant aux aspirations des touristes entouré d'un cadre naturel préservé, propice au ressourcement et aux activités récréatives et sportives avec des équipements phare en support; une multitude d'activités douces et sensorielles - Un patrimoine historique et culturel varié dont 3 inscriptions Unesco (mémoire, beffroi, minier) et de nombreuses autres reconnaissances	Les faiblesses de la destination Lys Artois sont : - Une accessibilité plus complexe de certains endroits situés dans la campagne Lys Artois - Une destination attractive, authentique et surprenante mais écartée des grands itinéraires touristiques - Béthune : destination souvent contournée par les grands circuits - Présence d'équipements de qualité mais insuffisamment référencés sur le Web - Un manque d'équipements culturels structurants - Un manque d'hébergements de plein air - Un déficit d'hôtellerie, de résidences hôtelières, d'hébergements pour groupes et d'hébergements insolites sur certains secteurs de la destination (ex : le long de la voie d'eau). - Faible niveau de qualité de certains hébergements, une image et une notoriété qui témoignent d'un manque de professionnalisme de certains hébergeurs - Une offre essentiellement saisonnière ou dépendante des conditions météorologiques car en extérieur (bases nautiques, piscine art déco, parc d'Olhain) - Une communication sur la destination inexistante à ce jour (car en création) - Absence de packages (commercialisation de séjours) - Peu de restaurants ouverts en août mais aussi le dimanche soir et le lundi

- De nombreux équipements touristiques et de loisirs : port de plaisance, bases nautiques, bases de loisirs, 4 gares d'eau, aéroport ... - Le parc d'Olhain, l'un des plus importants équipements de loisirs de la région : renommée, qualité de l'environnement, diversité des activités et services. Une destination nature et solidaire à part entière dans le Top 3 dans les Hauts de France. 725 000 visiteurs en 2023. - Une offre vélo en développement : 1er réseau points noeuds de France, EV5, véloroute du canal d'Aire - Une offre riche et diversifiée d'hébergements marchands allant jusqu'aux hôtel et meublés 5*: des offres attractives (marques et/ou notoriété reconnue). Montée en gamme de l'hôtellerie - Présence d'emplacements phares préservés, bien situés par rapport aux axes de communication, aux zones d'activités et flux touristiques, propices au développement de nouveaux hébergements touristiques, des plus classiques au plus insolites - Une offre de restauration riche et diversifiée, de la brasserie au restaurant 2* Michelin en passant par des estaminets - Une activité touristique étalée : dès le printemps et jusqu'à l'automne. Assez peu de saisonnalité - Une offre culturelle riche et diverse : plusieurs théâtres (dont une scène nationale), des salles de spectacles, des cinémas art & essai - Une destination animée avec un calendrier riche en festivités : au moins 5 à 6 temps forts dans l'année - Réelles perspectives de développement économique et industriel. Implantation de grands groupes : activités qui génèrent des nuitées hôtelières. Clientèles internationales tout au long de l'année pour des courts et longs séjours. Développement prévisible du tourisme d'affaires	- Des paysages attractifs mais moins bucoliques que les paysages vallonnés de territoires voisins (hormis les collines de l'Artois) - Un manque d'identité. - Des offres « à la campagne » qui sont encore mal connues et peu promues, - Des offres qui ne sont pas encore structurées pour la vente de séjours - Un travail collaboratif à développer autour de la construction et de la promotion de la destination Lys Artois - Une image de marque à travailler - Un risque lié au caractère saisonnier

- offre de loisirs nautiques à développer sur la Lys en raison de la diminution des activités de plaisance	
Les opportunités de la Destination Lys Artois : - Proximité avec Paris et les fédérations sportives qui organisent des événements nationaux - Proximité avec Lille et Lens. Rapidité d'accès pour les clientèles business, individuelles et séminaires - Une localisation géographique attractive pour explorer la région en étoile depuis Lys Artois - L'inscription au projet de Cité de la bière Hauts-de-France, destination voisine - Des Véloroutes et voies vertes connectées aux territoires voisins : une destination nature où l'itinérance va se développer - Une connexion des offices de tourisme aux orientations stratégiques des départements en matière d'itinérance. - Des tendances nationales favorables au développement du tourisme fluvial et fluvestre et des projets d'aménagement dans ce domaine. - Une destination propice au développement des activités de plaisance et du cyclotourisme avec la clientèle de proximité. - Engouement pour les courts-séjours, essor du tourisme de proximité boosté depuis la crise sanitaire. Consommations de plus en plus responsables, surtout les clientèles nord européennes et allemandes. - Tendances à l'ultra-personnalisation des services, visites, hébergements. Attentes fortes d'expériences culturelles, en osmose avec l'offre d'hébergement. Attentes exclusives, avec toujours plus de luxe et ou de confort pour une frange de clientèles. - Eessor du tourisme responsable, plus respectueux des populations et paysages	Les menaces de la Destination Lys Artois : - La force / concurrence des territoires voisins (Arras, St Omer, Lille) - Des animations inexistantes mais essentielles pour développer les hébergements insolites (ressources naturelles, biodiversité à préserver. Foncier et bâti limités). - Des contraintes urbanistiques, pour les hébergements insolites en particulier. Disponibilités foncières. - L'insolite se démode vite. - Risques liés à l'incertitude et l'instabilité économique notamment pour le tourisme d'affaires - Désengagement de l'Etat dans l'entretien d'un niveau de service plaisance sur la Lys - Désengagement de l'Etat pour le maintien des activités de l'aéroport de Merville-Lestrem

- Augmentation des flux Sud-Nord pour des raisons climatiques. - Opportunités de développement d'événements sportifs notamment au Béthune Arena grâce à sa proximité avec Paris et l'Ile de France (1h30 en TGV) engendrant des retombées pour les hébergements (projet de commercialisation par les OT); besoin de développer l'hébergement - Projet de création d'un complexe de glisse à Loisinord (équipement structurant).	

“Lys Artois” est une destination en devenir, proche des grands bassins de vie régionaux et assez facilement accessible par la route et le train. Elle propose des offres souvent insoupçonnées et crée l’effet de surprise.

La destination “Lys Artois” possède un positionnement intéressant en matière de loisirs, d’itinérance, de sport, de plaisance et de patrimoine.

L’enjeu sera d’améliorer l’image et la notoriété de la destination et de l’inscrire dans les grands itinéraires touristiques. Pour cela, il sera nécessaire de créer des offres adaptées aux attentes des clientèles-cibles et d’accompagner les prestataires dans leur professionnalisation.

3.1.3. Présentation de la stratégie actuelle marketing de la destination

La destination Lys Artois est une destination en croissance et en devenir. Ainsi il est nécessaire de :

- Renforcer la visibilité du territoire, de son offre touristique ainsi que sa notoriété,
- Attirer de nouveaux visiteurs : grâce à des offres adaptées permettant d’attirer sur le territoire plutôt que sur les destinations voisines,
- Prolonger le temps du séjour par les offres insoupçonnables
- Développer les flux de visiteurs en collaboration avec les socio professionnels (mise en réseau, développement de la connaissance de l’offre, conception de nouveaux produits, commercialisation de séjours)
- Intégrer la stratégie marketing et la politique touristique régionale.

3.1.4. Les segments de clientèles

Les cibles actuelles de la destination Lys Artois sont les suivantes :

Les promeneurs chaleureux (Français, Belges)

Les happy family (Français)

Les grands parents petits enfants (clientèle régionale)

Les explorateurs passionnés (Français, Belges, Britanniques, Portugais, Indiens).

Pour toutes ces cibles, l'inclusion est travaillée de manière transversale.

Les cibles à développer sont les suivantes :

Les clientèles de séminaires et congrès (rayon de 3h de route)

Teams building (clientèle régionale)

Les groupes d'adultes

Les futurs salariés

Les clientèles entre amis seniors (clientèle régionale)

Les clientèles entre amis jeunes (clientèle régionale)

Le monde du tournage (productions).

3.1.5. Les priorités d'actions pour transformer les offres en produits et les adapter aux attentes des clientèles

Dans le cadre du contrat de destination touristique, 4 cibles de clientèles sont priorisées :

- Les promeneurs chaleureux français, belges, néerlandais et allemands
- Les familles :
 - happy family et grands-parents / petits-enfants pour les clientèles françaises
 - fun family pour les clientèles belges, néerlandaises et allemandes
 - natures green seekers pour les britanniques.
- Les explorateurs passionnés pour les Français et Belges et par extension les "couples gourmets" pour les Britanniques.
- Les touristes d'affaires / teams buildings régionaux et nationaux (congrès).

Les offres sélectionnées à destination des cibles retenues :

Cible 1 : Les promeneurs chaleureux	
Offres	Réponses apportées aux attentes clients
Balades à vélo	Véloroute du canal d'Aire, véloroute de la Lys, réseau points nœuds, circuits VTT-FFC pour débutants, circuit L'Échappée mine, EV5, hébergements Accueil Vélo
La Cité des Électriciens	Site incontournable Visite en autonomie Découverte d'un lieu emblématique de l'histoire du territoire Rencontre avec des habitués des lieux Lieu calme malgré la proximité de la ville Gîtes avec services + à développer
Les terrils du Pays à part	Site incontournable

	Terrils jumeaux Ascension d'un terril grâce aux marches Table d'orientation, belvédère et vue sur le Bassin minier pour aider à comprendre le Bassin minier Bol d'air Pas besoin d'être sportif Accès libre Sentiers de randonnée aux pieds des terrils Elu espace naturel préféré 2024 du Pas-de-Calais (Eden 62) Dégustation de charbonnay en haut du terril
Le Beffroi de Béthune	Site incontournable : porte d'entrée du territoire touristique Montées au beffroi pendant la période estivale (médiation) et visites guidées toute l'année Emblème médiéval Visites dégustations proposées dans l'année Possibilité de repas concocté par un chef dans l'édifice Panneaux d'explication dans les salles Accès au chemin de ronde et vue panoramique par temps découvert Visite possible avec tablette numérique fournie par l'OT Handicaps mental et auditif OK pour les montées et les visites dégustations
La piscine Art déco de Bruay-La-Buissière	Chef d'oeuvre de l'Art déco Baignade de mai à octobre (eau chauffée) Fréquentée par les locaux et les habitués, et de plus en plus d'extérieurs Visites originales programmées pendant la période d'ouverture
Balades à pied : en pleine nature (bois, etc), en milieu urbain	Randonnées pédestres balisées Fiches de randonnées pour se repérer (papier ou téléchargeables) Via Francigena
Le parc départemental d'Olhain	Multi-activités : luge, belvédère, tyrolienne, filets suspendus, parcours dans les arbres, randonnées, balades, golf, etc Accès libre Point de vue sur les collines de l'Artois Point culminant accessible du Pas-de-Calais, vue sur le Bassin minier Accessible PMR et fauteuil hippocampe gratuit sur demande Restaurant self / bar ; terrasse avec vue panoramique. Salon avec poêle
Le jardin de la méditation	Jardin japonais Ouvert jusqu'à fin novembre Sentiment de quiétude
Le jardin bosselé	Jardin paysager chez l'habitant Visite en autonomie Ouvert jusqu'à fin octobre Sentiment de quiétude Animaux en liberté Change d'ambiance au fil des saisons Plan d'eau
La piste de ski – Loisinord	Site incontournable

	Piste de ski pour débutants, confirmés, snowboard, tremplins, tire-fesses Activité insolite sur un ancien terroir Location du matériel complet à prix très attractif Événements festifs
Le château d'Olhain	Site incontournable Château médiéval ayant conservé une partie de ses douves, sa basse-cour et sa haute-cour, le mieux conservé au nord de Paris Découverte en autonomie Moment convivial et de partage autour d'un apéritif à base de produits locaux lors des soirs d'été dans un cadre campagnard et bucolique
Base nautique port de plaisance Flandre Lys	Partir en balade en bateau : croisière avec capitaine, ou croisière fluviale (aller en bateau, retour en vélo), barbecue à bord d'un bateau (donuts boat), Louer des vélos pour explorer la campagne : véloroute de la Lys, EV5 et RPN. Possibilités de croisières Haverskerque-Guarbecque avec une pause guinguette ou activités nautiques (retour possible à vélo - location de VAE)
Les guinguettes	Se poser et déguster une planche ou une bière au bord de l'eau Moment convivial (piste de danse, concerts, balades en bateau, etc)
Péniches fluviales	Promenades en bateau, passage d'une écluse, sorties coucher de soleil le soir en mode "afterwork grand public"
Caniculation en forêt de Nieppe	Immersion en pleine nature et activités insolites.
Le château de Ranchicourt	Site non ouvert au public en dehors des soirs d'été Château du 18ème siècle, dans un écrin de verdure au milieu des champs, ayant servi pendant la Grande Guerre Moment convivial et de partage autour d'un apéritif à base de produits locaux dans un cadre préservé
Les villages patrimoine	Découverte de villages typiques du territoire En autonomie Flânerie dans les rues des villages, hors des sentiers battus Au calme En milieu rural, en lien avec la nature parfois Guides villageois
Sortir, se divertir, voir des spectacles	Béthune Rétro : Ambiance rockabilly chaleureuse pendant 3 jours Concerts, événement festif Barbier, coiffeuse, maquilleuse, tatoueur, vintage market Connu à un niveau international Accès libre Gambrinus Fest : Festival des bières artisanales de Noël Ambiance conviviale Mise en valeur des brasseurs et producteurs locaux Restauration à base de produits locaux sur place Entrée gratuite Accessible PMR et handicap mental Béthune, cité de Noël : Marché de Noël intimiste, au cœur de la Grand'Place Ambiance féerie de Noël Illuminations dans la ville

	La traditionnelle descente du Père Noël du haut du beffroi Théâtre municipal de Béthune : assister à un spectacle d'humoriste ou à un concert (artistes de renommée nationale) puis boire un verre dans le foyer art déco authentique, avec ses tapisseries murales et ses lustres d'origine Le Poche de Béthune : concerts de la scène montante dans une cave voûtée avec bar à disposition
Grand Place de Béthune	Site incontournable, porte d'entrée sur le territoire Architecture Art déco et régionaliste remarquable Place à taille humaine, intimiste Se poser pour boire un verre en terrasse ou à l'intérieur d'un bar à vin cosy ou encore d'un bar à bière/pub puis se restaurer dans l'une des bonnes adresses de la Grand'Place
Aéroport de Merville Lestrem	Expérience de vol en avion, de saut en parachute, de voltige aérienne
Restaurants	Ex : chez Léon, Au Temps Passé Ex : L'Hélice, un restaurant dans un lieux atypique Des établissements situés en ville ou à la campagne, aux caractéristiques de l'estaminet ou des Bistrots de Pays : Plaisirs d'Antan à Richebourg, Potin de Casseroles à Béthune, Le Sire Jérôme à Gonnehem, Au Pain d'Alouette à Cambrin, La Renardière à Gauchin-le-Gal. Des établissements en circuit court : Bierbuik, Maison Renard, la maison Sojun à Béthune, L'Inédit à Bruay, Plaisirs d'Antan à Richebourg, le restaurant gastronomique Christophe Dufossé au Château de Beaulieu à Busnes, etc.
Hébergements	Chambres d'hôtes proposant des offres locales et enrichies en services : table d'hôtes, mise à disposition de vélo sur place, paniers pique-nique, spa, sauna, mais également des expériences (ex : sophrologie, massage,...)
Les produits locaux	Sites de découverte et de dégustation Ex : ferme hélicicole de Fleurbaix, la distillerie Gueules Noires à Auchy-les-Mines, les producteurs de vin Terres de Grès à Fresnicourt-le-Dolmen, le producteur de safran Le safran de Lili à Allouagne, les brasseries artisanales.

Synthèse de la cible 1 : Les promeneurs chaleureux	
Points à renforcer (développés au 3.2)	Mailler le territoire en itinérance douce (offres vélo, randonnées, voie d'eau) de façon plus large, en développant les produits touristiques, les offres d'hébergement, les services (ex : restauration, location/réparation de vélos et de matériel, transport des bagages, aires de bivouac...pour l'itinérance douce), les lieux d'accueil et d'animation, ainsi que la connexion avec les gares. Faire émerger une filière de tourisme gourmand et travailler sur l'émergence d'une route de la bière. Développer une offre de tourisme industriel et de savoir-faire.

Cible 2 : les happy family

Offres	Réponses apportées aux attentes clients
Base nautique Flandre Lys	Location de vélos adaptés aux enfants et aux très jeunes enfants, développement de loisirs adaptés aux tous petits, activités nautiques en famille pour découvrir les paysages de la Lys
Domaine de Mi-Loup et Loups de la Vangerie	Kart en chien de traineaux Expérience insolite qui suscite l'émerveillement
Elevage Duchastelle, A Cheval Leyval, chèvrerie de l'oiseau perdu	Activités au contact des animaux, retour aux sources, connexion parents enfants, plaisir simple et découverte
Véloroute de la Lys, EV5, RPN vélo	Itinéraires vélos sécurisés ou à circulation modérée
Base Eolys	Aires de jeux en libre accès pour les enfants de différentes tranches d'âges
Parc d'Olhain	Tyrolienne, parcours dans les filets, luge d'été et de nombreuses autres activités à faire en famille. Manger une crêpe ou une glace après l'effort
Petites randonnées pédestres et chasses aux trésors géolocalisées	Circuit du Tannay, circuit au fil de la Lys, chasses aux trésors Totemus, visites de terrils
Labanque	Animations ou visites à destination des familles, en lien avec les expositions d'art contemporain en cours. Ateliers dès le plus jeune âge
Geotopia	La maison de la nature Sensibilisation au respect de l'environnement Programmation famille pendant les vacances scolaires
Festival Lys en Scène	Programmation du festival Lys en Scène pour tout public afin d'animer les soirées d'été avec des événements en extérieur (cinéma de plein air, guinguettes, concerts, théâtre, ...)
Des restaurants kids friendly	Plusieurs restaurants adaptés : menus avec produits frais et locaux et services pour les enfants comme le restaurant du parc d'Olhain, la Taverne du Moulin à Caucourt Des bars avec salles de jeux pour les enfants et restauration à base de produits locaux frais permettant une petite pause rafraîchissement ou goûter
Hébergements insolites	Nids d'îles à Olhain, écolodges
Escape game et livrets jeux	2 lieux fermés d'escape game contenant plusieurs salles thématiques 3 livrets d'enquête de nature à la découverte du patrimoine rural de façon ludique 4 livrets jeux pour découvrir les richesses de la destination en famille
Animations famille	Programmation à destination des familles pendant les vacances scolaires
Loisinord	Piste de ski tous niveaux

	Location du matériel Goûter possible en bas de la piste : crêpes, chocolat chaud
Péniches fluviales	Possibilité de sorties en famille - Départ de Béthune, passage de l'écluse de Cuinchy et goûter sur le bateau.

Synthèse de la cible 2 : La Happy Family

Points à renforcer (développés au 3.2)	Créer et/ou adapter de nouvelles offres à destination des familles en s'appuyant sur les prestataires et les forces touristiques de la destination Lys Artois, mais aussi des territoires voisins, et faisables tout au long de l'année. Créer un parc d'hébergements insolites sécurisé et avec des services adaptés. Accompagner les hébergeurs dans l'adaptation de leurs offres aux attentes des familles. Disposer de restaurants "kidsfriendly". Accompagner les prestataires dans ce sens Créer et/ou accompagner des évènementiels adaptés (ex : festival Bivouac)

Cible 3 : Les explorateurs passionnés

Offres	Réponses apportées aux attentes clients
VIPs	Visites Imaginées Pour vous : choix du guide, du lieu et de la date sur une sélection de lieux touristiques du territoire. Visites privatives avec possibilité de pique-nique ou dégustation de produits locaux
Greeters	Découverte de particularités du territoire avec des habitants accueillants bénévoles passionnés
Bassin minier	Rencontres avec des anciens mineurs Visites de musées de la mine Montée d'un terril en autonomie ou lors d'une animation accompagnée puis dégustation de Charbonnay après l'effort La Cité des Électriciens
Sites de la 1 ^{ère} guerre mondiale	Clientèles britanniques, portugaises et indiennes Devoir de mémoire Mémorial indien et cimetière portugais inscrits à l'UNESCO

	Visites en autonomie ou guidées. Rencontres avec des jardiniers, tailleurs du pierre de la CGWC lors de visites spécifiques Micro Musée AT14-18 - Trait d'Union : expositions, ouvrages scientifiques sur les sites et l'histoire de la 1ère guerre mondiale sur le front de la Flandre Française, visites à la demande pour individuels et groupe
Patrimoine Art déco	Mise en valeur du patrimoine Art déco à l'occasion du Printemps de l'Art déco (avril-mai) Baignade dans la piscine Art déco de mai à octobre Façades Art déco de la Grand'Place de Béthune Livret Art déco disponible toute l'année pour découvrir Béthune sous cet angle
Jardin de la médiation, jardin bosselé	Immersion dans des jardins paysagers, échange avec des experts, lieu de détente et de ressourcement
Des établissements haut de gamme	Le château de Beaulieu à Busnes, La Chartreuse du Val Saint-Esprit à Gosnay. Hébergement, restauration et activités bien-être (soins, piscine, SPA ...)
Expériences gastronomiques	Un cadre enchanteur ou atypique, une cuisine locale et gastronomique, un chef renommé : Le Neuf à Laventie, La Conciergerie à Sailly sur la Lys, le Château de Beaulieu à Busnes, la Maison Rouge à Noeux-les-Mines, le Comptoir à Labourse, Maison Renard et Florent Ladeyn à Béthune

Par extension, présentation des offres pour les couples gourmets britanniques

Offres	Réponses apportées aux attentes clients
Gastronomie	Restaurant gastronomique Christophe Dufossé à Busnes (+ hôtel 5 étoiles et espace bien-être, au calme à la campagne) Vin Le Charbonnay (en vente à la boutique de l'office de tourisme)
VIP	Possibilité de découvrir des lieux emblématiques du territoire accompagné de son guide anglophone, à la date choisie. Possibilité de proposer une dégustation de produits locaux en fin de visite
Grand'Place de Béthune	Découverte de la Grand'Place, du beffroi, s'arrêter pour boire un verre en terrasse, trouver des produits locaux dans les commerces concernés autour de la Grand'Place
Lieux de mémoire	Le Touret à La Couture, le Neuve-Chapelle Indian Memorial et le cimetière militaire portugais à Richebourg Livret gratuit de découverte de Béthune pendant la Grande Guerre en anglais

Synthèse de la cible 3 : Les explorateurs passionnés	
Points à renforcer (développés au 3.2)	Structurer l'offre à partir d'une stratégie de valorisation du tourisme de mémoire à l'échelle de la destination Lys Artois, connectée aux territoires voisins et à la stratégie régionale, et destinée également à la clientèle étrangère (Commonwealth et Portugal) Commercialiser des séjours Art déco. Développer l'offre hôtelière qualitative à tendance haut de gamme. Développer une offre de restauration haut de gamme à base de produits locaux.

Cible 4 : Touristes d'affaires / Les Teams buildings	
Offres	Réponses apportées aux attentes clients
Base nautique Flandre Lys	Activités sportives de cohésion : canoë, kayak, stand up paddle, tir à l'arc, courses d'orientation, VTT
Saut en parachute	Saut en tandem pour les groupes
Loisinord	ski
Beffroi de Béthune	Visite du beffroi avec dégustation bière fromage avec un biérologue
Parc d'Olhain	Challenges nature, Kolhainta, bootcamps
Golf de Béthune	Salle de réunion (120m ² , jusqu'à 80 pers. en cocktails, 40 en séminaires), déjeuner sur place (géré en interne, BBQ à la demande les beaux jours), possibilité d'initiation au Golf, matériel débutant prêté gratuitement), concours de pétanque. Pas de minimum de participants requis, grosse amplitude horaire (08h-19h, possibilité de déborder en soirée + week-ends)
Projet de distillerie de gin et vodka haut de gamme à base de pommes de terre	Projet soutenu par la Région. Des offres de visites prévues pour ce type de clientèles
Restauration	Salles de réception et restaurants permettant l'accueil de groupes, l'organisation de réunions,... cam et this, ferme d'Hercule, restaurant l'Hélice, la Chartreuse du Val Saint Esprit, le Clos d'Haillicourt
Hébergement	Hôtellerie de grande capacité, 3 et 4*
Salles de réunions	Une offre variée, des petites salles privées et publiques jusqu'au théâtre de Béthune avec ses 900 places en passant par les cinémas (ex : 9 salles grand confort à Béthune pouvant être privatisées) ou encore le parc d'Olhain et le Béthune-Bruay Arena et ses espaces modulables Lieux atypiques : Labanque, Comédie, Théâtre, Atout Thé pouvant être associé à une visite "exclusive" des lieux ou à des ateliers divers et variés Lieux de "mise au vert" : Château de Beaulieu, Ferme de la Motte Dorée, La Ferme Sénéchal pour une déconnexion totale après le temps de travail. Projet d'espace "congrès" à Béthune (étude de faisabilité en cours)

Synthèse de la cible 4 : Touristes d'affaires / teams buildings	
Points à renforcer (développés au 3.2)	Structurer et mettre en réseau une offre team building, parfois insolite, à l'échelle de la destination Lys Artois. Développer la restauration et les lieux de réception propices à l'accueil de team building et de séminaires. Accompagner les porteurs de projets dans la création d'établissements adaptés aux clientèles team building et séminaires (salles de réceptions, activités). Développer une offre hôtelière adaptée. Accompagner le projet de construction d'un espace "congrès" modulable destiné aux événements d'entreprises connecté à la gare TGV. Commercialiser des offres tourisme d'affaires et des services répondant aux besoins des entreprises et accompagner les prestataires dans ce sens.

Cible transversale et communes à tous les profils de clientèles : Les clientèles "inclusives".

La destination Lys Artois travaille sur l'inclusion du public empêché. Aussi, l'objectif est de permettre un accès aux offres dites "classiques", basé sur une volonté d'inclusion et non sur la création d'offres dédiées à ce public. Les OT vérifient et font vérifier l'accessibilité des offres par des structures du handicap de la destination avec lesquelles ils ont noué des liens. Ils veillent aussi à ce que certaines offres soient accessibles aux personnes disposant de peu de moyens financiers.

Étant donné que l'objectif est l'inclusion et que le sujet est transversal aux différentes cibles, le choix a été fait de ne pas recenser ici d'offres particulières.

3.2. Les axes opérationnels de développement de la destination

Aujourd'hui les enjeux de la destination Lys Artois sont les suivants :

- Porter et/ou accompagner des projets remarquables, des événements
- Proposer un accueil d'excellence
- Créer des offres insolites, innovantes, différenciantes
- Animer le réseau des acteurs et favoriser le développement économique du territoire par le tourisme.

5 axes stratégiques sont identifiés :

- Le tourisme nature, fluvial et fluvestre, le cyclotourisme, l'itinérance douce
- La gastronomie, le terroir, les traditions
- Le tourisme culturel, patrimonial et mémoriel
- Le tourisme d'affaires et de découverte économique
- Le tourisme inclusif.

L'enjeu majeur est de devenir une destination touristique adaptée aux différentes cibles de clientèles visées.

La destination Lys Artois devra, d'une part, travailler sur son image et sa notoriété afin de se faire connaître auprès des clientèles et de leur donner envie de venir visiter le territoire.

D'autre part, la destination devra faire en sorte que les excursionnistes deviennent des touristes et l'objectif sera d'allonger la durée moyenne de séjour (développer les court et moyen-séjour).

Pour chaque cible prioritaire, les offices de tourisme devront créer des offres complémentaires aux offres déjà existantes et notamment des séjours permettant de vivre des expériences et ce toujours dans une approche marketing (corrélation entre attentes des clientèles cibles et développement / commercialisation des offres). Et ils devront accompagner les prestataires privés et publics à se structurer et à œuvrer dans ce sens également.

Concernant les clientèles cibles, il s'agira de :

- Fidéliser les segments prioritaires déjà présents et aller démarcher des clientèles extra-régionales et étrangères en les incitant à séjourner sur la destination (Cf. 3.1.5) : promeneurs chaleureux, happy family, grands-parents/petits enfants et dans une moindre mesure les explorateurs passionnés.
- Aller chercher ou conforter la présence de clientèles prioritaires en Région Hauts-de-France mais aussi en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne) grâce à la commercialisation d'hébergements adaptés et d'offres d'itinérance, de patrimoine et de gastronomie mais aussi en matière de tourisme d'affaires/congrès.
- Développer de nouveaux segments de clientèles prioritaires et secondaires : les clientèles entre amis, les futurs salariés/habitants et le monde du tournage.

Les acteurs de la destination devront s'appuyer sur les valeurs et le positionnement marketing du territoire et adapter les offres aux attentes et besoins des différents types de clientèles.

Ils s'attacheront à promouvoir et susciter encore plus l'effet de surprise agréable, l'effet "waouh" déjà constaté par les touristes arrivant sur la destination pour la première fois.

Au-delà des cibles et des filières, les 2 OTI évolueront et accompagneront les prestataires vers une adaptation aux évolutions constantes des comportements touristiques mais aussi vers les transitions numérique et écoresponsable.

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques, il conviendra de travailler sur les aspects suivants :

Segments de clientèle	Axes opérationnels	Aspects à développer	En sollicitant les dispositifs financiers du Conseil Régional	Plan d'action marketing des OTI de la destination Lys Artois
Promeneurs chaleureux	Activité	Poursuivre le développement d'une offre d'Itinérance douce	Poursuivre l'aménagement des réseaux points nœuds cyclables et des vélos routes	Scénariser l'itinérance à vélo sur la destination Lys Artois en s'appuyant également sur la voie d'eau et sur les véloroutes (EV5, réseau points noeuds)
			Créer un réseau pédestre digital	Créer un comité d'itinéraire CABBALR, CCFL, CAPSO, CCPL, CD59 et Pas-de-Calais Tourisme pour développer une logique d'itinéraire dans l'offre cyclable en connexion avec les gares afin de proposer des produits d'itinérance vélo
			Accompagner la création de services de locations de vélos	
			Etendre le réseau de prestataires labellisés "Accueil vélo"	
			Accompagner le développement de l'offre fluviale et nautique : promenades, croisières, location de bateaux, canoés, guinguettes ...	

		Développer une offre de tourisme industriel et de savoir-faire	Mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme de savoir-faire. Accompagner les prestataires dans l'émergence de produits de découverte industriel et de savoir faire (audits, plan d'actions aménagements et communication à prévoir)	Commercialiser des offres de visites (industries, activités artisanales dont les brasseries, exploitations agricoles, artisans d'art). Travailler avec les destinations voisines dans l'émergence d'une route de la bière en lien avec le futur projet régional de Cité de la Bière. Commercialiser des parcours et des séjours.
		Développer la politique événementielle à caractère touristique permettant la promotion du territoire	Investir dans les événementiels permettant le rayonnement de la destination Lys Artois	Créer des évènements (exemple : organiser une semaine de la visite d'entreprises, faire évoluer le Gambrinus Fest vers une fête de la gastronomie et des productions locales en travaillant avec les chefs gastronomiques).
	Accueil	Développer les lieux de services et d'accueil	Accompagnement financier pour l'aménagement de lieux d'accueil, d'hébergement, d'animation et de services (ex : guinguettes, point de location de vélos, réparations, transports de bagages, offres de buvette et restauration pérennes et saisonnières, aires de bivouac, hébergements de passage ...). Soutenir des évènements	

	Hébergement	Développement de l'offre hôtelière et d'hébergements riches en services (vélos, panier pique-nique, bien-être, ...) Développer une offre insolite haut de gamme Renforcer les aires d'accueil de campings cars à proximité des lieux touristiques et des centres-bourgs	Accompagnement financier des acteurs publics et privés dans une offre hôtelière et d'hébergement adaptées aux attentes des promeneurs chaleureux et proposant des services ciblés	Accompagnement des prestataires par les OTI de la destination dans le développement de nouveaux services (vélos,...) Déploiement de la marque Accueil Vélo Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un parc d'hébergements insolites. Accompagnement des porteurs de projets publics et privés Réalisation d'un schéma d'aire d'accueil des campings cars et accompagnement des porteurs de projets publics et privés.
	Restauration	Faire émerger une filière de tourisme gourmand	Etude sur la filière	Animation de la filière par les OTI de la destination, actions de promotion. Commercialisation de l'offre dans des séjours expérientiels.
Happy family	Activité	Développer l'offre de produits répondant aux attentes des happy family.	Accompagnement financier de la région dans la réalisation d'infrastructures le long de la voie d'eau et dans l'acquisition d'équipement de tourisme nautique et fluvial Investissement dans les études et l'aménagement des sites	Création de produits touristiques famille et des séjours Créer des activités et produits à la journée ainsi que des séjours permettant la réalisation des activités quelques que soit la météo et tout au long de l'année, incluant les mercredis et les vacances scolaires toutes zones

			emblématiques du territoire à destination des familles : Base nautique Flandre Lys, base Eolys, Loisinord, base nautique de Beuvry, base nautique Flandre Lys Accompagnement financier de la région dans les investissements réalisés par les prestataires pour créer ou adapter leurs offres à destination des happy family. Accompagnement de la Région dans l'organisation d'évènements destinés à la clientèle familiale (ex : Festival Bivouac)	Mise en réseau des produits et activités famille ainsi que des évènements en lien avec les territoires voisins (ex : promenades fluviales). Accompagnement des prestataires par les OTI de la destination dans le développement et la scénarisation des offres destinées aux happy family et incluant selon les cas, la possibilité pour les parents de se ressourcer. Accompagner les prestataires et équipements dans la création d'une offre inclusive et adaptée aux personnes en situation de handicap et en matière d'inclusion sociale pour les famille à faible budget loisirs/tourisme. Mise en produit et commercialisation
	Accueil			Accompagner les équipements dans une stratégie d'inclusion et d'accueil des personnes en situation de handicap et des familles aux revenus modestes
	Mobilité	Faire de Lys Artois une destination propice aux courts séjours en famille à vélo	Accompagnement financier de la région en termes d'aménagement et d'équipements permettant de	Développer une offre vélos et de services vélos adaptés aux enfants, proposition de parcours adaptés aux petites distances, développement des voies sécurisées et des aires de repos et d'accueil adaptées.

			créer une destination à vélo en famille	
	Hébergement	Création d'hébergements insolites et de meublés avec des services adaptés. Création de campings adaptés.	Accompagnement financier de la région en matière d'étude et d'investissement	Etude et conseils aux prestataires Puis promotion et commercialisation des offres sèches ou dans des packages
	Restauration	Infrastructures de restauration adaptées aux familles « kidsfriendly »	Accompagnement financier sur les études	Accompagnement des prestataires par les OTI de la destination. Puis promotion et commercialisation des offres dans des packages
Les explorateurs passionnés	Activité	Structurer et mettre en avant la thématique du tourisme de mémoire auprès des clientèles du commonwealth et du Portugal Structurer l'offre "art déco". Mettre en tourisme les offres patrimoniales "poussées"	Accompagnement financier de la région sur les volets étude Accompagnement financier de la région en matière d'investissement : développement de sites thématiques liés à l'interprétation, développement de la	Bâtir la stratégie de la destination Lys Artois autour du tourisme de mémoire, de l'art contemporain, de l'art déco et des sites Unesco Développer et structurer des offres à l'échelle de la destination Connecter les offres de tourisme de mémoire et art contemporain aux territoires voisins et à la stratégie régionale

		destinées à des connaisseurs (art déco, art contemporain).	médiation adaptées aux différents profils de clientèles. Soutien à la création et à l'organisation d'évènements	Mettre en place des partenariats avec le Portugal en s'appuyant sur la Bataille de la Lys (commercialisation et échange et création de produits, promotion commune ...) Commercialiser des séjours pour les clientèles de mémoire (Commonwealth et Portugais) et pour les passionnés d'art déco (produits personnalisés) Commercialiser des offres de visites originales (VIP, maison du Sous-Préfet, tribunal Art déco ...) Organiser ou promouvoir des évènements spécialisés (ex : Printemps de l'Art déco, évènement autour de la mémoire) drainant un public plus lointain
	Mobilité	Fluidifier l'expérience de séjour		Commercialiser des séjours itinérants avec services adaptés
	Hébergement	Développement d'une offre hôtelière haut de gamme	Accompagnement financier de la région en matière d'investissement sur une offre hôtelière haut de gamme	Rôle de conseil des OTI de la destination. Prospection d'investisseurs potentiels. Mise en réseau, connexion avec l'offre touristique existante et à développer. Promotion et commercialisation des offres.
	Restauration	Développer et commercialiser une offre de	Accompagnement financier de la région en matière d'étude,	Rôle de conseil des OTI de la destination pour le développement d'une offre de restauration haut de gamme à base de produits locaux. Prospection, mise en

		restauration haut de gamme et à base de produits locaux	d'investissement et d'événementiel.	réseau, animation par le biais de découvertes. Labellisation. Promotion et commercialisation des offres.
Team building / Touristes d'affaires	Activité	Structurer et mettre en réseau une offre team building et tourisme d'affaires à l'échelle de la destination.	Accompagnement financier de la région pour l'acquisition d'un bateau de grande capacité permettant l'accueil de groupes en croisière et dans des lieux d'activité. Soutien technique et financier aux projets de création d'équipements adaptés team building et tourisme d'affaires (activités d'équipes, salles de séminaires, ...)	Commercialiser des offres dans des lieux inattendus (salle des coffres de Labanque, Atout Thé, Loisinord, bateau de promenade, etc...) Mettre en réseau les OTI de la destination pour la commercialisation d'une offre répondant aux attentes des Teams builders et des touristes d'affaires Accompagner les prestataires dans le conseil pour la création de nouveaux équipements et lieux adaptés. Accompagner les prestataires dans la création de produits (ex : ateliers gastronomie, cours de cuisine, activités sportives, visites d'entreprises ...). Promouvoir et commercialiser des offres.
	Restauration	Développer de nouveaux lieux de restauration et de réception propices à l'accueil de Team Building et au tourisme d'affaires	Accompagnement financier dans la création de lieux d'accueil et d'équipements adaptés aux très grands groupes	Accompagnement des traiteurs et restaurateurs dans le développement de prestations adaptées aux très grands groupes Mise en réseau avec les équipements touristiques. Promotion et commercialisation des offres.

	Hébergement	Développer une offre hôtelière adaptée à l'accueil de clientèles d'entreprises	Accompagnement financier de la région dans les études et les investissements en création ou adaptation de l'offre hôtelière pour les clientèles d'entreprises (hôtels, résidences hôtelières)	Prospection d'investisseurs potentiels par les OTI de la destination. Mise en réseau dans la recherche d'investisseurs et accompagnement à l'implantation locale en lien avec les partenaires. Promotion et commercialisation des offres.
	Services	Développer des services adaptés	Accompagnement à la structuration de l'offre	Commercialiser des services répondant aux besoins des entreprises. Favoriser l'accueil de futurs / nouveaux salariés Commercialiser les offres des structures publiques non organisées pour cela

3.3. La mise en marché

La mise en marché des produits touristiques de la destination Lys Artois se fera par :

- Les sites Internet des offices de tourisme Béthune-Bruay et Flandre Lys et partenaires départementaux. Dans ce cadre il est envisagé des prestations d'études et de services pour la refonte des sites internet et outils des offices de tourisme,
- La plateforme Week-end Hauts-de-France pour les clientèles françaises,
- Spécifiquement pour les clientèles étrangères un travail partenarial avec le CRT pour intégrer les offres créées aux carnets de voyage créés par le CRT,
- La promotion de ces produits sera réalisée via les actions des offices de tourisme : salons touristiques B to B et B to C, accueils presse, réalisation d'éductours, promotion sur les réseaux sociaux, actions de communication web et imprimée, présence commune sur les accueils hors les murs et sur les événements portés par les deux territoires, campagnes de communication (Mass Média en et hors région).
- La commercialisation des offres de la destination (séjours, activités, services ...) s'effectuera de façon commune via un outil de commercialisation commun déjà existant.
- Dans le cadre du présent contrat, la possibilité de commercialiser des offres de la destination (séjours, activités, services ...) sera étudiée.

De même, le territoire Flandre Lys a intégré Tourinsoft pour valoriser les données relatives à ces offres et équipements. L'office de tourisme de Béthune-Bruay utilise actuellement Data Tourisme 62, qui alimente Tourinsoft. Une réflexion sera menée pour faire évoluer la remontée des données via un outil commun pour plus d'efficacité.

L'Office de Tourisme de Béthune-Bruay fait également partie du réseau de marketeurs de la plateforme Week-end Hauts-de-France.

Les prestataires touristiques seront également amenés à jouer le rôle d'ambassadeurs de l'offre de la destination. Pour cela, la mise en réseau des prestataires via l'organisation d'éductours, l'organisation de visites ou d'ateliers pourraient être envisagées.

La destination Lys Artois observera l'évolution de l'offre et de la fréquentation touristique à partir d'un observatoire économique du tourisme réalisé en partenariat avec les signataires du contrat de destination.

3.4. Les axes de coopération avec les destinations voisines

La destination Lys Artois travaillera avec les EPCI voisins que sont la CAPSO, la CCPL et la MEL et lien avec Pas-de-Calais Tourisme et le service tourisme du département du Nord dans la valorisation de l'itinérance à vélo sur les axes de la véloroute de la Lys et de l'EV5 en prenant en compte l'accessibilité des parcours depuis les gares.

A l'échelle d'un territoire englobant la destination Lys Artois et la CAPSO, des produits d'itinérance fluviales et activités fluviales pourront être envisagés.

En lien avec la Destination cœur de Flandre, des actions partenariales seront développées autour de la création d'une route de la bière mais aussi en lien avec le développement de l'itinérance pédestre dans le cadre du dossier INTERREG VI Clim@toutvert et le réseau points noeuds.

La destination Lys Artois, par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Béthune-Bruay et du dossier Travel X coopéra sur l'axe du tourisme de mémoire en lien avec le département de la Somme et de la MEL.

Article 4 – Les engagements réciproques des signataires du contrat

4.1. Une sélection commune des actions à soutenir

Il est convenu que la Région, Hauts-de-France Tourisme, et les structures, qui co-exercent l'animation du présent contrat, se réunissent à échéance régulière pour accompagner les porteurs de projets et formaliser un avis technique sur les projets présentés. Les projets présentés feront l'objet d'une analyse par les services de la Région afin d'envisager et d'optimiser les possibilités de financements pour la mise en œuvre des actions au titre du présent contrat mais aussi des autres politiques mises en œuvre par la Région.

4.2. Engagement de la destination Lys Artois

La destination s'engage à s'inscrire dans la démarche de passage de l'économie d'équipements à l'économie des produits en collaborant avec Hauts-de-France tourisme sur trois points :

- o La production d'idées découvertes originales à la journée segmentées, à destination de la cible « habitants »
- o La production d'offres de séjours segmentées pour le marché français, sur la plateforme régionale weekend-hautsdefrance avec l'engagement d'un ou de plusieurs marketeurs à l'échelle de la destination dans le processus régional de « customisation »
- o La contribution à la conception d'offres produits illustrés sous la forme de carnets de séjours sur les marchés étrangers visés par le territoire en lien avec les business développeurs de Hauts de France Tourisme.

Diffuser et à faciliter la diffusion du magazine « Esprit Hauts-de-France » dans les points et bureaux d'accueil de la destination et dans les principaux sites touristiques

Disposer et alimenter un SIT connectée au SIT d'Hauts-de-France Tourisme

Favoriser l'utilisation d'outil de réservation chez les hébergeurs, compatibles avec l'outil de la plateforme régionale weekend-hautsdefrance. »

Organiser des ateliers de mise en synergie des communications en partenariat avec Hauts-de-France Tourisme, à l'occasion desquels les territoires inviteront leurs professionnels de la communication (communication, community managers, relations presse...) :

- Hauts-de-France Tourisme y partagera la marque touristique régionale "La Générosité naturelle" et ses signes d'expression, qui pourront à ces occasions être enrichis d'illustrations territoriales et seront à mis à la disposition des professionnels de la communication
- Les participants seront invités à rejoindre un réseau régional de communicants du tourisme, réseau d'échanges et de partage des contenus qui transforment le regard sur la région, grâce au tourisme.

Le contrat de destination touristique sera co-animé par les 2 EPCI ainsi que les deux offices de tourisme de la destination Lys Artois.

4.3. Engagement de Hauts-de-France Tourisme

- Appui au travail sur les marchés et les clientèles ainsi qu'à la segmentation des clientèles.
- Lien avec les Organismes de Gestion de Destination (OGD)
- Observation : au regard de la réorganisation de l'écosystème d'observation, définir entre OGD les modalités de mise en place d'un système d'observation partagé.
- Accompagnement marketing des porteurs de projet (guichet unique).
- Mise à disposition des données relatives aux études et enquêtes menées.
- Intégration des projets issus du contrat dans la plateforme weekend-hautsdefrance et connexion entre les contrats de destination et l'onglet « destination » du portail.

4.4. Engagement du Conseil Régional Hauts-de-France

La Région interviendra en ingénierie : co-animation, accompagnement des porteurs de projet, guichet unique.

Elle interviendra en financement en indiquant la priorité à l'investissement et les exclusions (ingénierie, ADRT, ...).

Elle assurera le lien avec les autres politiques régionales (le contrat sera une porte d'entrée sur les politiques régionales pour les projets transversaux).

4.5. Engagement du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

En déclinaison de son projet de mandat 2022-2027 et au terme de concertations menées à l'échelle départementale, le Département du Pas-de-Calais a adopté le 25 mars 2024 sa nouvelle politique touristique « *#Destination 62 – Pour un tourisme qui nous ressemble* ».

Cette politique, qui s'appuie sur les compétences de la collectivité, est axée prioritairement vers un soutien aux projets touristiques d'initiative publique et, par extension, portés par des acteurs associatifs de rayonnement départemental. Elle se décline au travers de 15 ambitions mobilisant l'ingénierie à 360° de Pas-de-Calais Tourisme, de ses Etablissements Publics et Organismes Associés (CAUE, Eden 62...) et de ses propres services – avec un soutien financier aux projets d'investissement touristique dans ses différents territoires.

Au titre du présent contrat élaboré entre la Région Hauts-de-France et le territoire, le Département du Pas-de-Calais s'engage à examiner et le cas échéant à accompagner techniquement et/ou financièrement les opérations qui s'inscriront dans les priorités et les modalités de cette nouvelle politique départementale.

Il s'impliquera également au titre de ses politiques habituelles qui participent au développement touristique des territoires (sports de nature, culture, jeunesse, patrimoine...).

4.6. Engagement de l'agence Pas-de-Calais Tourisme

- Observation : contribuer à alimenter l'observatoire touristique territorial dans le cadre de la réorganisation de l'écosystème d'observation (refonte du système d'observation touristique partagé, notamment dans le cadre du club des observateurs du tourisme),
- Poursuivre l'accompagnement des offices de tourisme : PILOT, DESTINATION D'EXCELLENCE,
- Initier l'accompagnement de l'office de tourisme à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE),
- Amplifier la qualification des hébergements et des équipements, via notamment les labels et les marques touristiques nationales en fonction des segments de clientèles prioritaires de la destination (Accueil vélo),
- Poursuivre le travail commun d'identification des entreprises touristiques en capacité de rejoindre la stratégie SÉLECTION GRANDIR ENSEMBLE,
- Définir une politique et un plan d'actions partagé d'accompagnement de la destination et des prestataires dans le domaine du tourisme responsable : formation, sensibilisation, choix de labels territorial et d'entreprises "tourisme durable"...
- Itinérance : promouvoir les itinéraires cyclables du territoire : EV5 et les réseaux points nœuds,
- Encourager les démarches de labellisation pour un tourisme durable et inclusif, en promouvant notamment les labels TOURISME & HANDICAP et DESTINATION POUR TOUS
- S'engager résolument dans la promotion de la VIA FRANCIGENA (randonnées pédestres) et de la Route européenne d'Artagnan (tourisme équestre)
- Être le relai de la politique Tourisme départementale pour la période 2024-2027 et du déploiement des espaces sites et itinéraires pour la pratique des sports de nature, dans le cadre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires

4.7. Engagement du Conseil Départemental du Nord

Par sa délibération-cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale du 27 juin 2022, le Conseil départemental du Nord a décidé l'internalisation, au sein de son organisation, de la compétence tourisme sur la totalité de son périmètre. Ce document cadre a posé les bases des nouveaux objectifs départementaux, donné les contours des nouvelles modalités d'exercice de la compétence et a posé le principe de création d'un service tourisme reprenant la compétence tourisme exercée antérieurement par le Comité départemental du Tourisme du Nord. C'est dans ce cadre que la nouvelle stratégie départementale en faveur du tourisme 2024-2028 a été adoptée le 18 décembre 2023.

Cette politique, qui a pour objectif de renforcer l'attractivité touristique et la notoriété du Nord, s'articule autour de quatre défis :

- faire gagner en notoriété et attractivité la destination Nord,
- travailler avec les prescripteurs,
- piloter l'activité touristique et mieux partager la gouvernance touristique,
- renouveler l'offre touristique.

Au titre du présent contrat élaboré entre la Région Hauts-de-France et le territoire, le Département du Nord s'engage à examiner et, le cas échéant, à accompagner techniquement et/ou financièrement les opérations qui s'inscriront dans les priorités et les modalités de cette nouvelle politique départementale ou au titre de ses autres politiques de droit commun qui participent au développement touristique des territoires nordistes (politique cyclable, espaces, sites et itinéraires, culture, ...).

Article 5 – Gouvernance

5.1. Comité de pilotage

La gouvernance du contrat de destination sera assurée par un comité de pilotage composé d'un représentant des structures suivantes :

- Région Hauts-de-France : le Président ou son représentant
- Hauts-de-France Tourisme : le Président ou son représentant
- Département du Pas-de-Calais : le Président ou son représentant
- Pas-de-Calais Tourisme : le Président ou son représentant
- Département du Nord : le Président ou son représentant
- Les EPCI signataires : le Président ou son représentant
- Les OT : le Président ou son représentant

5.2. Comité technique

Il se compose d'un représentant technique des structures suivantes :

- Conseil Régional
- Hauts de France Tourisme
- Département du Pas-de-Calais
- Pas-de-Calais Tourisme
- Département du Nord
- Office de Tourisme de Béthune-Bruay et CABBALR
- Office de Tourisme Flandre Lys et CCFL

Selon les sujets, la présence de techniciens experts sur des thématiques pourra être requise.

Article 6 – Indicateurs de performance

Indicateurs quantitatifs :

- Evolution de la collecte de la taxe de séjour et du nombre de nuitées
- Evolution de la fréquentation des équipements touristiques
- Evolution du nombre de structures touristiques : équipements, restaurants, hébergements
- Création de nouveaux produits touristiques,
- Evolution de la fréquentation des lieux d'information touristiques et de la fréquentation des outils numériques : site internet, réseaux sociaux,
- Développement du chiffre d'affaires des offices de tourisme

- Evolution de la fréquentation touristique de la destination Lys Artois.

Indicateurs qualitatifs :

- Développement de nouveaux partenariats et réseaux permettant d'accroître la notoriété de la destination et de la rendre visible,
- Satisfaction des prestataires et engagements dans les projets développés sur la destination
- Satisfaction des clientèles

Pour la définition et la mesure de ces indicateurs de performance, l'OTI Flandre Lys sera appuyé par l'AGUR et l'OTBB par l'Aula ainsi que Pas-de-Calais Tourisme.

Chaque office de tourisme produit également ses propres statistiques.

Article 7 – Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature. Il couvre la période 2025-2027 et engage l'ensemble des signataires.

Article 8 – Communication

Les signataires et la Région assureront une communication régulière concernant les actions issues de ce contrat.

Dans ce cadre, elles s'engagent à :

- Signaler leur soutien mutuel dans les actions de communication et sur les supports,
- Se faire le relais de la démarche dans leurs publications internes.

En outre, tout projet de communication lié aux actions s'inscrivant dans les objectifs soutenus en commun par la Région et les partenaires signataires, doit respecter les chartes graphiques respectives, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du code électoral.

Les partenaires signataires s'engagent à faire mention du présent partenariat dans le cadre des décisions prises en application du présent contrat.

Article 9 – Révision du contrat – Admission - Retrait

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une révision à mi-parcours sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif, de la mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, tout partenaire de l'espace de rayonnement pourra intégrer le présent contrat et tout signataire du présent contrat pourra s'en retirer par transmission d'une demande écrite par lettre recommandée avec

accusé de réception acceptée par l'ensemble des signataires. Pour ces deux cas de figure, un avenant à ce présent contrat sera réalisé à cet effet.

Article 10– Litiges

En cas de contestation de la mise en œuvre du présent contrat, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait à, le.....

Le Région Hauts de France

Monsieur Xavier BERTRAND

Président

Hauts de France Tourisme

Monsieur Daniel FASQUELLE

Président

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Monsieur Olivier GACQUERRE

Président

La Communauté de Communes Flandre Lys

Monsieur Jacques HURLUS

Président

Le Conseil Départemental du Nord

Monsieur Christian POIRET

Président

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Monsieur François LEMAIRE

Vice-Président

L'Agence Pas-de-Calais Tourisme

Monsieur Philippe DUQUESNOY

Président

CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE

“La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole”

2025 - 2027

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
Article 1 – Objet du « Contrat de Destination Touristique »	6
Article 2 – Présentation de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole	7
Article 3 – Les ambitions et les axes opérationnels de la Région et de la destination	9
3.1 Présentation de la stratégie de développement touristique et marketing de la destination	10
3.1.1 Positionnement de l'offre existante	10
3.1.2 Diagnostic de la Destination	12
3.2 Les axes opérationnels de développement de la destination	17
Article 4 – Les engagements réciproques des signataires du contrat	25
Article 5 – Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat	27
Article 6 – Evaluation et indicateurs de performance	28
Article 7 – Durée du contrat	28

Article 8 – Communication	28
Article 9 – Révision du contrat – Admission - Retrait	29
Article 10– Litiges	29
ANNEXES	31

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-1111-4,

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°20170738 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2022.01821 du conseil régional du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu la délibération n°2024.00283 du Conseil régional du 8 février 2024 relative à l'organisation de la transition des contrats de rayonnement vers les contrats de destination touristique

Vu la candidature présentée par XX en date du XX

Vu la délibération n° XX de la Commission permanente du Conseil régional en date du XX autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique.

ENTRE

La **Région Hauts-de-France**, dont le siège est à Lille (59000), 151 Boulevard du Président Hoover, représentée par le président du Conseil régional, Monsieur Xavier BERTRAND, ci-après dénommée « la Région »,

Hauts-de-France Tourisme, dont le siège est à Amiens (80000), 3, rue Vincent Auriol, représenté par le Président, Monsieur Daniel FASQUELLE,

Et d'une part

- La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, dont le siège est à Wallers-Arenberg (59135), Site Minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut, rue Michel-Rondet - BP 59 représentée par son Président Monsieur Aymeric Robin
- La Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, dont le siège est à Valenciennes (59300), 2 Place de l'Hôpital Général, représentée par son Président Monsieur Laurent Degallaix

Et d'autre part

- L'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut, représenté par son Président
- L'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole, représenté par son président Didier Joveniaux
- Le Département du Nord, dont le siège est à Lille (59000), Hôtel du Département, 51, rue Gustave Delory, représenté par son Président Christian Poirer

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

PREAMBULE

Contexte

↳ Vers une 4^{ème} révolution touristique

- **La 1^{ère} révolution touristique correspond à l'invention du tourisme en Europe à la fin du XVIII^{ème} siècle.** Au XVII^{ème}, le voyage est une quête philosophique pratiquée par les élites cultivées ou par des pèlerins et des prêtres. Ces populations ont en commun une idée simple : voyager pour découvrir.
- **La 2^{ème} révolution touristique a été celle de la démocratisation du tourisme,** amorcée un siècle plus tard et qui s'épanouit à partir des années 1950.
- **La 3^{ème} révolution touristique est celle de la mondialisation effective d'un tourisme en croissance exponentielle,** avec l'essor des classes moyennes, l'apparition des compagnies low cost a été l'un des facteurs de l'augmentation des voyages de cette classe moyenne ou supérieure. La mise en tourisme devient totale.

La 4^{ème} révolution touristique : l'enjeu c'est de réinventer sans détruire. Cette 4^{ème} révolution du tourisme est inhérente à de profondes mutations aux plans économique, sociologique, numérique, écologique, ... avec un enjeu particulier afférent au tourisme durable.

↳ La 3^{ème} Révolution Industrielle (REV3) en Hauts-de-France

Dans un contexte de transformations structurelles et conjoncturelles mondiales toujours plus difficiles à prévoir, les Hauts-de-France se transforment pour capter les opportunités liées à ce contexte de transitions :

- La transition énergétique, c'est choisir les sources d'énergie les moins émettrices de gaz à effet de serre et les plus renouvelables
- La transition écologique, c'est viser la sobriété et l'efficacité dans l'usage des ressources
- La transformation numérique, c'est repenser ses processus de production et de vente à l'aube du digital
- La transformation des modes de consommation, c'est repenser l'usage des produits, leur fabrication et leur fin de vie.

Ces opportunités correspondent pleinement aux mutations identifiées de la 4^{ème} révolution du tourisme et guideront les actions mises en œuvre dans les contrats de destinations touristiques.

↳ La stratégie régionale de territorialisation de la politique touristique

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités des Hauts-de-France. Dans ce cadre d'organisation territoriale, **la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la Région est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.**

Pour ce faire, **la Région a engagé depuis 2017 une démarche de mise en convergence des territoires vers un objectif commun : le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité.** Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc

indispensable de travailler sur des **logiques de territoires d'expériences en transcendant les limites administratives des collectivités**. Cette approche doit permettre de rendre l'offre territoriale plus visible et lisible, de fluidifier le parcours du visiteur et donc d'optimiser l'expérience client et sa satisfaction et de **transformer les territoires en destination touristique** dotée des atouts nécessaires à leur attractivité.

Cette ambition est l'objet principal de la démarche et du présent contrat de destination touristique. Par cet outil, la Région, Hauts-de-France Tourisme et les territoires concernés formalisent la volonté commune d'engager une dialectique convergente nouvelle de développement touristique et de prendre des engagements réciproques afin de répondre aux défis touristiques de demain pour contribuer à l'attractivité régionale et au développement économique de la région.

Article 1 – Objet du « Contrat de Destination Touristique »

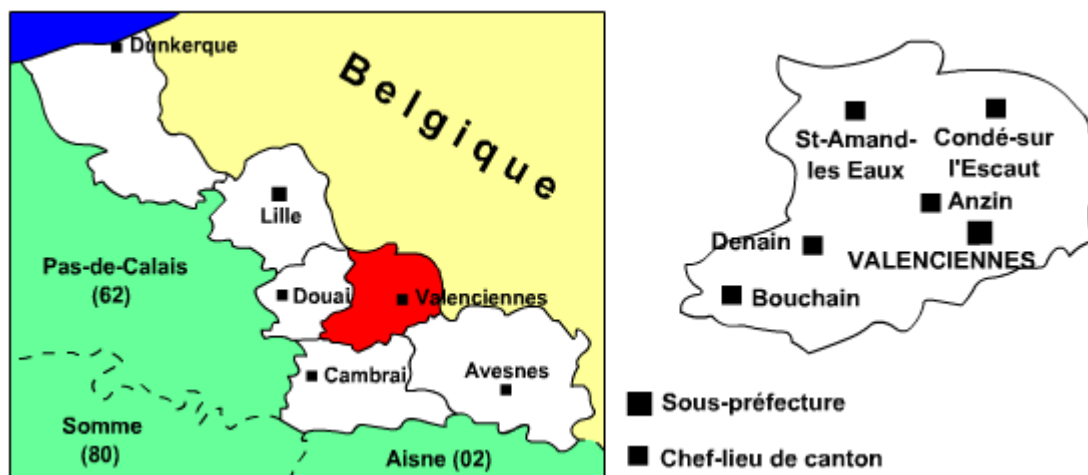
Le présent contrat formalise, à l'échelle de la destination un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.

Pour répondre à ces enjeux, une approche méthodologique partagée, la convergence des stratégies, la définition de priorités d'actions lisibles, la mise en place d'une gouvernance efficace et la mise en cohérence des moyens et initiatives des différents échelons de collectivités et d'organismes gestionnaires de la destination concernés sont recherchées.

Le Contrat de Destination Touristique correspond à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il traduit le point de convergence entre les priorités touristiques retenues par l'ensemble des partenaires.

Il a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Article 2 – Présentation de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole



La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole reprend le découpage administratif de l'arrondissement de Valenciennes qui regroupe les EPCI de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut. Cet arrondissement couvre 63 480 hectares. Il est peuplé de 351 836 habitants, soit une densité de 554,2 hab/km², ce qui en fait l'un des territoires les plus peuplés de la région Hauts-de-France. Il comprend 82 communes dont les plus peuplées sont Valenciennes, Denain et Saint-Amand-les-Eaux. La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole est animée par deux opérateurs touristiques ; l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

Territoire arboré et humide du Parc Naturel Scarpe-Escaut, il s'étend sur son flanc Est le long de la frontière belge. Il présente également une forte identité historique, celle de l'ancien Comté du Hainaut. La destination concentre de nombreux éléments représentatifs du patrimoine minier, dans ses dimensions architecturales et paysagères.

Majoritairement rural, ce territoire détient trois polarités urbaines ; les villes de Denain, Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes.

Une Destination accessible

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole dispose d'une grande facilité d'accès grâce à un réseau autoroutier (A2 liaison Paris-Bruxelles et A23 Valenciennes-Lille), d'une gare TGV à Valenciennes, de principales gares régionales TER à Valenciennes et Saint-Amand-les-Eaux et de transports en communs desservant des points d'intérêt touristiques.

Par ailleurs, le développement des mobilités douces est au cœur des stratégies des 2 territoires : schéma cyclable, véloroutes, voies vertes, soutien à l'acquisition de vélos, connexion entre les sites touristiques, ...

L'hébergement touristique sur la Destination :

La Destination possède une offre de près de 6000 lits répartis à 50% dans l'hôtellerie (parc de 1350 chambres), 25% dans l'offre locative et 25% dans l'hôtellerie de plein air. L'occupation de l'hébergement est à 70% pour des motifs professionnels. Le nombre de nuitées est à 1,72. L'objectif est clairement de pouvoir porter ce nombre de nuitées à 2.

Sur La Porte du Hainaut, la majorité des hébergements se concentre sur l'amandinois. Ils sont tenus par des propriétaires privés (81% des meublés touristiques) qui logent majoritairement des curistes sur la période de mars à décembre. L'occupation de cette clientèle est longue, environ trois semaines. L'offre hôtelière est limitée mais devrait augmenter avec le développement de l'Hôtel du Pasino à Saint-Amand-les-Eaux et l'installation d'un hôtel auberge au Château de la Princesse à Raismes. 85% de l'offre d'hôtellerie de plein air est réservée à l'année.

Valenciennes Métropole dispose d'un parc hôtelier important avec près de 1300 chambres (3ème parc hôtelier des Hauts-de-France). Le Valenciennais affiche un taux d'occupation de 61,1% soit une progression de 4,1% en 2023. La clientèle professionnelle demeure la clientèle la plus représentée sur le territoire. L'occupation hôtelière est concentrée sur la semaine (du mardi au jeudi) laissant des taux d'occupation plus faibles sur les week-ends ce qui laisse une marge de progression dans l'accueil de nuitées touristiques. Les meublés de tourisme représentent environ 500 lits sur Valenciennes Métropole. Il n'y a pas de camping sur le territoire.

Ce présent contrat marque un premier rapprochement entre les territoires touristiques de La Porte du Hainaut et Valenciennes Métropole dans le but de créer une Destination attractive et cohérente.

Des infrastructures et des offres au service de son attractivité touristique :

Itinérance douce :

- Véloroute du Bassin minier
- Véloroute du Paris-Roubaix
- Véloroute de la Scarpe
- Véloroute 31
- Réseau Point Nœud du Bassin minier (RPN démonstrateur octobre 2024)
- Plus de 40 chemins de randonnées dont deux chemins de Saint-Jacques de Compostelle
- 9 cafés rando labellisés
- 2 ports fluviaux : Val'Escaut à Valenciennes et le Port fluvial de La Porte du Hainaut à Saint-Amand-les-Eaux

Un patrimoine historique, architectural, culturel et artistique

- Plus de 100 éléments du bassin minier inscrits au patrimoine mondial dont l'un des 5 grands sites ; le site minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut
- Villes historiques de Valenciennes et Saint-Amand-les-Eaux
- Villes fortifiées Vauban à Bouchain et Condé-sur-l'Escaut
- La tour abbatiale à Saint-Amand-les-Eaux
- Villages ruraux préservés
- 5 musées et centres d'art (dont 4 labellisés Musée de France)
- Centre Régional de la Photographie à Douchy-les-Mines
- Trouée d'Arenberg, passage mythique du Paris-Roubaix
- Art statuaire dans la ville de Valenciennes, "L'Athènes du Nord"

De vastes espaces naturels

- Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
- Massif forestier de Raismes-Saint-Amand-Wallers de 5000 hectares et forêt de Bonsecours de 1200 hectares
- Vallée de la Scarpe et de l'Escaut labellisée Ramsar
- Sites Natura 2000

Des espaces dévoués au bien-être et aux loisirs

- Une station thermale à Saint-Amand les Eaux
- Un hôtel avec piscine et Spa à Valenciennes
- Un Casino à Saint-Amand-les-Eaux
- Un golf à Valenciennes
- 3 bases de loisirs et de nature (Bouchain, Raismes et Condé-sur-l'Escaut)
- Un parc d'attractions, Le Fleury, à Wavrechain-sous-Faulx
- 1 parcours accrobranche
- 1 train touristique de la vallée de la Scarpe
- 3 Centres aquatiques (Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux et Denain)

Article 3 – Les ambitions et les axes opérationnels de la Région et de la Destination

Le tourisme est une activité porteuse de développement économique et vecteur d'attractivité permettant de conforter le développement économique d'un territoire. Ainsi, le contrat de destination touristique répond à la volonté de la Région et de Hauts-de-France Tourisme d'accompagner les territoires dans leur transformation visant à en faire des destinations reconnues et recommandées par les clientèles de proximité, de voisinage et internationales. Pour ce faire, il s'agit notamment d'assurer la cohérence et l'articulation des projets, des actions et des outils entre les différents niveaux de collectivités et d'organismes territoriaux de tourisme au regard de leurs enjeux respectifs.

Pour ce faire, au regard des différentes évolutions du tourisme, l'attractivité d'une destination passe nécessairement par :

- Une identification précise de ses marchés et clientèles cibles complétée par une approche segmentée de ces clientèles afin de connaître leurs attentes,
- Une connaissance actualisée de ses offres en hébergement et en activités et de leur fréquentation,
- Une vision de ses atouts qui font son identité et qui la différencient,
- Une stratégie partagée de développement et de transformation de son offre afin de l'adapter aux attentes de ces clientèles pour renforcer sa lisibilité,
- Une stratégie partagée de mise en marché au niveau local, national et international pour optimiser sa notoriété et son image.

L'objectif est ici d'engager des actions renforçant leur compétitivité par une offre segmentée attractive répondant aux attentes des visiteurs, créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire.

Outre l'appui à la Destination dans la définition de sa stratégie de développement et de marketing touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme l'accompagneront dans la mise en œuvre des actions concrètes exprimées au présent contrat qui répondent aux priorités conjointement définies en termes de transformation de l'offre et de mise en marché.

Après avoir engagé dès 2017 une 1^{ère} génération de contrat de rayonnement touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme proposent une 2^{ème} génération de contrat davantage axée sur la notion de destination touristique centrée sur l'approche client et la transformation de l'offre pour la faire correspondre aux attentes de la clientèle et intégrant les étapes du marketing et de la mise en marché.

Par ailleurs, au volet territorial de la politique touristique, la Région poursuivra la mise en œuvre des projets d'envergure régionale sur les mobilités douces (vélotourisme, nautisme et plaisance, tourisme équestre), l'innovation touristique sous toutes ses formes, le tourisme de mémoire, la médiation et la ludification des patrimoines ou encore le tourisme gourmand et gastronomique. Ces projets régionaux pourront ainsi, au regard des atouts et enjeux de la destination, s'ancrer dans le plan d'actions de la Destination.

3.1 Présentation de la stratégie de développement touristique et marketing de la Destination

3.1.1 Positionnement de l'offre existante

Les territoires de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole ont été partenaires du précédent Contrat de Rayonnement Touristique à l'échelle du Bassin Minier : Autour du Louvre-Lens.

Dans ce cadre, ils ont participé activement au développement de la Destination sur les volets suivants :

- Itinérance
- Evènementiel (Uper noir, fêtes de Sainte Barbe, ...)
- Accompagnement des socio-professionnels (mise en place d'ateliers design culinaire, hébergement éco responsable, itinérance, ...)
- Diffusion/commercialisation d'une gamme de produits ALL
- Actions de promotion et de valorisation (campagne pub, accueil d'influenceurs, conférences de presse, ...).

A la fin du précédent contrat, les 5 offices de tourisme signataires du Nord n'ont pas souhaité reconduire le contrat ensemble pour privilégier des contrats plus locaux, plus en adéquation aussi avec les nouveaux critères sur la segmentation de clientèle.

En 2024, les deux agglomérations ont souhaité mener un travail de rapprochement pour constituer ensemble un Contrat de Destination Touristique s'appuyant sur leur proximité géographique, des patrimoines communs issus d'histoires partagées, des orientations marketing proches.

Elles partagent également des ambitions stratégiques (définies dans le Schéma de Développement Touristique de La Porte du Hainaut) pour que la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole puisse :

- **Être au service de l'attractivité du territoire, créatrice de développement économique et respectueuse des principes du développement durable dans une logique de cohérence territoriale.**

Le travail de structuration de l'offre doit permettre de générer un apport de fréquentation supplémentaire tout en évitant des phénomènes de concentration de flux touristiques et contribuer ainsi à un tourisme durable respectueux des ressources.

- **Contribuer à la mise en place d’actions différenciantes par rapport aux territoires de proximité, portées par des messages forts.**

Le territoire a les ressources à disposition pour penser et mettre en œuvre un tourisme différent. Il se différencie par son histoire thermale, par son passé qui allie industrie minière et nature. C’est un territoire qui dispose d’une diversité de paysages, de lieux uniques, d’activités diverses. Le territoire, pour se différencier, fait également le pari d’un tourisme durable, misant sur l’exemplarité des acteurs touristiques ainsi que sur l’envie des visiteurs de vivre une expérience touristique éco-responsable.

Le territoire n’est identifié que de façon partielle par les visiteurs, c’est un territoire qui n’est pas identifié comme un objet unique. Les visiteurs doivent pouvoir comprendre ce à quoi s’attendre en y séjournant. La mise en récit de ce qui rend le territoire si particulier est alors essentielle.

- **Partir de l’existant : se décliner à partir de l’existant, connu ou encore méconnu (notamment les ressources touristiques spécifiques au territoire, qui ne sont pas encore « mises en tourisme »).**

La mise en tourisme sera envisagée à partir des offres réellement existantes et des clientèles déjà présentes et identifiées sur le territoire. Il n’est pas question de créer une offre pour laquelle aucune structure, aucun public n’existe dans l’objectif de créer un nouveau segment, potentiel. Le travail visera à identifier les “pépites” et à les mettre en valeur au cours de parcours marketés en relation avec les besoins et attentes des clientèles.

- **Être pensées pour les usages actuels des touristes (curistes, habitants, etc) mais aussi pour les usages futurs souhaités. Elle devra permettre de concilier les points d’intérêts des différents touristes habitants, excursionnistes, touristes de courts séjours, curistes.**

Les actions envisagées sont pensées pour conforter les usages actuels des touristes (excursionnisme, curisme, loisirs des habitants, etc.) mais aussi pour anticiper les usages futurs et souhaités (court-séjours, tourisme fluvestre, etc.). Elles doivent permettre de concilier les points d’intérêts des différents publics, à ceux des habitants du territoire. Les habitants seront les premiers bénéficiaires des infrastructures, médiations et programmations touristiques. Pour eux comme pour les visiteurs de proximité, beaucoup de lieux, d’offres touristiques et d’offres de loisirs restent encore méconnus. Le territoire dans son ensemble a des ressources touristiques au potentiel fort qui méritent d’être connues.

- **Soutenir l’offre par une « mise en tourisme » (accompagnement des opérateurs économiques, aménagement du territoire, développement d’offres commerciales propres à l’OT, ...) et la demande par une « mise en récit » du territoire.**

Les Offices de tourisme se concentrent sur un travail d’élaboration de parcours, d’inspiration d’excursions et de séjours pour les clientèles. Ces modèles ne peuvent être opérationnels qu’en s’appuyant sur les partenaires professionnels du tourisme (hébergement, restauration, transport, culture, divertissement, ...).

- **Tenir compte des aléas climatiques, des risques pour les ressources touristiques et les incidences pour les visiteurs et donc soutenir les transitions du secteur en faveur d’un tourisme plus durable.**

Certains territoires historiquement touristiques n’arrivent plus aujourd’hui à préserver les conditions nécessaires à la venue et à l’accueil des touristes. De nombreux aléas climatiques peuvent s’opposer à l’accueil pérenne des visiteurs. Pour y faire face, le territoire devra chercher à développer des offres dites « refuges », qui ne sont pas dépendantes des aléas climatiques.

Par ailleurs, la forêt jouant un rôle de zone de fraîcheur, elle est indéniablement une ressource clé d'un tourisme durable et résilient pour les années qu'il faudra préserver.

- **Faire référence en matière de tourisme vertueux (durable, collaboratif, qualitatif). Une vision long-termiste de l'action touristique sur le territoire invite à se pencher sur l'opportunité que représente un tourisme différent, vertueux pour les visiteurs, pour les acteurs touristiques, pour les habitants et pour les écosystèmes territoriaux.**

Sensibiliser les acteurs et partenaires autour du tourisme responsable pour répondre au mieux aux enjeux et défis de la mutation du tourisme. L'enjeu est celui de la légitimité du territoire à valoriser une offre touristique attrayante. Cela demande de l'affirmer, de défendre le territoire dans la diversité de ses richesses. Il s'agit également de défendre sa vocation à accueillir des visiteurs venus initialement dans des destinations plus vastes, et ainsi de valoriser les éléments différenciants du territoire.

3.1.2 Diagnostic de la Destination

Une analyse SWOT de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole, préalable indispensable à la démarche stratégique a été établie (SWOT en annexe 1). Elle permet d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui entourent la Destination et de déterminer des actions à mener pour améliorer son positionnement.

Il en ressort que la Destination La Porte du Hainaut – Valenciennes Métropole partage une histoire commune, celle de l'ancien comté du Hainaut, mais également une frontière avec la Belgique et une accessibilité autoroutière importante.

La Destination jouit d'un patrimoine très riche avec une prédominance d'espaces naturels, d'un patrimoine architectural remarquable et d'un patrimoine minier inscrit à l'Unesco. Ces différents éléments constituent de précieux atouts mais ont du mal à se révéler au public notamment en raison d'un manque d'efficacité de la structuration touristique. L'itinérance douce, avec des infrastructures comme les véloroutes, réseaux points-nœuds et chemins de randonnées semble un élément déterminant pour créer du maillage entre les différentes offres touristiques.

La Destination souffre d'un manque de notoriété avec des habitants encore trop peu convaincus du potentiel touristique de leur territoire.

Une analyse dynamique du SWOT permet de mettre en évidence des éléments saillants de la Destination qui se présentent comme des axes de travail forts.

Le développement de l'offre touristique à vélo

La Destination se dote d'un important maillage de voies cyclables jalonnées, notamment avec les véloroutes et le réseau Point-Nœud (RPN). Ces infrastructures permettent de développer des offres touristiques qui répondent aux besoins des clientèles, à savoir des déplacements doux sur leurs lieux de vacances, l'usage du vélo pour découvrir les paysages, des circuits balisés et sécurisés pour une expérience réussie.

D'autre part, le réchauffement climatique a pour effet de voir apparaître de nouvelles clientèles qui choisissent des destinations plus au Nord de la France, de l'Europe, pour permettre de pratiquer le vélo en été sous des températures acceptables. Notre Destination, avec ses cavaliers, chemin de halage et

traversées forestières offre une pratique agréable en toute saison. De plus, le faible relief permet une pratique en loisirs pour tout type de public, sportif ou simple amateur.

L'accueil humain comme marqueur de la Destination

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole met au cœur de sa stratégie touristique l'accueil humain, que ce soit dans ses bureaux touristiques mais également chez ses partenaires (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, ...). Cette force est en corrélation directe avec les attentes des clientèles autour de la rencontre de l'autre. Nos acteurs locaux sont de véritables ambassadeurs de notre Destination et jouent un rôle clé dans l'accueil des touristes. L'hospitalité peut encore être améliorée et devenir un marqueur fort de notre Destination.

Un rôle de point d'appui d'hébergement touristique pour un rayonnement local

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole dispose d'un parc d'hébergements important même s'il est encore inégalement réparti sur le territoire. Sa desserte autoroutière, ferroviaire et sa situation en entrée de France pour de nombreuses clientèles européennes lui confère un rôle central d'accueil de touristes qui envisagent de découvrir la région dans un rayon de moins d'une heure de leur hébergement. Si la Destination ne dispose pas de grands équipements structurants reconnus (Musée du Louvre-Lens, Musée de la Piscine, Musée Matisse, ...), elle peut compter sur une situation géographique centrale intéressante. Dans un contexte de restriction des mobilités touristiques et de menace du pouvoir d'achat, la Destination peut se positionner comme un lieu idéal pour y choisir son hébergement et rayonner en étoile jusqu'aux portes d'entrées touristiques hors de notre territoire.

Une Destination en recherche d'identité

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole ne dispose pas encore d'une notoriété, d'une image forte parmi les Destinations touristiques sur le plan national, international. Elle devra travailler son positionnement et exister dans cet univers touristique pour pouvoir être mieux identifiée par les touristes.

La concurrence accrue entre Destinations touristiques, les tendances « bord de mer » en été et « destination ensoleillée » présentent une menace pour la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole. L'enjeu est de pouvoir positionner au mieux son offre et de l'adresser aux bons segments de clientèle pour pouvoir exister.

● Présentation de la stratégie marketing actuelle de la destination

Les deux Offices de Tourisme du territoire de Destination travaillent depuis de nombreuses années au développement d'offres qualifiées et adaptées aux besoins des clientèles : bien-être, nature, culture, patrimoine.

Avec des outils et des approches parfois différentes (magazine de destination, réseaux sociaux, salons professionnels, éditions thématiques, ...) les opérateurs pourraient, en partageant mieux leurs pratiques, élaborer des stratégies communes.

Le travail engagé pour le développement d'offres produits avec Hauts-de-France Tourisme, via les Marketeurs de destination, montre à la fois la mobilisation des acteurs et l'ambition du territoire à s'ouvrir à de nouvelles clientèles.

A travers le travail collaboratif à initier dans le cadre du présent contrat, l'ambition est bel et bien de parvenir à la définition d'une stratégie marketing partagée qui permettra d'atteindre avec plus d'aisance les clientèles aujourd'hui difficiles d'accès dans des démarches isolées.

- **Les segments de clientèles**

Sur le marché Français

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole s'adresse prioritairement au marché français de proximité.

Les zones géographiques prioritaires sont les Hauts-de-France, le bassin parisien, la Normandie et le Grand-Est.

Les segments prioritaires

Les couples « promeneurs chaleureux »

Cette cible clientèle est commune aux deux territoires touristiques de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole. Elle est identifiée comme cible principale dans l'approche hiérarchique des segments.

La diversité et la richesse de l'offre culturelle, naturelle et patrimoniale sont de sérieux atouts pour séduire cette clientèle. Les promeneurs chaleureux sont à la fois travaillés sur la Destination depuis plusieurs années mais également bien présents sur le territoire. Les équipements tels que les hébergements, les musées, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut avec ses massifs forestiers et ses étangs, les ports de plaisance, les sites patrimoniaux (bassin minier, cœurs de ville de Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes) constituent des marqueurs forts pour développer l'offre de services, puis atteindre l'économie de transformation du visiteur.

Le promeneur chaleureux, actif, est en recherche de mobilité douce. La destination La Porte du Hainaut Hainaut - Valenciennes Métropole est maillée d'infrastructures de type véloroutes, réseaux points-nœuds (RPN démonstrateur en octobre 2024 puis RPN Bassin Minier en 2026), chemins de randonnées, ...

Les Happy Family

La cible famille est présente sur la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole. L'offre est aujourd'hui clairement positionnée sur La Porte du Hainaut qui s'appuie sur des équipements de loisirs adaptés au besoin des familles comme le Parc Loisirs et Nature de Raismes, le parc d'attractions du Fleury, l'accrobranche à Raismes, le Port fluvial, le Bassin Rond, le développement d'une offre de loisirs au parc de la Scarpe à Saint Amand- Les Eaux, ... Pour cette cible, la priorité d'action serait de pouvoir créer à terme de nouvelles offres sur le Valenciennois pour équilibrer le maillage et ainsi donner plus de force et de pertinence à la Destination et de mieux répartir les solutions d'hébergement.

Les segments secondaires

Les couples « Un temps pour moi, un temps pour nous »

Cette cible clientèle est plus travaillée et plus présente sur le valenciennois. L'hôtel du Royal Hainaut avec ses équipements de bien-être répondent très fortement aux besoins de cette cible.

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole souhaite travailler cette cible et consolider l'offre en s'appuyant sur des expériences de bien-être autour de la ville thermale de Saint-Amand-les-Eaux, de moments de contemplation dans les massifs forestiers de Raismes, mais aussi de découvertes de jardins et autres espaces naturels intimistes. Même si l'offre d'hébergement adaptée à la cible est aujourd'hui identifiée sur le Valenciennois, cette cible représente des perspectives pertinentes de développement à l'échelle de la Destination, d'autant que l'offre d'hébergement et de services du Pasino à Saint-Amand-les-Eaux devraient offrir de nouvelles possibilités.

Les couples « explorateurs passionnés »

L'offre culturelle (5 Musées de France) et les richesses naturelles et de biodiversité (le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut) sur notre territoire sont autant d'atouts pour séduire ces clientèles en soif d'apprentissage et d'enrichissement. Les offres gastronomiques variées et de qualité peuvent répondre aux attentes. Les explorateurs passionnés pourront parcourir l'histoire minière à travers l'œuvre de Zola et de plusieurs artistes inspirés par cette épopée. Les passionnés de nature pourront s'adonner à l'observation ornithologique, la découverte des milieux humides exceptionnels labellisés Ramsar et Natura 2000.

Le tourisme d'affaires

La clientèle affaires est très présente sur la Destination, plus fortement localisée sur le valenciennois avec la Cité des Congrès, le parc Hôtelier et des projets de nouvelles structures (Arena de Denain). De nombreuses entreprises choisissent le Hainaut pour organiser leur évènement. Ils y trouvent une facilité d'accès, des infrastructures récentes et modulables et des lieux patrimoniaux remarquables ouverts à l'organisation de réceptions comme le site minier d'Arenberg – La Porte du Hainaut, le Royal Hainaut, le Boulon, ...

L'hôtellerie du valenciennois fonctionne essentiellement avec la clientèle professionnelle (70% de la clientèle).

L'enjeu sera de conforter l'offre d'hébergement et de mettre en synergie les sites d'accueil d'événements pour renforcer l'attractivité de la Destination.

Sur les marchés internationaux

Des marchés internationaux, secondaires, sont également identifiés par la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole.

Marché international prioritaire : la Belgique

La proximité avec la Belgique constitue une véritable opportunité de développement. Si aujourd'hui cette clientèle est surtout excursionniste, l'ambition est de développer le court séjour.

En premier lieu il s'agira d'engager un travail en direction de la cible couple un temps à deux, à travers la mise en avant d'une offre gastronomique, culturelle et sportive mais aussi d'une offre nature (rando, balades, sports de nature).

Les cibles Visiteurs Guidés et Fun Family seront également à travailler.

Marchés internationaux secondaires : l'Allemagne et les Pays-Bas

L'Allemagne et les Pays-Bas sont des marchés à fort potentiel.

La création de carnets d'inspiration pour susciter le court séjour est une piste en direction du Couple explorateurs autonomes et des familles - Active Family du Couple Nature Lovers familiaux.

Pour la première, l'offre hôtelière haut de gamme couplée à la variété de notre offre de restauration et aux espaces de nature sont des atouts pour attirer cette clientèle.

- **Ancrage des projets touristiques régionaux (Gastronomie / Mémoire / Itinérance / Innovation, ...)**

La stratégie de développement touristique de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole rejoint les priorités régionales en termes de développement des filières :

Le « slow tourism » : nature / bien-être / itinérance

Sur le plan de l'itinérance, le territoire est à la croisée des Véloroutes du Bassin Minier, de la Scarpe et du Paris-Roubaix.

Il est également traversé par deux itinéraires Saint-Jacques de Compostelle et par la Route Dartagnan. Les aménagements sont à conforter pour permettre d'envisager à moyen terme le développement d'un tourisme itinérant.

Un travail de signalétique doit être entrepris et les deux Offices de Tourisme entendent structurer progressivement un réseau de socio-professionnels labellisés Accueil Vélo.

La Destination doit porter une attention particulière au développement des services associés à cette pratique (stationnement, recharge, réparation, suivi des bagages, ...)

Les aménagements réalisés au titre de la démarche Plaines et Vallées par les deux agglomérations offriront un maillage de sites connectés à proximité des portes d'entrée touristiques de la destination. Ce volet de l'offre nature et itinérance doit être mieux connecté et mis en tourisme pour pouvoir répondre aux besoins des attentes des clientèles cibles (lieux de contemplation pour la clientèle d'explorateurs passionnés, itinérance douce pour les promeneurs chaleureux et découverte paysagère, ...).

La valorisation et la médiation des patrimoines (sites inscrits UNESCO, tourisme de la découverte, ...)

La destination compte des sites majeurs comme le site Minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut ou encore Chabaud Latour. Sur ces sites, le travail de mise en tourisme est à poursuivre pour améliorer la visibilité des équipements, la qualité d'accueil des visiteurs et favoriser le développement de parcours de découverte ainsi qu'un effort de promotion et de structuration de l'offre à destination des clientèles nationales et internationales.

La Mémoire (savoir-faire et patrimoines industriels)

Le territoire est façonné par l'histoire de la mine et de l'activité industrielle (sidérurgie, automobile, ...) dans une démarche de résilience des territoires et des habitants et dans une logique de conjugaison de cette mémoire au présent.

Le développement d'un tourisme durable en adéquation avec la démarche REV3

La destination ambitionne d'orienter son action en faveur d'un tourisme durable et favoriser une offre de mobilité touristique décarbonée.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans la démarche REVJ initiée par la région Hauts-de-France. La destination est un territoire de Parc, le Parc Naturel Scarpe Escaut qui s'engage à développer et structurer une offre de tourisme et de loisirs originale et durable pour tous.

La gastronomie

Au regard des attentes des clientèles prioritaires, le territoire doit poursuivre son action sur ces sujets en veillant notamment à la structuration et à la valorisation de l'offre des producteurs locaux et au développement d'une offre de restauration moyenne / haut de gamme qui fait parfois défaut sur le territoire. L'offre événementielle autour de cette thématique reste à conforter (ex. Valenciennes à table !) ou à créer (fête autour de la bière, mise en valeur des marchés, ...). La valorisation des circuits-courts comme la vente à la ferme Parc Naturel est également envisagée.

En mettant en avant les spécialités culinaires et les bières du secteur, la stratégie vise à enrichir l'expérience des visiteurs et à soutenir l'économie locale. Les circuits gastronomiques, les marchés de producteurs et les événements culinaires sont autant d'initiatives pour renforcer cette dynamique.

L'innovation touristique

Le recours à l'innovation numérique pourra également s'avérer précieux pour répondre aux attentes des clientèles prioritaires en matière de découverte patrimoniale en particulier sur les sites qui nécessitent une remise en contexte historique ou paysagère (sites miniers, sites de mémoire, ...). Pour cela, la Destination pourra s'appuyer sur la mission Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) et plus localement sur l'Université Polytechnique des Hauts-de-France qui propose une Chaire Tourisme et Valorisation du Patrimoine ainsi qu'une nouvelle formation Tourisme Sports et Loisirs au STAPS à la rentrée 2025.

Fluvial / fluvestre / plaisance et loisirs nautiques

Le tourisme fluvestre et de plaisance - loisirs nautiques, c'est, d'une part, la valorisation de sites touristiques à fort potentiel (le Bassin Rond, Chabaud Latour, ...) et c'est également la mise en tourisme des espaces fluvestres (dont les 2 ports de Valenciennes et de La Porte du Hainaut) autour des ressources que sont l'Escaut et la Scarpe.

L'enjeu est de s'ériger en un véritable point d'étape touristique aux travers de trois dimensions complémentaires :

- un travail de communication ciblé et approfondi pour développer l'attractivité des sites ;
- le développement de l'offre touristique (loisir / culture) afin d'allonger l'expérience des visiteurs ;
- l'intégration de la zone aux itinéraires touristiques majeurs des alentours (notamment fluviaux et cyclables), existants ou en devenir.

L'ambition touristique fluvestre s'opère à deux niveaux : créer des connexions incitatives et facilitantes entre les lieux d'attractions touristiques et les zones fluvestres du territoire et inscrire le territoire dans des logiques d'itinérances interterritoriales (véloroutes, itinéraires fluviaux, croisières cyclo-minières).

Le Thermalisme

Considérant que la ville de Saint-Amand-les-Eaux est la seule station thermale au nord de la région parisienne et la seule station thermale de la région Hauts-de-France, et considérant le potentiel en termes de développement économique et d'emplois du secteur du thermalisme, la région Hauts-de-France est partenaire du contrat de station thermale volet 1 (2018-2023) et volet 2 (2024-2029).

3.2 Les axes opérationnels de développement de la Destination

Dans le cadre de l'écriture de ce Contrat de Destination Touristique, et au regard du contexte, un travail affiné a été fait sur les clientèles cibles de la Destination, en s'appuyant sur la segmentation proposée par Hauts-de-France Tourisme. L'objectif étant que les actions soutenues dans le contrat permettent de construire une offre qui corresponde à leurs attentes.

Les marchés prioritaires retenus sont les marchés français, avec comme segments prioritaires les couples « **promeneurs chaleureux** » et les « **happy family** » et d'autres segments secondaires. Sur les marchés internationaux, le marché prioritaire est **la Belgique**, l'Allemagne et les Pays-Bas étant des marchés internationaux secondaires.

Au regard du diagnostic des clientèles, plusieurs priorités d'action sont identifiées :

- **Susciter l'envie de découvrir la destination**
- **Adapter des outils de médiation en priorité sur les thématiques forêt et patrimoine minier**
- **Renforcer la qualité du séjour en participant au développement d'une offre de restauration, d'hébergement et de services adaptée**

- **Renforcer l'attractivité de la Destination en s'appuyant sur un programme évènementiel différenciant**
- **Favoriser la découverte du territoire et la proposition de parcours en s'appuyant sur les modes de transports doux et plus spécifiquement sur l'itinérance vélo et pedestre.**

CLIENTÈLES FRANÇAISES

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couples promeneurs chaleureux <i>Besoin prioritaire</i> Découvrir grâce à une multitude de balades, sans exploration approfondie <i>Besoins complémentaires</i> Se faire plaisir à table, partager des moments de convivialité	Richesse de l'offre culturelle et patrimoniale (musées, art dans la ville, patrimoine minier Unesco...) mais peu d'activités couvertes et/ou ouvertures restreintes Parc hôtelier conséquent sur le valenciennois. Offre de meublés faible ou indisponible (occupation curistes) Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut avec ses massifs forestiers et ses étangs Équipements d'accueil comme 2 ports de plaisance Itinérance douce véloroutes, réseaux points-nœuds, chemins de randonnées...	Liaisonnement, rebond entre les sites Structuration touristique : package d'offres, carnets d'inspiration Renvoi vers les experts de territoire, renforcer l'accueil partagé (hors-les-murs, hébergeurs relais d'accueil touristique) Support d'interprétation du patrimoine (signalétique, médiation, parcours...) Développer l'accès à la mobilité (location vélo, trajet en transports en commun...) Accompagner le développement d'hébergements adaptés/alternatifs/diversifiés (aire de camping-car, bivouac, hébergement insolite en nature...)	Médiation - Développer des circuits en forêt / connexions entre différents patrimoines (nature/minier/Saint Jacques de Compostelle...) - Créer des supports numériques de médiation en autonomie (audioguide, circuit d'interprétation) - Mettre en scène de zones de contemplation - Développer un signalétique touristique - Améliorer l'accès en autonomie des sites - - Créer des supports spécifiques aux curistes / offre de proximité / dans la durée (plusieurs jours) mais sur des temps disponibles (2h) Restauration - Développer la restauration, avec accueil couvert et thématisé plus particulièrement sur des sites touristiques à enjeux - Développer le label café rando - Réfléchir aux développement de services étendus en soirée et week-end lors des événements Hébergement - Accompagner les prestataires dans un accueil touristique global / conseils touristiques

	Evènementiel varié tout au long de l'année Offre de restauration concentrée sur le tissu urbain. Peu d'offres ailleurs ou à horaires variables ou en fonction de la saisonnalité Thermes de Saint-Amand-les-Eaux	Développer une offre touristique adaptée aux curistes se basant sur l'étude Destination France	Evènementiel - Capitaliser sur l'évènementiel pour allonger la durée de séjour - Proposer des visites d'entreprises, du tourisme de savoir-faire sur la Destination. Amplifier l'évènement Made in Valenciennes et Made in Hainaut Mobilité - Faciliter l'accès aux vélo (location) - Favoriser les transports en commun pour accéder aux sites (vélo, véhicule partagé, train, bus, tramway,...) - Valoriser les véloroutes, RPN

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Happy Family <i>Besoin prioritaire</i> Passer du temps ensemble, faire plaisir aux enfants : se distraire ensemble selon les préférences des enfants <i>Besoins complémentaires</i> Se reposer, recharger les batteries si cela est possible (en priorité pour les mamans). Dormir, récupérer, se détendre	Offre de loisirs diversifiée (parc d'attractions, Parc loisirs et nature, bases nautiques, accrobranche, labyrinthe, escape game, ...) mais présente inégalement sur le territoire Offre d'hébergement dédiée aux familles très faible. Peu d'offres de restauration adaptées aux familles. Offre existante dans les zones urbaines essentiellement et portée par des chaînes	Structurer l'offre adaptée aux familles Rendre lisible l'offre par des actions de communication adaptées Développer des activités couvertes / chauffées Accompagner les hébergeurs sur des offres d'accueil famille	Médiation - Développer des parcours de visite jeune public/famille - Mettre en récit les forêts, parcs et jardins - Offre numérique (VR, appli mobile, gaming, ...) - Mobilier urbain/jeux sur ou à proximité des sites emblématiques Restauration - Sensibiliser les cafés randos à l'accueil de familles - Accompagner l'offre de petite restauration / Kiosques gourmands sur des sites à potentiel touristique Hébergement - Soutenir l'adaptation des hébergements existants, accueillir de nouveaux hébergeurs avec offre adaptée Mobilité - Décliner des parcours familles sur les infrastructures véloroutes et RPN - Accès à des services de location de vélos enfants / remorques Evenementiel - Renforcer la notoriété et l'attractivité des Journées Fantastiques de La Porte du Hainaut - Répertoire et mieux communiquer tout au long de l'année sur les événements adaptés aux familles

CLIENTÈLES ÉTRANGÈRES

<i>Clientèles belges</i>			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Visiteurs guidés S'enrichir culturellement, découvrir, apprendre et explorer Clientèle jeunes seniors CSP+ Court séjour Veulent casser la routine, s'évader Fort intérêt pour la gastronomie la culture et la forêt Souhaitent faire un break sans aller trop loin (3-4 heures en voiture, train ou camping-car)	Une offre d'hébergement adaptée mais peu de disponibilité Une offre variée de points d'intérêt et de lieux à découvrir Diversité des activités en extérieur Offre de restauration satisfaisante	Travailler sur l'idée du dépaysement juste à côté Destination de proximité « à la française »	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - Développement de parcours/outils de médiation Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptations des rythmes de repas

Clientèle Belge			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couple un temps à deux Se ressourcer soi et son couple – changer de cadre et s'évader Couple sans enfants CSP+ Court séjour Veut t se détendre, flâner, se promener dans la nature et contempler Profiter – se faire plaisir Recherche le charme et le calme Veut bien manger et rencontrer les habitants	Offre d'hébergement limitée mais très adaptée Projet de développement de l'Hôtel du Pasino Grands espaces naturels avec de multiples aires de contemplation Parcs, jardins, espaces piétonniers avec art, open air museum Itinéraires vélo accessibles depuis les hôtels Spa, espaces bien-être	Offre de restauration créative, gastronomique, bistrannique à conforter (labels) Offre de bien-être de la cité thermale à faire connaître	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/ Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - Création de parcours de contemplation Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptations des rythmes de repas

Clientèle Belge			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Fun Family S'amuser et se divertir ensemble avec des activités multiples <i>Couple avec au moins 3 enfants</i> <i>Souhaitent se retrouver et profiter les uns des autres</i> <i>Besoin de diversité dans les offres</i> <i>Activités en flamand obligatoirement</i> <i>Restaurants adaptés aux enfants</i> <i>Bon rapport qualité/prix</i>	Offre de loisirs diversifiée (parc d'attractions, Parc loisirs et nature, bases nautiques, accrobranche, labyrinthe, escape game...) mais présente inégalement sur le territoire Offre d'hébergement dédiée aux familles très faible et peu adaptée Peu d'offres de restauration adaptée aux familles. Offre existante dans les zones urbaines essentiellement et portée par des chaînes	Structurer l'offre adaptée aux familles Rendre lisible l'offre par des actions de communication adaptées Développer des activités couvertes / chauffées	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - Développer des parcours ludiques de visite jeune public/ famille - Mettre en récit les forêts, parcs et jardins - Offre numérique (VR, appli mobile, gaming,...) - Mobilier urbain/jeux sur ou à proximité des sites emblématiques Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptations des rythmes de repas

Les autres segments de clientèles secondaires, sont annexés au présent document (annexe 2).

Le plan de développement de la Destination va donc reposer sur 3 axes :

- **Axe 1 : mieux connaître le territoire et ses clientèles cibles** pour construire la Destination avec l'appui de Hauts-de-France Tourisme. L'objectif de cet axe est de prendre connaissance des offres de chaque des territoires de la Destination, échanger sur les pratiques, les actions déjà engagées, les retours d'expériences, sensibiliser et former les socio-professionnels.
- **Axe 2 : production et structuration d'offres.** L'objectif de cet axe est d'adapter et produire de nouvelles offres à l'échelle de la Destination pour chaque segment de clientèle.
- **Axe 3 : mise en communication des offres, développement de l'image du territoire.** L'objectif de cet axe est de développer une offre inspirationnelle forte pour engager l'envie de venir, réserver un séjour. S'afficher comme une destination de court-séjour et exister touristiquement.

Axes de coopération avec les territoires voisins :

La destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole est impliquée dans différents projets avec des partenaires voisins.

Les deux territoires sont partenaires du Projet Européen Interreg Henriette, piloté par le Département du Nord, pour un développement de RPN pédestres et la valorisation de l'offre touristique transfrontalière.

La mise en place du RPN Vélo en 2024 (territoire démonstrateur) puis 2026 (finalisation du RPN Bassin minier) va permettre de connecter le territoire aux RPN Avesnois et au réseau Ravel Belge facilitant l'itinérance douce et l'arrivée plus importante de cyclotouristes belges.

Dans le cadre du développement de l'itinérance douce et des sports de nature, la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole poursuit son travail avec la Mission Bassin Minier pour la création de nouvelles offres thématiques, d'événements sportifs et d'actions de promotion à l'échelle du Bassin minier.

La Destination compte neufs secteurs paysagers identifiés par le projet Plaines et Vallées du Bassin minier initié par le Département du Nord. Chacun de ces secteurs fera l'objet d'études pour favoriser les mobilités, relier les espaces naturels autour des lieux emblématiques du versant nordiste du bassin minier.

Article 4 – Les engagements réciproques des signataires du contrat

4.1. Une sélection commune des actions à soutenir

Il est convenu entre la Région, Hauts-de-France Tourisme et les structures, qui co-exercent l'animation du présent contrat, qu'ils se réunissent à échéance régulière pour accompagner les porteurs de projets et formaliser un avis technique sur les projets présentés. Celui-ci fera l'objet d'une analyse par les services de la Région afin d'envisager et d'optimiser les possibilités de financements pour la mise en œuvre des actions au titre du présent contrat mais aussi des autres politiques mises en œuvre par la Région.

4.2 Engagement de la Destination

S'inscrire dans la démarche de passage de l'économie d'équipements à l'économie des produits en collaborant avec Hauts-de-France Tourisme sur trois points :

- o La production d'idées découvertes originales à la journée segmentées, à destination de la cible « habitants »
- o La production d'offres de séjours segmentées pour le marché français, sur la plateforme régionale weekend-hautsdefrance avec l'engagement d'un ou de plusieurs marketeurs à l'échelle de la Destination dans le processus régional de « customisation »
- o La contribution à la conception d'offres produits illustrés sous la forme de carnets de séjours sur les marchés étrangers visés par le territoire en lien avec les business développeurs de Hauts-de-France Tourisme.

Diffuser et faciliter la diffusion du magazine « Esprit Hauts-de-France » dans les points et bureaux d'accueil de la Destination et dans les principaux sites touristiques

Disposer et alimenter un SIT (Système d'Information touristique) connecté au SIT d'Hauts-de-France Tourisme

Favoriser l'utilisation d'outils de réservation chez les hébergeurs, compatibles avec l'outil de la plateforme régionale weekend-hautsdefrance.

Organiser des ateliers de mise en synergie des communications en partenariat avec Hauts-de-France Tourisme, à l'occasion desquels les territoires inviteront leurs professionnels de la communication (communication, community managers, relations presse, ...) :

➤ Hauts-de-France Tourisme y partagera la marque touristique régionale "La Générosité naturelle" et ses signes d'expression, qui pourront à ces occasions être enrichis d'illustrations territoriales et seront à mis à la disposition des professionnels de la communication

➤ Les participants seront invités à rejoindre un réseau régional de communicants du tourisme, réseau d'échanges et de partage des contenus qui transforment le regard sur la région, grâce au tourisme.

La co-animation du contrat sera assurée conjointement par les Offices de Tourisme de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole.

4.3 Engagement de HDF Tourisme

- Appui au travail sur les marchés et les clientèles ainsi qu'à la segmentation des clientèles
- Lien avec OGD (Organisme de Gestion de Destination)
- Observation : au regard de la réorganisation de l'écosystème d'observation, définir entre OGD les modalités de mise en place d'un système d'observation partagé
- Accompagnement marketing des porteurs de projet (guichet unique)
- Mise à disposition des données relatives aux études et enquêtes menées
- Intégration des projets issus du contrat dans la plateforme weekend-hautsdefrance et connexion entre les contrats de destination et l'onglet « destination » du portail
- Co-animation

4.4 Engagement de la Région

- Ingénierie, co-animation, accompagnement des porteurs de projet, guichet unique
- Déclinaison des projets régionaux
- Mise en cohérence des projets inter-contrats
- Financement en indiquant la priorité à l'investissement

- Lien avec les autres politiques régionales

Contrat = porte d'entrée sur les politiques régionales pour les projets transversaux

4.5 Engagement du Département du Nord

Par sa délibération-cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale du 27 juin 2022, le Conseil départemental du Nord a décidé l'internalisation, au sein de son organisation, de la compétence tourisme sur la totalité de son périmètre. Ce document cadre a posé les bases des nouveaux objectifs départementaux, donné les contours des nouvelles modalités d'exercice de la compétence et a posé le principe de création d'un service tourisme reprenant la compétence tourisme exercée antérieurement par le Comité départemental du Tourisme du Nord. C'est dans ce cadre que la nouvelle stratégie départementale en faveur du tourisme 2024-2028 a été adoptée le 18 décembre 2023.

Cette politique, qui a pour objectif de renforcer l'attractivité touristique et la notoriété du Nord, s'articule autour de quatre défis :

- Faire gagner en notoriété et attractivité la destination Nord,
- Travailler avec les prescripteurs,
- Piloter l'activité touristique et mieux partager la gouvernance touristique,
- Renouveler l'offre touristique.

Au titre du présent contrat élaboré entre la Région Hauts-de-France et le territoire, le Département du Nord s'engage à examiner et, le cas échéant, à accompagner techniquement et/ou financièrement les opérations qui s'inscriront dans les priorités et les modalités de cette nouvelle politique départementale ou au titre de ses autres politiques de droit commun qui participent au développement touristique des territoires nordistes (politique cyclable, espaces, sites et itinéraires, culture, ...).

Article 5 – Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat

L'animation du contrat sera assurée conjointement par l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole. Elle sera appuyée dans ce cadre par la MITA du Conseil Régional des Hauts-de-France et Hauts-de-France Tourisme. (Cf. annexe 3)

5.1. Comité politique de pilotage

La gouvernance du contrat sera assurée par un comité de pilotage composé d'un représentant des structures suivantes :

- Région Hauts-de-France : le Président ou son représentant désigné par lui
- Hauts-de-France Tourisme : le Président ou son représentant
- Les EPCI signataires : le Président ou leur représentant
- Les OT : le Président ou leur représentant
- Département du Nord

Ce comité se réunira une fois par an pour dresser le bilan de l'année écoulée et définir les perspectives à venir.

Il pourra désigner en son sein un comité d'engagement chargé de valider les projets répondant aux objectifs du contrat qui se réunira autour des revues de projets.

5.2. Comité de suivi technique et revue de projets

Le socle du comité de suivi technique est constitué des personnes chargées du présent contrat. En fonction des thématiques abordées en comité de suivi technique, celles-ci pourront associer dans leurs réflexions les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions du présent contrat.

Le comité se réunira au minimum 3 fois par an.

Ce comité assure la préparation du comité de pilotage et la coordination de la revue de projet.

Article 6 – Evaluation et indicateurs de performance

La Destination fera une évaluation annuelle des activités sous forme d'un bilan d'activités faisant ressortir les éléments suivants :

- Nombre d'offres et produits créés
- Nombre de dossiers accompagnés
- Nombre de dossiers financés
- Budget global alloué dans le cadre du Contrat de Destination
- Taux d'intervention moyen par collectivité
- Évolution de la fréquentation (OT, hébergements, sites, ...)
- Evènements et actions collectives menées
- Campagnes de communication engagées et impact
- Enquêtes de satisfaction et résultats

Article 7 – Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature. Il couvre la période 2025-2027 et engage l'ensemble des signataires.

Article 8 – Communication

Les signataires et la Région assureront une communication régulière concernant les actions issues de ce contrat.

Dans ce cadre, elles s'engagent à :

- signaler leur soutien mutuel dans les actions de communication et sur les supports,
- se faire le relais de la démarche dans leurs publications internes.

En outre, tout projet de communication lié aux actions s'inscrivant dans les objectifs soutenus en commun par la Région et les partenaires signataires, doit respecter les chartes graphiques respectives, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du code électoral.

Les partenaires signataires s'engagent à faire mention du présent partenariat dans le cadre des décisions prises en application du présent contrat.

Article 9 – Révision du contrat – Admission – Retrait

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une révision à mi-parcours sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, tout partenaire de l'espace de rayonnement pourra intégrer le présent contrat et tout signataire du présent contrat pourra s'en retirer par transmission d'une demande écrite par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et acceptée par l'ensemble des signataires. Pour ces deux cas de figure, un avenant à ce présent contrat sera rédigé.

Article 10– Litiges

En cas de contestation de la mise en œuvre du présent contrat, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif d'Amiens ou de Lille en fonction du territoire concerné.

Fait à

Le

Pour la Région Hauts-de-France
Le Président

Pour Hauts-de-France Tourisme
Le Président

Xavier BERTRAND

Daniel FASQUELLE

Pour la Communauté d'agglomération
de Valenciennes Métropole
Le Président

Pour la Communauté d'Agglomération
de La Porte du Hainaut
Le Président

Laurent DEGALLAIX

Aymeric ROBIN

Pour le Département du Nord
Le Président

Christian POIRET

Pour l'Office de Tourisme et des Congrès
de Valenciennes Métropole
Le Président

Pour l'Office de Tourisme
de La Porte du Hainaut
Le Président

Didier JOVENIAUX

ANNEXE 1 – SWOT de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole

FORCES	FAIBLESSES
Contexte historique Le territoire du Hainaut français Les atouts touristiques Véloroutes Un cadre de vie propice au tourisme responsable-slow tourisme Des espaces de nature accessibles (forêt, Bassin Rond, Parc Loisirs et Nature, ...) Évènements sportifs d'envergure (Paris-Roubaix) Inscription UNESCO-patrimoine minier 3 polarités urbaines : Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux et Denain Vitalité commerçante et vie nocturne sur Valenciennes Accessibilité Autoroutes A2, A23 et A21 Gare TGV Liaison TER Lille Saint-Amand Lille Territoire transfrontalier A moins d'1h30 des aéroports de Lesquin, Bruxelles-Sud, Bruxelles Zaventem et Roissy Charles-de-Gaulle Infrastructures / Équipements Une cité thermale avec un casino Un hôtel de Destination Une Cité de Congrès Un musée des Beaux-Arts Un parc hôtelier de près de 1400 chambres 2 ports fluviaux - Activités fluvestres et nautiques 1 des 5 grands sites de la mémoire : site minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut 1 Parc Naturel Régional Valeurs Accueil, hospitalité, authenticité Un lien fort avec les habitants avec des offres vers les habitants	Image / notoriété - faible voire absence de notoriété - des habitants peu convaincus du potentiel touristique Gouvernance Structuration différente entre les 2 EPCI sur la question du tourisme Offre touristique Structuration touristique à conforter Pas de grands équipements structurants. Peu de lieux culturels couverts Signalétique Signalétique autoroutière touristique et signalétique touristique inexistante Hébergement Peu d'emplacements d'aires de camping-car Offre d'hébergement locative concentrée sur l'amandinois Offre locative adaptée aux segments à conforter Offre hôtelière à conforter (rénovation, montée en gamme) ou à développer Restauration Offre restreinte de restauration sur certains segments comme la famille Itinérance Moyens d'itinérance limités vers et entre les grands sites du Bassin minier (Arenberg, Chabaud Latour) Observation touristique Pas de lieux touristiques avec comptage Pas de service d'observation touristique dans les OT et les services Tourisme des collectivités Collecte de la taxe de séjour que sur 1 des 2 EPCI = difficulté d'évaluation de l'hébergement

OPPORTUNITÉS	MENACES
Tendances sociétales Recherche d'un ralentissement, ressourcement, dépaysement pour contrebalancer les rythmes soutenus de la vie active La notion de dépaysement revue depuis le Covid. On peut s'émerveiller, se ressourcer dans une proximité de 300km, à une demi-journée de trajet. Privilégier des développements doux une fois sur place Recherche de la rencontre, de la générosité à travers la dimension humaine lors des voyages Tendances environnementales Impact du changement climatique qui peut favoriser des flux de touristes vers les régions du Nord de France, Europe, à la recherche d'un climat plus frais. Géographie Entrée de France pour les clientèles de l'Europe du Nord via A2 (Belges, allemands, néerlandais, pays nordiques...)	Univers concurrentiel Concurrence des destinations plus ensoleillées en hiver et bord de mer en été. Concurrence de proximité : Hainaut Belge et destinations touristiques des Hauts-de-France positionnées sur nature et culture Crises Changement climatique, tensions géopolitiques et risques sanitaires Economie Pouvoir d'achat en baisse, impact du coût du carburant sur les mobilités

ANNEXE 2 : Les clientèles secondaires

CLIENTÈLES FRANÇAISES

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couple un temps pour moi, un temps pour nous <i>Besoin prioritaire</i> Ralentir par rapport au rythme soutenu de la semaine <i>Besoins complémentaires</i> Se retrouver, resserrer les liens du couple. Se dépayser, contempler les paysages, soins bien-être	Offre d'hébergement limitée mais très adaptée Grands espaces naturels avec de multiples aires de contemplation Parcs, jardins, espaces piétonniers avec art, open air museum Itinéraires vélo accessibles depuis les hôtels Spa, espaces bien-être Belles terrasses avec vue	Hôtel du Pasino en cours de rénovation Offre de restauration créative, gastronomique, bistrannique à conforter (labels) Offre de bien-être de la Cité thermale	Médiation - Supports de découverte numérique autonome, laissant la place à la contemplation - Identifier des parcs et jardins remarquables / ouverture de jardins privés - Hébergement - Favoriser la « sortie » de l'établissement hôtelier - Proposer des accueils touristiques dans les établissements hôteliers - Faciliter l'accès/communication vers des circuits vélos avec offre de location sur place (VAE) Restauration - Offre de cuisine créative / rencontre avec les cuisiniers/serveurs - Promouvoir les terrasses avec vue, lieux intimistes en hiver Mobilité - Faciliter un accès direct et simple aux moyens de transports (vélo, bus, train...)

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couple explorateurs passionnés (secondaire) <i>Besoin prioritaire</i> S'enrichir de nouvelles connaissances liées à un centre d'intérêt, s'immerger totalement dans un sujet, le découvrir en profondeur	Approche possible entre art et nature Thématique artistique (Musée des beaux-arts, statues dans la ville, Musées de France, Centre de la photographie...) Espaces naturels remarquables labélisés Natura 2000 et Ramsar Patrimoine minier Unesco, Zola, Van Gogh, architecture, urbanisme, renaturation, reconversion...	Identifier et rendre visible les offres sur le territoire	Médiation - Créer des outils d'interprétation en libre accès, en voie numérique, pour des visites en autonomie - Créer des parcours, visites en lien avec une dégustation de produits locaux. Faciliter les rencontres avec les producteurs - Conforter les visites spécifique, Guide Privé Sympathique, rencontre avec des ambassadeurs - créer les passerelles avec d'autres sites phares de proximité (Musée Matisse, Louvre-Lens, Piscine de Roubaix, Musées Beaux-Arts Tournai et Mons, Parc Naturel de l'Avesnois...) Restauration - Offre de cuisine créative / rencontre avec les cuisiniers/serveurs - Promouvoir les terrasses avec vue, lieux intimistes en hiver Hébergement - Favoriser la rencontre avec l'hôte - Rappel de la thématique dans l'hébergement, notion de continuité de l'expérience Evènementiel - Pousser des offres existantes thématiques. Créer des temps forts thématiques avec des spécialistes experts (conférences etc...)

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Tourisme d'affaires	Parc Hôtelier conséquent (1350 chambres) Une Cité des Congrès Des équipements réceptifs d'importance (Site Minier Arenberg-Porte du Hainaut, Serre Numérique, IMTD...) Des sites adaptés pour le team building et les petits groupes (20 personnes) Des capacités de restauration limitées (notamment pour les grands groupes) Un Bureau des Congrès à l'OTC Valenciennes Métropole Manque de disponibilité sur des demandes d'une nuitée en cœur de semaine	Image du territoire, marque « Terres de Congrès » à conforter Offre d'hébergement à conforter sur les gammes 3* et 4* pour mieux répondre à la demande Conforter l'offre Incentive indoor et outdoor	Médiation - Mieux identifier la Destination, son positionnement - Améliorer la prospection et la commercialisation des sites à enjeux Hébergement - Etude de l'offre hôtelière, analyse des besoins - constituer un club hôtelier Restauration - Conforter l'offre traiteur - Développer le circuit court Mobilité - Favoriser les liaisons en transports en communs entre les différents sites

CLIENTÈLES ETRANGERES

Clientèle Allemande			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couples/Explorateurs autonomes Faire un maximum de découverte en liberté Couple de 60 ans et plus Retraités CSP moyen. Sans enfants Partent moins souvent en court séjour et pour une durée variant de 3 à 4 nuits. Privilégient : la nature et le grand air et les villes en toute liberté Motivation : découvertes multiples : la gastronomie locale, le patrimoine culturel d'un pays, son art de vivre Apprécient de vivre des choses intenses	Des hébergements adaptés Une offre de restauration multiple et de qualité De nombreux sites et équipements à découvrir (patrimoine culturel, musées, parc...) Grands espaces de nature, bord de Scarpe et de l'Escaut Spa et Thermes	Développement des services ; bagagerie, location de vélo, consignes etc...) Espaces de contemplation	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - traduction/adaptation des outils existants Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptation des rythmes de repas

Clientèle Allemande			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Familles-Active family Se divertir et se détendre ensemble Famille avec un ou 2 enfants de tous âges CSP+ et – Grands-parents partant avec leurs petits-enfants Court séjour - 3 nuitées Affectionnent la nature sous toutes ses formes Séjour motivé par l'envie de découvrir ensemble de nouveaux paysages, de nouvelles régions Recherchent les souvenirs inoubliables en famille Pratique du sport et de hobby préféré pendant le temps du séjour	Peu d'hébergements disponibles Diversité de l'offre de loisirs, culture, activités pour partager du temps ensemble Peu de solution in door - des projets en cours Activités nautiques, parc d'attraction, rando, vélo	Adaptation des offres de restauration aux familles Favoriser le développement de l'offre d'hébergement adapté aux familles	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - traduction/adaptation des outils existants Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptation des rythmes de repas

ANNEXE 3 : MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA RÉGION

Les Bénéficiaires

- Entreprises (hors personnes physiques agissant à titre particulier, hors statut agricole et SCI),
- Associations (loi 1901)
- Collectivités locales
- Etablissements publics
- Offices de Tourisme

Les critères de sélection

L'initiative des dossiers présentés appartient aux territoires, aux partenaires signataires du contrat et à la MITA de la région Hauts-de-France sur la base de la stratégie territoriale inscrite dans chaque contrat de destination. A ces critères s'ajoutent des critères de sélections régionaux :

▪ **Critères économiques**

- Viabilité économique et pérennité confirmées par une étude préalable
- Création ou maintien d'emplois
- Formation des salariés
- Degré d'innovation du projet
- Impact en termes de fréquentation touristique et de consommation

▪ **Critères écoresponsables/REV 3**

Le tourisme a vocation à se positionner au regard de la transition n°3 de la feuille de route 2022-2027 Rev3 du 23 juin 2022, celle des évolutions sociales et sociétales, notamment dans le domaine des usages et des besoins. Les critères seront réunis dans un guide référentiel qui s'appliquera aux projets ciblés dès sa validation.

▪ **Critères touristiques et marketing**

- Création d'une ou plusieurs nouvelles offres expérientielles adaptées aux cibles clientèles de la destination
- Offre en lien avec les compétences prioritaires régionales et/ou les priorités touristiques régionales
- Cohérence de la chaîne de prestations (accès – accueil – hébergement – services)
- Mise en relation des porteurs de projet avec Hauts-de-France Tourisme en vue d'une éventuelle intégration de l'offre sur la plateforme Weekend Hauts-de-France

Les modalités d'intervention

Les projets proposés devront justifier d'un montant de dépenses éligibles supérieur à 30 000 €.

Les projets retenus seront accompagnés dans la limite des crédits annuels inscrits au budget prévisionnel.

● **Pour les projets en phase de maturation :**

La Région propose une aide à l'ingénierie avec un taux d'intervention régionale maximum de **50% des dépenses éligibles**, dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 50 000 euros**.

Les dépenses éligibles sont les suivantes : les prestations d'études d'opportunité, de définition, de faisabilité, de programmation, de conception, préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un bureau d'études.

● **Pour les projets en phase de réalisation :**

La Région propose une aide à l'investissement et à la pérennisation avec un taux d'intervention régionale maximum de **30% des dépenses éligibles** pour les organismes publics et de **20%** pour les entreprises ou organismes assimilés, dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 200 000 euros** (sur une période de 24 mois).

Dépenses éligibles : missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'investissement concerné, travaux de second œuvre, investissements matériels relatifs à l'exploitation de l'activité du site ou de l'équipement concerné.

Principales exclusions : acquisition foncière, travaux de gros œuvre, VRD, impôts et taxes, dotations aux amortissements et aux provisions, frais de gestion ou bancaire, charges exceptionnelles, signalétique non intégrée dans un projet touristique.

● **Pour les temps forts, promotion et animation de la Destination :**

La Région accompagne le développement marketing des territoires et la mise en convergence avec la dynamique de marketing partagé de Hauts-de-France Tourisme ainsi que les temps forts de la destination d'envergure nationale, voire internationale et sur plusieurs jours avec nuitées sur le territoire. La Région propose une aide pour les temps forts, promotion et animation de la Destination avec un taux d'intervention régionale maximum de **30% des dépenses éligibles**, dans le cadre d'une répartition équilibrée des coûts entre l'ensemble des collectivités et financeurs publics et dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 100 000 euros**.

Principales exclusions : poste RH de la structure

Taux de subvention publique

Le porteur de projet s'engage à respecter le droit européen de la concurrence et ses régimes exemptés.

Le taux de subvention publique maximum pour un projet, toute aide confondue est de :

- 80% pour un organisme public
- 50% pour entreprises ou organismes assimilés
- 60% pour entreprises ou organismes assimilés disposant d'une contrepartie LEADER, sauf si carence ou insuffisance de l'initiative privée

Bases juridiques

- Règlement (UE) n°2023/2831 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides **de minimis**, adopté par la Commission européenne le 13 décembre 2023 et publié au JOUE le 15 décembre 2023

- Régime d'aides exempté n° SA.111728, relatif aux aides en faveur des **PME** pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023

- Régime d'aide exempté n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la **culture et de la conservation du patrimoine** pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements (UE) n°2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et n°2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023

- Régime cadre exempté de notification N°SA.111817, relatif aux aides en faveur des **infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles** pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie N°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et modifié par le règlement (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023

- Régime d'aide exempté n° A.111668, relatif aux aides à finalité régionale (**AFR**) pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie N°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023

ANNEXE 4 – PERSONNES CHARGÉES DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE

Région Hauts de France - Mission Ingénierie Touristique et Attractivité : Joséphine Farineaux

Hauts-de-France Tourisme : Christophe Serieys

Structure de la destination en charge de l'animation :

Office de Tourisme de La Porte du Hainaut : Gwenaëlle Delporte, Directrice

Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole : Vincent Simonnet, Directeur

NB : Ces noms sont donnés à titre indicatif, en cas d'évolution, les parties s'engagent à s'informer mutuellement sans qu'il ne soit nécessaire de passer un avenant au contrat.

CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE

“La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole”

2025 - 2027

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
Article 1 – Objet du « Contrat de Destination Touristique »	6
Article 2 – Présentation de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole	7
Article 3 – Les ambitions et les axes opérationnels de la Région et de la destination	9
3.1 Présentation de la stratégie de développement touristique et marketing de la destination	10
3.1.1 Positionnement de l'offre existante	10
3.1.2 Diagnostic de la Destination	12
3.2 Les axes opérationnels de développement de la destination	17
Article 4 – Les engagements réciproques des signataires du contrat	25
Article 5 – Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat	27
Article 6 – Evaluation et indicateurs de performance	28
Article 7 – Durée du contrat	28

Article 8 – Communication	28
Article 9 – Révision du contrat – Admission - Retrait	29
Article 10– Litiges	29
ANNEXES	31

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-1111-4,

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°20170738 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2022.01821 du conseil régional du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu la délibération n°2024.00283 du Conseil régional du 8 février 2024 relative à l'organisation de la transition des contrats de rayonnement vers les contrats de destination touristique

Vu la candidature présentée par XX en date du XX

Vu la délibération n° XX de la Commission permanente du Conseil régional en date du XX autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique.

ENTRE

La **Région Hauts-de-France**, dont le siège est à Lille (59000), 151 Boulevard du Président Hoover, représentée par le président du Conseil régional, Monsieur Xavier BERTRAND, ci-après dénommée « la Région »,

Hauts-de-France Tourisme, dont le siège est à Amiens (80000), 3, rue Vincent Auriol, représenté par le Président, Monsieur Daniel FASQUELLE,

Et d'une part

- La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, dont le siège est à Wallers-Arenberg (59135), Site Minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut, rue Michel-Rondet - BP 59 représentée par son Président Monsieur Aymeric Robin
- La Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, dont le siège est à Valenciennes (59300), 2 Place de l'Hôpital Général, représentée par son Président Monsieur Laurent Degallaix

Et d'autre part

- L'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut, représenté par son Président
- L'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole, représenté par son président Didier Joveniaux
- Le Département du Nord, dont le siège est à Lille (59000), Hôtel du Département, 51, rue Gustave Delory, représenté par son Président Christian Poiret

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

PREAMBULE

Contexte

↳ Vers une 4^{ème} révolution touristique

- **La 1^{ère} révolution touristique correspond à l'invention du tourisme en Europe à la fin du XVIII^{ème} siècle.** Au XVII^{ème}, le voyage est une quête philosophique pratiquée par les élites cultivées ou par des pèlerins et des prêtres. Ces populations ont en commun une idée simple : voyager pour découvrir.
- **La 2^{ème} révolution touristique a été celle de la démocratisation du tourisme,** amorcée un siècle plus tard et qui s'épanouit à partir des années 1950.
- **La 3^{ème} révolution touristique est celle de la mondialisation effective d'un tourisme en croissance exponentielle,** avec l'essor des classes moyennes, l'apparition des compagnies low cost a été l'un des facteurs de l'augmentation des voyages de cette classe moyenne ou supérieure. La mise en tourisme devient totale.

La 4^{ème} révolution touristique : l'enjeu c'est de réinventer sans détruire. Cette 4^{ème} révolution du tourisme est inhérente à de profondes mutations aux plans économique, sociologique, numérique, écologique, ... avec un enjeu particulier afférent au tourisme durable.

↳ La 3^{ème} Révolution Industrielle (REV3) en Hauts-de-France

Dans un contexte de transformations structurelles et conjoncturelles mondiales toujours plus difficiles à prévoir, les Hauts-de-France se transforment pour capter les opportunités liées à ce contexte de transitions :

- La transition énergétique, c'est choisir les sources d'énergie les moins émettrices de gaz à effet de serre et les plus renouvelables
- La transition écologique, c'est viser la sobriété et l'efficacité dans l'usage des ressources
- La transformation numérique, c'est repenser ses processus de production et de vente à l'aube du digital
- La transformation des modes de consommation, c'est repenser l'usage des produits, leur fabrication et leur fin de vie.

Ces opportunités correspondent pleinement aux mutations identifiées de la 4^{ème} révolution du tourisme et guideront les actions mises en œuvre dans les contrats de destinations touristiques.

↳ La stratégie régionale de territorialisation de la politique touristique

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités des Hauts-de-France. Dans ce cadre d'organisation territoriale, **la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la Région est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.**

Pour ce faire, **la Région a engagé depuis 2017 une démarche de mise en convergence des territoires vers un objectif commun : le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité.** Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc indispensable de travailler sur des **logiques de territoires d'expériences en transcendant les limites administratives des collectivités.** Cette approche doit permettre de rendre l'offre territoriale plus

visible et lisible, de fluidifier le parcours du visiteur et donc d'optimiser l'expérience client et sa satisfaction et de **transformer les territoires en destination touristique** dotée des atouts nécessaires à leur attractivité.

Cette ambition est l'objet principal de la démarche et du présent contrat de destination touristique. Par cet outil, la Région, Hauts-de-France Tourisme et les territoires concernés formalisent la volonté commune d'engager une dialectique convergente nouvelle de développement touristique et de prendre des engagements réciproques afin de répondre aux défis touristiques de demain pour contribuer à l'attractivité régionale et au développement économique de la région.

Article 1 – Objet du « Contrat de Destination Touristique »

Le présent contrat formalise, à l'échelle de la destination un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.

Pour répondre à ces enjeux, une approche méthodologique partagée, la convergence des stratégies, la définition de priorités d'actions lisibles, la mise en place d'une gouvernance efficace et la mise en cohérence des moyens et initiatives des différents échelons de collectivités et d'organismes gestionnaires de la destination concernés sont recherchées.

Le Contrat de Destination Touristique correspond à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il traduit le point de convergence entre les priorités touristiques retenues par l'ensemble des partenaires.

Il a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Article 2 – Présentation de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole



La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole reprend le découpage administratif de l'arrondissement de Valenciennes qui regroupe les EPCI de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut. Cet arrondissement couvre 63 480 hectares. Il est peuplé de 351 836 habitants, soit une densité de 554,2 hab/km², ce qui en fait l'un des territoires les plus peuplés de la région Hauts-de-France. Il comprend 82 communes dont les plus peuplées sont Valenciennes, Denain et Saint-Amand-les-Eaux. La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole est animée par deux opérateurs touristiques ; l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

Territoire arboré et humide du Parc Naturel Scarpe-Escaut, il s'étend sur son flanc Est le long de la frontière belge. Il présente également une forte identité historique, celle de l'ancien Comté du Hainaut. La destination concentre de nombreux éléments représentatifs du patrimoine minier, dans ses dimensions architecturales et paysagères.

Majoritairement rural, ce territoire détient trois polarités urbaines ; les villes de Denain, Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes.

Une Destination accessible

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole dispose d'une grande facilité d'accès grâce à un réseau autoroutier (A2 liaison Paris-Bruxelles et A23 Valenciennes-Lille), d'une gare TGV à Valenciennes, de principales gares régionales TER à Valenciennes et Saint-Amand-les-Eaux et de transports en communs desservant des points d'intérêt touristiques.

Par ailleurs, le développement des mobilités douces est au cœur des stratégies des 2 territoires : schéma cyclable, véloroutes, voies vertes, soutien à l'acquisition de vélos, connexion entre les sites touristiques, ...

L'hébergement touristique sur la Destination :

La Destination possède une offre de près de 6000 lits répartis à 50% dans l'hôtellerie (parc de 1350 chambres), 25% dans l'offre locative et 25% dans l'hôtellerie de plein air. L'occupation de l'hébergement est à 70% pour des motifs professionnels. Le nombre de nuitées est à 1,72. L'objectif est clairement de pouvoir porter ce nombre de nuitées à 2.

Sur La Porte du Hainaut, la majorité des hébergements se concentre sur l'amandinois. Ils sont tenus par des propriétaires privés (81% des meublés touristiques) qui logent majoritairement des curistes sur la période de mars à décembre. L'occupation de cette clientèle est longue, environ trois semaines. L'offre hôtelière est limitée mais devrait augmenter avec le développement de l'Hôtel du Pasino à Saint-Amand-les-Eaux et l'installation d'un hôtel auberge au Château de la Princesse à Raismes. 85% de l'offre d'hôtellerie de plein air est réservée à l'année.

Valenciennes Métropole dispose d'un parc hôtelier important avec près de 1300 chambres (3ème parc hôtelier des Hauts-de-France). Le Valenciennois affiche un taux d'occupation de 61,1% soit une progression de 4,1% en 2023. La clientèle professionnelle demeure la clientèle la plus représentée sur le territoire. L'occupation hôtelière est concentrée sur la semaine (du mardi au jeudi) laissant des taux d'occupation plus faibles sur les week-ends ce qui laisse une marge de progression dans l'accueil de nuitées touristiques. Les meublés de tourisme représentent environ 500 lits sur Valenciennes Métropole. Il n'y a pas de camping sur le territoire.

Ce présent contrat marque un premier rapprochement entre les territoires touristiques de La Porte du Hainaut et Valenciennes Métropole dans le but de créer une Destination attractive et cohérente.

Des infrastructures et des offres au service de son attractivité touristique :

Itinérance douce :

- Véloroute du Bassin minier
- Véloroute du Paris-Roubaix
- Véloroute de la Scarpe
- Véloroute 31
- Réseau Point Nœud du Bassin minier (RPN démonstrateur octobre 2024)
- Plus de 40 chemins de randonnées dont deux chemins de Saint-Jacques de Compostelle
- 9 cafés rando labellisés
- 2 ports fluviaux : Val'Escaut à Valenciennes et le Port fluvial de La Porte du Hainaut à Saint-Amand-les-Eaux

Un patrimoine historique, architectural, culturel et artistique

- Plus de 100 éléments du bassin minier inscrits au patrimoine mondial dont l'un des 5 grands sites ; le site minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut
- Villes historiques de Valenciennes et Saint-Amand-les-Eaux
- Villes fortifiées Vauban à Bouchain et Condé-sur-l'Escaut
- La tour abbatiale à Saint-Amand-les-Eaux
- Villages ruraux préservés
- 5 musées et centres d'art (dont 4 labellisés Musée de France)
- Centre Régional de la Photographie à Douchy-les-Mines
- Trouée d'Arenberg, passage mythique du Paris-Roubaix
- Art statuaire dans la ville de Valenciennes, "L'Athènes du Nord"

De vastes espaces naturels

- Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
- Massif forestier de Raismes-Saint-Amand-Wallers de 5000 hectares et forêt de Bonsecours de 1200 hectares
- Vallée de la Scarpe et de l'Escaut labellisée Ramsar
- Sites Natura 2000

Des espaces dévoués au bien-être et aux loisirs

- Une station thermale à Saint-Amand les Eaux
- Un hôtel avec piscine et Spa à Valenciennes
- Un Casino à Saint-Amand-les-Eaux
- Un golf à Valenciennes
- 3 bases de loisirs et de nature (Bouchain, Raismes et Condé-sur-l'Escaut)
- Un parc d'attractions, Le Fleury, à Wavrechain-sous-Faulx
- 1 parcours accrobranche
- 1 train touristique de la vallée de la Scarpe
- 3 Centres aquatiques (Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux et Denain)

Article 3 – Les ambitions et les axes opérationnels de la Région et de la Destination

Le tourisme est une activité porteuse de développement économique et vecteur d'attractivité permettant de conforter le développement économique d'un territoire. Ainsi, le contrat de destination touristique répond à la volonté de la Région et de Hauts-de-France Tourisme d'accompagner les territoires dans leur transformation visant à en faire des destinations reconnues et recommandées par les clientèles de proximité, de voisinage et internationales. Pour ce faire, il s'agit notamment d'assurer la cohérence et l'articulation des projets, des actions et des outils entre les différents niveaux de collectivités et d'organismes territoriaux de tourisme au regard de leurs enjeux respectifs.

Pour ce faire, au regard des différentes évolutions du tourisme, l'attractivité d'une destination passe nécessairement par :

- Une identification précise de ses marchés et clientèles cibles complétée par une approche segmentée de ces clientèles afin de connaître leurs attentes,
- Une connaissance actualisée de ses offres en hébergement et en activités et de leur fréquentation,
- Une vision de ses atouts qui font son identité et qui la différencient,
- Une stratégie partagée de développement et de transformation de son offre afin de l'adapter aux attentes de ces clientèles pour renforcer sa lisibilité,
- Une stratégie partagée de mise en marché au niveau local, national et international pour optimiser sa notoriété et son image.

L'objectif est ici d'engager des actions renforçant leur compétitivité par une offre segmentée attractive répondant aux attentes des visiteurs, créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire.

Outre l'appui à la Destination dans la définition de sa stratégie de développement et de marketing touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme l'accompagneront dans la mise en œuvre des actions concrètes exprimées au présent contrat qui répondent aux priorités conjointement définies en termes de transformation de l'offre et de mise en marché.

Après avoir engagé dès 2017 une 1^{ère} génération de contrat de rayonnement touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme proposent une 2^{ème} génération de contrat davantage axée sur la notion de destination touristique centrée sur l'approche client et la transformation de l'offre pour la faire correspondre aux attentes de la clientèle et intégrant les étapes du marketing et de la mise en marché.

Par ailleurs, au volet territorial de la politique touristique, la Région poursuivra la mise en œuvre des projets d'envergure régionale sur les mobilités douces (vélotourisme, nautisme et plaisance, tourisme équestre), l'innovation touristique sous toutes ses formes, le tourisme de mémoire, la médiation et la ludification des patrimoines ou encore le tourisme gourmand et gastronomique. Ces projets régionaux pourront ainsi, au regard des atouts et enjeux de la destination, s'ancrer dans le plan d'actions de la Destination.

3.1 Présentation de la stratégie de développement touristique et marketing de la Destination

3.1.1 Positionnement de l'offre existante

Les territoires de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole ont été partenaires du précédent Contrat de Rayonnement Touristique à l'échelle du Bassin Minier : Autour du Louvre-Lens.

Dans ce cadre, ils ont participé activement au développement de la Destination sur les volets suivants :

- Itinérance
- Evènementiel (Uper noir, fêtes de Sainte Barbe, ...)
- Accompagnement des socio-professionnels (mise en place d'ateliers design culinaire, hébergement éco responsable, itinérance, ...)
- Diffusion/commercialisation d'une gamme de produits ALL
- Actions de promotion et de valorisation (campagne pub, accueil d'influenceurs, conférences de presse, ...).

A la fin du précédent contrat, les 5 offices de tourisme signataires du Nord n'ont pas souhaité reconduire le contrat ensemble pour privilégier des contrats plus locaux, plus en adéquation aussi avec les nouveaux critères sur la segmentation de clientèle.

En 2024, les deux agglomérations ont souhaité mener un travail de rapprochement pour constituer ensemble un Contrat de Destination Touristique s'appuyant sur leur proximité géographique, des patrimoines communs issus d'histoires partagées, des orientations marketing proches.

Elles partagent également des ambitions stratégiques (définies dans le Schéma de Développement Touristique de La Porte du Hainaut) pour que la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole puisse :

- **Être au service de l'attractivité du territoire, créatrice de développement économique et respectueuse des principes du développement durable dans une logique de cohérence territoriale.**

Le travail de structuration de l'offre doit permettre de générer un apport de fréquentation supplémentaire tout en évitant des phénomènes de concentration de flux touristiques et contribuer ainsi à un tourisme durable respectueux des ressources.

- **Contribuer à la mise en place d’actions différenciantes par rapport aux territoires de proximité, portées par des messages forts.**

Le territoire a les ressources à disposition pour penser et mettre en œuvre un tourisme différent. Il se différencie par son histoire thermale, par son passé qui allie industrie minière et nature. C’est un territoire qui dispose d’une diversité de paysages, de lieux uniques, d’activités diverses. Le territoire, pour se différencier, fait également le pari d’un tourisme durable, misant sur l’exemplarité des acteurs touristiques ainsi que sur l’envie des visiteurs de vivre une expérience touristique éco-responsable.

Le territoire n’est identifié que de façon partielle par les visiteurs, c’est un territoire qui n’est pas identifié comme un objet unique. Les visiteurs doivent pouvoir comprendre ce à quoi s’attendre en y séjournant. La mise en récit de ce qui rend le territoire si particulier est alors essentielle.

- **Partir de l’existant : se décliner à partir de l’existant, connu ou encore méconnu (notamment les ressources touristiques spécifiques au territoire, qui ne sont pas encore « mises en tourisme »).**

La mise en tourisme sera envisagée à partir des offres réellement existantes et des clientèles déjà présentes et identifiées sur le territoire. Il n’est pas question de créer une offre pour laquelle aucune structure, aucun public n’existe dans l’objectif de créer un nouveau segment, potentiel. Le travail visera à identifier les “pépites” et à les mettre en valeur au cours de parcours marketés en relation avec les besoins et attentes des clientèles.

- **Être pensées pour les usages actuels des touristes (curistes, habitants, etc) mais aussi pour les usages futurs souhaités. Elle devra permettre de concilier les points d’intérêts des différents touristes habitants, excursionnistes, touristes de courts séjours, curistes.**

Les actions envisagées sont pensées pour conforter les usages actuels des touristes (excursionnisme, curisme, loisirs des habitants, etc.) mais aussi pour anticiper les usages futurs et souhaités (court-séjours, tourisme fluvestre, etc.). Elles doivent permettre de concilier les points d’intérêts des différents publics, à ceux des habitants du territoire. Les habitants seront les premiers bénéficiaires des infrastructures, médiations et programmations touristiques. Pour eux comme pour les visiteurs de proximité, beaucoup de lieux, d’offres touristiques et d’offres de loisirs restent encore méconnus. Le territoire dans son ensemble a des ressources touristiques au potentiel fort qui méritent d’être connues.

- **Soutenir l’offre par une « mise en tourisme » (accompagnement des opérateurs économiques, aménagement du territoire, développement d’offres commerciales propres à l’OT, ...) et la demande par une « mise en récit » du territoire.**

Les Offices de tourisme se concentrent sur un travail d’élaboration de parcours, d’inspiration d’excursions et de séjours pour les clientèles. Ces modèles ne peuvent être opérationnels qu’en s’appuyant sur les partenaires professionnels du tourisme (hébergement, restauration, transport, culture, divertissement, ...).

- **Tenir compte des aléas climatiques, des risques pour les ressources touristiques et les incidences pour les visiteurs et donc soutenir les transitions du secteur en faveur d’un tourisme plus durable.**

Certains territoires historiquement touristiques n’arrivent plus aujourd’hui à préserver les conditions nécessaires à la venue et à l’accueil des touristes. De nombreux aléas climatiques peuvent s’opposer à l’accueil pérenne des visiteurs. Pour y faire face, le territoire devra chercher à développer des offres dites « refuges », qui ne sont pas dépendantes des aléas climatiques.

Par ailleurs, la forêt jouant un rôle de zone de fraîcheur, elle est indéniablement une ressource clé d'un tourisme durable et résilient pour les années qu'il faudra préserver.

- **Faire référence en matière de tourisme vertueux (durable, collaboratif, qualitatif). Une vision long-termiste de l'action touristique sur le territoire invite à se pencher sur l'opportunité que représente un tourisme différent, vertueux pour les visiteurs, pour les acteurs touristiques, pour les habitants et pour les écosystèmes territoriaux.**

Sensibiliser les acteurs et partenaires autour du tourisme responsable pour répondre au mieux aux enjeux et défis de la mutation du tourisme. L'enjeu est celui de la légitimité du territoire à valoriser une offre touristique attrayante. Cela demande de l'affirmer, de défendre le territoire dans la diversité de ses richesses. Il s'agit également de défendre sa vocation à accueillir des visiteurs venus initialement dans des destinations plus vastes, et ainsi de valoriser les éléments différenciants du territoire.

3.1.2 Diagnostic de la Destination

Une analyse SWOT de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole, préalable indispensable à la démarche stratégique a été établie (SWOT en annexe 1). Elle permet d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui entourent la Destination et de déterminer des actions à mener pour améliorer son positionnement.

Il en ressort que la Destination La Porte du Hainaut – Valenciennes Métropole partage une histoire commune, celle de l'ancien comté du Hainaut, mais également une frontière avec la Belgique et une accessibilité autoroutière importante.

La Destination jouit d'un patrimoine très riche avec une prédominance d'espaces naturels, d'un patrimoine architectural remarquable et d'un patrimoine minier inscrit à l'Unesco. Ces différents éléments constituent de précieux atouts mais ont du mal à se révéler au public notamment en raison d'un manque d'efficacité de la structuration touristique. L'itinérance douce, avec des infrastructures comme les véloroutes, réseaux points-nœuds et chemins de randonnées semble un élément déterminant pour créer du maillage entre les différentes offres touristiques.

La Destination souffre d'un manque de notoriété avec des habitants encore trop peu convaincus du potentiel touristique de leur territoire.

Une analyse dynamique du SWOT permet de mettre en évidence des éléments saillants de la Destination qui se présentent comme des axes de travail forts.

Le développement de l'offre touristique à vélo

La Destination se dote d'un important maillage de voies cyclables jalonnées, notamment avec les véloroutes et le réseau Point-Nœud (RPN). Ces infrastructures permettent de développer des offres touristiques qui répondent aux besoins des clientèles, à savoir des déplacements doux sur leurs lieux de vacances, l'usage du vélo pour découvrir les paysages, des circuits balisés et sécurisés pour une expérience réussie.

D'autre part, le réchauffement climatique a pour effet de voir apparaître de nouvelles clientèles qui choisissent des destinations plus au Nord de la France, de l'Europe, pour permettre de pratiquer le vélo en été sous des températures acceptables. Notre Destination, avec ses cavaliers, chemin de halage et

traversées forestières offre une pratique agréable en toute saison. De plus, le faible relief permet une pratique en loisirs pour tout type de public, sportif ou simple amateur.

L'accueil humain comme marqueur de la Destination

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole met au cœur de sa stratégie touristique l'accueil humain, que ce soit dans ses bureaux touristiques mais également chez ses partenaires (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, ...). Cette force est en corrélation directe avec les attentes des clientèles autour de la rencontre de l'autre. Nos acteurs locaux sont de véritables ambassadeurs de notre Destination et jouent un rôle clé dans l'accueil des touristes. L'hospitalité peut encore être améliorée et devenir un marqueur fort de notre Destination.

Un rôle de point d'appui d'hébergement touristique pour un rayonnement local

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole dispose d'un parc d'hébergements important même s'il est encore inégalement réparti sur le territoire. Sa desserte autoroutière, ferroviaire et sa situation en entrée de France pour de nombreuses clientèles européennes lui confère un rôle central d'accueil de touristes qui envisagent de découvrir la région dans un rayon de moins d'une heure de leur hébergement. Si la Destination ne dispose pas de grands équipements structurants reconnus (Musée du Louvre-Lens, Musée de la Piscine, Musée Matisse, ...), elle peut compter sur une situation géographique centrale intéressante. Dans un contexte de restriction des mobilités touristiques et de menace du pouvoir d'achat, la Destination peut se positionner comme un lieu idéal pour y choisir son hébergement et rayonner en étoile jusqu'aux portes d'entrées touristiques hors de notre territoire.

Une Destination en recherche d'identité

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole ne dispose pas encore d'une notoriété, d'une image forte parmi les Destinations touristiques sur le plan national, international. Elle devra travailler son positionnement et exister dans cet univers touristique pour pouvoir être mieux identifiée par les touristes.

La concurrence accrue entre Destinations touristiques, les tendances « bord de mer » en été et « destination ensoleillée » présentent une menace pour la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole. L'enjeu est de pouvoir positionner au mieux son offre et de l'adresser aux bons segments de clientèle pour pouvoir exister.

● Présentation de la stratégie marketing actuelle de la destination

Les deux Offices de Tourisme du territoire de Destination travaillent depuis de nombreuses années au développement d'offres qualifiées et adaptées aux besoins des clientèles : bien-être, nature, culture, patrimoine.

Avec des outils et des approches parfois différentes (magazine de destination, réseaux sociaux, salons professionnels, éditions thématiques, ...) les opérateurs pourraient, en partageant mieux leurs pratiques, élaborer des stratégies communes.

Le travail engagé pour le développement d'offres produits avec Hauts-de-France Tourisme, via les Marketeurs de destination, montre à la fois la mobilisation des acteurs et l'ambition du territoire à s'ouvrir à de nouvelles clientèles.

A travers le travail collaboratif à initier dans le cadre du présent contrat, l'ambition est bel et bien de parvenir à la définition d'une stratégie marketing partagée qui permettra d'atteindre avec plus d'aisance les clientèles aujourd'hui difficiles d'accès dans des démarches isolées.

- **Les segments de clientèles**

Sur le marché Français

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole s'adresse prioritairement au marché français de proximité.

Les zones géographiques prioritaires sont les Hauts-de-France, le bassin parisien, la Normandie et le Grand-Est.

Les segments prioritaires

Les couples « promeneurs chaleureux »

Cette cible clientèle est commune aux deux territoires touristiques de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole. Elle est identifiée comme cible principale dans l'approche hiérarchique des segments.

La diversité et la richesse de l'offre culturelle, naturelle et patrimoniale sont de sérieux atouts pour séduire cette clientèle. Les promeneurs chaleureux sont à la fois travaillés sur la Destination depuis plusieurs années mais également bien présents sur le territoire. Les équipements tels que les hébergements, les musées, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut avec ses massifs forestiers et ses étangs, les ports de plaisance, les sites patrimoniaux (bassin minier, cœurs de ville de Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes) constituent des marqueurs forts pour développer l'offre de services, puis atteindre l'économie de transformation du visiteur.

Le promeneur chaleureux, actif, est en recherche de mobilité douce. La destination La Porte du Hainaut Hainaut - Valenciennes Métropole est maillée d'infrastructures de type véloroutes, réseaux points-nœuds (RPN démonstrateur en octobre 2024 puis RPN Bassin Minier en 2026), chemins de randonnées, ...

Les Happy Family

La cible famille est présente sur la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole. L'offre est aujourd'hui clairement positionnée sur La Porte du Hainaut qui s'appuie sur des équipements de loisirs adaptés au besoin des familles comme le Parc Loisirs et Nature de Raismes, le parc d'attractions du Fleury, l'accrobranche à Raismes, le Port fluvial, le Bassin Rond, le développement d'une offre de loisirs au parc de la Scarpe à Saint Amand- Les Eaux, ... Pour cette cible, la priorité d'action serait de pouvoir créer à terme de nouvelles offres sur le Valenciennois pour équilibrer le maillage et ainsi donner plus de force et de pertinence à la Destination et de mieux répartir les solutions d'hébergement.

Les segments secondaires

Les couples « Un temps pour moi, un temps pour nous »

Cette cible clientèle est plus travaillée et plus présente sur le valenciennois. L'hôtel du Royal Hainaut avec ses équipements de bien-être répondent très fortement aux besoins de cette cible.

La Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole souhaite travailler cette cible et consolider l'offre en s'appuyant sur des expériences de bien-être autour de la ville thermale de Saint-Amand-les-Eaux, de moments de contemplation dans les massifs forestiers de Raismes, mais aussi de découvertes de jardins et autres espaces naturels intimistes. Même si l'offre d'hébergement adaptée à la cible est aujourd'hui identifiée sur le Valenciennois, cette cible représente des perspectives pertinentes de développement à l'échelle de la Destination, d'autant que l'offre d'hébergement et de services du Pasino à Saint-Amand-les-Eaux devraient offrir de nouvelles possibilités.

Les couples « explorateurs passionnés »

L'offre culturelle (5 Musées de France) et les richesses naturelles et de biodiversité (le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut) sur notre territoire sont autant d'atouts pour séduire ces clientèles en soif d'apprentissage et d'enrichissement. Les offres gastronomiques variées et de qualité peuvent répondre aux attentes. Les explorateurs passionnés pourront parcourir l'histoire minière à travers l'œuvre de Zola et de plusieurs artistes inspirés par cette épopée. Les passionnés de nature pourront s'adonner à l'observation ornithologique, la découverte des milieux humides exceptionnels labellisés Ramsar et Natura 2000.

Le tourisme d'affaires

La clientèle affaires est très présente sur la Destination, plus fortement localisée sur le valenciennois avec la Cité des Congrès, le parc Hôtelier et des projets de nouvelles structures (Arena de Denain). De nombreuses entreprises choisissent le Hainaut pour organiser leur événement. Ils y trouvent une facilité d'accès, des infrastructures récentes et modulables et des lieux patrimoniaux remarquables ouverts à l'organisation de réceptions comme le site minier d'Arenberg – La Porte du Hainaut, le Royal Hainaut, le Boulon, ...

L'hôtellerie du valenciennois fonctionne essentiellement avec la clientèle professionnelle (70% de la clientèle).

L'enjeu sera de conforter l'offre d'hébergement et de mettre en synergie les sites d'accueil d'événements pour renforcer l'attractivité de la Destination.

Sur les marchés internationaux

Des marchés internationaux, secondaires, sont également identifiés par la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole.

Marché international prioritaire : la Belgique

La proximité avec la Belgique constitue une véritable opportunité de développement. Si aujourd'hui cette clientèle est surtout excursionniste, l'ambition est de développer le court séjour.

En premier lieu il s'agira d'engager un travail en direction de la cible couple un temps à deux, à travers la mise en avant d'une offre gastronomique, culturelle et sportive mais aussi d'une offre nature (rando, balades, sports de nature).

Les cibles Visiteurs Guidés et Fun Family seront également à travailler.

Marchés internationaux secondaires : l'Allemagne et les Pays-Bas

L'Allemagne et les Pays-Bas sont des marchés à fort potentiel.

La création de carnets d'inspiration pour susciter le court séjour est une piste en direction du Couple explorateurs autonomes et des familles - Active Family du Couple Nature Lovers familiaux.

Pour la première, l'offre hôtelière haut de gamme couplée à la variété de notre offre de restauration et aux espaces de nature sont des atouts pour attirer cette clientèle.

- **Ancrage des projets touristiques régionaux (Gastronomie / Mémoire / Itinérance / Innovation, ...)**

La stratégie de développement touristique de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole rejoint les priorités régionales en termes de développement des filières :

Le « slow tourism » : nature / bien-être / itinérance

Sur le plan de l'itinérance, le territoire est à la croisée des Véloroutes du Bassin Minier, de la Scarpe et du Paris-Roubaix.

Il est également traversé par deux itinéraires Saint-Jacques de Compostelle et par la Route Dartagnan. Les aménagements sont à conforter pour permettre d'envisager à moyen terme le développement d'un tourisme itinérant.

Un travail de signalétique doit être entrepris et les deux Offices de Tourisme entendent structurer progressivement un réseau de socio-professionnels labellisés Accueil Vélo.

La Destination doit porter une attention particulière au développement des services associés à cette pratique (stationnement, recharge, réparation, suivi des bagages, ...)

Les aménagements réalisés au titre de la démarche Plaines et Vallées par les deux agglomérations offriront un maillage de sites connectés à proximité des portes d'entrée touristiques de la destination. Ce volet de l'offre nature et itinérance doit être mieux connecté et mis en tourisme pour pouvoir répondre aux besoins des attentes des clientèles cibles (lieux de contemplation pour la clientèle d'explorateurs passionnés, itinérance douce pour les promeneurs chaleureux et découverte paysagère, ...).

La valorisation et la médiation des patrimoines (sites inscrits UNESCO, tourisme de la découverte, ...)

La destination compte des sites majeurs comme le site Minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut ou encore Chabaud Latour. Sur ces sites, le travail de mise en tourisme est à poursuivre pour améliorer la visibilité des équipements, la qualité d'accueil des visiteurs et favoriser le développement de parcours de découverte ainsi qu'un effort de promotion et de structuration de l'offre à destination des clientèles nationales et internationales.

La Mémoire (savoir-faire et patrimoines industriels)

Le territoire est façonné par l'histoire de la mine et de l'activité industrielle (sidérurgie, automobile, ...) dans une démarche de résilience des territoires et des habitants et dans une logique de conjugaison de cette mémoire au présent.

Le développement d'un tourisme durable en adéquation avec la démarche REV3

La destination ambitionne d'orienter son action en faveur d'un tourisme durable et favoriser une offre de mobilité touristique décarbonée.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans la démarche REVJ initiée par la région Hauts-de-France. La destination est un territoire de Parc, le Parc Naturel Scarpe Escaut qui s'engage à développer et structurer une offre de tourisme et de loisirs originale et durable pour tous.

La gastronomie

Au regard des attentes des clientèles prioritaires, le territoire doit poursuivre son action sur ces sujets en veillant notamment à la structuration et à la valorisation de l'offre des producteurs locaux et au développement d'une offre de restauration moyenne / haut de gamme qui fait parfois défaut sur le territoire. L'offre événementielle autour de cette thématique reste à conforter (ex. Valenciennes à table !) ou à créer (fête autour de la bière, mise en valeur des marchés, ...). La valorisation des circuits-courts comme la vente à la ferme Parc Naturel est également envisagée.

En mettant en avant les spécialités culinaires et les bières du secteur, la stratégie vise à enrichir l'expérience des visiteurs et à soutenir l'économie locale. Les circuits gastronomiques, les marchés de producteurs et les événements culinaires sont autant d'initiatives pour renforcer cette dynamique.

L'innovation touristique

Le recours à l'innovation numérique pourra également s'avérer précieux pour répondre aux attentes des clientèles prioritaires en matière de découverte patrimoniale en particulier sur les sites qui nécessitent une remise en contexte historique ou paysagère (sites miniers, sites de mémoire, ...). Pour cela, la Destination pourra s'appuyer sur la mission Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) et plus localement sur l'Université Polytechnique des Hauts-de-France qui propose une Chaire Tourisme et Valorisation du Patrimoine ainsi qu'une nouvelle formation Tourisme Sports et Loisirs au STAPS à la rentrée 2025.

Fluvial / fluvestre / plaisance et loisirs nautiques

Le tourisme fluvestre et de plaisance - loisirs nautiques, c'est, d'une part, la valorisation de sites touristiques à fort potentiel (le Bassin Rond, Chabaud Latour, ...) et c'est également la mise en tourisme des espaces fluvestres (dont les 2 ports de Valenciennes et de La Porte du Hainaut) autour des ressources que sont l'Escaut et la Scarpe.

L'enjeu est de s'ériger en un véritable point d'étape touristique aux travers de trois dimensions complémentaires :

- un travail de communication ciblé et approfondi pour développer l'attractivité des sites ;
- le développement de l'offre touristique (loisir / culture) afin d'allonger l'expérience des visiteurs ;
- l'intégration de la zone aux itinéraires touristiques majeurs des alentours (notamment fluviaux et cyclables), existants ou en devenir.

L'ambition touristique fluvestre s'opère à deux niveaux : créer des connexions incitatives et facilitantes entre les lieux d'attractions touristiques et les zones fluvestres du territoire et inscrire le territoire dans des logiques d'itinérances interterritoriales (véloroutes, itinéraires fluviaux, croisières cyclo-minières).

Le Thermalisme

Considérant que la ville de Saint-Amand-les-Eaux est la seule station thermale au nord de la région parisienne et la seule station thermale de la région Hauts-de-France, et considérant le potentiel en termes de développement économique et d'emplois du secteur du thermalisme, la région Hauts-de-France est partenaire du contrat de station thermale volet 1 (2018-2023) et volet 2 (2024-2029).

3.2 Les axes opérationnels de développement de la Destination

Dans le cadre de l'écriture de ce Contrat de Destination Touristique, et au regard du contexte, un travail affiné a été fait sur les clientèles cibles de la Destination, en s'appuyant sur la segmentation proposée par Hauts-de-France Tourisme. L'objectif étant que les actions soutenues dans le contrat permettent de construire une offre qui corresponde à leurs attentes.

Les marchés prioritaires retenus sont les marchés français, avec comme segments prioritaires les couples « **promeneurs chaleureux** » et les « **happy family** » et d'autres segments secondaires. Sur les marchés internationaux, le marché prioritaire est la **Belgique**, l'Allemagne et les Pays-Bas étant des marchés internationaux secondaires.

Au regard du diagnostic des clientèles, plusieurs priorités d'action sont identifiées :

- **Susciter l'envie de découvrir la destination**
- **Adapter des outils de médiation en priorité sur les thématiques forêt et patrimoine minier**
- **Renforcer la qualité du séjour en participant au développement d'une offre de restauration, d'hébergement et de services adaptée**

- **Renforcer l'attractivité de la Destination en s'appuyant sur un programme évènementiel différenciant**
- **Favoriser la découverte du territoire et la proposition de parcours en s'appuyant sur les modes de transports doux et plus spécifiquement sur l'itinérance vélo et pédestre.**

CLIENTÈLES FRANÇAISES

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couples promeneurs chaleureux <i>Besoin prioritaire</i> Découvrir grâce à une multitude de balades, sans exploration approfondie <i>Besoins complémentaires</i> Se faire plaisir à table, partager des moments de convivialité	Richesse de l'offre culturelle et patrimoniale (musées, art dans la ville, patrimoine minier Unesco...) mais peu d'activités couvertes et/ou ouvertures restreintes Parc hôtelier conséquent sur le valenciennois. Offre de meublés faible ou indisponible (occupation curistes) Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut avec ses massifs forestiers et ses étangs Équipements d'accueil comme 2 ports de plaisance Itinérance douce véloroutes, réseaux points-nœuds, chemins de randonnées...	Liaisonnement, rebond entre les sites Structuration touristique : package d'offres, carnets d'inspiration Renvoi vers les experts de territoire, renforcer l'accueil partagé (hors-les-murs, hébergeurs relais d'accueil touristique) Support d'interprétation du patrimoine (signalétique, médiation, parcours...) Développer l'accès à la mobilité (location vélo, trajet en transports en commun...) Accompagner le développement d'hébergements adaptés/alternatifs/diversifiés (aire de camping-car, bivouac, hébergement insolite en nature...)	Médiation - Développer des circuits en forêt / connexions entre différents patrimoines (nature/minier/Saint Jacques de Compostelle...) - Créer des supports numériques de médiation en autonomie (audioguide, circuit d'interprétation) - Mettre en scène de zones de contemplation - Développer un signalétique touristique - Améliorer l'accès en autonomie des sites - - Créer des supports spécifiques aux curistes / offre de proximité / dans la durée (plusieurs jours) mais sur des temps disponibles (2h) Restauration - Développer la restauration, avec accueil couvert et thématisé plus particulièrement sur des sites touristiques à enjeux - Développer le label café rando - Réfléchir aux développement de services étendus en soirée et week-end lors des événements Hébergement - Accompagner les prestataires dans un accueil touristique global / conseils touristiques

	Evènementiel varié tout au long de l'année Offre de restauration concentrée sur le tissu urbain. Peu d'offres ailleurs ou à horaires variables ou en fonction de la saisonnalité Thermes de Saint-Amand-les-Eaux	Développer une offre touristique adaptée aux curistes se basant sur l'étude Destination France	Evènementiel - Capitaliser sur l'évènementiel pour allonger la durée de séjour - Proposer des visites d'entreprises, du tourisme de savoir-faire sur la Destination. Amplifier l'évènement Made in Valenciennes et Made in Hainaut Mobilité - Faciliter l'accès aux vélo (location) - Favoriser les transports en commun pour accéder aux sites (vélo, véhicule partagé, train, bus, tramway,...) - Valoriser les véloroutes, RPN

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Happy Family <i>Besoin prioritaire</i> Passer du temps ensemble, faire plaisir aux enfants : se distraire ensemble selon les préférences des enfants <i>Besoins complémentaires</i> Se reposer, recharger les batteries si cela est possible (en priorité pour les mamans). Dormir, récupérer, se détendre	Offre de loisirs diversifiée (parc d'attractions, Parc loisirs et nature, bases nautiques, accrobranche, labyrinthe, escape game, ...) mais présente inégalement sur le territoire Offre d'hébergement dédiée aux familles très faible. Peu d'offres de restauration adaptées aux familles. Offre existante dans les zones urbaines essentiellement et portée par des chaînes	Structurer l'offre adaptée aux familles Rendre lisible l'offre par des actions de communication adaptées Développer des activités couvertes / chauffées Accompagner les hébergeurs sur des offres d'accueil famille	Médiation - Développer des parcours de visite jeune public/famille - Mettre en récit les forêts, parcs et jardins - Offre numérique (VR, appli mobile, gaming, ...) - Mobilier urbain/jeux sur ou à proximité des sites emblématiques Restauration - Sensibiliser les cafés randos à l'accueil de familles - Accompagner l'offre de petite restauration / Kiosques gourmands sur des sites à potentiel touristique Hébergement - Soutenir l'adaptation des hébergements existants, accueillir de nouveaux hébergeurs avec offre adaptée Mobilité - Décliner des parcours familles sur les infrastructures véloroutes et RPN - Accès à des services de location de vélos enfants / remorques Evenementiel - Renforcer la notoriété et l'attractivité des Journées Fantastiques de La Porte du Hainaut - Répertoire et mieux communiquer tout au long de l'année sur les événements adaptés aux familles

CLIENTÈLES ÉTRANGÈRES

<i>Clientèles belges</i>			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Visiteurs guidés S'enrichir culturellement, découvrir, apprendre et explorer Clientèle jeunes seniors CSP+ Court séjour Veulent casser la routine, s'évader Fort intérêt pour la gastronomie la culture et la forêt Souhaitent faire un break sans aller trop loin (3-4 heures en voiture, train ou camping-car)	Une offre d'hébergement adaptée mais peu de disponibilité Une offre variée de points d'intérêt et de lieux à découvrir Diversité des activités en extérieur Offre de restauration satisfaisante	Travailler sur l'idée du dépaysement juste à côté Destination de proximité « à la française »	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - Développement de parcours/outils de médiation Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptations des rythmes de repas

Clientèle Belge			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couple un temps à deux Se ressourcer soi et son couple – changer de cadre et s'évader Couple sans enfants CSP+ Court séjour Veut t se détendre, flâner, se promener dans la nature et contempler Profiter – se faire plaisir Recherche le charme et le calme Veut bien manger et rencontrer les habitants	Offre d'hébergement limitée mais très adaptée Projet de développement de l'Hôtel du Pasino Grands espaces naturels avec de multiples aires de contemplation Parcs, jardins, espaces piétonniers avec art, open air museum Itinéraires vélo accessibles depuis les hôtels Spa, espaces bien-être	Offre de restauration créative, gastronomique, bistronomique à conforter (labels) Offre de bien-être de la cité thermale à faire connaître	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/ Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - Création de parcours de contemplation Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptations des rythmes de repas

Clientèle Belge			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Fun Family S'amuser et se divertir ensemble avec des activités multiples <i>Couple avec au moins 3 enfants</i> <i>Souhaitent se retrouver et profiter les uns des autres</i> <i>Besoin de diversité dans les offres</i> <i>Activités en flamand obligatoirement</i> <i>Restaurants adaptés aux enfants</i> <i>Bon rapport qualité/prix</i>	Offre de loisirs diversifiée (parc d'attractions, Parc loisirs et nature, bases nautiques, accrobranche, labyrinthe, escape game...) mais présente inégalement sur le territoire Offre d'hébergement dédiée aux familles très faible et peu adaptée Peu d'offres de restauration adaptée aux familles. Offre existante dans les zones urbaines essentiellement et portée par des chaînes	Structurer l'offre adaptée aux familles Rendre lisible l'offre par des actions de communication adaptées Développer des activités couvertes / chauffées	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - Développer des parcours ludiques de visite jeune public/ famille - Mettre en récit les forêts, parcs et jardins - Offre numérique (VR, appli mobile, gaming,...) - Mobilier urbain/jeux sur ou à proximité des sites emblématiques Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptations des rythmes de repas

Les autres segments de clientèles secondaires, sont annexés au présent document (annexe 2).

Le plan de développement de la Destination va donc reposer sur 3 axes :

- **Axe 1 : mieux connaître le territoire et ses clientèles cibles** pour construire la Destination avec l'appui de Hauts-de-France Tourisme. L'objectif de cet axe est de prendre connaissance des offres de chaque des territoires de la Destination, échanger sur les pratiques, les actions déjà engagées, les retours d'expériences, sensibiliser et former les socio-professionnels.
- **Axe 2 : production et structuration d'offres.** L'objectif de cet axe est d'adapter et produire de nouvelles offres à l'échelle de la Destination pour chaque segment de clientèle.
- **Axe 3 : mise en communication des offres, développement de l'image du territoire.** L'objectif de cet axe est de développer une offre inspirationnelle forte pour engager l'envie de venir, réserver un séjour. S'afficher comme une destination de court-séjour et exister touristiquement.

Axes de coopération avec les territoires voisins :

La destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole est impliquée dans différents projets avec des partenaires voisins.

Les deux territoires sont partenaires du Projet Européen Interreg Henriette, piloté par le Département du Nord, pour un développement de RPN pédestres et la valorisation de l'offre touristique transfrontalière.

La mise en place du RPN Vélo en 2024 (territoire démonstrateur) puis 2026 (finalisation du RPN Bassin minier) va permettre de connecter le territoire aux RPN Avesnois et au réseau Ravel Belge facilitant l'itinérance douce et l'arrivée plus importante de cyclotouristes belges.

Dans le cadre du développement de l'itinérance douce et des sports de nature, la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole poursuit son travail avec la Mission Bassin Minier pour la création de nouvelles offres thématiques, d'événements sportifs et d'actions de promotion à l'échelle du Bassin minier.

La Destination compte neufs secteurs paysagers identifiés par le projet Plaines et Vallées du Bassin minier initié par le Département du Nord. Chacun de ces secteurs fera l'objet d'études pour favoriser les mobilités, relier les espaces naturels autour des lieux emblématiques du versant nordiste du bassin minier.

Article 4 – Les engagements réciproques des signataires du contrat

4.1. Une sélection commune des actions à soutenir

Il est convenu entre la Région, Hauts-de-France Tourisme et les structures, qui co-exercent l'animation du présent contrat, qu'ils se réunissent à échéance régulière pour accompagner les porteurs de projets et formaliser un avis technique sur les projets présentés. Celui-ci fera l'objet d'une analyse par les services de la Région afin d'envisager et d'optimiser les possibilités de financements pour la mise en œuvre des actions au titre du présent contrat mais aussi des autres politiques mises en œuvre par la Région.

4.2 Engagement de la Destination

S'inscrire dans la démarche de passage de l'économie d'équipements à l'économie des produits en collaborant avec Hauts-de-France Tourisme sur trois points :

- La production d'idées découvertes originales à la journée segmentées, à destination de la cible « habitants »
- La production d'offres de séjours segmentées pour le marché français, sur la plateforme régionale weekend-hautsdefrance avec l'engagement d'un ou de plusieurs marketeurs à l'échelle de la Destination dans le processus régional de « customisation »
- La contribution à la conception d'offres produits illustrés sous la forme de carnets de séjours sur les marchés étrangers visés par le territoire en lien avec les business développeurs de Hauts-de-France Tourisme.

Diffuser et faciliter la diffusion du magazine « Esprit Hauts-de-France » dans les points et bureaux d'accueil de la Destination et dans les principaux sites touristiques

Disposer et alimenter un SIT (Système d'Information touristique) connecté au SIT d'Hauts-de-France Tourisme

Favoriser l'utilisation d'outils de réservation chez les hébergeurs, compatibles avec l'outil de la plateforme régionale weekend-hautsdefrance.

Organiser des ateliers de mise en synergie des communications en partenariat avec Hauts-de-France Tourisme, à l'occasion desquels les territoires inviteront leurs professionnels de la communication (communication, community managers, relations presse, ...) :

➤ Hauts-de-France Tourisme y partagera la marque touristique régionale "La Générosité naturelle" et ses signes d'expression, qui pourront à ces occasions être enrichis d'illustrations territoriales et seront à mis à la disposition des professionnels de la communication

➤ Les participants seront invités à rejoindre un réseau régional de communicants du tourisme, réseau d'échanges et de partage des contenus qui transforment le regard sur la région, grâce au tourisme.

La co-animation du contrat sera assurée conjointement par les Offices de Tourisme de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole.

4.3 Engagement de HDF Tourisme

- Appui au travail sur les marchés et les clientèles ainsi qu'à la segmentation des clientèles
- Lien avec OGD (Organisme de Gestion de Destination)
- Observation : au regard de la réorganisation de l'écosystème d'observation, définir entre OGD les modalités de mise en place d'un système d'observation partagé
- Accompagnement marketing des porteurs de projet (guichet unique)
- Mise à disposition des données relatives aux études et enquêtes menées
- Intégration des projets issus du contrat dans la plateforme weekend-hautsdefrance et connexion entre les contrats de destination et l'onglet « destination » du portail
- Co-animation

4.4 Engagement de la Région

- Ingénierie, co-animation, accompagnement des porteurs de projet, guichet unique
- Déclinaison des projets régionaux
- Mise en cohérence des projets inter-contrats
- Financement en indiquant la priorité à l'investissement
- Lien avec les autres politiques régionales

Contrat = porte d'entrée sur les politiques régionales pour les projets transversaux

4.5 Engagement du Département du Nord

Par sa délibération-cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale du 27 juin 2022, le Conseil départemental du Nord a décidé l'internalisation, au sein de son organisation, de la compétence tourisme sur la totalité de son périmètre. Ce document cadre a posé les bases des nouveaux objectifs départementaux, donné les contours des nouvelles modalités d'exercice de la compétence et a posé le principe de création d'un service tourisme reprenant la compétence tourisme exercée antérieurement par le Comité départemental du Tourisme du Nord. C'est dans ce cadre que la nouvelle stratégie départementale en faveur du tourisme 2024-2028 a été adoptée le 18 décembre 2023.

Cette politique, qui a pour objectif de renforcer l'attractivité touristique et la notoriété du Nord, s'articule autour de quatre défis :

- Faire gagner en notoriété et attractivité la destination Nord,
- Travailler avec les prescripteurs,
- Piloter l'activité touristique et mieux partager la gouvernance touristique,
- Renouveler l'offre touristique.

Au titre du présent contrat élaboré entre la Région Hauts-de-France et le territoire, le Département du Nord s'engage à examiner et, le cas échéant, à accompagner techniquement et/ou financièrement les opérations qui s'inscriront dans les priorités et les modalités de cette nouvelle politique départementale ou au titre de ses autres politiques de droit commun qui participent au développement touristique des territoires nordistes (politique cyclable, espaces, sites et itinéraires, culture, ...).

Article 5 – Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat

L'animation du contrat sera assurée conjointement par l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole. Elle sera appuyée dans ce cadre par la MITA du Conseil Régional des Hauts-de-France et Hauts-de-France Tourisme. (Cf. annexe 3)

5.1. Comité politique de pilotage

La gouvernance du contrat sera assurée par un comité de pilotage composé d'un représentant des structures suivantes :

- Région Hauts-de-France : le Président ou son représentant désigné par lui
- Hauts-de-France Tourisme : le Président ou son représentant
- Les EPCI signataires : le Président ou leur représentant
- Les OT : le Président ou leur représentant
- Département du Nord

Ce comité se réunira une fois par an pour dresser le bilan de l'année écoulée et définir les perspectives à venir.

Il pourra désigner en son sein un comité d'engagement chargé de valider les projets répondant aux objectifs du contrat qui se réunira autour des revues de projets.

5.2. Comité de suivi technique et revue de projets

Le socle du comité de suivi technique est constitué des personnes chargées du présent contrat. En fonction des thématiques abordées en comité de suivi technique, celles-ci pourront associer dans leurs réflexions les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions du présent contrat.

Le comité se réunira au minimum 3 fois par an.

Ce comité assure la préparation du comité de pilotage et la coordination de la revue de projet.

Article 6 – Evaluation et indicateurs de performance

La Destination fera une évaluation annuelle des activités sous forme d'un bilan d'activités faisant ressortir les éléments suivants :

- Nombre d'offres et produits créés
- Nombre de dossiers accompagnés
- Nombre de dossiers financés
- Budget global alloué dans le cadre du Contrat de Destination
- Taux d'intervention moyen par collectivité
- Évolution de la fréquentation (OT, hébergements, sites, ...)
- Evénements et actions collectives menées
- Campagnes de communication engagées et impact
- Enquêtes de satisfaction et résultats

Article 7 – Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature. Il couvre la période 2025-2027 et engage l'ensemble des signataires.

Article 8 – Communication

Les signataires et la Région assureront une communication régulière concernant les actions issues de ce contrat.

Dans ce cadre, elles s'engagent à :

- signaler leur soutien mutuel dans les actions de communication et sur les supports,
- se faire le relais de la démarche dans leurs publications internes.

En outre, tout projet de communication lié aux actions s'inscrivant dans les objectifs soutenus en commun par la Région et les partenaires signataires, doit respecter les chartes graphiques respectives, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du code électoral.

Les partenaires signataires s'engagent à faire mention du présent partenariat dans le cadre des décisions prises en application du présent contrat.

Article 9 – Révision du contrat – Admission – Retrait

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une révision à mi-parcours sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, tout partenaire de l'espace de rayonnement pourra intégrer le présent contrat et tout signataire du présent contrat pourra s'en retirer par transmission d'une demande écrite par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et acceptée par l'ensemble des signataires. Pour ces deux cas de figure, un avenant à ce présent contrat sera rédigé.

Article 10– Litiges

En cas de contestation de la mise en œuvre du présent contrat, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif d'Amiens ou de Lille en fonction du territoire concerné.

Fait à

Le

Pour la Région Hauts-de-France
Le Président

Pour Hauts-de-France Tourisme
Le Président

Xavier BERTRAND

Daniel FASQUELLE

Pour la Communauté d'agglomération
de Valenciennes Métropole
Le Président

Pour la Communauté d'Agglomération
de La Porte du Hainaut
Le Président

Laurent DEGALLAIX

Aymeric ROBIN

Pour le Département du Nord
Le Président

Christian POIRET

Pour l'Office de Tourisme et des Congrès
de Valenciennes Métropole
Le Président

Pour l'Office de Tourisme
de La Porte du Hainaut
Le Président

Didier JOVENIAUX

ANNEXE 1 – SWOT de la Destination La Porte du Hainaut - Valenciennes Métropole

FORCES	FAIBLESSES
Contexte historique Le territoire du Hainaut français Les atouts touristiques Véloroutes Un cadre de vie propice au tourisme responsable-slow tourisme Des espaces de nature accessibles (forêt, Bassin Rond, Parc Loisirs et Nature, ...) Évènements sportifs d'envergure (Paris-Roubaix) Inscription UNESCO-patrimoine minier 3 polarités urbaines : Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux et Denain Vitalité commerçante et vie nocturne sur Valenciennes Accessibilité Autoroutes A2, A23 et A21 Gare TGV Liaison TER Lille Saint-Amand Lille Territoire transfrontalier A moins d'1h30 des aéroports de Lesquin, Bruxelles-Sud, Bruxelles Zaventem et Roissy Charles-de-Gaulle Infrastructures / Équipements Une cité thermale avec un casino Un hôtel de Destination Une Cité de Congrès Un musée des Beaux-Arts Un parc hôtelier de près de 1400 chambres 2 ports fluviaux - Activités fluvestres et nautiques 1 des 5 grands sites de la mémoire : site minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut 1 Parc Naturel Régional Valeurs Accueil, hospitalité, authenticité Un lien fort avec les habitants avec des offres vers les habitants	Image / notoriété - faible voire absence de notoriété - des habitants peu convaincus du potentiel touristique Gouvernance Structuration différente entre les 2 EPCI sur la question du tourisme Offre touristique Structuration touristique à conforter Pas de grands équipements structurants. Peu de lieux culturels couverts Signalétique Signalétique autoroutière touristique et signalétique touristique inexistante Hébergement Peu d'emplacements d'aires de camping-car Offre d'hébergement locative concentrée sur l'amandinois Offre locative adaptée aux segments à conforter Offre hôtelière à conforter (rénovation, montée en gamme) ou à développer Restauration Offre restreinte de restauration sur certains segments comme la famille Itinérance Moyens d'itinérance limités vers et entre les grands sites du Bassin minier (Arenberg, Chabaud Latour) Observation touristique Pas de lieux touristiques avec comptage Pas de service d'observation touristique dans les OT et les services Tourisme des collectivités Collecte de la taxe de séjour que sur 1 des 2 EPCI = difficulté d'évaluation de l'hébergement

OPPORTUNITÉS Tendances sociétales Recherche d'un ralentissement, ressourcement, dépaysement pour contrebalancer les rythmes soutenus de la vie active La notion de dépaysement revue depuis le Covid. On peut s'émerveiller, se ressourcer dans une proximité de 300km, à une demi-journée de trajet. Privilégier des développements doux une fois sur place Recherche de la rencontre, de la générosité à travers la dimension humaine lors des voyages Tendances environnementales Impact du changement climatique qui peut favoriser des flux de touristes vers les régions du Nord de France, Europe, à la recherche d'un climat plus frais. Géographie Entrée de France pour les clientèles de l'Europe du Nord via A2 (Belges, allemands, néerlandais, pays nordiques...)	MENACES Univers concurrentiel Concurrence des destinations plus ensoleillées en hiver et bord de mer en été. Concurrence de proximité : Hainaut Belge et destinations touristiques des Hauts-de-France positionnées sur nature et culture Crises Changement climatique, tensions géopolitiques et risques sanitaires Economie Pouvoir d'achat en baisse, impact du coût du carburant sur les mobilités

ANNEXE 2 : Les clientèles secondaires

CLIENTÈLES FRANÇAISES

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couple un temps pour moi, un temps pour nous <i>Besoin prioritaire</i> Ralentir par rapport au rythme soutenu de la semaine <i>Besoins complémentaires</i> Se retrouver, resserrer les liens du couple. Se dépayser, contempler les paysages, soins bien-être	Offre d'hébergement limitée mais très adaptée Grands espaces naturels avec de multiples aires de contemplation Parcs, jardins, espaces piétonniers avec art, open air museum Itinéraires vélo accessibles depuis les hôtels Spa, espaces bien-être Belles terrasses avec vue	Hôtel du Pasino en cours de rénovation Offre de restauration créative, gastronomique, bistrannique à conforter (labels) Offre de bien-être de la Cité thermale	Médiation - Supports de découverte numérique autonome, laissant la place à la contemplation - Identifier des parcs et jardins remarquables / ouverture de jardins privés - Hébergement - Favoriser la « sortie » de l'établissement hôtelier - Proposer des accueils touristiques dans les établissements hôteliers - Faciliter l'accès/communication vers des circuits vélos avec offre de location sur place (VAE) Restauration - Offre de cuisine créative / rencontre avec les cuisiniers/serveurs - Promouvoir les terrasses avec vue, lieux intimistes en hiver Mobilité - Faciliter un accès direct et simple aux moyens de transports (vélo, bus, train...)

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couple explorateurs passionnés (secondaire) <i>Besoin prioritaire</i> S'enrichir de nouvelles connaissances liées à un centre d'intérêt, s'immerger totalement dans un sujet, le découvrir en profondeur	Approche possible entre art et nature Thématique artistique (Musée des beaux-arts, statues dans la ville, Musées de France, Centre de la photographie...) Espaces naturels remarquables labélisés Natura 2000 et Ramsar Patrimoine minier Unesco, Zola, Van Gogh, architecture, urbanisme, renaturation, reconversion...	Identifier et rendre visible les offres sur le territoire	Médiation - Créer des outils d'interprétation en libre accès, en voie numérique, pour des visites en autonomie - Créer des parcours, visites en lien avec une dégustation de produits locaux. Faciliter les rencontres avec les producteurs - Conforter les visites spécifique, Guide Privé Sympathique, rencontre avec des ambassadeurs - créer les passerelles avec d'autres sites phares de proximité (Musée Matisse, Louvre-Lens, Piscine de Roubaix, Musées Beaux-Arts Tournai et Mons, Parc Naturel de l'Avesnois...) Restauration - Offre de cuisine créative / rencontre avec les cuisiniers/serveurs - Promouvoir les terrasses avec vue, lieux intimistes en hiver Hébergement - Favoriser la rencontre avec l'hôte - Rappel de la thématique dans l'hébergement, notion de continuité de l'expérience Evènementiel - Pousser des offres existantes thématiques. Créer des temps forts thématiques avec des spécialistes experts (conférences etc...)

Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Tourisme d'affaires	Parc Hôtelier conséquent (1350 chambres) Une Cité des Congrès Des équipements réceptifs d'importance (Site Minier Arenberg-Porte du Hainaut, Serre Numérique, IMTD...) Des sites adaptés pour le team building et les petits groupes (20 personnes) Des capacités de restauration limitées (notamment pour les grands groupes) Un Bureau des Congrès à l'OTC Valenciennes Métropole Manque de disponibilité sur des demandes d'une nuitée en cœur de semaine	Image du territoire, marque « Terres de Congrès » à conforter Offre d'hébergement à conforter sur les gammes 3* et 4* pour mieux répondre à la demande Conforter l'offre Incentive indoor et outdoor	Médiation - Mieux identifier la Destination, son positionnement - Améliorer la prospection et la commercialisation des sites à enjeux Hébergement - Etude de l'offre hôtelière, analyse des besoins - constituer un club hôtelier Restauration - Conforter l'offre traiteur - Développer le circuit court Mobilité - Favoriser les liaisons en transports en communs entre les différents sites

CLIENTÈLES ETRANGERES

Clientèle Allemande			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Couples/Explorateurs autonomes Faire un maximum de découverte en liberté Couple de 60 ans et plus Retraités CSP moyen. Sans enfants Partent moins souvent en court séjour et pour une durée variant de 3 à 4 nuits. Privilégient : la nature et le grand air et les villes en toute liberté Motivation : découvertes multiples : la gastronomie locale, le patrimoine culturel d'un pays, son art de vivre Apprécient de vivre des choses intenses	Des hébergements adaptés Une offre de restauration multiple et de qualité De nombreux sites et équipements à découvrir (patrimoine culturel, musées, parc...) Grands espaces de nature, bord de Scarpe et de l'Escaut Spa et Thermes	Développement des services ; bagagerie, location de vélo, consignes etc...) Espaces de contemplation	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - traduction/adaptation des outils existants Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptation des rythmes de repas

Clientèle Allemande			
Segments	Diagnostic	A conforter	Axes opérationnels
Familles-Active family Se divertir et se détendre ensemble Famille avec un ou 2 enfants de tous âges CSP+ et – Grands-parents partant avec leurs petits-enfants Court séjour - 3 nuitées Affectionnent la nature sous toutes ses formes Séjour motivé par l'envie de découvrir ensemble de nouveaux paysages, de nouvelles régions Recherchent les souvenirs inoubliables en famille Pratique du sport et de hobby préféré pendant le temps du séjour	Peu d'hébergements disponibles Diversité de l'offre de loisirs, culture, activités pour partager du temps ensemble Peu de solution in door - des projets en cours Activités nautiques, parc d'attraction, rando, vélo	Adaptation des offres de restauration aux familles Favoriser le développement de l'offre d'hébergement adapté aux familles	Transformation de l'offre et mise en marché avec l'accompagnement du CRT Analyse/Etude des clientèles Travail de sensibilisation des équipes et ateliers avec le CRT Sensibilisation des prestataires aux besoins et attentes de cette clientèle Créations de supports traduits : • Carnets d'inspiration • Documentation touristique (sites, suggestion de rando) • Balades cyclo – supports • Outils de médiation sur les sites Médiation : - traduction/adaptation des outils existants Restauration - Sensibilisation des pros aux adaptation des rythmes de repas

ANNEXE 3 : MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA RÉGION

Les Bénéficiaires

- Entreprises (hors personnes physiques agissant à titre particulier, hors statut agricole et SCI),
- Associations (loi 1901)
- Collectivités locales
- Etablissements publics
- Offices de Tourisme

Les critères de sélection

L'initiative des dossiers présentés appartient aux territoires, aux partenaires signataires du contrat et à la MITA de la région Hauts-de-France sur la base de la stratégie territoriale inscrite dans chaque contrat de destination. A ces critères s'ajoutent des critères de sélections régionaux :

▪ **Critères économiques**

- Viabilité économique et pérennité confirmées par une étude préalable
- Création ou maintien d'emplois
- Formation des salariés
- Degré d'innovation du projet
- Impact en termes de fréquentation touristique et de consommation

▪ **Critères écoresponsables/REV 3**

Le tourisme a vocation à se positionner au regard de la transition n°3 de la feuille de route 2022-2027 Rev3 du 23 juin 2022, celle des évolutions sociales et sociétales, notamment dans le domaine des usages et des besoins. Les critères seront réunis dans un guide référentiel qui s'appliquera aux projets ciblés dès sa validation.

▪ **Critères touristiques et marketing**

- Création d'une ou plusieurs nouvelles offres expérientielles adaptées aux cibles clientèles de la destination
- Offre en lien avec les compétences prioritaires régionales et/ou les priorités touristiques régionales
- Cohérence de la chaîne de prestations (accès – accueil – hébergement – services)
- Mise en relation des porteurs de projet avec Hauts-de-France Tourisme en vue d'une éventuelle intégration de l'offre sur la plateforme Weekend Hauts-de-France

Les modalités d'intervention

Les projets proposés devront justifier d'un montant de dépenses éligibles supérieur à 30 000 €.

Les projets retenus seront accompagnés dans la limite des crédits annuels inscrits au budget prévisionnel.

● **Pour les projets en phase de maturation :**

La Région propose une aide à l'ingénierie avec un taux d'intervention régionale maximum de **50% des dépenses éligibles**, dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 50 000 euros**.

Les dépenses éligibles sont les suivantes : les prestations d'études d'opportunité, de définition, de faisabilité, de programmation, de conception, préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un bureau d'études.

● **Pour les projets en phase de réalisation :**

La Région propose une aide à l'investissement et à la pérennisation avec un taux d'intervention régionale maximum de **30% des dépenses éligibles** pour les organismes publics et de **20%** pour les entreprises ou organismes assimilés, dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 200 000 euros** (sur une période de 24 mois).

Dépenses éligibles : missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'investissement concerné, travaux de second œuvre, investissements matériels relatifs à l'exploitation de l'activité du site ou de l'équipement concerné.

Principales exclusions : acquisition foncière, travaux de gros œuvre, VRD, impôts et taxes, dotations aux amortissements et aux provisions, frais de gestion ou bancaire, charges exceptionnelles, signalétique non intégrée dans un projet touristique.

● **Pour les temps forts, promotion et animation de la Destination :**

La Région accompagne le développement marketing des territoires et la mise en convergence avec la dynamique de marketing partagé de Hauts-de-France Tourisme ainsi que les temps forts de la destination d'envergure nationale, voire internationale et sur plusieurs jours avec nuitées sur le territoire. La Région propose une aide pour les temps forts, promotion et animation de la Destination avec un taux d'intervention régionale maximum de **30% des dépenses éligibles**, dans le cadre d'une répartition équilibrée des coûts entre l'ensemble des collectivités et financeurs publics et dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 100 000 euros**.

Principales exclusions : poste RH de la structure

Taux de subvention publique

Le porteur de projet s'engage à respecter le droit européen de la concurrence et ses régimes exemptés.

Le taux de subvention publique maximum pour un projet, toute aide confondue est de :

- 80% pour un organisme public
- 50% pour entreprises ou organismes assimilés
- 60% pour entreprises ou organismes assimilés disposant d'une contrepartie LEADER, sauf si carence ou insuffisance de l'initiative privée

Bases juridiques

- Règlement (UE) n°2023/2831 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides **de minimis**, adopté par la Commission européenne le 13 décembre 2023 et publié au JOUE le 15 décembre 2023

- Régime d'aides exempté n° SA.111728, relatif aux aides en faveur des **PME** pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023

- Régime d'aide exempté n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la **culture et de la conservation du patrimoine** pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements (UE) n°2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et n°2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023

- Régime cadre exempté de notification N°SA.111817, relatif aux aides en faveur des **infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles** pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie N°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et modifié par le règlement (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023

- Régime d'aide exempté n° A.111668, relatif aux aides à finalité régionale (**AFR**) pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie N°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023

ANNEXE 4 – PERSONNES CHARGÉES DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE

Région Hauts de France - Mission Ingénierie Touristique et Attractivité : Joséphine Farineaux

Hauts-de-France Tourisme : Christophe Serieys

Structure de la destination en charge de l'animation :

Office de Tourisme de La Porte du Hainaut : Gwenaëlle Delporte, Directrice

Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole : Vincent Simonnet, Directeur

NB : Ces noms sont donnés à titre indicatif, en cas d'évolution, les parties s'engagent à s'informer mutuellement sans qu'il ne soit nécessaire de passer un avenant au contrat.

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335834-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 octobre 2025

Publié le 27 octobre 2025

Notifié le 14 octobre 2025

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Isabelle FERNANDEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Françoise MARTIN, Philippe WAYMEL.

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre des dispositifs de soutien aux projets d'investissement communaux d'Aide départementale aux Villages et Bourgs et des Projets Territoriaux Structurants (ADVB "Aménagement et Equipements", ADVB "Voirie communale", ADVB "Energie", PTS) -

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer 233 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 1 ci-jointe, dans le cadre de la programmation 2025 du volet « Aménagement et Equipements » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB), pour un montant total de 18 964 381 € ;
- d'attribuer 95 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 2 ci-jointe, dans le cadre de la programmation 2025 du volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB), pour un montant total de 3 815 331 € ;
- d'attribuer 83 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 3 ci-jointe, dans le cadre de la programmation 2025 du volet « Energie » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB), pour un montant total de 1 296 239 € ;
- d'attribuer 85 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 4 ci-jointe, dans le cadre de la programmation 2025 des « Projets Territoriaux Structurants » (PTS), pour un montant total de 23 908 510 € ;
- d'arrêter une première liste de projets, en annexe 5 ci-jointe, susceptibles d'être retenus au titre de la programmation 2026 des « Projets Territoriaux Structurants » (PTS) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et décisions correspondants et, notamment, les conventions entre le Département du Nord et les communes ou structures intercommunales, dans les termes des projets des conventions types, ci-joints en annexes 6, 7, 8, 9, 10 et 11, selon la situation spécifique de financement ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2025, sur l'enveloppe 25007E09, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP005.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 13.

Monsieur LEPRETRE est Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Madame BECUE est Vice-Présidente de la MEL et Maire de Tourcoing.

Madame TONNERRE-DESMET est Conseillère métropolitaine déléguée de la MEL.

Madame COEVOET est Conseillère métropolitaine de la MEL.

Madame MASSE est Conseillère métropolitaine de la MEL et Maire de Saint-André-lez-Lille.

Monsieur ACHIBA est Conseiller métropolitain de la MEL et Adjoint au Maire de Tourcoing.

Monsieur CADART est Conseiller métropolitain de la MEL et Maire de Seclin.

Monsieur CATHELAIN est Conseiller métropolitain de la MEL et membre du conseil d'administration de NORDSEM.

Monsieur MANIER est Conseiller métropolitain de la MEL et Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq.

Monsieur PICK est Conseiller métropolitain de la MEL et Conseiller municipal de Roubaix.

Monsieur Olivier CAREMELLE est Conseiller métropolitain de la MEL et Adjoint au Maire de Lille.

Madame CHOAIN et Monsieur BERNARD sont Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et respectivement Maire de Prouvy et d'Anzin.

Madame GREAUME est Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, Conseillère municipale d'Onnaing et membre du conseil d'administration de NORDSEM.

Madame ARLABOSSE est Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral.

Madame BAILLEUL est Conseillère communautaire déléguée à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral.

Monsieur BARTHOLOMEUS est Conseiller communautaire délégué à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral et membre du conseil d'administration de NORDSEM.

Madame ZAWIEJA-DENIZON est Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et Adjointe au Maire de Roeulx.

Monsieur RENAUD est Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et Conseiller municipal de Saint-Amand-les-Eaux.

Monsieur SIEGLER est Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, Conseiller municipal délégué de Cambrai et Président de NORDSEM.

Madame LABADENS est Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et Adjointe au Maire de Cambrai.

Madame SANCHEZ est Vice-Présidente de DOUAISIS AGGLO et Maire de Lambres-lez-Douai.

Madame LUCAS est Conseillère communautaire à DOUAISIS AGGLO et Maire de Guesnain.

Madame EVRARD est Conseillère communautaire à la Communauté de Communes Flandre Lys.

Messieurs BELLEVAL et BRICOUT sont membres du conseil d'administration de NORDSEM et respectivement Maire d'Hazebrouck et de Caudry.

Monsieur Yannick CAREMELLE est Conseiller municipal délégué de Gouzeaucourt et membre du conseil d'administration de NORDSEM.

Messieurs MONNET et SEGUIN sont Maires respectivement de Templeuve-en-Pévèle et d'Avesnes-sur-Helpe.

Monsieur LAVALLEE est Maire Adjoint de Feignies.

Madame CIETERS est Adjointe au Maire de Phalempin.

Madame CONSEIL et Messieurs BEAUCHAMP et GUIZIOU sont Conseillers municipaux respectivement de Loos, Arleux et Lille.

Madame VANPEENE est Vice-Présidente du Syndicat Territoire d'Energie Flandre.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote, ainsi que Madame BOCQUET en raison de fonctions professionnelles exercées au sein de la MEL et de son statut de Conseillère municipale de Lille.

Mesdames DENYS, PARMENTIER-LECOCQ et SANDRA, ainsi que Messieurs DULIEU, LEDOUX et LEFEBVRE avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs LAVALLEE et MONNET, Mesdames EVRARD, LUCAS, TONNERRE-DESMET et ZAWIEJA-DENIZON. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DIEUSAERT (Maire d'Oxelaëre et membre du Bureau du Syndicat Territoire d'Energie Flandre) et VERFAILLIE (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et Maire de Marly) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur VALOIS et Madame DESCAMPS-MARQUILLY. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur RINGOT (Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral et Maire de Gravelines) avait donné pouvoir à Monsieur BARTHOLOMEUS (Conseiller communautaire délégué à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral et membre du conseil d'administration de NORDSEM). Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame ZOUGGAGH (Conseillère métropolitaine de la MEL et Conseillère municipale de Roubaix) avait donné pouvoir à Monsieur PICK (lui-même Conseiller métropolitain de la MEL et Conseiller municipal de Roubaix). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

A l'appel de l'affaire et compte tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les Conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent ni être comptés pour le quorum, ni prendre part au délibéré et au vote, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal à au moins 39.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de DOUAISIS AGGLO et de Conseiller municipal de Lauwin-Planque, et qu'il ne peut prendre part au vote.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CHAMPAULT et SEELS, ainsi que par Monsieur JAMELIN.

Mesdames CLERC (Adjointe au Maire de Le Cateau-Cambrésis et membre du conseil d'administration de NORDSEM), DEVOS (Conseillère municipale de Rousies) et VAN CAUWENBERGE (Adjointe au Maire d'Hautmont), ainsi que Messieurs CAUCHE (Vice-Président de la MEL), HIRAUX (Président de la Communauté de Communes Sud-Avesnois), LEBLANC (Adjoint au Maire de Maubeuge et membre du conseil d'administration de NORDSEM) et PLOUY (Conseiller métropolitain de la MEL) ont également rejoints la réunion. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote.

Mesdames LETARD et ROUSSELLE avaient donné pouvoir respectivement à Madame CLERC et Monsieur LEBLANC. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 36.

Au moment du vote, 17 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	1
Absents sans procuration :	20
N'ont pas pris part au vote :	44 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote :	18 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	4 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	14
Majorité des suffrages exprimés :	8
Pour :	14 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Madame DECODTS, non inscrite)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-ADVB-001618	ABANCOURT	Abancourt	Rénovation du calvaire	37 226,95 €	14 890,00 €	0,00 €	14 890,00 €
AT-ADVB-001493	ABSCON	Abscon	Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Jules Ferry	241 456,00 €	72 436,00 €	0,00 €	72 436,00 €
AT-ADVB-001582	ANHIER	Anhiers	Mise en place d'un système de protection contre le vol pour les bâtiments communaux	13 991,20 €	5 596,00 €	0,00 €	5 596,00 €
AT-ADVB-001412	ARNÈKE	Arnêke	Travaux de restauration des charpentes et toitures de l'église Saint Martin, tranches optionnelles 1 et 2 (deuxième moitié de l'église et sacristie)	1 232 439,82 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001532	ARTRES	Artres	Création d'un parking drainant à l'angle de la rue Gambetta et de la RD59	238 455,00 €	71 520,00 €	3 576,00 €	75 096,00 €
AT-ADVB-001650	AUBENCHEUL-AU-BAC	Aubencœur-au-Bac	Réhabilitation d'un ancien commerce en salle polyvalente avec sécurisation des abords	69 022,95 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
AT-ADVB-001465	AUBRY-DU-HAINAUT	Aubry-du-Hainaut	Rénovation de l'église Sainte Marie-Madeleine	647 995,09 €	194 398,00 €	0,00 €	194 398,00 €
AT-ADVB-001601	AVESNES-LE-SEC	Avesnes-le-Sec	Travaux de rénovation qualitative des rues Carpeaux, Moulin Martin et de la ruelle Coette	517 033,40 €	71 389,00 €	0,00 €	71 389,00 €
AT-ADVB-001530	BAIVES	Baives	Réaménagement de la cuisine et des sanitaires de la salle des fêtes	33 216,50 €	13 286,00 €	0,00 €	13 286,00 €
AT-ADVB-001617	BANTEUX	Banteux	Isolation intérieure de la salle des fêtes (local polyvalent)	15 206,61 €	6 082,00 €	0,00 €	6 082,00 €
AT-ADVB-001498	BANTIGNY	Bantigny	Création d'une aire de stationnement qualitative en centre bourg	149 000,00 €	44 700,00 €	2 235,00 €	46 935,00 €
AT-ADVB-001552	BANTOUZELLE	Bantouzelle	Aménagement et isolation de la salle des fêtes	17 776,57 €	7 110,00 €	0,00 €	7 110,00 €
AT-ADVB-001538	BAS-LIEU	Bas-Lieu	Construction d'un bâtiment technique	13 866,00 €	5 546,00 €	0,00 €	5 546,00 €
AT-ADVB-001402	BAZUEL	Bazuel	Aménagement qualitatif et mise en accessibilité des trottoirs de la rue de Catillon et Grand rue	494 079,98 €	147 020,00 €	7 351,00 €	154 371,00 €
AT-ADVB-001405	BEAUFORT	Beaufort	Aménagement du local de tennis de table	39 021,56 €	15 608,00 €	0,00 €	15 608,00 €
AT-ADVB-001399	BEAURAIN	Beaurain	Réfection de la toiture de la salle des fêtes	44 226,52 €	17 690,00 €	0,00 €	17 690,00 €
AT-ADVB-001533	BEAURIEUX	Beaurieux	Rénovation énergétique du foyer rural	599 125,00 €	179 737,00 €	0,00 €	179 737,00 €
AT-ADVB-001573	BERLAIMONT	Berlaimont	Aménagement de la Grand'Rue	1 081 551,00 €	246 973,00 €	0,00 €	246 973,00 €
AT-ADVB-001597	BERSÉE	Bersée	Réfection des abords de la rue du Pavé	180 555,00 €	54 166,00 €	0,00 €	54 166,00 €
AT-ADVB-001429	BERTHEN	Berthen	Construction d'un réfectoire scolaire	409 292,00 €	122 780,00 €	6 139,00 €	128 919,00 €
AT-ADVB-001416	BÉTHENCOURT	Béthencourt	Réaménagement du centre-bourg et sécurisation des abords de la salle des fêtes	447 402,65 €	134 200,00 €	20 130,00 €	154 330,00 €
AT-ADVB-001415	BEUGNIES	Beugnies	Réfection de la totalité des peintures intérieures de l'église	39 867,45 €	15 946,00 €	0,00 €	15 946,00 €
AT-ADVB-001392	BLÉCOURT	Blécourt	Mise en accessibilité PMR de l'église et du cimetière	50 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
AT-ADVB-001408	BOESCHÈPE	Boeschèpe	Requalification et extension de l'ancienne salle paroissiale en restaurant scolaire	1 460 283,24 €	250 000,00 €	37 500,00 €	287 500,00 €
AT-ADVB-001396	BOËSEGHEM	Boëseghem	Restauration et sauvegarde de la chapelle Saint-Nicolas de l'église Saint-Léger (phase 1)	365 509,90 €	109 652,00 €	0,00 €	109 652,00 €
AT-ADVB-001607	BOLLEZEELE	Bollezeele	Rénovation du bardage extérieur de l'espace Jules Dehaene	24 367,00 €	9 746,00 €	0,00 €	9 746,00 €
AT-ADVB-001352	BOULOGNE-SUR-HELPE	Boulogne-sur-Helpe	Rénovation partielle de la salle des fêtes et remise aux normes électriques de l'église	95 816,50 €	28 744,00 €	0,00 €	28 744,00 €
AT-ADVB-001611	BOURBOURG	Bourbourg	Aménagement de l'espace Pierre de Coubertin	1 217 962,25 €	243 592,00 €	0,00 €	243 592,00 €
AT-ADVB-001541	BOURGHELLES	Bourghelles	Aménagement d'un terrain multisport et de son environnement	319 257,80 €	95 777,00 €	0,00 €	95 777,00 €
AT-ADVB-001591	BOUSBECQUE	Bousbecque	Restauration de l'ancien hôtel de ville (installation des archives communales et rénovation du clocheton)	451 535,75 €	135 460,00 €	0,00 €	135 460,00 €
AT-ADVB-001600	BOUSIGNIES	Bousignies	Requalification de la rue du bois et ses abords et de la rue du Marais	530 818,54 €	53 047,00 €	0,00 €	53 047,00 €
AT-ADVB-001529	BOUVINES	Bouvines	Réaménagement de la Plaine de loisirs Alain Bernard	101 329,17 €	30 380,00 €	1 519,00 €	31 899,00 €
AT-ADVB-001605	BRIASTRE	Briastre	Changement de la toiture de l'école et de la garderie	70 701,90 €	28 280,00 €	0,00 €	28 280,00 €
AT-ADVB-001459	TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE	Broxeele	Modernisation de l'éclairage public local : vers une transition énergétique durable avec l'installation de LED dans diverses rues de la commune de Broxeele	41 127,00 €	16 450,00 €	0,00 €	16 450,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-ADVB-001590	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	Buille-lez-Marchiennes	Rénovation de la salle des fêtes René Lanoy	65 566,17 €	26 226,00 €	0,00 €	26 226,00 €
AT-ADVB-001395	BRUILLE-SAINT-AMAND	Buille-Saint-Amand	Rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes	37 614,00 €	15 045,00 €	0,00 €	15 045,00 €
AT-ADVB-001548	BRUNÉMONT	Brunémont	Aménagement d'une clôture au terrain multisports	8 328,00 €	3 331,00 €	0,00 €	3 331,00 €
AT-ADVB-001365	BUSIGNY	Busigny	Rénovation qualitative des trottoirs des rues du Bac, de la République, Jules Guesde près de la place des Berceaux	667 170,00 €	161 102,00 €	0,00 €	161 102,00 €
AT-ADVB-001492	CAËSTRE	Caëstre	Restauration intérieure de l'église Saint-Omer	955 238,94 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001362	CAGNONCLES	Cagnoncles	Mise en place de la vidéoprotection sur neuf sites communaux	43 000,00 €	17 200,00 €	0,00 €	17 200,00 €
AT-ADVB-001449	CAPELLE	Capelle	Renforcement du pont de Buat	13 600,00 €	5 440,00 €	0,00 €	5 440,00 €
AT-ADVB-001422	CAPINGHEM	Capinghem	Rénovation de l'aire de jeux pour enfants	19 421,00 €	7 768,00 €	0,00 €	7 768,00 €
AT-ADVB-001439	CAPPELLE-BROUCK	Cappelle-Brouck	Création d'un multiaccueil dans l'ancien presbytère	811 001,00 €	243 300,00 €	12 165,00 €	255 465,00 €
AT-ADVB-001660	CAPPELLE-EN-PÉVÈLE	Cappelle-en-Pévèle	Amélioration énergétique de l'école Emilie Carles	250 115,73 €	75 020,00 €	3 751,00 €	78 771,00 €
AT-ADVB-001551	CATILLON-SUR-SAMBRE	Catillon-sur-Sambre	Mise aux normes de sécurité et de rénovation thermique de la salle des fêtes	49 132,00 €	19 652,00 €	0,00 €	19 652,00 €
AT-ADVB-001583	CAUROI	Cauroir	Reconstruction de la cantine et de l'accueil périscolaire	608 544,91 €	182 563,00 €	0,00 €	182 563,00 €
AT-ADVB-001517	CERFONTAINE	Cerfontaine	Conception et aménagement d'espaces publics pour la traversée communale	349 870,40 €	104 960,00 €	5 248,00 €	110 208,00 €
AT-ADVB-001514	CHÉRENG	Chérenghem	Création d'une extension à la salle Victor Provo	131 246,60 €	39 373,00 €	0,00 €	39 373,00 €
AT-ADVB-001455	CLAIRFAYTS	Clairfayts	Changement des menuiseries de la mairie	45 564,00 €	18 225,00 €	0,00 €	18 225,00 €
AT-ADVB-001482	COLLERET	Colleret	Installation d'un panneau lumineux et d'une borne tactile pour diffusion des informations municipales	27 391,90 €	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €
AT-ADVB-001371	CRAYWICK	Craywick	Réalisation d'un parking végétalisé	31 714,00 €	12 685,00 €	0,00 €	12 685,00 €
AT-ADVB-001470	CRESPIN	Crespin	Création d'un système de vidéoprotection	650 960,00 €	195 108,00 €	0,00 €	195 108,00 €
AT-ADVB-001540	CRÈVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	Crèvecœur-sur-l'Escaut	Installation d'équipements sportifs en centre bourg	31 946,50 €	12 716,00 €	0,00 €	12 716,00 €
AT-ADVB-001489	CURGIES	Curgies	Rénovation de l'école Antoine de Saint Exupéry	396 117,54 €	118 835,00 €	0,00 €	118 835,00 €
AT-ADVB-001469	CUVILLERS	Cuvillers	Mise en accessibilité du cimetière	50 573,35 €	15 172,00 €	0,00 €	15 172,00 €
AT-ADVB-001558	DIMONT	Dimont	Remplacement des menuiseries de la mairie-école et de la cantine scolaire-annexe école	156 612,50 €	54 814,00 €	0,00 €	54 814,00 €
AT-ADVB-001567	DOMPIERRE-SUR-HELPE	Dompierre-sur-Helpe	Renforcement de berge et création d'un belvédère	122 000,00 €	36 090,00 €	0,00 €	36 090,00 €
AT-ADVB-001602	DOURLERS	Dourlers	Création d'une toilette PMR et changement de chaudière et les radiateurs de 3 classes à l'école Galilée	16 190,99 €	6 476,00 €	0,00 €	6 476,00 €
AT-ADVB-001458	DRINCHAM	Drincham	Réhabilitation et mise aux normes des menuiseries de la salle polyvalente	45 219,25 €	18 087,00 €	0,00 €	18 087,00 €
AT-ADVB-001513	EBBLINGHEM	Ebblinghem	Création d'un nouveau cimetière en gestion écologique	278 504,46 €	83 540,00 €	12 531,00 €	96 071,00 €
AT-ADVB-001419	ECCLES	Eccles	Rénovation thermique et acoustique de la salle des fêtes	88 901,51 €	28 000,00 €	1 400,00 €	29 400,00 €
AT-ADVB-001636	EMMERIN	Emmerin	Rénovation des équipements sportifs (cours de tennis extérieurs et salle de sports)	177 650,88 €	53 295,00 €	0,00 €	53 295,00 €
AT-ADVB-001495	ENNEVELIN	Ennevelin	Réaménagement du centre-bourg	1 299 125,00 €	250 000,00 €	37 500,00 €	287 500,00 €
AT-ADVB-001615	ERCHIN	Erchin	Extension de la vidéoprotection aux entrées communales et au chemin du bois	36 054,50 €	14 421,00 €	0,00 €	14 421,00 €
AT-ADVB-001393	ERINGHEM	Eringhem	Réfection de la voute du chœur, du calvaire et d'une partie de la toiture de l'église	76 603,20 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001486	ERQUINGHEM-LE-SEC	Erquinghem-le-Sec	Réfection de la toiture de l'église Saint-Vaast	52 090,82 €	20 836,00 €	0,00 €	20 836,00 €
AT-ADVB-001515	ESCARMAIN	Escarmain	Installation d'une aire de jeux	44 880,00 €	17 952,00 €	0,00 €	17 952,00 €
AT-ADVB-001377	ESCAUDOEUVRES	Escaudoeuvres	Réhabilitation énergétique de l'école communale Jean-Baptiste Lebas et construction d'une extension de l'école et de la restauration scolaire	3 162 710,41 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-ADVB-001483	ESCOBECQUES	Escobecques	Rénovation de la toiture et du clocher de l'église Notre-Dame de la Visitation	76 605,00 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001666	ESQUERCHIN	Esquerchin	Aménagement qualitatif de la place de l'église et construction d'un bâtiment à usage des services techniques	428 179,25 €	125 153,00 €	0,00 €	125 153,00 €
AT-ADVB-001526	ESTRÉES	Estrées	Travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg, de la rue de l'église et de la rue de la mairie	1 034 455,31 €	187 540,00 €	9 377,00 €	196 917,00 €
AT-ADVB-001587	ESTREUX	Estreux	Travaux sur l'atelier municipal	32 531,33 €	13 012,00 €	0,00 €	13 012,00 €
AT-ADVB-001414	ETROEUNGT	Etroeungt	Restauration des vitraux de l'église Saint-Martin	140 683,44 €	56 273,00 €	0,00 €	56 273,00 €
AT-ADVB-001667	ETRUN	Etrun	Réfection qualitative des trottoirs de la rue Jeunesse	225 538,76 €	66 509,00 €	0,00 €	66 509,00 €
AT-ADVB-001565	CA VALENCIENNES METROPOLE	Famars	Travaux d'aménagement des abords de la rue Salengro à Famars	718 905,60 €	215 660,00 €	32 349,00 €	248 009,00 €
AT-ADVB-001642	FAUMONT	Faumont	Rénovation de la toiture de l'église Saint-Roch (installation de panneaux photovoltaïques et rénovation du clocher)	379 181,91 €	113 740,00 €	5 687,00 €	119 427,00 €
AT-ADVB-001544	FELLERIES	Felleries	Travaux d'amélioration de l'accueil des campings cars au camping municipal (création de stationnements stabilisés et borne de service)	19 798,28 €	7 919,00 €	0,00 €	7 919,00 €
AT-ADVB-001522	FÉRIN	Férin	Création d'Ilots de fraîcheur et rénovation de la cour d'école Suzanne Lanoy	333 810,00 €	100 140,00 €	15 021,00 €	115 161,00 €
AT-ADVB-001535	FLESQUIÈRES	Flesquières	Travaux de rénovation du secrétariat et de l'entrée de la mairie	52 302,20 €	20 920,00 €	0,00 €	20 920,00 €
AT-ADVB-001542	FLÊTRE	Flêtre	Réhabilitation énergétique du presbytère : accueil touristique avec halte vélo et construction d'une médiathèque et d'une salle de musique	927 249,84 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001446	FLINES-LÈS-MORTAGNE	Flines-lès-Mortagne	Restauration intérieure de l'église Saint-Martin	897 568,80 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001545	FONTAINE-NOTRE-DAME	Fontaine-notre-Dame	Rénovation qualitative et sécurisation des trottoirs de la rue du Canton de Chemillé	357 347,00 €	53 220,00 €	2 661,00 €	55 881,00 €
AT-ADVB-001547	FOREST-SUR-MARQUE	Forest-sur-Marque	Rénovation des équipements sportifs (dojo et salle de sports) et création d'une aire de jeux ludique et sportive	393 155,96 €	117 946,00 €	0,00 €	117 946,00 €
AT-ADVB-001577	FRESSAIN	Fressain	Installation de la vidéoprotection communale	61 423,28 €	24 569,00 €	0,00 €	24 569,00 €
AT-ADVB-001401	FRESSIES	Fressies	Remplacement de portes et fenêtres à l'école	18 817,14 €	7 527,00 €	0,00 €	7 527,00 €
AT-ADVB-001557	FRETIN	Fretilin	Réhabilitation de la Ferme Grand Place	2 682 079,00 €	218 820,00 €	10 941,00 €	229 761,00 €
AT-ADVB-001476	FROMELLES	Fromelles	Création de vestiaires féminins et d'un lieu de convivialité au Stade de Rugby	184 291,89 €	36 858,00 €	0,00 €	36 858,00 €
AT-ADVB-001648	GHYVELDE	Ghyvelde	Aménagement d'un théâtre d'été	104 500,00 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001659	GOEULZIN	Goeulzin	Travaux d'aménagement et de végétalisation des abords la rue de Douai	565 129,70 €	58 078,00 €	0,00 €	58 078,00 €
AT-ADVB-001632	GOGNIES-CHAUSSÉE	Gognies-Chaussée	Rénovation de la salle des fêtes	97 555,71 €	29 266,00 €	0,00 €	29 266,00 €
AT-ADVB-001664	GOMMEGNIES	Gommegnies	Redynamisation du centre bourg par la construction d'une halle couverte, la sécurisation des installations communales et l'installation du réseau de chaleur	1 325 500,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001595	GOUZEAU COURT	Gouzeaucourt	Aménagement de rampes d'accessibilité à la mairie et à la salle polyvalente pour les personnes à mobilité réduite	72 807,75 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001376	GRAND-FAYT	Grand-Fayt	Rénovation d'un bâtiment communal pour créer un lieu de stockage	10 406,00 €	4 162,00 €	0,00 €	4 162,00 €
AT-ADVB-001452	CU DUNKERQUE	Grand-Fort-Philippe	Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Grand Fort Philippe	805 435,33 €	241 620,00 €	12 081,00 €	253 701,00 €
AT-ADVB-001487	GUESNAIN	Guesnain	Mise en place de mâts solaires aux jardins familiaux et sur le parking	43 120,00 €	17 248,00 €	0,00 €	17 248,00 €
AT-ADVB-001635	GUSSIGNIES	Gussignies	Création d'un accès au cimetière et gestion des eaux de ruissellement	185 910,00 €	34 284,00 €	0,00 €	34 284,00 €
AT-ADVB-001369	HAMEL	Hamel	Extension et restructuration des vestiaires du stade de football André Hallé	258 478,00 €	77 543,00 €	0,00 €	77 543,00 €
AT-ADVB-001512	HARDIFORT	Hardifort	Rénovation de la mairie	81 748,34 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001562	HASPRES	Haspres	Mise en place de la vidéoprotection aux entrées de la commune	75 032,85 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001571	HAULCHIN	Haulchin	Réaménagement du quartier Usinor phases 2-3	563 918,98 €	159 923,00 €	0,00 €	159 923,00 €
AT-ADVB-001479	HAVELUY	Haveluy	Travaux d'extension du système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal	170 398,00 €	68 159,00 €	0,00 €	68 159,00 €
AT-ADVB-001665	HERGNIES	Hergnies	Réfection des façades la mairie	50 758,68 €	20 303,00 €	0,00 €	20 303,00 €

Dossier N°	Maitre d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-ADVB-001445	HERZEELE	Herzeele	Rénovation énergétique de la salle intersociété	19 725,60 €	7 890,00 €	0,00 €	7 890,00 €
AT-ADVB-001444	HONDEGHEM	Hondeghem	Transformation d'une ancienne école en restaurant scolaire	703 014,45 €	210 900,00 €	31 635,00 €	242 535,00 €
AT-ADVB-001556	HON-HERGIES	Hon-Hergies	Aménagement contre le ruissellement et l'érosion dans la rue Laurent Niogret	135 566,00 €	51 946,00 €	0,00 €	51 946,00 €
AT-ADVB-001560	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	Honnecourt-sur-Escaut	Aménagement qualitatif des trottoirs de la rue de Nobleville	338 221,00 €	89 062,00 €	0,00 €	89 062,00 €
AT-ADVB-001656	HORNAING	Hornaing	Installation d'un éclairage LED dans divers bâtiments municipaux	34 070,30 €	13 628,00 €	0,00 €	13 628,00 €
AT-ADVB-001646	ILLIES	Illies	Réhabilitation et extension de la mairie	339 519,18 €	101 855,00 €	0,00 €	101 855,00 €
AT-ADVB-001553	INCHY	Inchy	Rénovation énergétique et embellissement, mise en accessibilité PMR et mise aux normes sécurité incendie du foyer rural	884 598,88 €	250 000,00 €	37 500,00 €	287 500,00 €
AT-ADVB-001609	JENLAIN	Jenlain	Remplacement des radiateurs électriques énergivores dans les bâtiments communaux	25 784,64 €	10 313,00 €	0,00 €	10 313,00 €
AT-ADVB-001559	LA GROISE	La Groise	Requalification de la place Georges Lapierre et aménagement qualitatif du centre-bourg avec mise en place d'équipements de sécurité et remise en état et en valeur du monument aux morts	831 847,74 €	250 000,00 €	37 500,00 €	287 500,00 €
AT-ADVB-001549	LAMBRES-LEZ-DOUAI	Lambres-lez-Douai	Changement de chaudières du groupe scolaire Salengro	41 594,60 €	16 637,00 €	0,00 €	16 637,00 €
AT-ADVB-001578	LANDRECIES	Landrecies	Rénovation des trottoirs des rues de la Marne et de Mormal et du chemin des bourgeois	83 315,00 €	33 326,00 €	0,00 €	33 326,00 €
AT-ADVB-001519	LE CATEAU-CAMBRÉSIS	Le Cateau-Cambrésis	Centre socioculturel Couprie : réfection de la toiture terrasse et réparation de la verrière de la médiathèque	183 116,73 €	54 935,00 €	0,00 €	54 935,00 €
AT-ADVB-001466	LE DOULIEU	Le Douliou	Réaménagement des espaces publics en centre bourg et sécurisation des déplacements cyclables	789 698,00 €	236 900,00 €	35 535,00 €	272 435,00 €
AT-ADVB-001593	LE FAVRIL	Le Favril	Création d'un bâtiment technique	96 934,72 €	38 773,00 €	0,00 €	38 773,00 €
AT-ADVB-001462	LE POMMEREUIL	Le Pommereuil	Installation d'une vidéosurveillance (pose de 9 caméras) aux abords du centre du village, de l'école et du terrain de football	26 706,61 €	10 682,00 €	0,00 €	10 682,00 €
AT-ADVB-001485	LE QUESNOY	Le Quesnoy	Rénovation du théâtre	118 774,80 €	35 632,00 €	0,00 €	35 632,00 €
AT-ADVB-001427	LECELLES	Lecelles	Travaux d'aménagement du cimetière	91 964,90 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001662	LEWARDE	Lewarde	Réhabilitation du groupe scolaire Roger Salengro (2ème tranche)	602 360,00 €	240 944,00 €	0,00 €	240 944,00 €
AT-ADVB-001433	LIESSIES	Liessies	Changement des gouttières de l'église	12 299,60 €	4 920,00 €	0,00 €	4 920,00 €
AT-ADVB-001451	LIEU-SAINT-AMAND	Lieu-Saint-Amand	Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle Fourmentaux	105 691,99 €	28 000,00 €	1 400,00 €	29 400,00 €
AT-ADVB-001576	LIGNY-EN-CAMBRÉSIS	Ligny-en-Cambrésis	Extension du columbarium	12 774,00 €	5 109,00 €	0,00 €	5 109,00 €
AT-ADVB-001472	LIMONT-FONTAINE	Limont-Fontaine	Reconstruction du mur d'enceinte de l'église et pose de nouveaux vitraux à l'église Saint Géry	72 264,39 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001453	LOCQUIGNOL	Locquignol	Rénovation énergétique de la toiture de la mairie et de l'espace intergénérationnel	55 666,00 €	22 266,00 €	0,00 €	22 266,00 €
AT-ADVB-001440	LOFFRE	Loffre	Couverture du terrain de sport communal	312 500,00 €	93 750,00 €	0,00 €	93 750,00 €
AT-ADVB-001381	LOOBERGHE	Looberghe	Rénovation énergétique de l'école publique Marcel Valcke (2ème phase) : rénovation des menuiseries extérieures	51 000,00 €	20 400,00 €	0,00 €	20 400,00 €
AT-ADVB-001491	LOUVIGNIES-QUESNOY	Louvignies-Quesnoy	Rénovation énergétique performante de la salle de musique	45 887,60 €	18 340,00 €	917,00 €	19 257,00 €
AT-ADVB-001409	LYNDE	Lynde	Réhabilitation extension de l'ancienne école en maison multiservices (phase extension)	787 690,02 €	236 300,00 €	35 445,00 €	271 745,00 €
AT-ADVB-001669	MALINCOURT	Malincourt	Travaux de rénovation thermique à l'école maternelle et au secrétariat de la mairie (menuiseries et plafonds)	34 353,00 €	13 741,00 €	0,00 €	13 741,00 €
AT-ADVB-001504	MARBAIX	Marbaix	Changement du chauffage de la salle des fêtes et de l'église	24 869,02 €	9 947,00 €	0,00 €	9 947,00 €
AT-ADVB-001598	MARCOING	Marcoing	Aménagement paysager de l'extension du cimetière	318 720,00 €	95 600,00 €	4 780,00 €	100 380,00 €
AT-ADVB-001670	MARCQ-EN-OSTREVENT	Marcq-en-Ostrevent	Remplacement des fenêtres et pose de volets roulants en mairie	50 776,46 €	20 310,00 €	0,00 €	20 310,00 €
AT-ADVB-001394	MARESCHES	Maresches	Isolation thermique de la médiathèque	156 668,10 €	47 000,00 €	2 350,00 €	49 350,00 €
AT-ADVB-001613	MARETZ	Maretz	Aménagement qualitatif du centre bourg aux abords du city stade	181 670,00 €	72 668,00 €	0,00 €	72 668,00 €
AT-ADVB-001516	MARPENT	Marpent	Pôle de loisir : Intégration de jeux supplémentaires au Parc Vannoppen et création d'un bloc sanitaire à la plage verte	57 350,12 €	22 940,00 €	0,00 €	22 940,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-ADVB-001511	MARQUILLIES	Marquillies	Réhabilitation de l'ancien garage Fénart en lieu citoyen	504 759,00 €	151 420,00 €	22 713,00 €	174 133,00 €
AT-ADVB-001501	CA PORTE DU HAINAUT	Mastaing	Réhabilitation des clos et couvert de l'église Saint Martin de Mastaing	1 341 900,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001443	MAUROIS	Maurois	Rénovation thermique et acoustique de la salle des fêtes	767 806,81 €	250 000,00 €	37 500,00 €	287 500,00 €
AT-ADVB-001431	MÉRIGNIES	Mérignies	Aménagement de la place Saint-Amand	1 230 735,00 €	246 140,00 €	36 921,00 €	283 061,00 €
AT-ADVB-001506	MERRIS	Merris	Création et rénovation de l'aire de jeux	30 598,00 €	12 239,00 €	0,00 €	12 239,00 €
AT-ADVB-001575	MÉTEREN	Méteren	Aménagement d'un parc et renaturation d'un parking	876 383,01 €	250 000,00 €	37 500,00 €	287 500,00 €
AT-ADVB-001606	MONCHECOURT	Monchecourt	Travaux de mise en sécurité de l'église Saint Nicolas	37 800,00 €	15 120,00 €	0,00 €	15 120,00 €
AT-ADVB-001388	MONS-EN-PÉVÈLE	Mons-en-Pévèle	Réfection de la salle des fêtes (mise en conformité PMR et hygiène)	163 968,28 €	49 190,00 €	0,00 €	49 190,00 €
AT-ADVB-001645	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	Montigny-en-Ostrevent	Rénovation de l'éclairage public (phase 7 : rues de la gare, Claude Monet, du Calvaire, Stanislas Lukowiak, centre Jean Monnet et cité des Pâtures)	94 780,00 €	37 912,00 €	0,00 €	37 912,00 €
AT-ADVB-001423	MONTRÉCOURT	Montrécourt	Création d'une aire de jeux intergénérationnelle avec un terrain de pétanque	53 659,90 €	21 463,00 €	0,00 €	21 463,00 €
AT-ADVB-001499	NAVES	Naves	Installation d'un système de vidéoprotection	35 355,63 €	14 142,00 €	0,00 €	14 142,00 €
AT-ADVB-001372	NEUVILLE-SAINT-REMY	Neuville-Saint-Remy	Aménagement d'une aire de jeux au stade communal	104 142,00 €	41 656,00 €	0,00 €	41 656,00 €
AT-ADVB-001404	NIEURLET	Nieurlet	Travaux acoustiques dans le restaurant scolaire	25 413,54 €	10 165,00 €	0,00 €	10 165,00 €
AT-ADVB-001359	NOYELLES-SUR-ESCAUT	Noyelles-sur-Escaut	Rénovation énergétique de l'école maternelle, de la garderie et de la cantine	755 579,78 €	210 000,00 €	31 500,00 €	241 500,00 €
AT-ADVB-001473	NOYELLES-SUR-SELLE	Noyelles-sur-Selle	Remplacement des menuiseries à l'école « la clé des champs »	50 743,78 €	20 297,00 €	0,00 €	20 297,00 €
AT-ADVB-001383	OBRECHIES	Obrechies	Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur	519 267,17 €	155 780,00 €	23 367,00 €	179 147,00 €
AT-ADVB-001480	OCHTEZEELE	Ochtezeele	Travaux de réfection de l'église (couvertures, un pignon et un contrefort)	108 039,72 €	32 411,00 €	0,00 €	32 411,00 €
AT-ADVB-001580	OISY	Oisy	Aménagement des trottoirs de la rue Martial Rénier RD 213 (phase 1)	483 524,00 €	70 868,00 €	0,00 €	70 868,00 €
AT-ADVB-001502	PÉRONNE-EN-MÉLANTOIS	Péronne-en-Mélantois	Restauration de l'église Saint-Nicolas	1 047 097,20 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001621	PHALEMPIN	Phalempin	Rénovation thermique des bâtiments du groupe scolaire public "Les Viviers"	1 865 630,70 €	250 000,00 €	12 500,00 €	262 500,00 €
AT-ADVB-001441	POIX-DU-NORD	Poix-du-Nord	Rénovation intérieure de la salle Keighley Hall : voûte, chauffage et cuisine	102 718,17 €	41 087,00 €	0,00 €	41 087,00 €
AT-ADVB-001592	POTELLE	Potelle	Création d'un cimetière paysager	428 202,37 €	128 460,00 €	0,00 €	128 460,00 €
AT-ADVB-001643	PRÉSEAU	Préseau	Rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle Jules Verne	553 090,00 €	165 920,00 €	8 296,00 €	174 216,00 €
AT-ADVB-001619	PRISCHES	Prisches	Démolition et reconstruction du pont de la rivière "chemin de la Goëlle"	241 000,00 €	96 400,00 €	0,00 €	96 400,00 €
AT-ADVB-001406	PROUVY	Prouvy	Démolition d'un bâti et création d'un piétonnier pour accéder au nouveau lotissement	141 606,10 €	42 480,00 €	2 124,00 €	44 604,00 €
AT-ADVB-001454	QUÉRÉNAING	Quérénaing	Réhabilitation de l'horloge et mise en conformité électrique de la mairie	15 452,52 €	6 181,00 €	0,00 €	6 181,00 €
AT-ADVB-001442	QUIÉVY	Quiévy	Rénovation énergétique du groupe scolaire	698 428,91 €	250 000,00 €	12 500,00 €	262 500,00 €
AT-ADVB-001390	RAILLENCOURT-SAINT-OLLE	Raillencourt-Sainte-olle	Requalification d'une salle de classe à l'école Jules Ferry (accessibilité, sécurité, cadre de vie)	105 320,00 €	31 596,00 €	0,00 €	31 596,00 €
AT-ADVB-001461	RAINSARS	Rainsars	Rénovation du pignon de l'ancienne mairie	13 700,00 €	5 480,00 €	0,00 €	5 480,00 €
AT-ADVB-001417	RECQUIGNIES	Recquignies	Réfection de la toiture et des 2 tourelles de l'église	131 931,25 €	52 772,00 €	0,00 €	52 772,00 €
AT-ADVB-001638	REJET-DE-BEAULIEU	Rejet-de-Beaulieu	Création d'un parking qualitatif aux abords de l'école	149 246,43 €	44 773,00 €	0,00 €	44 773,00 €
AT-ADVB-001403	RIBECOURT-LA-TOUR	Ribecourt-la-Tour	Restauration de l'église Saint-Léger - 2ème tranche (clocher)	332 722,88 €	99 816,00 €	0,00 €	99 816,00 €
AT-ADVB-001510	ROBERSART	Robersart	Changement de menuiseries des bâtiments communaux : mairie, atelier et salle polyvalente	33 579,00 €	13 431,00 €	0,00 €	13 431,00 €
AT-ADVB-001625	ROUCOURT	Roucourt	Pose de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur, et d'un ballon thermodynamique à la mairie et à l'école	94 647,23 €	28 380,00 €	1 419,00 €	29 799,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-ADVB-001488	ROUSIES	Rousies	Installation d'une vidéosurveillance rue République, rue Pierre Curie et ensemble Henri Barbusse	23 575,00 €	9 430,00 €	0,00 €	9 430,00 €
AT-ADVB-001437	ROUVIGNIES	Rouvignies	Aménagement de l'école avec le remplacement de portes et l'abaissement des plafonds	41 028,00 €	16 411,00 €	0,00 €	16 411,00 €
AT-ADVB-001484	RUBROUCK	Rubrouck	Restauration de l'église Saint-Sylvestre (Phase 2)	982 500,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001387	RUMEGIES	Rumegies	Réhabilitation de l'ancienne mairie-école en maison des associations	703 694,00 €	211 100,00 €	10 555,00 €	221 655,00 €
AT-ADVB-001596	RUMILLY-EN-CAMBRESIS	Rumilly-en-Cambresis	Installation de la vidéoprotection	68 775,26 €	26 580,00 €	0,00 €	26 580,00 €
AT-ADVB-001640	SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS	Sainghin-en-Mélantois	Réaménagement des espaces publics de la rue du stade	1 089 764,63 €	134 002,00 €	0,00 €	134 002,00 €
AT-ADVB-001496	SAINT JANS-CAPPEL	Saint Jans-Cappel	Aménagement d'un parking communal	57 052,65 €	22 821,00 €	0,00 €	22 821,00 €
AT-ADVB-001528	SAINT-AUBERT	Saint-Aubert	Mise en place complémentaire de systèmes de vidéoprotection	15 750,27 €	6 300,00 €	0,00 €	6 300,00 €
AT-ADVB-001658	SAINT-AYBERT	Saint-Aybert	Installation de la vidéoprotection	77 234,21 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001364	SAINTE-MARIE-CAPPEL	Sainte-Marie-Cappel	Désimperméabilisation, sécurisation et requalification de l'école	184 261,92 €	55 260,00 €	8 289,00 €	63 549,00 €
AT-ADVB-001358	SAINT-GEORGES-SUR L'AA	Saint-Georges-sur L'Aa	Création d'un terrain multisports	50 741,64 €	19 916,00 €	0,00 €	19 916,00 €
AT-ADVB-001630	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Saint-Hilaire-sur-Helpe	Rénovation partielle de la mairie	29 957,63 €	11 983,00 €	0,00 €	11 983,00 €
AT-ADVB-001655	SAINT-MOMELIN	Saint-Momelin	Rénovation de l'école avec le changement de la porte d'entrée et la pose d'une cloison de séparation pour les sanitaires	10 403,80 €	4 161,00 €	0,00 €	4 161,00 €
AT-ADVB-001432	SAINT-PYTHON	Saint-Python	Installation d'un city park	155 224,00 €	62 089,00 €	0,00 €	62 089,00 €
AT-ADVB-001494	SAINT-RÉMY-DU-NORD	Saint-Rémy-du-Nord	Remplacement des toitures et des gouttières de la salle des sports et de la salle polyvalente	38 329,72 €	15 331,00 €	0,00 €	15 331,00 €
AT-ADVB-001456	SAINT-SOUPLET	Saint-Souplet	Construction d'une salle des sports	1 950 689,49 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001637	SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	Saint-Vaast-en-Cambresis	Travaux complémentaires pour la restauration du moulin communal (phase 2 : menuiseries et espaces verts)	56 831,52 €	22 732,00 €	0,00 €	22 732,00 €
AT-ADVB-001410	SAINT-WAAST-LA-VALLÉE	Saint-Waast-la-Vallée	Changement des fenêtres de la façade arrière de l'école maternelle, isolation des combles et changement des luminaires en LED	60 731,36 €	24 292,00 €	0,00 €	24 292,00 €
AT-ADVB-001626	SAMÉON	Saméon	Mise en place de la vidéoprotection communale	84 608,00 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001534	SARS-ET-ROSIÈRES	Sars-et-Rosières	Aménagement et réhabilitation du city stade	77 150,35 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
AT-ADVB-001584	SAULTAIN	Saultain	Renaturation du centre bourg (place Louise Michel et ses abords, place Paul Vaillant Couturier et ses abords, la cour d'école et les Buissonnets)	517 049,47 €	155 100,00 €	7 755,00 €	162 855,00 €
AT-ADVB-001566	SEBOURG	Sebourg	Création et installation d'un dispositif de vidéoprotection urbaine	202 950,00 €	60 705,00 €	0,00 €	60 705,00 €
AT-ADVB-001418	SÉMERIES	Sémeries	Aménagement de l'atelier municipal	14 356,40 €	5 742,00 €	0,00 €	5 742,00 €
AT-ADVB-001536	SEQUEDIN	Sequedin	Rénovation du cimetière	69 555,46 €	27 822,00 €	0,00 €	27 822,00 €
AT-ADVB-001361	SERCUS	Sercus	Rénovation énergétique de l'école des 3 pommes	533 933,25 €	160 160,00 €	24 024,00 €	184 184,00 €
AT-ADVB-001398	SOLRINNES	Solrignes	Isolation thermique des murs intérieurs et des combles de la salle des fêtes	30 457,61 €	12 183,00 €	0,00 €	12 183,00 €
AT-ADVB-001518	SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS (SIDECC)	Sommaing-sur-Ecaillon	Rénovation du parc d'ouvrages d'éclairage public de la commune de Sommaing-sur-Ecaillon	100 314,27 €	29 738,00 €	0,00 €	29 738,00 €
AT-ADVB-001668	STEENE	Steene	Installation d'une aire de sport communale	9 510,00 €	3 804,00 €	0,00 €	3 804,00 €
AT-ADVB-001500	STEENVOORDE	Steenvoorde	Aménagement du centre-ville	396 097,85 €	118 820,00 €	5 941,00 €	124 761,00 €
AT-ADVB-001411	STEENWERCK	Steenwerck	Réfection de la toiture de la Maison Decanter	190 947,40 €	76 378,00 €	0,00 €	76 378,00 €
AT-ADVB-001574	TAISNIÈRES-EN-THIÉRACHE	Taisnières-en-Thiérache	Aménagement d'une aire de jeux inclusive	10 296,00 €	4 118,00 €	0,00 €	4 118,00 €
AT-ADVB-001561	TAISNIÈRES-SUR-HON	Taisnières-sur-Hon	Transformation de l'ancien réfectoire en salle de classe et agrandissement de la cour de l'école	150 848,28 €	30 160,00 €	1 508,00 €	31 668,00 €
AT-ADVB-001413	THUMERIES	Thumeries	Construction d'un restaurant scolaire	1 264 628,17 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001474	THUN-SAINT-AMAND	Thun-Saint-Amand	Rénovation extérieure du site municipal : mairie, maison des associations, ateliers municipaux	62 500,00 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €

Dossier N°	Maitre d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-ADVB-001588	TROISVILLES	Troisvilles	Réfection de la toiture de l'école	65 662,43 €	26 264,00 €	0,00 €	26 264,00 €
AT-ADVB-001475	UXEM	Uxem	Rénovation du sol de l'école primaire	32 438,34 €	12 975,00 €	0,00 €	12 975,00 €
AT-ADVB-001355	VENEGIES-SUR-ÉCAILLON	Vendegies-sur-Écaillon	Rénovation structurelle, thermique et énergétique de la salle communale	313 730,85 €	94 100,00 €	14 115,00 €	108 215,00 €
AT-ADVB-001463	VERCHAIN-MAUGRÉ	Verchain-Maugré	Amélioration énergétique de l'école Victor Hugo	136 000,00 €	40 800,00 €	6 120,00 €	46 920,00 €
AT-ADVB-001397	VERTAIN	Vertain	Travaux sur le bâtiment de l'école maternelle et de ses annexes	59 845,02 €	23 938,00 €	0,00 €	23 938,00 €
AT-ADVB-001563	VIESLY	Viesly	Installation d'une climatisation au foyer rural	61 724,00 €	24 689,00 €	0,00 €	24 689,00 €
AT-ADVB-001604	VIEUX-BERQUIN	Vieux-Berquin	Rénovation énergétique et réaménagement de la salle des fêtes du centre-bourg en salles de musique	646 326,50 €	250 000,00 €	12 500,00 €	262 500,00 €
AT-ADVB-001608	VILLEREAU	Villereau	Redynamisation du centre bourg par une renaturation et mise en accessibilité des déplacements doux le long de la traversée du village	431 617,00 €	123 922,00 €	0,00 €	123 922,00 €
AT-ADVB-001614	VILLERS-EN-CAUCHIES	Villers-en-Cauchies	Déconstruction et construction de la mairie	1 114 908,29 €	250 000,00 €	12 500,00 €	262 500,00 €
AT-ADVB-001649	VILLERS-POUICH	Villers-Plouich	Travaux de préservation d'un ancien atelier de forge au centre du village (phase 1 : clos et couvert)	42 979,43 €	17 191,00 €	0,00 €	17 191,00 €
AT-ADVB-001550	VRED	Vred	Restructuration et extension du groupe scolaire Henri Matisse	1 648 714,00 €	250 000,00 €	37 500,00 €	287 500,00 €
AT-ADVB-001641	WAHAGNIES	Wahagnies	Rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle Suzanne Buisson	96 990,00 €	38 796,00 €	0,00 €	38 796,00 €
AT-ADVB-001389	WALLERS-EN-FAGNE	Wallers-en-Fagne	Création d'un plateau multisports	84 220,00 €	25 266,00 €	0,00 €	25 266,00 €
AT-ADVB-001523	WALLON-CAPPEL	Wallon-Cappel	Création d'un cheminement doux le long du chemin départemental 138	114 051,00 €	34 215,00 €	0,00 €	34 215,00 €
AT-ADVB-001457	WAMBAIX	Wambaix	Rénovation extérieure du bloc communal mairie école	61 510,24 €	24 604,00 €	0,00 €	24 604,00 €
AT-ADVB-001622	WARGNIES-LE-GRAND	Wagnies-le-Grand	Travaux d'isolation de la salle des associations	19 906,10 €	7 962,00 €	0,00 €	7 962,00 €
AT-ADVB-001354	WARHEM	Warhem	Rénovation, isolation thermique et création d'un ascenseur dans le bâtiment mairie/école	915 467,34 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-ADVB-001379	WARLAING	Warlaing	Aménagement qualitatif du cimetière	29 992,34 €	11 996,00 €	0,00 €	11 996,00 €
AT-ADVB-001570	WARNETON	Warneton	Amélioration des conditions d'accueil de la mairie	10 409,71 €	4 163,00 €	0,00 €	4 163,00 €
AT-ADVB-001400	WASNES-AU-BAC	Wasnes-au-Bac	Rénovation du bâtiment mairie, cantine, salle polyvalente	49 527,94 €	19 811,00 €	0,00 €	19 811,00 €
AT-ADVB-001436	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	Wattignies-la-Victoire	Travaux sur l'église et les bâtiments communaux façades et toiture	97 345,77 €	29 203,00 €	0,00 €	29 203,00 €
AT-ADVB-001564	WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	Wavrechain-sous-Denain	Implantation de la vidéoprotection	99 893,00 €	39 957,00 €	0,00 €	39 957,00 €
AT-ADVB-001505	WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	Wavrechain-sous-Faulx	Création d'une aire de jeux pour enfants à la halle	61 049,00 €	24 419,00 €	0,00 €	24 419,00 €
AT-ADVB-001623	WICRES	Wicres	Réhabilitation-extension de la salle des fêtes et transformation en pôle culturel	1 095 387,60 €	250 000,00 €	37 500,00 €	287 500,00 €
AT-ADVB-001612	WILLIES	Willies	Réhabilitation énergétique et rénovation de la mairie et de la salle polyvalente	396 626,18 €	118 980,00 €	5 949,00 €	124 929,00 €
AT-ADVB-001467	TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE	Wulverdinghe	Installation de LED dans diverses rues de la commune de Wulverdinghe	40 283,00 €	16 113,00 €	0,00 €	16 113,00 €
AT-ADVB-001375	WYLDER	Wylder	Réfection et aménagement de la salle communale	68 216,00 €	27 286,00 €	0,00 €	27 286,00 €
AT-ADVB-001468	ZEGERSCAPPEL	Zegerscappel	Aménagement d'une base de loisirs et sportive ouverte et sécurisation du terrain de football	98 356,00 €	29 506,00 €	0,00 €	29 506,00 €
AT-ADVB-001407	ZUYTPEENE	Zuytpeene	Réfection de la toiture de la maison des associations et isolation des combles	24 124,31 €	9 649,00 €	0,00 €	9 649,00 €
TOTAL				73 460 670,02 €	18 127 561,00 €	836 820,00 €	18 964 381,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage / Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention totale proposée
AT-ADVB-VC-000295	Abscon	Réfection des rues de la Marne et Jean Jaurès prolongée (partiellement)	90 314,70 €	36 346,00 €
AT-ADVB-VC-000338	Anneux	Rénovation de la couche de roulement des chemins de Cantaing et du Calvaire (vers Cambrai)	93 844,50 €	46 922,00 €
AT-ADVB-VC-000320	Anor	Réfection de la surface d'enrobé d'une partie de l'impasse de la rue des Romains	18 486,40 €	9 243,00 €
AT-ADVB-VC-000269	Arleux	Réfection des rues Nonotte, des Murets Simon, de la cité du Cambrésis et du chemin du Halage	164 844,90 €	70 363,00 €
AT-ADVB-VC-000288	Attiches	Requalification de la rue Henri Dhennin	154 945,00 €	61 630,00 €
AT-ADVB-VC-000360	Auchy-lez-Orchies	Réfection des rues Emile Dancoisne et Jacob Martinache	52 515,47 €	26 257,00 €
AT-ADVB-VC-000362	Avesnes-sur-Helpe	Réfection des voiries de la cité Verdun, rue Pierre Larivière prolongée de la rue Clémenceau et rue Vauban	150 000,00 €	55 201,00 €
AT-ADVB-VC-000331	Bavay	Réfection des enrobés en chaussée rues de Guedre et d'Audignies	110 467,48 €	55 233,00 €
AT-ADVB-VC-000319	Beaurieux	Travaux de réfection de la couche de roulement de la VC108 et de la VC110	53 618,00 €	12 619,00 €
AT-ADVB-VC-000285	Boulogne-sur-Helpe	Réfection du chemin malade, du chemin Chateau Courbet et gravillonnage du chemin de la Basse Boulogne	28 162,81 €	14 081,00 €
AT-ADVB-VC-000345	Bousies	Réfection de la couche de roulement partie 1 et 2 de la rue de Poix	149 189,00 €	74 594,00 €
AT-ADVB-VC-000346	Bousignies	Requalification partielle des rues du Bois et du Marais	530 818,54 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000286	Boussières-sur-Sambre	Réfection de la couche de roulement de la rue Gros	17 982,93 €	8 991,00 €
AT-ADVB-VC-000283	Bouvignies	Réfection d'enrobés de la rue du Louet	61 040,00 €	30 520,00 €
AT-ADVB-VC-000321	Brunémont	Travaux d'aménagement de la rue des Peupliers et de la rue du Marais	18 700,00 €	9 350,00 €
AT-ADVB-VC-000265	Busigny	Rénovation des rues de la République et du Bac	667 171,00 €	69 732,00 €
AT-ADVB-VC-000317	Cartignies	Réfection du Chemin Vert, Chemin de Belle Vue, Chemin de la Fontaine au Tonneau et chemin de la Bouchère	172 179,60 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000293	Clary	Réfection de couches de roulement de diverses voies communales (rues Sautière, Hurtevent, des Agaches, du Commandant Delattre, Saint Honoré, Asse, du Petit Paris, Saint Nicolas, des Bosquets et place de la Victoire)	84 806,05 €	15 742,00 €
AT-ADVB-VC-000287	Courchelettes	Réfection partielle au rond-point des rues Paul Paix, Claisse, de la Voute et à la résidence Petite Sensée et réfection totale de la couche de roulement des rues Joliot Curie, Jean Jaurès, Louis Pasteur, Ambroise Paré	162 279,85 €	65 680,00 €
AT-ADVB-VC-000299	Coutiches	Rénovation de la couche de roulement de la rue du Riez (une partie) et rue de la Seckrie (une partie)	128 785,00 €	64 392,00 €
AT-ADVB-VC-000278	Damousies	Réfection de la couche de roulement d'une partie de la rue de Beaufort et du chemin d'Hautmont	89 529,40 €	26 858,00 €
AT-ADVB-VC-000340	Dehéries	Réfection de la rue de l'Eglise et du chemin des Brebis	60 185,00 €	25 880,00 €
AT-ADVB-VC-000328	Dompierre-sur-Helpe	Réfection de la bande de roulement du chemin de Saint Hilaire	99 985,00 €	49 992,00 €
AT-ADVB-VC-000312	Ecaillon	Réfection des rues des Hallots, des Frênes, des Saules et du Château	49 894,28 €	24 784,00 €
AT-ADVB-VC-000309	Englefontaine	Réfection de la couche de roulement de la rue de l'église (deuxième partie)	13 783,00 €	6 891,00 €
AT-ADVB-VC-000311	Ennevelin	Réfection de la couche de roulement de la deuxième partie de la rue Verte et de ses annexes	119 038,94 €	59 519,00 €
AT-ADVB-VC-000364	Escarmain	Réfection des voiries des rues du Fort, de l'Eglise et de la route du Trousse Minou	8 050,47 €	4 025,00 €
AT-ADVB-VC-000361	Escaudoeuvres	Réfection de voiries communales à la résidence Les Picadors, au carrefour rue des Violettes et à l'impasse d'Erre	37 658,72 €	18 829,00 €
AT-ADVB-VC-000326	Escautpont	Travaux de réfection de la rue de la gare	187 818,50 €	14 143,00 €
AT-ADVB-VC-000298	Esnes	Réfection de la couche de roulement de la rue de Walincourt au lieu-dit "Bout du Pré"	44 929,00 €	6 601,00 €
AT-ADVB-VC-000315	Estrées	Travaux de reprise de la couche de roulement de la rue de l'Eglise	134 763,00 €	67 381,00 €
AT-ADVB-VC-000357	Etroeungt	Remise en état des chemins de Cloussy, Cheverrie, Tatimont, Viole et Touvent	97 625,85 €	48 813,00 €
AT-ADVB-VC-000369	Etrun	Réfection de la couche de roulement de la rue Jeunesse	81 745,00 €	35 640,00 €
AT-ADVB-VC-000324	Felleries	Réfection de la couche de roulement des rues du Grand Mont et de La Marlière	64 949,10 €	32 474,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage / Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention totale proposée
AT-ADVB-VC-000289	Floyon	Réfection des chemins de Chevreuil et de Montorgueil et de la rue des aulnes	73 937,70 €	36 968,00 €
AT-ADVB-VC-000323	Fontaine-notre-Dame	Rénovation de la rue du Canton de Chemillé	357 347,00 €	21 302,00 €
AT-ADVB-VC-000273	Glageon	Réfection des voiries communales Louis Hubinet et dernière partie de la rue de la Minière	147 837,50 €	53 692,00 €
AT-ADVB-VC-000267	Grand-Fayt	Réfection de deux portions de la rue du Mal d'Accord	18 668,00 €	9 334,00 €
AT-ADVB-VC-000327	Haulchin	Travaux de voirie au quartier Usinor (rue des Jonquilles, rue des Violettes, rue des Cerisiers et place des Cytises)	154 134,56 €	68 650,00 €
AT-ADVB-VC-000300	Haveluy	Rénovation de la couche de roulement d'une partie de la rue Francisco Ferrer	32 364,40 €	16 182,00 €
AT-ADVB-VC-000308	Hem-Lenglet	Rénovation de la chaussée rue des Pâtourettes	54 800,00 €	27 400,00 €
AT-ADVB-VC-000368	Hergnies	Requalification de la rue Thiers et réfection de la rue Chemin Vert	99 141,46 €	49 570,00 €
AT-ADVB-VC-000335	Hon-Hergies	Réfection de voirie des rues Gaston Génarte, de la Marne, Maxime Ansieau et du virage de la rue du Prénavart avec une campagne de rebouchage des nids de poule sur plusieurs tronçons	147 681,50 €	73 840,00 €
AT-ADVB-VC-000336	Honnecourt-sur-Escaut	Réfection d'une portion de la rue de Nobleville et de la rue de Vaucelles	27 190,00 €	10 852,00 €
AT-ADVB-VC-000342	Hornaing	Réaménagement de la route de Douai	33 345,00 €	16 672,00 €
AT-ADVB-VC-000337	Houdain-lez-Bavay	Réfection du chemin de Bellevue	97 034,15 €	48 517,00 €
AT-ADVB-VC-000365	Iwuy	Réfection de la couche de roulement de tronçons des rues Jean Moulin, Lamartine, des Martyrs, Voltaire et Faidherbe	130 476,62 €	65 238,00 €
AT-ADVB-VC-000318	La Neuville	Réfection partielle de l'enrobé des rues de Wahagnies et de la Longue Borne	26 418,62 €	11 087,00 €
AT-ADVB-VC-000347	Landas	Réfection de la rue du Talbot et une partie de la rue du Quesne	185 566,31 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000303	Landrecies	Réfection des rues de Mormal, de la Marne et du chemin des Bourgeois	240 140,00 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000329	Lauwin-Planque	Réfection des chaussées des rues Christophe Colomb, du Marais (une partie) et du Calvaire (une partie)	125 573,92 €	51 518,00 €
AT-ADVB-VC-000284	Lecelles	Réfection de la rue des Fèves (partie communale de la mairie vers la Belgique)	150 411,20 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000279	Lécluse	Réfection du tapis d'enrobés de la rue d'Hamel	265 395,60 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000332	Lez-Fontaine	Réfection de la route de la Place et d'une partie de la rue du Général de Gaulle	62 698,00 €	27 475,00 €
AT-ADVB-VC-000275	Liessies	Réfection de la couche de roulement du chemin de la Brasserie et du chemin Baptiste	63 618,60 €	31 809,00 €
AT-ADVB-VC-000277	Lieu-Saint-Amand	Réfection de la chaussée d'une partie de la rue Leclerc	65 705,00 €	32 625,00 €
AT-ADVB-VC-000280	Loffre	Réfection de la voirie communale face au numéro 35 de la rue du Petit Crédit	11 758,31 €	5 879,00 €
AT-ADVB-VC-000359	Maing	Réfection de la rue des Marais	112 431,96 €	50 416,00 €
AT-ADVB-VC-000354	Marbaix	Réfection d'une partie du chemin de Provins et de la rue cavée	49 825,00 €	24 912,00 €
AT-ADVB-VC-000366	Maresches	Rénovation de la couche de roulement de la rue du contour de l'Eglise	50 010,00 €	25 000,00 €
AT-ADVB-VC-000334	Maretz	Rénovation de la rue de Saint-Quentin et du chemin de Prémont en prolongement de la rue de la Délivrance	92 567,00 €	46 283,00 €
AT-ADVB-VC-000294	Mecquignies	Réfection du chemin de Mormal et du chemin d'Audignies	142 997,48 €	71 498,00 €
AT-ADVB-VC-000297	Millonfosse	Réfection de la rue Henri Barbusse	63 400,00 €	31 700,00 €
AT-ADVB-VC-000302	Mons-en-Pévèle	Réfection des rues de la Distillerie, de la Vincourt et de la Pétrie	156 185,00 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000358	Noyelles-sur-Selle	Rénovation des chaussées rues du Pont et de La Planchette	110 840,00 €	44 585,00 €
AT-ADVB-VC-000353	Ohain	Réfection de l'impasse de la Filature et de la Rue Neuve	54 569,50 €	26 659,00 €
AT-ADVB-VC-000316	Ors	Réfection des tapis d'enrobés et réparation des déformations de la rue du Petit Versailles	48 320,00 €	24 160,00 €
AT-ADVB-VC-000274	Pailencourt	Réalisation du tapis de chaussée rue de Thun l'Evêque	37 760,00 €	18 880,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage / Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention totale proposée
AT-ADVB-VC-000304	Petit-Fayt	Entretien et réparation des chemins de Marbaix, du Draity, de la Croisette et de Dompierre	107 146,00 €	53 573,00 €
AT-ADVB-VC-000325	Pont-à-Marcq	Réfection des rues Jude Blanckaert et Jean Moulin	127 450,00 €	20 850,00 €
AT-ADVB-VC-000322	Prisches	Renouvellement de la couche de roulement de la VC n° 9 dite "Chemin du Donjon"	148 909,00 €	74 455,00 €
AT-ADVB-VC-000266	Quarouble	Travaux d'aménagement rues des Bergeronnettes et des Mésanges	334 621,08 €	58 824,00 €
AT-ADVB-VC-000282	Râches	Réfection de la rue des Ecoles	83 373,80 €	34 615,00 €
AT-ADVB-VC-000268	Roeulx	Réfection des voiries des rues Louise Michel, Henri Barbusse (en partie) et du 11 novembre (en partie)	154 410,00 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000290	Rosult	Rénovation partielle de la rue Adèle Wion, de la rue du Fayt et de la ruelle Vasseur	274 134,00 €	68 104,00 €
AT-ADVB-VC-000314	Saint-Aubin	Réfection de la couche de roulement de la VC 306 rue des Bodelets	127 871,00 €	63 936,00 €
AT-ADVB-VC-000330	Saint-Hilaire-lez-Cambrai	Rénovation de chaussée de la rue du Général De Gaulle	104 067,00 €	22 507,00 €
AT-ADVB-VC-000356	Saint-Hilaire-sur-Helpe	Réfection de la rue du Bois Bernier, des chemins de la Sablière et des Culots, de la chaussée Brunehaut, du Chemin de Fuchaux et de rue de la Mairie	165 689,70 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000344	Saméon	Réfection de la couche de roulement de la rue de Fretin	90 750,00 €	45 375,00 €
AT-ADVB-VC-000306	Saultain	Réfection de la couche d'enrobé rue des Fontaines et d'une partie de la rue de l'Humanité jusqu'à la place Louise Michel	73 610,78 €	36 805,00 €
AT-ADVB-VC-000343	Séravillers-Forenville	Réfection de la bande de roulement de la rue de Forenville et rue du Chemin Vert	114 120,70 €	57 060,00 €
AT-ADVB-VC-000348	Solesmes	Réfection des voies communales des rues du 9 mai 1944, du nouveau Monde, des Warrennes, Jean Baptiste Haye et impasse rue de l'Abbaye	155 562,63 €	75 000,00 €
AT-ADVB-VC-000349	Taisnières-en-Thiérache	Réfection de la couche de roulement de la rue de Maroilles	17 000,00 €	8 500,00 €
AT-ADVB-VC-000310	Taisnières-sur-Hon	Réfection partielle du vieux Chemin de Bavay	59 034,69 €	29 517,00 €
AT-ADVB-VC-000276	Thumeries	Réfection des rues Faidherbe, Talus, de la Pourette et Cité des Maronniers	151 587,39 €	44 607,00 €
AT-ADVB-VC-000350	Vicq	Réfection de la rue de Fresnes	1 561 967,00 €	64 468,00 €
AT-ADVB-VC-000351	Villereau	Réfection de la couche de roulement des amorces des rues Bataille, Moulin, chemin de l'église et de l'alouette aux carrefours de la RD rue Berlandois	16 080,00 €	8 040,00 €
AT-ADVB-VC-000272	Villers-Guislain	Rénovation de la couche de roulement des voies communales de la ruelle de la Somme et de Banteux	22 374,00 €	11 187,00 €
AT-ADVB-VC-000333	Villers-Pol	Réfection de la rue des Fonds Paris et de la ruelle à Cailloux	57 162,25 €	28 581,00 €
AT-ADVB-VC-000307	Vred	Aménagement de la ruelle Delplanque	29 797,00 €	14 898,00 €
AT-ADVB-VC-000292	Wallerens-en-Fagne	Réfection et aménagement de la voirie d'accès au plateau multisports	26 147,00 €	8 452,00 €
AT-ADVB-VC-000370	Wannehain	Réfection de l'allée des Acacias	28 540,00 €	14 270,00 €
AT-ADVB-VC-000271	Warlaing	Réfection de la couche de roulement des rues Mathieu, du Bouverlot, du Marais, du Pont Boulet, Firmaine et de la Planche d'Alnes	54 649,60 €	27 324,00 €
AT-ADVB-VC-000281	Wasnes-au-Bac	Réfection d'une partie des rues du Marais et des Vertes rues	53 752,50 €	26 876,00 €
AT-ADVB-VC-000263	Wignehies	Réhabilitation des rues Léo Lagrange, François Boussu, Faidherbe et impasse Remson	158 288,20 €	71 078,00 €
TOTAL			11 788 351,20 €	3 815 331,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention totale proposée
AT_ADVB-E-000241	Aibes	(E) Installation d'une centrale de production photovoltaïque sur la salle polyvalente	16 989,28 €	8 495,00 €
AT_ADVB-E-000216	Allennes-les-Marais	(E) Rénovation de l'éclairage public (phase 2)	48 460,00 €	24 230,00 €
AT_ADVB-E-000172	Arleux	(E) Projet de modernisation de l'éclairage public (chemins des Biselles, de la rivière et des croix, rues Pierre Wautriche, de Brunemont, du Bias, du château, Gros Jean, Salvador Allende, Leglay, Muret Simon, Grand rue et avenue de la Gare)	52 619,60 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000200	Auberchicourt	(E) Rénovation de l'éclairage public	49 541,00 €	24 771,00 €
AT_ADVB-E-000243	Auchy-lez-Orchies	(E) Pose d'une centrale solaire sur la maison du Village	20 950,00 €	10 475,00 €
AT_ADVB-E-000271	Avesnes-les-Aubert	(E) Modification du système de chauffage du local communal rue Pasteur dans le cadre de la création d'un service animation jeunesse	15 185,16 €	7 592,00 €
AT_ADVB-E-000254	Bachant	(E) Remplacement des chaudières et du système de production d'eau chaude du complexe sportif	26 929,00 €	13 465,00 €
AT_ADVB-E-000207	Bas-Lieu	(E) Changement de la chaudière de la mairie	12 442,00 €	4 977,00 €
AT_ADVB-E-000256	Bersée	(E) Remplacement de la chaudière gaz de la médiathèque par une pompe à chaleur	21 747,92 €	10 873,00 €
AT_ADVB-E-000183	Beugnies	(E) Rénovation énergétique de l'éclairage public d'une partie du village	52 080,00 €	17 792,00 €
AT_ADVB-E-000182	Beuvry-la-forêt	(E) Installation d'une chaudière à l'école maternelle la Souris Verte	32 407,12 €	16 204,00 €
AT_ADVB-E-000251	Bousbecque	(E) Rénovation de l'éclairage public phase 2	51 833,00 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000223	Bouvines	(E) Rénovation des éclairages publics (phase 3)	27 188,55 €	13 594,00 €
AT_ADVB-E-000214	Brunémont	(E) Réalisation d'économies d'énergie liées aux systèmes d'éclairage extérieurs	40 690,00 €	20 345,00 €
AT_ADVB-E-000206	Buysscheure	(E) Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de motricité	22 174,83 €	11 087,00 €
AT_ADVB-E-000199	Carnin	(E) Rénovation complète de l'éclairage public	50 000,00 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000234	Catillon-sur-Sambre	(E) Rénovation thermique de la salle Notre Dame	9 290,17 €	4 645,00 €
AT_ADVB-E-000215	Chérengh	(E) Rénovation de l'éclairage public dans 8 rues	58 460,00 €	23 384,00 €
AT_ADVB-E-000190	Colleret	(E) Installation de panneaux photovoltaïques à l'atelier municipal	31 838,20 €	15 919,00 €
AT_ADVB-E-000174	Craywick	(E) Remplacement de l'éclairage sportif au terrain de football	20 672,27 €	10 336,00 €
AT_ADVB-E-000213	Dimont	(E) Rénovation énergétique de la salle polyvalente	27 153,98 €	10 861,00 €
AT_ADVB-E-000191	Ecuélin	(E) Remplacement de la chaudière au gaz de la mairie	9 781,57 €	4 890,00 €
AT_ADVB-E-000184	Elesmes	(E) Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective	31 784,60 €	8 767,00 €
AT_ADVB-E-000262	Emmerin	(E) Rénovation de l'éclairage public (phase 1)	48 972,70 €	24 486,00 €
AT_ADVB-E-000233	Englos	(E) Installation de panneaux solaires sur la mairie	14 890,00 €	7 445,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention totale proposée
AT_ADVB-E-000187	Erre	(E) Pose de panneaux solaires sur la salle des fêtes	60 830,95 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000264	Escaudoeuvres	(E) Travaux de réfection de la chaufferie du centre « Jacques Brel » avec installation d'une chaudière gaz à condensation à très haute performance énergétique	37 830,00 €	18 915,00 €
AT_ADVB-E-000178	Escautpont	(E) Rénovation d'une partie de l'éclairage public	50 741,60 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000273	Esquerchin	(E) Changement des lanternes communales	39 813,64 €	19 906,00 €
AT_ADVB-E-000267	Faumont	(E) Installation d'une pompe à chaleur à la médiathèque	33 254,00 €	16 627,00 €
AT_ADVB-E-000250	Férin	(E) Relamping de la rue de Goeulzin et de la ruelle Bajoux	15 750,00 €	7 875,00 €
AT_ADVB-E-000274	Féron	(E) Rénovation énergétique de l'éclairage public	30 844,00 €	15 422,00 €
AT_ADVB-E-000188	Flines-lez-Raches	(E) Rénovation de l'éclairage public (phase 4 - postes Hanoi et Fosse)	47 406,65 €	23 703,00 €
AT_ADVB-E-000171	Forest-en-Cambrésis	(E) Remplacement de la chaudière des bâtiments scolaires par deux chaudières gaz à condensation haute performance et installation de vannes thermostatiques sur les radiateurs	24 617,58 €	12 308,00 €
AT_ADVB-E-000228	Forest-sur-Marque	(E) Installation de candélabres solaires	34 755,50 €	17 377,00 €
AT_ADVB-E-000242	Fournes-en-Weppes	(E) Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux	23 900,00 €	11 950,00 €
AT_ADVB-E-000276	Frelinghien	(E) Eclairage en LED dans trois rues (chemins des Willemots et Vert et de la RD 945)	47 561,10 €	23 780,00 €
AT_ADVB-E-000237	Fretin	(E) Création de centrales photovoltaïques en autoconsommation collective avec pose de panneaux sur le parking Alfred Cousin	53 250,00 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000176	Glageon	(E) Installation de panneaux photovoltaïques à la salle de sports	38 991,40 €	19 495,00 €
AT_ADVB-E-000253	Gouzeaucourt	(E) Réfection de la chaufferie à l'école publique par installation d'une chaudière à très haute performance énergétique	38 700,00 €	19 350,00 €
AT_ADVB-E-000208	Guesnain	(E) Mise en place de mâts solaires Parc Picasso et Parc Victor Hugo	49 890,00 €	19 425,00 €
AT_ADVB-E-000220	Hasnon	(E) Rénovation de l'éclairage public en LED	30 380,00 €	15 190,00 €
AT_ADVB-E-000236	Haspres	(E) Rénovation de l'éclairage public - phase 1	60 055,06 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000269	Hélesmes	(E) Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie	29 125,00 €	14 562,00 €
AT_ADVB-E-000217	Hem-Lenglet	(E) Amélioration énergétique de la mairie	11 191,57 €	5 595,00 €
AT_ADVB-E-000270	Hornaing	(E) Remplacement de l'éclairage public en LED à la résidence Roland Pinson	8 574,66 €	4 287,00 €
AT_ADVB-E-000185	Houplin-Ancoisne	(E) Rénovation de l'éclairage public	50 808,00 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000235	Hoymille	(E) Rénovation de l'éclairage public rue de Provence et rue des Pyrénées	55 996,65 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000226	Jenlain	(E) Rénovation de la salle des fêtes (centrale photovoltaïque en ACC et réduction globale des consommations d'électricité) phase 2	39 542,93 €	19 771,00 €
AT_ADVB-E-000232	Lambres-lez-Douai	(E) Rénovation de l'éclairage public phase 1	50 419,58 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000240	Landrecies	(E) Changement des radiateurs de l'hôtel de ville	13 748,00 €	6 874,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention totale proposée
AT_ADVB-E-000239	Lauwin-Planque	(E) Eclairage en LED chemin piétonnier rue Roger Salengro (remplacement)	28 298,82 €	4 397,00 €
AT_ADVB-E-000219	Le Douliou	(E) Installation de panneaux photovoltaïques sur la réserve municipale n°2	26 319,20 €	13 159,00 €
AT_ADVB-E-000194	Les Rues-des-Vignes	(E) Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public des rues secondaires et du lotissement Les Hauts de Révelon	42 586,50 €	21 293,00 €
AT_ADVB-E-000268	Lewarde	(E) Rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la ville - 2ème phase	49 693,00 €	24 846,00 €
AT_ADVB-E-000189	Liessies	(E) Remplacement des lanternes EP existantes par des appareillages LED et remplacement des ampoules en LED	13 293,32 €	6 647,00 €
AT_ADVB-E-000245	Ligny-en-Cambrésis	(E) Pose de panneaux photovoltaïques à la salle des fêtes	41 548,50 €	20 774,00 €
AT_ADVB-E-000224	Marpent	(E) Remplacement de la chaudière du groupe scolaire	50 905,00 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000247	Masnières	(E) Rénovation du chauffage de l'école maternelle Elsa Triolet	25 073,00 €	12 536,00 €
AT_ADVB-E-000238	Mastaing	(E) Passage en LED de l'éclairage public de la rue Gabriel de Jauche	11 865,50 €	5 932,00 €
AT_ADVB-E-000218	Mortagne-Du-Nord	(E) Travaux de changement de la chaudière à l'ancien bureau des douanes	46 456,00 €	23 228,00 €
AT_ADVB-E-000229	Neuville-sur-Escaut	(E) Fourniture et pose de luminaires d'éclairage public en LED rues Salengro, Jean Lebas, Léo Lagrange et Marquis de Mun prolongée	10 046,00 €	5 023,00 €
AT_ADVB-E-000195	Nieurlet	(E) Installation de panneaux solaires sur la salle polyvalente	16 635,06 €	8 317,00 €
AT_ADVB-E-000258	Ohain	(E) Installation d'un éclairage public LED sur l'ensemble du village	53 802,95 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000255	Oxelaère	(E) Installation d'une chaudière gaz dans le futur local associatif	38 150,67 €	19 075,00 €
AT_ADVB-E-000221	Paillencourt	(E) Pose de panneaux solaires sur l'école primaire	13 442,70 €	6 721,00 €
AT_ADVB-E-000266	Préseau	(E) Rénovation de l'éclairage public	49 762,50 €	24 881,00 €
AT_ADVB-E-000201	Proville	(E) Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie	20 709,34 €	10 354,00 €
AT_ADVB-E-000180	Raimbeaucourt	(E) Installation d'éclairages LED sur l'espace public	53 738,00 €	11 987,00 €
AT_ADVB-E-000265	Rejet-de-Beaulieu	(E) Remplacement des aérothermes dans la salle des fêtes pour une meilleure performance énergétique	8 462,00 €	4 231,00 €
AT_ADVB-E-000248	Rieulay	(E) Remplacement de la chaudière de la médiathèque	26 319,78 €	13 159,00 €
AT_ADVB-E-000212	Romerles	(E) Rénovation de l'éclairage public	39 780,10 €	19 890,00 €
AT_ADVB-E-000225	Salomé	(E) Rénovation de l'éclairage public par le passage en LED	49 199,63 €	24 599,00 €
AT_ADVB-E-000177	Semousies	(E) Rénovation de l'éclairage public	19 380,00 €	6 470,00 €
AT_ADVB-E-000175	Sepmeries	(E) Remplacement de la pompe à chaleur de l'école	18 329,00 €	9 164,00 €
AT_ADVB-E-000259	Solre-le-Château	(E) Remplacement partiel de l'éclairage public en LED (phase 2)	30 000,00 €	15 000,00 €
AT_ADVB-E-000249	Steenbecque	(E) Rénovation du système de chauffage de la salle de sports	19 707,00 €	9 853,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention totale proposée
AT_ADVB-E-000193	Thumeries	(E) Rénovation énergétique des écoles communales : pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles Paul Bert et Jules Ferry	50 459,98 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000211	Thun-Saint-Amand	(E) Remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes Jean Stablinski	11 000,00 €	5 500,00 €
AT_ADVB-E-000252	Viesly	(E) Remplacement des chaudières de l'école maternelle	26 340,00 €	13 170,00 €
AT_ADVB-E-000230	Wagnies-le-Grand	(E) Remplacement des chaudières gaz de la mairie et de la médiathèque agence postale communale	25 041,34 €	12 520,00 €
AT_ADVB-E-000179	Wasnes-au-Bac	(E) Rénovation de l'éclairage public en LED	54 746,08 €	25 000,00 €
AT_ADVB-E-000198	Wavrechain-sous-Denain	(E) Installation d'une chaudière à la salle des sports Lucien Laurette	12 936,73 €	6 468,00 €
TOTAL			2 756 086,52 €	1 296 239,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-PTS-000613	ANICHE	Aniche	Rénovation complète du parc de luminaires d'éclairage public	835 226,70 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000492	ANNOEULLIN	Annoeullin	Rénovation du terrain synthétique du stade Léo Lagrange	1 015 766,50 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000539	ANZIN	Anzin	Rénovation thermique et renaturation de l'école de Gaulle	699 768,97 €	150 000,00 €	7 500,00 €	157 500,00 €
AT-PTS-000633	AUBY	Auby	Aménagement des abords de l'église	1 621 649,30 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
AT-PTS-000631	AULNOYE-AYMERIES	Aulnoye-Aymeries	Requalification de la place du docteur Guersant et ses abords	2 094 767,73 €	345 000,00 €	34 500,00 €	379 500,00 €
AT-PTS-000660	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Aulnoy-lez-Valenciennes	Remplacement de la toiture en polycarbonate de la salle de sport Vaillant	43 923,00 €	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
AT-PTS-000605	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Aulnoy-lez-Valenciennes	Etude pour la mise en place de la vidéosurveillance aux abords du futur groupe scolaire Zola	20 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
AT-PTS-000518	AVESNES-SUR-HELPE	Avesnes-sur-Helpe	Réhabilitation de la piscine Laurent Swaenepoel	3 000 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
AT-PTS-000563	TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE	Bailleul	Amélioration de l'efficacité énergétique et préservation de la biodiversité à Bailleul : rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune	1 793 536,37 €	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
AT-PTS-000537	BAUVIN	Bauvin	Aménagement d'un pôle multi-activités (Médiathèque, Ecole de Musique et Relais Petite Enfance)	2 514 549,53 €	200 000,00 €	20 000,00 €	220 000,00 €
AT-PTS-000611	BEUVRAGES	Beuvrages	Rénovation thermique de l'école maternelle Joliot Curie	794 668,14 €	145 000,00 €	7 250,00 €	152 250,00 €
AT-PTS-000595	BRUAY-SUR-ESCAUT	Bruay-sur-Escout	Aménagement de la base de loisirs de la Gare d'Eau	3 003 375,26 €	250 000,00 €	12 500,00 €	262 500,00 €
AT-PTS-000517	CA DE CAMBRAI	CA DE CAMBRAI	Construction du club house du golf du Cambrésis	1 402 071,33 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
AT-PTS-000649	CA DE CAMBRAI	CA DE CAMBRAI	Aménagement de la Maison du Canal	1 252 940,55 €	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
AT-PTS-000557	CAMBRAI	Cambrai	Construction du centre social R'Génération	2 096 697,70 €	380 000,00 €	0,00 €	380 000,00 €
AT-PTS-000577	CAUDRY	Caudry	Aménagement de deux jardins familiaux et création d'espaces publics récréatifs	664 707,25 €	195 000,00 €	9 750,00 €	204 750,00 €
AT-PTS-000632	CC COEUR D'OSTREVENT	CC COEUR D'OSTREVENT	Construction d'une piscine communautaire à Aniche	17 661 849,27 €	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
AT-PTS-000598	CC DU PAYS DE MORMAL	CC DU PAYS DE MORMAL	Réhabilitation du moulin de Maroilles pour créer un bureau d'accueil touristique intercommunal	2 766 989,58 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-PTS-000481	CC DU PAYS SOLESMOIS	CC DU PAYS SOLESMOIS	Création d'un tiers lieu numérique à Solesmes	968 333,10 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000666	CC FLANDRE LYS	CC FLANDRE LYS	Création d'un espace dédié à la pratique sportive autonome sur le parc EOLYS	524 845,90 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
AT-PTS-000545	CC SUD AVESNOIS	CC SUD AVESNOIS	Aménagement d'une liaison transfrontalière et transdépartementale (phase 1)	3 874 435,00 €	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
AT-PTS-000554	COMINES	Comines	Transformation de l'école des Coquelicots en salles de classe et salle polyvalente	2 386 292,60 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-PTS-000473	CONDÉ-SUR-ESCAUT	Condé-sur-Escout	Travaux de rénovation de la salle des sports Saint-Exupéry	1 778 630,00 €	120 000,00 €	6 000,00 €	126 000,00 €
AT-PTS-000478	CU DUNKERQUE	CU DUNKERQUE	Construction des réserves muséales : centre de conservation, d'étude et de valorisation des collections	6 890 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €
AT-PTS-000566	CUINCY	Cuincy	Requalification des espaces publics de la Résidence Notre-Dame	1 393 476,60 €	365 000,00 €	36 500,00 €	401 500,00 €
AT-PTS-000485	DECHY	Dechy	Réhabilitation et extension du centre socio-culturel Henri Martel	539 850,28 €	125 000,00 €	6 250,00 €	131 250,00 €
AT-PTS-000624	DENAIN	Denain	Construction de la nouvelle école Condorcet	8 296 501,46 €	365 000,00 €	36 500,00 €	401 500,00 €
AT-PTS-000513	DOUAI	Douai	Création d'un pôle alimentaire à Dorignies	6 563 771,42 €	275 000,00 €	27 500,00 €	302 500,00 €
AT-PTS-000489	DOUAISIS AGGLO	DOUAISIS AGGLO	Construction du musée de l'Atelier du Livre d'Art et de l'Estampe au sein du quartier EuraDouai	29 600 340,00 €	1 430 000,00 €	71 500,00 €	1 501 500,00 €
AT-PTS-000669	DOUCHY-LES-MINES	Douchy-les-Mines	Reconstruction de l'école maternelle Mousseron, construction d'une cuisine centrale attenante et restructuration des abords (Phase 2 : cuisine centrale et abords)	3 671 581,68 €	230 000,00 €	23 000,00 €	253 000,00 €
AT-PTS-000612	NORDSEM	Escaudain	Aménagement de la ZAC de la Résidence du Collège à Escaudain	4 289 000,00 €	240 000,00 €	12 000,00 €	252 000,00 €
AT-PTS-000544	ESQUELBEQ	Esquelbecq	Restructuration du complexe sportif Jean Michel Vaesken (Tranche 1)	1 798 948,09 €	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
AT-PTS-000511	ESTAIRES	Estaires	Création d'un ensemble skate-park et city-stade	507 282,84 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
AT-PTS-000490	FEIGNIES	Feignies	Rénovation énergétique du centre Émile Colmant	2 027 855,20 €	195 000,00 €	9 750,00 €	204 750,00 €
AT-PTS-000662	FERRIÈRE-LA-GRANDE	Ferrière-la-Grande	Redynamisation et rénovation du centre ville phase 1 : Place Gambetta	2 101 055,00 €	240 000,00 €	12 000,00 €	252 000,00 €
AT-PTS-000636	FLERS-EN-ESCREBIEUX	Flers-en-Escrebieux	Travaux d'aménagement et de végétalisation de la rue Marceau Martin - RD420	814 715,55 €	105 000,00 €	5 250,00 €	110 250,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-PTS-000556	GRAVELINES	Gravelines	Reconstruction d'une salle événementielle sportive et culturelle sur le site de Sportica	41 834 198,50 €	1 100 000,00 €	110 000,00 €	1 210 000,00 €
AT-PTS-000487	HALLUIN	Halluin	Réhabilitation de la piste d'athlétisme Jean Wadoux (Complexe Hildevert Wancquet)	1 218 803,14 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000507	HAUTMONT	Hautmont	Rénovation de l'église Notre Dame de l'Assomption : traitement des parties hautes des toitures et façades nef, transept et chœur et sacristie (phase 1)	2 958 787,48 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-PTS-000568	HAZEBROUCK	Hazebrouck	Réhabilitation du refuge fourrière pour animaux	725 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €
AT-PTS-000502	JEUMONT	Jeumont	Réorganisation structurelle et énergétique de l'école maternelle La Fontaine dans le cadre du dédoublement des classes	1 289 348,34 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-PTS-000609	LA BASSÉE	La Bassée	Construction d'une salle de sport au complexe sportif Guy Drut	8 451 142,77 €	290 000,00 €	14 500,00 €	304 500,00 €
AT-PTS-000525	LALLAING	Lallaing	Rénovation de l'éclairage public communal	644 867,00 €	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
AT-PTS-000493	LAMBERSART	Lambersart	Construction d'un restaurant scolaire à l'école Watteau	3 652 167,00 €	145 000,00 €	7 250,00 €	152 250,00 €
AT-PTS-000558	LEERS	Leers	Installation de la vidéoprotection aux abords du collège Alphonse Daudet	14 064,40 €	4 219,00 €	0,00 €	4 219,00 €
AT-PTS-000466	LILLE	Lille	Rénovation de la Maison des Enfants de Lomme et son pavillon	4 533 819,00 €	365 000,00 €	36 500,00 €	401 500,00 €
AT-PTS-000469	LILLE	Lille	Mise en œuvre du Projet Scientifique et Culturel du Palais des Beaux-Arts - Phase 4	524 147,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
AT-PTS-000471	LILLE	Lille	Rénovation des vestiaires Armand Carrel au stade Jean Bouin	1 548 797,73 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000515	LOON-PLAGE	Loon-Plage	Réhabilitation du complexe tennis avec 4 terrains de padel	4 532 265,62 €	195 000,00 €	9 750,00 €	204 750,00 €
AT-PTS-000491	LOOS	Loos	Construction de la Cité des Enfants et des Parents	6 517 243,27 €	230 000,00 €	23 000,00 €	253 000,00 €
AT-PTS-000480	LOUVROIL	Louvroil	Démolition et construction d'un groupe scolaire au quartier les Longs Prés	7 307 721,64 €	550 000,00 €	55 000,00 €	605 000,00 €
AT-PTS-000575	LYS-LEZ-LANNOY	Lys-lez-Lannoy	Rénovation thermique et mise en accessibilité de l'école élémentaire Paul Bert	3 135 522,43 €	195 000,00 €	9 750,00 €	204 750,00 €
AT-PTS-000589	CA VALENCIENNES METROPOLE	Marly	Requalification du quartier de la Briquette à Marly - aménagement des espaces publics	6 094 078,00 €	365 000,00 €	36 500,00 €	401 500,00 €
AT-PTS-000498	MARQUETTE-LEZ-LILLE	Marquette-lez-Lille	Réaménagement intérieur et extérieur de la maison des associations	667 570,00 €	96 000,00 €	4 800,00 €	100 800,00 €
AT-PTS-000501	MAUBEUGE	Maubeuge	Reconstruction du groupe scolaire Anne Frank - Claude Debussy et son satellite de restauration	11 847 500,00 €	365 000,00 €	36 500,00 €	401 500,00 €
AT-PTS-000503	MAUBEUGE	Maubeuge	Travaux de reconstruction du foyer des Hêtres	700 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
AT-PTS-000552	MERVILLE	Merville	Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique	1 485 435,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000569	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Construction de la piscine métropolitaine de Fives-Hellemmes à Lille	18 562 020,49 €	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
AT-PTS-000495	ONNAING	Onnaing	Création d'un centre social intercommunal incluant une salle culturelle et un service de petite enfance avec une crèche municipale	4 775 787,31 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
AT-PTS-000587	ORCHIES	Orchies	Travaux d'aménagement et de végétalisation des rues Claude Jean et Charles Flon - Phase 2 : création d'un giratoire et requalification de la rue Claude Jean	1 056 875,62 €	275 000,00 €	27 500,00 €	302 500,00 €
AT-PTS-000608	PÉRENCHIES	Pérenchies	Réaménagement du site de l'étang Agache	827 260,50 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000590	PETITE-FORÊT	Petite-Forêt	Construction terrain synthétique	1 258 680,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000472	RAIMBEAUCOURT	Raimbeaucourt	Construction d'une salle des sports - phase 1	3 458 561,79 €	480 000,00 €	24 000,00 €	504 000,00 €
AT-PTS-000477	RAISMES	Raismes	Réhabilitation du château Mabilie	2 294 186,74 €	230 000,00 €	23 000,00 €	253 000,00 €
AT-PTS-000661	RONCHIN	Ronchin	Rénovation de la salle de sports Somerlinck (éclairage et traçage de terrain)	25 803,51 €	7 741,00 €	0,00 €	7 741,00 €
AT-PTS-000561	ROUBAIX	Roubaix	Construction du centre social des 4 quartiers	8 342 426,00 €	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
AT-PTS-000572	SAINT-AMAND-LES-EAUX	Saint-Amand-les-Eaux	Création de trois pistes de padel semi-couvertes	692 943,69 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000585	SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE	Saint-André-lez-Lille	Rénovation des équipements sportifs Caby, Peupliers et Schuman	545 376,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000638	SAINT-SAULVE	Saint-Sauve	Première phase d'aménagement de l'écovillage du bas-marais : aménagement des abords du groupe scolaire	3 012 050,00 €	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
AT-PTS-000482	SECLIN	Seclin	Restauration du Cénotaphe et instrumentation de la Collégiale Saint Piat	539 909,48 €	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €
AT-PTS-000538	SIN-LE-NOBLE	Sin-le-Noble	Aménagement d'un jardin public	919 373,05 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-PTS-000646	SOLRE-LE-CHÂTEAU	Solre-le-Château	Création d'un terrain synthétique	1 039 267,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Bénéficiaire	Nom du projet	Montant total HT du projet	Subvention de base proposée	Montant de la bonification Nord Durable	Subvention totale proposée
AT-PTS-000643	SOMAIN	Somain	Réfection du prieuré de Beaufrepaire	597 951,11 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
AT-PTS-000614	TEMPLEUVE	Templeuve	Requalification de la rue Grande Campagne	1 382 816,88 €	240 000,00 €	0,00 €	325 000,00 €
AT-PTS-000601	TÉTEGHEM	Téteghem	Transformation d'un terrain de football naturel en terrain synthétique	1 046 051,05 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
AT-PTS-000570	TOURCOING	Tourcoing	Aménagement de la ceinture verte - Tronçon n°3	1 169 728,44 €	240 000,00 €	12 000,00 €	252 000,00 €
AT-PTS-000546	TRÉLON	Trélon	Etude de faisabilité - diagnostic patrimonial et audit technique et fonctionnel de l'Atelier Musée du Verre	150 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
AT-PTS-000650	VALENCIENNES	Valenciennes	Rénovation du Musée des Arts et de l'Archéologie	12 389 320,17 €	1 430 000,00 €	71 500,00 €	1 501 500,00 €
AT-PTS-000663	VIEUX-CONDÉ	Vieux-Condé	Rénovation électrique du terrain synthétique du complexe sportif	67 678,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
AT-PTS-000670	VILLENEUVE D'ASCQ	Villeneuve d'Ascq	Création d'un terrain synthétique au stade Emmanuel Théry	1 002 235,74 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
AT-PTS-000560	VILLENEUVE D'ASCQ	Villeneuve d'Ascq	Installation de 8 caméras aux abords des établissements scolaires - phase 5	99 152,00 €	29 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €
AT-PTS-000621	WALLERS	Wallers	Aménagement du parc du château de la maison de l'ingénieur à la cité d'Arenberg	2 245 803,04 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
AT-PTS-000606	WAMBRECHIES	Wambrechies	Rénovation et extension de la salle de sport Billiet	3 349 525,00 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
AT-PTS-000559	WATTEN	Watten	Extension du centre-socio culturel	2 839 210,00 €	385 000,00 €	19 250,00 €	404 250,00 €
AT-PTS-000500	WAVRIN	Wavrin	Construction du centre culturel	5 473 967,00 €	320 000,00 €	32 000,00 €	352 000,00 €
TOTAL				310 155 839,83 €	22 932 960,00 €	890 550,00 €	23 908 510,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant prévisionnel du projet
AT-PTS-000597	ANICHE	Travaux de réhabilitation énergétique de l'école primaire Basuyaux	2 140 407,00 €
AT-PTS-000604	ANNOEULLIN	Rénovation thermique de l'école Arthur Rimbaud	735 958,00 €
AT-PTS-000635	ANZIN	Création du centre culturel et du conservatoire	3 012 281,00 €
AT-PTS-000640	AUBY	Requalification du stade Jules Hauzeur	1 619 093,00 €
AT-PTS-000673	AUBY	Construction d'une salle polyvalente en extension de la cuisine centrale	833 900,00 €
AT-PTS-000655	AULNOYE-AYMERIES	Création d'un parc urbain sur le site Ladoumègue	1 212 734,00 €
AT-PTS-000531	AVESNES-SUR-HELPE	Restauration et aménagement d'un pôle administratif et culturel	3 009 500,00 €
AT-PTS-000623	BERGUES	Création d'une crèche intercommunale sur le site de l'école Charles-Perrault	1 572 151,09 €
AT-PTS-000541	BEUVRY-LA-FORÊT	Aménagement et végétalisation de la rue Albert Ricquier (RD953) - phase 3	594 068,00 €
AT-PTS-000551	BOUCHAIN	Rénovation intérieure et énergétique de la salle des sports Vauban	1 856 955,00 €
AT-PTS-000522	CA DE CAMBRAI	Aménagement du grand carré	1 587 898,02 €
AT-PTS-000680	CA DE CAMBRAI	Réhabilitation et extension de l'archéosite de la commune Les Rues des Vignes	550 000,00 €
AT-PTS-000641	CA PORTE DU HAINAUT	Travaux d'aménagements complémentaires pour la réfection qualitative d'espaces publics rues Zola et Conrart à La Sentinelle	888 100,79 €
AT-PTS-000588	CA PORTE DU HAINAUT	Réhabilitation des espaces publics cité d'Arenberg à Wallers - Place Perrier et rues Rondet, du Dispensaire et Taffin (MS2) ERBM	5 117 252,12 €
AT-PTS-000647	CAMBRAI	Création d'une maison de solidarités	2 160 000,00 €
AT-PTS-000648	CAMBRAI	Complexe Liberté - Phase 3 (tribunes et vestiaires du terrain d'honneur)	1 014 400,00 €
AT-PTS-000652	CAUDRY	Extension du cimetière rue du Souvenir Français	664 596,23 €
AT-PTS-000619	CAUDRY	Extension du funérarium municipal et création de locaux pour la régie de pompes funèbres municipales	627 920,00 €
AT-PTS-000656	CC DU PAYS DE MORMAL	Travaux de réhabilitation d'un conservatoire de musique à Gommegnies	500 000,00 €
AT-PTS-000674	CC FLANDRE LYS	Aménagement des espaces publics du campus aéronautique à Merville	3 264 225,80 €
AT-PTS-000567	CC PEVELE CAREMBAULT	Aménagement des espaces extérieurs du site de l'ancienne usine AGFA à Pont-à-Marcq / Mérignies	16 043 516,00 €
AT-PTS-000542	CC SUD AVESNOIS	Construction d'une piscine intercommunale située sur la commune de Fourmies	17 864 878,00 €
AT-PTS-000476	CŒUR DE FLANDRE AGGLO	Aménagement et développement de la cité régionale de la bière à Bailleul	19 000 000,00 €
AT-PTS-000474	CONDÉ-SUR-ESCAUT	Réhabilitation et extension de l'école élémentaire du centre	7 158 215,00 €
AT-PTS-000602	COUDEKERQUE-BRANCHE	Réhabilitation du complexe sportif du Boernhol	896 271,78 €
AT-PTS-000524	CU DUNKERQUE	Réalisation d'un pôle de loisirs "Le Boréal" pour des événements culturels et sportifs	52 054 465,00 €
AT-PTS-000578	CYSOING	Rénovation de l'Eglise Saint-Calixte - Saint-Évrard	1 321 048,83 €
AT-PTS-000486	DECHY	Travaux d'aménagement qualitatif et paysager des espaces publics de la cité Croix de Pierre (ERBM)	3 600 000,00 €
AT-PTS-000676	DENAIN	Construction du groupe scolaire Wilson	13 652 600,00 €
AT-PTS-000514	DOUAI	Rénovation de l'éclairage public en LED	2 005 628,40 €
AT-PTS-000535	DOUAISIS AGGLO	Requalification du circuit d'interprétation de Loisiparc	1 331 500,00 €
AT-PTS-000534	DOUAISIS AGGLO	Aménagement de la voie verte de l'Escrebieux	1 383 000,00 €
AT-PTS-000475	ESCAUTPONT	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	2 475 209,05 €
AT-PTS-000533	ESTAIRES	Requalification du centre-ville	2 926 494,39 €
AT-PTS-000584	FACHES-THUMESNIL	Réhabilitation et restructuration du groupe scolaire Florian Lamartine	5 391 595,00 €
AT-PTS-000496	FEIGNIES	Rénovation énergétique de l'école primaire Jean Lurçat	1 050 251,96 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant prévisionnel du projet
AT-PTS-000548	FENAIN	Aménagement d'un parc urbain et d'espaces qualitatifs en centre-bourg	959 870,00 €
AT-PTS-000675	FERRIERE-LA-GRANDE	Requalification du centre ville phase 2 : aménagement de la place de la République, abords de l'église et parc urbain	1 800 000,00 €
AT-PTS-000651	FLERS-EN-ESCREBIEUX	Extension de la vidéoprotection aux abords des établissements scolaires Saint Exupéry et Henri Dès	23 349,60 €
AT-PTS-000658	FLERS-EN-ESCREBIEUX	Création d'un équipement commun associatif et sportif dans le quartier pont de la Deûle	2 200 000,00 €
AT-PTS-000543	FLINES-LEZ-RACHES	Construction d'une salle des sports	1 191 666,67 €
AT-PTS-000549	FRESNES-SUR-ESCAUT	Projet de requalification du Stade Passevant	1 656 927,68 €
AT-PTS-000532	GONDECOURT	Rénovation de la salle des sports du collège Hergé	152 715,55 €
AT-PTS-000499	GRAVELINES	Valorisation de la caserne Huxelles et aménagement d'un tiers-lieu dans la poudrière des Dames	972 338,88 €
AT-PTS-000550	GUESNAIN	Requalification de la cité Malmaison (ERBM)	1 200 000,00 €
AT-PTS-000488	HALLUIN	Réalisation d'un complexe de glisse urbaine	867 537,50 €
AT-PTS-000626	HAUTMONT	Réfection de l'église Notre Dame de l'Assomption partie basses toitures et façades et clocher et façade ouest (phases 2 et 3)	2 856 498,31 €
AT-PTS-000530	HAZEBROUCK	Requalification d'une friche en cœur de ville	6 300 000,00 €
AT-PTS-000479	HEM	Construction du nouveau centre social de la Lionderie	3 190 296,66 €
AT-PTS-000581	HEM	Réhabilitation de la salle de sport Beaumont	4 907 345,75 €
AT-PTS-000504	JEUMONT	Requalification du bâtiment De Harder	2 180 480,00 €
AT-PTS-000505	JEUMONT	Requalification de la friche ROCAMAT	1 316 000,00 €
AT-PTS-000622	LA MADELEINE	Rénovation du complexe sportif Flandre	1 078 000,00 €
AT-PTS-000625	LA MADELEINE	Aménagement d'une ferme urbaine	835 000,00 €
AT-PTS-000618	LA SENTINELLE	Création d'un pôle sportif comprenant la réalisation de vestiaires, une salle multi-activité et un terrain synthétique U11 avec éclairage sportif	1 815 107,50 €
AT-PTS-000520	LAMBERSART	Rénovation d'un accueil périscolaire La Cabane à grandir	1 931 848,00 €
AT-PTS-000593	LAMBRES-LEZ-DOUAI	Rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes	1 126 033,00 €
AT-PTS-000562	LEERS	Construction d'une salle de sports (dojo et tennis de table)	8 146 754,00 €
AT-PTS-000468	LILLE	Création d'un terrain synthétique au stade des Ormes à Lomme	1 197 866,67 €
AT-PTS-000467	LILLE	Rénovation des terrains du stade Baratte à Lille Fives	695 738,30 €
AT-PTS-000470	LILLE	Rénovation du terrain du complexe sportif Gagarine	504 250,04 €
AT-PTS-000536	LOON-PLAGE	Requalification du centre ville phase 1	1 852 202,00 €
AT-PTS-000521	LOUVROIL	Création et rénovation d'aires de jeux et plateaux sportifs répartis sur les quartiers de la ville et en NPNRU	804 029,02 €
AT-PTS-000497	LOUVROIL	Réhabilitation de l'église Sainte Trinité	800 000,00 €
AT-PTS-000599	MARLY	Création du parc urbain de la Rhônelle	11 012 300,00 €
AT-PTS-000657	MARLY	Rénovation extérieure et intérieure de la médiathèque communale	1 908 333,00 €
AT-PTS-000672	MAROILLES	Création d'une Maison de Santé dans le site abbatial de Maroilles	2 100 000,00 €
AT-PTS-000527	MARQUETTE-LEZ-LILLE	Restructuration et extension de l'accueil de loisirs du Vert Bois	4 976 820,00 €
AT-PTS-000510	MAUBEUGE	Création du tiers lieu culturel	18 000 000,00 €

Dossier N°	Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant prévisionnel du projet
AT-PTS-000555	MERVILLE	Réaménagement de l'espace culturel Robert Hossein	1 352 162,00 €
AT-PTS-000582	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Construction de la piscine métropolitaine à Roncq	12 438 942,01 €
AT-PTS-000516	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Création du Parc de la Tortue sur le site de l'ancienne Blanchisserie	9 056 758,26 €
AT-PTS-000594	MONS-EN-BAROEUL	Mise aux normes et rénovation du Fort de Mons	4 058 611,34 €
AT-PTS-000565	MOUVAUX	Rénovation de la toiture du complexe sportif Pierre de Coubertin	2 079 168,00 €
AT-PTS-000629	NEUVILLE-EN-FERRAIN	Modernisation du centre culturel Malraux	1 558 650,00 €
AT-PTS-000659	NORDSEM	Aménagement de l'îlot Covi à Jeumont	1 746 000,00 €
AT-PTS-000644	NORDSEM	Aménagement d'une trame verte urbaine du centre ville vers l'Aunelle à Quiévrechain	1 564 191,00 €
AT-PTS-000642	ORCHIES	Rénovation de l'église Notre-Dame de l'Assomption	721 354,83 €
AT-PTS-000639	PECQUENCOURT	Travaux d'extension du boulodrome	944 902,00 €
AT-PTS-000645	PECQUENCOURT	Rénovation de la salle de sports du complexe sportif d'Anchin	2 904 789,00 €
AT-PTS-000600	PÉRENCHIES	Aménagement du terrain synthétique Polet Wagnon Agache (phase 2)	144 898,56 €
AT-PTS-000512	RAISMES	Rénovation thermique de l'école Joliot Curie	7 000 000,00 €
AT-PTS-000677	RONCHIN	Rénovation globale du stade Léo Lagrange	1 016 666,67 €
AT-PTS-000653	ROOST-WARENDIN	Réaménagement des espaces publics et création de cheminements doux du quartier de Belleforière (ERBM)	523 837,67 €
AT-PTS-000615	ROUBAIX	Réhabilitation et extension de la salle de sport Vincent Gernigon	3 808 010,00 €
AT-PTS-000573	SAINT-AMAND-LES-EAUX	Déploiement de la vidéoprotection pour la sécurisation des établissements scolaires	176 722,26 €
AT-PTS-000586	SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE	Réfection de la toiture et rénovation intérieure de la salle André Wauquier	654 826,66 €
AT-PTS-000610	SI AMENAGEMENT TOURIS VAL RIOT	Requalification et extension de la base de loisirs et nature de Caudry (phase 2) intégrant la gestion des ressources en énergies et en eau	500 000,00 €
AT-PTS-000540	SIN-LE-NOBLE	Rénovation de l'hôtel de ville - phase 1 renforts structurels	845 000,00 €
AT-PTS-000637	SOMAIN	Construction d'une médiathèque	3 383 425,00 €
AT-PTS-000571	TOURCOING	Reconstruction de la crèche Câlin-Câline	5 412 287,00 €
AT-PTS-000483	TRITH-SAINT-LÉGER	Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle	1 218 944,00 €
AT-PTS-000667	TRITH-SAINT-LÉGER	Construction d'un bâtiment petite enfance	3 050 000,00 €
AT-PTS-000523	VALENCIENNES	Requalification et végétalisation des cimetières de Valenciennes (phase 2)	1 729 818,00 €
AT-PTS-000574	VALENCIENNES	Aménagement de la Place Verte, carrefour des activités culturelles et touristiques du Valenciennois	4 800 000,00 €
AT-PTS-000664	VIEUX-CONDÉ	Renaturation des cours d'école	688 345,00 €
AT-PTS-000634	VILLENEUVE D'ASCQ	Rénovation de différents équipements du Centre nautique Babylone	725 000,00 €
AT-PTS-000579	WAMBRECHIES	Rénovation thermique de l'école Jules Ferry	3 066 780,00 €
AT-PTS-000508	WASQUEHAL	Rénovation et extension de la crèche "Arche de Noé"	732 000,00 €
AT-PTS-000591	WAZIERS	Rénovation du terrain synthétique du stade Gayant	788 100,00 €



Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction Territoires et Transitions

Service Accompagnement des Territoires

**CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en
matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie**

Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025

Entre les soussignés,

Le Département du Nord, représenté par son Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Nicolas SIEGLER en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AR-DAJAP/2023/1301 du 22 décembre 2023, ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

Et,

La Commune de / L'EPCI [A COMPLETER], représenté(e) par son Maire / Président, ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire » ou « le Maître d'Ouvrage »,

D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3211-1 ;
Vu les délibérations-cadre du Conseil départemental MCT/2016/113 du 12 avril 2016 « *Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local* » et MCT/2016/202 du 13 juin 2016 « *Dispositifs de soutien du Département aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie* » ;
Vu la délibération DTT/2024/429 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 relative au lancement de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025, y compris ses volets Voirie communale et Energie, et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants 2025-2026 ;
Vu le budget primitif départemental pour l'année 2025 adopté par délibération du Conseil départemental DFCG/2025/4 du 22 avril 2025 ;
Vu la demande de subvention présentée par la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER] ;
Vu la délibération DTT/2025/129 du Conseil départemental du 13 octobre 2025 relative à la programmation 2025 de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, dans le cadre du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, la participation financière départementale attribuée et ses modalités de versement pour le projet suivant :

[Nom de l'opération A COMPLETER] - projet n°[code PMGS]

Article 2 - Caractéristiques du projet et détermination de la subvention du Département

2.1 - Caractéristiques du projet

2.2 - Détermination de la subvention du Département et dépenses non subventionnables

Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et sa notice d'application 2025, pour permettre au Maître d'Ouvrage bénéficiaire de réaliser le projet mentionné ci-dessus, dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximal plafonné de [A COMPLETER] €, déterminée selon les conditions et le calcul suivants.

Le montant des dépenses subventionnables du projet exposé ci-dessus, sur lequel est calculé le montant de la subvention départementale, comprend l'ensemble des dépenses identifiées par les services départementaux dans la demande de subvention du Maître d'Ouvrage comme conformes aux critères de subventionnement. Il est rappelé que, dans tous les cas, le coût de l'ingénierie communale ou intercommunale, les acquisitions foncières et les travaux en régie ne sont pas subventionnables.

Si d'autres dépenses non subventionnables ont été identifiées lors de l'instruction de la demande de subvention, elles sont indiquées ci-dessous.

[Dépenses non subventionnables du projet A COMPLETER]

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à la date de la délibération accordant la subvention, ou à la date de l'accord de dérogation au principe de non commencement des travaux si celui-ci a été accordé préalablement à ladite délibération, conformément aux dispositions de l'article 4.

Dans ce cadre, en cas de subvention portant sur le volet « travaux », les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études opérationnelles préalables au démarrage des travaux peuvent être pris en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas. De même, les avances versées aux entreprises avant le démarrage des travaux peuvent être prises en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas, à condition d'être désignées comme telles (avance) dans l'état récapitulatif des dépenses.

En cas de subvention portant sur le volet « études », il est rappelé que seules les études concernant le patrimoine remarquable ou les monuments historiques sont éligibles au financement départemental.

En cas de subvention portant sur des projets de production photovoltaïque, il est rappelé que seuls sont éligibles les projets d'autoconsommation individuelle ou collective. Par ailleurs, pour le respect de la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021, la vente de surplus éventuelle ne devra pas bénéficier des conditions de l'obligation d'achat définies par ce même arrêté. Le Département se réserve le droit de vérifier ce point lors de la demande de paiement du solde ou de la totalité de la subvention (article 7).

Enfin, cette subvention bénéficie d'une **bonification au titre de la politique départementale Nord Durable**, compte tenu des caractéristiques environnementales du projet présenté par le Maître d'Ouvrage, à savoir [A COMPLETER].

La subvention du Département se décompose donc en deux parties : une subvention dite « de base » et un bonus « Nord Durable » tels que précisés dans le tableau ci-dessous.

Coût total (HT) du projet	A COMPLETER €
Montant (HT) de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Plafonnement du montant de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Taux consolidé de subvention	A COMPLETER %
Montant plafonné de la subvention de base	A COMPLETER €
Montant plafonné de la bonification Nord Durable	A COMPLETER €
Montant total plafonné de la subvention	A COMPLETER €

Article 3 - Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter du 14 octobre 2025, date de notification de l'attribution de la subvention départementale, et est conclue jusqu'au **31 décembre 2028**.

Dans ce cadre, le bénéficiaire s'engage à débiter les travaux de son projet au plus tard le **31 décembre 2026**.

L'envoi au Département, avant cette date, du certificat de commencement des travaux avec la date effective de démarrage des travaux accompagné le cas échéant de l'ordre de service, prévu à l'article 4, complété éventuellement de la demande de versement de l'avance de 50% prévue à l'article 7, fera foi de ce début d'exécution. Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage. Si les travaux n'ont pas reçu un début d'exécution avant l'échéance mentionnée immédiatement ci-dessus, la convention sera réputée caduque, sans aucune autre formalité, et ne permettra plus un quelconque versement de la subvention attribuée.

Le bénéficiaire s'engage à terminer les travaux subventionnables du projet au plus tard le **31 décembre 2028**.

Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus le versement de la subvention.

La présente convention pourra être exceptionnellement prolongée d'un an sur demande expresse et argumentée du porteur de projet, sous réserve que les travaux aient démarré avant le 31 décembre 2026. Le Président du Département appréciera souverainement et sans recours possible le bien fondé des justifications apportées par le bénéficiaire pour accepter ou refuser la demande de prorogation exceptionnelle.

Article 4 - Déroulement du projet

Il est rappelé que la subvention est attribuée pour un projet dont les travaux (ou l'étude concernant le patrimoine remarquable ou les monuments historiques) n'ont pas démarré avant la date de la délibération accordant la subvention, sauf si le Maître d'Ouvrage a obtenu une dérogation de la part du Département pour son commencement anticipé.

En ce qui concerne une subvention attribuée sur le volet « travaux », le commencement d'exécution des travaux est constitué par le premier acte physique de l'opération (« 1^{er} coup de pioche »).

En ce qui concerne une subvention attribuée sur le volet « études » (concernant le patrimoine remarquable ou les monuments historiques), le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'étude (attribution du marché d'étude).

Le Maître d'Ouvrage s'engage à adresser au Département un certificat de commencement des travaux ou de l'étude avec une date effective de démarrage des travaux ou de l'étude, accompagné le cas échéant d'un ordre de service. Les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux et réalisées préalablement ne constituent pas un commencement d'exécution.

Il est rappelé que tout abandon du projet ou de la subvention est à signaler par courrier au Président du Département.

Article 5 - Plan de financement

L'attribution de la subvention par le Département s'inscrit dans un plan général de financement prévisionnel présenté par le Maître d'Ouvrage et accepté par le Département et sous réserve du respect des règles encadrant les co-financements des collectivités prévues par la Loi NOTRe. Dans ce cadre, la participation propre du Maître d'Ouvrage ne pourra être inférieure à 20 % du montant total de l'opération (hors exceptions prévues par la législation). Le respect de ce seuil reste de la responsabilité pleine et entière du Maître d'Ouvrage.

Dès lors, le bénéficiaire s'engage à travailler en partenariat avec les services du Département et les autres financeurs, afin de rendre lisible avant l'engagement des travaux la manière dont les modalités de financement du projet prennent bien en compte les règles de financement de chacun des partenaires financiers et les règles de co-financements en vigueur. Le Maître d'Ouvrage tiendra le Département informé de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs et de toute modification apportée à ce plan de financement.

Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement de l'avance prévue à l'article 7, la réalité des financements attendus et/ou acquis par la production d'un plan de financement actualisé et équilibré en recettes et en dépenses (et par la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

De même, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement du solde prévue à l'article 7, la production d'un plan de financement définitif et équilibré en recettes et en dépenses (et la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

Article 6 - Obligations et engagements du Maître d'Ouvrage

Pour garantir le maintien de sa subvention départementale, le Maître d'Ouvrage s'engage à respecter les conditions suivantes :

6.1 - Maintien dans le patrimoine de la collectivité

Le bénéficiaire s'engage à rester propriétaire des équipements ou aménagements ayant fait l'objet du financement pendant une durée au moins de 5 ans à compter de l'achèvement du projet financé. Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire de démontrer la réalité juridique et physique de cet engagement pendant toute sa durée.

6.2 - Recours à l'insertion

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des nordistes éloignés de l'emploi, et en particulier des allocataires du RSA, le Département incite le Maître d'Ouvrage à recourir à la clause d'insertion dans ses marchés publics, dès lors que se dégage un parcours d'insertion pertinent et ce quelle qu'en soit la thématique.

Le Maître d'Ouvrage est invité à s'appuyer sur l'expertise des chargés de mission des PLIE et des Maisons de l'Emploi (facilitateurs clause d'insertion), de la phase d'étude (opportunité et choix de la clause sociale), à la rédaction des pièces marché, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi de la réalisation.

Au cas où le Maître d'Ouvrage a souhaité, à l'invitation du Département, recourir à un dispositif d'insertion et afin d'avoir une vision globale du processus d'insertion, ce dernier se réserve le droit de demander au Maître d'Ouvrage de fournir au facilitateur les éléments de suivi permettant une évaluation de l'opération subventionnée. Dans ce cas, le facilitateur établira une attestation concernant la réalisation de l'insertion qui sera transmise au Service Accompagnement des Territoires.

6.3 - Communication sur la participation départementale

Le Maître d'Ouvrage s'engage à communiquer explicitement sur le soutien financier du Département et à associer le Département lors de manifestations liées à ce projet. Cette communication se matérialisera notamment par la présence du logotype du Département sur tous les documents édités ou supports utilisés par le bénéficiaire et relatifs à l'objet de la présente convention. A cet égard, il est indiqué que le logo départemental est disponible sur le site internet du Département à l'adresse <https://lenord.fr>.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage s'engage à afficher la participation départementale avec le logo et le montant de la subvention (montant voté, soit le montant total plafonné de la subvention) sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage ou à une inscription dans le bulletin municipal. L'affichage sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage doit être visible dès l'attribution de la subvention et pendant toute la durée du financement.

La justification de la communication (photo du panneau d'affichage ou photo du panneau de chantier ou photocopie du bulletin municipal) fait partie des pièces finales à transmettre pour solliciter le versement du solde ou de la totalité de la subvention.

Par ailleurs, le Département se réserve la possibilité de fournir directement une plaque de communication au bénéficiaire qui s'engage, dès lors, à l'apposer sur l'équipement financé ou à l'installer dans le voisinage immédiat de l'aménagement financé, de manière permanente. Dans ce cas, le Département se réserve le droit de vérifier à tout moment l'effectivité de cette communication.

Article 7 - Modalités de versement de la participation départementale

7.1 - Paiement en deux versements

7.1.1 - Avance

Le bénéficiaire peut solliciter du Département le versement d'une avance de 50 % du montant de la subvention de base simultanément à l'envoi du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service avec une date effective de démarrage des travaux, tel que mentionné à l'article 4.

Si le bénéficiaire s'est vu accorder un accord de démarrage anticipé conformément aux dispositions de l'article 4 et s'il a effectivement commencé ses travaux ou son étude concernant le patrimoine remarquable ou les monuments historiques, il peut également solliciter le versement de l'avance de 50 % sur présentation des pièces mentionnées ci-dessus et de l'accord de démarrage anticipé.

Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

Cette demande d'avance ne pourra être sollicitée que jusqu'à la date de caducité de démarrage des travaux soit le **31 décembre 2026**. Au-delà de cette date, et sous réserve d'un démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2026, seul le versement de la totalité de la subvention pourra être sollicité par le Maître d'Ouvrage (cf. paragraphe 7.2).

7.1.2 - Solde

Le solde de 50 % de la subvention et la totalité de la bonification « Nord Durable » éventuellement attribuée, seront versés sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement du solde indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût HT, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage doit solliciter au plus tard le **31 décembre 2028** le versement du solde de sa subvention. Dans ce cadre, le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement du solde de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables dès lors que les travaux subventionnés sont achevés et payés, même s'ils ne représentent pas obligatoirement la totalité des travaux du projet.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement du solde, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre du projet financé ainsi que le plan de financement définitif de ce dernier.

7.2 - Paiement en un versement unique

En cas de non versement de l'avance, si les travaux subventionnables sont achevés et les conditions d'attribution de la subvention respectées, la totalité de la subvention et la totalité de la bonification « Nord Durable » éventuellement attribuée, seront versées sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement de la totalité de la subvention rappelant la date de démarrage effective des travaux et indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement de la totalité de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables mais au plus tard le **31 décembre 2028**.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement de la totalité, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre de l'opération financée ainsi que le plan de financement définitif du projet.

7.3 - Dispositions communes à tous les types de paiement

L'ensemble de ces paiements repris ci-dessus seront exécutés par le Département sous réserve de la disponibilité des crédits. Il est convenu que tous les montants des versements, y compris en cas de recalcul du montant de la subvention, sont systématiquement arrondis à l'euro inférieur.

7.4 - Ajustement éventuel du montant de la subvention

Dans l'hypothèse où le coût définitif du projet ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau de l'article 2, la subvention de base serait recalculée, sur la base du taux consolidé de subvention, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables

exposées par le Maître d'Ouvrage. De même, le montant de la bonification Nord Durable serait recalculé au prorata de la nouvelle subvention de base.

Si les prestations ayant donné droit à l'octroi du bonus Nord Durable n'étaient pas réalisées ou seulement partiellement réalisées, le Département se réserverait le droit de ne pas verser tout ou partie de cette bonification.

Dans l'hypothèse où le coût définitif des travaux ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximal ci-dessus indiqué.

Dans le cas d'un paiement en deux versements, le solde à verser sera calculé par déduction de l'avance déjà versée, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux consolidé de subvention visé à l'article 2 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure à l'avance déjà versée, le reversement de la somme excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

Article 8 - Contrôle

Un contrôle sur place et/ou sur pièces pourra être réalisé à tout moment à l'initiative du Département. Le Maître d'Ouvrage s'engage à permettre l'accès au site ainsi qu'aux documents jugés utiles. Il sera préalablement averti de la date fixée pour ce contrôle.

Le Département se réserve le droit de contrôler les dépenses et leurs pièces justificatives. Il peut également demander des pièces complémentaires, notamment un rapport provisoire d'exécution des travaux en cours de réalisation et un rapport définitif à la fin de la convention.

Dans le cadre du financement d'une étude seule concernant le patrimoine remarquable ou monuments historiques, le Département peut demander à être destinataire de l'étude produite.

Article 9 - Modification de la convention

Au cas où le bénéficiaire envisagerait, en cours de réalisation, de modifier le contenu ou le déroulement du projet, il devra en avvertir préalablement le Département afin d'obtenir son accord sur les modifications proposées.

La demande de modification est réalisée sous la forme d'un courrier adressé au Président précisant l'objet de la modification envisagée, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique.

Il appartiendra au Département de déterminer si les modifications proposées impactent substantiellement l'économie générale du projet et doivent dès lors faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage en sera informé par courrier.

En tout état de cause, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant.

Article 10 - Résiliation, reversement et attribution de compétence

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet tacite à l'expiration d'un délai de trois mois francs.

Le Département se réserve en outre le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, sans indemnité en cas d'inexécution (partielle ou totale), de caducité ou de modification du projet, ou si les travaux subventionnés n'étaient pas réalisés dans des conditions satisfaisantes et en particulier s'il apparaissait que les travaux subventionnés réellement entrepris ne correspondaient pas aux objectifs initiaux, définis dans les documents fournis lors de la demande de subvention, ou enfin en cas de non-respect de l'une des obligations mises à la charge du Maître d'Ouvrage par la présente convention.

Dans ce cadre, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire un état récapitulatif des éventuelles dépenses subventionnables attestant le paiement effectif de celles-ci, daté et signé par lui-même et contresigné, le cas échéant, par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL), ainsi que les éventuelles factures acquittées des dépenses subventionnables.

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le 14 octobre 2025, en deux exemplaires originaux

Pour le Président du Département du Nord

la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER]

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de
l'Aménagement du Territoire, du Logement
et du Canal Seine-Nord Europe

le Maire / Président



Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction Territoires et Transitions

Service Accompagnement des Territoires

**CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en
matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie**

Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025

Entre les soussignés,

Le Département du Nord, représenté par son Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Nicolas SIEGLER en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AR-DAJAP/2023/1301 du 22 décembre 2023, ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

Et,

La Commune de / L'EPCI [A COMPLETER], représenté(e) par son Maire / Président, ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire » ou « le Maître d'Ouvrage »,

D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3211-1 ;
Vu les délibérations-cadre du Conseil départemental MCT/2016/113 du 12 avril 2016 « *Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local* » et MCT/2016/202 du 13 juin 2016 « *Dispositifs de soutien du Département aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie* » ;
Vu la délibération DTT/2024/429 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 relative au lancement de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025, y compris ses volets Voirie communale et Energie, et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants 2025-2026 ;
Vu le budget primitif départemental pour l'année 2025 adopté par délibération du Conseil départemental DFCG/2025/4 du 22 avril 2025 ;
Vu la demande de subvention présentée par la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER] ;
Vu la délibération DTT/2025/126 du Conseil départemental du 13 octobre 2025 relative à la programmation 2025 de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, dans le cadre du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, la participation financière départementale attribuée et ses modalités de versement pour le projet suivant :

/[Nom de l'opération A COMPLETER] - projet n°[code PMGS]

Article 2 - Caractéristiques du projet et détermination de la subvention du Département

2.1 - Caractéristiques du projet

2.2 - Détermination de la subvention du Département et dépenses non subventionnables

Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et sa notice d'application 2025, pour permettre au Maître d'Ouvrage bénéficiaire de réaliser le projet mentionné ci-dessus, dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximal plafonné de [A COMPLETER] €, déterminée selon les conditions et le calcul suivants.

Le montant des dépenses subventionnables du projet exposé ci-dessus, sur lequel est calculé le montant de la subvention départementale, comprend l'ensemble des dépenses identifiées par les services départementaux dans la demande de subvention du Maître d'Ouvrage comme conformes aux critères de subventionnement. Il est rappelé que, dans tous les cas, le coût de l'ingénierie communale ou intercommunale, les acquisitions foncières et les travaux en régie ne sont pas subventionnables.

Si d'autres dépenses non subventionnables ont été identifiées lors de l'instruction de la demande de subvention, elles sont indiquées ci-dessous.

[Dépenses non subventionnables du projet A COMPLETER]

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à la date de la délibération accordant la subvention, ou à la date de l'accord de dérogation au principe de non commencement des travaux si celui-ci a été accordé préalablement à ladite délibération, conformément aux dispositions de l'article 4.

Dans ce cadre, en cas de subvention portant sur le volet « travaux », les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études opérationnelles préalables au démarrage des travaux peuvent être pris en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas. De même, les avances versées aux entreprises avant le démarrage des travaux peuvent être prises en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas, à condition d'être désignées comme telles (avance) dans l'état récapitulatif des dépenses.

En cas de subvention portant sur le volet « études », il est rappelé que seules les études concernant le patrimoine remarquable ou les monuments historiques sont éligibles au financement départemental.

En cas de subvention portant sur des projets de production photovoltaïque, il est rappelé que seuls sont éligibles les projets d'autoconsommation individuelle ou collective. Par ailleurs, pour le respect de la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021, la vente de surplus éventuelle ne devra pas bénéficier des conditions de l'obligation d'achat définies par ce même arrêté. Le Département se réserve le droit de vérifier ce point lors de la demande de paiement du solde ou de la totalité de la subvention (article 7).

Coût total (HT) du projet	A COMPLETER €
Montant (HT) de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Plafonnement du montant de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Taux consolidé de subvention	A COMPLETER %
Montant plafonné de la subvention de base	A COMPLETER €
Montant plafonné de la bonification Nord Durable	Non concerné
Montant total plafonné de la subvention	A COMPLETER €

Article 3 - Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter du 14 octobre 2025, date de notification de l'attribution de la subvention départementale, et est conclue jusqu'au **31 décembre 2028**.

Dans ce cadre, le bénéficiaire s'engage à débiter les travaux de son projet au plus tard le **31 décembre 2026**.

L'envoi au Département, avant cette date, du certificat de commencement des travaux avec la date effective de démarrage des travaux accompagné le cas échéant de l'ordre de service, prévu à l'article 4, complété éventuellement de la demande de versement de l'avance de 50% prévue à l'article 7, fera foi de ce début d'exécution. Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage. Si les travaux n'ont pas reçu un début d'exécution avant l'échéance mentionnée immédiatement

ci-dessus, la convention sera réputée caduque, sans aucune autre formalité, et ne permettra plus un quelconque versement de la subvention attribuée.

Le bénéficiaire s'engage à terminer les travaux subventionnables du projet au plus tard le **31 décembre 2028**.

Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus le versement de la subvention.

La présente convention pourra être exceptionnellement prolongée d'un an sur demande expresse et argumentée du porteur de projet, sous réserve que les travaux aient démarré avant le 31 décembre 2026. Le Président du Département appréciera souverainement et sans recours possible le bien fondé des justifications apportées par le bénéficiaire pour accepter ou refuser la demande de prorogation exceptionnelle.

Article 4 - Déroulement du projet

Il est rappelé que la subvention est attribuée pour un projet dont les travaux (ou l'étude concernant le patrimoine remarquable ou les monuments historiques) n'ont pas démarré avant la date de la délibération accordant la subvention, sauf si le Maître d'Ouvrage a obtenu une dérogation de la part du Département pour son commencement anticipé.

En ce qui concerne une subvention attribuée sur le volet « travaux », le commencement d'exécution des travaux est constitué par le premier acte physique de l'opération (« 1^{er} coup de pioche »).

En ce qui concerne une subvention attribuée sur le volet « études » (concernant le patrimoine remarquable ou les monuments historiques), le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'étude (attribution du marché d'étude).

Le Maître d'Ouvrage s'engage à adresser au Département un certificat de commencement des travaux ou de l'étude avec une date effective de démarrage des travaux ou de l'étude, accompagné le cas échéant d'un ordre de service. Les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux et réalisées préalablement ne constituent pas un commencement d'exécution.

Il est rappelé que tout abandon du projet ou de la subvention est à signaler par courrier au Président du Département.

Article 5 - Plan de financement

L'attribution de la subvention par le Département s'inscrit dans un plan général de financement prévisionnel présenté par le Maître d'Ouvrage et accepté par le Département et sous réserve du respect des règles encadrant les co-financements des collectivités prévues par la Loi NOTRe. Dans ce cadre, la participation propre du Maître d'Ouvrage ne pourra être inférieure à 20 % du montant total de l'opération (hors exceptions prévues par la législation). Le respect de ce seuil reste de la responsabilité pleine et entière du Maître d'Ouvrage.

Dès lors, le bénéficiaire s'engage à travailler en partenariat avec les services du Département et les autres financeurs, afin de rendre lisible avant l'engagement des travaux la manière dont les modalités de financement du projet prennent bien en compte les règles de financement de chacun des partenaires financiers et les règles de co-financements en vigueur. Le Maître d'Ouvrage tiendra le Département informé de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs et de toute modification apportée à ce plan de financement.

Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement de l'avance prévue à l'article 7, la réalité des financements attendus et/ou acquis par la production d'un plan de financement actualisé et équilibré en recettes et en dépenses (et par la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

De même, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement du solde prévue à l'article 7, la production d'un plan de financement définitif et équilibré en recettes et en dépenses (et la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

Article 6 - Obligations et engagements du Maître d'Ouvrage

Pour garantir le maintien de sa subvention départementale, le Maître d'Ouvrage s'engage à respecter les conditions suivantes :

6.1 - Maintien dans le patrimoine de la collectivité

Le bénéficiaire s'engage à rester propriétaire des équipements ou aménagements ayant fait l'objet du financement pendant une durée au moins de 5 ans à compter de l'achèvement du projet financé. Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire de démontrer la réalité juridique et physique de cet engagement pendant toute sa durée.

6.2 - Recours à l'insertion

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des nordistes éloignés de l'emploi, et en particulier des allocataires du RSA, le Département incite le Maître d'Ouvrage à recourir à la clause d'insertion dans ses marchés publics, dès lors que se dégage un parcours d'insertion pertinent et ce quelle qu'en soit la thématique.

Le Maître d'Ouvrage est invité à s'appuyer sur l'expertise des chargés de mission des PLIE et des Maisons de l'Emploi (facilitateurs clause d'insertion), de la phase d'étude (opportunité et choix de la clause sociale), à la rédaction des pièces marché, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi de la réalisation.

Au cas où le Maître d'Ouvrage a souhaité, à l'invitation du Département, recourir à un dispositif d'insertion et afin d'avoir une vision globale du processus d'insertion, ce dernier se réserve le droit de demander au Maître d'Ouvrage de fournir au facilitateur les éléments de suivi permettant une évaluation de l'opération subventionnée. Dans ce cas, le facilitateur établira une attestation concernant la réalisation de l'insertion qui sera transmise au Service Accompagnement des Territoires.

6.3 - Communication sur la participation départementale

Le Maître d'Ouvrage s'engage à communiquer explicitement sur le soutien financier du Département et à associer le Département lors de manifestations liées à ce projet. Cette communication se matérialisera notamment par la présence du logotype du Département sur tous les documents édités ou supports utilisés par le bénéficiaire et relatifs à l'objet de la présente convention. A cet égard, il est indiqué que le logo départemental est disponible sur le site internet du Département à l'adresse <https://lenord.fr>.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage s'engage à afficher la participation départementale avec le logo et le montant de la subvention (montant voté, soit le montant total plafonné de la subvention) sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage ou à une inscription dans le bulletin municipal. L'affichage sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage doit être visible dès l'attribution de la subvention et pendant toute la durée du financement.

La justification de la communication (photo du panneau d'affichage ou photo du panneau de chantier ou photocopie du bulletin municipal) fait partie des pièces finales à transmettre pour solliciter le versement du solde ou de la totalité de la subvention.

Par ailleurs, le Département se réserve la possibilité de fournir directement une plaque de communication au bénéficiaire qui s'engage, dès lors, à l'apposer sur l'équipement financé ou à l'installer dans le voisinage immédiat de l'aménagement financé, de manière permanente. Dans ce cas, le Département se réserve le droit de vérifier à tout moment l'effectivité de cette communication.

Article 7 - Modalités de versement de la participation départementale

7.1 - Paiement en deux versements

7.1.1 - Avance

Le bénéficiaire peut solliciter du Département le versement d'une avance de 50 % du montant de la subvention de base simultanément à l'envoi du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service avec une date effective de démarrage des travaux, tel que mentionné à l'article 4.

Si le bénéficiaire s'est vu accorder un accord de démarrage anticipé conformément aux dispositions de l'article 4 et s'il a effectivement commencé ses travaux ou son étude concernant le patrimoine remarquable ou les monuments

historiques, il peut également solliciter le versement de l'avance de 50 % sur présentation des pièces mentionnées ci-dessus et de l'accord de démarrage anticipé.

Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

Cette demande d'avance ne pourra être sollicitée que jusqu'à la date de caducité de démarrage des travaux soit le **31 décembre 2026**. Au-delà de cette date, et sous réserve d'un démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2026, seul le versement de la totalité de la subvention pourra être sollicité par le Maître d'Ouvrage (cf. paragraphe 7.2).

7.1.2 - Solde

Le solde de 50 % de la subvention attribuée sera versé sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement du solde indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût HT, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage doit solliciter au plus tard le **31 décembre 2028** le versement du solde de sa subvention. Dans ce cadre, le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement du solde de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables dès lors que les travaux subventionnés sont achevés et payés, même s'ils ne représentent pas obligatoirement la totalité des travaux du projet.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement du solde, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre du projet financé ainsi que le plan de financement définitif de ce dernier.

7.2 - Paiement en un versement unique

En cas de non versement de l'avance, si les travaux subventionnables sont achevés et les conditions d'attribution de la subvention respectées, la totalité de la subvention sera versée sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement de la totalité de la subvention rappelant la date de démarrage effective des travaux et indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement de la totalité de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables mais au plus tard le **31 décembre 2028**.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement de la totalité, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre de l'opération financée ainsi que le plan de financement définitif du projet.

7.3 - Dispositions communes à tous les types de paiement

L'ensemble de ces paiements repris ci-dessus seront exécutés par le Département sous réserve de la disponibilité des crédits. Il est convenu que tous les montants des versements, y compris en cas de recalcul du montant de la subvention, sont systématiquement arrondis à l'euro inférieur.

7.4 - Ajustement éventuel du montant de la subvention

Dans l'hypothèse où le coût définitif du projet ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau de l'article 2, la subvention de base serait recalculée, sur la base du taux consolidé de subvention, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables exposées par le Maître d'Ouvrage.

Dans l'hypothèse où le coût définitif des travaux ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximal ci-dessus indiqué.

Dans le cas d'un paiement en deux versements, le solde à verser sera calculé par déduction de l'avance déjà versée, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux consolidé de subvention visé à l'article 2 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure à l'avance déjà versée, le reversement de la somme excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

Article 8 - Contrôle

Un contrôle sur place et/ou sur pièces pourra être réalisé à tout moment à l'initiative du Département. Le Maître d'Ouvrage s'engage à permettre l'accès au site ainsi qu'aux documents jugés utiles. Il sera préalablement averti de la date fixée pour ce contrôle.

Le Département se réserve le droit de contrôler les dépenses et leurs pièces justificatives. Il peut également demander des pièces complémentaires, notamment un rapport provisoire d'exécution des travaux en cours de réalisation et un rapport définitif à la fin de la convention.

Dans le cadre du financement d'une étude seule concernant le patrimoine remarquable ou monuments historiques, le Département peut demander à être destinataire de l'étude produite.

Article 9 - Modification de la convention

Au cas où le bénéficiaire envisagerait, en cours de réalisation, de modifier le contenu ou le déroulement du projet, il devra en avvertir préalablement le Département afin d'obtenir son accord sur les modifications proposées.

La demande de modification est réalisée sous la forme d'un courrier adressé au Président précisant l'objet de la modification envisagée, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique.

Il appartiendra au Département de déterminer si les modifications proposées impactent substantiellement l'économie générale du projet et doivent dès lors faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage en sera informé par courrier.

En tout état de cause, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant.

Article 10 - Résiliation, reversement et attribution de compétence

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet tacite à l'expiration d'un délai de trois mois francs.

Le Département se réserve en outre le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, sans indemnité en cas d'inexécution (partielle ou totale), de caducité ou de modification du projet, ou si les travaux subventionnés n'étaient pas réalisés dans des conditions satisfaisantes et en particulier s'il apparaissait que les travaux subventionnés réellement entrepris ne correspondaient pas aux objectifs initiaux, définis dans les documents fournis lors de la demande de subvention, ou enfin en cas de non-respect de l'une des obligations mises à la charge du Maître d'Ouvrage par la présente convention.

Dans ce cadre, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire un état récapitulatif des éventuelles dépenses subventionnables attestant le paiement effectif de celles-ci, daté et signé par lui-même et contresigné, le cas échéant, par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL), ainsi que les éventuelles factures acquittées des dépenses subventionnables.

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le 14 octobre 2025, en deux exemplaires originaux

Pour le Président du Département du Nord

la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER]

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de
l'Aménagement du Territoire, du Logement
et du Canal Seine-Nord Europe

le Maire / Président



Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction Territoires et Transitions

Service Accompagnement des Territoires

**CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en
matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie**

Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet « Energie » 2025

Entre les soussignés,

Le Département du Nord, représenté par son Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Nicolas SIEGLER en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AR-DAJAP/2023/1301 du 22 décembre 2023, ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

Et,

La Commune de / L'EPCI [A COMPLETER], représenté(e) par son Maire / Président, ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire » ou « le Maître d'Ouvrage »,

D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3211-1 ;
Vu les délibérations-cadre du Conseil départemental MCT/2016/113 du 12 avril 2016 « *Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local* » et MCT/2016/202 du 13 juin 2016 « *Dispositifs de soutien du Département aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie* » ;
Vu la délibération DTT/2024/429 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 relative au lancement de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025, y compris ses volets Voirie communale et Energie, et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants 2025-2026 ;
Vu le budget primitif départemental pour l'année 2025 adopté par délibération du Conseil départemental DFCG/2025/4 du 22 avril 2025 ;
Vu la demande de subvention présentée par la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER] ;
Vu la délibération DTT/2025/129 du Conseil départemental du 13 octobre 2025 relative à la programmation 2025 de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, dans le cadre du volet Energie du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, la participation financière départementale attribuée et ses modalités de versement pour le projet suivant :

[Nom de l'opération A COMPLETER] - projet n°[code PMGS]

Article 2 - Caractéristiques du projet et détermination de la subvention du Département

2.1 - Caractéristiques du projet

2.2 - Détermination de la subvention du Département et dépenses non subventionnables

Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Energie – et sa notice d'application 2025, pour permettre au Maître d'Ouvrage bénéficiaire de réaliser le projet mentionné ci-dessus, dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximal plafonné de **[A COMPLETER] €**, déterminée selon les conditions et le calcul suivants.

Le montant des dépenses subventionnables du projet exposé ci-dessus, sur lequel est calculé le montant de la subvention départementale, comprend l'ensemble des dépenses identifiées par les services départementaux dans la demande de subvention du Maître d'Ouvrage comme conformes aux critères de subventionnement. Il est rappelé que, dans tous les cas, le coût de l'ingénierie communale ou intercommunale, les acquisitions foncières et les travaux en régie ne sont pas subventionnables.

Si d'autres dépenses non subventionnables ont été identifiées lors de l'instruction de la demande de subvention, elles sont indiquées ci-dessous.

[Dépenses non subventionnables du projet A COMPLETER]

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à la date de la délibération accordant la subvention, ou à la date de l'accord de dérogation au principe de non commencement des travaux si celui-ci a été accordé préalablement à ladite délibération, conformément aux dispositions de l'article 4.

Dans ce cadre, les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études opérationnelles préalables au démarrage des travaux peuvent être pris en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas. De même, les avances versées aux entreprises avant le démarrage des travaux peuvent être prises en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas, à condition d'être désignées comme telles (avance) dans l'état récapitulatif des dépenses.

En cas de subvention portant sur des projets de production photovoltaïque, il est rappelé que seuls sont éligibles les projets d'autoconsommation individuelle ou collective. Par ailleurs, pour le respect de la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021, la vente de surplus éventuelle ne devra pas bénéficier des conditions de l'obligation d'achat définies par ce même arrêté. Le Département se réserve le droit de vérifier ce point lors de la demande de paiement du solde ou de la totalité de la subvention (article 7).

Coût total (HT) du projet	A COMPLETER €
Montant (HT) de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Plafonnement du montant de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Taux consolidé de subvention	A COMPLETER %
Montant total plafonné de la subvention	A COMPLETER €

Article 3 - Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter du 14 octobre 2025, date de notification de l'attribution de la subvention départementale, et est conclue jusqu'au **31 décembre 2026**, date à laquelle le bénéficiaire de la subvention s'engage à terminer les travaux, objet de la demande de subvention, et à solliciter le versement du solde ou de la totalité de cette subvention, selon sa situation au regard des dispositions de l'article 7. Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus le versement de la subvention.

Si les travaux n'ont pas reçu un début d'exécution avant l'échéance mentionnée ci-dessus, la convention sera réputée également caduque, sans aucune autre formalité, et ne permettra plus un quelconque versement de la subvention attribuée.

La présente convention pourra être exceptionnellement prolongée d'un an sur demande expresse et argumentée du porteur de projet, sous réserve que les travaux aient démarré avant le 31 décembre 2026. Le Président du Département appréciera souverainement et sans recours possible le bien fondé des justifications apportées par le bénéficiaire pour accepter ou refuser la demande de prorogation exceptionnelle.

Article 4 - Déroulement du projet

Il est rappelé que la subvention est attribuée pour un projet dont les travaux n'ont pas démarré avant la date de la délibération accordant la subvention, sauf si le Maître d'Ouvrage a obtenu une dérogation de la part du Département pour son commencement anticipé.

Le commencement d'exécution des travaux est constitué par le premier acte physique de l'opération (« 1^{er} coup de pioche »). Les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

Il est rappelé que tout abandon du projet ou de la subvention est à signaler par courrier au Président du Département.

Article 5 - Plan de financement

L'attribution de la subvention par le Département s'inscrit dans un plan général de financement prévisionnel présenté par le Maître d'Ouvrage et accepté par le Département et sous réserve du respect des règles encadrant les co-financements des collectivités prévues par la Loi NOTRe. Dans ce cadre, la participation propre du Maître d'Ouvrage ne pourra être inférieure à 20 % du montant total de l'opération (hors exceptions prévues par la législation). Le respect de ce seuil reste de la responsabilité pleine et entière du Maître d'Ouvrage.

Dès lors, le bénéficiaire s'engage à travailler en partenariat avec les services du Département et les autres financeurs, afin de rendre lisible avant l'engagement des travaux la manière dont les modalités de financement du projet prennent bien en compte les règles de financement de chacun des partenaires financiers et les règles de co-financements en vigueur. Le Maître d'Ouvrage tiendra le Département informé de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs et de toute modification apportée à ce plan de financement.

Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement de l'avance prévue à l'article 7, la réalité des financements attendus et/ou acquis par la production d'un plan de financement actualisé et équilibré en recettes et en dépenses (et par la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

De même, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement du solde prévue à l'article 7, la production d'un plan de financement définitif et équilibré en recettes et en dépenses (et la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

Article 6 - Obligations et engagements du Maître d'Ouvrage

Pour garantir le maintien de sa subvention départementale, le Maître d'Ouvrage s'engage à respecter les conditions suivantes :

6.1 - Maintien dans le patrimoine de la collectivité

Le bénéficiaire s'engage à rester propriétaire des équipements ou aménagements ayant fait l'objet du financement pendant une durée au moins de 5 ans à compter de l'achèvement du projet financé. Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire de démontrer la réalité juridique et physique de cet engagement pendant toute sa durée.

6.2 - Recours à l'insertion

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des nordistes éloignés de l'emploi, et en particulier des allocataires du RSA, le Département incite le Maître d'Ouvrage à recourir à la clause d'insertion dans ses marchés publics, dès lors que se dégage un parcours d'insertion pertinent et ce quelle qu'en soit la thématique.

Le Maître d'Ouvrage est invité à s'appuyer sur l'expertise des chargés de mission des PLIE et des Maisons de l'Emploi (facilitateurs clause d'insertion), de la phase d'étude (opportunité et choix de la clause sociale), à la rédaction des pièces marché, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi de la réalisation.

Au cas où le Maître d'Ouvrage a souhaité, à l'invitation du Département, recourir à un dispositif d'insertion et afin d'avoir une vision globale du processus d'insertion, ce dernier se réserve le droit de demander au Maître d'Ouvrage de fournir au facilitateur les éléments de suivi permettant une évaluation de l'opération subventionnée. Dans ce cas,

le facilitateur établira une attestation concernant la réalisation de l'insertion qui sera transmise au Service Accompagnement des Territoires.

6.3 - Communication sur la participation départementale

Le Maître d'Ouvrage s'engage à communiquer explicitement sur le soutien financier du Département et à associer le Département lors de manifestations liées à ce projet. Cette communication se matérialisera notamment par la présence du logotype du Département sur tous les documents édités ou supports utilisés par le bénéficiaire et relatifs à l'objet de la présente convention. A cet égard, il est indiqué que le logo départemental est disponible sur le site internet du Département à l'adresse <https://lenord.fr>.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage s'engage à afficher la participation départementale avec le logo et le montant de la subvention (montant voté, soit le montant total plafonné de la subvention) sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage ou à une inscription dans le bulletin municipal. L'affichage sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage doit être visible dès l'attribution de la subvention et pendant toute la durée du financement.

La justification de la communication (photo du panneau d'affichage ou photo du panneau de chantier ou photocopie du bulletin municipal) fait partie des pièces finales à transmettre pour solliciter le versement du solde ou de la totalité de la subvention.

Par ailleurs, le Département se réserve la possibilité de fournir directement une plaque de communication au bénéficiaire qui s'engage, dès lors, à l'apposer sur l'équipement financé ou à l'installer dans le voisinage immédiat de l'aménagement financé, de manière permanente. Dans ce cas, le Département se réserve le droit de vérifier à tout moment l'effectivité de cette communication.

Article 7 - Modalités de versement de la participation départementale

7.1 - Paiement en deux versements

7.1.1 - Avance

Le bénéficiaire peut solliciter du Département le versement d'une avance de 50 % du montant de la subvention simultanément à l'envoi du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service avec une date effective de démarrage des travaux, tel que mentionné à l'article 4.

Si le bénéficiaire s'est vu accorder un accord de démarrage anticipé conformément aux dispositions de l'article 4 et s'il a effectivement commencé ses travaux, il peut également solliciter le versement de l'avance de 50 % sur présentation des pièces mentionnées ci-dessus et de l'accord de démarrage anticipé.

Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

7.1.2 - Solde

Le solde de 50 % de la subvention attribuée sera versé sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement du solde indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût HT, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage doit solliciter au plus tard le **31 décembre 2026** le versement du solde de sa subvention. Dans ce cadre, le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement du solde de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables dès lors que les travaux subventionnés sont achevés et payés, même s'ils ne représentent pas obligatoirement la totalité des travaux du projet.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement du solde, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre du projet financé ainsi que le plan de financement définitif de ce dernier.

7.2 - Paiement en un versement unique

En cas de non versement de l'avance, si les travaux subventionnables sont achevés et les conditions d'attribution de la subvention respectées, la totalité de la subvention sera versée sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement de la totalité de la subvention rappelant la date de démarrage effective des travaux et indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement de la totalité de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables mais au plus tard le **31 décembre 2026**.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement de la totalité, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre de l'opération financée ainsi que le plan de financement définitif du projet.

7.3 - Dispositions communes à tous les types de paiement

L'ensemble de ces paiements repris ci-dessus seront exécutés par le Département sous réserve de la disponibilité des crédits. Il est convenu que tous les montants des versements, y compris en cas de recalcul du montant de la subvention, sont systématiquement arrondis à l'euro inférieur.

7.4 - Ajustement éventuel du montant de la subvention

Dans l'hypothèse où le coût définitif du projet ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau de l'article 2, la subvention de base serait recalculée, sur la base du taux consolidé de subvention, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables exposées par le Maître d'Ouvrage.

Dans l'hypothèse où le coût définitif des travaux ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximal ci-dessus indiqué.

Dans le cas d'un paiement en deux versements, le solde à verser sera calculé par déduction de l'avance déjà versée, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux consolidé de subvention visé à l'article 2 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure à l'avance déjà versée, le reversement de la somme excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

Article 8 - Contrôle

Un contrôle sur place et/ou sur pièces pourra être réalisé à tout moment à l'initiative du Département. Le Maître d'Ouvrage s'engage à permettre l'accès au site ainsi qu'aux documents jugés utiles. Il sera préalablement averti de la date fixée pour ce contrôle.

Le Département se réserve le droit de contrôler les dépenses et leurs pièces justificatives. Il peut également demander des pièces complémentaires, notamment un rapport provisoire d'exécution des travaux en cours de réalisation et un rapport définitif à la fin de la convention.

Article 9 - Modification de la convention

Au cas où le bénéficiaire envisagerait, en cours de réalisation, de modifier le contenu ou le déroulement du projet, il devra en avvertir préalablement le Département afin d'obtenir son accord sur les modifications proposées.

La demande de modification est réalisée sous la forme d'un courrier adressé au Président précisant l'objet de la modification envisagée, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique.

Il appartiendra au Département de déterminer si les modifications proposées impactent substantiellement l'économie générale du projet et doivent dès lors faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage en sera informé par courrier.

En tout état de cause, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant.

Article 10 - Résiliation, reversement et attribution de compétence

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet tacite à l'expiration d'un délai de trois mois francs.

Le Département se réserve en outre le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, sans indemnité en cas d'inexécution (partielle ou totale), de caducité ou de modification du projet, ou si les travaux subventionnés n'étaient pas réalisés dans des conditions satisfaisantes et en particulier s'il apparaissait que les travaux subventionnés réellement entrepris ne correspondaient pas aux objectifs initiaux, définis dans les documents fournis lors de la demande de subvention, ou enfin en cas de non-respect de l'une des obligations mises à la charge du Maître d'Ouvrage par la présente convention.

Dans ce cadre, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire un état récapitulatif des éventuelles dépenses subventionnables attestant le paiement effectif de celles-ci, daté et signé par lui-même et, le cas échéant, contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL) et les éventuelles factures acquittées des dépenses subventionnables.

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le 14 octobre 2025, en deux exemplaires originaux

Pour le Président du Département du Nord

la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER]

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de
l'Aménagement du Territoire, du Logement
et du Canal Seine-Nord Europe

le Maire / Président



Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction Territoires et Transitions

Service Accompagnement des Territoires

**CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en
matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie**

Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet « Voirie communale » 2025

Entre les soussignés,

Le Département du Nord, représenté par son Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Nicolas SIEGLER en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AR-DAJAP/2023/1301 du 22 décembre 2023, ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

Et,

La Commune de / L'EPCI [A COMPLETER], représenté(e) par son Maire / Président, ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire » ou « le Maître d'Ouvrage »,

D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3211-1 ;
Vu les délibérations-cadre du Conseil départemental MCT/2016/113 du 12 avril 2016 « *Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local* » et MCT/2016/202 du 13 juin 2016 « *Dispositifs de soutien du Département aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie* » ;
Vu la délibération DTT/2024/429 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 relative au lancement de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025, y compris ses volets Voirie communale et Energie, et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants 2025-2026 ;
Vu le budget primitif départemental pour l'année 2025 adopté par délibération du Conseil départemental DFCG/2025/4 du 22 avril 2025 ;
Vu la demande de subvention présentée par la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER] ;
Vu la délibération DTT/2025/129 du Conseil départemental du 13 octobre 2025 relative à la programmation 2025 de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, dans le cadre du volet Voirie Communale du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, la participation financière départementale attribuée et ses modalités de versement pour le projet suivant :

[Nom de l'opération A COMPLETER] - projet n°[code PMGS]

Article 2 - Caractéristiques du projet et détermination de la subvention du Département

2.1 - Caractéristiques du projet

2.2 - Détermination de la subvention du Département et dépenses non subventionnables

Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Voirie communale – et sa notice d'application 2025, pour permettre au Maître d'Ouvrage bénéficiaire de réaliser le projet mentionné ci-dessus, dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximal plafonné de **[A COMPLETER] €**, déterminée selon les conditions et le calcul suivants.

Le montant des dépenses subventionnables du projet exposé ci-dessus, sur lequel est calculé le montant de la subvention départementale, comprend l'ensemble des dépenses identifiées par les services départementaux dans la demande de subvention du Maître d'Ouvrage comme conformes aux critères de subventionnement. Il est rappelé que, dans tous les cas, le coût de l'ingénierie communale ou intercommunale, les acquisitions foncières et les travaux en régie ne sont pas subventionnables.

Si d'autres dépenses non subventionnables ont été identifiées lors de l'instruction de la demande de subvention, elles sont indiquées ci-dessous.

[Dépenses non subventionnables du projet A COMPLETER]

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à la date de la délibération accordant la subvention, ou à la date de l'accord de dérogation au principe de non commencement des travaux si celui-ci a été accordé préalablement à ladite délibération, conformément aux dispositions de l'article 4.

A noter, les avances versées aux entreprises avant le démarrage des travaux peuvent être prises en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas, à condition d'être désignées comme telles (avance) dans l'état récapitulatif des dépenses.

Coût total (HT) du projet	A COMPLETER €
Montant (HT) de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Plafonnement du montant de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Taux consolidé de subvention	A COMPLETER %
Montant total plafonné de la subvention	A COMPLETER €

Article 3 - Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter du 14 octobre 2025, date de notification de l'attribution de la subvention départementale, et est conclue jusqu'au **31 décembre 2026**, date à laquelle le bénéficiaire de la subvention s'engage à terminer les travaux, objet de la demande de subvention, et à solliciter le versement du solde ou de la totalité de cette subvention, selon sa situation au regard des dispositions de l'article 7. Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus le versement de la subvention.

Si les travaux n'ont pas reçu un début d'exécution avant l'échéance mentionnée ci-dessus, la convention sera réputée également caduque, sans aucune autre formalité, et ne permettra plus un quelconque versement de la subvention attribuée.

La présente convention pourra être exceptionnellement prolongée d'un an sur demande expresse et argumentée du porteur de projet, sous réserve que les travaux aient démarré avant le 31 décembre 2026. Le Président du Département appréciera souverainement et sans recours possible le bien fondé des justifications apportées par le bénéficiaire pour accepter ou refuser la demande de prorogation exceptionnelle.

Article 4 - Déroulement du projet

Il est rappelé que la subvention est attribuée pour un projet dont les travaux n'ont pas démarré avant la date de la délibération accordant la subvention, sauf si le Maître d'Ouvrage a obtenu une dérogation de la part du Département pour son commencement anticipé.

Le commencement d'exécution des travaux est constitué par le premier acte physique de l'opération (« 1^{er} coup de pioche »). Les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

Il est rappelé que tout abandon du projet ou de la subvention est à signaler par courrier au Président du Département.

Article 5 - Plan de financement

L'attribution de la subvention par le Département s'inscrit dans un plan général de financement prévisionnel présenté par le Maître d'Ouvrage et accepté par le Département et sous réserve du respect des règles encadrant les co-financements des collectivités prévues par la Loi NOTRe. Dans ce cadre, la participation propre du Maître d'Ouvrage ne pourra être inférieure à 20 % du montant total de l'opération (hors exceptions prévues par la législation). Le respect de ce seuil reste de la responsabilité pleine et entière du Maître d'Ouvrage.

Dès lors, le bénéficiaire s'engage à travailler en partenariat avec les services du Département et les autres financeurs, afin de rendre lisible avant l'engagement des travaux la manière dont les modalités de financement du projet prennent bien en compte les règles de financement de chacun des partenaires financiers et les règles de co-financements en vigueur. Le Maître d'Ouvrage tiendra le Département informé de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs et de toute modification apportée à ce plan de financement.

Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement de l'avance prévue à l'article 7, la réalité des financements attendus et/ou acquis par la production d'un plan de financement actualisé et équilibré en recettes et en dépenses (et par la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

De même, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement du solde prévue à l'article 7, la production d'un plan de financement définitif et équilibré en recettes et en dépenses (et la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

Article 6 - Obligations et engagements du Maître d'Ouvrage

Pour garantir le maintien de sa subvention départementale, le Maître d'Ouvrage s'engage à respecter les conditions suivantes :

6.1 - Maintien dans le patrimoine de la collectivité

Le bénéficiaire s'engage à rester propriétaire des équipements ou aménagements ayant fait l'objet du financement pendant une durée au moins de 5 ans à compter de l'achèvement du projet financé. Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire de démontrer la réalité juridique et physique de cet engagement pendant toute sa durée.

6.2 - Recours à l'insertion

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des nordistes éloignés de l'emploi, et en particulier des allocataires du RSA, le Département incite le Maître d'Ouvrage à recourir à la clause d'insertion dans ses marchés publics, dès lors que se dégage un parcours d'insertion pertinent et ce quelle qu'en soit la thématique.

Le Maître d'Ouvrage est invité à s'appuyer sur l'expertise des chargés de mission des PLIE et des Maisons de l'Emploi (facilitateurs clause d'insertion), de la phase d'étude (opportunité et choix de la clause sociale), à la rédaction des pièces marché, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi de la réalisation.

Au cas où le Maître d'Ouvrage a souhaité, à l'invitation du Département, recourir à un dispositif d'insertion et afin d'avoir une vision globale du processus d'insertion, ce dernier se réserve le droit de demander au Maître d'Ouvrage de fournir au facilitateur les éléments de suivi permettant une évaluation de l'opération subventionnée. Dans ce cas, le facilitateur établira une attestation concernant la réalisation de l'insertion qui sera transmise au Service Accompagnement des Territoires.

6.3 - Communication sur la participation départementale

Le Maître d'Ouvrage s'engage à communiquer explicitement sur le soutien financier du Département et à associer le Département lors de manifestations liées à ce projet. Cette communication se matérialisera notamment par la

présence du logotype du Département sur tous les documents édités ou supports utilisés par le bénéficiaire et relatifs à l'objet de la présente convention. A cet égard, il est indiqué que le logo départemental est disponible sur le site internet du Département à l'adresse <https://lenord.fr>.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage s'engage à afficher la participation départementale avec le logo et le montant de la subvention (montant voté, soit le montant total plafonné de la subvention) sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage ou à une inscription dans le bulletin municipal. L'affichage sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage doit être visible dès l'attribution de la subvention et pendant toute la durée du financement.

La justification de la communication (photo du panneau d'affichage ou photo du panneau de chantier ou photocopie du bulletin municipal) fait partie des pièces finales à transmettre pour solliciter le versement du solde ou de la totalité de la subvention.

Par ailleurs, le Département se réserve la possibilité de fournir directement une plaque de communication au bénéficiaire qui s'engage, dès lors, à l'apposer sur l'équipement financé ou à l'installer dans le voisinage immédiat de l'aménagement financé, de manière permanente. Dans ce cas, le Département se réserve le droit de vérifier à tout moment l'effectivité de cette communication.

Article 7 - Modalités de versement de la participation départementale

7.1 - Paiement en deux versements

7.1.1 - Avance

Le bénéficiaire peut solliciter du Département le versement d'une avance de 50 % du montant de la subvention simultanément à l'envoi du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service avec une date effective de démarrage des travaux, tel que mentionné à l'article 4.

Si le bénéficiaire s'est vu accorder un accord de démarrage anticipé conformément aux dispositions de l'article 4 et s'il a effectivement commencé ses travaux, il peut également solliciter le versement de l'avance de 50 % sur présentation des pièces mentionnées ci-dessus et de l'accord de démarrage anticipé.

Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

7.1.2 - Solde

Le solde de 50 % de la subvention attribuée sera versé sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement du solde indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût HT, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage doit solliciter au plus tard le **31 décembre 2026** le versement du solde de sa subvention. Dans ce cadre, le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement du solde de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables dès lors que les travaux subventionnés sont achevés et payés, même s'ils ne représentent pas obligatoirement la totalité des travaux du projet.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement du solde, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre du projet financé ainsi que le plan de financement définitif de ce dernier.

7.2 - Paiement en un versement unique

En cas de non versement de l'avance, si les travaux subventionnables sont achevés et les conditions d'attribution de la subvention respectées, la totalité de la subvention sera versée sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement de la totalité de la subvention rappelant la date de démarrage effective des travaux et indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,

- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement de la totalité de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables mais au plus tard le **31 décembre 2026**.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement de la totalité, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre de l'opération financée ainsi que le plan de financement définitif du projet.

7.3 - Dispositions communes à tous les types de paiement

L'ensemble de ces paiements repris ci-dessus seront exécutés par le Département sous réserve de la disponibilité des crédits. Il est convenu que tous les montants des versements, y compris en cas de recalcul du montant de la subvention, sont systématiquement arrondis à l'euro inférieur.

7.4 - Ajustement éventuel du montant de la subvention

Dans l'hypothèse où le coût définitif du projet ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau de l'article 2, la subvention de base serait recalculée, sur la base du taux consolidé de subvention, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables exposées par le Maître d'Ouvrage.

Dans l'hypothèse où le coût définitif des travaux ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximal ci-dessus indiqué.

Dans le cas d'un paiement en deux versements, le solde à verser sera calculé par déduction de l'avance déjà versée, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux consolidé de subvention visé à l'article 2 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure à l'avance déjà versée, le reversement de la somme excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

Article 8 - Contrôle

Un contrôle sur place et/ou sur pièces pourra être réalisé à tout moment à l'initiative du Département. Le Maître d'Ouvrage s'engage à permettre l'accès au site ainsi qu'aux documents jugés utiles. Il sera préalablement averti de la date fixée pour ce contrôle.

Le Département se réserve le droit de contrôler les dépenses et leurs pièces justificatives. Il peut également demander des pièces complémentaires, notamment un rapport provisoire d'exécution des travaux en cours de réalisation et un rapport définitif à la fin de la convention.

Article 9 - Modification de la convention

Au cas où le bénéficiaire envisagerait, en cours de réalisation, de modifier le contenu ou le déroulement du projet, il devra en avvertir préalablement le Département afin d'obtenir son accord sur les modifications proposées.

La demande de modification est réalisée sous la forme d'un courrier adressé au Président précisant l'objet de la modification envisagée, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique.

Il appartiendra au Département de déterminer si les modifications proposées impactent substantiellement l'économie générale du projet et doivent dès lors faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage en sera informé par courrier.

En tout état de cause, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant.

Article 10 - Résiliation, reversement et attribution de compétence

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet tacite à l'expiration d'un délai de trois mois francs.

Le Département se réserve en outre le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, sans indemnité en cas d'inexécution (partielle ou totale), de caducité ou de modification du projet, ou si les travaux subventionnés n'étaient pas réalisés dans des conditions satisfaisantes et en particulier s'il apparaissait que les travaux subventionnés réellement entrepris ne correspondaient pas aux objectifs initiaux, définis dans les documents fournis lors de la demande de subvention, ou enfin en cas de non-respect de l'une des obligations mises à la charge du Maître d'Ouvrage par la présente convention.

Dans ce cadre, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire un état récapitulatif des éventuelles dépenses subventionnables attestant le paiement effectif de celles-ci, daté et signé par lui-même et, le cas échéant, contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL) et les éventuelles factures acquittées des dépenses subventionnables.

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le 14 octobre 2025, en deux exemplaires originaux

Pour le Président du Département du Nord

la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER]

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de
l'Aménagement du Territoire, du Logement
et du Canal Seine-Nord Europe

le Maire / Président



Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction Territoires et Transitions

Service Accompagnement des Territoires

**CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en
matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie**

Projets Territoriaux Structurants 2025

Entre les soussignés,

Le Département du Nord, représenté par son Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Nicolas SIEGLER en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AR-DAJAP/2023/1301 du 22 décembre 2023, ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

Et,

La Commune de / L'EPCI [A COMPLETER], représenté(e) par son Maire / Président, ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire » ou « le Maître d'Ouvrage »,

D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3211-1 ;
Vu les délibérations-cadre du Conseil départemental MCT/2016/113 du 12 avril 2016 « *Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local* » et MCT/2016/202 du 13 juin 2016 « *Dispositifs de soutien du Département aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie* » ;
Vu la délibération DTT/2024/429 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 relative au lancement de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025, y compris ses volets Voirie communale et Energie, et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants 2025-2026 ;
Vu le budget primitif départemental pour l'année 2025 adopté par délibération du Conseil départemental DFCG/2025/4 du 22 avril 2025 ;
Vu la demande de subvention présentée par la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER] ;
Vu la délibération DTT/2025/129 du Conseil départemental du 13 octobre 2025 relative à la programmation 2025 de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, dans le cadre fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants, la participation financière départementale attribuée et ses modalités de versement pour le projet suivant :

[Nom de l'opération A COMPLETER] - projet n°[**code PMGS**]

Article 2 - Caractéristiques du projet et détermination de la subvention du Département

2.1 - Caractéristiques du projet

2.2 - Détermination de la subvention du Département et dépenses non subventionnables

Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives au fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants et sa notice d'application 2025, pour permettre au Maître d'Ouvrage bénéficiaire de réaliser le projet mentionné ci-dessus, dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximal plafonné de [A COMPLETER] €, déterminée selon les conditions et le calcul suivants.

Le montant des dépenses subventionnables du projet exposé ci-dessus, sur lequel est calculé le montant de la subvention départementale, comprend l'ensemble des dépenses identifiées par les services départementaux dans la demande de subvention du Maître d'Ouvrage comme conformes aux critères de subventionnement. Il est rappelé que, dans tous les cas, le coût de l'ingénierie communale ou intercommunale, les acquisitions foncières et les travaux en régie ne sont pas subventionnables.

Si d'autres dépenses non subventionnables ont été identifiées lors de l'instruction de la demande de subvention, elles sont indiquées ci-dessous.

[Dépenses non subventionnables du projet A COMPLETER]

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à la date de la délibération accordant la subvention, ou à la date de l'accord de dérogation au principe de non commencement des travaux si celui-ci a été accordé préalablement à ladite délibération, conformément aux dispositions de l'article 4.

Dans ce cadre, en cas de subvention portant sur le volet « travaux », les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études opérationnelles préalables au démarrage des travaux peuvent être pris en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas. De même, les avances versées aux entreprises avant le démarrage des travaux peuvent être prises en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas, à condition d'être désignées comme telles (avance) dans l'état récapitulatif des dépenses.

En cas de subvention portant sur le volet « étude » (financement d'une étude seule), seules les études de préfiguration et de faisabilité (missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'établir la faisabilité du projet, son programme et participant à la sélection de la maîtrise d'œuvre) sont éligibles au financement départemental.

En cas de subvention portant sur des projets de production photovoltaïque, il est rappelé que seuls sont éligibles les projets d'autoconsommation individuelle ou collective. Par ailleurs, pour le respect de la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021, la vente de surplus éventuelle ne devra pas bénéficier des conditions de l'obligation d'achat définies par ce même arrêté. Le Département se réserve le droit de vérifier ce point lors de la demande de paiement du solde ou de la totalité de la subvention (article 7).

Enfin, cette subvention bénéficie d'une **bonification au titre de la politique départementale Nord Durable**, compte tenu des caractéristiques environnementales du projet présenté par le Maître d'Ouvrage, à savoir [A COMPLETER].

La subvention du Département se décompose donc en deux parties : une subvention dite « de base » et un bonus « Nord Durable » tels que précisés dans le tableau ci-dessous.

Coût total (HT) du projet	A COMPLETER €
Montant (HT) de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Plafonnement du montant de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Taux consolidé de subvention	A COMPLETER %
Montant plafonné de la subvention de base	A COMPLETER €
Montant plafonné de la bonification Nord Durable	A COMPLETER €
Montant total plafonné de la subvention	A COMPLETER €

Article 3 - Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter du 14 octobre 2025, date de notification de l'attribution de la subvention départementale, et est conclue jusqu'au **31 décembre 2028**.

Dans ce cadre, le bénéficiaire s'engage à débiter les travaux de son projet au plus tard le **31 décembre 2026**.

L'envoi au Département, avant cette date, du certificat de commencement des travaux avec la date effective de démarrage des travaux accompagné le cas échéant de l'ordre de service, prévu à l'article 4, complété éventuellement de la demande de versement de l'avance de 50% prévue à l'article 7, fera foi de ce début d'exécution. Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage. Si les travaux n'ont pas reçu un début d'exécution avant l'échéance mentionnée immédiatement ci-dessus, la convention sera réputée caduque, sans aucune autre formalité, et ne permettra plus un quelconque versement de la subvention attribuée.

Le bénéficiaire s'engage à terminer les travaux subventionnables du projet au plus tard le **31 décembre 2028**.

Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus le versement de la subvention.

La présente convention pourra être exceptionnellement prolongée de deux ans sur demande expresse et argumentée du porteur de projet, sous réserve que les travaux aient démarré avant le 31 décembre 2026. Le Président du Département appréciera souverainement et sans recours possible le bien fondé des justifications apportées par le bénéficiaire pour accepter ou refuser la demande de prorogation exceptionnelle.

Article 4 - Déroulement du projet

Il est rappelé que la subvention est attribuée pour un projet dont les travaux (ou l'étude dans le cas du financement d'une étude seule) n'ont pas démarré avant la date de la délibération accordant la subvention, sauf si le Maître d'Ouvrage a obtenu une dérogation de la part du Département pour son commencement anticipé.

En ce qui concerne une subvention attribuée sur le volet « travaux », le commencement d'exécution des travaux est constitué par le premier acte physique de l'opération (« 1^{er} coup de pioche »).

En ce qui concerne une subvention attribuée sur le volet « études » (dans le cas du financement d'une étude seule), le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'étude (attribution du marché d'étude).

Le Maître d'Ouvrage s'engage à adresser au Département un certificat de commencement des travaux ou de l'étude avec une date effective de démarrage des travaux ou de l'étude, accompagné le cas échéant d'un ordre de service. Les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux et réalisées préalablement ne constituent pas un commencement d'exécution.

Il est rappelé que tout abandon du projet ou de la subvention est à signaler par courrier au Président du Département.

Article 5 - Plan de financement

L'attribution de la subvention par le Département s'inscrit dans un plan général de financement prévisionnel présenté par le Maître d'Ouvrage et accepté par le Département et sous réserve du respect des règles encadrant les co-financements des collectivités prévues par la Loi NOTRe. Dans ce cadre, la participation propre du Maître d'Ouvrage ne pourra être inférieure à 20 % du montant total de l'opération (hors exceptions prévues par la législation). Le respect de ce seuil reste de la responsabilité pleine et entière du Maître d'Ouvrage.

Dès lors, le bénéficiaire s'engage à travailler en partenariat avec les services du Département et les autres financeurs, afin de rendre lisible avant l'engagement des travaux la manière dont les modalités de financement du projet prennent bien en compte les règles de financement de chacun des partenaires financiers et les règles de co-financements en vigueur. Le Maître d'Ouvrage tiendra le Département informé de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs et de toute modification apportée à ce plan de financement.

Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement de l'avance prévue à l'article 7, la réalité des financements attendus et/ou acquis par la production d'un plan de financement actualisé et équilibré en recettes et en dépenses (et par la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

De même, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement du solde prévue à l'article 7, la production d'un plan de financement définitif et équilibré en recettes et en dépenses (et la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

Article 6 - Obligations et engagements du Maître d'Ouvrage

Pour garantir le maintien de sa subvention départementale, le Maître d'Ouvrage s'engage à respecter les conditions suivantes :

6.1- Maintien dans le patrimoine de la collectivité

Le bénéficiaire s'engage à rester propriétaire des équipements ou aménagements ayant fait l'objet du financement pendant une durée au moins de 5 ans à compter de l'achèvement du projet financé. Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire de démontrer la réalité juridique et physique de cet engagement pendant toute sa durée.

6.2 - Recours à l'insertion

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des nordistes éloignés de l'emploi, et en particulier des allocataires du RSA, le financement départemental des projets relevant du dispositif du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants est conditionné à l'intégration par le Maître d'Ouvrage d'une démarche d'achats socialement responsables, qui se traduit en particulier par l'intégration de clauses sociales d'insertion aux marchés publics liés au projet objet de la subvention départementale.

Le Maître d'Ouvrage est invité à s'appuyer sur l'expertise des chargés de mission des PLIE et des Maisons de l'Emploi (facilitateurs clause d'insertion), de la phase d'étude (opportunité et choix de la clause sociale), à la rédaction des pièces des marchés, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi de la réalisation.

La clause sociale d'insertion comme condition d'exécution du marché (article L. 2112-2 du code de la commande publique) se traduit pour les entreprises attributaires des marchés par un nombre d'heures de travail à réserver à des personnes éloignées de l'emploi et inscrites dans un parcours d'insertion, (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans sans qualification...). L'éligibilité des publics doit être validée au préalable par le facilitateur.

Il existe plusieurs modalités de réalisation de l'action d'insertion : le recrutement direct par tout contrat de travail, la mise à disposition de salariés (via un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, une association intermédiaire, une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, ou une Entreprise de Travail Temporaire dans le respect des conditions fixées par l'arrêté du 28 novembre 2005 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur du travail temporaire), ainsi que le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance d'une partie des travaux/prestations, en partenariat avec le facilitateur, à une entreprise d'insertion (EI) ou une entreprise adaptée (EA). Sur conseil du facilitateur et en fonction de l'objet du projet subventionné, le Maître d'Ouvrage peut également choisir de recourir à des marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (article L. 2113-13 du code de la commande publique)

Afin d'avoir une vision globale du processus d'insertion, le Département se réserve le droit de demander au Maître d'Ouvrage de fournir au facilitateur les éléments de suivi permettant une évaluation de l'opération subventionnée. Dans ce cas, le facilitateur établira une attestation concernant la réalisation de l'insertion qui sera transmise au Service Accompagnement des Territoires afin de permettre le paiement de la subvention.

6.3 - Communication sur la participation départementale

Le Maître d'Ouvrage s'engage à communiquer explicitement sur le soutien financier du Département et à associer le Département lors de manifestations liées à ce projet. Cette communication se matérialisera notamment par la présence du logotype du Département sur tous les documents édités ou supports utilisés par le bénéficiaire et relatifs à l'objet de la présente convention. A cet égard, il est indiqué que le logo départemental est disponible sur le site internet du Département à l'adresse <https://lenord.fr>.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage s'engage à afficher la participation départementale avec le logo et le montant de la subvention (montant voté, soit le montant total plafonné de la subvention) sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage ou à une inscription dans le bulletin municipal. L'affichage sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage doit être visible dès l'attribution de la subvention et pendant toute la durée du financement.

La justification de la communication (photo du panneau d'affichage ou photo du panneau de chantier ou photocopie du bulletin municipal) fait partie des pièces finales à transmettre pour solliciter le versement du solde ou de la totalité de la subvention.

Par ailleurs, le Département se réserve la possibilité de fournir directement une plaque de communication au bénéficiaire qui s'engage, dès lors, à l'apposer sur l'équipement financé ou à l'installer dans le voisinage immédiat de l'aménagement financé, de manière permanente. Dans ce cas, le Département se réserve le droit de vérifier à tout moment l'effectivité de cette communication.

Article 7 - Modalités de versement de la participation départementale

7.1 - Paiement en deux versements

7.1.1 - Avance

Le bénéficiaire peut solliciter du Département le versement d'une avance de 50 % du montant de la subvention de base simultanément à l'envoi du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service avec une date effective de démarrage des travaux, tel que mentionné à l'article 4.

Si le bénéficiaire s'est vu accorder un accord de démarrage anticipé conformément aux dispositions de l'article 4 et s'il a effectivement commencé ses travaux (ou son étude dans le cas du financement d'une étude seule), il peut également solliciter le versement de l'avance de 50 % sur présentation des pièces mentionnées ci-dessus et de l'accord de démarrage anticipé.

Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

Cette demande d'avance ne pourra être sollicitée que jusqu'à la date de caducité de démarrage des travaux soit le **31 décembre 2026**. Au-delà de cette date, et sous réserve d'un démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2026, seul le versement de la totalité de la subvention pourra être sollicité par le Maître d'Ouvrage (cf. paragraphe 7.2).

7.1.2 - Solde

Le solde de 50 % de la subvention et la totalité de la bonification « Nord Durable » éventuellement attribuée, seront versés sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement du solde indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût HT, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage doit solliciter au plus tard le **31 décembre 2028** le versement du solde de sa subvention. Dans ce cadre, le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement du solde de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables dès lors que les travaux subventionnés sont achevés et payés, même s'ils ne représentent pas obligatoirement la totalité des travaux du projet.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement du solde, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre du projet financé ainsi que le plan de financement définitif de ce dernier.

7.2 - Paiement en un versement unique

En cas de non versement de l'avance, si les travaux subventionnables sont achevés et les conditions d'attribution de la subvention respectées, la totalité de la subvention et la totalité de la bonification « Nord Durable » éventuellement attribuée, seront versées sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement de la totalité de la subvention rappelant la date de démarrage effective des travaux et indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement de la totalité de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables mais au plus tard le **31 décembre 2028**.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement de la totalité, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre de l'opération financée ainsi que le plan de financement définitif du projet.

7.3 - Dispositions communes à tous les types de paiement

L'ensemble de ces paiements repris ci-dessus seront exécutés par le Département sous réserve de la disponibilité des crédits. Il est convenu que tous les montants des versements, y compris en cas de recalcul du montant de la subvention, sont systématiquement arrondis à l'euro inférieur.

7.4 - Ajustement éventuel du montant de la subvention

Dans l'hypothèse où le coût définitif du projet ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau de l'article 2, la subvention de base serait recalculée, sur la base du taux consolidé de subvention, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables exposées par le Maître d'Ouvrage. De même, le montant de la bonification Nord Durable serait recalculé au prorata de la nouvelle subvention de base.

Si les prestations ayant donné droit à l'octroi du bonus Nord Durable n'étaient pas réalisées ou seulement partiellement réalisées, le Département se réserverait le droit de ne pas verser tout ou partie de cette bonification.

Dans l'hypothèse où le coût définitif des travaux ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximal ci-dessus indiqué.

Dans le cas d'un paiement en deux versements, le solde à verser sera calculé par déduction de l'avance déjà versée, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux consolidé de subvention visé à l'article 2 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure à l'avance déjà versée, le reversement de la somme excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

Article 8 - Contrôle

Un contrôle sur place et/ou sur pièces pourra être réalisé à tout moment à l'initiative du Département. Le Maître d'Ouvrage s'engage à permettre l'accès au site ainsi qu'aux documents jugés utiles. Il sera préalablement averti de la date fixée pour ce contrôle.

Le Département se réserve le droit de contrôler les dépenses et leurs pièces justificatives. Il peut également demander des pièces complémentaires, notamment un rapport provisoire d'exécution des travaux en cours de réalisation et un rapport définitif à la fin de la convention.

Dans le cadre du financement d'une étude seule, le Département peut demander à être destinataire de l'étude produite.

Article 9 - Modification de la convention

Au cas où le bénéficiaire envisagerait, en cours de réalisation, de modifier le contenu ou le déroulement du projet, il devra en avvertir préalablement le Département afin d'obtenir son accord sur les modifications proposées.

La demande de modification est réalisée sous la forme d'un courrier adressé au Président précisant l'objet de la modification envisagée, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique.

Il appartiendra au Département de déterminer si les modifications proposées impactent substantiellement l'économie générale du projet et doivent dès lors faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage en sera informé par courrier.

En tout état de cause, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant.

Article 10 - Résiliation, reversement et attribution de compétence

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet tacite à l'expiration d'un délai de trois mois francs.

Le Département se réserve en outre le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, sans indemnité en cas d'inexécution (partielle ou totale), de caducité ou de modification du projet, ou si les travaux subventionnés n'étaient pas réalisés dans des conditions satisfaisantes et en particulier s'il apparaissait que les travaux subventionnés réellement entrepris ne correspondaient pas aux objectifs initiaux, définis dans les documents fournis lors de la demande de subvention, ou enfin en cas de non-respect de l'une des obligations mises à la charge du Maître d'Ouvrage par la présente convention.

Dans ce cadre, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire un état récapitulatif des éventuelles dépenses subventionnables attestant le paiement effectif de celles-ci, daté et signé par lui-même et, le cas échéant, contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL) et les éventuelles factures acquittées des dépenses subventionnables.

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le 14 octobre 2025, en deux exemplaires originaux

Pour le Président du Département du Nord

la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER]

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de
l'Aménagement du Territoire, du Logement
et du Canal Seine-Nord Europe

le Maire / Président



Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction Territoires et Transitions

Service Accompagnement des Territoires

**CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en
matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie**

Projets Territoriaux Structurants 2025

Entre les soussignés,

Le Département du Nord, représenté par son Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Nicolas SIEGLER en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AR-DAJAP/2023/1301 du 22 décembre 2023, ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

Et,

La Commune de / L'EPCI [A COMPLETER], représenté(e) par son Maire / Président, ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire » ou « le Maître d'Ouvrage »,

D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3211-1 ;
Vu les délibérations-cadre du Conseil départemental MCT/2016/113 du 12 avril 2016 « *Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local* » et MCT/2016/202 du 13 juin 2016 « *Dispositifs de soutien du Département aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie* » ;
Vu la délibération DTT/2024/429 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 relative au lancement de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025, y compris ses volets Voirie communale et Energie, et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants 2025-2026 ;
Vu le budget primitif départemental pour l'année 2025 adopté par délibération du Conseil départemental DFCG/2025/4 du 22 avril 2025 ;
Vu la demande de subvention présentée par la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER] ;
Vu la délibération DTT/2025/129 du Conseil départemental du 13 octobre 2025 relative à la programmation 2025 de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, dans le cadre fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants, la participation financière départementale attribuée et ses modalités de versement pour le projet suivant :

[Nom de l'opération A COMPLETER] - projet n°[**code PMGS**]

Article 2 - Caractéristiques du projet et détermination de la subvention du Département

2.1 - Caractéristiques du projet

2.2 - Détermination de la subvention du Département et dépenses non subventionnables

Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives au fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants et sa notice d'application 2025, pour permettre au Maître d'Ouvrage bénéficiaire de réaliser le projet mentionné ci-dessus, dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximal plafonné de [A COMPLETER] €, déterminée selon les conditions et le calcul suivants.

Le montant des dépenses subventionnables du projet exposé ci-dessus, sur lequel est calculé le montant de la subvention départementale, comprend l'ensemble des dépenses identifiées par les services départementaux dans la demande de subvention du Maître d'Ouvrage comme conformes aux critères de subventionnement. Il est rappelé que, dans tous les cas, le coût de l'ingénierie communale ou intercommunale, les acquisitions foncières et les travaux en régie ne sont pas subventionnables.

Si d'autres dépenses non subventionnables ont été identifiées lors de l'instruction de la demande de subvention, elles sont indiquées ci-dessous.

[Dépenses non subventionnables du projet A COMPLETER]

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à la date de la délibération accordant la subvention, ou à la date de l'accord de dérogation au principe de non commencement des travaux si celui-ci a été accordé préalablement à ladite délibération, conformément aux dispositions de l'article 4.

Dans ce cadre, en cas de subvention portant sur le volet « travaux », les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études opérationnelles préalables au démarrage des travaux peuvent être pris en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas. De même, les avances versées aux entreprises avant le démarrage des travaux peuvent être prises en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas, à condition d'être désignées comme telles (avance) dans l'état récapitulatif des dépenses.

En cas de subvention portant sur le volet « étude » (financement d'une étude seule), seules les études de préfiguration et de faisabilité (missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'établir la faisabilité du projet, son programme et participant à la sélection de la maîtrise d'œuvre) sont éligibles au financement départemental.

En cas de subvention portant sur des projets de production photovoltaïque, il est rappelé que seuls sont éligibles les projets d'autoconsommation individuelle ou collective. Par ailleurs, pour le respect de la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021, la vente de surplus éventuelle ne devra pas bénéficier des conditions de l'obligation d'achat définies par ce même arrêté. Le Département se réserve le droit de vérifier ce point lors de la demande de paiement du solde ou de la totalité de la subvention (article 7).

Coût total (HT) du projet	A COMPLETER €
Montant (HT) de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Plafonnement du montant de la dépense subventionnable	A COMPLETER €
Taux consolidé de subvention	A COMPLETER %
Montant plafonné de la subvention de base	A COMPLETER €
Montant plafonné de la bonification Nord Durable	Non concerné
Montant total plafonné de la subvention	A COMPLETER €

Article 3 - Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter du 14 octobre 2025, date de notification de l'attribution de la subvention départementale, et est conclue jusqu'au **31 décembre 2028**.

Dans ce cadre, le bénéficiaire s'engage à débiter les travaux de son projet au plus tard le **31 décembre 2026**.

L'envoi au Département, avant cette date, du certificat de commencement des travaux avec la date effective de démarrage des travaux accompagné le cas échéant de l'ordre de service, prévu à l'article 4, complété éventuellement de la demande de versement de l'avance de 50% prévue à l'article 7, fera foi de ce début d'exécution. Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage. Si les travaux n'ont pas reçu un début d'exécution avant l'échéance mentionnée immédiatement

ci-dessus, la convention sera réputée caduque, sans aucune autre formalité, et ne permettra plus un quelconque versement de la subvention attribuée.

Le bénéficiaire s'engage à terminer les travaux subventionnables du projet au plus tard le **31 décembre 2028**.

Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus le versement de la subvention.

La présente convention pourra être exceptionnellement prolongée de deux ans sur demande expresse et argumentée du porteur de projet, sous réserve que les travaux aient démarré avant le 31 décembre 2026. Le Président du Département appréciera souverainement et sans recours possible le bien fondé des justifications apportées par le bénéficiaire pour accepter ou refuser la demande de prorogation exceptionnelle.

Article 4 - Déroulement du projet

Il est rappelé que la subvention est attribuée pour un projet dont les travaux (ou l'étude dans le cas du financement d'une étude seule) n'ont pas démarré avant la date de la délibération accordant la subvention, sauf si le Maître d'Ouvrage a obtenu une dérogation de la part du Département pour son commencement anticipé.

En ce qui concerne une subvention attribuée sur le volet « travaux », le commencement d'exécution des travaux est constitué par le premier acte physique de l'opération (« 1^{er} coup de pioche »).

En ce qui concerne une subvention attribuée sur le volet « études » (dans le cas du financement d'une étude seule), le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'étude (attribution du marché d'étude).

Le Maître d'Ouvrage s'engage à adresser au Département un certificat de commencement des travaux ou de l'étude avec une date effective de démarrage des travaux ou de l'étude, accompagné le cas échéant d'un ordre de service. Les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux et réalisées préalablement ne constituent pas un commencement d'exécution.

Il est rappelé que tout abandon du projet ou de la subvention est à signaler par courrier au Président du Département.

Article 5 - Plan de financement

L'attribution de la subvention par le Département s'inscrit dans un plan général de financement prévisionnel présenté par le Maître d'Ouvrage et accepté par le Département et sous réserve du respect des règles encadrant les co-financements des collectivités prévues par la Loi NOTRe. Dans ce cadre, la participation propre du Maître d'Ouvrage ne pourra être inférieure à 20 % du montant total de l'opération (hors exceptions prévues par la législation). Le respect de ce seuil reste de la responsabilité pleine et entière du Maître d'Ouvrage.

Dès lors, le bénéficiaire s'engage à travailler en partenariat avec les services du Département et les autres financeurs, afin de rendre lisible avant l'engagement des travaux la manière dont les modalités de financement du projet prennent bien en compte les règles de financement de chacun des partenaires financiers et les règles de co-financements en vigueur. Le Maître d'Ouvrage tiendra le Département informé de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs et de toute modification apportée à ce plan de financement.

Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement de l'avance prévue à l'article 7, la réalité des financements attendus et/ou acquis par la production d'un plan de financement actualisé et équilibré en recettes et en dépenses (et par la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

De même, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement du solde prévue à l'article 7, la production d'un plan de financement définitif et équilibré en recettes et en dépenses (et la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

Article 6 - Obligations et engagements du Maître d'Ouvrage

Pour garantir le maintien de sa subvention départementale, le Maître d'Ouvrage s'engage à respecter les conditions suivantes :

6.1- Maintien dans le patrimoine de la collectivité

Le bénéficiaire s'engage à rester propriétaire des équipements ou aménagements ayant fait l'objet du financement pendant une durée au moins de 5 ans à compter de l'achèvement du projet financé. Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire de démontrer la réalité juridique et physique de cet engagement pendant toute sa durée.

6.2 - Recours à l'insertion

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des nordistes éloignés de l'emploi, et en particulier des allocataires du RSA, le financement départemental des projets relevant du dispositif du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants est conditionné à l'intégration par le Maître d'Ouvrage d'une démarche d'achats socialement responsables, qui se traduit en particulier par l'intégration de clauses sociales d'insertion aux marchés publics liés au projet objet de la subvention départementale.

Le Maître d'Ouvrage est invité à s'appuyer sur l'expertise des chargés de mission des PLIE et des Maisons de l'Emploi (facilitateurs clause d'insertion), de la phase d'étude (opportunité et choix de la clause sociale), à la rédaction des pièces des marchés, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi de la réalisation.

La clause sociale d'insertion comme condition d'exécution du marché (article L. 2112-2 du code de la commande publique) se traduit pour les entreprises attributaires des marchés par un nombre d'heures de travail à réserver à des personnes éloignées de l'emploi et inscrites dans un parcours d'insertion, (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans sans qualification...). L'éligibilité des publics doit être validée au préalable par le facilitateur.

Il existe plusieurs modalités de réalisation de l'action d'insertion : le recrutement direct par tout contrat de travail, la mise à disposition de salariés (via un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, une association intermédiaire, une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, ou une Entreprise de Travail Temporaire dans le respect des conditions fixées par l'arrêté du 28 novembre 2005 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur du travail temporaire), ainsi que le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance d'une partie des travaux/prestations, en partenariat avec le facilitateur, à une entreprise d'insertion (EI) ou une entreprise adaptée (EA). Sur conseil du facilitateur et en fonction de l'objet du projet subventionné, le Maître d'Ouvrage peut également choisir de recourir à des marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (article L. 2113-13 du code de la commande publique)

Afin d'avoir une vision globale du processus d'insertion, le Département se réserve le droit de demander au Maître d'Ouvrage de fournir au facilitateur les éléments de suivi permettant une évaluation de l'opération subventionnée. Dans ce cas, le facilitateur établira une attestation concernant la réalisation de l'insertion qui sera transmise au Service Accompagnement des Territoires afin de permettre le paiement de la subvention.

6.3 - Communication sur la participation départementale

Le Maître d'Ouvrage s'engage à communiquer explicitement sur le soutien financier du Département et à associer le Département lors de manifestations liées à ce projet. Cette communication se matérialisera notamment par la présence du logotype du Département sur tous les documents édités ou supports utilisés par le bénéficiaire et relatifs à l'objet de la présente convention. A cet égard, il est indiqué que le logo départemental est disponible sur le site internet du Département à l'adresse <https://lenord.fr>.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage s'engage à afficher la participation départementale avec le logo et le montant de la subvention (montant voté, soit le montant total plafonné de la subvention) sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage ou à une inscription dans le bulletin municipal. L'affichage sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage doit être visible dès l'attribution de la subvention et pendant toute la durée du financement.

La justification de la communication (photo du panneau d'affichage ou photo du panneau de chantier ou photocopie du bulletin municipal) fait partie des pièces finales à transmettre pour solliciter le versement du solde ou de la totalité de la subvention.

Par ailleurs, le Département se réserve la possibilité de fournir directement une plaque de communication au bénéficiaire qui s'engage, dès lors, à l'apposer sur l'équipement financé ou à l'installer dans le voisinage immédiat

de l'aménagement financé, de manière permanente. Dans ce cas, le Département se réserve le droit de vérifier à tout moment l'effectivité de cette communication.

Article 7 - Modalités de versement de la participation départementale

7.1 - Paiement en deux versements

7.1.1 - Avance

Le bénéficiaire peut solliciter du Département le versement d'une avance de 50 % du montant de la subvention de base simultanément à l'envoi du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service avec une date effective de démarrage des travaux, tel que mentionné à l'article 4.

Si le bénéficiaire s'est vu accorder un accord de démarrage anticipé conformément aux dispositions de l'article 4 et s'il a effectivement commencé ses travaux (ou son étude dans le cas du financement d'une étude seule), il peut également solliciter le versement de l'avance de 50 % sur présentation des pièces mentionnées ci-dessus et de l'accord de démarrage anticipé.

Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

Cette demande d'avance ne pourra être sollicitée que jusqu'à la date de caducité de démarrage des travaux soit le **31 décembre 2026**. Au-delà de cette date, et sous réserve d'un démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2026, seul le versement de la totalité de la subvention pourra être sollicité par le Maître d'Ouvrage (cf. paragraphe 7-.2).

7.1.2 - Solde

Le solde de 50 % de la subvention sera versé sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement du solde indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût HT, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage doit solliciter au plus tard le **31 décembre 2028** le versement du solde de sa subvention. Dans ce cadre, le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement du solde de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables dès lors que les travaux subventionnés sont achevés et payés, même s'ils ne représentent pas obligatoirement la totalité des travaux du projet.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement du solde, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre du projet financé ainsi que le plan de financement définitif de ce dernier.

7.2 - Paiement en un versement unique

En cas de non versement de l'avance, si les travaux subventionnables sont achevés et les conditions d'attribution de la subvention respectées, la totalité de la subvention sera versée sur présentation :

- d'un courrier de demande de versement de la totalité de la subvention rappelant la date de démarrage effective des travaux et indiquant la date effective de l'achèvement des travaux subventionnables et leurs montants HT,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût, et contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL),
- et d'un justificatif de communication tel que prévu à l'article 6.3.

Le Maître d'ouvrage peut solliciter le versement de la totalité de sa subvention dès la fin des travaux subventionnables mais au plus tard le **31 décembre 2028**.

Le Département, à l'occasion de la demande de versement de la totalité, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 2 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre de l'opération financée ainsi que le plan de financement définitif du projet.

7.3 - Dispositions communes à tous les types de paiement

L'ensemble de ces paiements repris ci-dessus seront exécutés par le Département sous réserve de la disponibilité des crédits. Il est convenu que tous les montants des versements, y compris en cas de recalcul du montant de la subvention, sont systématiquement arrondis à l'euro inférieur.

7.4 - Ajustement éventuel du montant de la subvention

Dans l'hypothèse où le coût définitif du projet ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau de l'article 2, la subvention de base serait recalculée, sur la base du taux consolidé de subvention, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables exposées par le Maître d'Ouvrage.

Dans l'hypothèse où le coût définitif des travaux ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximal ci-dessus indiqué.

Dans le cas d'un paiement en deux versements, le solde à verser sera calculé par déduction de l'avance déjà versée, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux consolidé de subvention visé à l'article 2 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure à l'avance déjà versée, le reversement de la somme excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

Article 8 - Contrôle

Un contrôle sur place et/ou sur pièces pourra être réalisé à tout moment à l'initiative du Département. Le Maître d'Ouvrage s'engage à permettre l'accès au site ainsi qu'aux documents jugés utiles. Il sera préalablement averti de la date fixée pour ce contrôle.

Le Département se réserve le droit de contrôler les dépenses et leurs pièces justificatives. Il peut également demander des pièces complémentaires, notamment un rapport provisoire d'exécution des travaux en cours de réalisation et un rapport définitif à la fin de la convention.

Dans le cadre du financement d'une étude seule, le Département peut demander à être destinataire de l'étude produite.

Article 9 - Modification de la convention

Au cas où le bénéficiaire envisagerait, en cours de réalisation, de modifier le contenu ou le déroulement du projet, il devra en avvertir préalablement le Département afin d'obtenir son accord sur les modifications proposées.

La demande de modification est réalisée sous la forme d'un courrier adressé au Président précisant l'objet de la modification envisagée, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique.

Il appartiendra au Département de déterminer si les modifications proposées impactent substantiellement l'économie générale du projet et doivent dès lors faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage en sera informé par courrier.

En tout état de cause, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant.

Article 10 - Résiliation, reversement et attribution de compétence

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet tacite à l'expiration d'un délai de trois mois francs.

Le Département se réserve en outre le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, sans indemnité en cas d'inexécution (partielle ou totale), de caducité ou de modification du projet, ou si les travaux subventionnés n'étaient pas réalisés dans des conditions satisfaisantes et en particulier s'il apparaissait que les travaux subventionnés réellement entrepris ne correspondaient pas aux objectifs initiaux, définis dans les documents

fournis lors de la demande de subvention, ou enfin en cas de non-respect de l'une des obligations mises à la charge du Maître d'Ouvrage par la présente convention.

Dans ce cadre, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire un état récapitulatif des éventuelles dépenses subventionnables attestant le paiement effectif de celles-ci, daté et signé par lui-même et, le cas échéant, contresigné par le comptable public (ou par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un projet sous maîtrise d'ouvrage déléguée à une SEM ou une SPL) et les éventuelles factures acquittées des dépenses subventionnables.

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le 14 octobre 2025, en deux exemplaires originaux

Pour le Président du Département du Nord

la Commune de / l'EPCI [A COMPLETER]

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de
l'Aménagement du Territoire, du Logement
et du Canal Seine-Nord Europe

le Maire / Président

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335799-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 octobre 2025

Publié le 21 octobre 2025

Notifié le 21 octobre 2025

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

**Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Philippe WAYMEL.

OBJET : Société du Canal Seine-Nord Europe - Rapports des années 2023 et 2024 sur la situation de l'établissement public et l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe

DONNE ACTE:

- à l'unanimité à Monsieur le Président de la présentation des rapports sur la situation de l'établissement public « Société du Canal Seine-Nord Europe » et l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, établis par le Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, ci-joints en annexe.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 36.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN (porteuse du pouvoir de Madame FERNANDEZ).

Monsieur Olivier CAREMELLE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Mesdames BECUE et FAUCHILLE, ainsi que Messieurs Yannick CAREMELLE et MANIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335876-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 22 octobre 2025

Publié le 22 octobre 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025****Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Olivier CAREMELLE, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Philippe WAYMEL.

OBJET : Avis du Département du Nord sur les propositions de modification n°2 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) de la Région Hauts-de-France.

DECIDE à la majorité:

- d'émettre un avis défavorable sur la proposition de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), portant sur la liste des Projets d'Envergure Régionale (PER) issue du premier Appel A Projets 2025 et devant être intégrée au document ;
 - d'émettre des réserves sur la proposition de modification portant sur l'ajout du nouveau critère de qualification des PER ;
 - de transmettre l'avis complet du Département du Nord, annexé à la présente délibération (annexe 1) à la Région Hauts-de-France.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 40.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE et FAUCHILLE, ainsi que par Messieurs Yannick CAREMELLE et MANIER.

Mesdames CIETERS et SANCHEZ, ainsi que Messieurs BRICOUT, CHRISTOPHE et PLOUY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 56.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 13

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 69 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	1 (Madame BAILLEUL, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	68
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	57 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen (à l'exception de Madame FERNANDEZ et Messieurs BARTHOLOMEUS, DARCOURT et RINGOT) - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Monsieur RENAUD, non inscrit)
Contre :	11 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame FERNANDEZ et Messieurs BARTHOLOMEUS, DARCOURT et RINGOT du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Madame DECODTS, non inscrite)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

AVIS DU DÉPARTEMENT DU NORD SUR LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION N°2 DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du Conseil départemental du 13 octobre 2025

I. MODIFICATION N° 1 DU SRADDET CONCERNANT LE VOLET GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE (GEE) ET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Sur le volet relatif à la GEE et la lutte contre l'artificialisation des sols, les principaux ajustements des objectifs et des règles résultant des évolutions législatives et réglementaires ont été intégrés lors de la modification n° 1 du SRADDET (approbation du SRADDET modifié le 21 novembre 2024) :

- nouvelles périodes de référence et nouveaux résultats attendus en matière de réduction de consommation foncière (ZAN en 2050 et division par deux sur 2021-2031) ;
- principe et liste des Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) ;
- principe et critères d'identification¹ des Projets d'Envergure Régionale (PER) ;
- critères et méthode de territorialisation de l'objectif régional d'artificialisation (échelle SCoT) ;
- stratégies foncières (renouvellement urbain, espaces dégradés, vacance, densification), de développement urbain (ossature régionale, nœuds de transport) et de densité minimale pour les SCoT et PLU/PLUI.

Sur ce premier ensemble de propositions de modification, le Département a émis un avis défavorable² au regard du volet GEE et lutte contre l'artificialisation³.

II. PROPOSITIONS DE MODIFICATION N° 2 DU SRADDET

La Région a engagé, par une délibération du 20 mars 2025, une nouvelle procédure de modification n° 2 du SRADDET portant de nouveau sur le volet GEE et lutte contre l'artificialisation des sols :

1) est ajoutée dans la règle générale 14⁴ la liste des 63 projets qualifiés au titre des Projets d'Envergure Régionale (PER) issus de l'Appel A Projets « Sélection des PER » (AAP

¹ Contribution au fonctionnement de certains PENE et aux projets de développement économique attenants, contribution à la réindustrialisation, la décarbonation et le développement des filières d'avenir.

² Délibération n° DTT/2024/139 du 8 juillet 2024.

³ Non intégration de l'ensemble des demandes départementales dans les listes des Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE) et des Projets d'Envergure Régionale (PER), questionnement sur le calcul des objectifs de territorialisation et absence de prise en compte de l'échelon départemental et de concertation.

⁴ « Les SCoT/PLUI/PLU/cartes communales traduisent l'objectif régional de réduction de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ».

SPER) 2025 lancé le 24 novembre 2024 à destination des structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

2) est ajouté un critère supplémentaire de qualification des projets au titre des PER considérant les besoins en logement exprimés par le Dunkerquois :

« A titre exceptionnel, les logements répondant aux besoins déterminés par le développement économique engendré par les PENE ou les PER situés sur le territoire du SCoT de la région Flandre

Dunkerque,

- en considérant que l'Etat ne les qualifierait pas comme PENE,*
- en considérant que les logements doivent être implantés sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque en cohérence avec le SCoT de la région Flandre-Dunkerque,*
- en démontrant le lien effectif et direct avec les besoins induits par le développement économique des projets qualifiés PENE ou PER,*
- en démontrant que les ressources foncières n'ont pas été trouvées dans le périmètre du SCoT de la région Flandre-Dunkerque et des SCoT voisins, SCoT du Pays du Calaisis, SCoT Flandre et Lys et SCoT du Pays de Saint-Omer,*
- en cohérence avec la stratégie « Dunkerque 2030 »,*
- avec un engagement sur le démarrage des travaux avant le 31 décembre 2030 ».*

La Conférence Régionale de Gouvernance (CRG) de la politique de réduction de l'artificialisation des sols des Hauts-de-France, réunie le 5 juin 2025, a émis un avis favorable sur la liste des PER et l'ajout du nouveau critère de qualification des PER pour le Dunkerquois.

III. AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LA MODIFICATION N° 2 DU SRADDET

1. Concernant la liste des PER issus de l'AAP SPER 2025

Par un courrier du 15 janvier 2024 et à l'occasion réitérée des différentes CRG et des échanges qui s'en sont suivis, le Département a informé l'Etat et la Région sur les projets départementaux qu'il souhaite inscrire au titre des PENE et/ou des PER pour la période 2021-2031.

Or, à l'exception du contournement Nord de Maubeuge et de l'aménagement d'un giratoire à Gravelines dans la liste des PENE, ses projets routiers et de mobilité structurants ne sont toujours pas arbitrés concernant leur rattachement à une enveloppe d'artificialisation, nationale ou régionale :

- le projet d'**aménagement de la RD 642 entre l'A25 et Saint-Omer** (liaison A 25 - A 26 – RN 42) en Flandre intérieure : il fluidifie les circulations et contribue directement au développement économique du littoral et des PENE identifiés sur ce territoire (Grand Port Maritime de Dunkerque – GPMD -, centrale nucléaire de Gravelines / EPR2) ;
- le projet de **doublement de la RD 500** dans le Douaisis : il fluidifie le trafic entre l'agglomération lilloise et le Douaisis vers le Cambrésis et le PENE du Canal Seine-Nord Europe (CSNE), facilitant ainsi son développement économique et logistique ;
- l'aménagement de **l'échangeur RD 621 / RD 650 à Lambres-lez-Douai** dans le Douaisis : il est étroitement lié au projet de gigafactory de batteries électriques Envision à Douai ;

- le projet du **barreau de Cappelle-la-Grande** dans le Dunkerquois : il contribue également aux enjeux littoraux identifiés pour la RD 642 en améliorant la connexion entre l'A 25 et l'A 16 (vers la Belgique) ;
- l'aménagement d'un **giratoire à Les-Rues-des-Vignes / Banteux** dans le Cambrésis : il contribue à la connexion suprarégionale vers Reims et Paris ;
- les **aménagements cyclables d'envergure régionale** en lien avec le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes Hauts-de-France.

De plus, le Département considère que la **reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) / casernes de pompiers professionnels** sont d'envergure régionale compte tenu de leur participation à la couverture de la défense incendie avec le Pas-de-Calais, l'Aisne et la Somme ; ils doivent être intégrés dans la liste des PER.

Pour que ces projets soient éligibles aux critères de l'AAP SPER, **la règle 14 doit être de nouveau modifiée rapidement.**

2. Concernant l'ajout du critère de qualification au titre des PER pour le logement dans le Dunkerquois

Le Département salue l'appui de la Région Hauts-de-France à ce territoire en pleine mutation économique et porteur de filières d'avenir ; ce critère supplémentaire (réservé à la Communauté Urbaine de Dunkerque – CUD -) mériterait de profiter à l'ensemble du territoire du SCoT de la Région Flandre-Dunkerque et des territoires limitrophes.

Surtout, le Département souhaite que ce critère soit également appliqué à tous les secteurs géographiques qui connaissent les mêmes enjeux de développement économique d'envergure nationale (RN2, PAVE 2 et usine Toyota, centres pénitentiaires et Canal Seine-Nord Europe dans le Nord) et qui vont connaître les mêmes défis en matière de logement.

A nouveau et de façon globale, le Département déplore l'absence de prise en compte de l'échelon départemental et l'absence de concertation.

Exercice Budgétaire : 2025

Fonction : 020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE

Direction : AHDF

Thème : C06.01 Aménagement du territoire

Objet : Engagement d'une deuxième modification du SRADDET permettant d'intégrer les projets d'envergure régionale dans l'enveloppe de solidarité régionale du volet gestion économe de l'espace, et modalités de la concertation publique relative à cette procédure

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 20 mars 2025, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code des transports,

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 relative aux mesures de coordination rendues nécessaires pour l'intégration dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, des schémas régionaux sectoriels mentionnés à l'article 13 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n°2016-1071 du 3 août 2016 relatif au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,

Vu l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schémas de Cohérence Territoriale,

Vu l'ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme,

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience,

Vu la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la Loi N° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2024 publié au Journal Officiel du 4 juin 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale et/ou européenne,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2025, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération 2020-00689 du 30 juin 2020 du conseil régional relative à l'adoption du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires,

Vu l'arrêté du 4 août 2020 du Préfet de Région des Hauts de France portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires,

Vu le bilan de la mise en œuvre du SRADDET présenté au Conseil régional le 27 janvier 2022,

Vu la délibération n° 2022.00332 du Conseil régional du 23 juin 2022 engageant la démarche de modification du SRADDET des Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2022.01881 du Conseil Régional du 8 décembre 2022 portant approbation du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI) Hauts-de-France 2022-2028,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n° 2022.01821 du conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022, approuvé par le Préfet en date du 10 mai 2023,

Vu la délibération n° 2024-01525 du 21 novembre 2024 relative à l'adoption du SRADDET modifié et approbation de l'appel à projet relatif à la demande de classement au titre des projets d'envergure nationale,

Vu l'arrêté d'approbation du Préfet du 29 novembre 2024 publié au recueil des actes administratifs le 11 décembre 2024,

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

PREAMBULE :

Fruit d'une démarche collective initiée en 2016, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France (SRADDET) a été adopté en séance plénière du Conseil régional le 30 juin 2020 et a été approuvé par un arrêté du Préfet de région des Hauts-de-France le 4 août 2020.

Devant s'adapter à différentes évolutions législatives et réglementaires, notamment la Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, le SRADDET a fait l'objet d'une démarche d'actualisation par voie de modification engagée par le Conseil régional par une délibération du 23 juin 2022.

Le conseil régional a adopté le SRADDET modifié par une délibération du 21 novembre 2024, et cette modification a été approuvée par un arrêté préfectoral du 29 novembre 2024, publié au recueil des actes administratifs le 11 décembre 2024.

CONSIDERANT :

- Que la modification n°1 du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France (SRADDET) a été adoptée par le Conseil régional le 21 novembre 2024.

- Que cette modification du SRADDET a été approuvée par arrêté préfectoral du 29 novembre 2024, publié au recueil des actes administratifs.

- Que la délibération n°2024.01525 du 21 novembre 2024 approuvait aussi l'appel à projet relatif à la demande de classement au titre des projets d'envergure régionale dans le cadre du SRADDET.

- Que cet appel à projets a bien fait l'objet d'un lancement le 25 novembre 2024.

- Qu'il est nécessaire d'engager une nouvelle procédure de modification du SRADDET pour y intégrer une première liste de projets d'envergure régionale, telle que dressée dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets précité.

DECIDE

Par 108 « Pour », 3 « Contre », 36 « Abstention »

- D'actualiser le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France en y intégrant une liste de projets d'envergure régionale dans l'enveloppe régionale de solidarité dans le cadre du volet « gestion économe de l'espace »,
- De recourir pour cette actualisation à la procédure de modification définie par l'article L.4251-9 (I) du Code général des collectivités territoriales,
- D'approuver les modalités de concertation publique, rendue obligatoire par les articles L.4251-9 et L.4251-5 (6° bis), dans le cadre de cette seconde modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires conformément aux modalités définies en annexe.
- Compte tenu de difficultés constatées de dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme, de fixer la date de dépôt informatique des dossiers de candidature PER, initialement prévue au 28 février au 7 mars 2025 à 23 h 59.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (132) : Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Nicolas CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Philippe CARON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Joëlle GARAULT, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Alexandre MAESELE, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Caroline MELONI, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (37) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Caroline LUBREZ, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Madame Martine MIQUEL, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Paulette JUILIEN PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul FONTAINE.

Madame Fatima MASSAU donne pouvoir à Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Edith VARET donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LORIC.

Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Caroline MELONI, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Huguette FATNA donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY.

Monsieur Gilles METTAI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Madame Marianne SECK donne pouvoir à Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Sandrine GOMBERT donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

N'ont pas participé au vote (22) : Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Christophe COULON, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Audrey HAVEZ, Madame Samira HERIZI, Madame Brigitte LHOMME, Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Adrien NAVE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Absents (1) : Madame Christine ENGRAND.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

NOM DE L'OPERATION : Engagement d'une deuxième modification du SRADET permettant d'intégrer les projets d'envergure régionale dans l'enveloppe de solidarité régionale du volet gestion économe de l'espace, et modalités de la concertation publique relative à cette procédure

PRESENTATION DU PROJET :

Le SRADET des Hauts-de-France a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2020, et approuvé par arrêté préfectoral du 4 août 2020, le rendant ainsi applicable sur le territoire régional.

Afin d'adapter ce schéma aux évolutions législatives, notamment celles de la Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, le Conseil régional a engagé son actualisation par la voie d'une procédure de modification engagée par une délibération du 23 juin 2022.

Cette modification du SRADET a porté sur 5 volets, « gestion économe de l'espace », « développement logistique et localisation préférentielle », « climat air énergie », « déchets » et « stratégie régionale aéroportuaire » et a été adoptée par le Conseil régional par une délibération du 21 novembre 2024 et approuvée par arrêté du Préfet de région en date du 29 novembre 2024, publié au recueil des actes administratifs le 11 décembre 2024.

I RAPPEL DES MODIFICATIONS DU SRADET RELATIVES A L'OBJECTIF DE CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DE REDUCTION DU RYTHME DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

L'évolution du cadre législatif et réglementaire a impliqué des modifications du SRADET sur la consommation de espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2021-2031 et à partir de 2031 jusque 2050.

Pour chaque période, les modifications ont été les suivantes :

➤ **Pour la période 2021-2031, il s'est agi de modifier les données de référence du SRADET et de fixer une enveloppe régionale théorique** au regard de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers

En exploitant les fichiers fonciers du 1er janvier 2021, retraités par le Cerema à la date du 19 juillet 2022, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en Hauts-de-France sur la période 2011-2021 a ainsi été fixée à 16 290 hectares.

Aussi l'enveloppe régionale théorique de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour les Hauts-de-France sur la période 2021-2031 a été fixée à 8 145 hectares (afin de garantir une division par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la décennie précédente).

➤ **Pour la période 2021-2031, contribuer à l'enveloppe nationale des projets d'envergure nationale ou européenne et bénéficier de celle-ci pour les projets recensés dans l'arrêté ministériel du 31 mai 2024**

L'arrêté ministériel du 31 mai 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur comprend deux listes de projets dont la consommation est imputée sur une enveloppe mutualisée à l'échelle nationale.

Chaque région devant contribuer au forfait national, l'enveloppe régionale théorique 2021-2031 a ainsi été amputée de 8,94% (soit 728 ha), taux calculé en utilisant les données issues des fichiers fonciers retraités par le CEREMA à la date du 19 juillet 2022.

L'enveloppe régionale disponible est ainsi de 7 417 ha, ce qui revient à un taux de réduction réel de 54,47%.

La Conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols des Hauts-de-France réunie le 18 janvier 2024 avait émis un avis positif sur le projet d'arrêté ministériel transmis le 22 décembre 2023.

Sur la période 2021-2031, le SRADET modifié vise ainsi, à l'échelle régionale, une réduction de 54,47% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers observée sur 2011-2021.

Pour la Région Hauts-de-France, sont considérés comme projets d'envergure nationale ou européenne (arrêté ministériel du 31 mai 2024) :

- le Canal Seine Nord Europe et les ports intérieurs ;
- le Grand Port Maritime de Dunkerque ;
- le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines - EPR 2 ;
- le poste de raccordement électrique du parc éolien Vénus à Mardyck ;

- les aménagements routiers RN2 ;
- le centre pénitentiaire de Saint-Saulve ;
- la structure d'accompagnement vers la sortie Loos ;
- le centre pénitentiaire d'Arras ;
- la Zone d'Activités du PAVE II à Onnaing ;
- la ligne ferroviaire Roissy-Picardie (Régions Hauts-de-France/Ile-de-France ; la consommation foncière ne concerne que la région Ile-de-France) ;
- l'usine Toyota (Onnaing) ;
- le poste de raccordement de Dosset (installations liées à la ligne à très Haute Tension Petit-Caux – Amiens).

L'arrêté ministériel « pouvant être révisé à tout moment et en tant que de besoin » (source : notice de l'arrêté ministériel du 31 mai 2024), il convient de se référer systématiquement à l'arrêté ministériel en vigueur afin de connaître la liste des projets qualifiés d'envergure nationale et européenne.

➤ **Pour la période 2021-2031, il s'est agi de prévoir une enveloppe régionale disponible pour des projets d'envergure régionale** pour lesquels la consommation ou l'artificialisation des sols induite est prise en compte dans le plafond déterminé au niveau régional **sans être déclinée totalement entre les différentes parties du territoire régional.**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 et les décrets n°2022-762 du 29 avril 2022 et n°2023-1097 du 27 novembre 2023 permettent aux Régions d'identifier dans leur SRADDET des projets d'envergure régionale.

La Région Hauts-de-France ayant eu connaissance des projets retenus au niveau national inscrits dans projet d'arrêté ministériel seulement le 22 décembre 2023 et la Conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols devant être installée au plus tard le 20 janvier 2024 (échéance fixée par la loi du 20 juillet 2023), il n'a pas été possible dans ce délai d'établir une liste de projets d'envergure régionale. C'est la raison pour laquelle, la Région a fait le choix au 1^{er} semestre 2024 de proposer aux territoires une enveloppe régionale avec un volume et des critères permettant de définir les projets d'envergure régionale. Le volume et les critères ont fait l'objet d'une large concertation animée par la Région.

Les critères relatifs aux projets d'envergure régionale ont été validés par la Conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols réunie le 18 janvier 2024 et de nouveau validés par cette conférence le 18 octobre 2024 suite à une évolution de ces critères.

Ainsi, pour la période 2021-2031, cette enveloppe régionale a été fixée à 18 % de l'enveloppe régionale disponible, soit 1335 hectares. Elle a pour objectif de soutenir l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement des filières d'avenir ainsi qu'au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit.

Comme outil de solidarité régionale, cette enveloppe régionale est réservée au bénéfice des territoires de la région Hauts-de-France.

Il appartient aux territoires de se saisir de cet outil en priorisant les projets pour chaque territoire de Schéma de Cohérence territoriale (SCoT).

Le SRADDET modifié définit ainsi comme projets d'envergure régionale, sur la période 2021-2031 :

- Les zones de stationnement directement liées aux conséquences du BREXIT à proximité des zones portuaires.
- Des projets de développement économique d'envergure régionale, et, à titre exceptionnel, les dessertes nécessaires à leur fonctionnement, qui contribuent :
 - à la réindustrialisation ou à la décarbonation (mobilité durable, digital, énergie, matériaux/économie circulaire, construction hors site, bioéconomie, santé, agriculture/alimentation, spatial et défense) ;
 - au développement des filières d'avenir (technologies avancées des semi-conducteurs, technologies d'intelligence artificielle, technologies quantiques, biotechnologies, technologies avancées de connectivité, de navigation et numériques, technologies avancées de détection, technologies spatiales et de propulsion, technologies énergétiques, robotique et systèmes autonomes, technologies avancées de matériaux, de fabrication et de recyclage).
 - Au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit
- Pour les territoires littoraux, des projets de recomposition spatiale rendus nécessaires par le recul du trait de côte d'ici 2031.
- Des projets liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels, notamment les inondations, caractérisés au titre des catastrophes naturelles.

Pour être opposable, les projets bénéficiant de l'inscription dans l'enveloppe des projets d'envergure régionale (PER)

Feuille n° 7 de la Délibération n° 2025.00524

doivent être inscrits dans le SRADDET.

L'inscription formelle des projets retenus comme étant qualifiés d'envergure régionale implique de procéder à une nouvelle modification du SRADDET, qui sera approuvé par arrêté préfectoral. C'est l'objet de cette délibération.

Dans ce cadre, la Région a lancé un appel à projets destiné aux syndicats mixtes de SCoT, EPCI porteurs de SCoT ou des EPCI à défaut de SCoT afin d'identifier et de sélectionner les projets répondant aux critères listés ci-dessus, lesquels sont rappelés dans le cahier des charges de l'appel à projets annexé à la délibération d'adoption du SRADDET modifié, dans la limite du volume de l'enveloppe fixée à 1 335 ha et conformément aux dispositions de la règle 14 du SRADDET, adopté le 21 novembre 2024 et approuvé par arrêté préfectoral le 9 décembre 2024.

Les informations demandées dans le cadre de cet appel à projets vont permettre à la Région de mobiliser l'enveloppe régionale et stratégique sur l'ensemble de la période 2021-2031 au bénéfice des finalités précitées et des territoires.

Il appartiendra, dans le cadre de cet appel à projet, à la structure porteuse du SCoT de solliciter une partie de l'enveloppe PER en priorisant avec l'EPCI ou les EPCI membres les projets proposés à la Région.

Un engagement par délibération de la structure porteuse du SCoT et du ou des EPCI concernés par le projet sera demandé dans le cadre de cet appel à projet.

➤ Pour la période 2021-2031, répartir l'effort de réduction de la consommation foncière au niveau infrarégional, en respectant le principe de la garantie de la surface minimale communale.

Après avoir déduit les enveloppes dédiées aux projets d'envergure nationale, européenne et régionale, le solde à répartir entre les territoires, appelé enveloppe régionale territorialisée, est de 6 082 ha.

Elle est répartie :

- pour 2/3 proportionnellement à la consommation observée sur la période 2011-2021
- pour 1/3 au regard d'une analyse multicritère composés de 5 critères définis à partir des données disponibles à l'échelle régionale et au regard des décrets n°2022-762 du 29 avril 2022 et n°2023-1097 du 27 novembre 2023 :
 - La structuration et le maillage du territoire
 - La valorisation des dynamiques démographiques et économiques des territoires
 - La prise en compte des efforts de réduction déjà réalisés en matière de gestion économe de l'espace
 - La mobilisation du parc de logements vacants
 - La préservation des surfaces agricoles

Les résultats issus de cette méthode sont ajustés au titre de la loi du 20 juillet 2023 pour garantir une surface minimale communale de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers fixée à 1 ha par commune ayant prescrit, arrêté ou approuvé un document d'urbanisme d'ici le 22 août 2026.

Le principe de réalité conduit, par anticipation, à prendre en compte l'ensemble des communes de la région Hauts-de-France afin de sécuriser les démarches d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme infra-régionaux avec des taux de réduction stabilisés pour l'ensemble des territoires.

Le bénéfice de la surface minimale communale n'exonère pas du respect ni des dispositions du code de l'urbanisme, ni des servitudes ou périmètres de protection environnementale, agricole ou forestière en vigueur.

Pour les communes nouvelles dont l'arrêté de création a été pris après le 1er janvier 2011, une majoration de la surface minimale communale de 0,5 hectare est appliquée pour chaque commune déléguée. Cette majoration est plafonnée à deux hectares.

Pour 2021-2031, le SRADDET attribue ainsi à chaque territoire (SCoT le cas échéant PLUi/PLU/carte communale) un taux de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui lui est propre (voir annexe D du fascicule « Résultats de la territorialisation de l'objectif de réduction de la consommation d'espaces entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2031 »).

➤ A partir de 2031, mettre en œuvre la trajectoire de réduction de l'artificialisation vers le Zéro Artificialisation Nette en 2050 :

Le SRADDET encourage les territoires, sans que cette trajectoire ne puisse leur être opposée, à prévoir l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette en 2050 en considérant les deux paliers suivants :

- sur la période 2031-2041, une réduction par 2 de l'artificialisation nette constatée entre 2021 et 2031 ;
- sur la période 2041-2050, une réduction par 2 de l'artificialisation nette constatée entre 2031 et 2041.

A défaut de précisions législatives et de méthode aboutie pour déterminer les modalités de mise en œuvre sur les décennies 2031-2041 et 2041-2050 de cet objectif, une modification / révision ultérieure du SRADDET viendra préciser la trajectoire de réduction de l'artificialisation que devront observer les SCoT ou à défaut les PLUi/PLU et cartes communales.

Au regard du bilan réalisé en 2031 de l'état de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031, la possibilité d'un rééquilibrage sera étudiée sur la décennie suivante.

II LA NECESSITE D'ENGAGER UNE NOUVELLE MODIFICATION DU SRADDET

Comme rappelé dans la partie précédente, la Région a proposé pour la période 2021-2031 une enveloppe régionale disponible pour des projets d'envergure régionale pour lesquels la consommation ou l'artificialisation des sols induite est prise en compte dans le plafond déterminé au niveau régional sans être déclinée totalement entre les différentes parties du territoire régional.

Cette enveloppe a ainsi été fixée à 18 % de l'enveloppe régionale disponible, soit 1335 hectares. Elle a pour objectif de soutenir l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement des filières d'avenir ainsi qu'au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit. Elle peut intégrer des projets de zones de stationnement liés au Brexit à proximité des zones portuaires. Pour les territoires littoraux, des projets de recomposition spatiale rendus nécessaires par le recul du trait de côte d'ici 2031 peuvent aussi y figurer. Enfin peuvent y être intégrés des projets liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels, notamment les inondations, caractérisés au titre des catastrophes naturelles.

Les critères relatifs aux projets d'envergure régionale ont été validés par la Conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols réunie le 18 janvier 2024 et validés par cette conférence réunie à nouveau le 18 octobre 2024 suite à une évolution de ces critères. Ils figurent dans le SRADDET modifié adopté le 21 novembre 2024 et approuvé le 29 novembre 2024 par arrêté préfectoral.

C'est sur cette base que l'appel à projets relatif au classement au titre de projets d'envergure régionale, a été lancé, conformément à la délibération d'adoption du SRADDET modifié.

L'intégration de cette liste de projets d'envergure régionale, sélectionnés à l'issue de la démarche d'appel à projet, dans le SRADDET, induit de faire évoluer celui-ci.

Une procédure de modification du SRADDET est ainsi nécessaire, elle est l'objet de cette délibération.

Pour répondre à la constatation de difficultés rencontrées avec l'usage de la plateforme de dépôt des dossiers PER, et afin de permettre à chaque Scot porteur de projet PER ou, à défaut de SCoT, à chaque EPCI porteur de projet PER de s'assurer de la complétude de chaque pièce du dossier, il a été décidé d'apporter une souplesse au calendrier de dépôt dématérialisé des candidatures. Ainsi, la date butoir de dépôt des dossiers PER sur la plateforme, initialement fixée dans le cahier des charges voté par délibération n° 2024-01525 du 21 novembre 2024 au 28 février 2025, a été reportée au 7 mars 23 h 59.

III MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Dans le cadre de cette procédure de modification du SRADDET et en application de l'article L 4251-5 6° bis du Code général des collectivités territoriales, la concertation publique sera organisée selon les modalités suivantes :

- Mise en place d'une publication sur le site internet de la Région, à destination du grand public. Cette publication hébergera le rapport d'information de la modification proposée, avec possibilité de laisser une contribution, ou des remarques sur l'adresse électronique dédiée : sraddet@hautsdefrance.fr
- Information à la population de la procédure et invitation à prendre connaissance du dossier de modification dans des journaux régionaux.
- Diffusion du rapport d'information de la modification au sein des antennes de la Région, avec possibilité de laisser une contribution écrite.
- Diffusion de l'information via les réseaux sociaux de la Région

Le budget prévisionnel alloué pour cette démarche de concertation publique est de 20 000 euros, il sera imputé au programme HAE AHDF 02020013 – PLANIFICATION ET APPUI TERRITORIAL

IV CALENDRIER PREVISIONNEL ET INDICATIF DE CETTE PROCEDURE DE MODIFICATION N°2 DU SRADDET

En application de l'article L 4251-9 du Code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2021-1104 du 22

août 2021, le calendrier prévisionnel et indicatif de cette procédure de modification n°2 du SRADDET est le suivant :

- **25 novembre 2024** : lancement de l'appel à projets relatif au classement au titre de projets d'envergure régionale (dont le cahier des charges a été approuvé par délibération du 21 novembre 2024 adoptant le SRADDET modifié).
- **Décembre 2024** : organisation d'un webinaire et de 5 réunions techniques (une dans chaque département) relatif à cet appel à projets destinées aux acteurs territoriaux.
- **7 mars 2024** : date butoir de dépôt des projets (avec possibilité de le compléter par la délibération du SCoT porteur, ou à défaut de SCoT de l'EPCI porteur jusqu'au 31 mars 2025)
- **21 mars 2025** : délibération engageant la procédure de modification N°2 du SRADDET.
- **Début juin 2025** : réunion de la Conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols pour avis relatif à la liste proposée de projets d'envergure régionale.
- **De mi-juin à mi-septembre 2025 (3 mois)** : consultation des personnes publiques associées (ainsi que recueil de l'avis de l'Autorité Environnementale, du CESER et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique) et organisation de la concertation publique (21 jours ouverts minimum pour celle-ci).
- **De mi-septembre à mi-novembre 2025 (2 mois)** : mise à la disposition du public de la modification du SRADDET, assorti des avis recueillis lors de la phase précitée de consultation des personnes publiques associées
- **12 décembre 2025** : délibération d'adoption de la modification n°2 du SRADDET en séance plénière.
- **Décembre 2025** : transmission au Préfet du projet de modification n°2 du SRADDET pour une approbation début 2026.

Ce calendrier prévisionnel et indicatif, resserré, permet une approbation par le Préfet de la modification du SRADDET, et donc l'intégration dans celui-ci d'une première liste des projets d'envergure régionale avant les échéances électorales municipales de 2026.

Dossier relatif à la consultation des Personnes Publiques Associées
sur le projet de modification n°2 du SRADDET des Hauts-de-France

Objet : Consultation des Personnes publiques associées au titre des articles L4251-5 et L 4251-6 du code général des collectivités territoriales dans le cadre de la modification n°2 du SRADDET des Hauts-de-France.

[Table des matières](#)

1 - Le cadre juridique du SRADDET.....	1
2 - La modification n°1 du SRADDET des Hauts de France sur 5 volets thématiques, en particulier du volet « gestion économe de l'espace ».....	2
3 - Le contexte de la modification n°2 du SRADDET des Hauts-de-France	5
4 - Les propositions de modification du SRADDET soumises à la consultation des Personnes Publiques Associées.....	6
4.1 - Mise en œuvre de l'appel à projet et consultation de la CRG	6
4.2 - Consultation des Personnes Publiques Associées sur la liste des projets proposés à la qualification au titre des projets d'envergure régionale (PER) et sur l'ajout d'un critère relatif à la qualification au titre des PER	7
4.3 - Poursuite de la procédure de modification n°2 du SRADDET	11

1 - Le cadre juridique du SRADDET

L'article L 4251-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que la Région élabore un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Ce schéma fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de lutte contre l'artificialisation des sols, d'intermodalité et de développement des transports de personnes et de marchandises, de développement logistique et industriel, notamment en matière de localisation préférentielle, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Sont inclus des objectifs relatifs aux installations de production de biogaz. En matière de lutte contre l'artificialisation des sols, les objectifs fixés sont traduits par une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de dix années, par un objectif

de réduction du rythme de l'artificialisation. Cet objectif est décliné entre les différentes parties du territoire régional.

Le schéma définit la stratégie régionale en matière aéroportuaire, qui n'est applicable qu'aux aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique autres que ceux mentionnés aux articles L. 6321-1, L. 6323-2 et L. 6324-1 du code des transports.

Le schéma identifie les voies et les axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional. Ces itinéraires sont pris en compte par le département, dans le cadre de ses interventions, pour garantir la cohérence et l'efficacité du réseau routier ainsi que la sécurité des usagers.

Le schéma peut fixer des objectifs relatifs aux installations agrivoltaïques définies à l'article L. 314-36 du code de l'énergie.

Le schéma peut fixer des objectifs dans tout autre domaine contribuant à l'aménagement du territoire lorsque la région détient, en application de la loi, une compétence exclusive de planification, de programmation ou d'orientation et que le conseil régional décide de l'exercer dans le cadre de ce schéma, par délibération prévue à l'article L. 4251-4 du CGCT. Dans ce cas, le schéma tient lieu de document sectoriel de planification, de programmation ou d'orientation. Pour les domaines dans lesquels la loi institue un document sectoriel auquel le schéma se substitue, ce dernier reprend les éléments essentiels du contenu de ces documents.

Les objectifs sont déterminés dans le respect des principes mentionnés à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme et dans l'ambition d'une plus grande égalité des territoires. Ils peuvent préciser, pour les territoires mentionnés à l'article L. 121-1 du même code, les modalités de conciliation des objectifs de protection de l'environnement, du patrimoine et des paysages.

2 - La modification n°1 du SRADDET des Hauts de France sur 5 volets thématiques, en particulier du volet « gestion économe de l'espace »

Le SRADDET des Hauts-de-France a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2020, et approuvé par arrêté préfectoral du 4 août 2020. Afin d'adapter ce schéma aux évolutions législatives, notamment celles de la Loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, le Conseil régional a engagé une procédure de modification par une délibération 2022.00332 du 23 juin 2022.

Cette modification du SRADDET a porté sur 5 volets, « gestion économe de l'espace », « développement logistique et localisation préférentielle », « climat air énergie », « déchets » et « stratégie régionale aéroportuaire » et a été adoptée par le Conseil régional par une délibération 2024-O1525 du 21 novembre 2024 et approuvée par arrêté du Préfet de région en date du 29 novembre 2024, publié au recueil des actes administratifs le 11 décembre 2024.

En adoptant par délibération en date du 21 novembre 2024 la modification du SRADDET, le conseil régional a également approuvé le cahier des charges de l'appel à projet relatif à la demande de classement au titre des projets d'envergure régionale dans le cadre du SRADDET.

Dans ce cadre, l'évolution du cadre législatif et réglementaire a impliqué des modifications du SRADDET sur la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) pour la période 2021-2031 et à partir de 2031 jusqu'en 2050.

Pour la période 2021-2031, les modifications ont été les suivantes :

- **Modification des données de référence du SRADDET et définition d'une enveloppe régionale théorique de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers**

En exploitant les fichiers fonciers du 1er janvier 2021, retraités par le Cerema à la date du 19 juillet 2022, la consommation d'ENAF en Hauts-de-France sur la période 2011-2021 a ainsi été fixée à 16 290 hectares.

Aussi l'enveloppe régionale théorique de consommation d'ENAF pour les Hauts-de-France sur la période 2021-2031 a été fixée à 8 145 hectares (afin de garantir une division par deux de la consommation d'ENAF par rapport à la décennie précédente).

- **Modalités de contribution à l'enveloppe nationale des projets d'envergure nationale ou européenne permettant de bénéficier de celle-ci pour les projets recensés dans l'arrêté ministériel du 31 mai 2024**

L'arrêté ministériel du 31 mai 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'ENAF des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur comprend deux listes de projets dont la consommation est imputée sur une enveloppe mutualisée à l'échelle nationale.

Chaque région devant contribuer au forfait national, l'enveloppe régionale théorique 2021-2031 a ainsi été amputée de 8,94% (soit 728 ha), taux calculé en utilisant les données issues des fichiers fonciers retraités par le CEREMA à la date du 19 juillet 2022. L'enveloppe régionale disponible est ainsi de 7 417 ha, ce qui revient à un taux de réduction réel de 54,47%.

La Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols des Hauts-de-France (CRG) réunie le 18 janvier 2024 a émis un avis favorable sur les listes annexées au projet d'arrêté ministériel transmis le 22 décembre 2023.

Sur la période 2021-2031, le SRADDET modifié vise ainsi, à l'échelle régionale, une réduction de 54,47% de la consommation des ENAF observée sur 2011-2021.

Pour la Région Hauts-de-France, sont considérés comme projets d'envergure nationale ou européenne et repris comme tels dans l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 mai 2024 :

- le Canal Seine Nord Europe et les ports intérieurs ;
- le Grand Port Maritime de Dunkerque ;
- le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines - EPR 2 ;
- le poste de raccordement électrique du parc éolien Vénus à Mardyck ;
- les aménagements routiers RN2 ;
- le centre pénitentiaire de Saint-Saulve ;
- la structure d'accompagnement vers la sortie Loos ;
- le centre pénitentiaire d'Arras ;
- la Zone d'Activités du PAVE II à Onnaing ;
- la ligne ferroviaire Roissy-Picardie (Régions Hauts-de-France/Ile-de-France ; la consommation foncière ne concerne que la région Ile-de-France) ;
- l'usine Toyota (Onnaing) ;
- le poste de raccordement de Dosset (installations liées à la ligne à très Haute Tension Petit - Caux – Amiens).

L'annexe II de l'arrêté ministériel du 31 mai 2024 mentionne à titre indicatif des projets susceptibles d'être identifiés dans l'annexe I à l'occasion d'une modification de cet arrêté ministériel. Pour les Hauts-de-France y sont inscrits :

- Aménagements routiers RN2 [Contournement Nord de Maubeuge ;
- Poste électrique "Les Avesnes" ;
- Poste électrique "Le Tuel" ;
- Poste électrique "Les Hoquins" ;
- Poste électrique "Haplincourt" ;
- Poste électrique "Chevalet 400kv" ;
- Poste électrique "Les Groseillers Amiens Sud 400" ;
- Poste électrique "Pertain 3" ;
- Poste électrique "Setier Nord" ;
- Poste électrique "Alpha (Ouest amiénois)" ;
- Poste électrique "Alpha (évolution du poste de Valescourt)" ;
- Poste électrique "Lislet 3" ;
- Poste électrique "Longchamps 3" ;
- Poste électrique "Plateau Picard" ;
- Extension du poste électrique "Chevalet 225kV ;
- Poste électrique de Nogentel.

L'arrêté ministériel « pouvant être révisé à tout moment et en tant que de besoin » (source : notice de l'arrêté ministériel du 31 mai 2024), il convient de se référer systématiquement à l'arrêté ministériel en vigueur afin de connaître la liste des projets qualifiés d'envergure nationale et européenne.

- **Fixation d'une enveloppe régionale disponible pour des projets d'envergure régionale pour lesquels la consommation ou l'artificialisation des sols induite est prise en compte dans le plafond déterminé au niveau régional sans être déclinée totalement entre les différentes parties du territoire régional.**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 et les décrets n°2022-762 du 29 avril 2022 et n°2023-1097 du 27 novembre 2023 permettent aux Régions d'identifier dans leur SRADDET des projets d'envergure régionale.

La Région Hauts-de-France ayant eu connaissance des projets retenus au niveau national inscrits dans le projet d'arrêté ministériel seulement le 22 décembre 2023 et la CRG devant être installée au plus tard le 20 janvier 2024 (échéance fixée par la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023), il n'a pas été possible dans ce délai d'établir une liste de projets d'envergure régionale. C'est la raison pour laquelle, la Région a fait le choix au 1er semestre 2024 de proposer aux territoires une enveloppe régionale avec un volume et des critères permettant de définir les projets d'envergure régionale. Le volume et les critères ont fait l'objet d'une large concertation animée par la Région.

La CRG réunie le 18 janvier 2024 puis le 18 octobre 2024 a émis un avis favorable sur les critères puis sur évolution, à l'issue de la phase de consultation légale.

Ainsi cette enveloppe régionale a été fixée à 18 % de l'enveloppe régionale disponible, soit 1335 hectares. Elle a pour objectif de soutenir l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement des filières d'avenir ainsi qu'au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit.

Vecteur de développement et de solidarité régionale, cette enveloppe régionale est réservée au bénéfice des projets portés par les territoires de la région Hauts-de-France.

Il appartient aux territoires de s'en saisir en priorisant les projets au sein de chaque territoire de Schéma de Cohérence territoriale (SCoT).

Le SRADDET modifié définit comme projets d'envergure régionale (PER), sur la période 2021-2031 :

- Les zones de stationnement directement liées aux conséquences du BREXIT à proximité des zones portuaires ;
- Des projets de développement économique d'envergure régionale, et, à titre exceptionnel, les dessertes nécessaires à leur fonctionnement, qui contribuent :
 - o A la réindustrialisation ou à la décarbonation (mobilité durable, digital, énergie, matériaux/économie circulaire, construction hors site, bioéconomie, santé, agriculture/alimentation, spatial et défense) ;
 - o Au développement des filières d'avenir (technologies avancées des semi-conducteurs, technologies d'intelligence artificielle, technologies quantiques, biotechnologies, technologies avancées de connectivité, de navigation et numériques, technologies avancées de détection, technologies spatiales et de propulsion, technologies énergétiques, robotique et systèmes autonomes, technologies avancées de matériaux, de fabrication et de recyclage) ;
 - o Au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit ;
- Pour les territoires littoraux, des projets de recomposition spatiale rendus nécessaires par le recul du trait de côte d'ici 2031.
- Des projets liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels, notamment les inondations, caractérisés au titre des catastrophes naturelles.

Pour identifier et sélectionner les PER, la Région a lancé un appel à projets destiné aux syndicats mixtes de SCoT, EPCI porteurs de SCoT ou EPCI à défaut de SCoT.

L'inscription formelle des projets retenus, qualifiés d'envergure régionale, implique de procéder à une nouvelle modification du SRADDET.

Cette modification n° 2 du SRADDET est ainsi engagée par la délibération 2025.00524 du Conseil régional du 20 mars 2025.

3 - Le contexte de la modification n°2 du SRADDET des Hauts-de-France

Comme rappelé dans la partie précédente, la Région a proposé pour la période 2021-2031 une enveloppe régionale disponible pour des PER pour lesquels la consommation ou l'artificialisation des sols induite est prise en compte dans le plafond déterminé au niveau régional sans être déclinée totalement entre les différentes parties du territoire régional.

La CRG réunie le 18 janvier 2024 a émis un avis favorable sur les critères relatifs à la qualification des projets d'envergure régionale, puis réunie le 18 octobre 2024, elle a émis un avis favorable sur l'évolution de ces critères.

Ces critères figurent dans le SRADDET modifié adopté par délibération 2024.01525 du Conseil régional le 21 novembre 2024 et approuvé le 29 novembre 2024 par arrêté préfectoral. Ils figurent plus précisément dans la Règle générale 14 du fascicule « les SCoT/PLUI/PLU/carte communale traduisent l'objectif régional de réduction de la consommation des ENAF et de l'artificialisation des sols » (pages 46 à 51 du fascicule).

C'est sur cette base qu'un premier appel à projets relatif au classement au titre de projets d'envergure régionale (PER), a été lancé, conformément à la délibération 2024.1525 précitée.

L'intégration de cette liste de PER sélectionnés à l'issue de la démarche d'appel à projets, dans le SRADDET, induit de faire évoluer celui-ci.

Aussi par la délibération n°2025-00524 du 20 mars 2025, le Conseil régional a décidé :

- d'actualiser le SRADDET des Hauts-de-France en y intégrant une liste de projets d'envergure régionale dans l'enveloppe régionale de solidarité dans le cadre du volet « gestion économe de l'espace » ;
- de recourir pour cette actualisation à la procédure de modification définie par l'article L.4251-9 (I) du CGCT.

4 - Les propositions de modification du SRADDET soumises à la consultation des Personnes Publiques Associées

4.1 - Mise en œuvre de l'appel à projet et consultation de la CRG

Dans le cadre de la délibération n° 2024-01525 du 21 novembre 2024 relative à l'adoption du SRADDET modifié et d'approbation d'un premier appel à projets relatif à la demande de classement au titre des projets d'envergure régionale, ce dernier a été initié le 2 décembre 2024.

A l'issue de cet appel à projets clôturé le 7 mars 2025, la CRG du 5 juin 2025 a été sollicitée et a rendu un avis favorable sur :

- la liste de 63 projets proposés pour une qualification au titre des projets d'envergure régionale ;
- l'ajout d'un critère relatif à la qualification au titre des PER.

La procédure se poursuit par les consultations obligatoires.

4.2 - Consultation des Personnes Publiques Associées sur la liste des projets proposés à la qualification au titre des projets d'envergure régionale (PER) et sur l'ajout d'un critère relatif à la qualification au titre des PER

Conformément à l'article L 4251-9, par renvoi aux articles L 4251-5 et L 4251-6 du CGCT, les deux propositions de modification du SRADDET ci-dessous sont soumises pour avis aux Personnes Publiques Associées.

1/ Modification de la règle générale 14 « Les SCOT/PLUI/PLU/carte communale traduisent l'objectif régional de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers », par l'ajout :

- de la liste des projets qualifiés au titre des projets d'envergure régionale (PER) ;
- de références juridiques

AJOUT dans le fascicule		
Appel à projets 2025		
Liste des projets qualifiés au titre des projets d'envergure régionale		
SCOT de référence	Titre du projet	Mesure au réel en ha avec déduction de la participation du territoire*
SCOT BASSIN DU CREILLOIS ET VALLEES BRETHOISES	Extension parc Alata VI	19,70
SCOT DE FLANDRE ET LYS	Extension de la zone d'activité "portes des Flandres" à Nieppe	27,30
SCOT DE FLANDRE ET LYS	Staub	4,70
SCOT DE FLANDRE ET LYS	Roquette	26,90
SCOT DE FLANDRE ET LYS	Zone d'activité aéronautique	22,40
SCOT DE LA PLAINE D'ESTREES	Demande de classement au titre de projet d'envergure régionale (Développement économique au sein et à proximité immédiate de la ZAC Paris Oise située à Longueil-Sainte-Marie)	25,80
SCOT DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE	Parc d'Activités d'AIGUISY à LACHELLE	43,80
SCOT DE LA REGION FLANDRE-DUNKERQUE	BATILIN	4,00
SCOT DE LA REGION FLANDRE-DUNKERQUE	Usine de méthanisation	3,20
SCOT DE LA REGION FLANDRE-DUNKERQUE	AGROPARK	3,20

SCOT DE LA TERRE DES 2 CAPS	Agrandissement du Parc d'Activités	2,40
SCOT DE LA TERRE DES 2 CAPS	L'extension des installations de captage de CO2 en zone UEd du PLUi de La terre des 2 caps impacte 1ha d'espace ENAF.	1,20
SCOT DE L'ARRAGEOIS	ZI EST ARRAS et Desserte par contournement de Tilloy	61,60
SCOT DE L'ARRAGEOIS	Extension Agroprod	10,10
SCOT DE LILLE METROPOLE	Ostricourt - Projet AKIEM	5,90
SCOT DE LILLE METROPOLE	Pont-à-Marcq et Mérignies - Projet de requalification de la Friche AGFA	5,70
SCOT DE LILLE METROPOLE	Sequedin - Site d'excellence Euralimentaire / filière agriculture/alimentation	6,10
SCOT DE LILLE METROPOLE	Halluin - Parc d'activités Front de Lys et port fluvial	4,50
SCOT DE LILLE METROPOLE	Haubourdin - Friche Lever et triangle ferroviaire	9,00
SCOT DE LILLE METROPOLE	Wambrechies - Zone industrialo-portuaire de Wambrechies	8,30
SCOT DE LILLE METROPOLE	Ennetières-en-Weppes - Parc d'activités de la Houssoye 3	11,10
SCOT DE LILLE METROPOLE	Erquinghem-Lys - Parc d'activités Fort Mahieu	16,90
SCOT DE LILLE METROPOLE	Roncq - Parc d'activité Pierre Mauroy	13,40
SCOT DE LILLE METROPOLE	Comines - Parc d'activités Maurice Schumann (ZAC)	16,30
SCOT DE LILLE METROPOLE	Fretin - Zone industrielle du CRT 3	4,40
SCOT DE LILLE METROPOLE	Villeneuve-d'Ascq - Parc d'activités de la Haute Borne	3,00
SCOT DE LILLE METROPOLE	Wattrelos - Parc d'activités de la Martinoire	4,30
SCOT DE LILLE METROPOLE	Wattrelos - Parc d'activités du Winhoute	5,80
SCOT DE LILLE METROPOLE	Hellemmes-Lille - Laboratoires Anios	1,20
SCOT DE LILLE METROPOLE	Leers - Briquetterie du Nord	4,90
SCOT DE LILLE METROPOLE	Wervicq-Sud - Cousin surgery implants médicaux (dans ZAC Prés de la Lys)	2,20
SCOT DE LILLE METROPOLE	Roncq - Chocolaterie industrielle	0,80
SCOT DE L'OISE PLATEAU PICARD	Projet agroalimentaire SAS Ferme d'Erquinvillers	3,80
SCOT DE SAMBRE AVESNOIS	ZAE de la Marlière	43,00

SCOT DE SAMBRE AVESNOIS	Zone d'Activités Economiques d'Avesnelles	11,60
SCOT DE SAMBRE AVESNOIS	Zone d'Activité transfrontalière Ohain/Momignies	1,90
SCOT DE SAMBRE AVESNOIS	Site clés en main La Salmagne	1,00
SCOT DU BOULONNAIS	Ecole d'Hesdigneul-lès-Boulogne	0,40
SCOT DU BOULONNAIS	Lait Prairies du Boulonnais	0,80
SCOT DU BOULONNAIS	Logements Place Pauchet	1,00
SCOT DU CAMBRESIS	Extension de la plateforme de compostage d'Hem-Lenglet	4,40
SCOT DU GRAND AMIENOIS	KBK	11,00
SCOT DU GRAND AMIENOIS	TEXTUS	4,40
SCOT DU GRAND AMIENOIS	INNOVIA	47,30
SCOT DU GRAND AMIENOIS	ZAC JULES VERNE 2	53,20
SCOT DU GRAND AMIENOIS	ZAC BOREALIA	51,80
SCOT DU GRAND BEAUVAISIS	Développement de chaines de tri et de production de combustibles solides de récupération par la société REMONDIS	3,00
SCOT DU GRAND BEAUVAISIS	Développement stratégique du Campus Unilasalle Beauvais	12,90
SCOT DU GRAND BEAUVAISIS	ECO-POLE du Bray	0,70
SCOT DU GRAND-DOUAISIS	Projet de développement de filières d'avenir autour de la mobilité durable et de la digitalisation de l'industrie	39,40
SCOT DU PAYS DE ST-OMER	L'extension de la zone d'activités de la Porte Multimodale de l'Aa à Arques	10,40
SCOT DU PAYS DE ST-OMER	L'extension de la zone d'activités de Zouafques (Porte de la Hem) sur la commune de Nordausques	25,70
SCOT DU PAYS D'OISE ET D'HALATTE	ALATA 2 & 3	12,80
SCOT DU PAYS DU CALAISIS	ZONE DU COURGAIN EST	13,30
SCOT DU PAYS DU SAINT-QUENTINOIS	Pôle d'innovation agricole Santerre-Vermandois	7,40
SCOT DU PAYS DU SAINT-QUENTINOIS	OrChyDé	26,60
SCOT DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS	Extension du Parc d'activités du Plateau	55,90
SCOT DU VALENCIENNOIS	MONIN / PAVE 2.2	18,80
SCOT DU VALENCIENNOIS	Les Soufflantes (Le parc d'activités Les Soufflantes)	22,50
SCOT DU VALENCIENNOIS	Les Bruilles (Le parc d'activités Les Bruilles)	20,50
SCOT LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN	Extension du Parc d'Activités de la Motte du Bois	69,50

SCOT UCCSA	OMOIS Est (Zone d'Omois-Est secteur de Château Thierry)	10,90
SCOT UCCSA	Extension de la zone de la Herrupe	15,80
*Ces mesures peuvent être modifiées post-consultation des personnes publiques associées en cas d'erreur matérielle et manifeste.		

AJOUT dans le fascicule :

Complément aux références juridiques :

- Considérant l'appel à projets 2025 relatif à la demande de classement au titre des projets d'envergure régionale ;
- Considérant l'avis de la CRG du 5 juin 2025

2/ Modification de l'objectif 24 du rapport « Réduire la consommation des surfaces agricoles, naturelles et forestières et s'inscrire dans une trajectoire pour atteindre le zéro artificialisation nette » ; et de la règle générale 14 du fascicule « Les SCoT/PLUI/PLU/carte communale traduisent l'objectif régional de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers », par l'ajout :

- **d'un critère de qualification au titre des PER sur la période 2021-2031 ;**
- **de références juridiques**

AJOUT dans le rapport et le fascicule :

Considérant les besoins exprimés par le Dunkerquois pour le logement, il est proposé d'ouvrir les critères de qualification des projets d'envergure régionale au critère suivant :

« A titre exceptionnel, les logements répondant aux besoins déterminés par le développement économique engendré par les PENE ou les PER situés sur le territoire du SCoT de la région Flandre Dunkerque,

- en considérant que l'Etat ne les qualifierait pas comme PENE,
- en considérant que les logements doivent être implantés sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque en cohérence avec le SCoT de la région Flandre-Dunkerque,
- en démontrant le lien effectif et direct avec les besoins induits par le développement économique des projets qualifiés PENE ou PER,
- en démontrant que les ressources foncières n'ont pas été trouvées dans le périmètre du SCoT de la région Flandre-Dunkerque et des SCoT voisins, SCoT du Pays du Calais, SCoT Flandre et Lys et SCoT du Pays de Saint-Omer,
- en cohérence avec la stratégie « Dunkerque 2030 »,
- avec un engagement sur le démarrage des travaux avant le 31 décembre 2030 ».

AJOUT :

Complément aux références juridiques :

- Considérant l'appel à projet 2025 relatif à la demande de classement au titre des projets d'envergure régionale ;
- Considérant l'avis de la CRG du 5 juin 2025.

4.3 - Poursuite de la procédure de modification n°2 du SRADET

En parallèle de la consultation des Personnes Publiques Associées, une concertation avec le public est menée (articles L 4251-5 6°bis du CGCT).

A l'issue de la période de consultation des Personnes Publiques Associées d'une durée de trois mois, l'ensemble des modifications proposées ainsi que l'ensemble des avis recueillis lors de la phase de consultation obligatoire est mise à la disposition du public pour une période de deux mois.

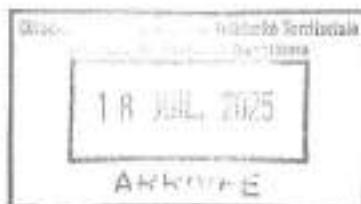
Au vu des avis recueillis, les modifications peuvent être ajustées le cas échéant.

Le projet de SRADET modifié est ensuite adopté par délibération du Conseil régional et transmis au Préfet pour approbation par voie d'arrêté.



Région
Hauts-de-France

Le directeur général adjoint



Annexe 4

Mesdames et Messieurs
Les représentants des structures ayant la
qualité de personnes publiques associées dans
le cadre de la modification du SRADDET

Réf : AHDF-2025-014886
Dossier suivi par : Philippe BOUCHEZ
Tél : +33374271505
Mail : philippe.bouchez@hautsdefrance.fr

Lille, le **01 JUL 2025**

Objet : Information des personnes publiques associées dans le cadre de la modification n°2 du SRADDET

Madame, Monsieur,

La procédure de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est menée par la Région pour répondre aux attendus législatifs. Des propositions de modifications sont soumises pour avis aux personnes publiques associées.

Dans ce cadre, je vous rappelle que vous avez été sollicités par courriel, en tant que représentant de votre structure, pour l'informer en qualité de personne publique associée qu'elle est invitée à soumettre son avis sur les modifications du SRADDET dans un délai de trois mois à compter de la réception du courriel du 18 juin 2025.

Le courriel transmis est joint en annexe, ainsi que le dossier relatif à la consultation des personnes publiques associées présentant les modifications du SRADDET pour lesquelles vous êtes sollicités pour avis.

L'ensemble des éléments constitutifs du SRADDET modifié, adopté par le Conseil régional le 21 novembre 2024 et approuvé par arrêté du Préfet le 29 novembre 2024 sont consultables via le lien : <https://www.hautsdefrance.fr/la-region-adopte-son-sraddet-modifie/>

Pour s'assurer de votre bonne information, un nouvel envoi est assuré par la présente, sans modifier les dates de la période de consultation initialement prévues : **du 18 juin 2025 au 18 septembre 2025.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,



Vincent RICHEZ

P.J. : Courriel transmis le 18 juin 2025 dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées
Dossier relatif à la consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification n°2 du SRADDET des Hauts-de-France



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 - fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

4.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335797-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 22 octobre 2025

Publié le 22 octobre 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025****Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Frédéric BRICOUT, Olivier CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL.

OBJET : Attribution des Aides à l'Aménagement des Trottoirs le long des Routes Départementales (AAT) - Programme 2025

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le programme 2025 d'attribution des Aides à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales (AAT) pour un montant global de 1 391 292 €, y compris le bonus Nord Durable, conformément aux termes du rapport et au tableau ci-joint en annexe 1 ;
 - d'approuver l'application du bonus Nord Durable au titre du programme AAT 2025 pour un montant de 29 565 €, conformément aux termes du rapport et au tableau ci-joint en annexe 1 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 56.

Monsieur BELLEVAL et Madame VANPEENE sont respectivement Président et Conseillère communautaire déléguée de Cœur de Flandre Agglo.

Madame ZAWIEJA-DENIZON et Monsieur RENAUD sont respectivement Vice-Présidente et Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Monsieur LEBLANC est Adjoint au Maire de Maubeuge.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum.

Madame ROUSSELLE et Monsieur LEFEBVRE avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur LEBLANC et Madame ZAWIEJA-DENIZON. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame SANDRA (Conseillère communautaire de Cœur de Flandre Agglo), ainsi que Messieurs DIEUSAERT (Vice-Président de Cœur de Flandre Agglo) et VERFAILLIE (Maire de Marly) avaient donné pouvoir respectivement à Madame EVRARD, Monsieur VALOIS et Madame DESCAMPS-MARQUILLY. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Madame SEELS et Monsieur JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur BARTHOLOMEUS (porteur du pouvoir de Monsieur RINGOT), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 57.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 8

Absents sans procuration : 22

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 55 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 55

Majorité des suffrages exprimés : 28

Pour : 55 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



Tableau AAT Programme 2025 ANNEXE 1

Arrondissement Routier	CANTON	DOSSIER	DEMANDEUR - Nom	LOCALISATION	ANNEXE 1	montant des travaux HT	montant des travaux subventionnables HT	montant subventions AAT	dont montant bonus durable
DOUAI	Annoeulin	000267	COMMUNE WAHAGNIES	WAHAGNIES - RD0954	Réfection des trottoirs et des abords de la rue Henri Ghesquière (Route Départementale 954)	250 050,00 €	238 530,00 €	33 950 €	
AVESNES	Aulnoye-aymeries	000241	COMMUNE BAVAY	BAVAY - RD0961	Création de trottoir route d'Avesnes	11 610,00 €	11 610,00 €	2 700 €	
AVESNES	Aulnoye-aymeries	000250	COMMUNE SASSEGNIES	SASSEGNIES - RD0032	Rénovation des trottoirs et des bordures	184 014,00 €	78 180,00 €	78 180 €	
AVESNES	Aulnoye-aymeries	000260	COMMUNE VILLEREAU	VILLEREAU - RD0951	Redynamisation du centre bourg par une renaturation et mise en accessibilité des déplacements doux le long de la traversée du village.	431 617,00 €	30 950,00 €	8 932 €	
AVESNES	Aulnoye-aymeries	000272	COMMUNE BERLAIMONT	BERLAIMONT - RD0951	Création d'un trottoir rue de la Grande Carrière	62 137,00 €	62 137,00 €	11 460 €	
VALENCIENNES	Aulnoy-lez-valenciennes	000269	COMMUNE ARTRES	ARTRES - RD0059	Trottoirs et bordures le long de la RD 59	18 700,00 €	9 350,00 €	5 100 €	
AVESNES	Avesnes-sur-Helpe	000217	COMMUNE LOUVROIL	LANDRECIES - RD0959	Travaux aménagement trottoirs et bordures RD959 - 85 route de Landrecies à LOUVROIL	9 495,00 €	9 495,00 €	1 760 €	
DUNKERQUE	Bailleul	000252	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE	NIEPPE - RD0422	Aménagement urbain de la rue du docteur Henri Vanuxeem	199 204,51 €	199 204,51 €	21 630 €	
DUNKERQUE	Bailleul	000254	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE	STEENWERCK - RD0038	Aménagement urbain de la rue de la gare à Steenwerck	172 998,85 €	172 998,85 €	17 390 €	
DUNKERQUE	Bailleul	000270	COMMUNE VIEUX BERQUIN	VIEUX-BERQUIN - RD0053	Aménagement d'un chemin piétonnier sécurisé en entrée d'agglomération rue de Sec-Bois (RD 53)	75 486,58 €	75 486,58 €	9 850 €	
DUNKERQUE	Bailleul	000273	COMMUNE CAESTRE	HAZEBROUCK - RD0161	Création d'un chemin piétonnier - rue d'Hazebrouck à CAESTRE	37 584,50 €	37 584,50 €	11 275 €	
CAMBRAI	Cambrai	000265	COMMUNE ESCAUDOEUVRES	ESCAUDOEUVRES - RD0630	Réfection de trottoirs en enrobés et pose de bordures sur une partie de la rue Jean Jaurès	38 432,90 €	38 432,90 €	6 730 €	
CAMBRAI	Caudry	000238	COMMUNE ROMERIES	ROMERIES - RD0942	Réfection de trottoirs - Rue de Solesmes (RD 942)	62 498,35 €	11 260,00 €	11 380 €	
CAMBRAI	Caudry	000263	COMMUNE RIEUX EN CAMBRESIS	RIEUX-EN-CAMBRESIS - RD0118	Réalisation de trottoirs rues Robespierre, Dollet et chaussée Brunehaut	71 645,50 €	71 645,50 €	9 475 €	
VALENCIENNES	Denain	000233	COMMUNE EMERCHICOURT	EMERCHICOURT - RD0150	Réalisation d'un trottoir rue de l'Egalité	9 094,64 €	9 094,64 €	1 151 €	
DOUAI	Douai	000239	COMMUNE DOUAI	DOUAI - RD0120	Aménagement de trottoirs rue du faubourg de Béthune	166 667,00 €	60 000,00 €	35 555 €	
DOUAI	Douai	000262	COMMUNE FLERS EN ESCREBIEUX	FLERS-EN-ESCREBIEUX - RD0420	Travaux d'aménagement et de végétalisation de la rue Marceau Martin	775 814,31 €	104 100,00 €	114 510 €	10 410 €
DOUAI	Faches-thumesnil	000271	COMMUNE HERRIN	HERRIN - RD0039	Reprise accotement ferme O'Herrin	30 085,00 €	30 085,00 €	3 395 €	
AVESNES	Fourmies	000222	COMMUNE WATTIGNIES LA VICTOIRE	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE - RD0155	Création de trottoirs	18 916,00 €	18 916,00 €	9 458 €	
AVESNES	Fourmies	000240	COMMUNE CERFONTAINE	CERFONTAINE - RD0936	Aménagement pour la conception d'espaces publics de la traversée urbaine de Cerfontaine : aménagement de bordures, caniveaux trottoirs sur la RD936 – le moulin	8 736,27 €	8 736,27 €	4 368 €	
DUNKERQUE	Grande-Synthe	000242	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE	SAINT-PIERRE-BROUCK - RD0110	Réfection d'un trottoir le long de la RD 110 rue de la gare à Saint Pierrebrouck	147 138,90 €	30 000,00 €	30 000 €	
CAMBRAI	Le cateau cambresis	000218	COMMUNE BAZUEL	BAZUEL - RD0643	Aménagement qualitatif de la rue de Catillon mise en accessibilité et en sécurité de l'école et des commerces	463 754,70 €	393 254,00 €	37 080 €	
CAMBRAI	Le cateau cambresis	000237	COMMUNE CLARY	CLARY - RD0045	Réfection d'enrobé, création et réfection de trottoirs	84 806,05 €	15 101,35 €	3 433 €	
CAMBRAI	Le cateau cambresis	000245	COMMUNE MONTAY	MONTAY - RD0932	Aménagement de la rue de Solesmes pour un emise en sécurité des usagers, habitants et entreprise au carrefour RD932 et RD955. Aménagement qualitatif du carrefour	41 871,50 €	20 935,75 €	8 725 €	415 €
CAMBRAI	Le cateau cambresis	000247	COMMUNE LA GROISE	LA GROISE - RD0934	Requalification de la place Georges Lapierre et aménagement qualitatif du centre bourg avec mise en place d'équipements de sécurité et remise en état et en valeur du monument aux morts	831 847,74 €	27 792,00 €	17 237 €	1 567 €
CAMBRAI	Le cateau cambresis	000253	COMMUNE HONNECOURT SUR ESCAUT	HONNECOURT-SUR-ESCAUT - RD0103	Aménagement qualitatif des trottoirs de la Rue de Nobleville	338 221,00 €	10 215,00 €	6 810 €	
CAMBRAI	Le cateau cambresis	000261	COMMUNE FLESQUIERES	FLESQUIERES - RD0092	Réfection des trottoirs	21 408,80 €	21 408,80 €	10 704 €	
VALENCIENNES	Marly	000255	COMMUNE QUIEVRECHAIN	QUIEVRECHAIN - RD0059	Aménagement de trottoirs-RD59 rue du Quesnoy	36 380,00 €	16 835,00 €	9 900 €	
VALENCIENNES	Marly	000256	COMMUNE MARLY	MARLY - RD0073	Requalification de la RD73 « rue Jean Jaurès » à MARLY (59)	1 600 000,00 €	300 000,00 €	141 470 €	
AVESNES	Maubeuge	000220	COMMUNE ELESMES	ELESMES - RD0136	Création de trottoirs Rue Haute RD 136	36 910,00 €	13 500,00 €	13 500 €	
AVESNES	Maubeuge	000221	COMMUNE ELESMES	ELESMES - RD0136	Création de trottoirs route de Mairieux	13 120,00 €	13 120,00 €	4 350 €	
AVESNES	Maubeuge	000227	COMMUNE MAUBEUGE	MAUBEUGE - RD0028	Travaux de requalification de la RD 28 (Route d'Elesmes)	583 213,00 €	521 931,00 €	126 075 €	
AVESNES	Maubeuge	000228	COMMUNE MAUBEUGE	MAUBEUGE - RD0136	Travaux de création de trottoirs RD 136 (rue de Mairieux)	78 664,00 €	50 092,00 €	12 800 €	
AVESNES	Maubeuge	000229	COMMUNE MAUBEUGE	MAUBEUGE - RD0136	Travaux de création de trottoirs RD 136 rue de Grévaux	48 856,50 €	37 613,00 €	6 600 €	
AVESNES	Maubeuge	000230	COMMUNE MAUBEUGE	MAUBEUGE - RD0602	travaux d'aménagement de trottoirs Route d'Avesnes	422 865,00 €	400 640,00 €	65 500 €	
AVESNES	Maubeuge	000231	COMMUNE MAUBEUGE	MAUBEUGE - RD0959	Travaux d'aménagement de trottoirs Route d'Assevent	590 631,00 €	560 996,00 €	148 000 €	
DOUAI	Orchies	000219	COMMUNE RAIMBEAUCOURT	RAIMBEAUCOURT - RD0008	Reprise des bordures et caniveaux sur la RD8	18 480,00 €	18 480,00 €	6 900 €	
DOUAI	Orchies	000236	COMMUNE BEUVRY LA FORET	BEUVRY-LA-FORET - RD0953	Travaux d'aménagement et de végétalisation de la rue Albert Ricquier (RD 953) Contour de l'Eglise > Pont de l'autoroute A23 (PR4+0151 au PR4+0900)	562 325,22 €	170 318,44 €	88 242 €	8 022 €
DOUAI	Orchies	000268	COMMUNE FAUMONT	FAUMONT - RD0030	Aménagement des trottoirs Pictérie/Verte	11 574,08 €	11 574,08 €	3 046 €	
VALENCIENNES	Saint-amand-les-eaux	000223	COMMUNE LECELLES	LECELLES - RD0066	Aménagement des trottoirs Rue des Fèves	239 307,90 €	239 307,90 €	15 600 €	
VALENCIENNES	Saint-amand-les-eaux	000244	COMMUNE MORTAGNE DU NORD	MORTAGNE-DU-NORD - RD0068	Mise aux normes des trottoirs, création de places de stationnement et enfouissement des réseaux le long de la RD 68 rue Fernig	805 787,52 €	230 223,34 €	28 450 €	
VALENCIENNES	Saint-amand-les-eaux	000266	COMMUNAUTE AGGLO PORTE HAINAUT	ROSULT - RD0066	Aménagement des abords de la rue du Pont Censier - RD66	275 642,77 €	244 257,25 €	37 510 €	
DOUAI	Sin-le-noble	000216	COMMUNE WARLAING	WARLAING - RD0081	Aménagement des trottoirs le long de la route départementales d81	132 144,00 €	18 500,00 €	18 500 €	
DOUAI	Sin-le-noble	000246	COMMUNE LALLAING	LALLAING - RD0008	Création d'un Trottoir sur la RD8	22 115,70 €	16 212,00 €	2 100 €	
DOUAI	Templeuve	000224	COMMUNE GENECH	GENECH - RD0145	Requalification des abords de la RD 145 rue de la Libération à GENECH	1 297 875,00 €	457 170,00 €	100 661 €	9 151 €
DOUAI	Templeuve	000264	COMMUNE BERSEE	BERSEE - RD0030A	Aménagement des trottoirs rue du Boulenniez	14 277,95 €	12 307,95 €	3 645 €	
DUNKERQUE	Wormhout	000234	COMMUNAUTE de COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE	BOLLEZELE - RD0011	Création de trottoir en entrée d'agglomération à Bollezele le long de la RD 11 route de Gravelines	91 174,30 €	18 970,00 €	18 970 €	
DUNKERQUE	Wormhout	000235	COMMUNAUTE de COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE	WORMHOUT - RD0916	Création de trottoir en entrée d'agglomération à Wormhout, le long de la RD 916 dite « route de Cassel ».	110 076,00 €	24 475,00 €	24 475 €	
DUNKERQUE	Wormhout	000243	COMMUNAUTE de COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE	HERZEELE - RD0037	Travaux d'aménagement de trottoirs rue de Winnezele à HERZEELE	23 276,10 €	23 276,10 €	2 760 €	
						11 578 532,14 €	5 196 302,71 €	1 391 292,00 €	29 565,00 €

4.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335815-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 22 octobre 2025

Publié le 22 octobre 2025

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT, Olivier CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Simon JAMELIN, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Frédérique SEELS, Philippe WAYMEL.

OBJET : Attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour l'année 2025.

Vu le rapport DV/2025/339

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le programme 2025 d'attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération pour un montant de 519 789,19 € y compris le bonus Nord Durable, conformément aux dispositions du rapport et au tableau ci-joint en annexe 1 ;
 - d'approuver l'application du bonus Nord Durable au titre de l'ASRDA 2025 pour un montant de 1 515,83 €, conformément aux dispositions du rapport et au tableau ci-joint en annexe 1 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 57.

Monsieur BERNARD est Maire d'Anzin.

Monsieur LEBLANC est Adjoint au Maire de Maubeuge.

Monsieur RENAUD est Conseiller municipal de Saint-Amand-les-Eaux.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum.

Madame ROUSSELLE avait donné pouvoir à Monsieur LEBLANC. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DENYS (Adjointe au Maire d'Aulnoye-Aymeries) et Monsieur VERFAILLIE (Maire de Marly) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur LAVALLEE et Madame DESCAMPS-MARQUILLY. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Vote intervenu à 16 h 58.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 20

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 59 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	59
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	59 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Attribution ASRDA 2025



Numéro de commune	Commune	Objet	Montant HT du projet	Subvention du projet	Subvention / Commune	Montant Bonus Nord Durable attribué	Subvention totale (Bonus Nord Durable inclus)
1	ANZIN	Création d'un plateau surélevé - Rue du Soldat Beaulieu - RD570	78 447,94 €	25 000,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €
2	AULNOYE AYMERIES	Pose de feux tricolores - Rue de Maubeuge / Rue du 19 mars 1962 - RD959	57 931,34 €	30 000,00 €	39 686,25 €		39 686,25 €
		Pose de feux vert-récompense - Rue de Maubeuge - RD959	12 915,00 €	9 686,25 €			
3	BRUAY SUR L ESCAUT	Pose de 2 panneaux à Leds - Rue Michel Brabant - RD375	7 480,00 €	5 610,00 €	5 610,00 €	280,50 €	5 890,50 €
		Pose de feux micro-régulés - Le Moulin - RD936	7 880,00 €	5 910,00 €			
4	CERFONTAINE	Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Le Moulin - RD936	2 000,00 €	1 500,00 €			
		Réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs - Le Moulin - RD936	9 681,50 €	4 840,75 €	31 163,65 €		32 109,30 €
		Création d'un plateau surélevé - Le Moulin - RD936	25 217,20 €	18 912,90 €		945,65 €	
		Création d'îlots - Avenue de la République - RD630	36 310,00 €	25 000,00 €			
5	DOUCHY LES MINES	Création de traversées piétonnes - Avenue de la République - RD630	51 857,00 €	10 000,00 €	57 500,00 €		57 500,00 €
		Création d'un plateau trapézoïdal - Avenue de la République - RD449	30 000,00 €	22 500,00 €			
6	FERRIERE LA GRANDE	Pose de feux micro-régulés - Rue du Générale de Gaulle - RD27	42 175,00 €	25 000,00 €			
		Pose de feux micro-régulés - Rue Casimir Fournier - RD95	45 410,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €
7	MAIRIEUX	Création d'un feux vert-récompense - Route d'Elesmes - RD136	13 650,96 €	10 238,22 €	10 238,22 €		10 238,22 €
8	MARLY	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Jean Jaurès - RD73	800 000,00 €	40 000,00 €	65 000,00 €		65 000,00 €
		Création de plateaux surélevés - Rue Jean Jaurès - RD73	800 000,00 €	25 000,00 €			
9	MAUBEUGE	Création de plateau trapézoïdal - Route d'Elesmes - RD28	45 569,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €
10	MONCEAU SAINT WAAST	Renforcement de la signalisation de police à LED d'un carrefour - Route d'Aulnoye / Route d'Avesnes - RD961 / RD951	11 890,89 €	8 918,17 €	8 918,17 €		8 918,17 €
		Pose de feux micro-régulés - Avenue du collège - RD954	61 519,76 €	25 000,00 €			
11	SAINT AMAND LES EAUX	Remise en conformité des feux - Route de Condé - D954	15 824,89 €	11 868,67 €	61 868,67 €		61 868,67 €
		Mise en place de plateaux surélevés - Rue Louise de Bettignies / Rue Léonce Malécot - RD954	48 809,55 €	25 000,00 €			
12	SAINT SAULVE	Installation de 2 radars pédagogiques - Rue du Gras Bois - RD75	6 069,84 €	4 552,38 €	5 793,57 €	289,68 €	6 083,25 €
		Pose de 2 panneaux à Leds - Rue du Marquis - RD44	1 654,92 €	1 241,19 €			
13	SASSEGNIES	Pose de feux micro-régulés - Route de Berlaimont - RD32	16 675,00 €	12 506,25 €	12 506,25 €		12 506,25 €
		Création de plateau trapézoïdal - Rue de Douai - RD13	40 347,50 €	25 000,00 €			
14	SIN LE NOBLE	Création de plateau trapezoïdal - Rue Henri Barbusse - RD35	22 048,00 €	16 536,00 €	58 111,00 €		58 111,00 €
		Création de plateau trapézoïdal - Rue Lamendin - RD58	22 100,00 €	16 575,00 €			
		Pose d'éclairage public associé à une traversée piétonne - Boulevard Louise Michel - RD 957	14 235,80 €	5 000,00 €			
		Pose d'éclairage public associé à une traversée piétonne - Place Victor Hugo - RD 143	2 894,40 €	2 170,80 €			
		Pose d'éclairage public associé à une traversée piétonne - Rue Wilson - RD 957	5 788,80 €	4 341,60 €			
		Pose d'éclairage public associé à une traversée piétonne - Rue Roger Salengro - RD 957	2 894,40 €	2 170,80 €			
		Pose d'éclairage public associé à une traversée piétonne - Route de Douai - RD 645	2 098,40 €	1 573,80 €			
		Pose d'éclairage public associé à une traversée piétonne - Route de Douai - RD 957	2 894,40 €	2 170,80 €			
		Pose d'éclairage public associé à une traversée piétonne - Boulevard Louise Michel - RD 957	1 049,20 €	786,90 €			
		Pose d'éclairage public associé à une traversée piétonne - Boulevard Louise Michel - RD 957	1 049,40 €	787,05 €			
		Pose d'éclairage public associé à une traversée piétonne - Rue Roger Salengro - RD 957	1 049,40 €	787,05 €			
15	SOMAIN				19 788,80 €		19 788,80 €
		Création d'un plateau ralentisseur - Rue de l'église - RD107	26 162,63 €	19 621,97 €			
16	VIEUX MESNIL	Création d'un plateau ralentisseur - Rue de Maubeuge - RD107	18 435,75 €	13 826,81 €	42 088,78 €		42 088,78 €
		Posé de panneau triflash - Rue de l'église / Rue de Maubeuge - RD107	11 520,00 €	8 640,00 €			
TOTAL					518 273,36 €	1 515,83 €	519 789,19 €

**ANNEXE 2 - ASRDA 2025 - SYNTHÈSE DE LA REPARTITION
PAR CATEGORIES DE TRAVAUX**

	Catégorie de travaux	Nombre de dossiers subventionnés	Montant des subventions
Favoriser la conduite apaisée			
■ Installation de ralentisseurs de type trapézoïdal	A	5	105 611,00 €
■ Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots ou de chicanes (hors éclairage public)	B	1	25 000,00 €
■ Installation d'équipements de régulation (y compris les raccordements et supports)			
- Feux tricolores (répétiteurs piétons et armoire inclus)	C1	1	30 000,00 €
- Feux vert-récompense (répétiteurs piétons et armoire inclus)	C2	2	19 924,47 €
- Feux Micro-régulés (répétiteurs piétons et armoire inclus)	C7	6	105 284,92 €
- Feux d'alerte type R1	C3	1	8 640,00 €
- Radars pédagogiques	C4	1	4 552,38 €
- Signalisation renforcée à Leds	C5	3	15 769,36€
■ Requalification (fourniture et pose) de la signalisation verticale de police d'un itinéraire sur la base d'un diagnostic photo	H	1	1 500,00 €
■ Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements par marquage au sol spécifique (type résine colorée)	I	0	0,00 €
Mise en sécurité des déplacements sur trottoirs ou abords des établissements scolaires ou des établissements recevant du public			
■ Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité	J	1	40 000,00 €
Eclairage Public			
■ Associé à une traversée piétonne	K	9	19 788,80 €
■ Associé à un aménagement de sécurité	L	0	0,00 €
Sécurisation et mise en accessibilité des traversées piétonnes			
■ Mise en place de plateaux surélevés ou création de refuges (hors marquage passage piétons)	D	6	127 361,68 €
■ Traversée piétonne avec ilot refuge, y compris marquage du passage piétons et signalisation de police requise	E	1	10 000,00 €
■ Réalisation de passages piétons (incluant la signalisation de police requise) et mise en accessibilité des trottoirs	F	1	4 840,75 €
TOTAL		39	518 273,36 €

4.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335836-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 22 octobre 2025

Publié le 22 octobre 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025****Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT, Olivier CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Simon JAMELIN, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Frédérique SEELS, Philippe WAYMEL.

OBJET : Attribution des aides pour l'Accompagnement des Projets d'Aménagement d'Aires de Covoiturage (APAAC) le long des routes départementales pour 2025

Vu le rapport DV/2025/340

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le programme 2025 pour l'attribution des aides relatives à l'Accompagnement des Projets d'Aménagement d'Aires de Covoiturage (APAAC) pour un montant de 109 560 €, y compris le bonus Nord Durable, conformément aux dispositions du rapport et au tableau ci-joint en annexe ;
 - d'approuver l'application du bonus Nord Durable au titre de l'APAAC 2025 pour un montant de 9 960 €, conformément aux dispositions du rapport et au tableau ci-joint en annexe ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 58.

Madame LUCAS est membre du comité syndical du Syndicat mixte des Transports du Douaisis. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum.

Monsieur DULIEU avait donné pouvoir à Madame LUCAS. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Vote intervenu à 16 h 59.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 18

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 63 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	63
Majorité des suffrages exprimés :	32
Pour :	63 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Tiers demandeur	Num de dossier	RD	Instruction des services	Intitulé du projet	Etudes/Travaux	Montant HT total de l'opération	Montant HT éligible	Taux Sub	Plafond	Montant Sub	Bonus Nord Durable
SMTD	VO-APAAC-000007	8	Avis favorable	Aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de LALLAING	Travaux	459 796,96 €	459 796,96 €	10,79%	50 000 €	49 600,00 €	4 960,00 €
CCHF	VO-APAAC-000008	17	Avis favorable	Aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune d'ESQUELBECQ	Travaux	167 306,77 €	167 306,77 €	40%	50 000 €	50 000,00 €	5 000,00 €
										99 600,00 €	9 960,00 €

4.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335804-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 22 octobre 2025

Publié le 22 octobre 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025****Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Olivier CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Simon JAMELIN, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Frédérique SEELS, Philippe WAYMEL.

OBJET : Répartition du produit des amendes de police (AMP) de la circulation routière pour l'année 2024.

Vu le rapport DV/2025/338

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police de l'année 2024, pour un montant de 3 224 916,10 €, y compris le bonus Nord Durable, conformément aux critères de répartition approuvés par délibération n° 4.2 DV/2024/431 du Conseil départemental du 16 décembre 2024, au dispositif décrit dans le rapport et telle que présentée dans le tableau ci-joint en annexe 1 ;
 - d'approuver l'application du bonus Nord Durable au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2024 pour un montant total de 48 312,89 €, conformément au rapport et au tableau ci-joint en annexe 1 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 59.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame CIETERS et Monsieur BRICOUT.

Messieurs CATHELAIN et SIEGLER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 00.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	65
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	65 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

REPARTITION AMENDE DE POLICE 2024
ANNEXE 1 - LISTE DES DOSSIERS RETENUS

N°	Numéro de commune	Commune	Objet	Montant HT	Subvention du projet	Subvention / Commune	Bonus Nord Durable	Bonus Nord Durable / Commune	Subvention par commune bonus nord durable compris
VA253	1	COMMUNAUTE AGGLOPORTE HAINAUT	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue du Pont Censier - RD66	34 300,00 €	17 150,00 €	17 150,00 €			17 150,00 €
DK385	2	COMMUNAUTE AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE	Réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs - Rue du docteur Henri Vanuxeem - RD422	10 803,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			5 000,00 €
DK386			Réalisation de 6 passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs - Rue de la Gare - RD38	10 803,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			5 000,00 €
DO300	3	COMMUNE AIX EN PEVELE	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Paul Allegot	116 880,00 €	40 000,00 €	72 361,12 €			72 361,12 €
			Création d'un parking - Rue Paul Allegot	7 254,83 €	5 441,12 €				
			Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue Paul Allegot	6 435,00 €	4 826,25 €				
			Création d'un parking - Rue Paul Allegot	6 400,00 €	4 800,00 €				
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Paul Allegot	6 865,00 €	3 432,50 €				
DO335			Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Marie Curie	27 722,50 €	13 861,25 €				
DO228	4	COMMUNE ARLEUX	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue des Lumières	17 409,00 €	8 704,50 €	27 517,00 €			27 517,00 €
			Création de plateaux surélevés ou création de refuges - Rue des Lumières	11 750,00 €	8 812,50 €				
			Installation d'un éclairage public associé à un aménagement de sécurité - Rue des Lumières	23 865,00 €	10 000,00 €				
DK195	5	COMMUNE ARNEKE	Installation d'équipements de régulation - Rue de Bourbourg - RD11	1 799,55 €	1 349,66 €	1 349,66 €			1 349,66 €
VA260	6	COMMUNE ARTRES	Création d'un parking - Rue Gabetta - RD59	18 700,00 €	9 350,00 €	9 350,00 €	467,50 €	467,50 €	9 817,50 €
DO289	7	COMMUNE AUBY	Création d'un parking - Rue Vancrayenest	17 224,38 €	8 612,19 €	97 984,94 €			97 984,94 €
DO292			Création d'un parking - Rue Galopin	6 338,50 €	3 169,25 €				
DO293			Création d'un parking - Rue de Liège	9 057,00 €	4 528,50 €				
DO294			Création d'un parking - Rue de la Corderie	109 450,05 €	10 000,00 €				
DO295			Création d'un parking - Rue Jean-Baptiste Lebas	32 252,84 €	10 000,00 €				
DO296			Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue de Liège	31 154,00 €	23 365,50 €				
DO338			Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Léon Blum	76 619,00 €	38 309,50 €				
DO334	8	COMMUNE AUCHY LEZ ORCHIES	Sécurisation du cheminement piéton rue du rosignol	5 050,00 €	3 787,50 €	32 943,16 €			32 943,16 €
DO340			Création d'un passage piéton rue du Noir Debout	3 200,00 €	1 600,00 €				
DO343			Signalisation d'un arrêt de bus et passage piéton rue Deregnaucourt	1 684,00 €	589,40 €				
DO346			Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue du Hem - RD954	17 807,50 €	13 355,63 €				
			Aménagement d'un arrêt à « niveau » sans surélévation - Rue du Hem - RD954	500,00 €	175,00 €				
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue du Hem - RD954	160,00 €	80,00 €				
			Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue du Hem - RD954	17 807,50 €	13 355,63 €				
DO244	9	COMMUNE AVELIN	Installation de feux micro-régulés - Rue de Lille - RD54	55 877,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €			25 000,00 €
VA267	10	COMMUNE AVESNES LE SEC	Création de plateaux surélevés - Rue Gabriel Péri - RD74	17 730,00 €	13 297,50 €	13 297,50 €			13 297,50 €
CA347	11	COMMUNE AVESNES LES AUBERT	Création d'îlots ou de chicanes - Rue du 8 mai 1945	15 895,00 €	11 921,25 €	11 921,25 €			11 921,25 €
DO357	12	COMMUNE BACHY	Création de trottoirs - RD955	55 920,00 €	27 960,00 €	27 960,00 €			27 960,00 €

DK240	13	COMMUNE BAVINCHOVE	Pose de radar pédagogique - Rue de l'Eglise - RD138	3 060,00 €	2 295,00 €	6 888,75 €	114,75 €	344,44 €	7 233,19 €
			Pose de radar pédagogique - Route de Saint-Omer - RD933	3 065,00 €	2 298,75 €		114,94 €		
			Pose de radar pédagogique - Rue Nationale - R933	3 060,00 €	2 295,00 €		114,75 €		
CA204	14	COMMUNE BAZUEL	Installation de signalisation renforcée à Leds - Rue de Catillon - RD643	12 000,00 €	9 000,00 €	32 987,50 €	450,00 €	450,00 €	33 437,50 €
CA376			Pose de feux tricolores - Grand Rue - RD643	28 528,00 €	21 396,00 €				
			Réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs - Rue du Catillon - RD643	5 183,00 €	2 591,50 €				
DK251	15	COMMUNE BERGUES	Mise en place de barrières - Rue du Port	99 585,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €
DO318	16	COMMUNE BERSEE	Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - rue Saint Nicolas, rue de la Cardonnerie, ...	6 525,00 €	3 262,50 €	30 037,29 €			30 037,29 €
DO308			Pose d'un nouvel abribus - Rue de la Cardonnerie - RD954	5 070,84 €	1 774,79 €				
DO302			Installation de feux micro-régulés - rue Nestor Longue Epée	38 824,40 €	25 000,00 €				
CA211	17	COMMUNE BETHENCOURT	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Emile Zola	13 939,00 €	6 969,50 €	13 644,50 €	1 364,45 €	1 364,45 €	15 008,95 €
			Création d'un parking - Rue Emile Zola	13 350,00 €	6 675,00 €				
VA313	18	COMMUNE BEUVRAGES	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Emile Zola- RD70	79 882,87 €	39 941,43 €	39 941,43 €	1 997,07 €	1 997,07 €	41 938,50 €
DO232	19	COMMUNE BEUVRY LA FORET	Installation de radars pédagogiques - Rue Albert Ricquier - RD953	14 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	500,00 €	500,00 €	10 500,00 €
VA314	20	COMMUNE BOUCHAIN	Installation de radars pédagogiques - Rue Boulevard de la République / Route de Marquette - RD943 / RD130	5 256,08 €	3 942,06 €	29 241,45 €			29 241,45 €
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Piérard / Rue Bocquet - RD943	11 021,00 €	5 000,00 €				
			Renouvellement de feux tricolores - Avenue John Fitzgerald Kennedy / Route de Marquette - RD943 / RD130	27 065,85 €	20 299,39 €				
DO319	21	COMMUNE BOURGHELLES	Elargissement et/ou aménagement par stabilisation des accotements routiers - Rue Maurice Molhant - RD955	28 275,00 €	14 137,50 €	14 137,50 €			14 137,50 €
AV382	22	COMMUNE BOUSIES	Pose de feux micro-régulés - Rue René Ruelle - RD43	34 113,00 €	25 000,00 €	26 175,00 €			26 175,00 €
			Réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs - Rue René Ruelle - RD43	2 350,00 €	1 175,00 €				
VA238	23	COMMUNE BRUILLE SAINT AMAND	Création d'une traversée piétonne avec îlot refuge - Rue Berthelot - RD66	2 852,76 €	2 139,57 €	2 139,57 €			2 139,57 €
CA229	24	COMMUNE BUSIGNY	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue de la République / Rue du Bac / Place des Berceaux face au Château	293 020,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	47 250,00 €
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue de la République / Rue du Bac / Place des Berceaux face au Château	10 936,00 €	5 000,00 €				
DK361	25	COMMUNE CAESTRE	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue d'Hazebrouck- RD161	37 584,50 €	18 792,25 €	18 792,25 €			18 792,25 €
DO198	26	COMMUNE CANTIN	Installation de radars pédagogiques - Rue du Moulinel / Rue de Roucourt - D135	3 323,28 €	2 492,46 €	2 492,46 €			2 492,46 €
DO233	27	COMMUNE CAPPELLE EN PEVELE	Installation de feux vert-récompense - Rue de Thouart	23 948,52 €	17 961,39 €	17 961,39 €			17 961,39 €
VA252	28	COMMUNE CONDE SUR L'ESCAUT	Installation de feux micro-régulés - Route de Bonsecours - RD935	59 987,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €			25 000,00 €
DO365	29	COMMUNE COUTICHES	Création de plateaux surélevés - Route Nationale - RD938	35 470,00 €	25 000,00 €	28 988,25 €			28 988,25 €
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Route Nationale - RD938	3 850,00 €	1 925,00 €				
			Installation d'un éclairage public associé à une traversée piétonne - Route Nationale - RD938	2 751,00 €	2 063,25 €				
AV268	30	COMMUNE DOMPIERRE SUR HELPE	Création de plateaux surélevés ou création de refuges - Rue de Catenier - VC202	14 182,80 €	10 637,10 €	10 637,10 €			10 637,10 €
DK243	31	COMMUNE EECKE	Aménagement de mise en accessibilité d'un arrêt - La Place / Route de Caestre - RD947 / RD933	1 550,00 €	542,50 €	2 230,00 €			2 230,00 €
DK273			Installation d'équipements de régulation - Rue de Caestre - RD947	2 250,00 €	1 687,50 €				
CA288	32	COMMUNE ELINCOURT	Installation de ralentisseurs type dos d'âne - Rue d'Avelu - D111	13 422,50 €	10 066,88 €	10 066,88 €			10 066,88 €
VA230	33	COMMUNE	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue de l'Egalité - RD150	9 094,64 €	4 547,32 €	12 228,70 €			12 228,70 €

VA231		EMERCHICOURT	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue de la Liberté	15 362,75 €	7 681,38 €				
DO345	34	COMMUNE ENNEVELIN	Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité - Rue Verte	3 190,74 €	2 393,05 €	2 393,05 €		2 393,05 €	
CA339	35	COMMUNE ESCARMAIN	Installation de radars pédagogiques - Chemin de Vertain / Rue Fouet - RD109 / RD85	9 591,92 €	7 193,94 €	7 193,94 €		7 193,94 €	
CA196	36	COMMUNE ESCAUDOEUVRES	RD630 - Rue Jean Jaurès / Rue du 11 novembre	39 570,50 €	20 000,00 €	54 772,27 €		54 772,27 €	
CA322			Remplacement d'un ancien abribus - Rue du Caporal Ségard / Rue Jean Jaurès - RD631	6 686,92 €	3 797,93 €				
			Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Rue d'Erre - RD61E	2 520,00 €	2 478,76 €				
			Délimitation des zones de stationnement - Rue d'Erre - RD61E	1 161,50 €	676,13 €				
CA400			Fourniture et pose de feux tricolores en carrefour - Rue Jean Jaurès / Rue du 11 novembre - RD630	37 092,60 €	27 819,45 €				
VA215	37	COMMUNE ESCAUTPONT	Installation de signalisation renforcée à Leds - Rue Jean Jaurès - D935A	21 300,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €	
			Installation d'un éclairage public associé à une traversée piétonne - Rue Jean Jaurès - D935A	8 450,00 €	5 000,00 €				
CA237	38	COMMUNE ESNES	Installation de radars pédagogiques - Rue de Cambrai / Rue de l'Eglise / Rue de Walincourt	3 200,00 €	2 400,00 €	3 471,75 €		3 471,75 €	
			Installation de signalisation renforcée à Leds - Rue de Cambrai / Rue de l'Eglise / Rue de Walincourt	1 429,00 €	1 071,75 €				
DK197	39	COMMUNE ESTAIRES	Installation d'équipements de régulation - Rue du président Kennedy / Rue des Récollets / Rue du Collège - D947 / D18	11 400,00 €	8 550,00 €	51 550,00 €		51 550,00 €	
DK208			Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue du Président Kennedy - D947	251 834,00 €	40 000,00 €				
DK212			Installation d'arceaux vélos - Place Hôtel de Ville	8 292,00 €	3 000,00 €				
DO255	40	COMMUNE ESTREES	Réaménagement ponctuel type création d'îlots - Rue de l'Eglise / Rue de la Mairie	120 199,30 €	25 000,00 €	115 000,00 €	1 250,00 €	7 750,00 €	122 750,00 €
DO256			Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue de l'Eglise / Rue de la Mairie	1 034 455,31 €	40 000,00 €		4 000,00 €		
DO257			Création de plateaux surélevés - Rue de l'Eglise / Rue de la Mairie	69 230,38 €	25 000,00 €		1 250,00 €		
DO259			Création de plateaux surélevés - Ruelle des Messes	37 017,07 €	25 000,00 €		1 250,00 €		
CA353	41	COMMUNE ESTRUN	Réaménagement de l'espace public - Rue de la Jeunesse	12 215,00 €	6 107,50 €	6 107,50 €		6 107,50 €	
CA377	42	COMMUNE ESWARS	Pose de feux micro-régulés - Rue de Thun l'Evêque - RD61	24 840,00 €	18 630,00 €	19 960,00 €		19 960,00 €	
			Réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs - Rue de Thun l'Evêque - RD61	2 660,00 €	1 330,00 €				
AV396	43	COMMUNE ETROEUNGT	Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Route de Floyon - RD965	1 588,94 €	1 191,70 €	1 191,70 €		1 191,70 €	
DO333	44	COMMUNE FAUMONT	Installation d'un éclairage public associé à une traversée piétonne - Rue Nationale - RD917	7 190,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	
AV263	45	COMMUNE FELLERIES	Réaménagement ponctuel de chicanes - Rue de Ramousies / Rue Docteur Cayet - RD80	6 335,00 €	4 751,25 €	4 751,25 €		4 751,25 €	
DO303	46	COMMUNE FLERS EN ESCREBIEUX	Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue Marceau Martin - RD420	57 372,00 €	25 000,00 €	140 000,00 €		4 000,00 €	144 000,00 €
DO306			Création de plateaux surélevés - Rue Marceau Martin - RD420	56 790,00 €	25 000,00 €				
DO307			Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Marceau Martin - RD420 (BASCULE AAT)	232 047,84 €	40 000,00 €		4 000,00 €		
DO309			Installation de feux micro-régulés - Rue Marceau Martin - RD420	35 572,17 €	25 000,00 €				
DO310			Installation de feux micro-régulés - Rue Marceau Martin - RD420	35 572,17 €	25 000,00 €				
DO258	47	COMMUNE FLINES LEZ RACHES	Création de chaussée à voie centrale banalisée - Rue du Moulin - RD35	9 610,00 €	4 805,00 €	4 805,00 €		4 805,00 €	
CA261	48	COMMUNE FONTAINE NOTRE DAME	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue du Canton de Chemillé	19 500,00 €	9 750,00 €	28 827,50 €	2 882,75 €	2 882,75 €	31 710,25 €
			Pose de mobiliers urbains - Rue du Canton de Chemillé	8 590,00 €	6 442,50 €				
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue du Canton de Chemillé	5 270,00 €	2 635,00 €				
			Instalttion d'un éclairage public associé à un aménagement de sécurité - Rue du Canton de Chemillé	28 302,00 €	10 000,00 €				

AV200	49	COMMUNE FOREST EN CAMBRESIS	Création de traversée piétonne avec îlot refuge - Chaussée Brunehaut - RD932	8 100,00 €	6 075,00 €	6 075,00 €			6 075,00 €
DO277	50	COMMUNE GENECH	Installation de feux micro-régulés - Rue de la Libération / Rue Henri Connynck - RD145	36 793,73 €	25 000,00 €	62 280,63 €			62 280,63 €
DO372			Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité - Rue de la Libération - RD145	49 707,50 €	37 280,63 €				
AV202	51	COMMUNE GLAGEON	Installation d'équipements de régulation - Rue Roland Rouleau - RD951	64 415,20 €	25 000,00 €	25 000,00 €			25 000,00 €
DO348	52	COMMUNE GOEULZIN	Création de plateaux surélevés - Rue de Roucourt - RD65	120 850,85 €	25 000,00 €	55 000,00 €			55 000,00 €
DO350			Sécurisation des circulations en deux roues légers par aménagement de type chaussée à voie centrale banalisée - Rue de Douai / Rue Jules Ferry	75 300,08 €	30 000,00 €				
DO264	53	COMMUNE GONDECOURT	Réaménagement ponctuel type création d'îlots ou de chicanes - Route de Seclin - RD39	5 680,34 €	4 260,26 €	5 336,34 €			5 336,34 €
DO370			Création de passages piétons - Rue Salengro / Rue Marquant - RD62	2 152,17 €	1 076,08 €				
AV199	54	COMMUNE HARGNIES	Installation d'équipements de régulation - Rue du Bois - RD107	4 480,39 €	3 360,29 €	7 883,62 €	168,01 €	168,01 €	8 051,63 €
AV216			Installation de coussins berlinois - Rue de Coutant	6 031,10 €	4 523,33 €				
VA272	55	COMMUNE HASNON	Installation de feux micro-régulés - Rue Victor Renard / Ruelle Brice - RD99	32 827,60 €	24 620,70 €	24 620,70 €			24 620,70 €
VA245	56	COMMUNE HAVELUY	Création d'un parking - Rue Henri Blot	23 569,25 €	10 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €
CA291	57	COMMUNE HAYNECOURT	Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Rue de la Croix / Rue des Chanoines - RD340	4 490,00 €	3 367,50 €	3 367,50 €			3 367,50 €
CA247	58	COMMUNE HEM LENGLET	2G1 : Mise en place de plateaux surélevés ou création de refuges* (hors marquage du passage piétons)	20 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €			15 000,00 €
CA379			Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité par marquage au sol spécifique - Rue de la Sensée - RD402	8 250,00 €	6 187,50 €	14 437,50 €			
			Pose de feux d'alerte de type R1 - Rue de la Sensée - RD402	3 000,00 €	2 250,00 €				
			Pose de radars pédagogiques - Rue de la Sensée - RD402	8 000,00 €	6 000,00 €				
VA341	59	COMMUNE HERGNIES	Installation de barrières et de potelets - Rue Roger Salengro	5 537,00 €	4 152,75 €	4 152,75 €			4 152,75 €
DK266	60	COMMUNE HONDEGHEM	Pose de barrières - Rue de la mairie	2 556,00 €	1 917,00 €	1 917,00 €			1 917,00 €
CA378	61	COMMUNE HONNECHY	Réaménagement ponctuel de la voirie création d'écluse - Chaussée Brunehaut - RD932	8 538,00 €	6 403,50 €	6 403,50 €			6 403,50 €
CA317	62	COMMUNE HONNECOURT SUR ESCAUT	Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue de Nobleville - RD103	10 364,00 €	5 000,00 €	12 071,00 €			12 071,00 €
			Création de chicanes - Rue de Nobleville - RD103	9 428,00 €	7 071,00 €				
DO395	63	COMMUNE HORNAING	Pose de feux micro-régulés - Rue Paul Lafargue - RD81	26 047,51 €	19 535,63 €	19 535,63 €			19 535,63 €
AV368	64	COMMUNE HOUDAIN LEZ BAVAY	Pose de feux vert-récompense - Rue des Rocs - RD105	23 090,00 €	17 317,50 €	34 323,75 €			34 323,75 €
AV403			Pose de feux vert-récompense - Rue de la Roue d'Or - RD24	22 675,00 €	17 006,25 €				
CA336	65	COMMUNE IWUY	Création d'un parking - Rue Lafayette	39 600,00 €	10 000,00 €	37 695,00 €			37 695,00 €
			Installation d'un éclairage public associé à un aménagement de sécurité - Rue Lafayette	24 000,00 €	10 000,00 €				
			Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Lafayette	13 580,00 €	13 410,00 €				
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Lafayette	6 796,00 €	1 885,00 €				
			Installation de potelets PMR - Rue Lafayette	2 400,00 €	1 800,00 €				
			Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité - Rue Lafayette	1 570,00 €	600,00 €				
CA323	66	COMMUNE LA GROISE	Aménagement d'un arrêt à « niveau » sans surélévation - Rue de Guise - RD934	831 260,53 €	5 000,00 €	49 999,50 €	3 000,00 €	3 000,00 €	52 999,50 €
			Aménagement de mise en accessibilité d'un arrêt - Rue de Guise - RD934	831 260,53 €	20 000,00 €				
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue de Guise - RD934	831 260,53 €	5 000,00 €				
CA408			Installation de feux tricolores - Rue de Guise - RD934	26 666,00 €	19 999,50 €				

D0332	67	COMMUNE LA NEUVILLE	Installation de feux vert-récompense - Rue du Général de Gaulle - RD8	13 737,90 €	10 303,42 €	17 071,85 €			17 071,85 €
			Installation de signalisation renforcée à Leds - Rue du Général de Gaulle - RD8	7 482,57 €	5 611,93 €				
			Installation de radars pédagogiques - Rue du Général de Gaulle - RD8	1 542,00 €	1 156,50 €				
VA337	68	COMMUNE LA SENTINELLE	Installation d'un éclairage public associé à une traversée piétonne - Avenue Jean Jaurès - RD 630	9 742,16 €	5 000,00 €	5 000,00 €	250,00 €	250,00 €	5 250,00 €
D0349	69	COMMUNE LALLAING	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - RD8	22 886,00 €	11 443,00 €	12 443,00 €			12 443,00 €
			Délimitation des zones de stationnement - Rue Allard	1 500,00 €	1 000,00 €				
D0282	70	COMMUNE LAMBRES LEZ DOUAI	Installation de radars pédagogiques - Rue Leclerc / Rue Gallieni	2 998,00 €	2 248,50 €	8 509,50 €	112,43 €	112,43 €	8 621,93 €
Délimitation des zones de stationnement - Parvis Collège - Rue du Maréchal Leclerc			1 088,00 €	816,00 €					
D0305			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Parvis Collège - Rue du Maréchal Leclerc	5 517,00 €				2 758,50 €	
Installation de potelets - Parvis Collège - Rue du Maréchal Leclerc			3 582,00 €	2 686,50 €					
D0304	71	COMMUNE LANDAS	Installation de signalisation renforcée à Leds - Rue Jean Lagache / Rue du Maréchal Leclerc - D126 / D126A / D158	7 550,00 €	5 662,50 €	5 662,50 €			5 662,50 €
AV381	72	COMMUNE LANDRECIES	Installation de feux tricolores - Route de Guise - Rue du Faubourg de France - RD934 / RD959	66 612,01 €	30 000,00 €	30 000,00 €			30 000,00 €
CA242	73	COMMUNE LE CATEAU CAMBRESIS	LE CATEAU CAMBRESIS - Rue du Corbeau - Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots ou de chicanes	5 154,00 €	3 865,50 €	3 865,50 €			3 865,50 €
DK274	74	COMMUNE LE DOULIEU	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Grand Rue - RD18	75 130,00 €	37 565,00 €	72 565,00 €			72 565,00 €
			Création de plateaux surélevés ou de refuges - Grand Rue - RD18	51 050,00 €	25 000,00 €				
			Création de parking en dehors du domaine public routier - Grand Rue - RD18	97 680,00 €	10 000,00 €				
VA210	75	COMMUNE LECELLES	Installation de potelets et balises - Rue du Corbeau / Rue Neuve - RD169 / RD66	5 380,00 €	4 035,00 €	4 035,00 €			4 035,00 €
D0236	76	COMMUNE LECLUSE	Réaménagement ponctuel type création d'îlots - Rue d'Hamel	7 860,00 €	5 895,00 €	8 266,50 €			8 266,50 €
			Création d'un parking - Rue d'Hamel	4 743,00 €	2 371,50 €				
D0394	77	COMMUNE LEWARDE	Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité par marquage au sol spécifique - Place des Vésignons - RD135	7 704,50 €	5 778,38 €	5 778,38 €			5 778,38 €
CA301	78	COMMUNE LIGNY EN CAMBRESIS	Création d'îlots ou de chicanes - Rue de la République - RD15	25 184,00 €	18 888,00 €	28 818,00 €			28 818,00 €
			Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Rue de la République - RD15	9 400,00 €	7 050,00 €				
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue de la République - RD15	5 760,00 €	2 880,00 €				
VA286	79	COMMUNE LOURCHES	Installation de feux d'alerte de type R1 - Rue Waldeck Rousseau / Rue Gustave Delory RD249	9 680,00 €	7 260,00 €	27 870,00 €			27 870,00 €
			Installation de signalisation renforcée à Leds - Rue Victor Hugo	9 680,00 €	7 260,00 €				
			Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Diverses rues du Centre Bourg	13 320,00 €	9 990,00 €				
			Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité - Diverses rues du Centre Bourg / Rue Waldeck Rousseau	5 320,00 €	3 360,00 €				
D0192	80	COMMUNE LOUVIL	Remplacement d'un ancien abribus - Rue Louis Marga - RD94A	4 125,04 €	3 093,78 €	3 093,78 €			3 093,78 €
VA330	81	COMMUNE DE MAING	Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Henri Bantegnie / Rue Pierre Vanderbecq - D88	11 916,56 €	5 000,00 €	20 000,00 €			20 000,00 €
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue des Marais	11 916,56 €	5 000,00 €				
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Joliot Curie / Rue Paul Lafargue	11 916,56 €	5 000,00 €				
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Résidence Romain Rolland / Résidence Victor Hugo / Résidence Alphonse Dangréaux	11 916,56 €	5 000,00 €				
AV321	82	COMMUNE MARBAIX	Réalisation de passages piétons avec la mise en accessibilité des trottoirs - Route Nationale - RD962	9 606,00 €	4 803,00 €	4 803,00 €			4 803,00 €
D0330			MARCHIENNES - Place Gambetta - Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité	189 462,62 €	40 000,00 €				
			MARCHIENNES - Place Gambetta - Mise en place de mobiliers urbains (hors totems et figurines)*	4 180,00 €	3 135,00 €				

DO415	83	COMMUNE MARCHIENNES	MARCHIENNES - Place Gambetta - Création de parking en dehors du domaine public routier	294 256,72 €	10 000,00 €	57 475,00 €	0 400,00 €	0 400,00 €	62 944,50 €
		MARCHIENNES - Place Gambetta - Installation de mobiliers urbains facilitant le stationnement des vélos (arceaux vélos)	3 120,00 €	1 560,00 €					
		Création de passages piétons - Rue du Petit Pavé / Hameau d'Elpret - RD30 / RD35	5 560,00 €	2 780,00 €					
VA280	84	COMMUNE DE MASTAING	Installation de radars pédagogiques - Rue Condorcet - RD49	1 799,55 €	1 349,66 €	1 349,66 €			1 349,66 €
CA214	85	COMMUNE MAUROIS	Création d'îlots ou de chicanes - Chaussée Brunehaut - RD932	12 000,00 €	9 000,00 €	9 814,50 €			9 814,50 €
			Délimitation des zones de stationnement - Chaussée Brunehaut - RD932	1 086,00 €	814,50 €				
DO234	86	COMMUNE MONS EN PEVELE	MONS EN PEVELE - D954 - Rue de la Pétrie / Rue de la Distillerie / Rue du Cawoin / Grand Place - Réalisation de passages piétons (incluant la signalisation de police requise) et la mise en accessibilité des trottoirs*	1 862,50 €	931,25 €	931,25 €			931,25 €
CA380	87	COMMUNE MONTAY	Fourniture et pose de la signalisation verticale en carrefour - Chaussée Brunehaut / Rue de Solesmes - RD 932 / RD955	8 540,00 €	6 405,00 €	13 155,00 €	657,75 €	657,75 €	13 812,75 €
			Pose de signalisation renforcée à Leds - Chaussée Brunehaut / Rue de Solesmes - RD932 / RD955	9 000,00 €	6 750,00 €				
VA363	88	COMMUNE MORTAGNE DU NORD	Création d'un parking - Rue Fernig - RD68	67 199,00 €	10 000,00 €	73 360,00 €	1 168,00 €	3 668,00 €	77 028,00 €
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Fernig - RD68	12 620,00 €	5 000,00 €				
			Installation d'un éclairage public associé à une traversée piétonne - Rue Fernig - RD68	17 590,00 €	5 000,00 €				
			Installation de barrières et de potelets - Rue Fernig - RD68	4 480,00 €	3 360,00 €				
			VA367	Délimitation d'une liaison douce pour les vélos - RD68	200 010,00 €		50 000,00 €		
DO284	89	COMMUNE MOUCHIN	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue du Moulin	92 190,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €			40 000,00 €
VA217	90	COMMUNE ODOMEZ	Mise en place de plateaux surélevés - Rue Chorette	20 400,00 €	15 300,00 €	15 300,00 €			15 300,00 €
AV218	91	COMMUNE OHAIN	Installation d'équipements de régulation - Lieu-dit " Le Cheval Blanc" - RD963	5 694,30 €	4 270,73 €	4 270,73 €			4 270,73 €
VA281	92	COMMUNE OISY	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Martial Régnier - RD213	19 250,00 €	9 625,00 €	50 975,00 €			50 975,00 €
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Martial Régnier - RD213	8 000,00 €	4 000,00 €				
			Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - rue Jeunesse	74 700,00 €	37 350,00 €				
VA270	93	COMMUNE ONNAING	Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue Parmentier - RD101	52 195,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €			25 000,00 €
DO315	94	COMMUNE ORCHIES	Création de chicanes - Rue Claude Jean / Rue Charles Flon	392 827,99 €	25 000,00 €	104 858,71 €			104 858,71 €
			Création de chicanes - Rue Claude Jean / Rue Charles Flon	664 047,63 €	25 000,00 €				
			Elargissement et/ou aménagement par stabilisation des accotements routiers - Rue Léon Rudent	50 900,00 €	25 450,00 €				
			Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Domaine de la Bergerie	58 817,42 €	29 408,71 €				
AV355	95	COMMUNE OREE DE MORMAL	Renforcement de la visibilité des passages piétons - RD942	5 780,00 €	4 335,00 €	4 335,00 €			4 335,00 €
DO235	96	COMMUNE OSTRICOURT	Installation de feux micro-régulés - Rue Emile Macquart / Impasse du Ratintout - RD54	23 909,54 €	17 932,16 €	72 544,66 €			72 544,66 €
DO246			Création de chicanes - Rue Emile Zola / Rue Jean Jaurès / Rue Jules Guesde - RD54B	6 850,00 €	5 137,50 €				
DO371			Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité - Avenue du collège - RD954	39 900,00 €	29 925,00 €				
			Création d'îlots ou de chicanes - Rue Professeur Calmette / Rue Denis Cordonnier - RD54	19 400,00 €	14 550,00 €				
			Réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs - Rue Professeur Calmette / Rue Denis Cordonnier - RD54	16 480,00 €	5 000,00 €				
DK325	97	COMMUNE OXELAERE	Création de plateaux surélevés - Rue de Staple	52 340,00 €	25 000,00 €	31 000,00 €			31 000,00 €
DK331			Remplacement d'un ancien abribus - Rue de la Mairie	8 246,40 €	6 000,00 €				
CA207	98	COMMUNE PAILLENCOURT	Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue de Thun l'Evêque	19 562,30 €	14 671,73 €	14 671,73 €			14 671,73 €
DO397	99	COMMUNE PHALEMPIN	Pose de feux vert-récompense - Rue Jean Baptiste Lebas - RD62	25 662,00 €	19 246,50 €	19 246,50 €			19 246,50 €

VA369	100	COMMUNE QUIEVRECHAIN	Pose de priorité à droite et de "Cédez-le-passage" - Rue du Quesnoy - RD59	11 155,00 €	8 366,25 €	8 366,25 €			8 366,25 €
CA387	101	COMMUNE QUIEVY	Pose de signalisation renforcée à Leds - Rue des Juifs - RD45	8 300,00 €	6 225,00 €	11 137,50 €			11 137,50 €
			Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité par marquage au sol spécifique - Rue des Juifs - RD45	6 262,50 €	4 912,50 €				
DO219	102	COMMUNE RACHES	Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue des Écoles / Groupe Scolaire	853 941,61 €	25 000,00 €	149 206,25 €		8 000,00 €	157 206,25 €
DO220			Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue des Écoles / École de Musique	853 941,61 €	25 000,00 €				
DO221			Réalisation des études de circulation - Rue des Écoles	853 941,61 €	8 000,00 €				
DO222			Installation de 13 arceaux à vélo - Rue des Écoles	853 941,61 €	3 000,00 €				
DO223			Création d'un parking - Rue des Écoles	853 941,61 €	10 000,00 €		500,00 €		
DO224			création d'une traversée piétonne avec îlot refuge - Rue de l'Égalité / Rue des Écoles	853 941,61 €	10 000,00 €		1 000,00 €		
DO225			Réaménagement de l'espace public avec la mise aux normes de l'accessibilité - Rue des Écoles	853 941,61 €	40 000,00 €		4 000,00 €		
DO226			Réaménagement ponctuel type création d'îlots - Rue de l'Égalité / Rue des Écoles	853 941,61 €	25 000,00 €		2 500,00 €		
DO265			Installation de coussins berlinois - Rue des Écoles	4 275,00 €	3 206,25 €				
DO188			103	COMMUNE RAIMBEAUCOURT	Installation de feux micro-régulés - Rue Jules Ferry - RD8		41 612,00 €		
DO189	Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Jules Ferry - RD8	21 333,00 €			5 000,00 €				
	Installation d'un éclairage public associé à une traversée piétonne - Rue Jules Ferry - RD8	27 168,00 €			5 000,00 €				
	DO190	Installation de potelets - Rue Jules Ferry - RD8			81 735,00 €	10 000,00 €			
DO193	Création d'un parking - Rue Jules Ferry - RD8	87 498,75 €			10 000,00 €	500,00 €			
DO194	Mise aux normes de l'accessibilité de l'espace public - Rue Jules Ferry - RD8	39 864,50			19 932,25 €	996,61 €			
DO312	Création d'îlots ou de chicanes - Rue Edouard Vaillant - RD8	8 335,00 €			6 251,25 €				
	Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Edouard Vaillant - RD8	5 529,00 €			2 764,50 €				
	Installation d'un éclairage public associé à une traversée piétonne - Rue Edouard Vaillant - RD8	5 001,66 €			3 751,24 €				
DO398	Réalisation d'un passage piéton et mise en accessibilité des trottoirs - Rue Jean Jaurès - RD8C	3 845,00 €			1 922,50 €	283,69 €			
	Eclairage d'un passage piéton - Rue Jean Jaurès - RD8C	5 001,66 €			3 751,24 €				
DO399	Réalisation d'un passage piéton et mise en accessibilité des trottoirs - Rue Jean Jaurès - RD8C	4 645,00 €			2 322,50 €	303,69 €			
	Eclairage d'un passage piéton - Rue Jean Jaurès - RD8C	5 001,66 €			3 751,24 €				
CA384	104	COMMUNE RIBECOURT LA TOUR	Réaménagement ponctuel de la voirie type création de chicane - Rue de Flesquières - RD89	19 177,00 €	14 382,75 €	14 382,75 €			14 382,75 €
VA191	105	COMMUNE ROEULX	Mise en place de plateaux surélevés - Rue Henri Barbusse	46 415,00 €	25 000,00 €	60 916,25 €			60 916,25 €
			Mise en place de plateaux surélevés - Rue Henri Barbusse	37 360,00 €	25 000,00 €				
			Mise en accessibilité d'un arrêt - Rue Louise Michel	18 975,00 €	6 641,25 €				
			Réalisation de passages piétons - Rue Henri Barbusse	8 550,00 €	4 275,00 €				
VA213	106	COMMUNE ROSULT	Installation d'un éclairage publica ssocié à une traversée piétonne - Rue du Capitaine Deken - RD427	13 000,00 €	9 750,00 €	25 121,25 €	1 256,06 €	1 256,06 €	26 377,31 €
			création d'une traversée piétonne avec îlot refuge - Rue du Capitaine Deken - RD427	11 075,00 €	8 306,25 €				
			Installation de barrières et de potelets - Rue du Capitaine Deken - RD427	9 420,00 €	7 065,00 €				
DK241	107	COMMUNE RUBROUCK	Installation d'équipements de régulation - Route de Bourbourg / Route de Broxeele / Contour de l'Eglise - RD211	1 699,60 €	1 274,70 €	1 274,70 €			1 274,70 €
DK314	108	COMMUNE SAINT PIERRE BROUCK	Installation d'équipements de régulation - Route de Bourbourg - RD1	3 949,20 €	2 961,90 €	2 961,90 €			2 961,90 €

DO326	109	COMMUNE SAMEON	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue de Fretin	35 170,00 €	17 585,00 €	18 650,00 €			18 650,00 €
			Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue de Fretin	1 120,00 €	560,00 €				
			Création de type sas vélo ou pose d'équipement de jalonnement cyclable - Rue de Fretin	1 010,00 €	505,00 €				
CA392	110	COMMUNE SANCOURT	Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots ou de chicanes - Rue du Colonel Fabien - RD140	17 656,00 €	13 242,00 €	24 267,00 €			24 267,00 €
			Pose de signalisation renforcée à Leds - Rue du Colonel Fabien - RD140	14 700,00 €	11 025,00 €				
DK356	111	COMMUNE SOCX	Sécurisation de cheminements piétons - RD928 RD16 Passage Fleuri	6 823,00 €	5 117,25 €	5 117,25 €			5 117,25 €
AV375	112	COMMUNE SOLRINNES	Pose de feux tricolores - Grand Rue - RD80	25 975,00 €	19 481,25 €	19 481,25 €			19 481,25 €
CA250	113	COMMUNE SOMMAING	Installation de ralentisseurs type dos d'âne - Rue de Saint Quentin	8 135,00 €	6 101,25 €	6 101,25 €			6 101,25 €
CA269	114	COMMUNE ST HILAIRE LEZ CAMBRAI	Installation de ralentisseurs type trapézoïdal - Rue de Gaulle	7 720,00 €	5 790,00 €	9 000,00 €			9 000,00 €
			Installation de coussins berlinois - Rue de Gaulle	3 000,00 €	2 250,00 €				
			Délimitation des zones de stationnement - Rue de Gaulle	1 280,00 €	960,00 €				
CA393	115	COMMUNE ST VAAST EN CAMBRESIS	Pose de signalisation renforcée à Leds - Rue Jean Jaurès - RD942	12 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €			9 000,00 €
DK205	116	COMMUNE STEENWERCK	Installation de ralentisseurs type dos - Rue grand Chemin - VC5	10 150,00 €	7 612,50 €	7 612,50 €			7 612,50 €
AV283 AV390	117	COMMUNE TAISNIERES SUR HON	Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité - VC1 / VC2 / VC4 / VC6 / VC7 / VC202 / VC214 / VC305	4 263,35 €	3 197,51 €	30 566,53 €			30 566,53 €
			Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - VC1 / VC2 / VC4 / VC7 / VC202 / VC204	4 910,00 €	3 682,50 €				
			Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - VC201	9 389,00 €	4 694,50 €				
			Installation d'équipements de régulation - VC1 / VC2	2 700,00 €	2 025,00 €				
			Installation d'équipements de régulation - VC1 / VC 2	5 700,00 €	4 275,00 €				
			Amélioration de la lisibilité et de la visibilité par un marquage au sol spécifique - Route de Mons / Rue du Ctre / Rue Gilles Beurieux - RD932 / RD105 / RD31	7 452,70 €	5 589,52 €				
			Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Route de Mons / Rue du Ctre / Rue Gilles Beurieux - RD932 / RD105	1 070,00 €	802,50 €				
			Installation d'équipements de régulation RD 932 / RD 105	2 700,00 €	2 025,00 €				
			Installation d'équipements de régulation RD 932 / RD 105	5 700,00 €	4 275,00 €				
DO342 DO373	118	COMMUNE TEMPLEUVE EN PEVELE	Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue Grande Campagne	27 000,00 €	5 000,00 €	45 000,00 €			45 000,00 €
			Création de trottoirs - Rue de la Fourmisière - RD94	86 197,50 €	40 000,00 €				
CA209	119	COMMUNE THUN SAINT MARTIN	Installation de feux d'alerte de type R1 - Rue des Cutiviers / Rue du Cambrésis	3 900,00 €	2 925,00 €	31 116,25 €			31 116,25 €
			Installation de signalisation renforcée à Leds - Rue des Cutiviers / Rue du Cambrésis	15 600,00 €	10 000,00 €				
			Installation de barrières - Rue des Cutiviers / Rue du Cambrésis	5 400,00 €	4 050,00 €				
			Création d'un parking - Rue des Cutiviers / Rue du Cambrésis	9 510,00 €	4 755,00 €				
			Installation d'un éclairage publica ssoié à une traversée piétonne - Rue des Cutiviers / Rue du Cambrésis	5 650,00 €	4 237,50 €				
			Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Rue des Cutiviers / Rue du Cambrésis	3 440,00 €	2 580,00 €				
			Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité - Rue des Cutiviers / Rue du Cambrésis	3 425,00 €	2 568,75 €				
CA287	120	COMMUNE TROISVILLES	Pose de nouveaux abribus - Rue de la Sotière / Rue d'Audencourt / Place de l'Eglise - RD98	18 555,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €			6 000,00 €

VA311	121	COMMUNE VICQ	Installation de ralentisseurs type dos d'âne - Rue de Fresnes	172 900,00 €	25 000,00 €	30 250,00 €	1 512,50 €	1 512,50 €	31 762,50 €
			Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Rue de Fresnes	7 000,00 €	5 250,00 €				
CA278	122	COMMUNE VIESLY	Installation de feux vert-récompense - Rue de Briastre / Rue de Prayelle - RD16	23 168,53 €	17 376,40 €	17 376,40 €			17 376,40 €
AV374	123	COMMUNE VILLEREAU	Pose de feux tricolores - Rue Berlandois - RD951	52 500,00 €	30 000,00 €	36 271,50 €			36 271,50 €
			Pose de signalisation renforcée à Leds - Rue Berlandois - RD951	7 350,00 €	5 512,50 €				
			Réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs Rue Berlandois - RD951	1 518,00 €	759,00 €				
CA248	124	COMMUNE VILLERS PLOUICH	Réalisation de passages piétons avec mise en accessibilité des trottoirs - Rue de Beaucamps	12 048,00 €	5 000,00 €	6 290,00 €			6 290,00 €
			Fourniture et pose de la signalisation verticale de police - Rue de Beaucamps	1 720,00 €	1 290,00 €				
VA285	125	COMMUNE WALLERS	Création de chicanes - rue Maurice Bouton	29 741,60 €	22 306,20 €	28 486,20 €			28 486,20 €
			Installation de radars pédagogiques - rue Maurice Bouton	8 240,00 €	6 180,00 €				
AV227	126	COMMUNE WALLERS EN FAGNE	Réaménagement ponctuel type création de chicanes - Route de Baives	14 990,00 €	11 242,50 €	11 242,50 €			11 242,50 €
DK203	127	COMMUNE WALLON CAPPEL	Installation d'une signalisation renforcée à Leds - Rue de la Canneweelle - RD106/RD138	2 549,30 €	1 911,98 €	1 911,98 €			1 911,98 €
DO276	128	COMMUNE WANNEHAIN	Création de chicanes - Rue de France - RD93	5 689,00 €	4 266,75 €	4 266,75 €			4 266,75 €
DO201	129	COMMUNE WARLAING	Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité - Rue Grande - D81	132 144,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €			40 000,00 €
DK389	130	COMMUNE WINNEZEELE	Pose de feux vert-récompense - Route de Cassel - RD137	30 621,00 €	22 965,75 €	22 965,75 €			22 965,75 €
DK249	131	COMMUNE ZEGERSCAPPEL	Installation d'équipements de régulation - Voie Romaine - RD52	3 425,00 €	2 568,75 €	2 568,75 €	128,44 €	128,44 €	2 697,19 €
DK388	132	COMMUNE ZERMEZEELE	Pose d'un radar pédagogique - Voie Romaine - RD52	4 840,00 €	3 630,00 €	3 630,00 €			3 630,00 €
				TOTAL			48 312,89 €	48 312,89 €	3 224 916,10 €

ANNEXE 2 – APPEL A PROJETS 2025 – AMP

SYNTHÈSE DE LA REPARTITION PAR CATEGORIE DE TRAVAUX

	Catégorie de travaux	Nombre de dossiers subventionnés	Montant des subventions
AXE 1			
Protection des usagers vulnérables hors agglomération			
- Mise en sécurité des cheminements piétons			
▪ Elargissement et/ou aménagement par stabilisation des accotements routiers hors agglomération (y compris les itinéraires d'accès aux arrêts d'autocars et l'aménagement de trottoirs)	1-A1	2	39 587,50 €
- Mise en sécurité des déplacements en deux roues légers			
▪ Mise en sécurité des déplacements en deux roues légers par la création d'aménagements cyclables hors agglomération (incluant la signalisation de police requise).	1-B1	0	0 €
- Pallier les risques de sur aggravation des blessures des motards en cas de chute			
▪ Mise en conformité ou enlèvement des dispositifs de retenue ou pose d'écrans motard sur des dispositifs existants	1-C2	2	37 960,00 €
▪ Isolement ou élimination des obstacles latéraux localisés en accotement*	1-C3	0	0 €
AXE 2			
Maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers			
- Favoriser la conduite apaisée			
▪ Installation de ralentisseurs type dos d'âne uniquement sur VC*	2-D2	2	37 863,75 €
▪ Installation de ralentisseurs type trapézoïdal	2-D3	10	185 838,49 €
▪ Installation de coussins berlinois uniquement sur VC*	2-D4	4	17 592,08 €
▪ Réaménagement ponctuel de la voirie type création d'îlots ou de chicanes	2-D5	23	276 810,96 €
▪ Installation d'équipements de régulation* (y compris les raccordements et supports)			

- Feux tricolores (répétiteurs piétons et armoire inclus) jusqu'à 4 unités	2-D7	8	177 545,59 €
- Feux vert-récompense (répétiteurs piétons et armoire inclus) jusqu'à 4 unités (conforme à l'arrêté du 09.04.2021)	2-D8	8	147 177,21 €
- Feux micro-régulés (répétiteurs piétons et armoire inclus) jusqu'à 4 unités	2-D13	12	280 718,49 €
- Feux d'alerte de type R1 jusqu'à 2 unités	2-D9	4	13 709,70 €
- Radars pédagogiques jusqu'à 2 unités	2-D10	19	69 997,49 €
- Signalisation renforcée à Leds jusqu'à 4 unités	2-D11	20	122 342,19 €
- Elaboration d'un plan de circulation			
▪ Réalisation des études	2-E 1	1	8 000,00 €
- Mise en sécurité des déplacements sur trottoirs ou abords des établissements scolaires ou des établissements recevant du public			
▪ Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité en agglomération (y compris l'aménagement de trottoirs, dans le respect des recommandations techniques nationales avec une largeur d'1,40 m minimum)	2-F1	28	787 885,97 €
▪ Mise en place de barrières et/ou de potelets pour sécuriser les déplacements sur trottoirs	2-F2	13	37 546,00 €
- Sécurisation et mise en accessibilité des traversées piétonnes			
▪ Mise en place de plateaux surélevés ou création de refuges* (hors marquage du passage piétons)	2-G1	14	285 313,98 €
▪ Traversée piétonne avec îlot refuge, y compris marquage du passage piéton et signalisation de police requise	2-G11	3	13 139,57 €
▪ Réalisation de passages piétons (incluant la signalisation de police requise) et la mise en accessibilité des trottoirs*	2-G2	39	117 203,69 €
- Sécurisation des circulations en deux roues légers			
▪ Création d'aménagements cyclables en agglomération (incluant la signalisation de police requise)			
- Sécurisation des circulations en deux roues légers par aménagement de type piste ou bande cyclable – en agglomération	2-H2	3	119 775,00 €

- Sécurisation des circulations en deux roues légers par aménagement de type chaussée à voie centrale banalisée – en agglomération	2-H3	2	34 805,00 €
▪ Création d'aménagement ponctuel de type sas vélo ou pose d'équipement de jalonnement cyclable – en agglomération	2-H4	1	505,00 €
- Organisation du stationnement			
▪ Délimitation des zones de stationnement sur chaussée*	2-I1	5	4 266,63 €
▪ Création de parking en dehors du domaine public routier	2-I2	16	128 781,94 €
- Eclairage Public			
▪ Associé à une traversée piétonne	2-J1	10	30 301,99 €
▪ Associé à un aménagement de sécurité	2-J2	4	46 377,31 €
- Signalisation en agglomération			
▪ Requalification (fourniture et pose) de la signalisation verticale de police d'un itinéraire sur la base d'un diagnostic photo. La liste des panneaux éligibles au présent dispositif est donnée en annexe.	2-M1	12	54 611,96 €
▪ Amélioration de la lisibilité et de la visibilité des aménagements de sécurité par marquage au sol spécifique (type résine colorée - hors bande d'éveil et bande rugueuse)	2-M2	11	76 202,84 €
AXE 3			
Sécuriser les pratiques de mobilité durable pour en développer l'usage (à l'extérieur des périmètres des transports urbains) Sécuriser l'usage des transports collectifs urbains et interurbains			
- Amélioration de l'accueil des usagers : Installation d'abribus (PRÉCISER LE NOM DE L'ARRÊT OU DES ARRÊTS DE BUS)			
▪ Remplacement d'un ancien abribus	3-J1	4	18 332,83 €
▪ Pose d'un nouvel abribus, même pour les communes situées dans un PTU (4 abribus maximum)	3-J2	2	7 774,79 €
- Mise en accessibilité et sécurisation de la desserte des arrêts des réseaux urbains et interurbains (PRÉCISER LE NOM DE L'ARRÊT DE BUS)			
▪ Aménagement de mise en accessibilité d'un arrêt	3-K1	3	7 183,75 €

▪ Aménagement d'un arrêt à « niveau » sans surélévation (exclusivement pour les arrêts de desserte scolaire)	3-K2	3	33 764,40 €
▪ Installation d'un éclairage public au droit d'un arrêt (2 points d'éclairage maximum)	3-K3	0	0 €
▪ Création d'une zone de « dépose minute » pour les véhicules particuliers à proximité d'un arrêt hors agglomération en vue de sécuriser la dépose reprise des usagers sur l'arrêt	3-K4	0	0 €
- Sécurisation et aménagement de places de stationnement vélos en agglomération			
▪ Création des parkings à vélos protégés de type abri vélos	3-L1	0	0 €
▪ Installation de mobiliers urbains facilitant le stationnement des vélos (arceaux vélos)	3-L2	3	6 000,00 €
TOTAL		291	3 224 916,10 €

4.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335796-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 22 octobre 2025

Publié le 22 octobre 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025****Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL.

OBJET : Approbation du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) III pour la période 2025-2029

Vu le rapport DTT/2025/110

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache III, selon les termes du projet, présenté ci-joint en annexe 1 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer le Projet de Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache III, ainsi que tout document y afférent.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 00.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame SEELS, ainsi que par Messieurs BARTHOLOMEUS (porteur du pouvoir de Monsieur RINGOT), JAMELIN, PLOUY et SIEGLER.

Madame CHOAIN, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP.

Mesdames BOISSEAUX, COEVOET, DELRUE et MIKOLAJCZAK, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 06.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	5 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	62
Majorité des suffrages exprimés :	32
Pour :	62 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement

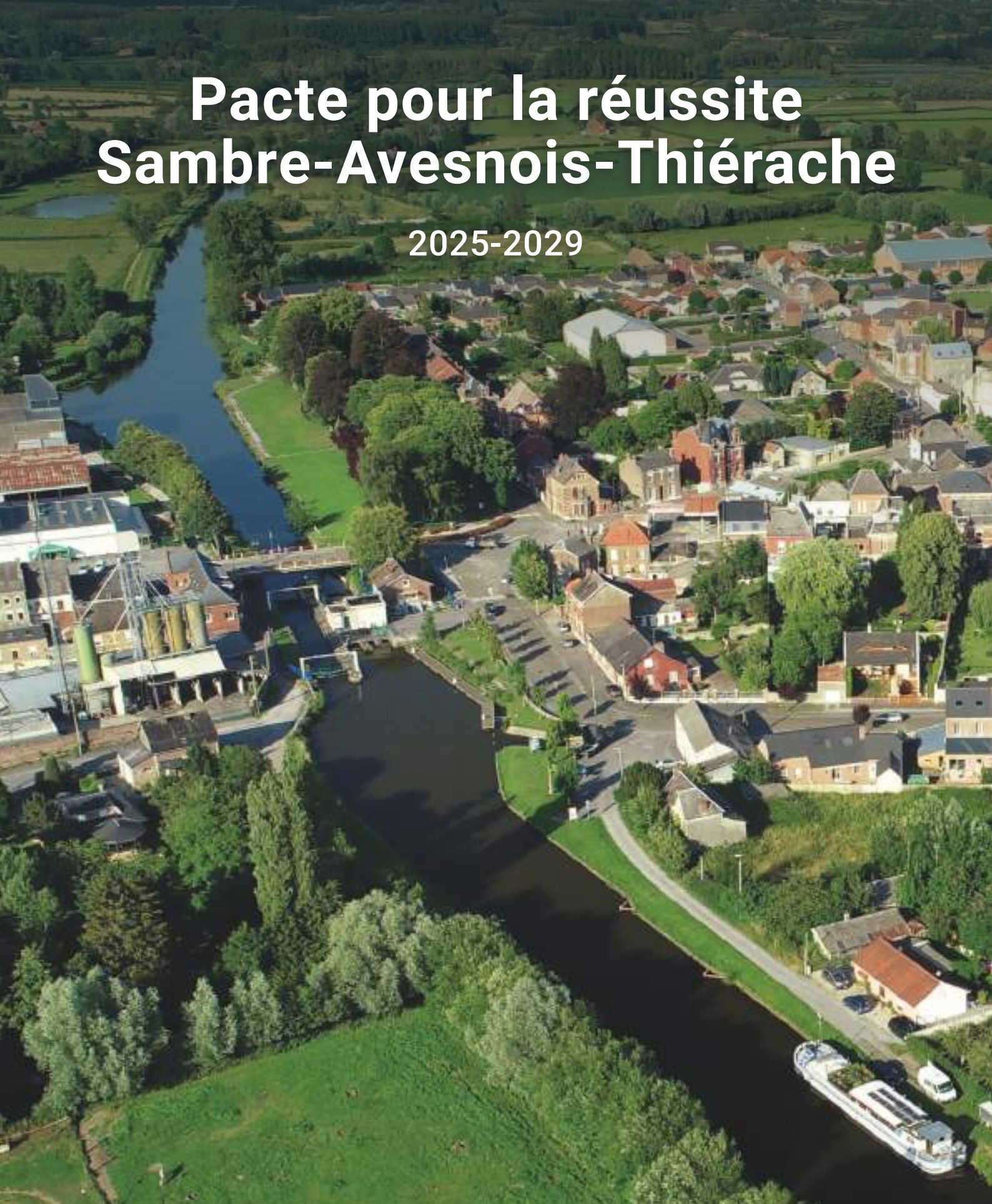


Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Pacte pour la réussite Sambre-Avesnois-Thiérache

2025-2029



Préambule et objet du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache

Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) a été signé à Sars-Poteries, en présence du président de la République, le 7 novembre 2018, entre l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et de l'Aisne, ainsi que les intercommunalités et certaines communes du territoire.

Ce Pacte SAT 1 visait à offrir un cadre stratégique partagé pour dynamiser et développer le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache avec trois orientations principales : combattre les fractures territoriales, soutenir le développement du territoire et valoriser ses richesses.

Ce partenariat a permis la mise en œuvre de projets structurants et fédérateurs conduisant à son renouvellement sur la période 2021-2024 au travers d'un Pacte SAT 2 signé le 19 novembre 2021 à Guise. Celui-ci s'est achevé le 31 décembre 2024. Cependant, bien que des progrès aient été réalisés, des difficultés ont persisté. Par ailleurs, certaines dynamiques engagées nécessitent d'être soutenues dans la durée pour produire tous leurs effets.

En 2024, les élus du territoire se sont donc mobilisés pour une poursuite de la démarche, participant à près de 30 groupes de travail de juin à octobre, pour définir les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation. Le président de la République a reconnu ces efforts et la volonté commune de lancer un Pacte SAT 3 lors de sa visite des 29 et 30 janvier 2025.

Les partenaires signataires souhaitent que le Pacte SAT 3 mette l'accent sur l'humain, en répondant aux attentes et besoins des habitants, tout en favorisant la mise en réseau, l'innovation et l'expérimentation.

Un esprit de simplification des procédures présidera à la mise en œuvre du Pacte SAT afin de fluidifier et d'accélérer sa réalisation, en optimisant les possibilités réglementaires et administratives.

Les partenaires du Pacte et l'ensemble des acteurs locaux s'engagent à une mobilisation collective en vue d'atteindre les objectifs partagés.

Ils souhaitent également la poursuite et le renforcement de leur collaboration pour la mise en œuvre des ambitions et des actions exprimées au présent contrat.

Sommaire

Article 1 – Ambitions stratégiques partagées 7

Article 2 – Éléments de contexte 8

Article 3 – Axes et enjeux de politiques publiques du Pacte SAT 3 ... 10

I/ DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE 10

Axe 1 : Le développement économique et agricole 10

ENJEU 1 – Permettre l'implantation de nouvelles entreprises 10

ENJEU 2 – Reconquérir les friches 10

ENJEU 3 – Connaître et former 11

ENJEU 4 – Rendre visible et lisible l'attractivité du territoire 11

ENJEU 5 – Disposer d'une capacité d'innovation et d'expérimentation 11

ENJEU 6 – Soutenir l'économie circulaire 11

ENJEU 7 – Maintenir l'élevage, les activités agricoles, renouveler les générations 12

ENJEU 8 – Valoriser les productions agricoles, les programmes alimentaires territoriaux,
les circuits courts et les signes d'identification de la qualité et de l'origine 12

ENJEU 9 – Maintenir et favoriser le bocage 13

Axe 2 : Les mobilités 14

ENJEU 1 – Poursuivre l'ambition des Pactes 1 et 2 via le volet mobilités du CPER 2021-2027 14

ENJEU 2 – Développer les mobilités du quotidien 16

ENJEU 3 – Développer les mobilités actives 18

Axe 3 : La culture, le patrimoine et le tourisme 18

ENJEU 1 – Renforcer la connaissance et l'ingénierie auprès des acteurs culturels 18

ENJEU 2 – Poursuivre la rénovation du patrimoine 19

ENJEU 3 – Développer l'attractivité du territoire et l'accessibilité à la culture et au patrimoine 20

II/ CHANGER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS 22

Axe 1 : Le retour à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle 22

ENJEU 1 – Engager et mobiliser les entreprises pour la réussite des projets 22

ENJEU 2 – Sécuriser les trajectoires des publics au travers d'un « contrat de parcours »
et prévenir le décrochage 23

ENJEU 3 – S'engager dans une coordination permanente des acteurs du réseau pour
l'insertion, la formation et l'emploi 24

Axe 2 : L'éducation 24

ENJEU 1 – Inscrire l'Éducation nationale dans une dynamique prospective d'aménage-
ment du territoire 24

ENJEU 2 – Développer l'accès aux formations de l'enseignement supérieur 25

ENJEU 3 – Favoriser les parcours d'excellence en voie générale et en voie professionnelle 25

ENJEU 4 – Affirmer l'excellence par l'accès à la culture, l'ouverture sur le monde
et l'usage du numérique 27

ENJEU 5 – Renforcer la prise en charge des élèves en situation de handicap 27

Axe 3 : La santé 28

ENJEU 1 – Renforcer l’attractivité médicale et l’accès aux soins	28
ENJEU 2 – Pérenniser et diversifier les actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec les collectivités territoriales et le tissu associatif local	29
ENJEU 3 – Mettre en place des solutions innovantes pour la transformation de l’offre médico-sociale	30
ENJEU 4 – Poursuivre la modernisation et la rénovation des hôpitaux	31
Axe 4 : Le logement	32
ENJEU 1 – Accentuer le recours aux dispositifs de droit commun	32
ENJEU 2 – Poursuivre et amplifier la lutte contre l’habitat indigne et la réhabilitation de l’habitat privé dégradé sur l’ensemble du territoire, urbain et rural	32
ENJEU 3 – Garantir une offre de logements locatifs sociaux de qualité et adaptée au contexte de la SAT	33
III/ AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN	34
Axe 1 : Les violences conjugales et intrafamiliales	34
ENJEU 1 – Renforcer la prévention auprès des jeunes notamment et former les professionnels ...	34
ENJEU 2 – Renforcer la prise en charge des victimes (adultes et enfants)	34
ENJEU 3 – Conforter la prise en charge des auteurs de violences conjugales dans une optique de lutte contre la récidive	36
ENJEU 4 – Harmoniser les pratiques de gouvernance et de partenariat au sein de la SAT sur le sujet des violences conjugales	36
Axe 2 : Le respect des valeurs de la République	36
Axe 3 : La sécurité du quotidien	37
Article 4 – Axes et enjeux transversaux du Pacte SAT 3.....	39
Axe 1 : Ingénierie	39
ENJEU 1 – Renforcer l’action publique	39
ENJEU 2 – Accompagner les porteurs de projets	39
ENJEU 3 – Favoriser l’échange entre les acteurs du territoire	39
ENJEU 4 – Diffuser les bonnes pratiques et informer sur les compétences mobilisables	40
ENJEU 5 – Favoriser l’ingénierie financière des projets	40
ENJEU 6 – Accompagner les EPCI pour amplifier le programme Territoire d’industrie	40
Axe 2 : Transfrontalier	41
ENJEU 1 – Prendre appui sur les pratiques et documents cadre	41
ENJEU 2 – Coordonner l’action transfrontalière en mutualisant les efforts	41
Axe 3 : Communication / Capitalisation	41
ENJEU 1 – Savoir et connaître : état des lieux	41
ENJEU 2 – Mettre en récit le territoire	41
ENJEU 3 – Communiquer sur les réalisations du Pacte SAT 3	42
Article 5 – Gouvernance, modalités de suivi et évaluation	42
Acte d’engagement	44
Article 6 – Durée du Pacte	46

Article 1 – Ambitions stratégiques partagées

Le Pacte SAT 3 s'inscrit dans les orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET) des Hauts-de-France qui vise à renforcer à la fois la solidarité envers le territoire et à développer son attractivité et son rayonnement. Les réflexions ont également intégré les enjeux d'un développement plus vertueux, prenant en compte les transitions et adaptations sociétales.

Le Pacte SAT 3 s'inscrit aussi dans le cadre de la démarche de planification écologique, lancée en 2024 via la Conférence des parties (COP) des Hauts-de-France. La COP vise à aligner les efforts de transition réalisés au niveau local, régional et national en se donnant un cadre commun de pilotage.



Dans le cadre de la COP 2024, le territoire a proposé des projets pour répondre à son échelle aux enjeux de la planification écologique. Ce potentiel de projets a été analysé par les services de l'État au regard de sa pertinence vis-à-vis des objectifs affichés et de sa maturité pour une mise en œuvre rapide. Plusieurs des projets concourent aux objectifs exposés dans le présent Pacte SAT 3. Dans la suite du présent document, ces projets contribuant à la transition écologique sont identifiés au moyen du logo « France nation verte » ci-contre.

Les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Nord et de l'Aisne, le Pacte SAT 3 sont étroitement liés par leurs objectifs communs de développement territorial et de réduction des inégalités d'accès aux services.

Pour permettre la mise en œuvre des ambitions portées par ce nouveau contrat, les co-financeurs s'engagent à mobiliser les crédits de droit commun de façon prioritaire sur le territoire de la SAT, et l'État mobilisera 45 millions d'euros de crédits exceptionnels sur les 5 ans de la durée du contrat, pour financer les projets qui rentreront dans le cadre des enjeux et objectifs prioritaires recensés ci-dessous. Le Département du Nord mobilisera exceptionnellement 3 millions d'euros sur la durée du Pacte SAT 3 afin d'accompagner les projets des communes et intercommunalités.

Article 2 – Éléments de contexte

Rappel du cadre partenarial

- Le Pacte SAT est le fruit d'un partenariat de territoires inédit entre l'État et les collectivités territoriales. Outil de réparation mais aussi de développement pour l'avenir du territoire, il mobilise l'ensemble des forces vives pour répondre aux besoins et aspirations des populations locales, transformant concrètement leur quotidien.
- Il fédère deux départements, le Nord et l'Aisne, en s'affranchissant des organisations administratives traditionnelles, et couvre les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins, comportant au total 8 intercommunalités et 310 communes.

Éléments de diagnostic du territoire

En 2021, la Sambre-Avesnois-Thiérache comptait environ 295 347 habitants, avec une densité de 97 habitants par km², soit deux fois moins que la moyenne régionale. La population est en déclin depuis plus de 50 ans, avec une perte significative entre 2013 et 2021.

La SAT est caractérisée par des paysages variés, incluant bocages, forêts et prairies, qui la distinguent des territoires voisins. Cependant, elle est également fragile et nécessite une gestion durable des ressources naturelles. Des efforts sont en cours pour promouvoir une agriculture raisonnée, la requalification des friches industrielles et un développement touristique respectueux de l'environnement.

Le territoire est relativement isolé des principaux axes de communication, mais il s'organise autour de petites et moyennes villes qui offrent des services de proximité satisfaisants. Des initiatives comme la mise à deux fois deux voies de la route nationale 2 (RN2) visent à améliorer la connectivité et désenclaver le territoire.

Le vieillissement de la population est un défi majeur, avec une proportion croissante de personnes âgées et une diminution du nombre d'actifs.

L'agriculture et l'industrie restent des piliers de l'économie locale, mais nécessitent une modernisation pour rester compétitifs.

Si les Pactes SAT 1 et 2 prennent racine dans le constat de fragilités partagées par les deux arrondissements, force est de constater que de nombreuses dynamiques se sont enclenchées ces six dernières années, dynamiques que le Pacte SAT 3 a vocation à renforcer pour sortir le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache d'un certain nombre de difficultés.

Ainsi, le territoire a bénéficié d'une baisse remarquable de son taux de chômage qui est passé entre 2018 et 2024, de 16,5 % à 12,5 %, soit une diminution significative de 4 points. Dans le même temps, plus de 15 000 emplois industriels ont été créés. Néanmoins, le taux de pauvreté reste trop important (au-dessus des 20 %), et bien au-delà de la moyenne nationale, notamment en ce qui concerne les pôles urbains et les jeunes de moins de 30 ans, preuve de la nécessité de poursuivre les efforts pour permettre d'endiguer ce fléau, que la seule baisse du chômage n'a pas suffi à canaliser.

Dans le même temps, l'amélioration de l'accès aux services publics a constitué un enjeu très prégnant sur ce territoire, répondant aux besoins d'une population fragilisée en matière de mobilité et de pauvreté. 14 espaces France Services ont vu le jour, depuis 2020, permettant ainsi un accompagnement pour les principales démarches administratives des habitants du territoire, à moins de 20 minutes de leur lieu de vie. L'offre de services et la fréquentation des espaces France Services n'ont cessé de progresser et l'enjeu d'accès aux politiques publiques pour des publics fragilisés en milieu rural est crucial, à l'heure du creusement de certains écarts liés à la fracture numérique.



Camion bleu France services de l'Avesnois - © P. Houzé

Sur le volet santé, la SAT se caractérise par des indicateurs encore trop dégradés. L'espérance de vie à la naissance est inférieure de 3,7 ans à la moyenne nationale pour les hommes et de 2,8 ans pour les femmes. Cela révèle que les comportements à risque pour la santé (tabac, alcool, nutrition, sédentarité) sont ancrés. Ils expliquent une prévalence très élevée de certaines pathologies (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité). La situation est également spécifique sur le plan du handicap puisque les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) sont 60 % plus nombreux que la moyenne nationale. Si la densité des professionnels de la santé reste plus faible qu'en région et qu'au niveau national, l'un des objectifs principaux du nouveau contrat est bien de déployer des actions permettant l'installation et le maintien de médecins sur le territoire.

Sur les contrats antérieurs, un effort sans précédent a été réalisé pour soutenir l'offre de soin hospitalier, avec notamment l'ouverture du centre hospitalier de Maubeuge et de nombreuses maisons de santé pluridisciplinaires, notamment à Maubeuge, Jeumont, Vervins ou Hirson pour ne prendre que quelques exemples.

Sur le volet éducatif, le territoire a pu bénéficier d'un dédoublement précoce des classes permettant d'avoir un nombre d'élèves par classe moins important que sur d'autres territoires : entre 2017 et 2024, on est passé de 22/23 élèves par classe à 17 ou 18 en fonction de l'arrondissement.

L'ensemble de ces éléments justifie la mobilisation renforcée de tous les acteurs.



Maison de santé de La Capelle © Commune de La Capelle

Article 3 – Axes et enjeux de politiques publiques du Pacte SAT 3

I/ DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Axe 1 : Le développement économique et agricole

Le développement économique

ENJEU 1 – Permettre l'implantation de nouvelles entreprises

Il s'agit, dans un double objectif de réindustrialisation du territoire et de créations d'emplois, de créer des conditions optimales permettant à des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire de le faire rapidement sur des terrains aménagés par anticipation, en s'appuyant notamment sur le dispositif des «sites clés en main France 2030», à l'instar de la zone d'activités de la Salmagne, et les grands projets d'infrastructures (RN2).

Outre le volet foncier des projets d'implantation, le service Accueil Mobilité, initié par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Hauts-de-France, en collaboration avec les acteurs locaux du développement économique, proposera également un service clé en main pour faciliter l'installation de nouvelles entreprises sur le volet humain. Il proposera un accompagnement sur mesure à l'entreprise pour lever les freins liés à une mobilité professionnelle de leurs salariés : faire découvrir les richesses du territoire, faciliter la mobilité professionnelle des salariés, l'appropriation du territoire par les nouveaux collaborateurs, la recherche d'emploi pour le conjoint, la recherche d'un nouveau logement, l'inscription des enfants à l'école,...

ENJEU 2 – Reconquérir les friches



La disponibilité du foncier est un enjeu de premier plan pour le territoire, afin de permettre sa réindustrialisation et l'installation de nouvelles entreprises.

Il est donc indispensable de poursuivre, voire d'amplifier la reconquête des friches, encore nombreuses sur le territoire, et de mobiliser de façon renforcée l'Établissement public foncier (EPF) Hauts-de-France et son ingénierie. En Sambre-Avesnois, NordSEM pourra également apporter son expertise en ingénierie en accompagnant les collectivités dans leurs projets complexes, notamment de reconquête des friches. L'Agence de développement et d'urbanisme Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache pourrait continuer son extension en Thiérache, sur sollicitation des communes et intercommunalités.

ENJEU 3 – Connaître et former

Il s'agit essentiellement de pouvoir anticiper les besoins des entreprises, à court et moyen terme.

Dans le champ des compétences de chacun, il est proposé de mettre en œuvre des réponses en matière de formation dans le cadre de la feuille de route du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle.

En ce qui concerne les filières industrielles présentes sur le territoire, la sous-traitance automobile nécessite un effort en matière de recherche-développement et une transition vers de nouvelles alternatives.

Sur ces filières industrielles, il est proposé de compléter les « toiles » énergétiques et industrielles réalisées sur la Sambre-Avesnois en y intégrant la Thiérache et d' étoffer encore les typologies explorées. Surtout, il est proposé de digitaliser cet outil Toile® afin de le rendre plus interactif et développer la prospective économique du territoire, grâce à la visualisation directe des incidences de différents paramètres.

ENJEU 4 – Rendre visible et lisible l'attractivité du territoire

C'est tout l'enjeu du marketing territorial, pour donner aux acteurs économiques, notamment, l'envie de venir s'implanter dans le territoire et pour inciter les salariés et futurs salariés à y résider. Le projet Terre de tournage permet ainsi de valoriser le territoire de la Thiérache.

La Sambre-Avesnois, territoire d'industrie et d'excellence, avec des majors en fer de lance du programme nucléaire français, peut être une des composantes de ce marketing.

ENJEU 5 – Disposer d'une capacité d'innovation et d'expérimentation

La Maison des entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS) et Réussir en Sambre-Avesnois (RESA) assurent une fonction de « passerelle » entre les porteurs de projet, les entreprises, les acteurs locaux et les pouvoirs publics souhaitant favoriser le développement économique du territoire. Ces outils doivent être confortés dans leur rôle.

Le développement de pôles territoriaux de coopération économique sera aussi recherché sur le territoire de la SAT.

ENJEU 6 – Soutenir l'économie circulaire



Il convient de continuer à soutenir les projets de réhabilitation et de construction de déchetteries modernisées et favorisant le réemploi et l'économie circulaire, via l'appui des nouvelles technologies numériques disponibles et grâce aux démarches d'innovation.



Gilles Druet, éleveur de Bleues du Nord, La Ferme de Saint-Aubin - © L. Iwaszuta

Le développement agricole

ENJEU 7 – Maintenir l'élevage, les activités agricoles, renouveler les générations



La Sambre-Avesnois-Thiérache est un territoire essentiellement rural confronté au défi du renouvellement des générations, nécessaire au maintien des exploitations, en particulier des prairies et de l'élevage à l'herbe qui constituent un atout pour le territoire.

Ce maintien passera par :

- une amélioration de la rentabilité économique des exploitations et le soutien à cette filière ;
- la valorisation des services d'intérêt général rendus à la société. Il s'agira de développer les pratiques agro-écologiques pour maximiser ces services et de rechercher des voies pour les rémunérer ;
- une réflexion sur la mise en place d'un groupement de producteurs agricoles pilotes à l'échelle de la SAT, sous l'égide des Chambres d'agriculture ;
- des actions permettant de favoriser la reprise des exploitations d'élevage à l'herbe, en garantissant des conditions socialement et économiquement viables ;
- l'intensification du dialogue entre les acteurs publics et privés, qui décident du devenir de nos filières.

Il s'agira enfin d'apporter des réponses aux éleveurs, en termes d'appui aux outils d'abattage.

ENJEU 8 – Valoriser les productions agricoles, les programmes alimentaires territoriaux, les circuits courts et les signes d'identification de la qualité et de l'origine



Le territoire est riche de productions locales très bien identifiées pour certaines et moins pour d'autres. L'enjeu est double : d'une part, le renforcement des marques et appellations d'origine, d'autre part le référencement de ces produits locaux dans les commandes publiques (restauration des hôpitaux, écoles, collèges, lycées ou maisons de retraite).

Il s'agit également de continuer à soutenir les programmes alimentaires territoriaux, dès lors qu'ils s'inscrivent dans des démarches de projets structurants et d'envergure.

La transition énergétique doit également passer par un soutien au développement de la filière miscanthus, à la valorisation des haies bocagères (plaquettes bocagères) sur le territoire et aux réseaux de chaleur à l'usage des collectivités.



La Halle Gourmande de Maubeuge - © Préfecture du Nord

ENJEU 9 – Maintenir et favoriser le bocage



Le bocage est un marqueur du territoire de la SAT et une richesse naturelle qui participe de son identité. Au-delà d'une valeur paysagère, le bocage participe aussi à des pratiques agricoles vertueuses, à la diversification des ressources énergétiques et à la lutte contre l'érosion, le ruissellement et le risque d'inondation.

Il convient donc de poursuivre à la fois les actions qui permettent de mettre en avant, sur le plan énergétique, le bocage et les actions de structuration de cette filière de valorisation. Plusieurs actions seront mises en œuvre sur la durée du contrat en lien étroit avec le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) et le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR).

Dans ce cadre, le soutien de l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la mobilisation des fonds européens seront recherchés.

Les ressources dont dispose le territoire permettent de créer un écosystème vertueux et synonyme de complément de revenu pour les agriculteurs. Le développement de réseaux de chaleur alimentés par les copeaux de bois issu du bocage local permettra de faire des gains énergétiques, économiques et écologiques significatifs sur le territoire et au-delà. La filière, structurée et démonstratrice, est en mesure d'assurer le développement de cette énergie renouvelable la moins chère du marché.



Village de Lez-Fontaine © Préfecture du Nord

Axe 2 : Les mobilités

La mobilité est en enjeu majeur de l'attractivité territoriale, notamment économique, résidentielle ou touristique, de la Sambre-Avesnois-Thiérache. Cette mobilité passe par la poursuite des efforts sur les grandes infrastructures de transport, qu'elles soient ferroviaires, routières ou plus douces comme les mobilités actives.

L'enjeu de la mobilité est aussi de garantir une bonne coordination des acteurs de la mobilité notamment à travers la mise en application de la loi d'orientation sur les mobilités via les Contrats opérationnels de mobilité (COM) et les Plans d'actions en faveur de la mobilité solidaire (PAMS).

ENJEU 1 – Poursuivre l'ambition des Pactes 1 et 2 via le volet mobilités du CPER 2021-2027

Le volet mobilités du Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 assure la continuité des programmes Pacte SAT 1 et 2 en matière d'infrastructures de transports, en particulier le doublement de la RN2 ainsi que le contournement routier nord de Maubeuge. Il vise à poursuivre l'amélioration de cet axe routier et également de certains projets ferroviaires.

► Objectif 1 : la poursuite de la mise à 2 fois 2 voies de la RN 2

Le Pacte SAT 1 signé en novembre 2018, et renouvelé à l'automne 2021, a fait de l'aménagement de la RN2 un objectif partagé de désenclavement du territoire entre l'État et les collectivités régionale et départementales.

La RN2 est un axe structurant de la région Hauts-de-France, traversant les départements de l'Oise, de l'Aisne et du Nord et reliant deux territoires parmi les plus fragilisés de France : la Sambre-Avesnois-Thiérache au nord et le département de la Seine-Saint-Denis au sud. Alors que la mise à 2x2 voies a déjà été réalisée à plus de 80 % entre Paris et Laon et à 50 % entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe, elle se poursuivra entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, sur 70 km, et avec les phases 1 et 2 du contournement nord de Maubeuge. Les partenaires du Pacte s'engagent à une mobilisation collective des moyens nécessaires aux engagements pris en termes de calendrier pour la réalisation de ces infrastructures.



RN 2 - Échangeur d'Avesnelles @ Région Hauts-de-France / P. Dapvriil

► **Objectif 2** : l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Lille et la Sambre-Avesnois (LSA)



Les Pactes SAT 1 et 2 ont visé, sur ce territoire, à réduire les inégalités territoriales, à renforcer les offres de déplacements du quotidien et à améliorer la qualité et la sécurité des réseaux. Ces objectifs s'inscrivent également dans une volonté réaffirmée d'accélération de la transition énergétique.

Ainsi, dans ce cadre, l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Lille, la Sambre et l'Avesnois ainsi que la Thiérache est identifiée comme un enjeu stratégique pour le territoire. Le volet mobilités du CPER permet de poursuivre les réflexions sur cet axe ferroviaire, en cohérence avec la réflexion plus globale sur le futur Service express régional métropolitain (SERM) Hauts-de-France.

Cela s'est notamment traduit, sur le réseau structurant du territoire couvert par les Pactes, par 38,9 millions d'euros d'investissements de modernisation financés par SNCF Réseau, sur la période 2021-2024.

► **Objectif 3** : La poursuite des travaux de la ligne ferroviaire Laon-Hirson



Le programme de régénération de la ligne ferroviaire n° 229 000 reliant Laon à Hirson doit permettre de restaurer ses caractéristiques nominales sur l'ensemble des 55 kilomètres de la voie ferrée afin de garantir la pérennité de cette ligne pour une durée de 30 ans.

Les circulations ont été suspendues à compter de fin 2023. Après quelques travaux préparatoires au second semestre 2024, les travaux principaux auront lieu en 2025-2026 pour une remise en service prévue en janvier 2027.



RN2 - Viaduc de franchissement de l'Helpe Majeure - © Lybellule

ENJEU 2 – Développer les mobilités du quotidien

La mobilité joue un rôle crucial dans le développement d'un territoire et peut être qualifiée de transversale car permettant d'agir sur de nombreuses thématiques : économique, sociale, environnementale ou bien encore territoriale. La mobilité est donc un véritable levier stratégique pour le développement d'un territoire. Répondre aux impératifs climatiques implique de repenser notre modèle de mobilité dans son ensemble. C'est aussi une opportunité formidable de réduire le coût des déplacements, de créer du lien et d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire.

L'isolement géographique, la dépendance à la voiture et la fracture sociale imposent ici plus qu'ailleurs d'imaginer des solutions adaptées et répondant aux attentes des habitants, en particulier dans les zones rurales où l'offre de transport est limitée.

La Région, cheffe de file de l'intermodalité et de la mobilité, est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité. À cette fin, elle doit élaborer, pour 5 ans, des COM (Contrat Opérationnel de Mobilité) et des PAMS (Plan d'Action en faveur de la mobilité solidaire) à l'échelle des bassins de mobilité. Le pilotage des COM est assuré par la Région, celui des PAMS par un binôme Région-Départements.

La Sambre-Avesnois-Thiérache est incluse dans le bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache, qui regroupe aussi les territoires voisins. Les enjeux et objectifs communs aux COM et PAMS du bassin du Hainaut-Cambrésis-Thiérache, en cours de validation, sont les suivants.

► **Objectif 1** : valoriser et faire connaître les aides et services existants

Il s'agit de renforcer la communication sur les dispositifs existants et de former les prescripteurs de mobilité, d'enrichir la connaissance de l'offre de mobilité et des aides disponibles. Il s'agit aussi d'optimiser les besoins et de capitaliser sur les retours d'expérience (par exemple via une maison des mobilités durables).

► **Objectif 2** : améliorer la coordination entre les nombreux acteurs de la mobilité

Le dialogue entre les acteurs de la mobilité sera encouragé et consolidé. Il s'agira également de faciliter le développement des outils et services intermodaux et de fluidifier la gestion des situations dégradées.

Avec l'accord unanime des intercommunalités de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, correspondant à la partie Nord du bassin de mobilité régional Hainaut-Cambrésis-Thiérache, le syndicat mixte Sambre Mobilités engagera une étude sur les coopérations et le développement des mobilités à une nouvelle échelle. Il s'agit de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques locales y compris trans-frontalières.

► **Objectif 3** : compléter l'offre existante en tenant compte des spécificités des territoires et des publics

L'objectif est de permettre une mobilité accessible à tous, de couvrir le bassin par un maillage de lieux d'accompagnement, d'encourager et d'accompagner le développement de nouveaux services de mobilité, en meilleure adéquation avec les besoins identifiés (services réguliers, services à la demande, mobilités alternatives...) et d'améliorer l'intermodalité entre les différentes offres.

► **Objectif 4** : développer les liaisons territoriales

Il s'agit d'améliorer la mobilité transfrontalière, de développer des solutions pour permettre l'accessibilité aux soins et de renforcer les connexions avec les bassins limitrophes de l'aire urbaine centrale et de l'Arrageois.

► **Objectif 5** : accéder à la mobilité

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des publics fragiles et leur accès à la mobilité, notamment grâce aux plateformes de mobilité solidaires, telle que celle portée par la mission locale de Thiérache.



Pont ferroviaire d'Avesnelles - © Région Hauts-de-France / D. Bokalo



Voie verte de l'Avesnois - © C. Arnould

ENJEU 3 – Développer les mobilités actives

Les mobilités actives dont le vélo sont un point d'accroche et un vecteur d'attractivité. Le Schéma national des vélo-routes actualisé en 2023 comprend 59 itinéraires, dont 10 sont intégrés dans le réseau Eurovélo, notamment l'Eurovélo3 qui traverse le territoire (la Scandibérique).

D'autres itinéraires régionaux, notamment la V31 entre Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Forêt de Mormal, Avesnes-sur-Helpe, complètent le Schéma national.

L'État et la Région accompagnent les projets visant à achever le maillage du réseau cyclable structurant régional, prioritairement en zone peu dense. Ils prêteront une attention particulière aux projets portés par les collectivités territoriales, notamment les Conseils départementaux, ou les intercommunalités sur ce territoire, comme par exemple la liaison entre l'EuroVélo 3 et le Val Joly ou les aménagements cyclables à Feignies. Le cas échéant, Voies navigables de France (VNF) mettra à disposition des porteurs de projets, par superposition d'affectation, le domaine qui lui est confié.

Axe 3 : La culture, le patrimoine et le tourisme

ENJEU 1 – Renforcer la connaissance et l'ingénierie auprès des acteurs culturels

► **Objectif 1** : partager la connaissance et accompagner les porteurs de projets.

Mieux se connaître permet de développer une culture commune du territoire, d'imaginer des mutualisations, des projets et des échanges. De nombreuses informations, cartographies, rapports existent déjà.

Il s'agira donc de compléter les dispositifs existants pour disposer d'une cartographie générale et complète. Cet état des lieux sera ensuite partagé pour faire en sorte que l'information soit disponible et facilement accessible par l'ensemble des acteurs du territoire.

Sur la base du recensement qui sera effectué pour une meilleure connaissance des acteurs et ressources du territoire, les propositions pourraient s'articuler autour de l'organisation de revues de projets, et d'identification des pools de compétences sur la culture et le patrimoine notamment via des partenariats publics-privés, comme au Quesnoy ou à Hautmont.

► **Objectif 2** : favoriser les échanges, la professionnalisation et la mise en réseau entre les acteurs du territoire.

Pour mieux accompagner les porteurs de projets et acteurs du territoire, il est proposé de mettre en place une animation régulière, via des temps de sensibilisation, ainsi que l'organisation d'une rencontre annuelle des acteurs culturels permettant d'échanger sur les outils existants en termes d'ingénierie culturelle et d'identifier les besoins.

Une attention particulière sera portée à la façon de fédérer les acteurs culturels et patrimoniaux à travers la mise en réseau ou la professionnalisation de certains opérateurs (musées, micro-folies etc.) mais également en s'appuyant sur les équipements et opérateurs « phares » du territoire tels que l'abbaye de Saint-Michel, le Familistère de Guise, le Pôle des cultures actuelles d'Aulnoye-Aymeries, le Pôle gare numérique de Jeumont, l'Ecomusée de l'Avesnois et ses sites de Trélon et Fourmies, le Manège-scène scène nationale de Maubeuge, la saison culturelle transfrontalière d'Hirson, etc.



Abbaye Saint-Michel en Thiérache - © Département de l'Aisne

ENJEU 2 – Poursuivre la rénovation du patrimoine

L'important patrimoine dispersé sur ce territoire témoigne d'une histoire forte, à dominante rurale, religieuse ou militaire mais également en partie industrielle : la tour florentine de Buire, l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, le Familistère de Guise, les remparts Vauban, l'architecture de la reconstruction post seconde guerre mondiale, les églises fortifiées de Thiérache...

Une vingtaine de chantiers de restauration de monuments historiques a été conduite dans le cadre des Pactes SAT 1 et 2 (notamment des opérations sur les églises fortifiées de Prisces, Saint-Algis, Vervins, l'abbaye de Saint-Michel, sur la collégiale d'Avesnes-sur-Helpe ou le Keighley Hall à Poix-du-Nord).

Dans la continuité de l'ambition portée par l'État et la Région dans le cadre du CPER 2021-2027, la rénovation et la valorisation du patrimoine de la Sambre-Avesnois-Thiérache reste un enjeu stratégique. L'État s'engage donc à maintenir son soutien en faveur du patrimoine protégé en poursuivant les restaurations des monuments historiques notamment via des crédits de droit commun.

La préservation et la restauration du patrimoine sont incontournables pour le rendre accessible, conforter et renforcer les usages actuels ou en développer de nouveaux, tout en faisant appel à des savoirs faire très spécifiques à affermir.

La mise en lumière des richesses patrimoniales de ces territoires et leur mise en réseau en s'appuyant sur les équipements présents, permet également d'en renforcer son attractivité touristique.



Famillistère de Guise - © Département de l'Aisne

ENJEU 3 – Développer l'attractivité du territoire et l'accessibilité à la culture et au patrimoine

- **Objectif 1** : investir le contrat de destination touristique et accompagner la montée en puissance du territoire

Le territoire s'est doté d'un contrat de destination touristique porté par la Région en lien avec les Départements et les intercommunalités et qui formalise, à l'échelle de la destination Sambre-Avesnois-Thiérache, un cadre de partenariat pour assurer la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique partagée. L'animation de ce contrat est confiée aux offices de tourisme de l'Avesnois et de la Thiérache.

Des segments de clientèles sont identifiées : au niveau national, les « happy family » et les « couples promeneurs chaleureux » ; au niveau international, les marchés belge, néerlandais et allemand, sans oublier néo-zélandais (en lien avec l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 2023 du site Le Quesnoy Communal Cemetery Extension ; sur le territoire de la SAT, la nécropole d'Assevent a aussi été inscrite).

Les actions du contrat porteront prioritairement sur les axes opérationnels suivants :

- Déploiement du tourisme de nature (itinérances douces et multi modalités),
- Valorisation du patrimoine, de la culture et des savoir-faire,
- Mise en valeur du terroir, notamment autour du maroilles,
- Transformation et mise en marché de l'offre en adéquation avec l'accompagnement de Hauts-de-France Tourisme.



La collégiale Saint-Nicolas d'Avesnes-sur-Helpe - © P. Houzé

► **Objectif 2** : Exploiter pleinement le potentiel de l'axe navigable

Avec la réouverture de la voie navigable, la Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise offrent des opportunités uniques. Voies navigables de France et les collectivités riveraines engageront ainsi une réflexion spécifique, dans le cadre de la gouvernance partagée de l'axe, pour définir, dès la première année du Pacte, un programme d'actions concrètes, en synergie avec les objectifs touristiques de l'axe 1 « déploiement du tourisme de nature » du contrat de destination touristique, à mettre en œuvre sur la seconde partie du Pacte.



La Tour Florentine à Hirson © Département de l'Aisne

► Objectif 3 : Mieux communiquer, faire savoir, rendre visible

Cette démarche permettra de contribuer à rendre ce territoire et ses habitants fiers de leur patrimoine culturel, naturel, bâti et mémoriel, et d'en faciliter l'appropriation. Elle s'articulera autour d'une stratégie de mise en visibilité du patrimoine, une stratégie de communication et la déclinaison en outils.

II/ CHANGER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

Axe 1 : Le retour à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle

Agir pour l'emploi dans le territoire nécessite de travailler de façon plus collective, tant en ce qui concerne l'approche et le repérage des besoins des entreprises, la construction de parcours avec les publics aussi bien pour éviter les ruptures que pour faciliter l'échange entre professionnels.

ENJEU 1 – Engager et mobiliser les entreprises pour la réussite des projets

Les entreprises jouent un rôle clé dans la création et le maintien de l'emploi. Pour favoriser le développement de l'emploi, elles mettent en place des actions multiples en termes de : recrutement, formation, montée en compétences, promotion de la diversité et de l'inclusion, engagement social et territorial... La bonne connaissance du tissu des entreprises et de leurs besoins, à court et moyen terme, est donc essentielle. L'État et les Départements de l'Aisne et du Nord se mobiliseront en faveur du recrutement des publics vulnérables au travers notamment de contrats aidés.

Les entreprises du territoire qui s'engagent dans la dynamique de transitions « REV3 » innovent ; elles sont porteuses d'emplois et de nouvelles compétences pour les habitants dans leur diversité. La « coloration » des formations à l'aune de ces nouvelles filières (« Campus REV3 ») et l'adaptation des parcours de formation pour répondre à la demande d'emploi du territoire représentent des enjeux prioritaires. La Région avec son programme filière d'avenir dans le cadre du plan régional de formation 2025 aidera notamment à répondre à ces enjeux.

ENJEU 2 – Sécuriser les trajectoires des publics au travers d'un « contrat de parcours » et prévenir le décrochage

L'accompagnement du public est un élément clé de la stratégie du retour à l'emploi. L'objectif du « contrat de parcours » est d'éviter les ruptures de parcours en portant une attention particulière à chaque étape, en particulier à l'entrée et à la sortie de parcours, et en veillant à lever les freins périphériques à l'emploi (mobilités, garde d'enfants, santé mentale...).

Il s'agirait également de renforcer l'offre de services à destination des jeunes décrocheurs par plusieurs voies :

- l'augmentation de la capacité de l'École de la deuxième chance (E2C) du Grand Hainaut, sur les sites de Fourmies et Vervins ;
- la création d'une antenne de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) à Maubeuge ;
- le renforcement du dispositif « Réussis sans attendre » pour prévenir l'entrée dans le revenu de solidarité active des jeunes et particulièrement des jeunes couples et des jeunes parents seuls ;
- l'amplification des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- l'appui sur le Familistère Campus à Guise, en cours de création, comme lieu d'insertion et d'inclusion au travers de nouvelles filières, lieu de formation et lieu de développement de l'entrepreneuriat.

Il s'agirait également de conforter les écoles de production sur le territoire ainsi que l'appareil de formation en apprentissage, notamment les centres de formation d'apprentis.



Halte nautique de Landrecies - © C. Arnould

ENJEU 3 – S’engager dans une coordination permanente des acteurs du réseau pour l’insertion, la formation et l’emploi

Le réseau pour l’emploi de la SAT compte des professionnels engagés au quotidien en faveur des entreprises et des publics. Afin de conforter le travail déjà réalisé et de développer de nouvelles actions, il convient de favoriser les coopérations, notamment au sein des nouveaux Comités locaux pour l’emploi (CLPE), et d’être très actifs au sein de la « Task Force » mise en place par la loi sur le plein emploi.

Au-delà de la mobilisation pour le recrutement des publics les plus vulnérables, les acteurs doivent se mobiliser pour développer les immersions en entreprises, particulièrement sur les secteurs en tension.

Il s’agira également de soutenir une offre de repérage et de remobilisation à la hauteur du poids démographique du territoire et de maintenir des dispositifs dérogatoires au droit commun, concernant par exemple les contrats aidés.

Les actions qui seront mises en œuvre viseront à favoriser ces coopérations et à innover dans les approches, y compris sur le plan transfrontalier avec la Belgique, mais également à accroître la mobilisation des crédits européens pour l’emploi.

Axe 2 : L’éducation

ENJEU 1 – Inscrire l’Éducation nationale dans une dynamique prospective d’aménagement du territoire

- ▶ **Objectif 1** : améliorer la lisibilité des réseaux éducatifs et de la carte scolaire.
- ▶ **Objectif 2** : renforcer l’attractivité des postes et des structures éducatives.
- ▶ **Objectif 3** : développer l’innovation pédagogique en vue de promouvoir l’excellence et de lutter contre les déterminismes (social, de genre, de territoire).
- ▶ **Objectif 4** : participer à la réflexion des collectivités qui le souhaitent dans leur démarche de requalification des bâtiments scolaires (collèges, école) dont la destination est modifiée par l’évolution démographique.



Rénovation énergétique du collège Pierre Ronsard à Haumont - © C. Arnould

ENJEU 2 – Développer l'accès aux formations de l'enseignement supérieur

- ▶ **Objectif 1** : mettre en relation les partenaires associatifs proposant des programmes de mentorat (notamment axés sur la question de la mobilité) et les collèges et lycées du territoire.
- ▶ **Objectif 2** : s'appuyer sur les campus connectés de Maubeuge et d'Hirson pour viser un meilleur accès aux études supérieures en ciblant prioritairement les jeunes « ni en études, ni en emploi, ni en formation » (NEET).
- ▶ **Objectif 3** : renforcer et suivre le déploiement de la « Cordée du service public » portée par l'Institut régional d'administration de Lille et développer cette initiative, débutée au collège Jules Verne de Maubeuge, auprès d'autres établissements (collèges et lycées) du territoire.
- ▶ **Objectif 4** : sécuriser l'accès des jeunes du territoire à l'enseignement supérieur en mobilisant le Programme régional de réussite en études longues, et en utilisant le chèque Pass formation de la Région pour financer des formations jusqu'au doctorat.

ENJEU 3 – Favoriser les parcours d'excellence en voie générale et en voie professionnelle

- ▶ **Objectif 1** : étendre les dispositifs existants (dispositif « Innovons et développons l'esprit d'engagement », événement « Jeune et Audacieux »...) pour encourager la réussite et l'engagement des jeunes sur l'ensemble du territoire, en renforçant les actions en faveur de la relation école-entreprise, les forums des métiers, les classes transplantées, les stages, et en renforçant la diffusion des informations sur l'orientation et les métiers.
- ▶ **Objectif 2** : accompagner l'élaboration d'un Programme pluriannuel d'orientation territorial pour mutualiser les partenariats locaux en mettant l'accent sur l'ambition et la mobilité des élèves.
- ▶ **Objectif 3** : assurer une diffusion exhaustive et homogène de l'information sur les métiers et mettre en place des ateliers adaptés au territoire, animés par les référents territoriaux « Proch'Orientation » à destination des collèges. S'appuyer sur les campus des métiers et des qualifications pour mener des actions sur l'attractivité des métiers sur le territoire.
- ▶ **Objectif 4** : promouvoir l'apprentissage et l'alternance comme voie d'excellence sur le territoire de la SAT.
- ▶ **Objectif 5** : soutenir les internats d'excellence avec une communication précoce sur les aides financières et une offre éducative attractive.
- ▶ **Objectif 6** : renforcer la lutte contre le décrochage scolaire en consolidant le micro-lycée de Maubeuge au sein du réseau Formation, qualification, emploi (FOQUALE) et de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, en développant des liens avec le micro-lycée de Saint-Quentin pour diversifier l'offre de formation et en accompagnant pédagogiquement les écoles et collèges les plus fragiles et d'une manière générale les adolescents notamment au travers du dispositif du Pacte local des solidarités (versant Aisne).
- ▶ **Objectif 7** : construire un pôle d'excellence autour des métiers de la santé en renforçant l'accompagnement vers ces métiers sur tout le territoire, en étendant la Cordée de la réussite « santé » et en formalisant une politique territorialisée d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable via les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- ▶ **Objectif 8** : soutenir la mobilité dans le territoire des référents « politiques éducatives » et « orientation » et favoriser la mobilité des élèves dans leurs déplacements (ex : forums, manifestations sportives et culturelles...).



École de production Étincelle à Vervins - @Région Hauts-de-France / D. Bokalo

ENJEU 4 – Affirmer l'excellence par l'accès à la culture, l'ouverture sur le monde et l'usage du numérique

- ▶ **Objectif 1** : développer l'action « territoire sonore » en Sambre-Avesnois-Thiérache en impliquant les établissements scolaires dans des projets musicaux, en s'appuyant sur les structures culturelles (festivals, contrat culture-ruralité, classes à horaires aménagés...) et en valorisant l'existant avec des initiatives comme les internats à coloration musicale, les lectures musicales ou des projets alliant science et musique.
- ▶ **Objectif 2** : associer d'autres domaines artistiques, tels que le théâtre et l'éloquence, afin de diversifier les initiatives et tendre vers le « 100% éducation artistique et culturelle », tout en renforçant la maîtrise de la lecture et la fluence dans les établissements.
- ▶ **Objectif 3** : créer des parcours patrimoniaux et artistiques liés à l'héritage des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, tels que « Mon patrimoine à vélo » ou « Une minute de danse ».
- ▶ **Objectif 4** : renforcer l'engagement citoyen des jeunes en déployant de nouveaux dispositifs « territoires éducatifs ruraux » et en structurant le parcours citoyen tout au long de la scolarité, tout en associant les parents, en généralisant les initiatives d'engagement (service national universel, cadets de la sécurité civile, service civique) et en augmentant les opportunités de missions citoyennes au sein des collectivités et associations.
- ▶ **Objectif 5** : développer l'accès à l'information et aux programmes de mobilité européens et internationaux, favoriser la coopération transfrontalière.
- ▶ **Objectif 6** : lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme, en misant sur des dispositifs innovants pour les adultes et les élèves, via des partenariats associatifs, la formation aux compétences numériques, l'accès à des équipements adaptés et la promotion d'un usage raisonné du numérique, avec des initiatives comme le dispositif PIX (qui permet d'évaluer, développer et certifier les compétences numériques des élèves, étudiants et stagiaires) et des ateliers sur les enjeux technologiques.

Il s'agit notamment de renforcer les liens entre médiation numérique et action sociale, d'intégrer des ressources en ligne (MOOC, tutoriels, formations certifiantes) et d'inclure les publics en insertion professionnelle dans les programmes de médiation numérique.

ENJEU 5 – Renforcer la prise en charge des élèves en situation de handicap

L'objectif est d'expérimenter, sur le périmètre du bassin d'éducation de la Sambre-Avesnois, la mise en place de 11 Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) correspondant au réseau des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) existants. Cette expérimentation viendra compléter le dispositif déjà déployé dans le département de l'Aisne en 2024.

La gouvernance du PAS sera assurée par un « trio de pilotes », constitué par un chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription et le responsable de l'équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS), employeur de l'éducateur spécialisé dédié.

Le « binôme de proximité », constitué d'un enseignant coordonnateur et de l'éducateur spécialisé dédié formant l'équipe permanente du PAS, pourra être mobilisé pour un avis, un conseil, un appui et/ou une intervention et participer à l'élaboration d'une réponse qui peut être de trois ordres :

- des aménagements pédagogiques et éducatifs au sein de la classe en premier lieu ;
- la mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté (MPA), suivant les besoins de l'élève ;
- un soutien et/ou un accompagnement spécifique de l'équipe/de l'élève par des professionnels :
 - de l'Éducation nationale : réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), réseaux ressources départementaux, personnel des services sociaux et de santé...,
 - des secteurs médico-social et sanitaire (EMAS, plateformes de coordination et d'orientation, libéraux).

Axe 3 : La santé

ENJEU 1 – Renforcer l'attractivité médicale et l'accès aux soins

- **Objectif 1** : reconstruire l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Maubeuge.

Une priorité du territoire consiste à construire ce nouvel institut à Maubeuge. Ce projet est sous compétence de la Région mais le portage de l'investissement est assuré par le centre hospitalier de Maubeuge. Cet IFSI sera reconstruit en contiguïté du lycée Pierre Forest qui est déjà très investi dans la filière d'excellence des métiers de la santé.

- **Objectif 2** : soutenir la présence médicale par le déploiement des centres de santé les projets de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et les aides à l'installation.

Il est nécessaire de conforter et poursuivre la politique de maillage du territoire en centres et maisons de santé pluridisciplinaires, ainsi qu'en structures d'exercice coordonné de soin, à l'image par exemple de la Maison Nord Santé Avesnois, fruit d'un partenariat entre intercommunalités et Département. L'amélioration de la mobilité des habitants pour leur parcours de santé est un enjeu prégnant sur le territoire, y compris via une coopération transfrontalière renforcée.

La totalité de la SAT est désormais éligible aux aides à l'installation pour les médecins libéraux (100 % du territoire qualifié en zone d'intervention prioritaire). Cela s'accompagne d'efforts des collectivités territoriales en faveur du financement des locaux professionnels, du logement pour les internes et de la mise en valeur des atouts des communes auprès des universités. La coordination des actions entre l'État, les CPAM de l'Aisne et du Hainaut et les collectivités territoriales sera renforcée.



Maison de santé pluri-professionnelle d'Aulnoye-Aymeries © C. Arnould

► **Objectif 3** : faciliter l'accès aux soins des plus vulnérables.

Les CPAM s'engagent à poursuivre et à développer leurs actions de proximité et partenariales dans le cadre de :

- l'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire ;
- la recherche de médecins traitants pour les assurés en affection de longue durée (ALD) ;
- l'octroi d'aides financières pour faciliter l'accès aux droits et aux soins. Ces aides sont facultatives et sous conditions pour permettre de faire face aux dépenses non remboursées, par exemple pour des prothèses dentaires, des frais d'optique, des appareils auditifs, des frais liés à une hospitalisation... ;
- l'accompagnement des publics les plus vulnérables dans les démarches d'accès aux droits et à la santé et à l'inclusion numérique.

La CPAM du Hainaut s'engage également à mieux promouvoir l'accès à l'examen de prévention en santé au sein de son centre d'examens de santé de Maubeuge.

► **Objectif 4** : renforcer la maîtrise de stage en lien avec les universités pour favoriser la réalisation de stages d'internes et d'externes sur le territoire.

Un objectif est de faciliter les choix de stages sur le territoire avec les facultés qui entourent le territoire (universités de Lille, Amiens, Reims) ainsi que la Belgique, et d'améliorer la promotion des stages d'internat à l'hôpital et dans les cabinets de médecine de ville. Deux actions phares seront déployées : l'organisation de formations délocalisées ; une régulation plus volontariste de l'ouverture des terrains de stages pour favoriser le choix par les internes de la SAT. Pendant la durée du Pacte SAT 3, le nombre de stages sera augmenté notamment par la mise en place de la 4^e année d'internat de médecine générale en lien avec les facultés de médecine.

Il faudra également favoriser le déploiement des post-doctorants, assistants temps partagés et chefs de clinique en région, pour renforcer les services des centres hospitaliers, développer une stratégie de coopération entre les centres hospitaliers généraux et les centres hospitaliers universitaires pour développer l'universitarisation en territoire et leur installation sur le long terme ainsi que les relations « ville-hôpital ».

ENJEU 2 – Pérenniser et diversifier les actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec les collectivités territoriales et le tissu associatif local

► **Objectif 1** : poursuivre les actions déjà engagées.

Les actions les plus emblématiques sont :

- Pour les enfants/jeunes : le renforcement des moyens alloués à la maison des adolescents (MDA) de Maubeuge ; le renforcement de l'antenne MDA de Vervins nouvellement créée, l'ouverture d'une Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED) à Maubeuge, des actions de dépistage précoce pour les troubles sensoriels, la poursuite des actions de dépistages buccodentaires en ruralité, la lutte contre le tabac et les addictions et la mobilisation de crédits en faveur d'une alimentation saine et de l'activité physique. Ces offres devront être consolidées ;

- Pour les personnes en situation de précarité : le déploiement volontariste des adultes relais médiateurs en santé dans les quartiers politique de la ville (6) et des médiateurs ruraux (2) ;

- Pour tous : des actions renforcées sur le dépistage organisé des cancers et des maladies respiratoires dans les officines ; des actions en lien avec la lutte contre le surpoids et l'obésité (dont le dispositif « Mission Retrouve ton Cap » à destination des enfants), la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, le développement de l'activité physique au quotidien et le développement des compétences psychosociales ; la démarche « lieu sans tabac » dans les hôpitaux du territoire.

- **Objectif 2** : développer de nouvelles actions, notamment en faveur des femmes, des jeunes et des personnes en situation de précarité.

Des nouvelles actions seront engagées sur le territoire comme le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, la poursuite du déploiement des médiateurs en santé en ruralité, le déploiement du parcours éducatif nutrition en milieu scolaire ou encore le soutien et le déploiement d'actions de prévention et promotion de la santé dans les structures sociales et d'insertion (missions locales et centres sociaux).

Dans le cadre de la feuille de route nationale prévention et via un financement de la CNAM, les CPAM vont aussi porter des actions de dépistage des troubles sensoriels et du rachis chez les petits et prioritairement au sein des écoles en REP et REP+ en lien avec la protection maternelle et infantile et aussi dans la ruralité.

- **Objectif 3** : permettre le développement de l'activité physique et des pratiques sportives.

Il s'agit de lutter contre la sédentarité et de favoriser l'apprentissage de la nage (notamment par la mobilisation du dispositif « savoir nager »). Cela passe par une attention préférentielle au territoire pour la construction de nouveaux équipements et la rénovation de l'existant.

L'accès à une maison sport santé (MSS) à tous les habitants du territoire est également une priorité, soit en habilitant une nouvelle MSS, soit en étendant le périmètre de déploiement des MSS d'ores et déjà habilitées, en créant de nouvelles.

- **Objectif 4** : lutter contre la précarité alimentaire.

Il s'agit de renforcer l'accessibilité des plus vulnérables à une alimentation saine (paniers solidaires) et de renforcer les initiatives d'éducation à une alimentation saine.

- **Objectif 5** : favoriser l'inclusion numérique pour un meilleur accès aux droits.

Il s'agit de favoriser le parcours de soin et la faculté de bénéficier de services santé à distance (notamment ameli.fr et mon espace santé) en renforçant l'observation à travers la réactualisation de l'indicateur de fragilité numérique et l'inclusion numérique de tous.

Cette inclusion numérique sera favorisée notamment par le financement d'un projet innovant au sein de la communauté de communes Cœur de l'Avesnois et de la communauté de communes Sud Avesnois visant à réaliser un diagnostic de l'existant et construire un plan d'actions adapté. Plus largement, une feuille de route inclusion numérique en santé sera prochainement déployée dans la région avec la conduite d'actions auprès des usagers les plus en difficulté en Hauts-de-France.

ENJEU 3 – Mettre en place des solutions innovantes pour la transformation de l'offre médico-sociale

- **Objectif 1** : augmenter les capacités de repérage et d'intervention précoces des troubles du neuro-développement chez l'enfant.

Un objectif majeur sur le territoire est d'augmenter le nombre de places en centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) (besoin important engendré par le dépistage des troubles du neuro-développement) et d'engager une coordination entre les CAMSP d'Aulnoye-Aymeries et d'Hirson avec l'objectif de fluidifier et de raccourcir les délais de prise de rendez-vous pour le territoire.

- **Objectif 2** : améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Grâce au nouveau plan « 50 000 solutions », cet effort sera poursuivi. En 2024, ce sont d'ores et déjà 35 nouvelles solutions qui ont été financées par l'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France sur le territoire avec une priorité pour l'accueil d'enfants souffrant d'un trouble du spectre autistique (20 nou-

velles places). Le territoire restera prioritaire pour l'agence dans les tranches suivantes. Les capacités d'accueil seront nettement augmentées sur la période du Pacte SAT 3, selon une programmation à déterminer.

Sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, et dans le cadre de la contractualisation entre le Département du Nord et les organismes gestionnaires d'établissements et services dans le champ du handicap, la coopération entre Établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT), dispositifs Habitat et Instituts médico-éducatifs (IME) sera consolidée, tandis que l'extension de places en service d'accueil temporaire et foyer logement confortera les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes. L'accompagnement des personnes bénéficiera également d'un dispositif de coopération territoriale structurant.

Sur l'arrondissement de Vervins, la reconstruction d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) actuellement implanté à Vervins, et d'une maison d'accueil spécialisé (MAS) dans un lieu unique à Guise permettra de rapprocher les deux structures et d'offrir un plateau technique sur un seul site adapté aux besoins des publics accompagnés et des professionnels.

► **Objectif 3** : favoriser la prise en soins des personnes âgées à domicile et permettre de rompre l'isolement.

Les actions en cours dans ce territoire répondent aux objectifs suivants :

- développer les actions de prévention à domicile à partir des centres ressources territoriaux en lien avec les maisons sport santé ;
- mener à bien avec les Départements la transformation des services à domicile ;
- développer un parcours de diagnostic et d'accompagnement des personnes atteintes de maladies d'Alzheimer et apparentées animé par la filière gériatrique de la Sambre-Avesnois avec les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les acteurs médico-sociaux (dont plateforme de répit des aidants et les équipes spécialisées Alzheimer à domicile) ;
- déployer la démarche ville-hôpital de conciliation médicamenteuse pour améliorer les prescriptions à partir de CPTS et du centre hospitalier de Maubeuge ;
- favoriser l'accès à l'expertise gériatrique dans les lieux de vie avec la mise en place des équipes mobiles à domicile et en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans la Thiérache et ouvrir en 2025 l'unité cognitivo-comportementale du centre hospitalier de Saint-Quentin ;
- développer le parcours de santé des aidants dans le cadre des filières avec le repérage des professionnels libéraux.

ENJEU 4 – Poursuivre la modernisation et la rénovation des hôpitaux

Plusieurs opérations majeures de modernisation de l'offre hospitalière et médico-sociale seront conduites durant le Pacte SAT 3 :

- conduire la restructuration des différentes composantes de Hinove à horizon 2028 (à Hirson : hôpital et EHPAD ; à Vervins : hôpital et EHPAD ; au Nouvion-en-Thiérache : EHPAD) ;
- regrouper les activités chirurgicales de Wignehies/Fourmies à horizon 2028 (y compris urgences du centre hospitalier de Fourmies) ;
- restructurer le centre hospitalier de Valenciennes qui est l'établissement de recours de la SAT ;
- moderniser de manière coordonnée les centres hospitaliers de Hautmont et de Jeumont ;
- restructurer l'hôpital de Felleries-Liessies.

D'autres opérations d'investissements pour la modernisation de l'offre sanitaire et médico-sociale seront menées sur ce territoire comme la reconstruction d'un nouvel EHPAD du Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes ou encore celui de Landrecies. La liste présentée dans ce document n'est donc pas exhaustive.

Axe 4 : Le logement

ENJEU 1 – Accentuer le recours aux dispositifs de droit commun

- **Objectif** : créer une instance partenariale, opérationnelle et co-animée sur le logement avec les acteurs du territoire.

Il s'agit de mettre en place une instance non décisionnelle mais opérationnelle, ayant pour objectifs le partage d'informations entre collectivités territoriales et partenaires, le partage d'expérience entre pairs, la diffusion des bonnes pratiques et l'accompagnement technique. Cette instance pourra également développer des outils permettant d'améliorer la lisibilité des dispositifs actuels et prochains (par exemple « seconde vie des logements sociaux), appel à projets du fonds européen de développement régional (FEDER), offres de la Caisse des dépôts et consignations, d'Action logement...) pour les collectivités territoriales et les acteurs du territoire pour leur permettre de s'en saisir pleinement.



ENJEU 2 – Poursuivre et amplifier la lutte contre l'habitat indigne et la réhabilitation de l'habitat privé dégradé sur l'ensemble du territoire, urbain et rural

- **Objectif 1** : mobiliser le dispositif d'acquisition-amélioration mis en place par l'État pour traiter les logements privés dégradés.

Le dispositif de production de logements sociaux par acquisition et amélioration permet de financer l'achat de logements privés dégradés pour les réhabiliter en logements sociaux. Une mobilisation plus forte de ce dispositif par les bailleurs et les collectivités territoriales sur la durée du Pacte SAT 3 doit permettre de traiter un nombre plus important de logements individuels dégradés sur le territoire (enjeu des « HLM horizontaux »). La convention entre le Département du Nord et son office Partenord Habitat prévoit un financement spécifique sur les opérations d'acquis-améliorés. Une convention similaire entre le Département de l'Aisne et les bailleurs sociaux locaux et l'EPF Hauts de France pourrait être adaptée au territoire de l'arrondissement de Vervins.

- **Objectif 2** : déployer les pactes territoriaux de l'Agence nationale de l'habitat pour la mise en œuvre du Service public de la rénovation de l'habitat.

La réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre d'un véritable service public de rénovation de l'habitat. Les pactes territoriaux France Rénov', portés dans la Sambre-Avesnois par le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), constituent ainsi une offre de service public pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble d'un territoire, accessible à toute la population.

Le Département du Nord sera signataire des pactes territoriaux. Il y valorisera une offre de service globale, en identifiant ses différents points d'accueil et les dispositifs financiers mobilisables. Il s'agit de déployer ces pactes pour l'ensemble des intercommunalités.

Le Département de l'Aisne a décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'un pacte territorial France Rénov' sur les volets animation territoriale et information, conseil et orientation pour tous les publics. Cet engagement départemental portera sur une durée de trois ans et sera dégressif afin que les établissements publics de coopération intercommunale et le Pays de Thiérache assument ces missions. Le Pays de Thiérache porte la politique habitat depuis sa création en 2004 et s'engagera dans un Pacte Territorial auprès de l'ANAH sur l'arrondissement de Vervins pour une durée de 5 ans.

Pour sa part, la Région s'engage à favoriser l'accès des ménages à des rénovations globales et performantes via sa régie régionale de tiers financement, le service public de l'efficacité énergétique (SPEE), en déployant ses dispositifs « Hauts-de-France Pass rénovation » et « Hauts-de-France Pass Copropriété » ainsi que via le financement de travaux par l'avance de subventions et la possibilité d'accorder un prêt en cas de carence de l'offre bancaire classique.

- **Objectif 3** : mobiliser, de façon renforcée, de l'ingénierie sur les opérations les plus complexes.



Par exemple, l'EPF Hauts-de-France est engagé dans le Pacte depuis son acte 2 et propose une action renforcée sur plusieurs projets ciblés. L'EPF, dont l'extension au nord de l'Aisne va se concrétiser en 2025, se mobilisera ainsi sur l'ensemble du territoire pour accompagner les projets de logements en renouvellement urbain, avec un nouveau programme pluriannuel d'intervention 2025-2029 qui consolide son intervention dans l'habitat dégradé.

ENJEU 3 – Garantir une offre de logements locatifs sociaux de qualité et adaptée au contexte de la SAT



Afin d'amplifier les actions de cet enjeu 3 sur le territoire de la SAT, une démarche expérimentale portée par le collectif des bailleurs SAT-ellites sera accompagnée dans le cadre du présent contrat.

- **Objectif 1** : convertir les logements sociaux au gaz vert.

Il s'agit de faire de la SAT un territoire pilote de production de biogaz. La conversion des logements sociaux chauffés aujourd'hui au gaz fossile en gaz vert demande la création d'environ 10 unités de production par méthaniseur agricole autonome (pour 18 500 logements : injection de 207 GWh/an). En stabilisant les charges locatives par des contrats d'approvisionnement à long terme, ce projet contribue au soutien des agriculteurs locaux en diversifiant leurs revenus.

- **Objectif 2** : accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux.

En tant que garants historiques et indispensables de la cohésion sociale du territoire, les bailleurs sociaux font face à un enjeu majeur d'adaptation de leur parc, parfois vieillissant. Des rénovations sont nécessaires pour garantir la qualité de vie des locataires du parc social du territoire et pour maîtriser les charges locatives. Les bailleurs sociaux prévoient d'investir 120 millions d'euros dans la rénovation thermique et énergétique de 2000 logements d'ici à 2027.

Dans le cadre du Pacte SAT 3, le recours aux dispositifs et mesures d'accompagnement de la réhabilitation du parc social doit être amplifié pour permettre d'accélérer ces rénovations.

Un appel à projets régional dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2021-2027 visant la réhabilitation énergétique du parc social locatif conventionné sera notamment lancé en 2025. Il permettra aux bailleurs de présenter les opérations à venir répondant au cahier des charges et de mobiliser des financements du FEDER dans le cadre du programme 2021-2027 géré par la Région.

- **Objectif 3** : adapter l'offre aux nouveaux besoins en restructurant l'offre existante.

Il s'agit notamment de prévoir des petites et grandes typologies et de mettre en place des produits spécifiques correspondants aux besoins des professionnels (de la santé, des jeunes en formations etc.) et tenant compte du vieillissement de la population.

Le parc de logement social sur ce territoire est ancien et ne répond plus aux nouveaux besoins. Un travail sur les typologies à développer (regrouper des petites typologies pour faire un grand logement, diviser des grandes typologies pour proposer des petits logements) pourrait être engagé pour réfléchir à la restructuration de ce parc. Il conviendra également de poursuivre les actions engagées dans le domaine de l'habitat inclusif.

- **Objectif 4** : Faire de la SAT un territoire pilote de la gestion durable de la ressource en eau dans le logement social.

Dans le prolongement de la convention signée en mars 2025 entre l'URH Hauts-de-France, la Banque des Territoires et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Sambre-Avesnois-Thiérache peut devenir un territoire pilote pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) dans le logement social.

Cette stratégie territoriale, portée par les bailleurs sociaux, vise à faire du logement un levier de résilience climatique en agissant concrètement sur l'adaptation (désimperméabilisation, renaturation, ralentissement des ruissellements) et sur l'atténuation des risques, notamment les mouvements de terrain en zone argileuse et les débordements de réseaux en zone urbaine dense.

III/ AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Axe 1 : Les violences conjugales et intrafamiliales

ENJEU 1 – Renforcer la prévention auprès des jeunes notamment et former les professionnels

- **Objectif 1** : renforcer la prévention.

L'objectif est de développer et coordonner les interventions auprès des jeunes dès le plus jeune âge en s'appuyant sur les programmes existants (milieu scolaire, centres sociaux), leurs parents et des équipes éducatives pour sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux violences par partenaire ou ex, des structures spécialisées sur le sujet (Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), association de gestion des services sociaux, Unions départementales des associations familiales (UDAF)...), en lien notamment avec les cités éducatives.

- **Objectif 2** : former les professionnels.

Il s'agit de sensibiliser, de former et poursuivre la montée en compétences des professionnels au repérage des violences et à l'orientation des victimes, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, vers les structures spécialisées. Il s'agira également de mettre en place un socle de formations de premier niveau commun aux différentes institutions (France travail, CAF, MSA, services sociaux des Départements, etc.) quel que soit le lieu d'exercice professionnel, structure employeuse ou espace France Services, afin de permettre un repérage des violences, un premier accueil de la parole et une orientation vers les structures spécialisées.

Ces deux axes de travail permettront de détecter le plus précocement possible la présence de violences au sein des relations de couple (adolescents, adultes ou chez des personnes âgées) grâce à une connaissance des signaux faibles. Ce repérage précoce des violences favorisera la protection des enfants victimes de violences conjugales dès le plus jeune âge.

ENJEU 2 – Renforcer la prise en charge des victimes (adultes et enfants)

- **Objectif 1** : pérenniser les dispositifs existants.

Il y a lieu de veiller au maintien de solutions appropriées à la prise en charge des victimes à travers le financement de dispositifs d'accompagnement structurants : Accueil de jour (AJ), hébergements d'urgence, CIDFF, Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientations (LEAO), permanences d'aide aux victimes, mesures d'accompagnement protégées.



Accueil de jour Aubépine à Fourmies - © C. Arnould

► **Objectif 2** : répondre à des nécessités peu couvertes sur le territoire.

Il s'agira de :

- déployer une offre de mobilité en adéquation avec les besoins des victimes ;
- développer une prise en charge psycho-socio-éducative spécifique des enfants victimes ;
- permettre un accompagnement psycho-social des victimes ;
- favoriser le maillage et la constitution d'un réseau territorialisé d'assistants sociaux au sein des établissements scolaires de proximité permettant l'accompagnement social des élèves et des familles ;
- développer la création de places réservées pour les enfants des victimes de violences conjugales chez des assistants maternels pour favoriser l'accompagnement et la mise en place des démarches par les victimes adultes ;
- améliorer l'accueil des victimes, la prise des plaintes et renforcer la coordination des forces de l'ordre avec les autres institutions (justice, hôpitaux, services sociaux, etc.).

Par ailleurs, la CPAM du Hainaut a inscrit dans sa politique d'action sociale le soutien financier pour les victimes les plus vulnérables, le remplacement des appareillages (lunettes, appareils dentaires ...) mais aussi éventuellement et en complémentarité des aides de la CAF du Nord, à accorder des aides financières en fonction des situations d'urgence.

La création effective de la brigade de gendarmerie dédiée aux violences intrafamiliales (VIF) à Avesnes-sur-Helpe viendra renforcer la prise en charge des victimes, avec un effectif prévisionnel de 6 gendarmes. Une augmentation des effectifs dans l'optique de permanences régulières, qui pourraient se tenir à Maroilles, est également envisagé sur la durée de ce Pacte.

Dans l'optique de renforcer les solutions à destination des victimes, sera expérimenté un accueil de celles-ci dans les espaces France Services de Vervins, Guise, Le Nouvion-en-Thiérache, Hirson et Rozoy-Sur-Serre ainsi que le dépôt de plainte dans les services d'Urgences hospitaliers.

En complément des 10 mesures d'accompagnement protégé (MAP) permettant que l'AGSS de l'UDAF se charge du passage de bras des enfants dans le cadre des violences, seront créées des « zones neutres » devant les brigades de gendarmerie et les commissariats de police du territoire, afin de sécuriser ce passage de bras d'enfants en garde partagée.

ENJEU 3 – Conforter la prise en charge des auteurs de violences conjugales dans une optique de lutte contre la récidive

- **Objectif 1** : développer des places d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales.

Il s'agit de permettre l'éloignement des auteurs des domiciles conjugaux en laissant le choix aux victimes de rester ou non au sein de leur lieu de vie, afin de préserver un contact avec leur écosystème.

- **Objectif 2** : mettre en place des groupes thérapeutiques pour les auteurs de violences conjugales le nécessitant.

Ces groupes seront mis en place par des professionnels en santé mentale formés, afin de travailler sur les comportements, les passages à l'acte et permettant le changement.

- **Objectif 3** : renforcer l'accompagnement des auteurs grâce à une prise en charge globale et pluridisciplinaire.

Ces accompagnements globaux auront pour objectif de permettre le changement des auteurs de violences et permettre une réinsertion socio-professionnelle.

Il s'agit de traiter en lien avec les parquets et les associations spécialisées la prise en charge de tous les aspects de l'accompagnement de l'auteur : judiciaire, social, éducatif, psychologique, parentalité et hébergement...

La prise en charge des auteurs est essentielle car statistiquement les auteurs font plusieurs victimes au cours de leur vie.

ENJEU 4 – Harmoniser les pratiques de gouvernance et de partenariat au sein de la SAT sur le sujet des violences conjugales

- **Objectif 1** : déployer et animer une politique publique commune au sein des deux Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

Il s'agira de formaliser, dans le cadre des deux CESCE de bassins travaillant conjointement, une politique territorialisée de prévention des violences conjugales afin de permettre l'intervention auprès des jeunes en milieu scolaire dès le plus jeune âge, et auprès des équipes éducatives afin de sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux violences au sein du couple.

- **Objectif 2** : à titre d'expérimentation, instaurer un comité local d'aide aux victimes (CLAV) dédié aux violences conjugales, sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, qui viendra renforcer les dispositifs locaux d'accompagnement.

- **Objectif 3** : une maison des femmes sera développée en s'adossant au Pôle mère enfant de la Thiérache et couvrant l'arrondissement de Vervins.

Axe 2 : Le respect des valeurs de la République

La République des valeurs et des principes est celle où chaque citoyen peut développer son autonomie et sa liberté, dans la solidarité que permet une vie dans un territoire sécurisé et apaisé.

A cette fin, le Pacte SAT 3 permettra la mise en œuvre d'actions à destination des jeunes ainsi que des intervenants socio-culturels par la formation aux valeurs de la République.

Une série d'actions et outils pour valoriser les valeurs de la République seront mises en place sur la durée du Pacte SAT 3 tels que la généralisation des «classes et lycées engagés» (CLE), l'organisation d'un forum autour des valeurs de la République en lien avec les conseils municipaux des jeunes.

Dans le cadre de la démarche de la Force d'action Républicaine à Maubeuge, un socle commun de formation aux valeurs de la République pour tous les intervenants auprès des jeunes sera mis en place, la continuité éducative au service de l'engagement citoyen sera recherchée dans le cadre de l'expérimentation d'un parcours citoyen.

Axe 3 : La sécurité du quotidien

Sambre-Avesnois

Afin de lutter contre les faits de délinquances notamment en ce qui concerne les infractions liées aux stupéfiants, aux vols avec violences (+ 39,34 % en 2024, en zone police), aux violences intrafamiliales (stock de procédures en hausse de 21,6 % en un an), aux dégradations de biens publics et de préserver la sécurité des habitants, outre la brigade VIF dont il est traité ci-dessus, plusieurs moyens ou actions pourront être mis en œuvre :

- renforcer la présence sur la voie publique ;
- consolider la coopération ou les partenariats avec les différents acteurs du territoire ;
- développer une logique de sécurité globale ;
- intensifier certaines actions répressives thématiques notamment lutter contre les narcotrafics.

Par conséquent, pour assurer un bon fonctionnement des unités de voie publique, il est envisagé en zone police :

- l'affectation de 5 policiers en Unité police secours (UPS), au Groupe de sécurité de proximité (GSP) et à la Brigade de sécurisation de terrain (BST) ;
- une dotation complémentaire de 4 policiers à la brigade anti-criminalité.



Église de Wimpy © Département de l'Aisne

Thiérache

Le renforcement des forces de l'ordre doit permettre de répondre aux cinq priorités identifiées dans le Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ) de l'Aisne, qui est mis en œuvre depuis le début de l'année 2025 :

- **les cambriolages** : + 25 % de faits de 2023 à 2024 pour la compagnie de Vervins. Les locaux d'habitation principale et les locaux d'activité professionnelle ou associative sont les plus touchés en volume. Un plan stratégique lié aux cambriolages, porté par le groupement de gendarmerie, s'articule autour de 3 niveaux : prévention, dissuasion et investigation. Dans cette perspective, les actions s'orienteront autour d'analyses des phénomènes, de développement des réseaux de prévention (participation citoyenne, tranquillité vacances, sensibilisation des maires et de la population), de mobilisation plus systématique des opérations de police technique et scientifique ;
- **les infractions liées au véhicule** : +18 % de faits entre 2023 et 2024 pour la compagnie de Vervins. Les contrôles coordonnés de lutte anti-délinquance seront ciblés sur les zones les plus impactées et les plus stratégiques comme le long de la RN2, sur le secteur de Vervins en ce qui concerne les vols de carburant ou encore le secteur d'Hirson en ce qui concerne les vols de véhicules ;
- **les atteintes volontaires à l'intégrité physique** : les violences intra-familiales sont particulièrement marquantes notamment les violences sexuelles sur les secteurs de Guise et d'Hirson avec une augmentation de plus de 130 % de faits entre 2023 et 2024 sur la compagnie de Vervins ;
Le traitement des VIF fera l'objet d'une attention toute particulière sur ce secteur du département avec la mise en place de :
 - la 1ère Cellule de lutte contre les atteintes aux personnes (CLAP),
 - le contrôle du respect des procédures de traitement des VIF,
 - la saisine systématique des Intervenantes sociales en Gendarmerie,
 - la mise en place de parking dédié aux parents devant les brigades pour faciliter la « remise des enfants » dans de bonnes conditions,
 - le développement de l'action de prévention de la Maison de prévention et de protection des familles (MPPF) ;
- **la lutte contre les stupéfiants** : la Thiérache est un secteur stable sur ce point, les opérations de contrôle sur la voie publique se poursuivront ainsi que les actions de prévention et de communication pour sensibiliser aux risques de santé publique mais aussi sur les risques pénaux liés aux addictions de produits stupéfiants. Le renforcement des moyens sur la RN2, au niveau du commissariat de Maubeuge, pourra permettre un meilleur contrôle de cet axe pour contrer les narcotrafiquants susceptibles de l'emprunter ;
- **la délinquance des mineurs** : la part des mineurs mis en cause est significative en matière de viols et de faits de harcèlement sexuel et autres agressions sexuelles. Ces affaires sensibles nécessitent une attention particulière et des moyens dédiés en matière de police judiciaire pour qu'elles puissent effectivement aboutir à des condamnations.

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de Buire, Hirson et Saint-Michel de même que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Guise restent très actifs et permettent de réunir les acteurs de la Thiérache sur les sujets de la sécurité en matière de prévention de la délinquance.

Article 4 – Axes et enjeux transversaux du PACTE SAT 3

Axe 1 : Ingénierie

L'ingénierie de projets pour les communes et les intercommunalités présente plusieurs enjeux cruciaux : gestion des ressources financières, coordination et concertation, innovation et transition, conformité réglementaire, approche territoriale.

Ces enjeux soulignent l'importance d'une ingénierie de projet rigoureuse et bien coordonnée, capable de répondre aux besoins locaux tout en s'adaptant aux contraintes et opportunités. Ces constats sont d'autant plus vrais dans un territoire majoritairement constitué de communes peu peuplées (en moyenne : 447 habitants pour l'arrondissement de Vervins et 1 540 habitants pour l'arrondissement d'Avesnes), donc peu dotées en équipes techniques.

Les outils d'ingénierie existent sur le territoire. Ils mettent en œuvre des compétences multiples et concernent un large spectre : observation territoriale, planification stratégique, conduite de projets, conseils (juridique, financier...). Des initiatives existent pour en coordonner l'action, telles que les guichets uniques départementaux de l'ingénierie.

Pour autant, l'objectif est de créer les conditions d'une coopération accrue au service des projets du territoire, autour de 5 enjeux :

ENJEU 1 – Renforcer l'action publique

- **Objectif 1** : mettre en place un Comité d'animation du Pacte SAT pour traduire les impulsions issues du Comité de pilotage.

Il s'agit de partager les informations et proposer des actions communes (niveau directeurs généraux des services des signataires).

- **Objectif 2** : renforcer le soutien à l'ingénierie à l'échelle des sous-préfectures.
- **Objectif 3** : mettre en œuvre un programme d'appui aux secrétaires de mairie (formation, remplacement...).

ENJEU 2 – Accompagner les porteurs de projets

Il s'agira d'organiser des « revues de projet » régulières pour, à partir des besoins concrets des maîtres d'ouvrage, travailler à l'interconnaissance entre structures, la bonne articulation des interventions, l'accompagnement concerté entre partenaires et le partage des expériences.

ENJEU 3 – Favoriser l'échange entre les acteurs du territoire

- **Objectif 1** : mettre en place régulièrement sur la durée du contrat un forum local de l'ingénierie : stands, ateliers, présentation d'expériences réussies... ; associer des partenaires belges à son organisation.
- **Objectif 2** : proposer des temps de sensibilisation ou de formation sur les enjeux du territoire.
- **Objectif 3** : mettre en place un outil de capitalisation des connaissances permettant de rassembler les ressources des différents partenaires : observatoires des projets, études, réalisations...

ENJEU 4 – Diffuser les bonnes pratiques et informer sur les compétences mobilisables

- **Objectif 1** : concevoir une stratégie et un plan de communication mutualisé entre structures d'ingénierie.
- **Objectif 2** : élaborer un document commun de présentation de l'offre de service d'ingénierie.
- **Objectif 3** : valoriser et faire connaître l'ingénierie locale portée par les collectivités.

ENJEU 5 – Favoriser l'ingénierie financière des projets

Dans le cadre du présent Pacte, par dérogation du préfet et conformément à l'article 1111-10 du code général des collectivités territoriales, les intercommunalités pourront contribuer, à parité du montant engagé par la commune, au financement des projets d'investissement de ces dernières sans que le taux-plancher de 20% de reste à charge pour la commune porteuse de projet ne s'applique.

ENJEU 6 – Accompagner les EPCI pour amplifier le programme Territoire d'industrie

Le programme « Territoire d'industrie » s'articule autour de 4 axes clés pour favoriser la réindustrialisation des territoires : emploi/compétences, innovation, transition écologique, foncier/attractivité. Les trois communautés de communes de l'Avesnois ont intégré le programme fin 2023, rejoignant la démarche déjà initiée avec la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre depuis 2019 et la Thiérache.

Au-delà de supporter l'implantation de nouvelles industries, l'objectif pour la SAT est d'accompagner davantage celles déjà installées sur le territoire, en apportant de l'ingénierie de projet renforcée aux intercommunalités et aux entreprises pour pérenniser le tissu existant.



Semaine « Réussis sans attendre » à Maubeuge - © D. Lampla

Axe 2 : Transfrontalier

Il s'agit de développer un cadre commun des actions transfrontalières du Pacte SAT 3 en identifiant les verrous, les problématiques et les points de blocage en vue de les lever.

ENJEU 1 – Prendre appui sur les pratiques et documents cadre

Il s'agit d'identifier les bonnes pratiques existantes, de s'appuyer sur celles-ci pour capitaliser et les diffuser.

Parmi les initiatives à valoriser peuvent être citées l'Assemblée transfrontalière Sambre-Avesnois-Sud-Hainaut, de même que les actions du territoire axonais menées de longue date.

ENJEU 2 – Coordonner l'action transfrontalière en mutualisant les efforts

L'objectif est de mettre en place une veille d'information et un suivi des différents projets et instances en cours en s'appuyant sur les outils existants (Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), programmes Interreg, notamment France-Wallonie-Vlaanderen...), mais aussi de faciliter la rencontre entre élus français et belges autour de micro-projets afin de tester la simplification des démarches administratives.

Il s'agira également de porter quelques initiatives emblématiques destinées à renforcer la coopération franco-belge sur des thèmes aussi prioritaires que la santé, les mobilités ou l'attractivité du territoire :

- **Santé :**
 - faire mieux connaître les zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) afin d'en renforcer l'usage par les habitants du territoire ;
 - conforter les coopérations inter-établissements hospitaliers entre Charleroi-Chimay, Valenciennes, Fourmies et Hirson pour le maintien d'une offre de proximité en périnatalité. Ce projet est devenu prioritaire après la fermeture définitive de la maternité de Chimay en Belgique. L'Agence régionale de santé (ARS) sera cheffe de file dans le cadre de l'appel à projet du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.
- **Mobilités :**
 - développer un plan de la mobilité transfrontalière ;
 - créer un comité de pilotage SNCF-SNCB associant les autorités de transport de Wallonie, l'État (France) et les collectivités territoriales pour une concertation sur des liaisons ferroviaires transfrontalières ;
 - assurer une cohérence dans la programmation des investissements en cours sur les projets de la RN2 (France) et de la RN54 (Belgique).
- **Culture/tourisme :**
 - concevoir une saison touristique partagée du Hainaut français et belge ; travailler à en faire une destination touristique reconnue.

Axe 3 : Communication / Capitalisation

ENJEU 1 – Savoir et connaître : état des lieux

Pour pouvoir communiquer efficacement sur les réalisations du Pacte SAT, écrire un nouveau récit pour le territoire, valoriser des démarches ou projets innovants, mettre en valeur les réussites et atouts des collectivités, il est indispensable de connaître les projets et de mener un travail de recensement et de cartographie.

ENJEU 2 – Mettre en récit le territoire

L'objectif est de faire en sorte que les habitants connaissent mieux et s'approprient leur territoire ; il s'agit également d'investir à la fois la presse quotidienne régionale mais aussi les événements locaux : inauguration, journées de l'ingénierie, journée des acteurs culturels, journées du patrimoine, fêtes locales... pour communiquer largement et rendre les habitants fiers.

ENJEU 3 – Communiquer sur les réalisations du Pacte SAT 3

Il s'agit de mettre en valeur les projets et initiatives, en s'appuyant également sur les supports de communication existants en particulier les supports au plus proche des habitants (newsletters, journaux municipaux, sites internet).

Il s'agit également de faire en sorte que les supports de communication sur les réalisations du Pacte SAT 3 (panneaux, bâches de chantier...) revêtent systématiquement le logo du Pacte et mentionnent l'engagement des financeurs et que les décisions ou arrêtés d'attribution de financement utilisent invariablement ce même logo.



Maison Nord Santé de Glageon © C. Arnould

Article 5 – Gouvernance, modalités de suivi et évaluation

Gouvernance

Les instances de gouvernance du PACTE SAT 3 s'inscrivent dans la continuité de celles mises en place sur les deux précédents contrats, à savoir :

- un Comité de pilotage (COPIL) composé des signataires du Pacte et qui se réunit a minima une fois par an pour faire le point sur les orientations et la mise en œuvre du Pacte SAT 3 ;
- un Comité d'animation qui traduit les impulsions issues du Comité de pilotage : partager les informations et proposer des actions communes (niveaux DGS des signataires) ;
- un Secrétariat commun composé de référents du SGAR, de la Région, des deux Départements, des deux sous-préfectures ainsi que de l'ARS : il suit et prépare les réunions du COPIL ;
- un groupe de travail partenarial composé des techniciens des institutions constituant le secrétariat commun : il assure le suivi opérationnel du Pacte SAT 3.

Ces instances seront renforcées par des comités incluant les EPCI et communes signataires.

Évaluation

Afin d'observer les changements - pour les acteurs socio-économiques et pour les habitants - induits sur le territoire suite à la mise en œuvre des trois Pactes, les partenaires du Pacte SAT 3 décident de mettre en œuvre un dispositif d'évaluation.

Les critères d'évaluation devront permettre d'avoir une approche rétrospective pour comprendre les changements induits, mais aussi prospective.

Une instance d'évaluation avec les partenaires du Pacte sera mise en place. Elle suivra les travaux et tiendra le secrétariat commun informé de leur évolution. Elle rendra compte des conclusions et des recommandations proposées par l'évaluateur.

L'évaluation sera externalisée et devra être finalisée et restituée, au plus tard, pour la dernière année du Pacte SAT 3.

La contribution du Pacte SAT aux objectifs nationaux de la planification écologique sera prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle de la COP régionale.

Acte d'engagement

Les collectivités territoriales ainsi que les partenaires signataires suivants prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État et de ses partenaires.

Les collectivités territoriales s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement. Elles s'engagent également à poursuivre le portage commun et à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.

Les autres partenaires signataires s'engagent de leur côté à contribuer à la réalisation des mêmes objectifs au regard de leurs objets sociaux ou de leurs compétences.

En présence de **Francois REBSAMEN**, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

- ▶ Le préfet de la région Hauts-de-France
Bertrand GAUME
- ▶ La préfète de l'Aisne
Fanny ANOR
- ▶ Le président de la Région Hauts-de-France
président du conseil d'administration
de l'établissement public foncier Hauts-de-France
Xavier BERTRAND
- ▶ Le président du Département du Nord
Christian POIRET
- ▶ Le président du Département de l'Aisne
Nicolas FRICOTEAUX
- ▶ Le président de la communauté d'agglomération
Maubeuge-Val de Sambre
maire d'Aulnoye-Aymeries
Bernard BAUDOUX
- ▶ Le président de la communauté de communes
du Pays de Mormal
président de l'office de tourisme de l'Avesnois
Jean-Pierre MAZINGUE
- ▶ Le président de la communauté
de communes Sud Avesnois
maire de Fourmies
Mickaël HIRAUX
- ▶ Le président de la communauté
de communes du Cœur de l'Avesnois
Nicolas DOSEN
- ▶ Le président de la communauté
de communes des Trois Rivières
maire d'Hirson
Jean-Jacques THOMAS
- ▶ Le président de la communauté
de communes de Thiérache Sambre et Oise
maire de Guise
Hugues COCHET
- ▶ Le président de la communauté
de communes de la Thiérache du Centre
président du syndicat mixte du Pays de Thiérache
président de l'office de tourisme
du Pays de Thiérache
Olivier CAMBRAYE

► Le président de la communauté
de communes des Portes de la Thiérache
maire de Montcornet
Thomas HENNEQUIN

► Le maire de Maubeuge
Arnaud DECAGNY

► Le maire d'Hautmont
Stéphane WILMOTTE

► La maire de Le Quesnoy
Marie-Sophie LESNE

► Le maire d'Avesnes-sur-Helpe
Sébastien SEGUIN

► Le maire de Jeumont
Pascal ORI

► Le maire de Vervins
Jean-Marc PRINCE

► Le maire de Rozoy-sur-Serre
José FLUCHER

► La maire de Nouvion-en-Thiérache
Roselyne CAIL

► Le maire de Saint-Michel-en-Thiérache
Thierry VERDAVAINE

► Le maire de La Capelle
Johann WERY

► Le directeur de l'agence régionale de santé
Hauts-de-France
Hugo GILARDI

► La rectrice de région académique Hauts-de-France
Sophie BEJEAN

► Le recteur de l'académie d'Amiens
Pierre MOYA

► Le directeur régional de la banque des territoires
Olivier CAMAU

► La directrice générale de voies navigables de France
Cécile AVEZARD

► Le directeur régional TER Hauts-de-France
Jérôme BODEL

► La directrice territoriale SNCF
Réseaux Hauts-de-France
Marie-Céline MASSON

► Le vice-président de l'union régionale
pour l'habitat Hauts-de-France
Jean-Pierre CHOEL

► La présidente de la chambre régionale
de l'économie sociale et solidaire
Peggy ROBERT

► La directrice de la caisse
d'allocations familiales du Nord
Audrey MATHON-DEBETENCOURT

► La directrice de la caisse
d'allocations familiales de l'Aisne
Anne UPRAVAN

- ▶ Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut

Stéphane TROMPAT

- ▶ Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aisne

Philippe LAGUITTON

- ▶ Le délégué régional de La Poste

Georges DE WAZIERES

- ▶ La présidente des centres sociaux du Nord Pas-de-Calais

Monique DENOYELLE

- ▶ Le président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois

Benoît WASCAT

- ▶ Le président du syndicat mixte Sambre Mobilités

Benoît COURTIN

- ▶ Le directeur général de l'office de tourisme de l'Avesnois

Jonathan RANSART

- ▶ La vice-présidente Sambre-Avesnois de la chambre de commerce et d'industrie Grand Hainaut

Hélène CATTELOT

- ▶ Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Nord

Philippe GUILBERT

- ▶ Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aisne

José FAUCHEUX

Article 6 – Durée du Pacte :

Le présent pacte est conclu pour une durée de 5 ans (2025-2029).

Fait à, le

En exemplaires originaux.

pacte-sat-trois@hauts-de-france.gouv.fr



4.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335808-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 22 octobre 2025

Publié le 22 octobre 2025

Notifié le 21 octobre 2025

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

**Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL.

OBJET : Coopération territoriale européenne : mise en œuvre des projets du Département du Nord validés par le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027

DECIDE à l'unanimité:

Pour le projet Clim@dunes :

- d'approuver le projet Clim@dunes financé par le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût total de 4 045 674 €, et de le cofinancer à hauteur de 348 000€ ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 348 000 € sur les crédits inscrits aux budgets correspondants ;
- de désigner la Province de Flandre Occidentale en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le Comité de pilotage Interreg VI pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs.

Pour le projet Cycloconnect :

- d'approuver le projet Cycloconnect financé par le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût total de 4 473 931€, et de le cofinancer à hauteur de 648 800€ ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 648 800 € sur les crédits inscrits aux budgets correspondants.

Pour le projet Anneau bleu :

- d'approuver le projet Anneau bleu financé par le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût total de 3 600 000 €, et de le cofinancer à hauteur de 317 500 € ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 317 500 € sur les crédits inscrits aux budgets correspondants ;
- de désigner l'agence de développement territorial IDETA en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le Comité de pilotage Interreg VI pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs ;

Pour le projet STEPS :

- d'approuver le projet STEPS financé par le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût total de 1 206 271 €, et de le cofinancer à hauteur de 82 076 € ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 82 076 € sur les crédits inscrits aux budgets correspondants ;
- de désigner l'AFEJI Hauts-de-France en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le Comité de pilotage Interreg VI pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs ;

Pour le projet FAMILY :

- d'approuver le projet FAMILY financé par le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût total de 3 648 196 €, et de le cofinancer à hauteur de 348 850 € ;

- d'imputer la dépense correspondante, soit 348 850 € sur les crédits inscrits aux budgets correspondants ;
- de désigner l'association FLVS (Fédérons Les Villes pour la Santé) en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le Comité de pilotage Interreg VI pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs ;

Pour les 5 projets Interreg :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le financement Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen pour l'ensemble des projets détaillés dans le rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions partenariales de chacun des projets.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 06.

Monsieur RINGOT (membre du bureau administratif de l'AFEJI) avait donné pouvoir à Monsieur BARTHOLOMEUS. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient donc porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MIKOLAJCZAK.

Monsieur RENAUD, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 08.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335798-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 octobre 2025

Publié le 21 octobre 2025

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL.

OBJET : Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'inscription de deux nouvelles boucles « Architecture et paysage industriel » et « Points de vue et bocage », sur la commune de Wignehies au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
 - d'autoriser les modifications des tracés des circuits du « Grand Vivier » et « Autour de Reumont » ainsi que du GR 120 inscrits au PDIPR ;
 - d'autoriser la mise à jour des circuits de Seclin, de Fromelles, d'Armentières et de Comines, inscrits au PDIPR, en vue de l'édition du nouveau Topoguide Lille Métropole à pied ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 08.

Monsieur CADART est Maire de Seclin.

Monsieur PLOUY est conseiller municipal d'Armentières.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum.

Monsieur RINGOT (Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme) avait donné pouvoir à Monsieur BARTHOLOMEUS. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 09.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	64
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	64 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non-inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement

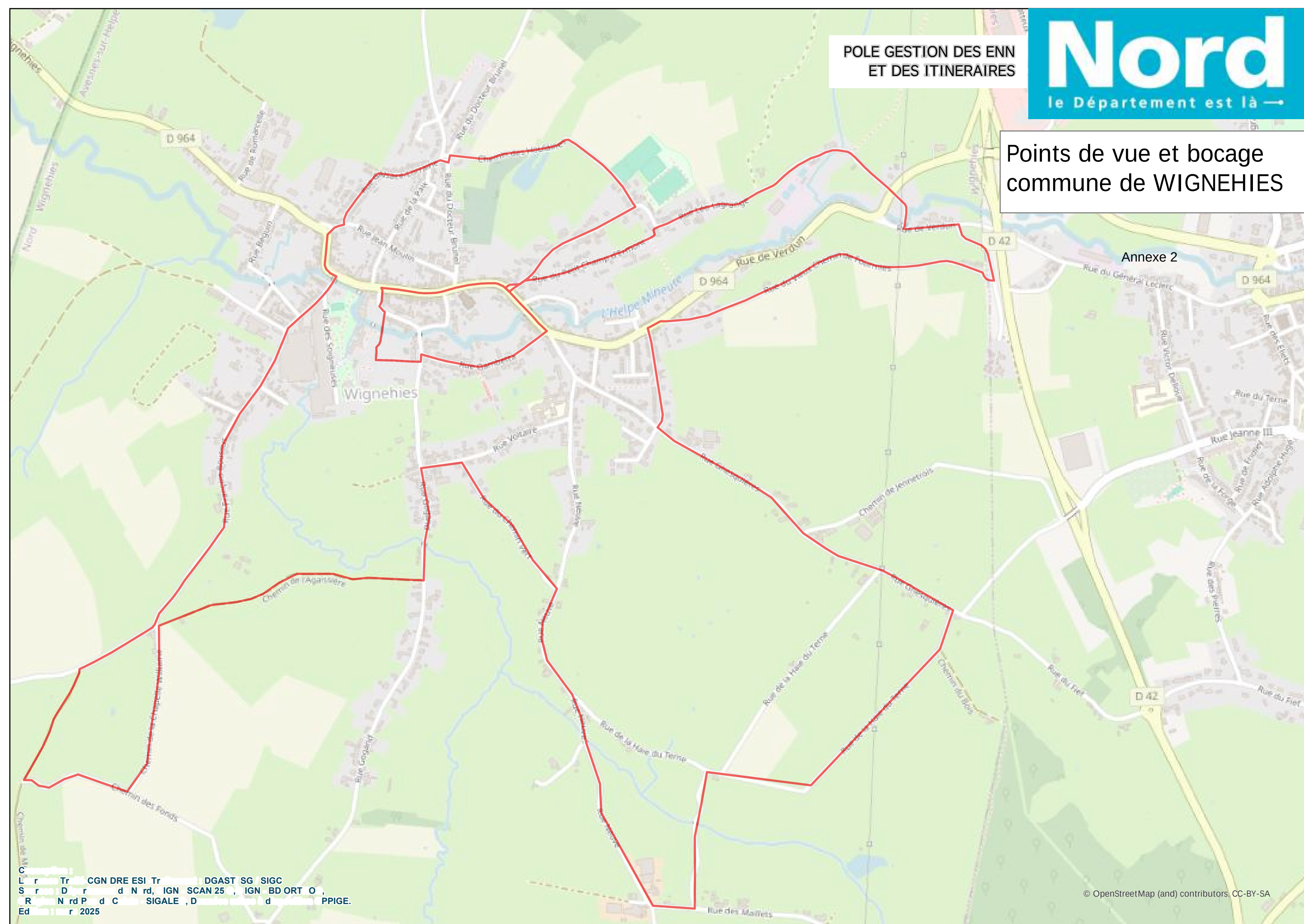


Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

Circuit Architecture et paysage industriel Commune de WIGNEHIES

Annexe 2



DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Canton de Fournies

Tél. 03.27.60.09.47,
Fax 03.27.60.64.15.
E-mail : mairie@wignehies.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Annexe 3

MAIRIE DE WIGNEHIES 59212

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 15 avril à 18h00, le Conseil Municipal de WIGNEHIES s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy BERTIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Guy BERTIN, Valérie SELLIER, Christelle SELLIER, Pascal COBUT, Nicolas THEATRE, Christian DEFER, Jacques TOMCZAK, Claude TUTIN, Jérôme LAUDE, Sylvie FOUAN, Olivier OGER, Malika LEMAIRE, Clément CHIKH, Jean QUEMENER, Christelle FAUVEAUX, Christian DUBOIS, Martine FOUAN-DUPONT.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Véronique DREMAUX représentée par Christian DEFER, Annie HENNIAUX représentée par Malika LEMAIRE, Martine PAINCHART représentée par Valérie SELLIER, Roger HULIN représenté par Jean-Guy BERTIN.

Absentes : Mmes Déborah SUROY, Emily LEMAIRE

Secrétaire de séance : Claude TUTIN

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents ou représentés : 21

Date de convocation : 9 avril 2025

Registre 34
N° 2025-29

Objet : Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif à deux circuits pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 MARS 1991 du Conseil Général du Nord arrétant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et DECIDE à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable,
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.
- de préciser que les deux circuits se situent intégralement sur le domaine public, de sorte qu'aucune servitude n'est nécessaire.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Guy BERTIN



POLE GESTION DES ENN
ET DES ITINERAIRES

Nouveau circuit du Grand Vivier
au départ de WANDIGNIES-HAMAGE

- Circuit du Grand Vivier, 8,54 km
- Nouveau circuit du Grand Vivier, 9,42 km
- Tronçon sur lequel il est demandé à la commune de se prononcer

**COMMUNE DE FENAIN**Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2025 - 027

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni à la Salle du conseil municipal en séance publique, sous la Présidence de monsieur Fabien BOURIEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Fabien BOURIEZ, Arlette DUPILET, Daniel GAMBIEZ, Éric MOREAU, Nadine DELBOUILLE, Alain GOURMAUD, Marjorie JACQMART-ANSELMET, Marie Françoise DUPONT, Françoise BETRANCOURT, Jean-Claude BOUGAMONT, Joëlle MONCEAU, Pierre-Yves ANSELMET, Viviane COASNE, Thérèse LESIEUX, Micheline SWIATEK (arrivée à 18h41), Olivier BRUNIAU, Michel DEMORY, Christine LE VELY.

Excusés : Marie-Yacinthe BRASSART procuration à Arlette DUPILET, Gilles MARLIER procuration à Nadine DELBOUILLE, Didier LAUPIES procuration à Fabien BOURIEZ, Isabelle DUBOIS procuration à Daniel GAMBIEZ, Dominique VASSEUR procuration à Alain GOURMAUD, Philippe BOEZ procuration à Éric MOREAU, Dorothée CUIGNEZ procuration à Christine LE VELY, Thomas DEMORY procuration à Michel DEMORY

Absents : Raphaël BRICE, Claude UZNANSKI

Madame Arlette DUPILET a été élue secrétaire

Nombre de conseillers En exercice : 28 Présents : 18 Pouvoirs : 8 Absents : 2 Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif au circuit du « grand vivier » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil municipal a délibéré et DECIDE :

- ✓ D'émettre un avis favorable
- ✓ D'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- ✓ D'Autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
Maire de FENAIN



Zoom

POLE GESTION DES ENN
ET DES ITINERAIRES



Annexe 6

Circuit Autour de Reumont - 15,1 kms
Commune de Reumont

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Département

Du nord

COMMUNE DE REUMONT

Annexe 7

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAICANTON
DU CATFAU

SÉANCE DU 2 JUIN 2025

Date de la convocation :
28 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-quatre mars à 18 heures 45, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de Reumont sous la présidence de M. RICHEZ Jean Pierre, maire de la commune de Reumont.

EFFECTIF LÉGAL : 11

Étaient présents : Mme DEVAUX, Mme BRONCHART, M. RENZELLA, M. WILLEMART, M. DELHAYE, M. CARRE, M. PATOUX, M. LAIAU, M. RENZELLA

EFFECTIF EN EXERCICE :
10Étaient absents :

EFFECTIF VOTANT : 10

Mme GRASSART

M. FIDAIRE comme procuration à M. CARRE

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Mme DEVAUX Céline

OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet complémentaire relatif au «CHEMIN DE RANDONNÉE» pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 MARS 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et DECIDE

- d'émettre un avis favorable,

- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

- d'inviter le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Résultat du vote : Pour : 10. Contre : Abstention : Unanimité : 10

Certifié conforme.

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an

ci-dessus mentionné.

Le président de séance,



Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 059-215904988-20250602-02062025_6-DE

Avec rendu exécutoire après dépôt en
sous-préfecture et publication le

30 JUIL 2025

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
Tableau se rapportant à la délibération du 28 Mai 2025

Commune : REUMONT

nom de l'itinéraire : « CHEMIN DE RANDONNÉE »

Informations complémentaires s'il s'agit d'un chemin privé (1)			
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CHEMIN	Nom du ou des propriétaires (2)	Références cadastrales (section et n° de parcelle) et n° de feuille	Servitude publique (?) (inscrite au cadastre)
Tronçon et désignation de la voie nature et état de viabilité privé ou public			
- Rue de l'enter Commune et AFR			
- Rue de Bohéries			
- Rue du Temple			
- Rue de Bohéries			

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

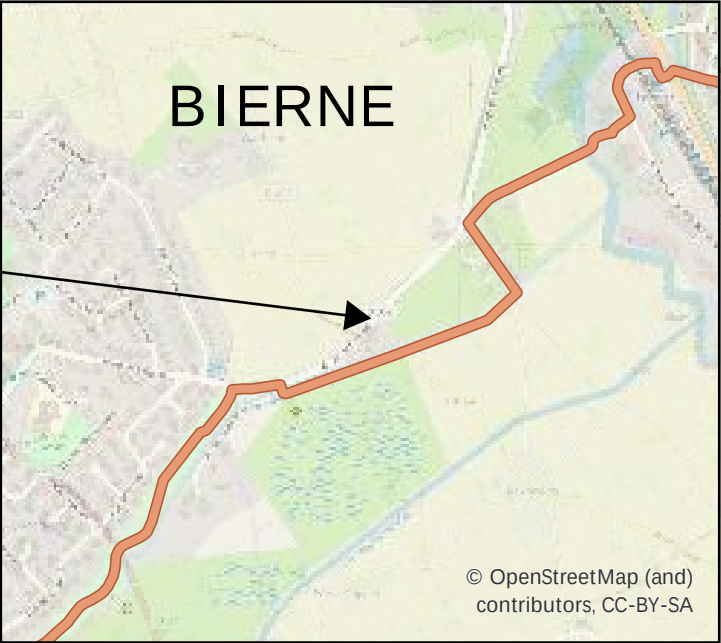
Publié le



ID : 059-215904988-20250602-02062025_6-DE

GR 120 (littoral)

Annexe 8



Adressé à Monsieur le Sous-Préfet
et publié le 08 JUL 2025
Le présent acte est certifié
authentique

DÉLIBÉRATION
PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
MODIFICATION ITINERAIRE GR 120

Monsieur le Président des Rives de l'Aa et de la Colme présente au Comité Syndical le projet de modification du GR 120 pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

En effet dans le cadre du projet de reconstruction du poste Warande par la société de Réseaux de Transport d'Electricité (RTE), l'itinéraire du GR 120 est devenu inaccessible entre le Parc aux Chênes à Gravelines et la Route de l'Aa à Saint Georges sur l'Aa.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 Mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes ou des Intercommunalités, le Comité Syndical est appelé à émettre un avis sur ce projet de modification.

L'itinéraire désigné ne pourra être aliéné voire supprimé que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Le Bureau, dans sa séance du 19 juin 2025, a rendu un avis favorable.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Décide d'émettre un avis favorable à la modification de l'itinéraire du GR 120 pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- Autorise le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

ADOpte A L'UNANIMITE

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 25 JUIN 2025
POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,

BERTRAND RINGOT



La secrétaire de séance

Aurore DEVOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

=00000=

Président : Monsieur Bertrand RINGOT
Secrétaire de séance : Madame Aurore DEVOS

Comité Syndical convoqué le : 19 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de Présents : 32

Nombre d'absents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

PRESENTS :

Commune de Bourbourg :

Mr Alain KIEKEN

Commune de Brouckerque :

Mr Guy PRUVOST

Commune de Cappellebrouck :

Mr Michel DECOOL

Mr Arnaud COUVREUR

Commune de Craywick :

Mr Pierre DESMADRILLE

Mme Annie DESMADRILLE

Commune de Drincham :

Mr Patrick THOOR

Mr Frédéric PATERNOSTER

Commune de Grand-Fort-Philippe :

Mr Sony CLINQUART

Mr Hervé FOURNIER

Mme Charline GIONNANE

Commune de Gravelines :

Mr Bertrand RINGOT

Mme Aurore DEVOS

Mr Daniel WILMOT

Mme Karline VANDERSTRAETEN-VENZA

Mr Jean-Pierre HERBEZ

Commune de Holque :

Mr Alain LEBRUN

Mr Fabrice LAMIAUX

Commune de Loobershe :

Mr Arnaud COOREN

Mr Jean-Marie BRYSSAERT

Commune de Loon-Plage :

Mr François ROSSEEL

Mr Yohan WILHELM

Commune de Millam :

Mme Marie-Andrée BECKAERT

Commune de Pitgam :

Mme Brigitte DECRIEM

Commune de Saint-Georges-sur-l'Ar : :

Mr Eric BOCQUILLON

Mme Franciane NOWACZYK

Commune de Saint-Momelin :

Mr Christian BAYART

Commune de St Pierre-Brouck :

Mr Gérard GRONDEL

Mr Didier FONTAINE

Commune de Steene :

Mr Samuel DEGEZELLE

Commune de Watten :

Mr Marc DAMBRICOURT

Commune de Wulverdinghe :

Mr Franck LEPLAT

ABSENTS – EXCUSES :

Commune de Bourbourg :

Mr Eric GENS

Mr Benoît EVERAERE

Mme Anne BOULANGER

Commune de Brouckerque :

Mr Michel DOLLEZ

Commune de Eringhem :

Mme Murielle FERYN

Mr Paul JANSSEN

Commune de Grand-Fort-Philippe :

Mme Stéphanie LOTTEAU

Commune de Gravelines :

Mr Raoul DEFRUIT pouvoir à Mr Jean-Pierre HERRBEZ

Commune de Loon-Plage :

Mr Eric ROMMEL

Mme Sandrine FLAVIGNY

Commune de Millam :

Mr Guillaume CARON

Commune de Pitgam :

Mr Christophe VANLERBERGHE

Commune de Saint-Momelin :

Mr Jean-Charles COURQUIN

Commune de Spycker :

Mr Jean-Luc GOETBLOET

Mme Cathy BONNAILLIE

Commune de Steene :

Mr Frédéric SAUVAGE

Commune de Watten :

Mr Daniel DESCHODT

Mr Jean-Luc AVART

Commune de Wulverdinghe :

Mr Philippa PERRIN

**COMMUNE DE BIERNE
DEPARTEMENT DU NORD
CANTON DE COUDEKERQUE BRANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
28.03.2025

L'an deux mille vingt cinq
Le trois avril à 18h30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle Mulli - activités, lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques VERHAEGHE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
28.03.2025

Étaient présents : Mesdames Delphine BOULOGNE, Delphine COUXIGNY, Laëtitia DEFEVER, Julie FIERIS, Julie DEVUEULF, Julie SYGULA, Karine VANDEVOORDE

Messieurs : Maurice BOUTE, Olivier CAPPELAËRE, Pascal DEBRUYNE, Jérôme DELANNOY, Ludovic FONTAINE, Jean Baptiste LEDOUX, Denis LEROUX, Bertrand VANHERSEL.

EXERCICE : 19
PRESENTS : 16
VOTANTS : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent (e) excusé (e) : Madame Odile CAILLIAU avec procuration pour Monsieur Pascal DEBRUYNE,
Madame Angèle DEBOUDI avec procuration pour Madame Delphine COUXIGNY,
Madame Virginie LELEU DECLERCK avec procuration pour Monsieur Olivier CAPPELAËRE.

Monsieur Jérôme DELANNOY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Délibération 2025014 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) - délibération complémentaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet complémentaire relatif au chemin de Grande randonnée 120 du littoral, pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1986 (Art 56), vu la délibération du 23 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée et autorisant la consultation des communes, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voies et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et Décide :

- D'émettre un avis favorable,
- D'inscrire les voies concernées au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée,
- D'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la Charte Officielle du balisage et de la signalétique.

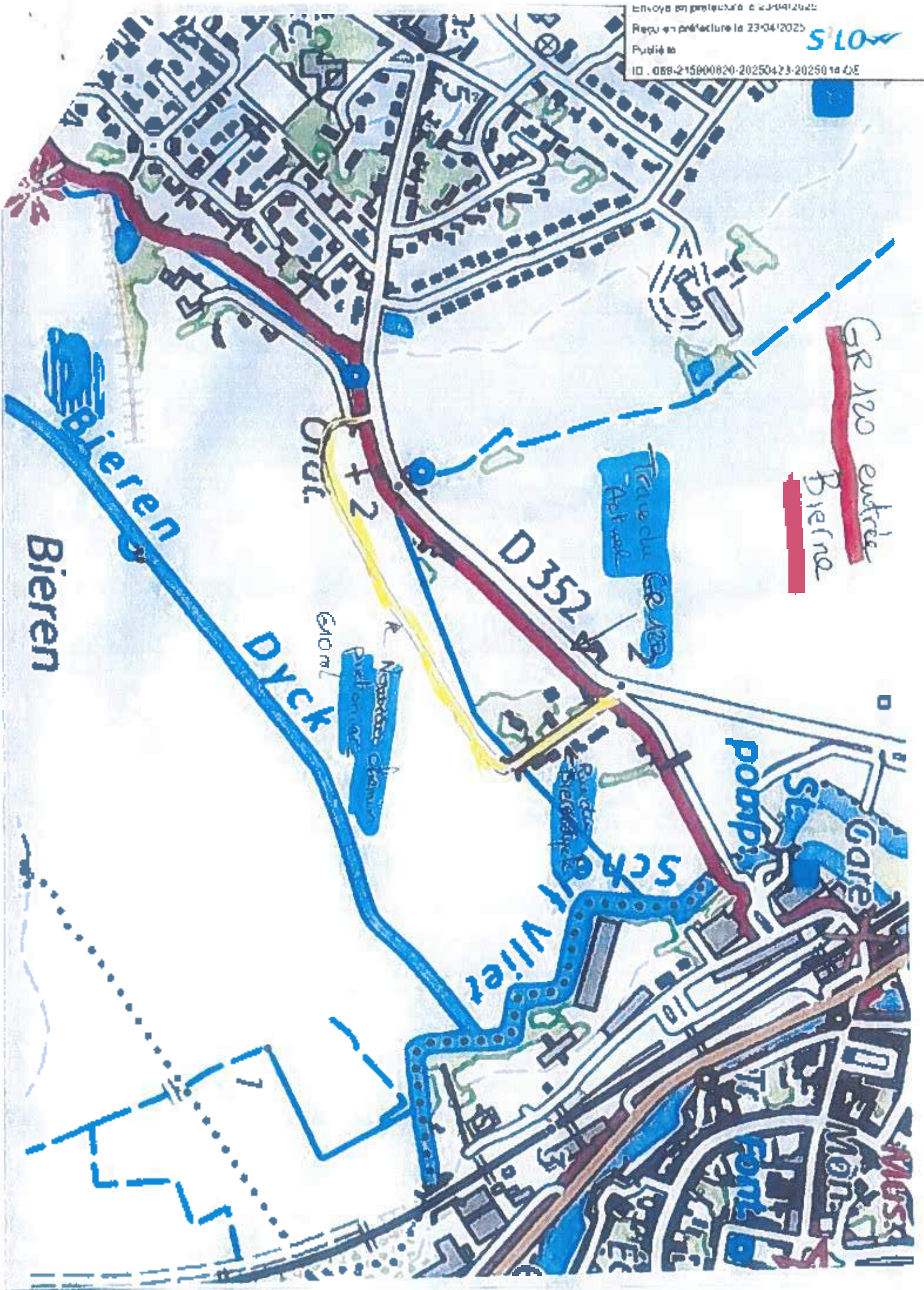
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre, les membres présents et représentés
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean Jacques VERHAEGHE

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque de sa
publication le 22 avril 2025

Le Maire
Jean Jacques VERHAEGHE





PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Tableau se rapportant à la délibération du 3 Avril 2025

RD 2025, art 4

Commune : **Bière**

Eventuellement nom de l'itinéraire : « nom »

Voie Douce - Bière

INFORMATIONS GENERALES SUR LE CHEMIN			
Tronçon et désignation de la voie nature et état de viabilité privé ou public	Nom du ou des propriétaires (2)	Références cadastrales (section et n° de parcelle) et n° de feuille	Servitude publique (?) (inscrite au cadastre)
Voie douce, Publique	Commune de Bière 12 Rue de l'église 59350 Bière	B 400 P B 416 P B 4628 P	- Dispositifs d'orientation - Servitude de protection des monuments historiques - Servitude d'alignement - Pêdo de Coupe - <u>chaie feuille 0 à 0,5 m</u>

(1) privé communal, privé ou chemin d'association foncière...

si pour une parcelle, il y a des copropriétaires préciser leur nom, prénom et adresse pour chacun

Canal et patrimoine de Seclin

Annexe 11

- Circuit actuel
- - Circuit modifié

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 16

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025**

Annexe 12

**PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE
ET DE RANDONNÉE (PDIPR)
PARCOURS DE RANDONNÉE « CANAL ET PATRIMOINE DE SECLIN »**

Vu la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 23 avril 2025,

Vu l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la délibération du 25 Mars 1991 du Conseil général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord,

Considérant la réflexion menée dans le cadre de l'amélioration de l'offre de randonnée à Seclin.

Afin d'enrichir le circuit de randonnée « Canal et Patrimoine de Seclin », il est proposé des ajustements d'itinéraire permettant de :

- Passer devant l'Hôpital Notre-Dame et la Drève (allée des Marronniers),
- Passer (rue Jean Jaurès) devant la salle des fêtes devenue salle de spectacle,
- Prolonger (rue Jean Jaurès) devant une maison de maître de l'architecte Victor Mollet et une autre de l'architecte Louis Mollet, ainsi que devant le fronton de l'ancienne Brasserie Lepoivre (fondée en 1895), puis (Place Saint-Piat) devant la Chapelle Saint-Piat de l'architecte Victor Mollet, puis (rue de l'Abbé Bonpain) devant les frontons de l'ancienne Maison Coloniale dite du Prévot et de l'ancienne Brasserie-Malterie Saint-Piat (1788-1900),
- Emprunter la voie verte du Parc de la Ramie,
- Relier la rue Jean-Baptiste Lebas au boulevard Joseph Hentgès en empruntant la voie verte,
- Passer par la Cour Desruques - au lieu de la Ruelle d'Houplin - à proximité du monument à la mémoire du Capitaine R. W. Pomitt tué à Seclin le 26 mai 1940,

Il est présenté le projet complémentaire relatif au Circuit « Canal et Patrimoine de Seclin » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Pour information, les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce, en accord avec le Département.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : 23 MAI 2025

Et de la publication le : 23 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'approuver l'ensemble du parcours de Randonnée « Canal et Patrimoine de Seclin », selon le plan annexé à la présente délibération, pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Annexé à la délibération :

- Circuit du PDIPR « Canal et patrimoine » Seclin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu

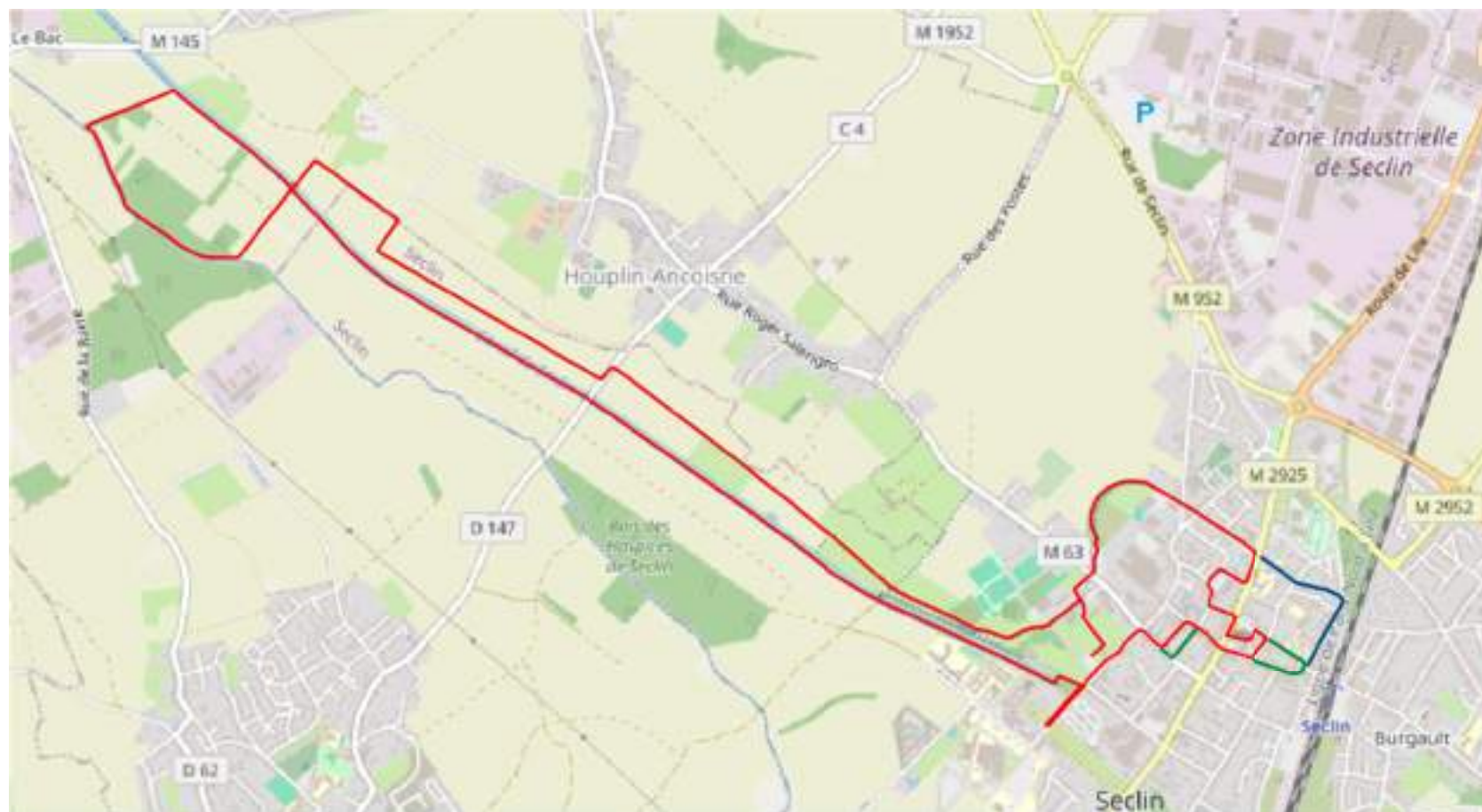
De la transmission en Préfecture le : 23 MAI 2025

Et de la publication le : 23 MAI 2025

Circuit du PDIPR « Canal et Patrimoine » Seclin



Circuit après modification



Tracé rouge : Circuit modifié
 (proposition MEL acceptée
 par la Ville)

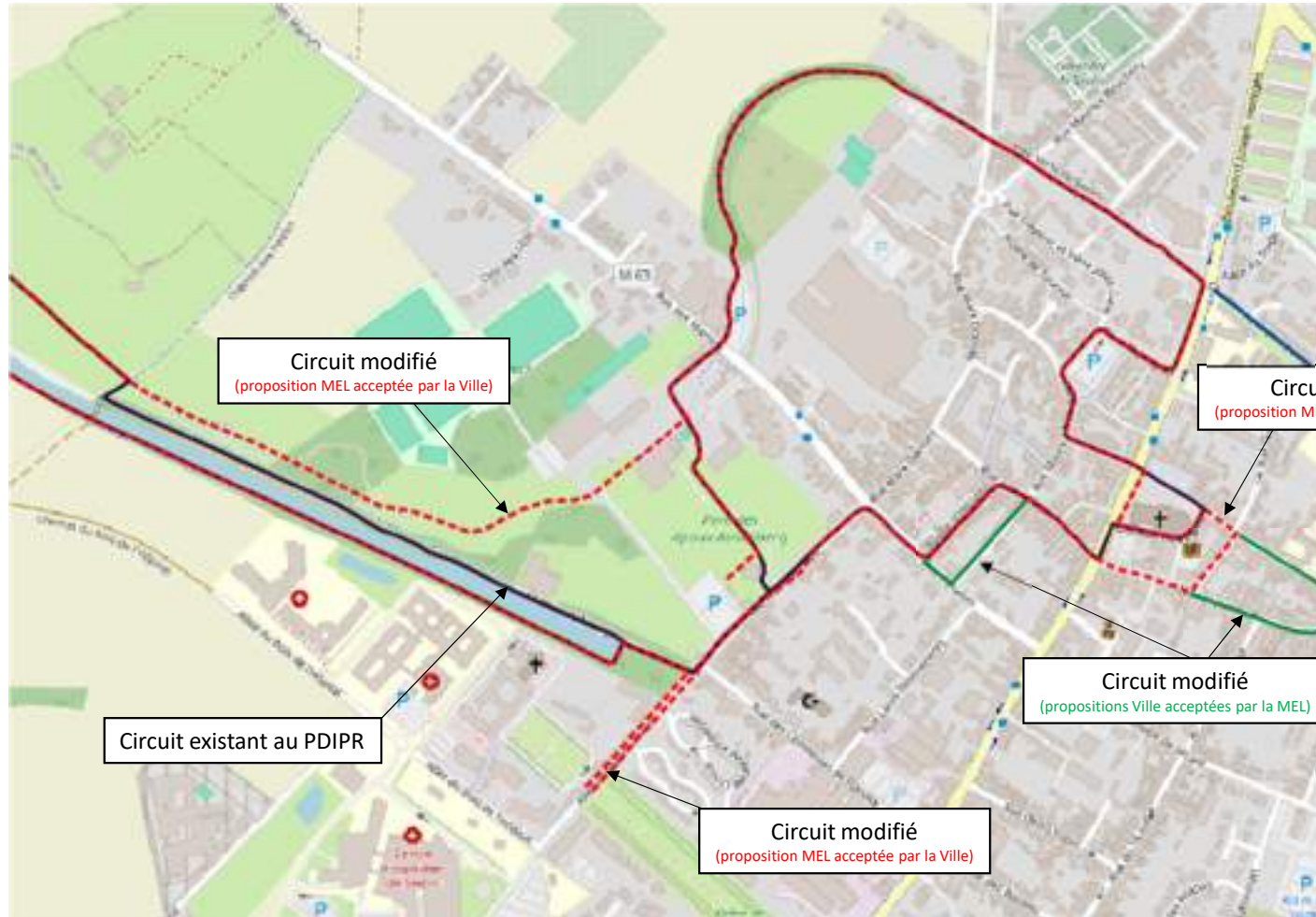
Tracé vert : Circuit modifié
 (proposition Ville acceptée
 par la MEL)

Tracé bleu : Circuit modifié
 (proposition de variante MEL
 acceptée par la Ville)

Circuit du PDIPR « Canal et Patrimoine » Seclin



Circuit avant / après modification



Tracé noir : Circuit existant au PDIPR

Tracé pointillé rouge : Circuit modifié (proposition MEL acceptée par la Ville)

Tracé vert : Circuit modifié (proposition Ville acceptée par la MEL)

Circuit modifié
 (proposition MEL acceptée par la Ville)

Circuit modifié
 (proposition MEL acceptée par la Ville)

Tracé bleu : Circuit modifié (proposition de variante MEL acceptée par la Ville)

Circuit existant au PDIPR

Circuit modifié
 (propositions Ville acceptées par la MEL)

Circuit modifié
 (proposition MEL acceptée par la Ville)

Circuit de la bataille de Fromelles
(ex circuit des étangs des Weppes)

Annexe 13

Nouveau départ

Ancien départ



Commune de Fromelles

7 rue de Verdun
59249 Fromelles
03.20.50.20.43
mairie@fromelles.fr

Monsieur Patrick VALLOIS

**Vice-Président chargé de la ruralité et de
l'environnement**
Département du Nord
51 rue Gustave Delory
59 000 LILLE

Le 4 juin 2025, à Fromelles

**Objet : Changement de nom du circuit Etangs des Weppes et proposition de deux nouvelles
boucles**

Cher Monsieur VALLOIS, Vice président chargé de la ruralité et de l'environnement,

La MEL et la FF Rando NORD ont conventionné pour la réalisation d'une nouvelle édition du topoguide "Lille métropole à pied". Le circuit "des étangs des Weppes" au départ de Fromelles a été retenu dans la liste des circuits.

Depuis la dernière édition qui date de 2009, l'offre de tourisme de mémoire sur la commune s'est fortement développée (création du nouveau musée de la bataille de Fromelles et du cimetière de Pheasant Wood Cemetery; mémorial au rugby, valorisation du bunker de l'Abbiette, classement de 2 sites à l'inventaire mondial de l'Unesco ...).

La fréquentation touristique s'est développée et nous souhaitons mieux identifier ce circuit de petite randonnée pédestre qui passent à proximité de ces sites. Par ailleurs, le circuit actuel de mémoire "La bataille de Fromelles" qui a emprunté son ancien nom, est trop



dangereux pour le proposer en PDIPR. Le Musée travaille à une autre forme de valorisation du parcours autrement que par un itinéraire pédestre.

Afin de pouvoir mettre en adéquation l'offre avec les outils de promotion, il serait souhaitable que le circuit "Etangs des Weppes" retrouve son nom initial quand il a été inscrit au PDIPR, celui de "La bataille de Fromelles" et c'est pourquoi je vous adresse cette demande.

De même, il serait judicieux de changer le point de départ et de le mettre au musée de la bataille. Le musée dispose d'un parking aménagé et d'une aire de repos très appréciée par les randonneurs.

Ancien point de départ du circuit :



Nouveau point de départ du circuit :





Enfin nous souhaitons valoriser deux nouvelles petites boucles pour les visiteurs souhaitant se limiter à une courte balade, toujours au départ du parking du musée.

Boucle du "Bois du faisan" (2km) :





Boucle "Marais et bunker de l'Abbiette" (2,5 km) :



J'espère que ces demandes retiendront votre attention. Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur VALLOIS, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean Gabriel MASSON,

Maire de Fromelles



Armentières : industrie,
guerre & reconstruction

Annexe 15

Extension vers la brasserie
Motte-Cordonnier



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt deux mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibriissam MARZAK-AFFAOUI, Rost LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGLEZ, Alexis DEBUSSON, Dominique BAILLELLE, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Miché. PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BIERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZLURI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lzheem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASTER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MPRAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT



DE25.065

TOURISME
CIRCUIT DE RANDONNÉE « ARMENTIÈRES, GUERRE ET RECONSTRUCTION »
MODIFICATION

Autorisation - Approbation

05/20

Conformément à l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la délibération du 25 Mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur tout projet de modification des circuits inscrits sur son territoire,

Vu la délibération municipale en date du 27 novembre 2014, qui actait le tracé du circuit de randonnée « Armentières, Guerre et reconstruction »,

Considérant la réflexion menée dans le cadre de l'amélioration de l'offre de randonnée à Armentières, il s'agit d'enrichir ce circuit en prolongeant l'itinéraire d'une centaine de mètres dans l'Avenue Roger Salengro, afin de valoriser la Brasserie Motte-Cordonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cet ajustement et ainsi l'ensemble du nouveau parcours, selon le plan annexé à la présente délibération, pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

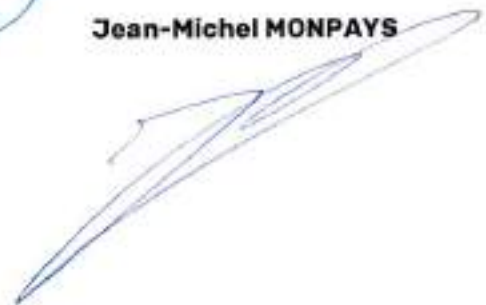
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS



PHASE D'EXPERTISE / répartition des circuits dans l'ensemble de la MEL

Au total

34 circuits PR = 324 km

GR 121B = 54,5 km

WFW = 27 km

52 communes traversées
par un circuit ou itinéraire
du TopoGuide

405,5 km
de sentiers

-  Circuits PR (30 communes)
-  Western Front Way (9 communes)
-  GR 121b (24 communes)



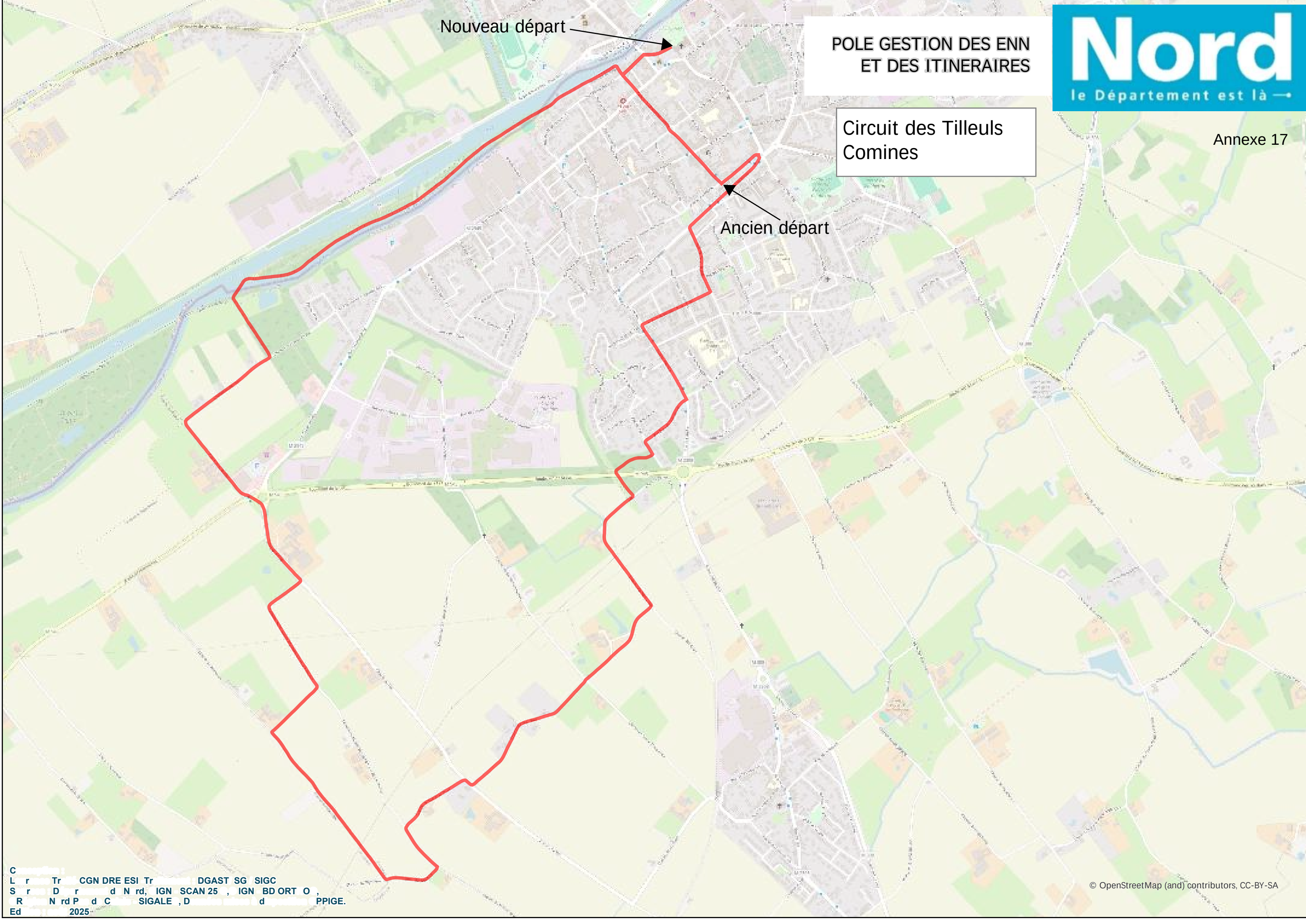
35. Guerre et Reconstruction, Armentières

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 059-215900176-20250522-DE25065-DE

S²LOW



- #Labels et référencement touristique
 - Site Classé au Guide Vert Michelin (20)
 - POI TripAdvisor (300)
- #Lieux Culturels
 - Lieux de spectacles (117)
- #Patrimoine
 - Monument Historique Classé de France (347)
 - Sites UNESCO (0)
 - Jardins Remarquables (1)
 - Oratoires Militaires (4)
 - Oratoires et Chapelles classés aux MH (1)
 - Bunkers militaires 14-18 (44)
 - Musées (13)
 - IMHPI (187)
 - IMHPI (193)
 - IMHPI (115)
 - Patrimoine Art Déco (34)
 - Monuments POC (190) (14)
 - Patrimoine Contemporain (84)
- #Filère Brassicole
 - Brasseries (4)
 - Brasseries et Patrimoine Historique (7)
 - Auxes historiques historiques du patrimoine brassicole (52)
- #Street Art
 - Fresques (72)
- #Cafés/restaurants le long des cours d'eau et plans d'eau
 - Cafés à l'extérieur (36)
 - Cafés d'intérieur (14)
- #Agriculture
 - Cafés et Producteurs (76)
- #Trame Verte et Bleue
 - POI Sites Naturels, Nature en Ville (137)



Nouveau départ

POLE GESTION DES ENN
ET DES ITINERAIRES



Circuit des Tilleuls
Comines

Annexe 17

Ancien départ

Ville de
Comines

DCM 2025-034

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COMINES
Séance du 1^{er} juillet 2025**

Annexe 18

Le 1^{er} juillet 2025 à 19h00, le Conseil municipal de Comines, également convoqué le 25 juin 2025 s'est réuni dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Eric VANSTAEN, Maire

Secrétaire de séance :
Mme Amélie DA SILVA, 1^{ère} Adjointe

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 32

<i>Nom Prénom</i>	<i>Présent(e)</i>	<i>Absent(e)</i>	<i>Donne procuration à</i>
VANSTAEN Eric	X		
DA SILVA Amélie	X		
MUSELET Eric	X		
DELBART Isabelle	X		
CHRISTIAENS Philippe	X		
NIQUILT Audrey	X		
BFNZFKRI Hassan	X		
MORANDINI Licia	X		
DILLY Stéphane	X		
FARELO Murielle	X		
VERPOORTEN Christine		X	
LEMERSRE ASPEEL Véronique	X		
ROGIER Jean-Claude	X		
SIOMBOING Xavier	X		
BOUDART Sébastien			Licia MORANDINI
HOEDEMAEKER Virginie			Stéphane DILLY
FIGUEIREDO Céline	X		
CANON Elise			Amélie DA SILVA
ELAUT Julien	X		
HOUSSET Alexis	X		
VAN MERRIS Henri-Jean			Céline FIGUEIREDO Eric VANSTAEN
JOLY Lucienne			
GOMIS Emmanuel	X		
HAYACER Mathieu	X		
HOFLACK Martine	X		
BOUTRY Jean-Claude			Isabelle VERMES
MONROGER Jean-Claude			Bruno BLAECHE
VERMES Isabelle	X		
LESAGE Pascale	X		
BLAECHE Bruno	X		
TEMPHEMANI Gregory	X		
DEREUMAUX Patrick	X		
LEROY-PIETRZAK Anne-Natasha	X		

Nomenclatures Annexes : 8-3

DCM 2025-034

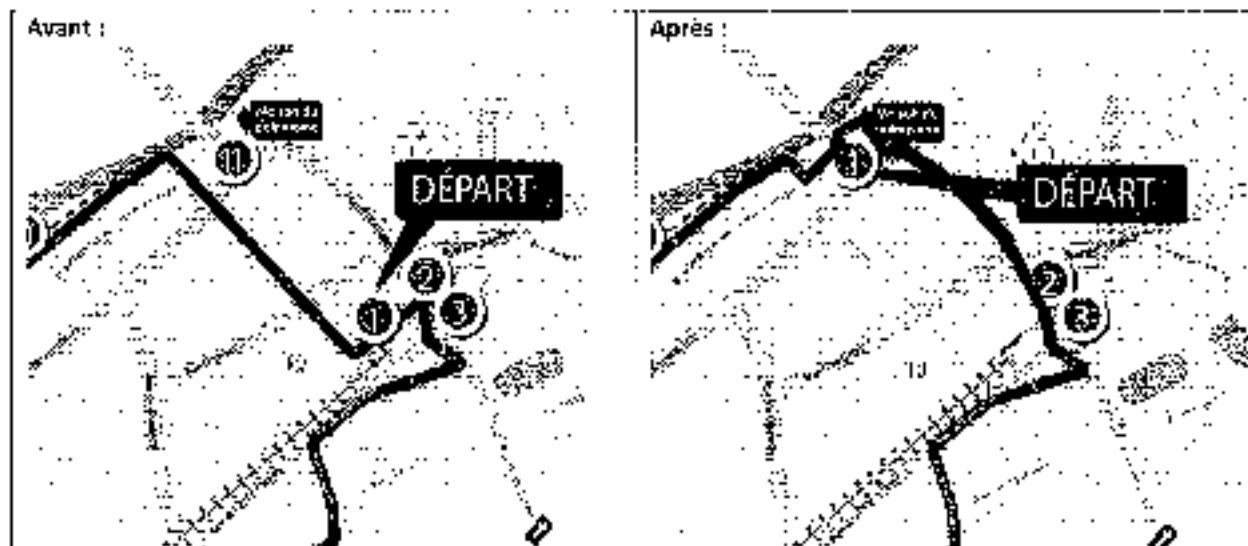
PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEE

Conformément à l'article 56 de la loi n°83-563 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voies et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord,

Considérant la réflexion menée dans le cadre de l'amélioration de l'offre de randonnée à COMINES afin d'enrichir le circuit de randonnée « Circuit des Tilleuls » par :

- Un changement du point de départ de l'itinéraire en le déplaçant devant l'église Saint Chrysote
- Un ajustement de l'itinéraire permettant de passer devant l'Hôtel de Ville et l'église Saint Chrysote



Les voies utilisées ne pourront être aliénées voire supprimées, que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver la modification du parcours de randonnée « Circuit des Tilleuls » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- D'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

DCM 2025-034

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – Scrutin ordinaire

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

Acte publié le : **09 JUL. 2025**

Télétransmis au Représentant de l'Etat le : **09 JUL. 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (art R421-1 du Code de Justice administrative).

Signé Le Maire, Eric VANSTAEN

Pour extrait conforme,

Le Maire,

ERIC VANSTAEN.



Et la secrétaire de séance, Amélie DA SILVA

La secrétaire de séance,

Amélie DA SILVA.

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335800-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 octobre 2025

Publié le 21 octobre 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025

Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Philippe WAYMEL.

OBJET : Renouvellement de la convention pour les espaces France Services portés par le Département du Nord

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le principe de renouvellement de la convention France Services ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention actualisée avec les services de l'Etat (annexe 1 ci-jointe) ;
 - de désigner les services compétents pour assurer le suivi administratif, opérationnel et financier de ce renouvellement ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides en investissement et en fonctionnement aux potentiels cofinanceurs, notamment auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et du Fonds Inter-Opérateurs (FIO).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 09.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX et SANCHEZ, ainsi que Monsieur RENAUD.

Madame TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), ainsi que Messieurs HIRAUX et LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Madame BAILLEUL, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17 h 17.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	13
Absents sans procuration :	18
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	16 (Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Monsieur RENAUD, non-inscrit)
Total des suffrages exprimés :	48
Majorité des suffrages exprimés :	25
Pour :	48 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Madame DECODTS, non-inscrite)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

ANNEXE 1

Préambule :

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'État et les citoyens est indispensable, nous invitant par là même à repenser l'organisation de nos services publics. Pour lutter contre le sentiment d'abandon qui se fait jour dans certains territoires, il est impératif de repenser les lieux d'accueil de proximité, tout en facilitant l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien. De même, les politiques publiques d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique sont pour l'État une priorité. Elles prennent corps aujourd'hui dans l'ambition France Services. Ce nouveau dispositif couvrant l'ensemble des services publics du quotidien, concerne toute la population et tous les territoires, avec une attention particulière portée aux plus isolés d'entre eux (les territoires ruraux, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, les territoires ultramarins)

France Services porte cinq priorités :

- Un renforcement de l'offre de service : les usagers seront accompagnés dans leurs démarches administratives propres aux douze partenaires de France Services (France travail, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, ANAH, Urssaf, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur, ministère de la transition écologique). L'offre de service socle sera enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés. Les France Services ont par ailleurs vocation à devenir un acteur clé de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sur les territoires.
- Un ancrage local privilégié : France Services s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics de l'État, mais aussi de l'ensemble des collectivités territoriales. Chaque structure sera donc amenée à collaborer étroitement avec les collectivités pour fournir un service proche des besoins de la population.
- Un engagement à la résolution des difficultés : l'accompagnement des usagers ne se fera pas sur de la réorientation, mais comprendra un engagement à la résolution des difficultés rencontrées. Celui-ci sera permis grâce à une formation des agents polyvalents aux démarches propres à chacun des partenaires, ainsi qu'à une relation privilégiée avec les interlocuteurs spécialisés désignés par chacun des opérateurs du bouquet de service.
- Un renforcement du maillage.
- Un financement garanti : les modalités de financement, qui seront revues annuellement, en fonction des modalités budgétaires votées par le Parlement.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu des dispositions suivantes :

Art. 1- Objet de la Convention

Cette convention a pour objet de :

- définir les modalités d'organisation et de gestion des France Services portées par le conseil départemental du Nord,
- organiser les relations entre
 - les gestionnaires des France Services portées par le conseil départemental du Nord (ci-après dénommés « gestionnaires France Services ») et
 - les représentants locaux des partenaires nationaux signataires de l'Accord cadre national France Services (ci-après dénommés partenaires France Services) et les partenaires non-signataires de l'Accord cadre national France Services mais qui interviennent dans au moins une structure du département (ci-après dénommés les « partenaires locaux France Services »).

Cette convention est tripartite : les signataires en sont le Préfet, les représentants des gestionnaires France Services, et les partenaires France Services.

Art. 2- Missions

2.1 Missions principales

Les structures France Services ont principalement pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.

2.2 Prestations rendues au public

L'implication de tous les partenaires nationaux signataires de l'Accord cadre national France Services est obligatoire dans chaque France Services. Leur présence est assurée via l'organisation d'un back office opérationnel, le front office étant assuré en permanence par les agents polyvalents des France Services.

D'autres prestations pourront être ajoutées en complément des besoins des usagers.

Art. 3 - Adhésion à la « Charte nationale d'engagement »

Les relations des France Services avec le public et les organismes signataires sont régies par la Charte nationale d'engagement des Structures France Services et par le « Bouquet de services » figurant en annexe 2.

La Charte nationale d'engagement impose le socle de services minimum, des horaires d'ouverture, des exigences en matière de formation des agents, des critères d'équipement et d'aménagement des espaces et un reporting des activités par structure.

Les France Services doivent répondre aux demandes de données quantitatives et qualitatives nécessaires à l'évaluation du dispositif en renseignant de manière obligatoire l'outil de reporting mis à disposition sur le site internet prévu à cet effet.

Art. 4- Obligations des gestionnaires France Services

4.1 Principes

La gestion des France Services est conduite de manière active afin de rechercher constamment les prestations et l'organisation optimales pour répondre aux demandes du public.

Le gestionnaire France Services organise et développe la coopération avec et entre les partenaires soussignés. Il assure la gestion administrative et financière de la France Services.

4.2 Horaires et délai de réponse :

Les France Services sont ouvertes de manière régulière, au moins 24 heures par semaine réparties sur au moins cinq jours, en y rendant constamment l'ensemble des prestations prévues par la présente convention, avec des horaires permettant de satisfaire un large public.

En cas de modifications substantielles de ces horaires, les parties sont informées en amont par les gestionnaires France Services, lesquels s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour en informer le public.

Les horaires d'ouverture de la structure sont également affichés de façon visible à l'entrée de la France Services.

Tout usager doit être en mesure de contacter la structure par e-mail ou par formulaire de contact.

Toutes sollicitations d'usagers relevant du périmètre d'intervention des France Services, feront l'objet d'une réponse apportée dans un délai de 72h ouvrées.

4.3 Aménagement des locaux et équipement des France Services

Les France Services comportent au minimum :

- un point d'accueil du public occupé par les animateurs d'accueil,
- un espace confidentiel

Les espaces sont en conformité avec la réglementation en matière d'accueil du public. Ils doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les gestionnaires des France Services assurent la sécurité du public, du personnel et des locaux, ainsi que des professionnels susceptibles d'intervenir dans la France Services.

La documentation doit être correctement présentée et actualisée, notamment celle mise à disposition par les partenaires France Services.

L'équipement informatique comprend au minimum un accès à internet, et les équipements suivant : ordinateur imprimante/scanner, photocopieuse, téléphone, et, le cas échéant tablette connectée.

Chaque France Services est tenue d'assurer un accès libre et gratuit à un espace numérique ou à tout outil informatique permettant de réaliser des démarches administratives dématérialisées (imprimante et scanner).

L'accès au numérique implique aussi un nombre suffisant d'outils disponibles durant les horaires d'ouverture, proportionnellement établi au regard de la fréquentation de la structure.

Les France Services s'engagent à maintenir une connexion internet de qualité de façon constante au sein des structures.

Les France Services pourront offrir un service de connexion à internet par WIFI en particulier lorsque la couverture mobile dans la structure n'est pas suffisante, ceci afin de permettre aux usagers d'utiliser leurs propres ressources informatiques (ordinateur portable, tablette, smartphone...).

Les France Services doivent être équipées d'un dispositif de visioconférence. Elles doivent prévoir un espace pour permettre aux usagers d'échanger en confidentialité.

4.4 Dénomination - signalétique

Les gestionnaires France Services s'engagent à installer la signalétique nationale des France Services et apposent notamment une enseigne extérieure. À ce titre, les gestionnaires de structures France Services respectent la charte graphique des France Services et obtiennent l'accord de la Préfecture concernant l'éventuelle modification de la signalétique ou pour l'aménagement de nouvelles France services.

4.5 Communication

Les signataires informent le public de l'existence de la France Services et des services qui y sont proposés.

Les France Services utilisent la marque sur les différents supports de communication (affiche, flyer, dépliant, kakémono...) et mentionnent les horaires d'ouverture.

Elles renseignent la « fiche d'identité » de leur structure sur le site internet avec un contact téléphonique, une adresse électronique et des informations actualisées (horaires).

De manière générale, toute communication réalisée par l'une des parties ne doit en aucun cas déprécier, dévaloriser et/ou modifier l'image de marque des autres parties. Chaque partie pourra se prévaloir de l'existence du partenariat dans sa communication interne et externe. Chaque communication doit mettre en avant le label « France services ».

4.6 Déontologie – confidentialité

Les agents des France Services sont astreints aux règles du secret professionnel.

Pour la mise en œuvre de leur mission d'information et d'aide aux démarches administratives des usagers, les agents amenés à assurer un service au sein d'une France Services peuvent connaître des données à caractère personnel de l'utilisateur grâce aux échanges de données entre services administratifs explicitement prévus à cette fin par les normes en vigueur, et/ou car les agents représentent, pour leur mission, les services administratifs en *back office* auxquels ils sont adossés, et/ou car l'utilisateur a explicitement donné mandat à l'agent de réaliser les démarches administratives en sa faveur.

Les agents France Services peuvent avoir connaissance de certaines données personnelles relatives aux usagers, à condition qu'elles soient nécessaires à la démarche réalisée au bénéfice de l'utilisateur et sous réserve qu'une base juridique ou un mandat autorise la communication du renseignement confidentiel.

Dans le cadre de l'aide aux démarches administratives numériques, l'agent France Services peut :

- aider l'utilisateur à réaliser lui-même ses démarches ;
- aller jusqu'à réaliser la démarche pour l'utilisateur s'il émet le besoin d'un accompagnement plus approfondi

Dans ce dernier cas, l'utilisation des données à caractère personnel de l'utilisateur s'exercera conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles et dans les conditions suivantes:

- les données utilisées doivent être strictement nécessaires aux démarches souhaitées par l'utilisateur et ne feront pas l'objet d'une utilisation ou exploitation commerciale ou d'une cession sans consentement exprès et information claire et adaptée de l'utilisateur ;
- le traitement des données de l'utilisateur doit être fondé sur une base juridique ;
- l'utilisateur doit être informé a minima de l'identité du responsable de traitement pour le compte duquel les données à caractère personnel sont traitées, de la finalité du traitement, les destinataires des données et les conditions d'exercice de leurs droits, conformément à l'article 48 et 105 de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés » ;
- Les données seront protégées dans des conditions de sécurité adéquates au regard de la nature des données traitées ;

Les données utilisées ne peuvent servir qu'aux seules démarches administratives et doivent être :

- réalisées au seul bénéfice de l'utilisateur (lutte contre le non recours et lutte contre la fraude) ;
- détruites à la résolution de la démarche administrative engagée ou, à défaut, au terme du délai imposé par une disposition législative ou réglementaire ;

Tout traitement de données à caractère personnel pour le gestionnaire France Services et/ou le partenaire sera, en tout état de cause, conforme aux règles légales et réglementaires en vigueur en

matière de protection des données à caractère personnel («loi « informatique et libertés » et règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données).

En cas de violation de donnée à caractère personnel (par exemple divulgation à une tierce personne non autorisée), le gestionnaire France Services informe sans délais, et au plus tard 72 heures après avoir pris connaissance de cette divulgation la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Cette information s'entend comme toute violation, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle.

La signature d'un mandat est nécessaire pour accomplir une démarche au nom et pour le compte de l'utilisateur :

- si les deux parties, l'agent France Services et l'utilisateur, le souhaitent alors qu'elles sont ensemble pour réaliser les démarches ;
- quand les deux parties agissent à distance l'une de l'autre, l'agent France Services agissant en faveur et à la place de l'utilisateur ;

Le mandat doit être signé sur place par le mandataire et le mandant, après vérification d'identité et après avoir informé l'utilisateur sur l'utilisation de ses données à caractère personnel, ses droits et les démarches qui seront effectuées.

Il est établi en autant d'exemplaires originaux qu'il y a de parties.

L'utilisateur peut à tout moment retirer son mandat.

Le mandat doit être établi pour :

- les actions effectuées pour le compte de l'utilisateur
- les demandes de communication de données à caractère personnel

4.7 Évaluation

Chaque France Services doit pouvoir rendre compte aux partenaires nationaux de son activité, de la conformité de son offre au socle commun de services, de la qualité du service rendu à la population et de l'efficacité de sa gestion.

Cet objectif se traduit par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

- un reporting obligatoire par trimestre au minimum permettant aux partenaires locaux et nationaux d'avoir une vision globale et locale de la fréquentation, des sollicitations et des motifs de contact ;
- des audits « flash » de conformité de l'offre de service proposée, conduits régulièrement par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), sur la base d'une grille d'évaluation ;
- des mesures de qualité de service rendu sont régulièrement organisées par les opérateurs, l'ANCT et ses partenaires institutionnels.

Les France Services s'engagent également à mesurer la satisfaction des usagers de la structure (enquêtes de satisfaction, cahier de réclamations...).

Les France Services s'engagent à publier annuellement des indicateurs de résultats de qualité de service, notamment relatifs à la satisfaction des usagers.

La satisfaction des usagers est interrogée par voie de questionnaires tous les ans.

Les France Services s'engagent à remplir l'outil de suivi de l'activité sur le site dédié.

Art. 5- Obligations des partenaires

5.1 Principes

Dans le respect de la Charte d'engagement et de l'Accord cadre national France Services, les partenaires signataires locaux définissent avec les gestionnaires France Services les modalités de leur participation au fonctionnement de la France Services, notamment en matière de services numériques ou sur le plan financier.

Ces modalités sont précisées, le cas échéant, dans les annexes entre chaque partenaire et le gestionnaire France Services.

5.2 Déclinaison de l'offre de base

5.2.1 Désignation de référents locaux

Les partenaires signataires désignent un (ou plusieurs) correspondant(s) référent(s) pour la France Services, accessible par téléphone et par mail directs, pour résoudre les cas les plus complexes (urgence, blocage administratif) dont les coordonnées figurent en annexe de la présente convention.

5.2.2 Formation du personnel

Les agents suivront de manière obligatoire une formation « métier », initiale et continue, à l'ensemble des démarches des partenaires nationaux, inscrites dans le Bouquet de services.

Les partenaires locaux peuvent offrir une formation complémentaire sur leurs métiers.

Les partenaires s'engagent par ailleurs à apporter une actualisation régulière des connaissances du personnel (évolution de l'offre de services, du cadre réglementaire, etc.).

Ils peuvent mettre en place des dispositifs d'immersion afin d'optimiser le partenariat.

5.2.3 Documentation

Les partenaires mettent à la disposition des France Services une documentation régulièrement actualisée à l'intention du public et des agents.

5.2.4 Traitement des dossiers et des questions

Les partenaires traitent les questions et les dossiers transmis par les France Services dans les conditions prévues par la Charte et selon leurs propres normes internes de qualité.

5.3 Déclinaison de l'offre complémentaire

Les partenaires définissent le cas échéant l'offre complémentaire dans chacune des France Services dans les annexes de la présente convention. L'offre peut être différenciée en fonction des France

Services. Les partenaires ont la possibilité d'inscrire dans ces annexes les dates et lieux des permanences, les modalités pratiques en ce qui concerne les rendez-vous ponctuels et les rendez-vous en visioconférence (dispositif utilisé, connexion...).

Cette offre complémentaire sera déclinée dans des annexes qui ont été négociées avec les gestionnaires France Services et qui sont révisables.

Art. 6- Comité de pilotage

Les signataires de la présente convention, le représentant du Préfet et les porteurs de France Services se réunissent en comité de pilotage par arrondissement au minimum une fois par an. Le comité de pilotage met en place des processus de travail collectif régulier. Il fixe des axes de progrès à moyen terme pour renforcer les actions des France Services.

Ces réunions dresseront le bilan de la mise en œuvre du label France Services et de ses exigences qui feront l'objet d'un compte rendu adressé à l'ANCT et partagé aux partenaires nationaux.

Art. 7- Adhésion ou retrait de partenaires locaux

Les gestionnaires France Services examinent les éventuelles demandes d'adhésion ou de retrait par les partenaires et en informeront la Préfecture.

Les partenaires locaux (hors partenaires inclus dans le panier de services, signataires de l'Accord cadre national France Services) peuvent se retirer de la présente convention sous un préavis de six (6) mois avant son échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la structure porteuse qui en informera la Préfecture.

De même, les gestionnaires France Services peuvent dénoncer la présente convention sous le même préavis. Ils en informent le Préfet de département.

En tout état de cause, aucune Partie ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre de la Convention directement ou indirectement à un tiers quelconque, sauf accord exprès et préalable de l'ensemble des autres Parties.

Art. 8 - Modalités de gestion des France Services

Les France services sont gérées conformément aux modalités de l'Accord cadre France services figurant en annexe 3 à la présente convention.

Art. 9 - Durée de la présente convention

À compter de sa signature, la présente convention est établie avec tacite reconduction.

Art. 10. Attribution de juridiction

En cas de litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la convention, les parties font leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable conforme à l'esprit partenarial de leurs relations. À défaut, tout litige est soumis aux tribunaux compétents.

Art. 11. Composition de la convention

La convention et ses annexes contiennent l'intégralité de l'accord des parties. Sauf dispositions contraires exprimées expressément dans les annexes, ces dernières ne peuvent déroger aux dispositions de la convention.

Fait à le.....

Les signataires :

Le Préfet de région Hauts-de-France,
Préfet du Nord,

Le Président du Conseil départemental du
Nord,

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335810-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 octobre 2025

Publié le 21 octobre 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025****Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Vincent LEDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Paule ROUSSELLE.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Olivier CAREMELLE, Barbara COEVOET, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Mickaël HIRAUX, Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET, Philippe WAYMEL.

OBJET : Attribution des Aides pour l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) et modalités d'attribution pour l'année 2025

Vu le rapport DV/2025/341

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le programme 2025 pour l'attribution des Aides relatives à l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) pour un montant de 1 007 559,85 €, y compris le bonus Nord Durable, conformément aux dispositions du rapport et au tableau ci-joint en annexe ;
 - d'approuver l'application du bonus Nord Durable au titre de l'APCD 2025 pour un montant de 1 500 €, conformément aux dispositions du rapport et au tableau ci-joint en annexe ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 17.

Madame EVRARD est conseillère communautaire à la Communauté de Communes Flandre Lys.

Monsieur BELLEVAL est Président de Cœur de Flandre aggro. Madame VANPEENE est conseillère communautaire déléguée de Cœur de Flandre aggro.

Madame CIETERS est Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC).

Monsieur MONNET est conseiller communautaire à la CCPC.

Madame ZAWIEJA-DENIZON est Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH). Monsieur RENAUD est conseiller communautaire à la CAPH.

Monsieur BERNARD est Maire d'Anzin ainsi que Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM). Madame GREAUME est conseillère communautaire à la CAVM.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum.

Madame PARMENTIER-LECOCQ et Monsieur LEFEBVRE avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur MONNET et Madame ZAWIEJA-DENIZON. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames CHOAIN (Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) et SANDRA (conseillère communautaire de Cœur de Flandre aggro), ainsi que Messieurs DIEUSAERT (Vice-Président de Cœur de Flandre aggro) et VERFAILLIE (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BEAUCHAMP, Madame EVRARD, Monsieur VALOIS et Madame DESCAMPS-MARQUILLY. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

42 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ARLABOSSE ainsi que Messieurs CATHELAIN et CHRISTOPHE.

Vote intervenu à 17 h 18.

Au moment du vote, 45 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 7
 Absents sans procuration : 21
 N'ont pas pris part au vote : 9 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
 Ont pris part au vote : 52 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	6 (Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	46
Majorité des suffrages exprimés :	24
Pour :	46 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Madame DECODTS, non-inscrite)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
 et par délégation,
 Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
 l'Achat Public,

Eric LECAT

ANNEXE 1 - DOSSIERS RETENUS POUR LA SUBVENTION APCD 2025

ARDT	Canton	Tiers Bénéficiaire	Montant des travaux éligibles (HT)	Description	Montant de la subvention (hors Bonus Nord Durable)	Taux BND	Subvention APCD proposée
AV	Fourmies	CC SUD AVESNOIS	3 874 435,00 €	Aménagement d'une liaison transfrontalière et transdépartementale – phase 1	94 242,85 €	0%	94 242,85 €
DK	Hazebrouck	C C FLANDRES LYS	796 427,00 €	Création d'une piste cyclable rue des Monts à La Gorgue dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la CCFL	300 000,00 €	0%	300 000,00 €
DK	Wormhout	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE	145 087,87 €	Sécurisation des déplacements cyclables sur la rue de Bailleul à STEENVOORDE	50 000,00 €	0%	50 000,00 €
DK	Wormhout	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE	56 867,46 €	Sécurisation des déplacements cyclables sur la Rue Carnot à STEENVOORDE	28 433,00 €	0%	28 433,00 €
DO	Douai	COMMUNE DOUAI	470 872,50 €	Création d'une voie douce en bord de Scarpe - Phase n°3 Quai Devigne.	188 349,00 €	0%	188 349,00 €
DO	Faches-Thumesnil	CC PEVELE CAREMBAULT	509 215,00 €	Voie Verte de la Deule	203 686,00 €	0%	203 686,00 €
VA	Anzin	COMMUNE ANZIN	10 980,00 €	Anzin, ville cyclable	3 000,00 €	0%	3 000,00 €
VA	Denain	COMMUNAUTE D'AGGLOPORTE HAINAUT	270 873,50 €	Mise en valeur enrobé du chemin de Halage le long du canal de la sensée pour ensuite faire une connexion avec le Bassin Rond et la CAC	108 349,00 €	0%	108 349,00 €
VA	Aulnoy-lez-Valenciennes	CAVM	64 235,00 €	Création de pistes cyclables dans le cadre de la requalification de la rue Roger Salengro à Famars	30 000,00 €	5%	31 500,00 €
			6 198 993,33		1 006 059,85		1 007 559,85

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025**

SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 8 DECEMBRE 2025

Maël GUIZIOU,
Secrétaire de séance



Christian POIRET,
Président du Département du Nord

